

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

PRÉLAT DE LA MAISON DE SA SAINTETÉ


« *Semper aut discere aut scribere
dulce habui* » (VEN. BEDA).

TOME QUATORZIÈME

ROME

VI. — HAGIOGRAPHIE

(Sixième partie)



POITIERS

IMPRIMERIE BLAIS ET ROY

7, RUE VICTOR-HUGO, 7

1899



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2007.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

AU LECTEUR

Le 14^e volume continue le culte de S. Nicolas, d'une façon pour ainsi dire extrinsèque, car nous sortirons de Rome pour aller visiter Bari, où repose son corps. Le sujet se complètera par les saints qui ont porté le même nom ou, comme lui, se distinguent par la distillation de la manne. Ce groupe s'imposait naturellement ici.

Enfin, pour clore, poursuivant l'ordre alphabétique, nous donnerons des renseignements sur quelques saints vénérés dans la capitale du monde chrétien.

Selon mon habitude, j'aurai un mot de souvenir pour les défunts que me rappelle le nom de S. Nicolas; ce regard en arrière leur vaudra peut-être une petite prière de la part de mes lecteurs.

En 1854, le comte de Bainville, qui préparait la fondation de l'Ordre des Olivétains, me présenta au R. P. Régis, ancien abbé de Staouëli en Algérie et procureur général de la Trappe auprès du S.-Siège, qui habitait dans la maison annexée à S.-Nicolas des Lorrains ¹. Noble de race, ce religieux, aux allures militaires, fréquentait beaucoup le monde des étrangers; mais il avait une double mission à remplir, il s'en acquitta avec succès. En effet, par ses instances, il posa les bases de la reconnaissance des vœux solennels des Trappistes ² et de l'autorisation de garder leur liturgie, quoiqu'elle fût aussi récente et illégitime que les liturgies particulières de nos diocèses ³.

1. J'ai vu passer successivement dans cet établissement, après la mort du dernier chapelain, des trappistes, des religieuses, les PP. Blancs du card. Lavigerie, etc. Pourquoi la Lorraine ne reprend-elle pas la tradition interrompue, puisqu'elle est là chez elle? Ce serait un moyen efficace d'assurer le culte de ses deux principaux saints, S. Nicolas et S. Pierre Fourier.

2. *Œuvres complètes*, t. V, pp. 151 et suiv.

3. Mgr Chaillot, dans les *Analecta juris pontificii*, t. VII, col. 428-473, combattit énergiquement cette dérogation à l'unité de la liturgie monastique, prescrite par Paul V. La dissertation, intitulée *Bréviaire monastique*, annonçait une suite qui n'a pas paru, en raison de l'opposition formée par les trappistes.

A la même date, grâce à un moine Angevin, le R. P. Leduc, je faisais la connaissance, à l'abbaye de S.-Paul hors les murs, du P. Pappalettere, de l'Ordre de S. Benoît. Bel homme, d'une figure sympathique, à l'esprit ouvert, parlant correctement notre langue, il essayait de fonder un collège international, dont les élèves auraient porté le froc bénédictin, sans être astreints par des vœux. En 1873, j'appris par Pie IX lui-même, à qui il n'était pas *persona grata* à cause de ses accointances libérales, qu'il était proposé par le gouvernement italien pour la dignité de Grand Prieur de S.-Nicolas de Bari : les difficultés suscitées n'empêchèrent pas sa nomination.

Mon docte ami le chanoine Feuli, de Bénévent, m'ayant chaudement recommandé à son compatriote, je reçus le plus charmant accueil et la plus cordiale hospitalité de l'archevêque de Bari, Mgr Pedicini. Ce prélat, des plus distingués, brillait à la fois par sa simplicité et sa science, sa modestie et son activité. Nous ne sûmes pas longtemps à nous comprendre : il s'intéressait à mes recherches, était heureux de mes découvertes et m'aidait avec empressement pour que mon séjour dans sa ville métropolitaine fût aussi fructueux que possible. Son secrétaire, qui était son neveu, m'accompagnait partout; j'eus l'honneur de dire la messe à l'autel du chapitre, sur le corps de S. Sabin; je pus visiter en détail le séminaire métropolitain et les archives de la cathédrale; mais surtout je revins chargé des publications de l'illustre archevêque, lettres pastorales, opuscules de piété, œuvres théologiques, où l'on ne sait que plus admirer de la sûreté de la doctrine ou de l'élégance du style. J'ai rencontré là un vrai pasteur des âmes, pénétré de ses devoirs et ne vivant que pour ses diocésains, dans une retraite austère, où rien n'était sacrifié au luxe et à l'apparat. Chaque soir, avant de se coucher, vers onze heures, il réunissait toute sa maison et présidait pieusement lui-même à la récitation du chapelet et de quelques prières spéciales, sans oublier celle s'adressant aux saints évêques qui l'avaient précédé sur les sièges unis de Canosa et de Bari.

Le Peux de Blaslay, 17 décembre 1898.

ÉGLISE S.-NICOLAS, A BARI

I. — BIBLIOGRAPHIE

1. *L'église royale et collégiale de S.-Nicolas, à Bari (Deux-Siciles)*. Lille, Desclée, 1884, in-4° de 105 pag. à 2 colonnes. Extr. de la *Revue de l'art chrétien*, 1883-1884; tir. à part à cent exemplaires.

Comptes-rendus : 1. Léon Palustre, dans le *Bulletin monumental*. Tours, 1884, p. 173 :

Savante monographie, qui nous intéresse surtout par le trésor, où figurent un grand nombre d'objets donnés par le roi de Naples, Charles II d'Anjou. Ce prince, suivant une tradition, aussitôt après son couronnement, aurait brisé son sceptre sur le tombeau de S. Nicolas : l'insigne royal est, en effet, mutilé à la partie supérieure qui manque de sa décoration terminale. Citons encore le reliquaire de la Ste Epine, qui rappelle un don fait par S. Louis à son frère. Le mémoire se termine par un inventaire des objets donnés par Charles II, en 1296.

2. Comm. J. B. de Crollalanza, dans le *Giornale araldico*. Pise, 1884, n° 12 :

È questa una dotta illustrazione archeologica della monumentale chiesa di S. Nicolò di Bari, dovuta alla solerzia istancabile dell'illustre prelado francese Monsignor Barbier de Montault, il quale non si tien pago d'illustrare i monumenti della sua patria, che ama anche di rivolgere le sue investigazioni su quelli delle altre nazioni e specialmente della nostra Italia, di cui ci à già dato una bella serie di memorie pregevolissime. Questa che ora à voluto consacrare ad uno dei più grandi e celebri santuari del nostro paese è degna compagna delle precedenti, che nulla è sfuggito al suo occhio sagace ed intelligente, e molte preziosità della chiesa di Bari che non avevano fermato l'attenzione de' dotti, egli à voluto segnalare a quella del pubblico facendone rilevare il pregio artistico, archeologico e sacro, perlochè noi Italiani dobbiamo professarne molta gratitudine al dotto e gentile illustratore.

3. Chev. A. Bertolotti, archiviste de l'État, dans *Il Bibliofilo*, Bologne, 1884, p. 131 :

Altro infaticabilissimo scrittore si è Monsignor Barbier de Montault, che anche spesso si occupa di cose nostre, avendo passato più anni in Italia alla ricerca di documenti, tendenti ad illustrare l'opere artistiche e la storia ecclesiastica. Nella su intitolata pubblicazione prese a soggetto la chiesa di San Niccola in Bari, di stile romano, della quale fa conoscere la cripta, et il tesoro in modo particolare e con vastissima erudizione storica, artistica e liturgica, intrecciando o ponendo in nota documenti inediti. Molti oggetti di belle arti sono doni di Carlo d'Angiò, cui si deve pure la costruzione della chiesa stessa. Finisce con un cenno sull' archivio della collegiata, cui l'autore attinse, mercè la cortesia di quei canonici.

4. J. Bertheló, archiviste des Deux-Sèvres, dans la *Revue Poitevine*, Saint-Maixent, 1884, p. 152 :

L'étude de Monseigneur Barbier de Montault sur l'*Eglise S.-Nicolas de Bari* (Deux-Siciles), ou plutôt sur la crypte et le trésor de cette curieuse basilique, a été tirée à part. Publiée précédemment dans la *Revue de l'Art chrétien*, elle a été assez remarquée des archéologues pour qu'il soit inutile d'en faire ici l'éloge. Tous les travailleurs s'accordent à reconnaître que Monseigneur Barbier de Montault n'a pas de rival dans la science du mobilier ecclésiastique ; personne ne sait analyser mieux que lui les trésors des vieilles cathédrales ; personne ne sait mieux en interpréter les inventaires ; personne ne pourrait lui disputer la palme pour la connaissance de l'histoire des reliques chrétiennes ; il est le maître dans la science du bibelot religieux, aussi bien que dans la science de la liturgie et de l'iconographie du moyen âge.

5. J. Denais, dans la *Défense*, Paris, 1884, p. 228 :

Signalons un tirage à part d'une savante notice archéologique de Monseigneur X. Barbier de Montault, parue dans l'*Art chrétien*, avec un catalogue des reliques des SS. Innocents.

6. A. Bertolotti, dans *Arte e storia*, Florence, 1885, n° du 15 mars :

Monsignor Barbier di Montault, fecondissimo archeologo francese, avendo passato più anni in Italia, vi raccolse documenti storici importanti, studiando di più sul luogo i nostri vetusti monumenti. Testè prese a soggetto la chiesa di San Niccolò in Bari, studiandola tanto dal lato archeologico quanto da quello artistico con molta erudizione. La cripta, il ciborio, gli stalli del coro, i reliquiari, il tesoro, gli archivii ecc., sono oggetto di speciali capitoli assai ben trattati, specialmente per le profonde cognizioni di liturgia. Ci auguriamo che il dotto prelato trovi tempo per darci altre consimili monografie di nostre cattedrali.

7. Em. Badel, dans la *Lorraine artiste*, Nancy, 1891, pp. 431-433 :

Un livre, considérable par son format et par les multiples recherches qu'il a nécessitées, a paru récemment ; véritable *Pouillé* artistique d'une

des plus célèbres basiliques de l'Italie, la collégiale de Bari, où l'on garde avec magnificence le tombeau de S. Nicolas, évêque de Myre, patron de notre Lorraine. Cet ouvrage, dû à la plume autorisée de Mgr Barbier de Montault, sera une véritable révélation pour les Lorrains, auxquels il apprendra une foule de bien curieux détails sur le tombeau du thaumaturge. On ne saurait trop remercier le savant archéologue d'avoir, enfin, avec tant de capacité et de hardiesse, dépouillé scientifiquement le splendide trésor de Bari. Les bibliophiles Lorrains qui liront ces pages si intéressantes seront étonnés de la somme de connaissances requises pour un pareil travail et plus encore des heureuses découvertes faites par un Français, au fond de l'Italie, dans une église bâtie par un prince de la maison d'Anjou et sur le sépulcre glorieux d'un Saint dont le temple le plus magnifique fut le sanctuaire national de la Lorraine, l'insigne église patronale de S.-Nicolas de Port. — Nous ne pouvons suivre l'éminent prélat dans tout le détail de son *Inventaire* historique et artistique; disons seulement nos *desiderata* pour une seconde édition de ce petit chef-d'œuvre archéologique dans un format plus portatif. Il est grandement à souhaiter que des planches lithographiques ou phototypiques viennent aider le lecteur, planches qui reproduiraient exactement les plus rarissimes objets du trésor¹, le tombeau du saint, l'icône byzantine du roi Urose de Serbie (1319), les fameux reliquaires gothiques d'or et d'argent; l'ostensoir, la croix et les chandeliers de Charles d'Anjou (1284), le pilier miraculeux et l'antique *baril* qui servit aux marins d'Italie, en 1087, pour ramener d'Asie le corps de S. Nicolas, *baril* ou coffret découvert par Mgr Barbier de Montault, pendant son séjour à Bari. — Nous aimerions aussi voir signalées dans cet ouvrage les trois reliques du Saint, conservées dans sa basilique de S.-Nicolas de Port, et l'ampoule de vermeil qui renferme une certaine quantité de *munne* de S. Nicolas. — Au cours de sa description de la vieille collégiale de Bari, l'auteur signale son origine toute française, les dons qui lui ont été faits dans la suite des siècles par la maison d'Anjou, unie si étroitement à notre histoire de Lorraine. On lira avec beaucoup d'intérêt la merveilleuse description du *ciborium* de Bari, de la chaise en marbre blanc de l'abbé, qui servit au pape Urbain II, en 1098, et de la fameuse crypte où reposent, dans un tombeau de marbre, les ossements de S. Nicolas, au-dessous d'un autel en argent massif et ciselé. — Avec une hardiesse toute archéologique et toute française, soutenu qu'il était par sa dignité prélétaire et son autorité scientifique, Mgr Barbier de Montault a secoué l'indolence italienne et a forcé, pour ainsi dire, la main aux chapelains routiniers de Bari. — Avec une compétence indiscutable, il a classé toutes les archives, catalogué les précieux manuscrits du moyen âge, inventorié soigneusement et décrit avec amour toutes les richesses

1. Je suis parfaitement de cet avis. Qu'un éditeur se présente, je constituerai avec empressement l'Album de l'église S.-Nicolas, qui aurait une haute valeur archéologique. X. B. de M.

d'un trésor conservé depuis huit cents ans et enfin découvert le fameux *baril* de la translation de 1087. C'est un véritable *Musée*, créé de toutes pièces par l'infatigable écrivain, musée artistique de la plus haute valeur et qui fait le plus grand honneur au prélat français. Combien j'aimerais voir les deux anciennes salles voûtées du *Trésor*, au transept de l'église de S.-Nicolas de Port, si vides aujourd'hui, organisées ainsi en une sorte de musée rétrospectif, avec tout ce qu'on pourrait trouver concernant S. Nicolas ¹ ! Je reviendrai un jour sur ce sujet, le rêve de l'excellent M. Bretagne et le mien aussi. Pourquoi Mgr Barbier de Montault ne retourne-t-il pas à Bari ? Il lui reste une grande œuvre à accomplir, la solennelle *Invention* du corps de S. Nicolas ². J'espère que cet acte si glorieux se fera prochainement. Dans cette reconnaissance, le zélé prélat n'oubliera pas notre chère église Lorraine ; il saura lui faire attribuer le rang qu'elle doit occuper et peut-être lui faire accorder quelques parcelles du coffret, des reliques et un peu de cette manne qui sort continuellement des ossements du saint Thaumaturge. — J'ai le plaisir d'annoncer au savant écrivain que notre diocèse a recouvré, dans ces dernières années, toutes ses vieilles hymnes, séquences et préfaces, pour les vingt principales fêtes de l'année et qu'en particulier, les deux fêtes de S. Nicolas, 6 décembre et 13 mai, ont un office propre avec des leçons très intéressantes. Mgr Barbier de Montault, dans son excellent travail sur Bari, a rendu un vrai service aux Lorrains. Nous ne connaissions pas du tout cette collégiale de Bari avec ses trésors merveilleux ; c'est à peine si quelques-uns des nôtres ont pu s'y arrêter un jour et Bari est si loin de S.-Nicolas de Port qu'on ne savait rien du temple français qui garde les ossements du saint évêque de Myre. — Aujourd'hui, grâce à ce beau volume, nous savons qu'il existe, au fond de l'Italie méridionale, une église romane, moins belle et moins grandiose que notre temple Lorrain, mais bien plus riche en objets d'art. — Plus heureuse que notre basilique, la collégiale de Bari a conservé tous ses trésors ; elle est devenue un vrai musée et c'est ce musée que Mgr Barbier de Montault a su nous décrire fidèlement et avec un talent hors ligne d'archéologue et d'artiste.

8. E. Badel, dans *l'Abeille*, S.-Nicolas de Port, 1896, n° 13 :

Mgr Barbier de Montault a fait l'histoire de cette basilique royale d'Italie dont le trésor est extrêmement riche en objets d'art. Nous en tenons un exemplaire à la disposition des érudits et des amateurs.

1. Un musée Nicolaïte s'impose, en effet, à Bari, comme il a été commencé à S.-Nicolas de Port, sur le modèle du Musée Martinien que j'ai proposé pour Tours. Ce serait le témoignage constant du culte universel. X. B. de M.

2. J'avais formellement promis au chapitre de revenir à Bari : ma mauvaise santé et d'autres occupations m'ont empêché, à mon grand regret, de réaliser ce projet, car ma tâche n'était pas achevée. Il me restait surtout à faire la récognition du corps de S.-Nicolas, dont il importait de dénombrer et même de peser les ossements. X. B. de M.

9. J. Laroche, curé de Dompierre (Vosges), dans la *Vie de S. Nicolas*, évêque de Myre, Paris, pp. 221, 257, 385 :

Tous ces détails, que nous avons vérifiés sur place, sont empruntés à Mgr Barbier de Montault. Le savant auteur a cependant oublié une porte latérale, de style roman, qui fait l'admiration de tous les visiteurs Le savant prélat, à qui nous devons de nombreuses communications et de précieux encouragements, nous a autorisé, avec une extrême bienveillance, à user largement de son travail. — Il est regrettable que l'obligeant prélat ne soit pas retourné à Bari, où toutes facilités auraient été données à ses savantes investigations.

10. Comte de Maguelonne, dans le *Journal de Florence*, n° du 25 juillet 1875; traduction en italien dans le *Piccolo corriere di Bari*, n° du 2 août 1875 :

Mgr Barbier de Montault, notre savant collaborateur, revient d'une tournée dans les plus célèbres diocèses et sanctuaires du midi de l'Italie. Nous sommes heureux de pouvoir, grâce à son obligeance, donner à nos lecteurs les intéressants détails qui suivent sur Bari.

Il y a trois choses intéressantes à Bari :

1° L'église monumentale (style roman), construite par les Normands. Son architecture est conforme à la sévère architecture monastique de Cluny, qui admet de grandes lignes et une ornementation très sobre;

2° Le trésor dû à la libéralité de Charles II d'Anjou, qui y a déposé un fragment de la vraie croix et une partie de la couronne d'épines pris à la Sainte Chapelle de Paris;

3° Les archives, qui contiennent un grand nombre de bulles, de diplômes, relatifs aux immunités de la collégiale; par exemple, titres de propriété et exemptions de la juridiction épiscopale.

Le chapitre collégial de Bari est le seul qui ait été conservé. Le clergé se compose obligatoirement de cent membres. Quelques places étant vacantes, les revenus disponibles ont été consacrés à la restauration de l'église. Les travaux ont commencé dans les bas-côtés, ils vont continuer dans l'abside et la crypte.

Les archives ont une grande importance, au point de vue historique. C'est toute l'histoire de la basilique, des donations des souverains et des concessions de privilèges des souverains Pontifes. Les pièces manuscrites et sur parchemin composant ces archives sont en nombre considérable;

1. *Admirable* est certainement exagéré, je n'ai pas pour habitude d'omettre ce qui en vaut réellement la peine. D'ailleurs, je n'écrivais pas la monographie de la collégiale. — Huillard-Bréholles, dans ses *Recherches sur les Monuments et l'histoire des Normands*, mentionne une porte de bronze, semblable à celle de Trani. Ni moi en 1875, ni M. Palmarini, en 1898 (*l'Arte*, p. 15), ne sommes parvenus à la découvrir; si elle a existé, elle a disparu sans laisser de trace dans les souvenirs locaux. X. B. de M.

mais lors de leur translation dans un nouveau local, on a tout bouleversé, de sorte que maintenant il faut les remettre en ordre.

Les chanoines de Saint-Nicolas ont prié Mgr Barbier de Montault de vouloir bien se charger de ce travail, qui durera plusieurs années. Pour aider le docte prélat, on a désigné deux chanoines et deux prêtres, qui inscriront les chartes et même en feront des copies; de sorte qu'en peu de temps on pourra publier par la presse, en manière de cartulaire, les documents qui forment les archives de Saint-Nicolas de Bari.

Profitant de l'occasion et de la bonne volonté des chanoines, l'archéologue français, que tant de souvenirs intéressaient vivement, a classé chronologiquement et par rang d'importance les objets qui composent le trésor; il en a même préparé un catalogue détaillé, qui sera illustré de dessins pour lesquels se font en ce moment des photographies.

Le Trésor contient aussi plusieurs manuscrits, ornés de miniatures et donnés par les ducs d'Anjou. Parmi ces manuscrits on distingue un recueil d'hymnes du ^{xiii}^e siècle, commenté par un habitant de Bari, Nicolas de Perillo. Le chapitre en a voté de suite l'impression.

Le chapitre poursuit avec ardeur la restauration de la basilique : ce travail a été confié à deux peintres romains, MM. Barilli et Natali, qui traiteront la décoration dans le style conforme à l'architecture, en se conformant aux indications si compétentes de Mgr Barbier de Montault, délégué expressément à cet effet.

Le chapitre est très zélé pour cette œuvre de restauration et il y emploie le revenu des canonicats vacants. Une somme de trente-quatre mille francs a déjà été votée. Les choses se font avec magnificence, et ce sanctuaire, jusqu'ici trop oublié peut-être par les nationaux, visité et vénéré par les étrangers, surtout par les Russes, va reprendre sa splendeur, grâce à la piété active et intelligente des vénérables chanoines, parmi lesquels nous sommes heureux de nommer le lieutenant du grand-prieur, rév. De Vincenzis, et le procureur, rév. Scianatico.

Une tradition voulait qu'un grand coffre, ou plutôt une châsse suspendue aux murs de la crypte, du côté de l'épître, renfermât le baril dans lequel les marins de Bari avaient apporté dans cette ville les ossements de saint Nicolas, qu'ils avaient pris à Myre même. Mgr Barbier de Montault, dans sa récente visite, a demandé à faire ouvrir la châsse; les custodes ont bien voulu y consentir, et on a vu de suite que la première caisse en bois, sculpté et doré, qui n'avait pas été ouverte depuis 200 ans, contenait une seconde caisse, également en bois fortement garni de cuivre. Dans cette caisse se trouvaient trois planches de cèdre, qui ont servi évidemment au transport des ossements du saint protecteur de Bari.

Ces trois planches, consacrées par l'attouchement des reliques, vont être placées dans une châsse en cristal, montée en métal doré, afin que les fidèles puissent les voir et les vénérer. Une inscription latine, composée

par l'auteur même de la découverte, sera gravée sur marbre au-dessous du lieu où sera placée la nouvelle châsse.

Nous ne pouvons que féliciter chaudement Mgr Barbier de Montault du succès qu'ont obtenu à Bari ses doctes et patientes recherches et remercier les révérends chanoines de St-Nicolas d'avoir traité avec tant de politesse et d'égards notre zélé et intelligent compatriote.

II. — INTRODUCTION

En réponse aux critiques qui, plusieurs fois, ont réclamé l'*unité absolue* dans la composition de mes *Ouvres*, il m'est facile de me justifier en disant que, si j'abandonne momentanément Rome, à qui j'ai affecté la première série, c'est que le sujet lui-même m'y oblige. En effet, le culte de S. Nicolas a sa plus grande extension à Bari, en raison de la présence de son corps qui y repose et de la distribution de la manne coulant de ses ossements; il y a là un complément nécessaire de ce que j'ai noté dans la ville éternelle. Aussi je n'ai pas cru devoir séparer, tout en rompant l'ordre géographique, Rome et Bari, qui se tiennent indissolublement depuis des siècles.

Bari, ancienne capitale de la Pouille, est une de ces villes du moyen âge que la civilisation moderne est en train de transformer. Les constructions primitives s'étendent du château, construit par les ducs d'Anjou, à la cathédrale, de style roman ¹, et de celle-ci à la collégiale de St-Nicolas, construite dans un mode analogue. Là est le vieux Bari, avec ses rues étroites et tortueuses, ses maisons peu élégantes et sa population nombreuse, qui vit plus au dehors

1. On admire surtout sa façade et sa haute tour carrée. Une inscription, relative à S. Sabin, qui repose dans la crypte, la date de l'épiscopat de Jean V, lequel siégea de 1151 à 1169 :

*Urbs est Barensis patre consolata Joanne,
Qui simplex, justus, prudens, pius atque pudicus,
Basilicam istam veterem nimis et tenebrosam,
Ut decet et decuit, digno cultu renovavit,
Cum tribus hanc aris postquam de more sacra vit.*

Parlant de l'ancienne cathédrale de Santa-Maria-Maggiore de Siponto, M. François Lenormant dit de son style : « Un semblable style (byzantino-arabe), auquel se rattachent aussi la cathédrale de Canosa et le mausolée de Boémond, qui y est adjacent, ainsi que certaines parties de la cathédrale de Bari, ne s'est maintenu à côté des données architecturales nouvelles, directement importées de Normandie et tendant de jour en jour à le supplanter, que jusqu'aux premières années du XII^e siècle. » (*Rev. des Deux Mondes*, t. LVI, p. 115.)

qu'à l'intérieur. Ce n'est pas beau, mais c'est curieux ; et pour s'en faire une idée, il faut l'aller voir de près. Si la ville semble pauvre au premier aspect, les deux églises que je viens de nommer sont, au contraire, d'un intérêt puissant, car elles reflètent dans leur architecture le souvenir de la conquête des Normands, qui y ont importé leur manière de bâtir et d'ornementer, tout en tenant compte, dans une certaine mesure, des traditions locales.

St-Nicolas m'a occupé spécialement pendant le trop court séjour d'une semaine que j'ai fait à Bari en 1875. Deux choses y ont surtout fixé mon attention : la crypte de l'illustre thaumaturge et le trésor de la basilique. Parler avec détail de ces merveilles trop peu connues, ce n'est qu'acquitter ma dette envers le chapitre de l'insigne collégiale, qui m'a accueilli avec autant d'empressement que de bienveillance, et qui n'a cessé, un seul instant, de témoigner le vif intérêt qu'il portait à mes travaux.

Je n'ai point à faire ici l'historique de la translation¹ du corps de S. Nicolas de Myre à Bari, en 1087², ni à raconter le culte que la population a voué à la manne qui, depuis cette époque, coule sans discontinuer de ses ossements. Je veux seulement traiter de ce que j'ai, pour ainsi dire, découvert ou, si l'on aime mieux, de ce que

1. Le Père de Bralion, p. 87, raconte qu'après le concile de Nicée S. Nicolas retourna par Constantinople à Myre, puis alla à Rome. Chemin faisant, « il vint descendre à Bari, et comme il fut sur le rivage, il profétiza (parlant latin selon qu'on parloit alors par toute l'Italie) que ses os y reposeroient un jour, disant : *Hic quiescent ossa mea*; nostre auteur toutefois escrit qu'il n'a point leu cette prophétie, mais qu'il la sçait seulement par la relation d'un certain docteur, qui l'a assuré de l'avoir leuë en un livre imprimé de diverses histoires. » — « Il était de notoriété publique que l'évêque de Myre, allant visiter les lieux saints à Rome, après le concile de Nicée, avait dit en débarquant à Bari : *Hic quiescent ossa meu*. » (Huillard-Bréholles, *Recherches*, p. 40.)

2. Le Père de Bralion tient pour l'an 1089. — « Dans le *Triphologie* de l'Église ruthène on trouve, au 9 mai, l'office entier de la translation de S. Nicolas à Bari. Coleino l'a traduit en latin. On lit dans le *Synaxarium*, qui est une partie de cet office : « *Hæc translatio contigit ab Incarnatione Filii Dei anno 1087, sub Alexio Græcorum imperatore et Nicolao patriarcha, regnantibus vero in Russia principibus Christi amantibus Musevoldo Ciovix et Bladimiro ejus filio Xernicovix.* » (Bartolini, p. 3.)

Le corps de S. Nicolas fut déposé « dans la petite église de St-Eustrase, qui faisait partie de la cour ou résidence du Catapano (gouverneur au nom de l'empereur de Constantinople). Les marins demandèrent au duc Roger (1088) la cession de ce lieu royal et exempt pour y élever la basilique qui devait renfermer les sacrées dépouilles, afin de les soustraire à la juridiction épiscopale et de les placer sous la protection immédiate du prince ». (*Ibid.*, p. 8.)

j'essaierai de mettre en lumière, car tout n'intéresse pas au même titre.

III. — ÉGLISE

L'église collégiale de St-Nicolas est précédée d'une place, entourée de murailles ; on y arrive, du côté de la cathédrale, par une porte ogivale, surmontée d'une statue de S. Nicolas, entre deux écussons aux armes de la maison d'Anjou. Un large palier, exhaussé de plusieurs marches, forme parvis. La façade, d'un style simple et sévère, est imposante par ses dimensions. De prime abord, on reconnaît à ses trois portes et à la triple division architectonique, dans le sens vertical, que l'intérieur est partagé en trois nefs. La porte médiane est ornementée d'un porche peu saillant, dont le toit triangulaire retombe sur des colonnes que portent deux hippopotames sur leurs larges épaules. Ces habitants des fleuves, en cet endroit, dénotent les voyages d'outre-mer. Les frises feuillagées sont entremêlées d'animaux divers.

Comme sculpture de l'époque romane, je n'ai à noter qu'un symbole, exprimé par un personnage trainé sur un char à quatre chevaux et d'une main tenant le soleil et la lune ; celui-là est représenté par une face rayonnante et celle-ci par une espèce de torche ¹. La gloire de S. Nicolas s'étend donc au monde entier et sa louangé résonne le jour et la nuit.

Cette sculpture est encore susceptible d'une autre interprétation. Si le personnage, monté sur le char, est imité de l'Apollon antique, c'est alors la personnification du jour, ou, si l'on veut, du soleil, puisqu'il tient cet astre à la main. Mais je préfère le jour ; et sa palme dénoterait le triomphe, en commémoration du jour heureux où le corps de S. Nicolas, apporté par les marins, aborda au port de Bari, ou cet autre jour, non moins mémorable, où il prit possession de la basilique élevée pour lui rendre hommage.

1. A la façade occidentale de St-Marc de Venise, sur une des archivolttes, la Persévérance, dit M. Julien Durand, tient dans ses mains « les deux flambeaux du soleil et de la lune, du jour et de la nuit, dont la révolution incessante serait un symbole tout naturel de la persévérance » (*Annal. arch.*, t. XIV, p. 167). Ici ce symbole signifierait : Nous avons le corps de S. Nicolas, nous le garderons toujours.

Dans l'un et l'autre cas, c'est Dieu qu'il convient de remercier, en franchissant le seuil du monument, car il a dit par la bouche du prophète Isaïe : « Sciens hi, qui ab ortu solis et qui ab occidente, quoniam absque me non est : ego Dominus et non alter, formans lucem et creans tenebras » (XLV, 6, 7). Or, par sa grâce, la lumière a lui sur Bari qui, dès l'instant, est sorti de ses ténèbres, comme il est dit dans l'office de S. Nicolas au XIII^e siècle : « Exortus est in tenebris Baro divinus radius, vere dies hæc celebris. »

L'extérieur est nu et monotone ; cependant ces hautes murailles bien appareillées ont grand air. J'y ai remarqué des croix gravées, qui rappellent la dédicace faite en 1197 par Conrad, évêque d'Hildesheim et chancelier de l'empire, au nom du pape Célestin III^e. Elles sont de forme latine et légèrement pattées aux extrémités. A Bari, cet usage persévère tard, et l'église de Ste-Thérèse, consacrée au XVII^e siècle, montre aussi des croix à l'extérieur. J'ai rencontré plus d'une fois, en France, l'adoption de ce système sur d'anciennes églises, même encore au XVI^e siècle.

La rubrique ne prescrit rien de semblable : le but était donc uniquement d'avertir les fidèles au dehors, afin de les inviter à venir

1. Le cardinal Bartolini a donné, en lecture courante, le texte de l'inscription commémorative, qui est placée à droite de la porte majeure : « Praesulante sanctissimo et universali papa domino Coelestino III, felicis memoriae, imperante quoque divo Henrico VI, christianissimo imperatore semper augusto et invictissimo rege Siciliae, Conradus, sanctissimus Idelmensis episcopus et tunc imperialis aulae illustris cancellarius, divino praemonitus et apostolico praemunitus mandato, hoc templum altissimo consecravit, ad laudem et gloriam regis aeterni, ad perpetuum Romanae Ecclesiae decus, pro romani salute imperii et populi liberatione. Praesentibus plurimis Apuliae Teutoniaeque praelatis, archiepiscopis quinque, episcopis viginti octo, abbatibus septem, numerosissimo quoque coetu clericorum et inestimabili Teutonicorum diversarumque gentium. Haec autem facta sunt tempore prioratus domini Ambrosii, venerabilis sacerdotis, anno ab Incarnatione Verbi millesimo centesimo nonagesimo septimo, indictione quinta decima, mensis julii vigesimo secundo » (p. 19). N'ayant pas relevé moi-même cette inscription sur place, j'en conclus que je ne l'ai pas alors considérée comme un texte original, mais simplement une copie.

Le même auteur fait observer que cette dédicace fut *tardive*, parce que, dit-il, « la basilique fut terminée en 1123 ou 1139 ». Il cite à ce propos une bulle de Pascal II, qui déclare *achevée la construction qui doit être bientôt une église* : « Paschalis episcopus, servus servorum Dei. Eustachio, abbati S. Nicolai... Quia igitur, largiente Domino, basilica eadem congrua jam aedificatione perfecta est, in loco videlicet juris publici per ducis Rogerii chirographum dato, nos eandem domum, auctore Deo, mox futuram ecclesiam, postulante filio nostro, ejusdem ducis germano, Boamundo, Barensis nunc civitatis domino, sub tutela Apostolicae Sedis accipimus. » (p. 17.)

prier dans un lieu où ils pouvaient, par ce seul acte, effacer leurs péchés véniels.

Les deux tours carrées, actuellement découronnées, qui flanquent la façade ¹, accusent, non moins que le style architectural, l'influence française directe ². En Italie, le style pur ne comporte qu'une seule tour. Mais cette influence a été contrebalancée largement par la tradition italienne, qui, en maint endroit, a conservé ses types anciens. Ainsi les nefs, selon le style basilical, sont séparées par des colonnes monolithes, épaisses certainement, mais moins massives que des piles cantonnées de colonnes ; le transept n'est sensible qu'à l'intérieur, par la brusque interruption des latéraux ; l'abside est peu profonde et l'autel s'établit en avant ; enfin, à part l'abside qui est voûtée en conque, le reste n'a qu'une charpente apparente, ultérieurement dissimulée par un plafond en bois sculpté. Ne nous plaignons pas de cette altération de type : l'architecture normande gagne, au contraire, à cette modification substantielle.

L'absence de voûtes permit de donner plus d'élanement aux murailles, et dès lors la nef devint plus spacieuse en s'élargissant.

Les bas-côtés sont couverts par des voûtes d'arête ; on a commencé, je ne dis pas à les restaurer, mais à les compléter par des ornements

1. Les clochers furent, à l'origine, au nombre de quatre ; ils existaient encore en 1602, lors de la visite faite par le grand prieur Fabio Grisone, dont le cardinal Bartolini cite les paroles : « Quatuor esse invenit, duo in capite ecclesie perfecta et absoluta, duo vero imperfecta ; quorum omnium duo, quæ sunt ex parte dextra ipsius ecclesie, habent campanas tam minores quam medias ac majores, quarum sex sunt in campanile e capite ecclesie, videlicet quatuor parvæ et duæ majores ; in altero vero in pedes ipsius ecclesie quod est imperfectum, adsunt duæ campanæ, quarum una maxima est, altera aliquanto minor, longe tamen major reliquis in altero campanile existentibus ; quæ duo campanilia completa altera refectione indigere cognovit, ac propterea mandavit deputato fabricæ ut ipse reparari curet arbitrio expertorum. » Les deux clochers de la façade ont été découronnés et les deux autres qui s'élevaient au chevet ont disparu, à la suite de tremblements de terre : « Quando dai tremuoti fu gravemente percossa la basilica, le torri campanarie non andarono immuni della ruina » (p. 29.). Les clochers renfermaient huit cloches, dont un bourdon.

2. « Cette école, d'abord soumise, au XI^e siècle, à l'influence byzantine qu'avait implantée dans le midi de l'Italie la domination des empereurs de Constantinople, et à laquelle se mêlaient des éléments arabes, s'en émancipe au XII^e siècle, en prenant une empreinte française incontestable, plus marquée dans l'ancienne Apulie que dans aucune autre partie de la péninsule, et qui se continue encore au XIII^e siècle. » (Lenormant, *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXII, p. 191.)

qui ne sont pas d'un style assez sévère et qui demanderaient à être étudiés davantage. Il ne faut pas oublier que l'architecture, étant romane, appelle une ornementation dans le même goût, et qu'y appliquer les élégants rinceaux du temps de Charles II constitue un anachronisme réel et un hors-d'œuvre.

La nef principale se développe bien avec ses trois étages ; au rez-de-chaussée, une série d'arcades cintrées reposant sur des colonnes ; au premier, de vastes galeries s'étendant sur les bas-côtés et ouvrant sur la nef à l'aide de fenestrages cintrés, à double meneau ; enfin, à la partie supérieure, une rangée de petites fenêtres romanes, qui ont leur équivalent à la façade. Ces galeries sont toutes françaises : l'Italie n'a rien connu de pareil, sinon aux hautes époques, comme à Ste-Agnès-hors-les-Murs et aux Quatre-Saints-Couronnés, à Rome.

Les tremblements de terre ont obligé à couper cette nef, au xv^e siècle, par des murs transversaux, qui ont l'aspect de ponts à trois arches, s'élevant presque à la hauteur des galeries. Une décoration ogivée et triflée caractérise leur époque.

Le cardinal Bartolini a fort judicieusement observé que la triple arcade en plein cintre, reposant sur deux colonnes de granit, qui ferme le haut de la grande nef, à l'entrée du transept, était à l'origine un chancel, analogue à celui de la chapelle Sixtine, au Vatican. C'est le plus ancien exemple de ce genre qui existe actuellement, avec ceux de Torcello (Lenoir, *Architecture monastique*, t. I, p. 186) et de St-Marc de Venise. Sa plateforme tenait lieu du *trabes* antique dont parle souvent Anastase le Bibliothécaire. Pour rendre à ce vénérable monument sa physionomie primitive, il suffirait de clore la partie inférieure de grillages en fer forgé, appuyés sur des transennes de marbre, tandis que des couronnes pendraient au sommet des arcs, entre les courtines relevées à droite et à gauche. La décoration se compléterait sur l'entablement par une statue de S. Nicolas ou un Christ triomphal et six chandeliers de marbre, dans lesquels seraient allumés des cierges aux solennités.

Au bas de la grande nef, à droite de la porte principale, on remarque un puits sans margelle, fermé par une simple dalle circulaire. Il fournit de l'eau, non pas seulement pour les besoins de l'église, mais aussi à tous les habitants du quartier qui viennent y

puiser journellement. L'eau est presque à fleur de sol et se prend aisément à la main avec une corde ¹.

1. Les puits signalés dans les églises ont eu une quadruple destination : à l'origine, on les a creusés pour fournir de l'eau aux maçons, puis on les a conservés pour les besoins du culte et des serviteurs de l'église ; en temps de guerre, les fidèles renfermés dans le lieu saint s'y sont approvisionnés et souvent on y a caché les corps saints et les reliques. Il est opportun de grouper ici les puits similaires.

« Près de ce souterrain (à S.-Eustorge de Milan) est un puits dans lequel la tradition rapporte que les corps de plusieurs martyrs ont été jetés » (Millin, *Voyage dans le Milanais*, t. I, p. 140).

« La chapelle du S. Sacrement se nommait aussi chapelle du puits (à la cathédrale de Beauvais) : Louvet, *Histoire et antiquités du diocèse de Beauvais*, 1631-1635, t. II, p. 653. Dans plusieurs cathédrales, on voyait des puits très élégants qui, après avoir servi à la construction de l'édifice, étaient ensuite consacrés aux usages de l'église. Gailhabaud, *De l'architecture du v^e au xvii^e siècle*, t. IV, publie un dessin du puits encore conservé dans la cathédrale de Ratisbonne » (Desjardins, *Hist. de la cathéd. de Beauvais*, p. 59).

Au milieu du cloître de S.-Jean de Latran, à Rome, existe un puits, dont la margelle de marbre, sculptée à la fin du viii^e siècle, est figurée dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1892, p. 526.

A l'abbaye de Lobbes (Belgique), dès le x^e siècle, « on l'avait (le puits) creusé entre deux autels, à peu de distance de la table de communion..... Les habitants de Lobbes y vont parfois puiser de l'eau » (*Rev. de l'Art chrétien*, t. XXIII, p. 141).

Il y avait un puits à St-Martin de Tours, au rapport de Paulin de Périgieux (*Vita S. Martini*, lib. VI, v. 56, 57) :

« Quin etiam in puteum, qui templo clausus in ipso,
Fonte salutiferas eructat concavus undas. »

Mgr Chevalier en parle en ces termes dans *les Fouilles de S.-Martin de Tours*, p. 41 : « On y voyait (dans le déambulatoire) un puits destiné au service de l'église et aux besoins des pèlerins et des voisins de la basilique ; il arrivait parfois, écrit S. Grégoire, que des énergumènes, transportés comme dans un vol aérien par-dessus la grille du tombeau, étaient précipités dans ce puits : « Cum energumeni per cancellos basilicæ veherentur volatuaere et sæpe in puteum qui in ipsa habetur basilica, impulsu demonis jaclarentur » (*De mirac. S. Martini*, lib. I, cap. 2). Plus tard, ce même puits, étant devenu le rendez-vous des femmes oisives et le siège des commérages du quartier, fut transféré au xiii^e siècle dans le second bas-côté du pourtour du chœur et il figure à sa nouvelle place sur le plan de 1779... Voyez, au sujet de ces désordres, le sermon attribué à S. Odon de Cluny sur la combustion de S. Martin au x^e siècle, dans la *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 148. Une porte s'ouvrait près du puits... En 1461, on ferma le puits ou du moins on en régla sévèrement l'usage, pour obvier au désordre ; mais, l'année suivante, sur la réclamation générale des habitants, on dut le rouvrir. »

On lit dans la vie de S. Apollinaire (Bolland., *Acta SS.*, t. V, jul., p. 357) : « Divinitus creditur fuisse procuratum quod in eadem ecclesia Sancti Apollinaris fons putei antiquitus institutus in parte altaris dextera, qui non minus saluberrimas quam perspicuas continet aquas, ex quibus ad Dei gloriam et martyris venerationem tam in hominibus quam in pecoribus ceterisque hominum necessariis rebus multimode provenire visæ salubritates. »

Le *Chronicon Francorum*, parlant des précautions prises contre les Normands, dit : « En l'église Saint-Martin de Sougio fut rebosli trésors en un poiz qui est

Lorsque j'étais à Bari, le chapitre, voyant l'intérêt que je portais à ce monument si français, daigna me consulter pour les travaux de restauration, qui allaient sous peu s'attaquer à l'abside. On me montra, pour la conque, une Assomption en style libre. Je n'eus pas de peine à convaincre les chanoines de l'inopportunité du sujet et de l'insuffisance des études préparatoires. Aussi s'empressèrent-ils de me confier la direction et la surveillance des cartons. Je m'abouchai donc, à Rome, avec les peintres chargés du décor, et il fut convenu que toute l'ornementation se ferait en style roman, dont

en la né dau motier. » Des puits à reliques se voient, à Rome, à St-Pierre du Vatican, à la *Platonia*, à St-Barthélemy en l'île et à Ste-Pudentienne : celui (au milieu de la nef) de l'église des Saints-Apôtres a été détruit dernièrement, acte de pur vandalisme.

M. Darsy a signalé, dans l'église de Gamaches, un puits auquel il attribue une destination baptismale (*Bullet. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1881, n° 4.)

En 1687, lors des réparations qui furent faites à la cathédrale de Lisieux, « l'on a trouvé, vis-à-vis de la chaire à prêcher, un puits très profond que l'on a laissé en son état, après l'avoir couvert d'une grande pierre » (Vasseur, *Etud. histor. et arch. sur la cath. de Lisieux*, p. 78).

Je peux citer un autre puits, près de la sacristie, dans le transept de la cathédrale d'Angers et un dans le sanctuaire de l'église abbatiale de Charroux (Vienne); celui de la cathédrale de Poitiers est situé près du chœur, au midi.

Dans l'église d'Esnandes (Charente-Inférieure), on a signalé « un puits creusé sous un bas-côté ». On a pu l'utiliser, en cas de siège, pour fournir de l'eau aux assiégés, retirés pour leur défense dans l'église; mais ces puits ont été faits primitivement en vue du service de l'église.

M. Leclerc écrit dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, XXXVII, 192 : « La plupart des grandes églises transformées en citadelles avaient un puits, nécessaire pour les besoins de leurs défenseurs. On en connaît encore à la cathédrale de Limoges, dans l'église de la Souterraine et dans plusieurs autres du diocèse. Celui de l'église de Compreignac, qui était de forme carrée, existe toujours, mais son ouverture est couverte. Il est placé au milieu du sanctuaire, un peu du côté de l'épître ». M. Jouhannaud ajoute, à propos de la Souterraine (*Ibid.*, XL, 396) : « Cette crypte est assez vaste... En face de la chapelle du milieu un vestibule ouvre sur un caveau rectangulaire dans lequel on remarque un puits à margelle d'une seule pièce; l'existence de ces puits, comme l'on sait, n'est pas chose rare dans les monuments religieux de cette époque », qui est l'ère romane.

« Dans les dangers, il (le curé, au xvi^e siècle) se réfugiait au clocher. De là il faisait sentinelle, appelant les habitants par un coup de cloche, dès qu'il voyait apparaître l'ennemi. Ceux-ci arrivaient avec leurs troupeaux qu'on enfermait dans le cimetière; les vieillards, les femmes et les enfants restaient dans l'église; les hommes d'armes veillaient à leur protection du haut du clocher, improvisé en citadelle. On montre dans l'église l'emplacement de l'ancien puits, qu'on a fermé depuis peu » (Germain de Maily, *Baslieux*, pp. 6).

M. Mallet a publié dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. XXIX, pp. 257 et suivantes, une *Etude sur les puits d'église*, qui me dispense de faire d'autres citations.

je leur citai des exemples, et que le sujet iconographique traité serait celui-ci, le seul convenable en cet endroit : S. Nicolas, triomphant au ciel et recevant les hommages des bienfaiteurs et fondateurs de la basilique, agenouillés à ses pieds ; à sa droite Hélié, mitré et crossé, offrant le modèle de l'église, puis l'abbé Eustache, qui acheva les travaux, vêtu de la coule bénédictine et le tau abbatial en main ; à sa gauche, le duc Roger, en guerrier, présentant sa couronne, et Charles II d'Anjou, les épaules couvertes d'un manteau fleurdelisé, offrant son sceptre royal. Voilà, en quelques traits, l'histoire ineffaçable du monument. Des inscriptions latines élucideront le sujet et nommeront les personnages. A l'œuvre donc, maintenant que le thème iconographique est fixé ! Voilà une belle page pour des artistes chrétiens et archéologues.

Je me serais étendu davantage sur la basilique de St-Nicolas, mais le cardinal Bartolini m'avait fait savoir qu'il avait sur moi une antériorité de date ¹ ; je me suis donc abstenu, pour laisser parler l'auteur de tant de doctes dissertations académiques. Tel est l'usage italien : on ne doit faire connaître son opinion qu'autant que les aînés ont parlé. Notre éducation démocratique ne nous impose pas, heureusement, de telles réserves ; la place est au premier occupant et au plus pressé. Mais, prélat romain, il était de mon devoir de me conformer à l'étiquette, quelque gênante que j'aie pu la juger. Cependant j'aurai trouvé mon profit à attendre, car il me sera possible ainsi de compléter mon mémoire par d'utiles citations, qui prouveront en quelle estime je tiens le travail de mon devancier ².

1. *Su l'antica Basilica di S. Nicola in Bari nella Puglia, osservazioni storiche ed archeologiche, esposte alla Pontificia Accademia Romana di archeologia, nelle tornate dei 15 marzo e 19 aprile 1855, dal socio ordinario e Censore DOMENICO BARTOLINI, oggi Prete Cardinale di S. R. G. del titolo di S. Marco.* Roma, tipografia Sinimberghi, 1882, in-4 de 38 pages, avec huit lithographies, représentant le plan de la crypte, celui de l'église, l'intérieur, le ciborium, le siège abbatial, la façade, le flanc méridional et la porte du nord.

2. En 1847, un chanoine de la basilique palatine, Fr.-Xavier Abbrescia, avait commencé la publication de *La real basilica de S. Nicola di Bari descritta ed illustrata*, un volume in-8°. La mort l'a surpris trop tôt, car il est resté à la 48^e page. Nous souhaitons vivement qu'on reprenne la suite de l'impression, qui sera facile si le manuscrit existe encore.

IV. — CIBORIUM.

Nous ne connaissions jusqu'à présent, en fait de ciboriums de l'époque romane, que les quatre de Rome, à St-Clément, Ste-Marie-du-Transtévère, St-Laurent-hors-les-murs et St-Georges au Vélabre, et celui de la cathédrale d'Anagni; je les ai tous signalés plusieurs fois dans mes publications à l'attention des archéologues ¹. Le plus important est incontestablement le ciborium de St-Nicolas, tant pour son ornementation spéciale que pour ses proportions plus considérables. La nouvelle église du Sacré-Cœur, qui se construit à Montmartre, aura besoin de couvrir son maître-autel d'un baldaquin élevé sur des colonnes. Je n'hésite pas à proposer pour type à M. Abbadie l'édicule si complet et si élégant, quoiqu'un peu massif, de la collégiale Angevine: non seulement le style concorde avec celui qui a été adopté, mais encore il a l'avantage de se trouver dans une église française par son architecte et son origine. Quelle église actuellement en France pourrait offrir un modèle en ce genre? L'Italie a été plus conservatrice que nous et c'est à elle que nous devons demander le modèle cherché.

Le ciborium de Bari, comme ses similaires, repose sur quatre colonnes, plantées aux quatre coins de l'autel ²: deux sont en brèche rouge et deux en marbre violet dit *pavonazetto*. Son architrave épaisse porte, gravée en belles majuscules, cette inscription qui compare l'édifice au ciel, où le bon et fidèle serviteur est entré pour obtenir la récompense de ses mérites. Du haut du ciel, où il triomphe, il entend la voix des fidèles qui viennent se prosterner devant son autel et le supplient de prier pour le donateur l'abbé Eustache,

1. Voir, dans les *Monuments de la Messe*, une très docte étude sur les *Ciboria*, par Rohault de Fleury; il en a été fait un tirage à part.

2. Le ciborium de la cathédrale, qui a disparu dans une restauration générale, opérée au siècle dernier, datait de l'épiscopat de Nicolas, qui fut élu archevêque de Bari en 1035 et déposé en 1061. Sur les chapiteaux l'artiste Alfani avait trois fois apposé son nom:

« Summi sculptoris Alfani destra perita
 Angelicas species marmore fecit ita.
 Alfani civis me sculpsit Termolitanus,
 Cujus qua laudor sit benedicta manus.
 Viribus Alfani studuit quod sculpe re totis
 Effrem legavit, complevit cura nepotis. »

(Garubba, *Serie critica dé sacri pastori Baresi*, Bari, 1844, p. 120.)

continuateur de l'œuvre de l'abbé Hélie¹, et aussi pour le peuple chrétien :

✠ ARX HEC PAR CELIS
INTRA BONE SERVE FIDELIC
ORA DEVOTE DOMINVM PRO
PRO TE POPVLOQVE :

L'épigraphie est ainsi disposée sur quatre lignes, une par côté. Pour avoir son vrai sens, il faut lire ainsi : *Arx* ² *hec, par celis pro te populoque*. Ce sanctuaire est égal au ciel pour toi, qui y résides, et pour le peuple, qui t'y prie.

L'invocation *Ora devote Dominum pro* est inachevée. Je propose d'y ajouter ou *eo*, qui se rapporterait au peuple, ou *me*, qui se référerait à l'abbé Eustache : l'une et l'autre hypothèse sont admissibles au même titre. *Intra* ³ fait allusion à la construction nouvelle, érigée en l'honneur du grand Thaumaturge dont le corps arrivait de Myre. Bien que la croix indique le commencement de la phrase, elle

1. Le cardinal Bartolini (pp. 21-22) complète l'inscription métrique en la rapprochant de celle du siège, de manière à dater le monument :

« Ut pater Helias hoc templum qui prius egit,
Quot pater Eustasius sic (ou pio) decorando regit. »

Ainsi Eustache décore le temple fait par Hélie : or, il fut archevêque de Bari de 1105 à 1123, après avoir été abbé bénédictin de l'abbaye de Toussaint. Tâchons de concilier les dates : le ciborium est antérieur à l'an 1123 et l'émail n'y fut ajouté que postérieurement à 1139, se substituant à une autre image pieuse, peut-être S. Nicolas, titulaire de l'église et de l'autel.

2. Le Glossaire de du Cange ne donne pas le mot *arx* avec le sens qui lui est propre dans le style ecclésiastique. Littéralement, il signifie *enceinte fortifiée, citadelle*. En effet, au moyen âge, le paradis fut représenté comme une forteresse, munie de courtines et de tours ; par exemple à Rome, dans les mosaïques de Ste-Praxède (ix^e siècle) et de St-Jean de Latran (xiii^e siècle). L'idée première de ce motif iconographique est évidemment empruntée à l'Apocalypse. Les épitaphes emploient souvent la formule en parlant de l'âme, *locatus (spiritus) in arce poli*. A Saint-Paul-hors-les-Murs, je lis sur une tombe du xii^e siècle ce pentamètre qui montre, comme dans les mosaïques, les anges constitués gardiens de la forteresse céleste :

« Quam tenet angelicus cœtus in arce poli. »

Voici quelques textes du moyen âge, pris au hasard dans l'hymnologie du moyen âge (*Analecta hymnica* du P. Dreves, 29^e fasc., pp. 27, 31, 35, 52) : « In cœli Deus regnans arce », « Ad arcem fruitionis », « Duc ad arcem beatorum », « Nunc in arce poli sita ».

3. Lorsque les reliques font leur *entrée* solennelle dans une église qui se consacre, le chœur chante ces antiennes : « Cum jucunditate exhibitis et cum gaudio deducemini..... Surgite, Sancti Dei, de mansionibus vestris, loca sanctificate, plebem benedicite et nos homines peccatores in pace custodite. Ambulate, Sancti Dei, ingredimini in civitatem Domini, ædificata est enim vobis ecclesia nova, ubi populus adorare debet majestatem Domini. »

doit être retournée comme il suit: *Intra, bone serve (et) fidelis: Arx hec par celis pro te populoque. Ora devote Dominum pro (me):* Entre (ici), bon (et) fidèle serviteur: ce sanctuaire est comparable au ciel pour toi et pour le peuple. Prie dévotement le Seigneur pour (moi qui l'ai fait élever).

Je dois dire que l'inscription étant mutilée, on l'a restaurée avec plus de zèle peut-être que d'intelligence. J'y relève une orthographe particulière: *fidelic* écrit à la manière grecque, qui donne à la lettre *c* la valeur du *sigma*.

Du carré l'on passe à la forme octogone. Une rangée de colonnettes, trapues et serrées, supporte un toit à pans, coupé à son sommet pour faire place à un autre octogone de colonnettes, qui ont pour couronnement un toit et une croix. L'ornementation contient une foule de détails arabes.

A St-Georges au Vélabre, le ciborium, qui est du même temps que celui de Bari, se distingue à la partie supérieure par un petit tableau à fond d'or, de style byzantin, qui représente la Vierge tenant au bras l'enfant Jésus. A Bari, le tableau est bien aussi sur cuivre, mais non plus peint. C'est un magnifique émail champlevé à fond bleu, où sont figurés S. Nicolas et le roi normand Roger.

Ce tableau a été reproduit par Schultz dans son grand ouvrage sur l'architecture romane des deux Siciles ¹. Roger, drapé dans une *stola* et une tunique à rinceaux, tient dans la main gauche le globe du monde, insigne de sa puissance, et de la droite une petite bannière, fleuronée et carrée, élevée sur une hampe. Il porte en tête une couronne à trois fleurons et est ainsi nommé par une inscription: RO/GE/RIVS REX. S. Nicolas, debout à sa gauche, est nimbé, vêtu de la chasuble et du pallium: il tient la crosse de la main gauche. Le cardinal Bartolini (p. 16) déclare cet émail *lavoro bizantino ad intarsio e smalto*; j'y vois très probablement une œuvre occidentale ², d'autant plus que l'iconographie et l'inscription sont essen-

1. M. Enlart en a parlé dans *les Origines françaises de l'architecture gothique en Italie*, 1894, in-8°, p. 308.

2. Le fond uni m'empêche d'y voir un émail limousin; pour M. Bertaux, « sarebbe un lavoro rhenano » (*Arch. stor. dell'arte*, 1896, p. 411). Je crois plutôt que cet émail a été fait en Sicile, sous l'influence française. *L'Histoire littéraire de la France* contient cette note utile, t. IX, p. 223: « La réputation de ces émaux pénétra jusqu'aux extrémités de l'Italie, où ils étaient estimés comme des choses de prix. Il est effectivement fait mention de deux tables d'ai-

tiellement latines. Je préfère me ranger à son sentiment sur l'interprétation du sujet: « En 1130, le cardinal Pierre de Léon occupa schismatiquement le siège de S. Pierre sous le nom d'Anaclet II. Désireux d'agrandir son parti à l'encontre du pontife légitime Innocent II, il séduisit Roger, second fils de Roger Guiscard, comte de Sicile, en le déclarant, par bulle du 27 septembre de cette année, roi de Sicile et duc de Calabre, des Pouilles, de Naples et de Capoue. Revêtu de cette dignité, celui-ci s'était fait couronner dans la métropole de Palerme, avec grande solennité, en présence du cardinal Conti, légat d'Anaclet II. Il suivit obstinément le schisme jusqu'à la mort de ce faux pontife, se montrant rebelle aux exhortations de S. Bernard et à l'excommunication portée contre lui dans le concile de Latran en 1139. Enfin il s'humilia et reconnut Innocent II, de qui il obtint, avec l'absolution, la dignité royale pour la Sicile et l'investiture pour ses deux fils du duché de la Pouille et de la principauté de Calabre. Ce prince reconnut qu'il devait à l'intercession de S. Nicolas son retour au souverain pontife et l'obtention d'un titre légitime qu'auparavant il retenait illégalement. » (p. 16.)

Ainsi le ciborium serait orné d'un don particulier du roi normand qui en aurait fait hommage, par les mains de l'abbé, à S. Nicolas, son protecteur, à peu près en même temps que celui-ci l'honorait d'une basilique digne de recevoir ses ossements ¹.

rain, ornées d'or émaillé de la façon de Limoges, de *labore Limogiæ*, dans un acte de donation faite en 1197 à l'église de Ste-Marguerite de Veglia, dans la terre de Labour, au royaume de Naples ».

1. L'église de l'abbaye de Grandmont, en Limousin, qui fut consacrée en 1166, avait, sur son autel majeur, un ciborium analogue à celui de Bari, avec une série de 32 arcs (huit sur chaque côté) portant la voûte et, aux angles, des plaques de cuivre aux armes ou emblèmes des rois fondateurs. La description de ce curieux édicule a été faite au xvi^e siècle par frère Pardoux de la Garde de cette sorte: « Ceste église est belle par excellence pour la grandeur qu'elle a. Et la voulte d'ycelle n'est supportée d'aucuns pilliers, comme sont aultres églises, fors que de quatre pilliers ou colonnes, qui sont fort beaux et excellents, qui sont aux quatre angules du grand autel, joignant le premier degré d'icelluy. Ces quatre pilliers sont fort somptueux et admirables, faits en façon de quatre colonnes doriques (?), lesquels soubstiennent la voulte sur ledit autel. Et la façon d'iceux se nomme en latin *stria, striæ, strix*. Ce sont comme goultières engravées des colonnes de pierre ou chanfrein creux, qu'on dit communément pilliers cannelés (ces colonnes étaient probablement antiques). Ils ne sont gros que de brasse d'homme. Les soubassements et chapiteaux sont décents et propres à iceux, de sorte que le tout se convient et se rapporte d'une très excellente façon. Sur chacun desdits pilliers sont huit arcs, entrelassés sur le hault portant ladite voulte et sont en nombre sur les

Sur les marches qui contournent l'autel, se développe, en grandes capitales, une inscription métrique, composée de deux distiques : Ces degrés sont *gonflés*, ce qui ne signifie pas une orgueilleuse ascension ; ils facilitent seulement par leur *douceur* la recherche des choses élevées ou célestes. Vous donc, qui désirez monter, ne venez pas ici avec un cœur gonflé par l'orgueil. Soyez, au contraire, humbles, suppliants, prosternés et c'est ainsi que vous vous élèverez.

✠ HIS GRADIBVS. TVMIDIS ASCENSVS AD ALTA NEGATVR
 HIS GRADIBVS BLANDIS QVERERE CELSA DATVR ..
 ERGO NE TVMEAS QVI SVRSVM SCANDERE QVERIS ..
 SIS HVNILIS SVPPLEX PLANVS. ET ALTVS ERIS

La même pensée apparaît, dès le VI^e siècle, gravée sur la marche de l'autel, dans le *martyrium* de Poitiers. L'homme ne doit pas se glorifier, parce qu'il n'est qu'ignorance aux yeux de Dieu qui sait tout : quand il a fait le mal, qu'il s'en confesse humblement et s'il a produit quelque bien, qu'il n'en tire ni orgueil ni vaine gloire. Ces paroles sont parfaitement appropriées au lieu où elles se trouvent. En effet, c'est là même que le prêtre, avant de monter à l'autel, s'incline et avoue ses fautes : *Confiteor Deo omnipotenti..... quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere* et qu'il demande à Dieu tout-puissant, miséricorde et indulgence : *Misereatur vestri omnipotens Deus.... — Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus.* De plus, le célébrant n'a point à se glorifier de la mission qu'il remplit auprès du Seigneur, en s'élevant au-dessus des fidèles, parce que lui-même est sujet au péché et à l'ignorance. Malheureusement, le texte est incomplet et une partie de la première ligne manque.

HOMO ✠ QVIS ¹ GLORIATVR..... IGNORAT.
 ✠ MELIVS. EST. ENIM. IN MALEFACTIS, HVNELIS. CONFESSIO.
 QVAM. IN BONIS. SVPERBA. GLORIACIO.

quatre piliers trente deux arcs, entre lesquels, *in caput anguli*, sont de grands platines de cuivre doré où sont engravés de grands rozes, anciennes armoiries des roys d'Angleterre, fondateurs dudict monastère et de plusieurs prieurés et maisons dudict ordre. » (*Bulletin monumental*, t. XLII, p. 250).

1. *Qui se* (?)

V. — STALLES

On passerait devant les stalles, de menuiserie vulgaire, sans s'y arrêter, n'était une particularité qui les distingue. La première, du côté de l'évangile, est surmontée d'un dôme et garnie d'une tenture aux armes de la maison de Savoie.

Quand Charles II d'Anjou fonda la collégiale de St-Nicolas, qu'il composa de cent ecclésiastiques, tant chanoines que mansionnaires et chapelains ¹, il se réserva une place au chœur ; la première lui fut assignée.

Il en était de même à St-Jean-de-Latran, où Henri IV fut, le premier, installé comme chanoine. Les rois de France et Napoléon III ont continué la tradition. A St-Pierre, les empereurs d'Allemagne avaient le titre et le rang de chanoines ; les rois d'Espagne, ceux de chanoines de Ste-Marie-Majeure, et les rois d'Angleterre, avant le schisme, en reconnaissance de leur canonicat, conféraient aux abbés de-St-Paul-hors-les-Murs l'ordre de la Jarretière : aussi la devise *Honny soit qui mal y pense* est-elle restée inscrite autour des armoiries de la basilique Ostienne.

Les rois qui trônaient à Naples, héritant des droits et privilèges de la maison d'Anjou, se sont toujours considérés comme premiers chanoines de St-Nicolas. Victor-Emmanuel II a voulu agir comme ses prédécesseurs, et le chapitre y a gagné la faveur exceptionnelle de ne pas être supprimé par la loi commune et de garder intacts ses revenus considérables et ses vastes possessions territoriales.

Anciennement, il existait d'autres stalles, datées de l'an 1500 et signées du nom de maître François Ghiuri, de Bari. La signature seule a été préservée de la destruction, qui a atteint malheureusement l'œuvre entière. La voici telle qu'elle m'a été communiquée par un chapelain, qui l'a relevée dans une ancienne histoire de la collégiale : OPUS MAGISTRI FRANCISCI GHIURI SERGII DE BARIO MCCCCC.

Je ne crois pas m'écarter de la vérité en avançant que ces stalles

1. Ce chiffre ne doit pas trop nous étonner, car en France nous avons des chapitres aussi considérables, par exemple celui de Brioude, où l'on compte quatre-vingt chanoines de 1049 à 1424 ; plus tard Martin V réduisit à cinquante-neuf les chanoines de la collégiale et, avant la révolution, le total du clergé de l'église montait à quatre-vingt-onze, dont quarante-huit chanoines.

devaient être exécutées en marqueterie de bois de diverses nuances et représenter des dessins variés, fleurs, paysages, animaux, figures, etc. Ce type n'est pas rare à cette époque en Italie, et tout le monde connaît en ce genre les boiscrises de la bibliothèque Vaticane¹, de la sacristie de St-Paul-hors-les-Murs, du dôme de Pise, de la sacristie de Ste-Marie-des-Grâces à Milan, mais surtout de l'abbaye du Mont-Olivet-Majeur, qui sont un peu plus anciennes.

VI. — SIÈGE DE L'ABBÉ

Ce siège était autrefois au fond de l'abside. Il a été dérangé et rapporté un peu en avant, lorsqu'on éleva, en face du maître autel, un grand monument de marbre, où la reine de Pologne, Anne Bonne, est représentée à genoux et priant, entre deux vertus assises au-dessous d'elle.

Ce petit monument intéresse au double point de vue de l'art et de l'histoire. Il aurait servi, en effet, à Hélié comme abbé, et plus tard, le pape Urbain II s'y serait assis pour consacrer le nouvel archevêque de Bari, ainsi que le rapporte le *Propre du diocèse* : *Papa Urbanus II... etiam in sede propria consecravit*, puis une seconde fois pour le concile qu'il tint dans la crypte². L'inscription métrique qui contourne le dossier, tout en fixant la tradition, nous apprend un fait capital, à savoir que la basilique, construite par Hélié, ne fut décorée que sous son successeur Eustase ou Eustache, pendant que l'ancien abbé gouvernait le diocèse avec le double titre d'archevêque de Bari et de Canosa :

NI PATER HELIAS HOC TEMPLVM. Q PRIVS EGIT
QVOD PATER EVSTASIVS SIC DECORANDO REGIT
INCLITVS ATQVE BONVS SEDET HAC IN SEDE PATRONVS
PRESVL BARINVS HELIAS ET CANVSINVS

Ce trône, destiné aux offices solennels, est en marbre blanc, à

1. *Œuvres*, II, 164.

2. « Venit papa Urbanus cum pluribus archiepiscopis et episcopis, abbatibus et comitibus; intraverunt in Bari et suscepti sunt cum magna reverentia et præparavit domini Elias noster archiepiscopus mirificam sedem (certe pro papa) intus in ecclesia beatissimi Nicolai confessoris Christi et fecit ibi synodum per unam hebdomadam. » (*Anonym. Baren.*)

dossier triangulaire et accoudoirs. Il est bas, étroit et d'un aspect très modeste. Toute son ornementation consiste en une inscription qui fait le tour du dossier et un triple support assez original. Aux angles, deux hommes demi-nus, un genou en terre, soutiennent le siège que supporte également, au milieu, un guerrier, debout et armé¹. Tel était l'état de la société vis-à-vis de l'évêque : le peuple prêtait son concours en s'humiliant comme vassal ; le chevalier, au contraire, ne s'inclinait pas, tout en rendant un service analogue, quoique moins pénible. Cependant, dans la plupart des entrées faites, au moyen âge, dans leur ville par les évêques, on voit le siège soulevé par quatre barons ou chanoines, qui ne se trouvent pas déshonorés par cette attitude soumise et respectueuse².

Deux lions sont accroupis sous le marche-pied³ : ils font allusion à ceux du trône de Salomon et symbolisent à la fois la force et la vigilance.

1. « Tre schiavi Saraceni sostengono nel davanti il sedile, quel di mezzo lo sostiene con una spalla poggjata al bastone, tiene coperto il capo con un capriccioso berretto e sembra che sia l'Emiro..... Mi fermo a considerare come sapientemente l'arcivescovo Elia immaginasse che i Saraceni regessero la cattedra episcopale per esprimere in un sol concetto e il loro soggiogamento nella Puglia ottenuto dalle armi dei prodi Normanni e il trionfo riportato dal vangelo, che dalla cattedra suol predicarsi, su le nefande sozzure dell' Alcorano » (*Bartolini*, p. 24).

2. On lit dans les *Miracles de Nostre Dame*, écrits au XIII^e siècle (t. I, pp. 127-128).

« L'èvesque. Biaux Seigneurs, puisque beneis
Suis, je vouldray ma feste faire
Grant et belle, sanz nul contraire.
Mais il faut que vous me portez
Come èvesque nouviau sacrez
Jusqu'au moustier.

« Le chevalier. Si ferons-nous, mon Seigneur chier.
Seigneurs, faites : si le mettons
A point et si l'emporterons
Au moustier droit.

« Premier clerc. Or sus, je suis en mon endroit :
Prengne chacun le sien aussi
Et si nous en allons de cy.
Il est saisons.

« Second chanoine. C'est fait, il est levé : mouvons
Touz ensemble avisément.
Seigneurs, alons tout bellement
Que nostre èvesque n'ait trop chaut. »

3. Ce siège a été gravé dans l'ouvrage de Huillard-Bréholles et Ballard : « Recherches sur les monuments et l'histoire des Normands et de la maison de Souabe dans l'Italie méridionale », Paris, 1844.

VII. — CRYPTÉ

On descend à la crypte par un double escalier qui débouche sur les latéraux. Elle n'est ouverte que le matin, de sept heures à midi, parce qu'alors il s'y dit des messes : les règlements s'opposent à ce qu'elle le soit dans la soirée, mesure un peu gênante pour quantité de touristes ; il suffirait qu'on y laissât un gardien en permanence.

L'église souterraine se développe sous le transept, par conséquent elle est large et peu profonde. En effet, des colonnes multiples la partagent en sept nefs, dont les travées ne sont qu'au nombre de quatre. Cette forêt de colonnes produit un coup d'œil saisissant. La plupart sont antiques et extraites d'anciens monuments : l'une d'elles, protégée par une grille de fer contre la rapacité des visiteurs, a même sa légende qui tient du prodige.

Abrescia rapporte, p. 39, qu'une colonne manquait à la crypte et que, le jour de la dédicace approchant, Hélié dut la remplacer par un pilier provisoire. Mais, la nuit qui précéda la consécration, toutes les cloches de la ville ayant sonné d'elles-mêmes, le peuple se rendit à la nouvelle église, où il vit S. Nicolas, vêtu en évêque et entouré de lumière, qui enlevait le pilier et lui substituait « une belle et très précieuse colonne de porphyre mêlé, de grandeur égale aux autres ». Si cette colonne était réellement en *porphyre*, ce n'est plus celle que nous voyons, puisque son marbre est une *brèche rouge*.

Le Père de Bralion rapporte qu'étant à Rome S. Nicolas fut reçu par S. Silvestre :

Il retourna par mer à Myre. Mais avant que passer outre, il faut remarquer une chose notable, qui luy arriva avant qu'il partît de Rome. Ce fut qu'il poussa du bord du Tybre, avec le pied dans l'eau, une petite colonne de marbre blanc et rouge, après avoir fait dessus le signe de la croix, et lay disant d'une voix intelligible qu'elle s'en allât au rivage de Myre, et qu'il se vouloit servir d'elle ; et alors la colonne, en présence de tous, commença à se mouvoir pour aller vers la mer, et ne se vit plus jusques à ce qu'elle arriva au rivage d'Andronique ou port de Myre.

Arrivé qu'il fut, il fit mettre au trosne, auquel il faisoit quelquefois des fonctions épiscopales en son église de Sion ¹, et elle y demeura par l'es-

1. « Après avoir reçu l'ordre de la prêtrise, S. Nicolas fut chargé par son oncle, archevêque de Myre, de diriger en cette ville un monastère appelé la

pace de sept cens quarante ans et plus, à sçavoir jusques à l'an mil octante neuf, auquel il la transféra miraculeusement à Bari (pp. 89, 90).

Les habitants de la ville de Bari, incontinent après la translation de son saint corps, luy commencèrent à bastir en leur ville un magnifique temple, du temps de Roger, qui fut le second duc de la Pouille, lequel donna pour cet effet son palais, en la place duquel il fut basti. Comme on en faisoit les fondemens, il arriva un accident qui fust suivi d'un notable miracle, que Dieu fit en considération de S. Nicolas. Ce fut qu'une grosse masse de terre et de pierres meslées ensemble vint à s'ébouler, et tomba sur sept des ouvriers, en telle quantité qu'il falut travailler l'espace de six heures pour les descouvrir, et ils furent trouvez sans estre seulement blessez.

Vers ce temps de l'édification de cette église, on célébra un concile en la ville de Melfi, qui est proche de celle de Bari, auquel fut présent Urbain second, qui, par cette occasion, voulut venir transférer le saint corps en sa nouvelle église, le mettant en son sépulchre, ainsi qu'il a esté dit, et dédier aussi cette église. La nuit de devant cette solennité, toutes les cloches sonnèrent d'elles-mesmes, et plusieurs qui coururent en la nouvelle église, virent S. Nicolas, vestu pontificalement, mettre en un lieu de l'église basse, qui est sous la grande, et en laquelle est son sépulchre, la colonne laquelle, comme il a esté dit, il avoit miraculeusement envoyée de Rome à Myre¹. Il y avoit, en cette église basse, faute d'une colonne, de vingt-huit, qui y sont nécessaires pour soutenir la voûte, et pour ce on y avait fait seulement une sorte de pilier, et ce fut en ce lieu que S. Nicolas la transporta.

Le pape Urbain second dédia seulement la dite église basse, le trentiesme de septembre l'an mil octante neuf, car celle d'en haut n'estait pas encore achevée ; mais environ l'an mil nonante sept, elle fut consacrée par commission du pape Célestin troisième (pp. 143-146).

Beaucoup de chapiteaux sont également antiques, et sur eux est posé un énorme tailloir roman, nécessité par la retombée des voûtes d'arête.

La voûte a été, au xvii^e siècle, piquée de stuc avec un certain art, qui n'est pas dépourvu de grâce. Le regard s'arrête volontiers sur les fines moulures qui encadrent des guirlandes ou des rinceaux,

Sainte-Sion..... Notre Seigneur lui ordonna de retourner à son monastère de Sion. Il quitta la Palestine..... Il invita son clergé à l'assister de ses prières et se fit transporter au monastère de Sion, où il voulait mourir..... C'était en l'an 343..... Le corps du saint archevêque fut déposé en l'église du monastère de Sion dans un sépulcre de marbre. » (*Vies des Saints du Pèlerin*, 1883, n° 333.)

1. Il est possible effectivement que cette colonne vienne de Rome, où elle aura été arrachée à quelque monument antique.

sur les roses formant clef de voûte, sur les feuillages et les écussons qui saillaient des sommiers. Tout cela a un cachet particulier de grandeur et de vie.

Les zélés voudraient, sous prétexte d'unité, briser ce riche décor. Je m'y suis opposé formellement. D'abord chaque époque a le droit d'apporter son tribut d'hommages dans le lieu saint et il est du devoir de la postérité de respecter les dons qui ne nuisent en rien à l'esthétique; au contraire, ces hors-d'œuvre, s'il convient de les appeler ainsi, constituent l'histoire même du monument à ses diverses périodes. Puis l'unité n'est pas l'uniformité, et le beau ne jure pas parce qu'il est posé sur l'ancien. A ce compte-là que de réformes malencontreuses il faudrait opérer ! L'autel lui-même devrait disparaître dans cette rénovation, qui, pour être archéologique, ne serait probablement ni plus belle ni plus à l'abri de la critique. Sans doute une ornementation pareille n'est pas à conseiller, là où il n'y a absolument rien et où tout est à créer de pied en cap; mais détruire systématiquement pour mettre autre chose à la place, c'est tout simplement du vandalisme. Le chapitre de Bari ne méritera pas, je l'espère, ce grave reproche et il laissera jaser les novateurs et les archéologues irréflechis, ces monomanes de l'uniformisation. La gloire de l'Italie est précisément d'avoir été plus conservatrice que nous; qu'elle continue donc sans regret d'aussi bonnes et louables traditions. Du beau xviii^e siècle vaut cent fois mieux qu'une médiocre restauration archéologique. Nous le savons pertinemment en France, nous à qui ont été imposées tant de mutilations regrettables par les architectes officiels, au nom de l'archéologie.

Ce principe conservateur doit être affirmé hautement partout, en France comme en Italie, si l'on veut que certaines époques mal famées ne soient pas promptement réduites à l'état de mythes introuvables.

La crypte a perdu une partie de son élévation, par suite de l'exhaussement du pavage; on ne pouvait faire autrement, à cause de l'humidité du sol, ce qui s'explique par la proximité de la mer, la collégiale étant bâtie sur le rivage même et n'étant séparée des flots que par une large digue qui n'abrite pas encore suffisamment contre les infiltrations.

La crypte, commencée en 1087, au mois de juillet ¹, ne fut achevée qu'en 1089 ², époque à laquelle Urbain II ³ consacra l'autel, comme il le déclare lui-même dans une bulle: « Cum magna undique convenientis populi frequentia lætitiæque B. Nicolai reliquias in locum parati aditi conferentes » ⁴; et qu'en témoigne aussi Pascal II: « Paschalis episcopus, servus servorum Dei, Eustachio abbati S. Nicolai... Quod videlicet corpus (S. Nicolai) prædecessor noster Urbanus II loco quo nunc reverentia digno servatur in crypta inferiori summa cum veneratione recondidit et altare desuper in honorem Domini consecravît, petitumque est et concessum dicitur ut beati Nicolai basilica in eodem loco ædificanda specialiter sub tutela mox Sedis Apostolicæ servaretur ». Le cardinal Bartolini fait cette réflexion liturgique: « Par une exception extraordinaire, Urbain II ne mit pas de reliques de martyrs dans la table de l'autel qui surmonte la tombe, dérogeant ainsi à la loi ecclésiastique qui prescrit de célébrer le sacrifice eucharistique sur ces reliques. Tant était grande la vénération qui s'attachait au thaumaturge Nicolas! » (p. 9.)

1. « Octavo die, intrante mense julio et stante decima indictione, cum dominus Helias prephatus abbas conduxerat viginti et uno homines fossores ad excavanda fundamenta ecclesiæ ipsius confessoris Dei. » (Niceph. mon., *Translat. S. Nicol. in Varum.*)

2. C'est à tort que le comte Riant fixe à l'an 1102 « le vol de saint Nicolas ». (*Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXXVI, p. 57.). Huillard-Bréholles (*Recherches*, p. 40) tient pour 1089: « En deux ans fut bâtie l'église souterraine de Saint-Nicolas, celle qui existe aujourd'hui. »

3. Ce souvenir nous intéresse d'autant plus que ce pape fut moine à l'abbaye de Cluny: « Urbanus papa secundus, vir religiosissimus et reverendissimus, quem divina dispositio de clastro Cluniacensi elegit in sacerdotem sibi et in culmine summi pontificatus constituit » (*Exuv. sacr. Const.*, t. I, p. 128).

4. On lit dans un diplôme de l'archevêque Hélie, délivré en 1089: « Pactus sum ut ecclesiam ad ejusdem beati Nicolai onoma et honorem in curte quæ olim pretorium publicum fuerat, construere curarem. Quod a me, Domino jubente, inceptum est. . . . Nec multo post, Boamundus, istius sepe nominatæ civitatis Dominus omnesque Barini incole legatos ad Urbanum Romanæ Urbis Apostolicum miserunt, rogaturos ut Baro adventaret corpusque sanctissimi Nicolai quod nondum decenter collocatum erat, transferret et collocaret inlus confessionem in qua nunc manere esse dinoscitur. Veniens igitur isdem venerabilis papa honorabiliter decenterque sacratissimas collocavit reliquias. »

L'épithape d'Hélie qui fut inhumé à St-Nicolas, rapportée par Garubba (p. 150) et par le card. Bartolini (p. 14), le considère comme le fondateur de la basilique de S. Nicolas :

SENSVS LAVDE BONI, FABRICAE QVOQVE PAR SALAMONI,
VITAE MORS PIAE, SANCTO SIMILANDVS HELIAE.
HOC TEMPLVM STRVXIT, QVASI LAMPAS AVRAQVE LVXIT.

Ce fut dans cette même crypte que, le 3 octobre 1098, Urbain II ouvrit un concile, qui dura huit jours et auquel assistèrent cent quatre-vingt-cinq évêques, tant latins que grecs. Parmi eux était S. Anselme, archevêque de Cantorbéry, qui prit la parole pour défendre la foi catholique contre les erreurs suscitées en Orient au sujet de la procession du Saint-Esprit. La victoire resta à son éloquence et à sa science théologique, comme l'atteste le bréviaire romain dans une des leçons de son office : « Romam ad Urbanum secundum se contulit, a quo honorifice exceptus et summis laudibus ornatus est, cum in Barensi concilio Spiritum Sanctum etiam a Filio procedentem contra Græcorum errorem innumeris Scripturarum et Sanctorum Patrum testimoniis propugnasset. »

Guillaume de Malmesbury décrit en ces termes le cérémonial usité : « Ut ergo ventum ad concilium, Apostolicus, ante corpus sancti Nicolai, constratus tapetibus et paliis, ipse, casula cum pallio amictus, tribunal ascendit, cœteri cum cappis sedebant ». Ainsi le sol était couvert de tapis et les murs de tentures ; le pape portait le pallium sur la chasuble et les évêques la chape. Urbain II siégeait en face du corps de S. Nicolas, c'est-à-dire de l'autel, en un lieu plus élevé et tout l'épiscopat était rangé autour de lui sur des sièges.

VIII. — CAISSE DE LA TRANSLATION

J'étais à la veille du départ, après une semaine passée à Bari. Il me restait un regret, celui de n'avoir pas vu de mes yeux le baril dans lequel, selon la tradition, les marins avaient apporté le corps du saint confesseur. Dans la soirée, j'allai faire une dernière visite à la collégiale, qui, aux feux du soleil couchant, prend une physionomie des plus poétiques et pittoresques. Je ne pus m'empêcher d'exprimer à un des custodes de la crypte le désir jusque-là trop timidement manifesté. Son assentiment obtenu, il voulut bien se charger de conquérir celui des dignités. La nuit venue, nous nous renfermons tous dans la crypte : l'église était également fermée à clef, car il importait que mon audacieuse tentative fût tenue secrète, en cas de déconvenue.

Il existait, à la droite de l'autel, perchée au-dessous de la voûte,

une grande châsse de bois sculptée et dorée, en style du xvii^e siècle et d'un goût non équivoque. Je voyais sans cesse les pèlerins se prosterner devant cette châsse ; mais ne pouvant y atteindre, ils faisaient le geste d'y toucher, puis se baisaient dévotement la main, comme s'ils l'avaient palpée réellement. Je remarquais, en outre, qu'au milieu de la châsse une ouverture circulaire avait été pratiquée et laissait apercevoir une planche un peu raboteuse, mais devenue luisante sous le frottement des doigts, ce qui prouvait que la châsse avait été plus basse autrefois ou qu'à l'aide d'un escabeau, on pouvait y appliquer la main. Je savais encore que, chaque dimanche, le chapitre se rendant processionnellement dans la crypte, faisait une station à la châsse et y chantait une antienne à S. Nicolas.

Ce rit particulier m'intriguait. Quand j'en demandais l'explication, on me répondait invariablement : « Là est renfermé le baril ¹ dans lequel les marins apportèrent, au xi^e siècle, les ossements de S. Nicolas ² ! » Puis, si je hasardais le désir de voir de près ce baril, on me répondait : « C'est impossible, la châsse est fermée, on ne l'a jamais ouverte. »

Enfin, ma persévérance avait levé toutes les difficultés. Le soir du 13 juillet 1875, la châsse fut descendue avec précaution et placée sur la balustrade de l'autel. Armés des outils nécessaires, nous enlevâmes vite le couvercle et nous fûmes aussitôt en présence d'une seconde caisse, un peu vermoulue, mais solidement assemblée et clouée. Évidemment, il fallait aller plus loin : la caisse fut forcée et à l'intérieur, apparurent aussitôt trois planches menuisées, mais d'un aspect presque grossier. Après les avoir sorties respectueusement, je les examinai et mesurai. Elles sont en bois de cèdre, et je reconstituai immédiatement la boîte dont nous n'avions

1. « In un'urna di legno dorato racchiudesi quella specie di barile, dove i navigatori Baresi riposero le ossa del santo, durante la loro navigazione, affinché non si disperdesse il liquore che di continuo da quelle distillavasi. » (Bartolini, p. 44.)

2. En souvenir de la translation par mer du corps de S. Nicolas, tous les ans, le jour de l'Ascension, l'archevêque de Bari bénit solennellement la mer, à l'extrémité de la jetée, à l'endroit où l'on suppose que les saintes reliques abordèrent.

Quand on fait baiser la relique de S. Nicolas aux pèlerins, le chanoine officiant se sert de cette formule : « Per intercessionem sancti Patris nostri Nicolai liberet te Deus ab omni malo. Amen. »

plus que trois parois : deux grands côtés et un petit. Que sont devenues les trois autres planches ? Nous l'ignorons peut-être toujours.

Les deux plus grandes mesurent en longueur 0,74 ; en largeur, 0,36 ; en épaisseur, 0,04. La petite a 0,47 de longueur et 0,12 de largeur.

Ainsi se trouvait vérifiée l'expression même des Actes de S. Nicolas, qui, en narrant la translation, employait le mot *capsella*. Le fond de la tradition était vrai, mais la légende l'avait altéré en substituant un baril à une caisse.

Après avoir baisé la relique et remercié Dieu de cette invention, les chanoines, à ma demande, détachèrent trois morceaux de ces tablettes vénérées : deux furent destinés à l'Anjou, en mémoire de ses anciens ducs, et le troisième fut mon partage. L'un est allé, à la cathédrale d'Angers, grossir le trésor des reliques, que j'ai constitué en 1860, aidé du chanoine Joubert : je devais ce souvenir à une ville où un comte d'Anjou fonda, au XI^e siècle, la célèbre abbaye de Saint-Nicolas. L'autre a enrichi la ville de Bourgueil, autrefois du diocèse d'Angers, actuellement de l'archidiocèse de Tours, car là encore vit le culte de S. Nicolas par l'érection d'une église sous son vocable.

La nouvelle de la découverte se répandit promptement à Bari où elle causa une grande joie. Les journaux italiens en racontèrent les détails et l'archevêque, Mgr Pedicini, me disait en souriant :

« Si vous demandiez maintenant aux chanoines de vous laisser ouvrir le tombeau de S. Nicolas, ils ne vous refuseraient pas. » — « Pourquoi pas ? lui répondis-je. On croit d'autant mieux qu'on a vu et franchement j'aimerais à constater *de visu* comment s'opère l'émission de la manne. Ce sera pour un autre voyage. »

Il fallait ensuite aviser à rendre à la caisse de la translation l'honneur qui lui revenait légitimement. Il fut convenu qu'on la tirerait du lieu obscur où elle gisait et que, pour la consolation des pèlerins, elle serait exposée dans l'église supérieure. La châsse de la Ste Crèche, à Rome, fut choisie pour modèle. Les trois planches de cèdre, suspendues par des chaînes dorées, seront enfermées dans une châsse en cristal et demeureront ainsi visibles aux yeux de tous. Puis, afin de perpétuer la mémoire de cette heureuse inven-

tion, j'écrivis cette inscription, qui sera gravée sur marbre et placée sous la châsse même :

HEIC. PIE. ADSERVANTVR
TRES. TABVLAE. SVPERSTITES
EX. CAPSELLA. LIGNEA
IN. QVA. OSSA. S. NICOLAI. EPISC.
A. NAVTIS. BAREN. DEPOSITA. SVNT
ANTE. EORVMDEM. PER. MANVS. VRBANI. PP. II
IN. BASILICAM. NOSTRAM. SOLEMNEM. TRANSLATIONEM.

QVAE. QVIDEM. A. RMO. CAPITVLO
ANNO. DOMINI. M. DCCC. LXXV
RITE. FVERVNT. RECOGNITAE
ET. MELIORI. MODO. EXPOSITAE
VT. AB. OMNIBVS. FIDES. INDVBIAM
VIDERI. AC. COLI. VALEANT

XAV. BARBERIVS. DE. MONTE. ALTO
A. CVB. SSMI
GESTIENS. BARI. SCRIBEBAT
IN. MEMORIAM. TANTI. FACTI
A. SEIPSO. FELICITER. PROMOTI
DIE. XIII. IVLII

Quelques jours après, j'étais admis à l'audience de Pie IX, à qui je présentais, de la part du chapitre, une cassette artistement travaillée, qui contenait, dans une thèque en filigrane d'argent, un fragment de la *capsella* de cèdre, plus quatre ampoules, en cristal de Bohême, pleines de manne ¹. Sa Sainteté écouta, avec un inté-

1. Le journal *Il Popolo Romano*, dans son n° du 20 août 1875, racontait ainsi, d'une façon grotesque, ma mission auprès du S. Père :

« *La manna di S. Nicola di Bari.* — E poi il Papa si lamenta di essere prigioniero. Fin la manna gli portano! L'altro giorno gliene furono regalate quattro ampolle, rinchiusse in un cofanetto artisticamente lavorato. La manna contenuta nelle ampolle era stata estratta dalla tomba del Santo taumaturgo Nicola da Bari. Unito al cofanetto vi era anche un reliquario di filigrano d'argento, contenente un pezzettino di legno di cedro, venuto da Mira a Bari nel 1000. Questi preziosi doni furono presentati al Santo Padre da Monsignor Barbier de Montault, a nome del Capitolo della Basilica di S. Nicola di Bari. I doni erano accompagnati da un indirizzo, firmato dal canonico Domenico De Vincenzi, *luogotenente (sic) ordinario della Basilica.*

« A quando la promozione di Don Domenico a capitano ? »

rêt soutenu, le récit de la découverte, me chargea de transmettre ses remerciements aux chanoines et me dit sa dévotion pour la manne, dont Elle tenait toujours une ampoule dans son oratoire et qu'Elle distribuait aux serviteurs de son palais quand ils étaient malades. Non content de ce témoignage, qui fut encore, le lendemain, répété publiquement devant toute sa cour, le Saint Père répondit au chapitre la lettre suivante, que je me fais un devoir de reproduire textuellement², parce qu'elle forme pour ainsi dire l'authentique de la relique et qu'elle atteste hautement la piété du saint pape, qui compare cette invention à celles, opérées sous son pontificat, des corps des SS. Ambroise, Gervais et Protais à Milan, et des SS. Philippe et Jacques à Rome :

PIUS PP. IX. Dilecte Fili, salutem et apostolicam benedictionem. Læto excepimus animo nuncium inventarum assium arculæ qua sacra celeberrimi Myrensis archiepiscopi lipsana, octo ferme ab hinc sæculis, Barium advecta fuerunt. Arbitrati enim sumus novum in fausta hac inventione dispicere pignus divinæ misericordiæ, quæ dum prius in Italia superiore protulit in lucem exuvias sanctissimi Mediolanensis archiepiscopi, deinde in media seu Romæ corpora sanctorum apostolorum Philippi et Jacobi, nunc demum in extrema memoriam excitat translationis ossium sancti Nicolai. Afflictis certe Ecclesiæ rebus, Sanctæ huic Sedi undique impetitæ, divexatæ religioni superna tantum virtute succurri potest, atqui hanc opem portendere non immerito fortasse putamus insolitos hujusmodi eventus a miraquadam adjunctorum coitione partos. Qui dum mortales cœlitum reliquias tamdiu abditas et frustra quæsitas periclitantibus nobis præsentés ostendunt, haud obscura voce monere videntur eorum nobis non deesse patrocinium et præsidium, quorum suffragio confidimus. Itaque nec unum spirituale pretitum doni Nobis a te, nomine quoque Istius illustris capituli, missi, nec sola peculiaris pietas qua sanctissimum Myrensem præsulem colimus, nec perspicuum dumtaxat obsequii vestri et devotionis argumentum munere significatum hoc Nobis acceptissimum fuit et jucundissimum, sed spes etiam non remoti cœlestis auxilii cujus auspiciam in ipso delitescere duximus. Utinam omen confirmet Omnipotens populique sui misertus iram avertat ab eo et flagella ipsi adhuc incutienda retrahat ac præsertim corruptionem cohibeat latius in dies ubique serpentem et grassantem. Interim auspex tanti favoris sit

1. En même temps, Sa Sainteté, par une attention des plus délicates, me faisait expédier le bref apostolique qui me nommait *prélat de sa Maison*, qui est le degré le plus élevé de la prélature romaine: j'étais camérier d'honneur depuis 1869 (*Œuvres complètes*, t. III, p. 2).

2. La lettre du lieutenant de Vincentiis se trouve au tome IX de mes *Œuvres*, p. 389.

vobis Apostolica benedictio quam grati animi Nostri et paternæ benevolentiae testem tibi, dilecte fili et capitulo isti totî peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 2 septembris anno 1875, pontificatus Nostri anno tricesimo. Pius pp. IX.

Dilecto filio Dominico de Vincentiis, canonico ordinario locumtenenti in basilica palatina S. Nicolai Bariensis. — Barium.

Le chanoine Feuli rendit compte de l'événement dans le *Bulletino ecclesiastico*, 1875, p. 313 :

Seguiamolo in Bari. Accolto cortesemente da quel zelante arcivescovo nel suo palagio, Mons. Barbier de Montault ha saputo meritarse la benevolenza. Cose di bene altro genere hanno in quella città attirato le sue cure. Visitò il celebre santuario di S. Nicola ed esaminò particolarmente l'archivio ed il tesoro; l'uno interessante per gran numero di bolle, diplomi e codici antichissimi; l'altro pei preziosi oggetti donati da Carlo II d'Angiò. Ma traslasciando ciò che è stato già narrato da qualche giornale, diremo solo di due preziose scoperte da lui fatte.

Da un lato della cripta dove riposano le ossa di S. Nicola è sospeso una cassa pregevole per intagli e dorature. In questa una tradizione voleva che fosse conservato un barile, nel quale i marinai di Bari aveano recato da Mira il sacro deposito. Monsignore pregò i canonici di quella insigne collegiata perche volessero aprire quella cassa non più aperta da circa due secoli e vederò co' propri occhi quello che dicevasi cola racchiuso. Ardita dimanda, alla quale però non seppe resistere la squisita gentilezza di quei canonici. La cassa colle richieste formalità fu aperta e fu in quella trovata una seconda cassa, parimenti di legno con fasce ed ornamenti di rame; ed in questa finalmente, non il creduto barile, ma tre tavole di cedro, le quali evidentemente aveano servito al trasporto delle ossa del santo vescovo di Mira. La gioia fu universale; ed, a proposta del prelato, il distinto capitolo di S. Nicola ha divisato di far costruire un'urna a cristalli, a mo' di quella della sacra culla di N. S. in Roma ed ivi custodire quelle tre tavole divenute oggetto di venerazione pel contatto delle sante reliquie. Sulla quale urna, a perpetua memoria del fatto, sarà scolpita in marmo la seguente epigrafe, dettata dallo stesso promotore della scoperta: *Heic pie adservantur*, etc.

IX. — MAITRE AUTEL.

L'autel fait face à l'abside, qui a gardé quelques débris de son pavage primitif, du XI^e siècle, en mosaïque de pierres dures. Il est particulièrement beau à voir avec son revêtement d'argent, en fort

relief, qui raconte les traits principaux de la vie de S. Nicolas¹. Sur le tabernacle se dresse le buste, de grandeur naturelle, du saint patron, aussi en argent massif². Sur les gradins, encore d'argent, sont échelonnés vingt-quatre chandeliers, entremêlés de reliquaires, le tout du même métal. La voûte elle-même est couverte d'un plafond d'argent, où l'on observe le Père éternel, bénissant et entouré d'anges. Un tel ensemble est vraiment splendide et fait le plus grand honneur aux artistes du xvii^e siècle.

Les *ex-voto* sont pendus tout autour de l'autel, fixés aux colonnes. Parmi eux, j'ai distingué de petits enfants d'argent, tout nus, en mémoire de l'heureuse délivrance des reines de Naples, à l'époque moderne³.

C'est sur cet autel, réservé au chapitre et aux personnages marquants, que j'ai célébré solennellement, assisté des chapelains de la basilique et paré des plus beaux ornements.

L'autel, érigé par les soins du prieur Pallavicini, porte, en deux endroits, sa date de confection, qui est l'an 1684. Voici les deux inscriptions qui l'attestent. La première mentionne Dominique Marinelli comme l'auteur de ce don vraiment magnifique. Le latin en est très incorrect et il est facile de rétablir l'altération notable que j'impute au graveur, s'il faut lire *prædictum altare fecit fieri*.

MAGNIFICVS DOMINICI MARINELLI PREDICTI ALTARI E. E. CIO ID. CLX
XX IV.

Plus loin, on voit encore le nom de Dominique Marinelli, mais

1. Parmi ces bas-reliefs, dont les panneaux cintrés sont accompagnés, en haut et en bas, de têtes d'anges ailés, je distingue celui des trois clercs, dont il existe une photographie. Au dehors, la boutique du charcutier est indiquée aux passants par une branche d'arbre, fichée horizontalement dans le mur et à laquelle pend une banderole flottante en manière d'enseigne et surtout par un étal à trois degrés, où sont disposés des plats garnis de viande et où pendent des boudins et des saucisses. Les trois enfants ressuscités s'apprêtent à sortir des saloirs où ils ont été coupés en morceaux. S. Nicolas se tourne vers le boucher, qui se prosterne à ses pieds et sollicite humblement le pardon de son crime. Derrière lui est une table servie, où un convive témoigne par ses gestes sa stupeur. L'archevêque, tête nue et barbu, porte sur l'aube une dalmatique sans manches, semée de croix et sur laquelle est posé un pallium de forme latine; il tient de la main gauche un livre fermé, sur le plat duquel sont les trois boules d'or de la dotation des jeunes filles.

2. S.-Nicolas de Port avait aussi sa statue d'argent (*Œuvres complètes* t. VII, p. 481). Sur son image populaire, *Ibid.*, t. IX, p. 272.

3. *Œuvres complètes*, t. VII, pp. 479-484.

ajouté à celui d'Antoine Avitabile, de Naples. Là aussi je constate des fautes grossières qu'il suffit d'indiquer :

AG MAGNIFICI DOMINICVS MARINELLI ET ANEONIVS. AVITABILIS NEAPOLITANI. FIERI. FECIT.

A. D. CIO IO C LXXXIV

Au seuil même des battants des volets sont d'autres lettres, en certaine quantité, auxquelles je ne trouve aucun sens ¹ et que cependant je ne négligerai pas, car un jour peut-être il se trouvera quelqu'un qui les interprétera. Les voici telles qu'elles ont été relevées à mon intention par un des chapelains de la basilique, que je remercie ici volontiers de sa complaisance.

En haut sur trois lignes :

GSMUGATPPAICIDMSEOEPLMDNIPERDMGMVAMMPDTLCDMPPDIVEIMVV SSOPIC-
MIIMIQVSCIPDMPASTLCGLSSEPMEDE.

TESBEPMEGSAQPIMGEEPCLMCPGSMACVEMAIPNUPSATPPVEPLEGIMIGEMEELPP
DIEMECPLMGPEIQSFATGNOVOPDSDTSSAESCL.

ASCDGIETPECCGMISGPHEPDTMIDBOODTSATGDHQHEMPAAMIFOPDVEPEDA GEP
DORDCEDTDSSECHBEEBSAPDVMECLAATMGA.

Au côté droit :

PPGM
VNVE
MAIM
EDLA
CMDI
CRPP
BLVM
DTIN
INPI
VDMD
PITD
DTDE
RACI
SEPV
SPAL
GMIC
EQVR
DMNF

Au côté gauche :

EADQ
IVEM
SECE
CCAC
DTLS
MNEP
MNSB
AIMS
SQLC
QINC
ACIV
GSAD
OATP
PCAD
GRNT
PAMI
HDDS
PIAP

1. J'ai cité dans le *Bulletin monumental*, t. XLIII, p. 396, une inscription analogue, gravée à la fin du xvi^e siècle, sous le pied d'un reliquaire, au pa-

En bas sur trois lignes :

OSCTIMCEVIMCAVEFCTPEPIAPMMTQCTEPLSMCCRSASMGIQPACITGADAAJMNMM
ACCLSPCETDPPADMITQE DOMCI VPI.

MSIQ. PEPA. M. P. RAMDIQPPCDA. MAR. C. C. I. I. SHAIV. E. C. QDBAM
NEMLDSDIHIQI. MRNCC EFGDC. C. DCFDMEDGELT. PMNMCESNIL.....

GLAM. RAD. CG. E. M. SAL. SDMEPPEN.....

L'ouverture, pratiquée dans le marbre qui clôt le tombeau, est fermée par un épais disque d'argent, monté sur charnière, en sorte qu'on peut le faire manœuvrer sans le détacher de la table à laquelle il adhère ¹.

Des deux côtés il représente S. Nicolas, à mi-corps, vêtu à l'orientale. Autour court cette légende, un peu mutilée par le maniement incessant du disque, mais dont le sens est très clair :

ORA PRO NOBIS BEATE (*Nicolae, ut digni officia*) MVR PROMISSIONE
CRISTI.

Les beaux caractères d'écriture onciale permettent de faire remonter ce disque remarquable à la fin du XI^e siècle et au pontificat d'Urbain II, c'est-à-dire à l'époque même de la consécration de l'autel. Un si notable spécimen de la numismatique du temps ne peut rester enfoui en ce lieu, où peu de personnes peuvent le voir. J'ai donc demandé au chapitre qu'il veuille bien en faire faire un semblable pour clore l'orifice de la tombe et placer celui-ci, comme il en est digne, dans le trésor même, avec les autres richesses de la basilique.

Bari vit de traditions. Quand l'autel d'argent, qu'observa et nota Languerant au XV^e siècle, fut renouvelé au XVII^e, l'on fit exactement ce qu'il y avait là auparavant, à savoir un revêtement complet, une statue du saint et des chandeliers. J'ai noté dans les archives deux textes importants qui doivent être d'autant mieux cités qu'ils donnent les noms de deux orfèvres de Naples au XV^e siècle.

Le 17 juin 1449, un maître napolitain François la Parelo, ou la Parelle, nom d'origine française, fut chargé de blanchir la grande image d'argent, sise derrière le maître autel de la crypte, et les cha-

lais Allemp, à Rome. Peut-être chaque majuscule n'est-elle ici qu'une initiale, comme sur les hosties de S. François de Paule (*Œuvres*, X, 139).

1. *Œuvres complètes*, t. VII, p. 458.

deliers, également d'argent, qui l'accompagnaient; peut-être n'y en avait-il que deux, suivant l'usage liturgique d'alors. On remarquera *cona* pour *icona*¹. Du Cange en cite deux exemples du xiv^e siècle : « Die xvii^o junii, xii ind., dealbata est cona magna argentea retro altare majore inferioris (ecclesiæ) posita et candleæ argenteæ per magistrum Franciscum la Parelum de Neapoli M cccc xlviii ».

Le 22 mai 1485, maître Jacques accomplissait le même travail sur la grande image : « Die iij maij m^o cccclxxxv, ind. terciã, dealbata est predicta cona tantum per magistrum Jacobum arificem ». *Arificem* est ici pour *aurificem*.

Le cardinal Bartolini (pp. 12-13) s'exprime ainsi au sujet de cet autel :

Urosius, roi de Serbie et des Bulgares³, appelé par les Slaves *Milutino* et aussi le *Saint*, à cause des nombreux monastères qu'il avait fondés dans son royaume, se trouvant, en 1318, en butte à des soulèvements intérieurs et à des guerres extérieures avec Charles, roi de Hongrie, eut recours, quoique schismatique, à saint Nicolas, envers qui sa nation nourrissait une dévotion particulière. L'année suivante, 1319, il ordonna à d'habiles artistes, qui, sans doute, étaient deux byzantins travaillant en Italie, une riche couverture d'argent pour encadre tout l'autel, ainsi qu'une voûte qui devait servir de baldaquin.

Ce travail aura été décoré de ciselures, d'émaux et de gemmes enchâssées dans le style byzantin, comme la fameuse *palu d'oro* de la basilique

1. *Icona* est le terme primitif. L'inventaire de S.-Pierre de Rome, en 1489, le répète jusqu'à treize fois : neuf fois il est écrit *ichona* (Muntz e Frothingham, *Il tesoro della basilica di S. Pietro in Vaticano dal III al XV secolo*, Rome, 1883, in-8°, pp. 111-112). Ses diminutifs sont *cona* et *conetta* (*Ibid.*, pp. 53, 70, 85, 88, 89, 98). L'inventaire du cardinal d'Estouteville (1483) donne *conetta* et *conula* (Muntz, *les Arts à la cour des papes*, t. III, pp. 286, 290, 291, 292).

Le latin *icona* se traduit en italien *ancona*, qui signifie l'image d'un retable et, par extension, le retable lui-même.

2. « Pro duobus filis de paternostris de curallo et duobus filis de paternostris de vitro et una cona de plumbo. » — « Item pro factura cujusdam conæ de mandato Domini » (*Hist. du Dauphiné*, t. II, pp. 179 et 279.)

3. « Urosius régnait en Serbie conjointement avec son frère Étienne Diagufino, quand Nicolas IV écrivit à leur mère pour les inviter à abjurer le schisme. Il leur donne le titre de roi (Raynaldi, *ad ann.* 1318, 1320, 1323). Le même Urosius avait promis par lettre à Benoît XI qu'il embrasserait la foi romaine, mais il ne tint sa parole qu'en 1320, lorsque, vaincu par le roi Charles et devenu son tributaire, il abjura le schisme et se fit catholique (Raynaldi, *ad hunc annum*). Ce prince eut plusieurs femmes : une s'appelait Hélène, c'est celle qui est représentée sur le grand tableau de St-Nicolas. Il mourut au mois de novembre de l'an 1323, au rapport de Michas Madia, auteur contemporain (*in hist.*, chap. 16) » (Bartolini, p. 12).

que de Saint-Marc à Venise, qui sert de diptyque à l'autel, ou comme le *paliotto* donné par Grégoire XII qui le recouvre. Dans l'intérieur de la porte par laquelle on pénètre jusqu'au trou circulaire, on voit une large bande d'argent, noircie par la fumée de l'encens et des cierges, où on lit en caractères demi-lombards cette inscription qui rappelle le riche don du roi Urosius : « Anno Domini millesimo trecentesimo decimo nono, mense junii, secunda indictione, Urosius rex Rasiæ, Ediocliæ, Albanix, Bulgariæ et totius maritimæ de culfo Adriæ, a mari usque ad flumen Danubii magni, præsens opus altaris, iconem magnam argenteam, coperturam tribunalem supra hoc altare de argento, lampades et candelabra magna de argento fieri fecit, ad honorem Dei ac beatissimi Nicolai, ejus obrado adstante de cetera filio de Sistava, fideli et experto a prædicto rege supradicto opere deputato. Et nos Rogerius de Juria protomagister et Robertus de Barolo magister in omnibus præfatis, opus de prædicto mense junii incepimus et per totum mensem martii anni sequentis tertia indictione fideliter complevimus ». Ce précieux document rappelle les diverses parties de l'ouvrage, le nom des artistes *Rogério de Juria* ¹ et *Roberto de Barolo*, le député du roi présidant au travail dont le nom semble celui d'un bulgare, et le court espace de temps, six mois, qui y fut employé. Il y est fait mention encore d'une grande icône ou image d'argent, qui est sans doute le beau tableau qu'on voit présentement dans le trésor et qui, à l'origine, comme le mentionne l'inscription, était placé sur l'autel de saint Nicolas.

Ce retable a seul survécu ²; les lampes, les chandeliers, l'autel, la voûte et l'inscription commémorative ont disparu, sans laisser d'autre trace que le souvenir que leur a consacré le P. Beaulieu en sauvant l'épigraphe de l'oubli. Peut-être est-ce celle que l'artiste du xvii^e siècle a cherché à reproduire : alors il serait évident qu'il n'avait pas su la déchiffrer.

X. — RELIQUES DE SAINT NICOLAS.

En regardant par l'ouverture de la dalle, on ne parvient pas à plonger jusqu'au fond du sarcophage dans lequel sont couchés les ossements; mais on distingue, en face, à une des parois, un fémur ³,

1. Je ferai observer qu'on peut lire aussi *Juria* : ce nom de lieu est à chercher.

2. Les deux textes cités, le premier surtout, sont difficiles à concilier avec le récit de Languerant, qui, à la même époque, déclare avoir vu ce retable dans l'église supérieure, accolé au transept méridional, là même où les parents de S. Nicolas de Tolentin vinrent demander la naissance d'un fils.

3. Le cardinal Bartolini dit : « *L'osso grande della tibia, che apparisco ancor vivo* » (p. 12).

scellé au marbre avec un crampon d'argent par Urbain II lui-même, dit-on. L'orifice de la dalle est humide, les parois suintent également, et sur l'ossement on voit très distinctement perler les gouttelettes de manne qui se détachent peu à peu.

Je vais rechercher quels ossements de saint Nicolas se rencontrent ailleurs. J'ai déjà parlé, t. XIII, page 392, des reliques qui se trouvent à Rome².

Le comte Riant, dans son curieux travail : « Des dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au XIII^e siècle », enregistre comme transportées de Bucoléon à l'abbaye de Corbie, en 1203 : « Dens et de capillis S. Nicolai » (p. 184), relique qui existe encore; de sainte Sophie, à la cathédrale d'Halberstadt, qui le conserve toujours depuis 1206, « un doigt de saint Nicolas » (p. 192); de Sainte-Marie-Evergète à Gembloux, en 1215, le « doigt triomphal de Saint Nicolas » (p. 196) : « digitum piissimi et gloriosi confessoris sancti Nicolai, quem christianissimus imperator Constantinopolitanus, ad prelium contra inimicos suos preliaturus, ante se deferri fecit, fiduciam habens cum effectu quod meritis ejusdem confessoris triumphator existeret » (*Exuv. sacr. Const.*, II, 100); de Bucoléon à Saint-Jean-des-Vignes, près Soissons, où il fut brûlé au XVI^e siècle, un « fragment du bras de saint Nicolas » (p. 196) : « una magna pars de brachio sancti Nicolai gloriosissimi confessoris », dit l'authentique (*Exuv. sacr. Const.*, II, 61); de saint-Georges de Mangana, au Mont-Saint-Quentin en 1207, une « dent de saint Nicolas » (p. 202), qui a disparu; enfin, de Bucoléon, à Saint-Vincent-au-Bois, en 1212, un « doigt de saint Nicolas » (p. 202), dont on a perdu la trace (*V. Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXX-VI). Dans les *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ* (I, 124) est citée une relique de saint Nicolas apportée par l'abbé Gunther à son abbaye de Paris : « Item S. Nicolai episcopi, » et une relique non spéci-

1. Cette dalle en recouvre deux autres : la dernière sert de couvercle au sarcophage (Bartolini, p. 11).

2. Pour ne rien omettre, j'ajouterai ces deux renseignements : En 1157, l'église de S.-Nicolas, à Rome, eut son autel dédié. Parmi les reliques incluses alors dans cet autel, l'inscription commémorative mentionne celles de S. Nicolas : « et s. confessoris Nicolai... reliquiæ ». En 1180, le consécrateur en déposait aussi dans l'autel de S. Nicolas *dei Funari* : « De reliquiis... sancti Nicolai confessoris ».

fiée à l'abbaye de Clairvaux, « S. Nicholai episcopi. » (*Ibid.*, II, 196).

Le cardinal Orsini, archevêque de Bénévent, constatait en 1723, dans son inventaire des reliques, inséré au *Synodicon diocesanum*, les reliques suivantes de S. Nicolas : à la cathédrale, un « pezzo d'osso » (p. 617); à San Spirito, « ceneri confuse » (p. 620); à Ste-Sophie, « piu pezzi d'ossa, frammenti » (p. 624); à Ceppaloni, « alcuni frammenti con polvere uniti » (p. 640); à Paduli, « un pezzetto d'osso » (p. 666).

On lit dans l'*Inventaire de la cathédrale de Laon*, en 1523 : « Quinta (imago) est argentea deaurata, minor ceteris, tenens feretrum in manibus et habet parvulam tabulam appensam in qua id scriptum est : *Os brachii sancti Nicolai* ».

Le Père Gonzaga indique, en 1587, au couvent des Franciscains de l'Alverne : « ex ossibus sanctorum... Nicolai » (*De orig. relig. franc.*, p. 240.)

La *Revue de l'Art chrétien*, t. XXVI, p. 12, dit que « l'église d'Aarhuus (Norwège) prétendait posséder des reliques insignes » de S. Nicolas.

« D. Thomas de Pirisy, grand prieur de Corbie, fit faire une nouvelle châsse en forme de fenêtre, dans laquelle il mit le doigt de S. Nicolas l'an 1333, comme on le voit par une inscription ¹. Le grand prieur y est représenté à genoux, recevant la bénédiction de son abbé. Cette relique était auparavant dans un doigt d'argent, soutenu par deux anges » (Dusevel, *Histoire abrégée du trésor de l'abbaye royale de St-Pierre de Corbie*, p. 32).

Un anneau fut mis au doigt du bras de S. Nicolas, à St-Nicolas d'Angers (Voir le testament de Jeanne de Laval, *apud* de Quatrebarbes, *Œuvres de René d'Anjou*, t. I, pp. 100-110.)

M. Bretagne a publié à Nancy, en 1873, une brochure intitulée : *Le reliquaire de S. Nicolas de Port*. Ce reliquaire, qui n'existe plus, datait du xv^e siècle : il avait la forme d'un bras et renfermait un bras du saint évêque. M. Badel en a fait l'objet d'une notice spéciale, à l'occasion de sa réfection par une pieuse donatrice, en 1893 (*Œuvres complètes*, t. IX, pp. 393-395).

« Item, en l'église de monseigneur saint Nicolas (à Venise) est le bourdon de saint Nicolas » (*Voyage du baron d'Anghure*, 1395, édi-

1. *Œuvres complètes*, t. IX, p. 317.

tion Michon); « Item, ung de ses gros dens ; item, ung de ses dois ». (p. 29).

« Item, un autre reliquière tout doré, dont la hente est faicte en guise d'un arbre et sied sur une tournelle et au-dessus a un cristal tout rond, enchaâssé en argent et où derrière a un *Agnus Dei* et dedens de la chemise S. Nicolas ». (*Inv. du S. Sépulcre de Paris*, 1379, n° 82).

L'inventaire de 1419 signale, au Grand S.-Bernard, un bras de S. Nicolas, moins les doigts : « *Brachium Sancti Nycolai, exceptis digitis* » (Duc, *la Maison du Grand S. Bernard*, p. 71.)

Un bras est à Fribourg (*Œuvres*, t. IX, p. 549). Cette multiplicité de bras s'explique facilement. En effet, il est bien probable que nulle part le bras est en entier et que la partie a pris le nom du tout.

« *De pollice Sancti Nicolai* » (*Inv. de la cath. de Tournai*, 1651).

A l'exposition rétrospective d'Arras en 1896, on a remarqué « le reliquaire phylactère de la dent de S. Nicolas, déjà exposé au Trocadéro (n° 308)¹, ainsi que le charmant reliquaire de S.-Nicolas d'Avesnes-le-Comte (n° 375), en argent admirablement ciselé et travaillé. S. Nicolas est représenté avec les trois enfants; devant lui est placée une custode de cristal pour contenir les reliques; cette statuette a été fabriquée par un orfèvre d'Arras vers 1450 et offerte, en *ex-voto* de sa délivrance, à l'église d'Avesnes par un prisonnier de guerre revenant de captivité. Il nous a rappelé le reliquaire de S. Jacques d'Amiens, avec lequel il n'est pas sans analogie; toutefois, dans ce dernier, les reliques de S. Nicolas sont renfermées dans une petite monstrance placée sur l'orfroi antérieur de la chasuble : il est reproduit dans l'*Album archéologique des Antiquaires de Picardie*, 5^e fascicule » (*Rev. de l'art chrét.*, 1896, p. 391).

Geoffroy de Courlon écrivait, au xiii^e siècle, dans le *Livre des reliques de l'abbaye de S.-Pierre-le-Vif de Sens* (édit. Julliot, p. 67): « *De dimidio dente S. Nicholay episcopi. Beatus Nicholaus, episco-*

1. Une note anonyme, que j'ai trouvée dans les papiers de Léon Palustre, est ainsi conçue : « *Reliquaire de la dent de S. Nicolas*. Ce reliquaire a un peu la forme d'une croix byzantine. Au milieu est enchâssée une dent, autour de laquelle se lit : DENS S^{RI} NICOLAII. Ce reliquaire, en cuivre doré, est orné de pierres fausses, émeraudes, turquoises et rubis alternant; une d'entre elles est gravée et représente un cavalier ».

pus Mirrensis, ex illustri prosapia ortus, civis fuit Pathere, urbis Licie provincie. Vita ipsius et miracula possunt in libris quamplurimis reperiri. De reliquiis ipsius S. Nicholay habemus dimidium dentem, videlicet quem Alexander, presbyter de Naudo, capellanus Stephani comitis, huic monasterio condonavit. Anno Domini M^oCC^o nonagesimo secundo, tempore domni Jacobi abbatis, Theobaldus de Senonis, monachus et thesaurarius hujus loci, illum fecit poni, una cum dente S. Marii confessoris, in philateria cristalina ».

La *Chronique de l'église S.-André de Chartres*, écrite en 1635, et publiée par M. Métais, dans les *Archives historiques du diocèse de Chartres*, 1895, p. 33, mentionne : « Ung chevalet de boys, couvert d'argent, ouquel sont les reliques qu'ensuyvent :... des cheveux de saint Nicolas » 1.

« Imago argentea Sancti Nicolai, in qua reposita est pars ossis Sancti Nicolai ». (*Inv. de la cath. de Tournai*, 1661)

« Une boicte ronde de boiz, ferrée à l'ancienne façon, en laquelle y a... des reliques... de saint Nicolas » (*Inv. de la comtesse de Montpensier*, 1474).

« Item, un cristal tout rond, sans pied et sans couvercle, auquel, est de capite sancti Nicolai, bordé haut et bas d'argent doré, garny de pierres » (*Inv. de la cath. de Beauvais*, 1472, n^o 38).

A la cathédrale de Narbonne, un autel portatif, daté de 1273, contient, entre autres reliques, celles de S. Nicolas : « Hic sunt reliquie...

1. Les mêmes *Archives*, p. 30, contiennent ce document, qui établit que S. Nicolas était patron de la corporation des tissiers de Chartres : « L'an 1476, les gagiers mirent en procès les maîtres des texiers et autres maîtres jurés dudit mestier de texier en drap de cette ville de Chartres, pour leurs droits, savoir, quant ilz sont hors d'apprentissage, doibvent chacun d'eux dix sols et, quant ilz sont passez maîtres, LX sols tournois, ainsi qu'il est contenu en verrière de Sainct Nicolas, lequel argent est converti en l'entretennement de la lampe qui art jour et nuyt en ladite église devant le très précieux corps de Notre Sauveur Jésus-Crist. — Primitivement, d'après une ordonnance du 26 janvier 1389, ils devoient payer les deux tiers des sommes versées par les compagnons « pour desservir et gouverner la lampe de Mgr Sainct Nicollas de la confrérie aux tissiers ». Cette redevance s'appelait « le devoir de bienquétance et de maîtrise ». — Iceulx texiers, en l'an MCCCIX, firent faire, en icelle église Sainct Nicollas, une verrière à laquelle ils avaient fait faire en peinture et figure une lampe, coupe devant pour reposer le corps Jhésus Crist, afin qu'il fust perpétuel mémoire que lesdits texiers estoient et sont tenus souslenir ladite lampe et qu'ils en sont fondeurs ».

et sci Nicholai ». (*Bull. de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne*, t. XVIII, p. 74).

En 1460, Guillaume de Bailleul, grand-prieur de Fontevrault, « fit faire le chef de saint Nicolas de sa vaisselle d'argent et y mit une relique du dit saint, dont il fust guerry miraculeusement des gouttes » (Jubien, *l'Abbesse Marie de Bretagne*, p. 14).

« D'après l'inventaire, fait le 8 mai 1856, les reliques de S.-Nicolas de Port consistent en : « 1^o deux petits fragments d'os indiquant, par leur contexture, qu'ils proviennent d'os longs du bras ; 2^o un fragment, paraissant provenir d'une portion d'un côté ; 3^o un fragment rugueux, spongieux, provenant probablement d'un os long et gros ; 4^o un fragment aussi long que le petit doigt d'un adulte et paraissant provenir d'une portion d'os du bras ou de l'avant-bras ». (*Notes des abbés Deblaye et Guillaume*). On ne sait, disent ces auteurs, ce qu'est devenue la relique apportée par Albert de Varangéville. La relique qui est conservée dans le reliquaire en forme de bras aurait été donnée à l'église par François de Gesnoncourt, seigneur de Darnieulles, 1658 ». (Laroche, p. 292) ¹.

« Un Image de saint Nicolas, évêque et confesseur, d'argent doré, au soubassement de laquelle il y a des reliques de ce saint. Cet Image a esté donnée par le Révérend Abbé Guy de Monceaux. La mitre qui est sur la teste de l'Image est enrichie de plusieurs pierres » (*Le Trésor sacré ou inventaire des saintes reliques qui se voyent en l'Église et au Thrésor de l'Abbaye royale de S. Denys en France*, par Dom Germain Millet, Paris, 1640, p. 102).

XI. — LEÇONS DU BRÉVIAIRE

La translation de S. Nicolas et l'érection de son église sont racontées sommairement dans les *Officia propria SS. pro diœcesi Barensi approbata*. J'ai donné le texte, t. XIII, page 447.

Par reconnaissance, pour le bienfait de la manne et les miracles qu'elle opère, le peuple a depuis lors, nommé à Bari S. Nicolas le saint tutélaire, comme à Padoue, S. Antoine est le saint par excellence. Ces appellations emphatiques attestent la foi des fidèles.

¹. Voir aussi le *Guide de S.-Nicolas de Port*, par Badel, pp. 163 et suiv.

Le 8 avril 1868, la Sacrée Congrégation des Rites a approuvé pour l'église de Candé, au diocèse d'Angers, trois leçons du second nocturne déjà approuvées, dit le décret, le 16 juillet 1757 par la même Congrégation. C'est celui qui figure dans le Propre de la collégiale et qui est reproduit tome XIII, page 411, où il forme les 1^{re}, 2^e et 3^e leçons, au premier nocturne¹.

XII. — RÉCIT D'UN VOYAGEUR DU XV^e SIÈCLE

Georges Languerant, riche flamand, visita St-Nicolas de Bari au xv^e siècle. Voici ce qu'il en raconte; pour plus de clarté, j'accompagnerai son récit d'un commentaire.

« L'église de St-Nicolas de Bari est fort somptueuse, dont à l'entrée de lad. église, au portail, y l y a la figure d'un beuf taillé en pierre ». Je pense que le pèlerin fait allusion aux deux hippopotames qui flanquent la porte principale.

1. En 1885, j'écrivais dans la *Revue de l'Art chrétien*, p. 65: Le chapitre de S. Nicolas de Bari me demande de vouloir bien rectifier un passage de mon étude sur son insigne basilique. Je le fais d'autant plus volontiers que, me tenant dans une stricte impartialité, je n'ai point à discuter les documents invoqués ni à prendre un parti quelconque, là où la question est si ardemment controversée. J'ai cité les leçons du propre de l'archidiocèse de Bari, approuvé par la S. C. des Rites, relativement à la translation du corps de S. Nicolas de Myre à Bari. Il paraît que la « prétention de la cathédrale est sans fondement, ne s'appuyant pas sur des documents certains et indubitables ». Le chapitre de S. Nicolas a fait reproduire dans son Ordo une version différente, qu'il a empruntée au « chroniqueur Nicéphore, moine dont l'autorité ne peut être suspectée, car il ne faisait pas partie du clergé ni de la cathédrale ni de S. Nicolas ». La bulle d'exemption, donnée par le pape Pascal II, en 1106, vient en confirmation de ce dernier document, car elle établit péremptoirement que « la basilique de S. Nicolas fut élevée dans un lieu public, non privé, concédé par le duc Roger, *in loco juris publici per ducis Rogerii chirographum* ». D'où suit que « le clergé attaché à la basilique étant placé *sub tutela Apostolicæ Sedis* est exempt de la juridiction de l'Ordinaire diocésain. Léon XIII, par rescrit du 22 décembre 1882, a reconnu et confirmé le droit du Grand Prieur de la basilique royale de S.-Nicolas en qualité d'ordinaire du lieu, en conformité de la bulle de Pascal II et du diplôme de Charles II d'Anjou (20 juillet 1304) ».

La querelle, ancienne déjà, porte sur un seul point, à savoir que la leçon du propre contient ces mots: *consensu archiepiscopi*. « Ici l'archidiocèse de Bari est dans l'erreur, car l'église ne fut pas bâtie sur un terrain appartenant à l'archevêque, mais bien sur le domaine du duc Roger, qui en fit donation à cet effet. On ne voulut pas précisément, lors du débarquement du corps, qu'il fût déposé à la cathédrale, mais dans une église bâtie exprès et digne d'un si précieux trésor. Le tumulte que ce débat occasionna obligea de le mettre en sûreté dans le palais du Catapan, qui fut ultérieurement donné aux marins pour l'église projetée. Tout autre document est apocryphe. »

« Dedens lad. église, à la bonne main, sur le costé du cœur, il y a ung S. Nicolas en paincture, lequel est sur toile et est la figure dud. saint morienne, car ycelluy St, en son vivant, estoit tel ». Le voyageur doit faire allusion au tableau de S. Nicolas, qui est actuellement dans le trésor et qui fut, pendant un temps, dans le transept méridional. La tradition le place, effectivement, en dehors du chœur, à main droite, relativement au spectateur. Il est au moins fort douteux que S. Nicolas fut mulâtre; cette opinion a pu résulter de son tableau, qui, à la manière byzantine, fait les carnations d'un bistre plus ou moins foncé. Que la peinture soit sur toile, ce serait difficile à vérifier, mais j'ai cité ailleurs, à Rome et à Anagni, aux ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles, des tableaux ainsi façonnés à l'aide d'une toile collée sur un panneau et recouverte d'un mastic ¹.

« Et quand led. St fut, là endroit, amenez par deux beufz, comme l'histoire le porte, on dit que lad. paincture fut amenée sur le char avec led. corps St et le pilier ». Le corps de S. Nicolas aurait donc été transporté sur un char traîné par des bœufs, du port à l'église bénédictine de St-Étienne, où il attendit l'achèvement de la basilique ². Je n'ai point à contredire cette *histoire*, que je n'ai point trouvée enregistrée ailleurs, mais je crois que la légende est venue après coup, pour expliquer les deux animaux sculptés à la façade, que le cardinal Bartolini nomme aussi *bovi* (p. 26). Le tableau est, à mon avis, d'une date postérieure à la translation opérée au ^{xii}^e siècle, comme je le prouverai plus tard.

« C'est une fort belle église, car elle est assise sur la façon et manière de l'église de S. Jehan, en la ville de Gand. » L'archéologie n'existant pas encore, Languerant ne pouvait mieux préciser la physionomie générale de l'église de Bari qu'en la comparant à un édifice de son pays. C'est aux Belges à nous dire s'il a rencontré juste ³.

1. *La cathéd. d'Anagni*, p. 36.

2. *Abrescia*, p. 29.

3. M. L. Cloquet veut bien m'écrire à ce propos : « La comparaison que Languerant établit entre l'église de Bari et celle de St-Jean, à Gand, se rapporte à la crypte. Celle de Gand est toutefois postérieure à celle de Bari, mais probablement d'une disposition fort analogue. L'église de St-Jean (Baptiste) de Gand, n'est autre que la cathédrale de St-Bavon; elle a changé de vocable depuis qu'en 1539 l'antique abbaye de St-Bavon, détruite par Charles Quint, fut sécularisée et transférée à St-Jean avec son chapitre. » Le même archéolo-

« Car, sur cescun costé du cœur, il y a deux montées de pierres, lesquelles sont fort somptueuses et larges, pour descendre bien aise iiii personnes de front à chalcune et sont de marbre blanc et sont apoiés aussy de lad. pierre et y a xxi degrés pour descendre jusques à l'huis dud. cœur, lequel est desoubz le principal cœur et puis on en descend environ v : adonc on est en la propre place où repose le corps dud. S. Nicola, le glorieux confès, dont yl appert qu'il y a enssemble par cescune montée xxvi degrés ». Comme au xv^e siècle, on descend encore par deux larges escaliers, à la crypte, qui est placée sous le *choeur principal* et fermée par deux *huis*. Je n'ai point compté le nombre des degrés, mais il n'a pas dû varier notablement depuis le xv^e siècle ; en l'indiquant, Languerant n'a d'autre but que de montrer la profondeur de la crypte.

« Led. cœur est fort beau et grand et assés sur la fachen du cœur de bas, comme dict est, de l'église S. Jehan en la ville de Gand, voire sans avoir issue sur rue ; car le cœur de l'église dud. Gand a yssue sur rue et ced. cœur n'a yssue sinon en lad. église ». Le *choeur* supérieur est très vaste, puisqu'il embrasse l'abside et le transept ; en bas, il est au contraire plus restreint et l'autel se présente immédiatement après l'abside : il est précédé d'un espace assez étroit, clos par une balustrade. Mais cette disposition peut être moderne. La crypte n'a pas, comme à Gand, de sortie au dehors ; ses ouvertures donnent exclusivement sur l'église.

« Nous venus embas, on nous monstra ung pilier, lequel est rouge, lequel je tiengz estre de paincture et dict on qu'il fut amené, comme dict est, avec led. corps et drap, lequel est en paincture, par les beufz miraculeusement en lad. église. Lequel est enclos de fer et y a ung huis pour entrer dedens ». Le pilier est toujours à la même place, environné d'une grille de fer, peu élégante. C'est bien du marbre, une brèche rouge. Quelle drôle d'idée de le supposer peint ! Vient-il d'Orient ? Je n'en ai aucune preuve ; toujours est-il

gue, dans une brochure intitulée : *L'excursion de la Gilde en 1875*, Bruges, 1877, in-4°, pp. 8-12, décrit en détail l'église de St-Bavon, qui « a subi des transformations nombreuses.... de la primitive chapelle de St-Jean, fondée au x^e siècle, il n'est plus resté de traces. Elle fut reconstruite dans le cours du xiii^e siècle, de 1228 à 1276. C'est alors que fut bâti le *choeur* actuel, ainsi que la crypte, cette magnifique église souterraine, avec ses voûtes imposantes ; elle seule a été conservée à peu près intacte ».

qu'il ne doit pas compter parmi les marbres que les Romains tiraient de cette contrée. Il est probablement d'extraction italienne; la carrière primitive pourrait être recherchée. J'ai vu des brèches rouges à Spello et Spolète : le chemin de fer traverse des gisements considérables de ce marbre.

« Et dict on que une personne quy serait en pechez mortel n'y polvoit entrer ; mais je n'y entraipas. Lequel pilier est emmy lad. place sur la bonne main. » Ce pilier est, au milieu de la crypte, à main droite ; sa grille le serre de si près qu'il serait difficile d'entrer dans cette enceinte.

« Emmy lad. place, là est l'autel dud. S. Nicolas j'ens, auquel autel le corps du glorieux St est et est led. autel enclos de fer, comme en l'église St-Géry en Valenchiennes, l'autel St-Roch ». Nouveau terme de comparaison avec une église de la Flandre. On peut se faire une idée de la clôture de fer par le grillage du XIII^e siècle que l'on voit à Assise, dans l'église St-François et, à Rome, à l'oratoire du Saint des Saints.

« Et entre le fer et led. autel, sur la main gauche, yl il a ainssy comme des basses formes et par devant ung bas estapleau, pour y asseoir iij ou iiij presbstres ; auquel lieu on y chante vespres et grande messe ». Les stalles, fort peu nombreuses, vu le peu d'espace, sont munies en avant de banquettes pour les chapelains ; c'est là que se chantent les offices.

Le reste du texte se réfère à l'autel et à la manne. L'autel est recouvert d'argent et creux : les deux volets, qui permettent de voir à l'intérieur, ne se ferment pas à clef. On a alors sous les yeux, à terre, c'est-à-dire au ras du sol, un trou clos par un couvercle de laiton, marqué d'un Christ en croix, ce que contredit formellement le grand disque d'argent que j'ai trouvé à cette place et qui remonte au pontificat d'Urbain II : « Led. autel est garny d'argent tout aouthour et, par devant, y a comme deux feuilletz, lesquelz ne ferment à la clef. Et quand les deux feuilletz sont ouvertz, on œuvre encoire par terre comme une grande sallière dont le couvercle est de layton, ouquel y a ung crucifix. »

Par le trou que ferme ce couvercle, on regarde au dedans de la tombe, qui demeure obscure tant qu'on n'y descend pas une lumière. « Et par led. trou ou pertuis, lequel est environ aussy grand

comme ma paulme, je regarday pour cuidier voir led. corpz du glorieux S. Nicolas ; mais on n'y perçoit rien, sy non quand on descend de la chandelle. Alors on perçoit tout embas ainsy comme une lamperendant grand clareté, laquelle est plaine d'huylle. » Ce dernier passage n'est pas précisément clair. Comment se fait-il qu'on ne voie pas dans le tombeau, puisque au fond il y a comme une lampe qui éclaire ? Si elle luit si vivement, pourquoi sa clarté ne monte-t-elle pas jusqu'à l'orifice supérieur ? Puis est-ce bien une lampe ? En disant *comme une lampe*, le voyageur semble apposer une restriction à sa pensée. Et s'il n'y a pas de lampe, qu'est-ce qui brille ainsi ?

Cette huile, dite manne, se distribuait alors dans de petites fioles. Languerant en eut trois pour sa part, mais son compagnon en reçut douze de l'évêque. « Et là dessoubz est le corps dud. S. Nicolas, lequel rend lad. huylle, laquelle s'appelle manne, de laquelle on en donne à cescun pèlerin une ampoulette, dont, pour ma part, je trouvay la manière d'en avoir trois. Et après, Mons. de Reubempret et moy allasmes par devers l'évesque, à cause de ce que led. S^r ne scavoit pas ung mot de latin et fis tant auprès dud. évesque que led. S^r de Reubempret en eult XII ampoulettes, pour sa part, de lad. manne. On m'en donna tant sur mes jeulx comme sur mes bagues, lesquelles j'avoys rapporté de Hiérusalem et aussy aux aultres comme est la coustume. La table d'autel, là où repose le corps dud. S. Nicolas, est toute d'argent ». (*Annal. archéol.*, t. XXII, pp. 139-140).

Ainsi c'était donc la *coutume*, outre l'*ampoulette* que chacun emportait, de faire oindre de cette *huile* les objets de piété que l'on avait avec soi. Je ne sache pas que ce pieux usage ait persévéré jusqu'à nos jours.

XIII. — MANNE DE S. NICOLAS

1. La manne coulait à Myre comme à Bari, avant la translation du corps, qui, selon Jacques de Voragine, baignait dans l'huile à la tête et dans l'eau aux pieds : « *Quidam sepultus fuisset in tumba marmorea, a capite fons olei et a pedibus fons aquæ profluxit et usque hodie ex ejus membris sacrum resudat oleum, valens in salutem multorum* » (*Leg. aur.*, édit. Grœss, p. 26).

Le jésuite Beaillo, en 1620, dans un ouvrage spécial sur la manne, relate cette double émission odorante : « Effluere duos liquores, alterum ex parte capitis subolei specie, alterum ex parte pedum sub aquæ forma, utrumque suavis odoris et contra quoscumque morbos, ut experientia comprobavit, mirabiliter efficacem. »

Aussi voit-on à Myre les deux prêtres Loup et Grimoald, préposés à la garde du tombeau, remplir « une ampoule de la liqueur sacrée et la placer sur une colonne » (Abbrescia, p. 24) et le jeune Matthias, qui enleva le corps, plonger la main dans le sépulcre qu'il trouva « plein de manne jusqu'à la moitié » (*Ibid.*, p. 25), puis s'y enfoncer tout entier et en sortir « ruisselant de la manne précieuse » (*Ibid.*, p. 26). Ainsi l'ont raconté l'archidiacre Jean et le moine Nicéphore : « Idem vero juvenis immittens manum primoque liquorem attingens sensit esse valde copiosum ita ut urna eadem, quæ non parva erat, quasi usque ad medium plena esse videbatur; quo ingresso, submergens suas in oleo palmas, repperit reliquias sanctas natantes, therebinthi omnem suavitatem vincentes ».

S. Méthode, patriarche de Constantinople, qui mourut en 847, atteste le miracle de la manne : « Venerabile ejus corpus, unguento et virtutum fragrantia delibutum, qua in ecclesia est tumulatum, illico manavit unguentum, suavem odorem spirans. Quod ab omni quidem adversa et corruptrice potestate defendit, præbet vero salutarem et vivificam medicinam, in gloriam glorificantis eum veri Dei nostri JESU-CHRISTI ».

Dans la seconde *Novelle*, l'empereur Emmanuel Comnène a un mot sur la manne qui coule parfumée : « In honorem miraculi celebris unguentoque scaturientis Nicolai ».

Ferrand a donc eu raison d'affirmer que cette huile, qui redonne la santé ¹, est célèbre dans le monde entier : « Celeberrima est toto orbe christiano jactata salutiferæ illius aquæ fama, quæ a sacro-

1. « Lors de sa fête, au mois de mai, la foule innombrable des pèlerins se dispute la manne miraculeuse distillée de son corps (St-Nicolas, à Bari), qui devient une matière d'exportation recherchée par l'Espagne et par la Russie même. Je ne veux point ici approfondir la cause de cette abondante sécrétion, qui peut être fort respectable au fond, mais dont l'abus, tout au moins, était déjà blâmé, il y a plus de deux siècles, par le sévère Bellarmin (Bartoli, *Vita del cardinal Bellarmino*). Ce liquide est considéré comme une panacée universelle et la manne de St-Nicolas de Bari est employée pour guérir tous les maux indistinctement. » (Léon Palustre, *De Paris à Sybaris*, p. 340.)

sanctis beati Nicolai Myrensis episcopi pignoribus continenti scaurigine dimanat. »

Dans le Propre de la collégiale, il y a trois offices de S. Nicolas, patron de la ville et de la province de Bari. L'addition au Missel porte pour titre : *Missæ S. Nicolai Magni, episcopi et confessoris, principalis patroni civitatis et provinciæ Bariï, quæ in ejus regali ecclesia Bariensi celebrantur*. La fête se célèbre le 6 décembre, la translation le 9 mai et le patronage le 31 du même mois. A chacune des trois messes propres, il est fait allusion au prodige de la manne.

Le 9 décembre, le verset alléluatique est ainsi conçu : « Tumba ista sancti Nicolai sacrum resudat oleum, quod ægros sanat. » La séquence ¹ y revient dans trois strophes, en y associant le souvenir de Ste Madeleine : il est facile d'en comprendre la raison après ce que j'ai dit de ses reliques.

Ex ipsius urna ² manat
Quæ frequenter ægros sanat
Unctionis copia.

Magdalena, quæ respersit
Christi pedes et detersit
Suas culpas, unctio.

Illa nobis impetretur
Per hoc manna, quod donetur
Criminum compunctio ³.

Au 9 mai, une strophe de la séquence fait allusion à la manne :

Ab ossium fragrantia
A fontis redundantia
Hoc miror confirmatum.

A la messe votive, pendant l'année, on répète à l'Alleluia le verset du 9 décembre *Tumba ista*.

Honorius d'Autun, dans son *Speculum Ecclesie* (1531, fol. 290 et suiv.), a inséré un *Sermo de S. Nicolao*, qui parle de la manne avec quelque détail. On y relève ces trois faits : que l'huile est suée

1. Sous prétexte de romain pur, nous avons banni les séquences de nos liturgies renouvelées : elles en étaient pleines autrefois. Lyon et Paris ont eu le bon esprit de les conserver. La Congrégation des Rites ne s'y oppose pas et, sur ce point, l'Italie nous donnait encore l'exemple.

2. *Urna* a remplacé *tumba*, qui est le texte original.

3. Ce texte est une altération de la prose d'Adam de S.-Victor.

par le marbre de la tombe, non par les ossements; que les personnes débiles en font des onctions qui leur rendent instantanément la santé; enfin que l'huile cessa momentanément de couler par suite d'un méfait : « Regi gloriæ in perenni gloria associatur (Nicolaus); sed marmor tumbæ illius liquorem olei resudare memoratur; quo dum quisque debilis perungitur, protinus depulsa ægritudine salus refunditur..... Quodam autem tempore antistes ejusdem sedis propter invidiam urbe pellitur, et statim stilla sacri liquoris restringitur; et dum ipse in propria cathedra recipitur, confestim stillicidium salubre gaudentibus redditur ».

Wace raconte la même chose en vers, mais il fait *décourir* l'huile *de lui* :

Un sarcu de marbre on pris
 U li sains cors de lui fu mis;
 Du chief de sa tombe decort
 Uns sains oiles que de lui cort;
 Par l'oile qui del cors issi
 A Dex puis maint enferm guari.
 Un arcevesque i ont posé
 En l'onor, puis est ordené;
 Jou ne sais par quel ocoison.
 Mais en escil l'envoia l'on.....
 Des que chil en escil ala
 Et l'oile a decorre cessa.
 Ainsi pardi on longement
 En la chité cel onghement;
 Quant chil vint qui cachiés estoit,
 L'oile curut si com soloit 1.

Nos anciennes liturgies françaises ont célébré les louanges de la manne de S. Nicolas. La Bibliothèque Nationale de Paris possède un manuscrit du XIII^e siècle (*suppl. lat.*, n^o 269), où je relève cette strophe dans une prose de matines en l'honneur du saint évêque :

Sospitati dedit ægros
 Olei perfusio.

Une autre prose, *prosa*, du même graduel noté est plus explicite, car elle montre, avec Adam de S. Victor, l'huile coulant du tombeau : « Ex ipsius tumba manat, etc. »

1. *Nouv. mél. d'archéolog.*, 1873, p. 52.

Dans l'un et l'autre texte, l'huile miraculeuse est employée à la guérison des malades.

Plus anciennement, le bréviaire de Tolède, cité par Baronio dans ses notes sur le Martyrologe romain, avait une strophe spéciale sur cette huile, qui ne sortait pas de l'olive :

Cujus tumba fert oleum ¹,
 Matres olivæ nesciunt ²;
 Quod natura non protulit
 Marmor sudando parturit. ³

On est étonné de voir le miracle de la manne consigné par Sancteuil dans une des hymnes du Bréviaire de Paris :

Profuit vivus, favet et sepultus :
 It salutaris liquor e sepulchro.
 Turba languentum, properate ; præstat
 Ille salutem.

2. Je continuerai les citations pour montrer quelle réclame la liturgie ici a faite à la manne pendant tout le moyen-âge ⁴.

Tropaire de S.-Martial de Limoges, xi^e siècle (Dreves, *Anal. hymnica*, VII, p. 495) :

Cujus tumba desudat	Membra reddit vivida.
Oleum, quod morbida	

Hymne du xi^e siècle, à matines :

Cujus tumba fert oleum,	Quod natura non protulit
Matris olivæ nescium :	Marmor sudando parturit.

Ms. de S.-Martial de Limoges, xii^e siècle (Dreves, XXI, 85) :

1. Certains textes laisseraient entendre que c'est le tombeau lui-même, et non le corps, qui sue la manne.

2. La citation n'est pas exacte et le vers ainsi n'a pas de sens, il faut restituer *Matris olivæ nescium*.

3. Benoit XIV emprunte ce texte au cardinal Baronio et renvoie aux auteurs suivants : Bealillo, Liceto, Pietrasanta, Bordoni, Ferrand et Giannone. Il ajoute : « Baillet, in *Vita S. Nicolai*, audacter asserit potuisse cardinalem Baronium Barium accedere, ut certior fieret de miraculi continuatione. At opus non erat ut cardinalis ea de causa iter assumeret, cum id in Italia et extra Italiam notum sit ». (*De serv. Dei beatific.*, édit. de Venise, 1764, t. IV, p. 231). L'hagiographe français n'avait pas tout à fait tort, car il vaut toujours mieux voir par soi-même et Baronio a été imprudent de ne citer le miracle que sur le témoignage d'autrui, quand il lui était si facile de le contrôler sur place : « Quod miraculum hactenus vigere dicitur ».

4. Voir les strophes relatives à la manne dans les hymnes publiées tome XIII, pages 399, 401, 402, 406.

Pietatis hic patronus
Gravitatis fugat onus,
Hoc quod gravat

Præses orbis consolator,
Salus morbi et curator
Quos vult lavat.

Hymne du XII^e siècle (Dreves, IV, 214) :

Ejus ad tumulum manat olivum.

Adam de S.-Victor, XII^e s.

Ex ipsius tumba manat
Unctionis copia
Quæ infirmos omnes sanat
Per ejus suffragia.
Ipsam nobis unctionem

Impetres ad Dominum
Prece pia,
Quæ sanavit læsionem
Multorum peccaminum
In Maria.

Ces strophes ont été ainsi traduites au XV^e siècle (Léon Gauthier,
Œuvr. poétiq. d'Adam de S.-Victor, I, 210) :

De son tombel il decourt grant ointure.
Qui tous malades par ses mérites cure.
Celle ointure pour nous curer
Nous veuilles vers Dieu impétrer,
Qui fist Marie Magdelaine
De plusieurs péchiez nette et saine.

Miss. S. Floriani, XII^e s. (Dreves, X, 274) :

In mari invocaris,
Aura arridet clara,
Non emanat oleum,
Donec pontifex suæ
Redux cathedræ.

Cant. de Pierre de Médicis, à Florence, XIII^e siècle (Dreves, XXI,
86) :

Olei compressio
Multos curat a morbi
Supplicio.

Ms. de S. Denis, XIII^e siècle (Dreves, XXI, 82) :

Ejus mausoleum
Diebus singulis
Emittit oleum
Quod morbi maculis
Infectis remedia
Præbet salutaria.
Ex ejus tumba fluit
Incessanter oleum,
Quod omnino destruit

Doloris aculeum
Horum qui piis eum
Deprecantur mentibus.
Ejus tumba gentibus
Præbet confidentibus
In hagio
Subsidio
Oleum salutare.

Prosar. S. Aldegundis Malboden., XIII^e s. (Dreves, X, 275):

Corporales morbos sanat
Liquor qui de membris manat.

Brev. ms. Fredeslarien., XIV^e s. (Dreves, XXIII, 249):

Sed ex ejus tumba manat,	A cunctis languoribus,
Pinguis coeli roribus,	Sic peccati vas profanat
Liquor et infirmos sanat	Piis a pectoribus.

Miss. Westmonasteriense, XIV^e siècle :

Ejus de tumba sudat oleum
Quo morbida membra reddit valida.

Hymne du XIV^e siècle, à Laudes :

Quæ sit virtus charitatis	Nicolae, qui dulcoris
In præsentis sæculo	Gaudes privilegio,
Per oleum patet satis	Pio summi Genitoris
Quod manat de tumulo	Nos commenda Filio,
Et dat munus sospitatis	Contra nostra sancti roris
Imploranti populo.	Mundet ut infusio.

Hymne d'Ulrich de Wessobrunn, p. 191 :

Ave, nam de tumulo	Sanantes hydropicos
Tuo fluunt sedulo	Atque epilepticos
Olei liquores,	Cunctosque dolores.

Hymne du chartreux Conrad de Haimburg, XIV^e s. (Dreves, III, 80).

Cum defunctus sepeliris	Sed, repulso successore.
Tumulo marmoreo,	Sistunt olicidia;
Multis salus modis miris	Quo reverso, cum liquore
Es, manante oleo.	Redeunt remedia.

Cod. Scotorum Vindobon., XIV^e s. (Dreves, X, 278):

Ut mortale	Stillans oleum,
Pellas odium	Oleum lætitiæ,
Salutare	Medicina gratiæ.

Brev. Ebroicen., XIV^e s. (Dreves, XII, 213):

Quæ sit virtus castitatis, etc., comme dans le missel de Westminster.

Brev. ms. Sedunense, XV^e s., variante d'Adam de Saint-Victor (Dreves, XIX, 228):

Ex ipsius tumba manat	Per ejus suffragia;
Uctionis copia,	Sanitati cedit morbus,
Quæ infirmos omnes sanat	Fugantur dæmonia.

Miss. Patavien., xv^e s. (Dreves, X, 273):

Liquor olei
De tumulo fluxit
Ejus, quo cuncti
Languiduli statim
Aderant incolumes.

Miss. Visegraden., sæc. xv (Dreves, X, 273):

In oleique copia
Miratur abundantia
Effusæ largitatis.

Orat. Juliani Regin., xv^e s. (Dreves, XII, 208):

Cujus pulchro de sepulchro
Liquor emanat inclitus
Nos sanando, liberando.

Brev. Vasaten., xv^e s. (Dreves, XII, 210):

Ex tumba manat uctio
Quæ dat ægris remedium.

Brev. Tarantasien., xv^e s. (Dreves, XII, 211):

Pretiosum dat liquorem
Tumba tanti præsulis,
Morbum sanat et languorem,
Dat salutem populis.

Antiph. confratern. S. Nicolai, xv^e s. (Dreves, XII, 205):

Oleum sacro manat e sepulchro,
Suos linitos quod sanat ægrotos,
Laticis fonsque præbentis salutem
Corporis hausti.

Antiph. ms. confrat. S. Nicolai, xv^e s. (Dreves, XIX, 227):

Manat oleum tumulis 1	Precans affluit populus,
Myræ jugiter copia ;	Mala curantur varia.

Brev. ms. Frat. Hospital. S. Johannis, xv^e s. (Dreves, XIX, 226):

Ut testatur et explanat	Cœcis lumen reparatur,
Qui vidit, marmorei	Mutis lingua solvitur,
De sepulchri loco manat	Quibus auris obturatur
Sancti liquor olei,	His auditus redditur,
Quæ linitos ægros sanat	Claudo gressus restauratur
Verus cultor fidei.	Et sospes regreditur.

1. La rime exige *tumulus*.

Orat. ms. Trudonense, xvi^o s. (Dreves, XXIX, 115):

Gaude, quia morbos sanat
Sacer liquor, qui emanat
Nunc de tuo corpore.

Brev. FF. Ord. SS. Trinit. de redemptione captiv., impr. à Paris en 1515 (Dreves, XII, 213):

O quam ornant sanctum Dei	Uctionis copia,
Virtutum insignia,	Quæ linitos omnes sanat
Nam ex ejus tumba manat	Per ejus suffragia.

Brev. Roschilden., 1517 (Dreves, XI, 205):

Ex ipsius tumba manat	Intus, hic a vertice
Oleum cum latice,	Extra sedat et complanat
Hoc a pede fluens sanat	Morbida mirifice.

Brev. Arhusien., 1519 (Dreves, XI, 204):

Nec carent donis cineres sacrati,
Ejus emanans liquor a sepulchro
Debiles curat meritumque monstrat
Præsulis almi.

M. le chanoine Marsaux (*Trésor d'Antoing*, p. 3) cite le Bréviaire ms. de Stuttgart, dont il ne donne pas la date:

Tumba quippe hujus	De olei manat
Sacri liquore	Ægros et sanat.

Du même auteur cette citation d'une prose d'un missel de Stuttgart:

Tumba illius oleum emanat: quo si debilis delinitur aliquis, recedit incolumis.

Un ms. de S. Gall, cité par M. Marsaux :

Ejus e tumulo profluum
Sanat languidos oleo t.

Enfin il tire cette variante du missel de Westminster, qui forme une strophe du *Pange lingua* :

Quæ sit virtus charitatis	Quod manat de tumulo
Hoc præsentis sæculo,	Et dat munus sanitatis
Oleum declarat satis	Imploranti populo.

3. Le Père Nicolas de Bralion, prêtre de l'Oratoire, a ajouté à la

1. La rime exige *Oleum*.

Vie admirable de S. Nicolas, imprimée à Paris en 1646, un Discours sur la liqueur miraculeuse, qui sort des sacrées reliques de S. Nicolas, archevesque de Myre, appelée communément manne de S. Nicolas. J'en donnerai ici quelques extraits :

Ce discours est pris d'un traité italien, du R. P. Joseph Bonafede, clerc régulier de la Congrégation de la Mère de Dieu; il n'en est toutefois proprement ny abrégé ny traduction....

Supposant l'histoire de cette merveilleuse liqueur, qui commença de sortir du saint corps de saint Nicolas, aussitost qu'il fut en son sépulchre à Myre, et continue d'en sortir à Bari où il est maintenant (non d'un seul os, comme quelques-uns pensent, mais de tous), ainsi que nous l'avons rapporté en sa vie; et que mesme elle en sort lorsque ses os sont hors de sa sépulture, ainsi qu'il s'est veu en diverses occurrences; il est certain qu'elle est miraculeuse, et que ce ne peut estre aucun autre que Dieu qui la produit.

On ne peut pas dire que c'est la froideur ou humidité du lieu souterrain, où est le sépulchre de saint Nicolas, qui est la cause naturelle de la production de cette manne, qui paroist à présent seulement comme de l'eau; (encore qu'à Myre elle sortit de son corps par deux divers endroits...)

Davantage, si cette liqueur se produisoit naturellement, il faudroit qu'elle se produisît aussi dans toute la grotte en laquelle est le sépulchre, ce qui n'est point; car, aux autres endroits, elle ne paroist en aucune façon.

Il faut donc dire que la cause de cette liqueur qui sort des os sacrés de saint Nicolas, est une vertu secrète et surnaturelle qui réside en eux, et laquelle ils reçoivent par une spéciale bénédiction de Dieu.

De sorte que mesme encore que cette sainte liqueur fust une eau élémentaire et ordinaire en sa substance, elle seroit tousjours miraculeuse en sa production, qui ne se fait point par une voie naturelle...

Tout ainsi que cette sainte liqueur est miraculeuse, ainsi que nous avons monstré, quant à sa production, de mesme il semble qu'il faille dire qu'elle l'est encore quant à sa forme et substance, puisque on n'y reconnoist point toutes les qualités et accidens suffisants et nécessaires, pour faire conclure quelle chose c'est.

Pour preuve de cela, il suffira de monstrer que ce ne peut estre de l'eau élémentaire et naturelle, car elle en a plus d'apparence que d'aucune autre chose. Or cela se reconnoist en ce qu'elle a une certaine saveur qui luy est propre, semblable à celle des décoctions ou choses distillées, ce qui ne se trouve point en l'eau commune et ordinaire: et de plus elle ne se corrompt point avec le temps, ny ne se gèle par le froid, ce qui montre qu'elle est plus pure, plus humide et plus aérienne que la mesme eau élémentaire.

A cela on peut adjouster qu'elle ne se produit point, non seulement quant à la cause principale, ainsi que nous avons dit, mais aussi quant à la manière de la production, ainsi que les eaux naturelles, comme nous monstrerons.

Comme donc le ciel cristallin, encore qu'il aye quelque apparence de l'eau pure, est néanmoins en soy une chose bien plus parfaite : ainsi quoy que cette manne soit claire et fluide, elle est néanmoins d'une nature et substance bien plus excellente que l'eau naturelle ; c'est pourquoy il semble qu'on peut conclure que ce n'est aucune des liqueurs que nous connaissons et que produit la nature, mais une substance estrangère et produite par une vertu surnaturelle, que Dieu a infuse et comme imprimée au corps de S. Nicolas, et partant qu'on ne peut dire clairement et proprement ce que c'est.

Nous en pouvons dire tout de mesme de nostre miraculeuse liqueur. C'est pourquoy les auteurs ne luy pouvans donner de nom qui convienne proprement à sa substance, luy en ont donné plusieurs, qui peuvent signifier ses effets miraculeux ; et de pareille façon que la *manne*, que Dieu faisoit tomber autrefois au désert pour la nourriture de son peuple, fut appelée pain, parce qu'elle nourrissoit, et l'eau qui sortit miraculeusement d'un rocher pour son breuvage fut appelée miel, à cause qu'elle avoit une douceur agréable comme celle du miel ; ainsi, outre que la liqueur du corps de saint Nicolas a pu estre appelée *huile* autrefois, à cause de l'apparence qu'elle en avoit en l'un des deux costez, par lesquels elle couloit à Myre, aussi l'a-t-on peu appeler dès lors, et depuis que ce saint corps est à Bari, où elle se tire de son sépulchre, qui est sous un autel, par le moyen d'une éponge, avec la seule apparence d'eau, de ce même nom, ou de celui de *baume* ou d'*onguent* que d'autres luy ont donné à cause qu'elle opère, quoy que par miracle, quelques effets pour diverses infirmités du corps humain, qui ont du rapport à la vertu de ces choses, adoucissant les douleurs ou confortant les membres.

C'est ainsi donc que l'empereur Emmanuel Comnène, en la constitution touchant les festes, l'appelle unguent : *Sancimus*, dit-il, *ut dies sextus decembris ferialis sit propter celebrem in miraculis et unguentis scaturientem Nicolaum*. Et un archevesque de Myre, appelé Méthodius, qui vint à Bari l'an mille cinq cens vint, en une attestation (Béatille la rapporte en la *Vie de saint Nicolas*, liv. 7, chap. 13) qu'il lit par escrit, touchant la miraculeuse colonne dont nous avons parlé en la vie de notre saint prélat, luy donne plusieurs fois, l'épithette et titre de Myroulite, qui *donne* ou *rend de l'onguent*. Mutius Sforza, en ces vers pris de ses hymnes sacrez, l'appelle baume :

Huc ades, mitra, Nicolae, fulgens.
Sive te cælum tenet, aut revisis Barium,
Sudant tua qua salubre balsamon ossa.

Et pour signifier son excellence, Pierre Ange Bargée n'a point fait de

difficulté de luy donner le nom *d'ambrosie* en sa *Siriada*, où il décrit ainsi l'église de St-Nicolas de Bari :

*In medio sacram testulo intercipit urnam
Aurea, quæ divi cineres atque ossa sepulti
Complexa, ambrosium summa de marmore fundit
(Mira quidem sed certa fides) injussa liquorem.*

Mais le plus commun et le plus ordinaire nom qu'on luy donne maintenant est celui de *manne*, et véritable il luy vient bien à propos (puisque sa substance nous est étrangère et inconnue), car c'est celui que les Hébreux donnèrent à cette viande céleste que Dieu leur faisoit pleuvoir, laquelle ils ne scavoient que c'estoit; c'est pourquoy la voyant ils disoient comme par admiration ce mot *manne* qui signifie : Qu'est-ce que cela ?

Et il semble qu'en l'hymne de saint Nicolas qui se chante en l'église de Tolède il soit fait quelque allusion à ce qui est de cette substance qui nous est inconnue, par ces vers : *Cujus tumba*, etc.

Encore que cette sainte manne soit miraculeuse quant à la cause qui la produit, et aussi en soy en ce qui est de sa forme et substance, il ne s'ensuit pas pour cela qu'elle soit faite de rien par une nouvelle création, Dieu se pouvant servir en semblables opérations extraordinaires de sa toute-puissance de quelque matière, et il n'est pas à propos que nous supposions en ce miracle une chose que les saintes écritures et les théologiens pour l'ordinaire ne reconnoissent point aux miracles, à scavoir quelque nouvelle création.

Pour donc résoudre avec plus de probabilité quelle peut estre cette matière de la manne de saint Nicolas, il faut considérer qu'en telles opérations de Dieu, quoyque miraculeuses, il se sert pour l'ordinaire de ce qui est plus naturel et proportionné aux choses qu'il veut produire, car les miracles ne détruisent pas, mais plustost perfectionnent la nature; ce que supposé, si nous considérons les qualités qui paroissent en nostre miraculeuseliqueur, qui la rendent semblable à de l'eau naturelle, il semble qu'il n'y a point de matière qui luy soit plus proportionnée que celle de l'aer qui se change plus facilement en eau qu'aucune autre chose, et partant qu'on pouroit dire qu'en sa production, Dieu s'en sert pour matière, et qu'au défaut des causes naturelles qui peuvent changer l'aer en eau, avec un miracle de sa toute-puissance, il fait changer continuellement l'aer qui environne les sacrées reliques de saint Nicolas par une vertu secrète qu'il leur communique pour cet effect, en cette sainte liqueur...

Le très dévot Jean Lansperge adjouste à cela, et va méditant que par cette manne avec l'apparence d'huile qui signifie la miséricorde, Dieu nous donne à entendre que nous l'obtiendrons de luy, si nous la luy demandons par l'intercession de ce miséricordieux prélat : « Cum Nicolaus dit-il, en un sermon qu'il a fait de luy, *sepultus corpore fuisset, circa ejus caput fons cœpit scaturire olei, quo in vita virum misericordiarum fuisse*

illum Deus palam omnibus faceret, atque in necessitatibus et tribulationibus nostris, se per illius interventionem invocandum doceret: congruum namque est misericordiam a misericordissimo Deo intercessione viri misericordiarum impetrari ».

Mais nous ne pouvons pas avoir un plus assuré témoignage que Dieu nous a voulu donner en cette miraculeuse liqueur, un symbole qui nous signifie les vertus de nostre grand saint Nicolas, que la révélation que le mesme saint prélat en fist à sainte Brigide.

Cette sainte et dévote pèlerine estant allée visiter son sépulchre à Bari, comme elle s'y fut recueillie en une profonde méditation sur ce miracle que Dieu y opère continuellement, et des raisons de sa divine providence en iceluy; elle fut ravie, et lors saint Nicolas luy apparust en forme d'un personnage plein de gloire et majesté, distillant de toutes parts un huile précieux, et exhalant une céleste et suave odeur, et luy dit : « Ego sum Nicolaus episcopus, qui appareo tibi in tali specie sicut dispositus eram in anima, dum vivebam; nam omnia membra mea ita habilitata et flexibilia erant ad servitium Dei, sicut res uncta, quæ flexibilis est ad opus possidentis, et ideo laus exultationis semper erat in anima mea, et in ore meo prædicatio divina, et in opere patientia propter virtutes humilitatis et castitatis quas præcipue dilexi. »

Il y en a d'autres, qui considèrent comme une des fins et prétentions de Dieu en ce miracle de la manne, qui sort du corps de saint Nicolas, nostre propre utilité et les grâces et faveurs qu'il nous veut faire par icelle. C'est ainsi qu'en parle saint Michel Archimandrite, lorsqu'il dit : « Corpus Nicolai in sua ecclesia sepultum effudit statim liquorem odoriferum, depellentem quidem omnem contrariam et corruptivam sanitatem, virtutem largientem autem salvatricem et mala depellentem ». Et saint Antonin, archevesque de Florence, nous en rend un semblable témoignage : « Ex ejus sepulchro honorifico, dit-il, duo fontes manarunt statim post ejus sepulturam, unus oleum flucns ex parte capitis, alius aquam ex parte pedum, ad sanitatem proficui. »

Pour conclusion il faut rapporter icy quelques exemples de ces grâces que Dieu fait par les effets miraculeux de cette sainte liqueur.

Roger, premier du nom, roy de Sicile, estant affligé depuis plusieurs années d'une surdité de l'oreille droite, vint à Bari visiter le corps de nostre saint pour demander guarison par son intercession; il se la fist oindre par l'archevesque de Palerme, avec cette sainte manne, et aussitost il guérit (*Beatil.*, lib. 6, cap. 18 de la *Vie de S. Nicolas*).

En mil cinq cens nonante huit, un religieux capucin du couvent de Tarrante, au royaume de Naples, ayant une playe incurable au bras, pour laquelle on l'avoit condamné à le perdre dans peu de temps ou la vie, un de ses supérieurs luy mist dans la playe deux ou trois gouttes de cette sainte liqueur, qui le firent soudain endormir, et ainsi le guérèrent (*Le mesme*, ch. 17).

En la mesme année, un médecin d'Otrante, mais qui demouroit depuis un long temps à Bari, en présence de beaucoup de peuple et devant l'autel de saint Nicolas, déclara qu'ayant esté affligé par l'espace de deux ans d'une playe entre un œil et le nez, en laquelle il s'engendroit des vers, s'estoit guéri en un moment par une petite goutte de cette manne.

Les lettres annuelles des Indes, écrites par les PP. Jésuites, font foy qu'en l'année mil cinq cent nonante sept, durant une peste qui courut au royaume du Brasil, tous ceux qu'ils oignirent de cette sainte manne furent guéris (*Bonafede*).

En l'année mil six cens cinq, il y eust à la ville de Bari, où est le corps de nostre saint, une influence maligne, qui causa un mal général des yeux, et fist perdre la veue à beaucoup de personnes, mais ces pauvres affligez, ayants recours à ce médicament de leur saint protecteur, non seulement se préservèrent du mal, par l'onction de la sainte manne, sur les yeux, mais aussi il y en eut plus de cent, qui par icelle recouvrèrent la veue qu'ils avoient perdue.

Le Père de Bralion, après avoir raconté la sépulture de S. Nicolas, dans son église de Myre, ajoute :

Le corps de saint Nicolas fut mis dans un sépulcre de marbre, dans lequel on mit aussi une partie du rameau de palme, qu'il avoit apporté retournant de son voyage de Jérusalem, lequel y demeura verdoyante, et mesme produisant de nouvelles feuilles par l'espace de plus de sept cens ans.

Aussitost que ce saint corps eust esté mis en sa sépulture, il commença d'en sortir une odeur très suave, et aussi deux liqueurs qui coulaient continuellement; l'une comme de l'huile du côté de la teste, et une autre semblable à de l'eau, du costé des pieds; l'une et l'autre odoriférantes et très utiles à guarir toutes sortes d'infirmitéz; mais étant chassé de son église le successeur immédiat de saint Nicolas, elles cessèrent de couler, jusques à ce qu'il fut restably et longtemps après, à sçavoir l'an mil octante six, cette liqueur cessa encore de sortir de ces os et du sépulcre, quoyqu'il en demeurât plein, pour marque du miracle passé: parce que ceux de Myre, espouvantez des Turcs, qui avoient pris la Licie, avoient abandonné leur ville se retirans dans les montagnes voisines, et ne voulurent obéir à l'advertissement que leur fit donner le saint d'y retourner par quelques officiers de son église, à qui il s'apparut, les faisant aussi menacer que si ils ne retournoient pour fréquenter son église, il les abandonneroit, comme il fit l'année suivante, en laquelle arriva la translation de son corps, lequel aussitost qu'on l'eut tiré du sépulcre, cette liqueur commença de nouveau à dégouter (*pag. 119-121*).

4. Cherchons maintenant quelles églises, dans le monde entier, ont possédé de la manne de S. Nicolas: je suis, comme pour les hymnes, l'ordre chronologique des documents.

L'évêque de Metz Poppo, consacrant un autel à l'abbaye de Gorze, y déposa, en 1099, « *De oleo quod manavit extumba sancti Nicolai* ».

Lorsque Geoffroy III la Mousche, en 1167, consacra l'église de N.-D. de Cheffe, au diocèse d'Angers, il déposa dans l'autel de l'huile de S. Nicolas. L'inscription de dédicace, qui subsiste encore, enregistre parmi les reliques, après celles du Sauveur et des apôtres, *de sancto Donatiano martyre uncia una, de oleo sancti Nicolai*.

Dans l'autel gauche de la confession, consacré en 1197, à Fonte-Avellana, fut déposée, parmi les reliques, de la manne de S. Nicolas, « *de manna sancti sepulcri sancti Nicolai* ».

« *De oleo sancti Nicholai* » (*Inv. des reliq. de l'abb. d'Altavaux*, XII^e s.)

« *De oleo S. Nicholai* » (*Inv. de Douai, an. 1220, apud Pertz, t. XXIV, p. 29*).

« *Item de oleo S. Nicolai* » (*Inv. du XIII^e s. à S. Alban, ap. Mon. anglic., t. II, p. 235*).

« *Item, une petite fiole où il a de l'huile distillée du corps saint Nicolas* » (*Inv. du duc de Berry, 1401, n° 916*).

« *Item, quoddam vas argenteum deauratum, longum, ad modum turris campanilis, sedens supra sex leones argenteos deauratos, in quo vase dicitur esse de oleo tumbe sancti Nicolay* » (*Inv. de la cath. de Châlons-sur-Marne, 1413, n° 16*).

« *Une fiole, du nombre de troys petites fioles que donna feu messire Robert de Beaucé au duc, esquelles y a de l'uylle saint Nicolas Durar¹* » (*Inv. des ducs de Bretagne, 1490*).

« *It. une paix où il y a au milieu de oleo Sti Nicolay.* » (*Inv. de N.-D. de Lens, xve siècle.*)

Le cardinal Philippe de Luxembourg, dans son testament (Hucher, *Juré de la cathédrale du Mans*, p. 3), dit : « Je donne à l'église de Monsieur Saint Pierre du Mans... une cuve et trois petits enfants pour Monsieur Saint Nicolas, avec une ampoule de son huile que j'apportai de Saint Nicolas de Bar. » Cette ampoule fut ajoutée à la statuette de S. Nicolas.

« *Item, est capsula argentea in altum protensa, cum catenula et annulo et in superiori parte rotunda, in qua continentur hæ reli-*

1. Sic pour de Bar.

quia : de oleo sancti Nicolai » (*Inv. de l'Abb. de S.-Amand, 1513*).

« Octavum (vas seu reliquiarium) est munitum folio corneo, in quo est theca coriacea cooperta liliis et in ea est phiala vitrea continens de oleo Sancti Nicolai. — Vicesimum quartum est itidem crystallinum et parvum et continet de oleo sancti Nicolai. — Item crux deaurata... et continet de sanctis Nicolao..... — De oleo sancti Nicolai. » (*Inv. de la cath. de Laon, 1523*).

« Une petite bouteille, en laquelle y a de l'huile qu'il (le sacristain) nous a dict estre de l'huilo de saint Nicollas » (*Inv. du prieuré N.-D. de Loudun, 1558*).

« Ung aultre reliquaire d'argent doré, à deux hansses, où il y a de oleo Sancti Nicolai. De oleo sancti Nicolay et une phiolette de verre encassée en bois. » (*Inv. de N.-D. des Miracles, à S.-Omer, 1559, n^o 13, 85*).

« Item, ung petit ymaige de Sainct Nicolas, doré d'or bruny, à l'entrepied duquel y a une petite fiole, au-dessus de laquelle y a ung escripteau auquel est escript : *De oleo tumbe sancti Nicolai.* » (*Inv. de l'hôpital S.-Nicolas, à Troyes, 1566*).

Parmi les reliques du couvent de St-François, à Mantoue, le Père Gonzaga cite, en 1587, d'après une inscription, « de capite S. Nicolai, de oleo ejusdem, de ossibus ejusdem septem in locis » (*De orig. relig. franc.*, pag. 295).

« De l'huile saint Nicolas » (*Inv. de S.-Etienne de Troyes, xvi^e siècle*).

« Un bras doré, auquel y a de l'huile de saint Nicolas et plusieurs autres relicques saintes, poise 7 marcs et demy. » (*Inv. de S.-Nicolas de Port, 1613*).

« Un os de S. Nicolas, évesque, avec une fiole de la liqueur qui descoule de son tombeau. » (*Inv. de l'abb. de la Règle, à Limoges, 1638*).

« Une phiole de liqueur du tombeau saint Nicolas » (*Inv. de l'abb. S.-Martin-les-Limoges, 1638*).

Le P. Papebrock assure qu'étant à Worms, en 1660, on lui montra, dans le trésor de la cathédrale, un doigt de S. Nicolas d'où sortait une sorte d'huile qui se renouvelait au fur et à mesure qu'on l'enlevait (*Bolland.*, t. I Mai) ¹.

1. « On avait à Worms dans le Palatinat, une fiole pleine de l'huile de S.

« Sancti Nicolai oleum » (*Inv. des reliq. de la cath. de Tournai, 1664*).

« Une petite particule des ossements du dit S. Nicolas. Une petite ampulle d'huile de son tombeau » (*Inv. du Grand S.-Bernard, 1667*)
« De oleo sancti Nicolai » (*Ibid.*).

La basilique de St-Pierre de Rome possède, au trésor des reliques, à gauche de la première chapelle qui se trouve dans le bas-côté septentrional, à l'entrée de la nef, un autel dédié à S. Nicolas et érigé sur les dessins du chevalier Bernin. La mosaïque qui orne le retable est une copie du célèbre tableau de Bari, exécutée en 1680 par le célèbre mosaïste Fabio Christophari. Cet autel fut consacré, le 6 octobre 1672, par Joseph Suarez, évêque de Vaison et vicaire du chapitre, qui y déposa des reliques (extraites des catacombes) des saints martyrs Innocent, Victor, Candide et Lauréat, ainsi qu'une fiole de la manne de S. Nicolas.

Une gravure du xvii^e siècle, qu'a fait reproduire le comte Riant, à qui j'en dois communication, montre, parmi les reliques vénérées tous les sept ans à Maestricht, un bras en orfèvrerie gemmée, dont la main bénit : au pouce est suspendue une petite boîte cylindrique et dans le bras même on voit une ampoule à base arrondie et goulot étroit. On lit au-dessous cette inscription :

LE. BRAS. D. S. NICOLAS. EVECQ(UE)
AVEC. V . VOIER (VERRE?) DE L'HVILE (qui)
COVLE. D. SON SEPVLCRE
CROIES... DE CRO... AV^s...

A Oignies (Belgique), dom Martène a noté « de l'huile de S. Nicolas » (*Voy. litt.*, t. III, p. 119).

Le procès-verbal de la visite de la collégiale de Saint-Ours, à Aoste, enregistre *de oleo sancti Nicolai confessoris*.

En 1735, Charles III de Bourbon, allant se faire couronner roi des Deux Siciles, à Palerme, s'arrêta, dans la province de la Basilicate, à l'abbaye bénédictine de Montescaglioso. Là le R^{me} Administrateur lui fit plusieurs cadeaux de reliques et entre autres de la

Nicolas. Cette huile faisait des prodiges, qui cessèrent quand les protestants s'établirent dans le pays, à cause de leur incrédulité : Baillet, 6 décembre. Mais on vénère toujours la fiole, quoi qu'elle ne soit plus bonne à rien » (*Colin de Plancy, Dict. crit. des reliques*, t. II, p. 215).

manne de S. Nicolas dans trois crucifix de verre, comme raconte une chronique contemporaine : « Tre crocifissi di cristallo, con manna dentro di S. Nicolo di Bari » (Gattini, *Severiana*, Naples, 1886, p. 26).

L'inventaire des reliques de la cathédrale de Narbonne, dressé en 1790, enregistre « de S. Nicolas, de l'huile de son tombeau » (*Bull. de la Comm. arch. de Narbonne*, 1898, p. 60).

« D'anciens inventaires, dit le chanoine Corblet, mentionnent d'autres reliques de l'évêque de Myre à la cathédrale (huile découlée de son tombeau), à St-Germain *idem* (*Hag. du dioc. d'Amiens*, t. IV, p. 545).

5. La manne est vénérée comme une relique ¹. A Rome, le jour de S. Nicolas, dans plusieurs églises, un prêtre, en surplis et étole blanche, ayant trempé un pinceau dans la manne, fait avec ce liquide le signe de la croix sur le front des fidèles qui se présentent, en disant : *Per intercessionem Sancti Nicolai, præservet vos Deus ab omni malo* ².

6. Je citerai deux décrets de la S. Congrégation des Rites. L'un, daté de 1606, défend aux prêtres de l'église de Bari de porter la manne aux infirmes avec solennité, c'est-à-dire le prêtre revêtu du surplis et escorté de clercs avec des cierges et des lanternes, ce culte ne convenant qu'aux reliques proprement dites.

Le second décret fut rendu en 1642 pour une collégiale de la province de Bari. Le clergé d'Altamura était dans l'habitude de *signer* le peuple deux fois la semaine avec la manne : on le lui défendit parce qu'il en tirait un gain illicite.

BAREN. — In civitate Baren. solere presbyteros ecclesie S. Nicolai ejusdem civitatis, dum Mannam ejusdem S. Nicolai ad infirmos deferunt,

1. « Est et aliud reliquiarum genus, Sanctis aliquibus peculiare, quod reliquiis proprie dictis quidem affine esse videtur et, licet pars corporis vera non sit, nec ullam cum illo dum vitam ageret forsitan conjunctionem habuerit, ad corpus tamen aliquo modo attinet, quod ab eo scaturiat et effluat. . . . De S. Nicolao ep. Baronius (*in Martyrolog.*, 9 maii et 6 decembr.) per hæc verba nos docet: « Ex ejusdem antistitis corpore, ut e perenni quodam charismatum fonte, stillat liquor salubris, sicut olim cum esset Myræ » (*Ephemerid. liturg.* 1898, p. 9).

2. J'ai offert aux religieuses de Ste-Croix de Poitiers une fiole de manne : elle sera désormais exposée le jour de la fête et figurera ensuite dans les expositions solennelles de reliques qui se font chaque année.

illam deferre superpelliceo indutos solemniter cum luminariibus, lanternis, ac si Sacramentum extremæ unctionis ad infirmos deferrent, S. R. C. pro parte archiepiscopi dictæ civitatis expositum fuit et petitum : an conveniat ? Eadem S. R. C. respondit : Non modo Mannam S. Nicolai, sed neque extremæ unctionis oleum solemniter cum superpelliceo ac lanternis ad infirmos deferendum esse. Et ita declaravit. Die 28 januarii 1606.

NULLIUS, PROVINCIÆ BAREN. — Clerus ecclesiæ collegiatæ de Altamura petiit facultatem signandi populum per duos dies in hebdomada manna erumpente e corpore S. Nicolai. Et S. R. C., ob suspicionem avaritiæ et quæstus, abnuit. Die 28 junii 1642.

XIV. — AMPOULES.

1. Pendant que j'étais, en 1875, à l'évêché de Moutiers, où Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, m'avait offert la plus sympathique hospitalité, je fis, dans une église de son diocèse, une découverte qui mérite d'être relatée avec quelque détail.

M. le curé de Bellentre (Savoie) eut la complaisance de me communiquer un coffret qui a fait l'admiration de ceux qui l'ont vu et qu'en conséquence j'ai fait photographier.

C'est effectivement une belle pièce d'orfèvrerie. La *caisse*, comme on disait au XVI^e siècle, dans les inventaires, mesure 0,19 c. de hauteur sur 0,21 c. de largeur et 0,14 de profondeur.

Ce coffret contenait encore deux fioles, l'une ronde et sans étiquette, l'autre longue, avec une étiquette de parchemin, qui permet de qualifier son contenu.

La petite fiole, haute seulement de 0,04 centim., est en forme de boule, avec un fond si petit, qu'à peine peut-elle tenir en équilibre. Son col est très court et son goulot légèrement évasé. Elle est en verre jaunâtre et épais; son bouchon a de l'analogie avec celui de l'autre fiole, c'est-à-dire qu'il est en laine enduite de cire à cacheter noire. L'intérieur est complètement vide; cependant on remarque aux parois des gouttolettes desséchées, et par endroits, de larges plaques qui ont l'apparence de sang caillé. Cette fiole est certainement très ancienne. Comme elle se trouve avec des reliques d'une origine assez reculée et provenant de Terre-Sainte, je serais fortement tenté de lui attribuer et la même origine et la même date.

De l'incertitude et de l'inconnu, passons maintenant à l'autre fiole qui porte en elle-même son cachet d'authenticité. Elle est en verre blanc épais, d'une longueur de 0,13 cent. et d'un diamètre de près de 0,04 cent. dans sa plus grande largeur. Elle a la forme des amphores romaines, élégantes et élancées. Pour la fixer, il faut, comme le faisaient les anciens, lui donner pour base un trépied. Elle ne finit pas absolument en pointe, mais par un plan légèrement incliné, que l'on dirait usé à la meule, après que l'ouverture a été fermée. Le col est fort long, il se renfle vers la base, en manière d'anneau, et se termine au goulot par deux autres anneaux moins forts que le précédent, mais plus larges, car le col va toujours en s'élargissant. J'ai ouvert cette fiole pour voir ce qu'elle contenait. J'ai dû enlever d'abord une partie de la cire qui garnissait le bouchon. Cette cire est noire, et répand une très forte odeur de musc. Elle n'est pas cassante comme la cire à cacheter, mais molle et probablement composée avec de la cire vierge, mélangée de quelque autre substance qui lui donne de la fermeté, comme pour les empreintes de sceaux du moyen âge, et colorée en noir. Du reste, sur cette cire aucune empreinte. Elle est inégale comme celle qui fond à la flamme, et a pris une teinte luisante au contact des doigts qui l'ont maniée.

Cette fiole était autrefois pleine. Le contenu est resté attaché de toutes parts à l'intérieur du verre, aux parties saillantes surtout, et la laine elle-même qui garnit une partie du col, est imprégnée de cette matière. Au fond sont tombés deux agglomérations d'une substance huileuse et jaunâtre, qui ressemble à du miel cristallisé, chaque molécule s'agglutinant aux molécules voisines et affectant la forme d'une petite graine ronde. En fait d'odeur je n'en trouve pas d'autre que celle de l'huile vicillie et affadie, mais non rance. Quant à la substance en elle-même, il serait très important de la faire analyser par un chimiste, pour savoir au juste ce qu'elle est : j'en avais confié un échantillon à un pharmacien de Chambéry; j'attends encore sa réponse, malgré des instances répétées.

L'étiquette, petite bandelette de parchemin, attachée au col par une cordelette, porte ces mots, en caractères de la fin du XI^e siècle : *De oleo S. Nicolai*. Au revers est une autre légende très effacée, mais où je lis encore très distinctement : *de oleo*.

La date m'est fournie rigoureusement par l'archéologie, tant pour l'étiquette qui nous renseigne d'une manière sûre, que pour la fiole elle-même, qu'on peut sans hésitation faire remonter à la même époque. En Italie, même dans le haut moyen âge, les traditions s'étaient maintenues vivaces et les formes antiques avaient été respectées; seulement la main était devenue moins habile, et les praticiens étaient moins exercés. Le verre n'a pas précisément de défaut de fabrication, mais les bulles d'air y sont assez fréquentes, et le col, au lieu d'être droit, incline fortement en avant.

Historiquement parlant, cette fiole est de la plus haute importance. S'il m'est permis, en raison même de l'époque que j'ai assignée et du fait que j'ai rapporté, de hasarder une supposition, d'ailleurs assez plausible, pourquoi cette fiole ne serait-elle pas une de celles qui, à la suite de la translation du corps de S. Nicolas et de sa déposition par Urbain II dans un sarcophage neuf, furent données, en souvenir de cette scène émouvante et comme gage de protection surnaturelle, aux croisés qui partaient pour la Terre-Sainte¹? Or parmi ces croisés, la chronique locale mentionne des chevaliers savoyards.

En Savoie, on avait de la dévotion à cette manne bénie. En 1728, le procès-verbal de la visite archiépiscopale la mentionne à Conflans en ces termes : *Aqua olei sancti Nicolai in phiala.*

En 1572, elle est enregistrée dans l'inventaire de l'église paroissiale d'Aime de cette façon : *De seruma beati Nicolai*, et dans l'inventaire de 1580, de la manière suivante : *De goma sancti Nicolai.* Nous avons là trois termes différents et qu'il faut peser. *Seruma* indique une matière *séreuse* : c'est ce qu'on nomme en médecine *serum*. Au xvi^e siècle on avait donc sous les yeux une matière grasseuse et provenant évidemment d'un corps humain.

Vers la fin du même siècle, le notaire chargé de l'inventaire écrit ce qu'il voit, c'est-à-dire une espèce de *gomme* compacte et solide, mais claire, et qu'il nomme en conséquence *goma*. Enfin au siècle

1. Au commencement de l'année 1094, Pierre l'Ermitte s'embarqua à Jérusalem sur un vaisseau marchand et aborda à Bari. On montre encore, dans l'hospice des pèlerins, la cellule qu'il habita. Ce fut là qu'il rencontra et poussa à la guerre sainte Bohémond, prince de Tarente et fils de Robert Guiscard, qui s'embarqua à Bari, avec sa suite nombreuse, en 1096, après avoir mis son entreprise sous la protection de S. Nicolas (Abbrescia, p. 45).

dernier, le procès de l'archevêque Millet d'Arvillars constate une eau onctueuse, qu'il qualifie *Aqua olei*. Que conclure de la divergence de ces faits et de ces textes ? En Savoie, l'huile s'agglomère et l'eau s'évapore, en sorte qu'il n'y a plus trace de liquide, mais simplement d'une matière solide; à Bari, au contraire, où l'on ne remonte pas si haut qu'en Savoie, le liquide se maintient toujours dans les fioles bien closes, mais il s'y produit des phénomènes de cristallisation et de végétation où l'huile ne joue aucun rôle.

Je devais consigner ici ces observations, tout en avouant mon incompetence à donner la solution cherchée et l'explication désirée.

2. La cathédrale de Tournai possède une magnifique croix-reliquaire du xiv^e siècle, que M. Soil décrit (*Tournai archéologique en 1895*, p. 156) : « Croix-reliquaire à double traverse, en bois garni d'argent et orné de pierreries et de rinceaux de feuillages estampés... Elle contient de l'huile de S. Nicolas de Bari ». (Marsaux, *Trésor d'Antoing*, p. 3).

3. A l'exposition de Milan, en 1881, j'ai remarqué une fiole en verre du xvi^e siècle, qui a dû être destinée à l'huile de S. Nicolas. Sa forme est allongée, avec un col court, mais très évasé, dont le sommet ondule en manière de couronne. Ses six pans sont rehaussés d'ornements verts ou blancs aux angles. A la partie antérieure est peint en buste S. Nicolas, nimbé, prié par deux pèlerins. Celui de droite tient en main son bâton de voyage; celui de gauche, agenouillé, porte son chapeau derrière son dos.

4. Dans l'église St-Nicolas, à Gand, se trouve « une bouteille en verre de Venise, renfermant de l'huile du tombeau de S. Nicolas. » (L. Cloquet, *l'Excursion de la Gilde en 1875*, p. 6.)

5. Je laisse la parole à M. le chanoine Marsaux pour la description du reliquaire d'Antoing (Belgique), qu'il a accompagnée d'une vignette.

L'ampoule d'Antoing est une fiole en argent, renfermée dans un étui de même métal. La fiole a la forme ordinaire des ampoules. Elle mesure sept cent. de hauteur. Elle est renfermée dans un étui, également en argent, de forme pyramidale, à surfaces plates, avec renflement à la base. Le pied est rond. Un crucifix surmonte l'étui. Dans le bas un oculus, garni d'un verre, permet de voir la fiole. Une clavette ferme l'étui en haut. Il s'ouvre en deux, comme un diptyque, pour enlever l'ampoule.

Une crête contourne l'étui et dissimule la fente de l'ouverture. Sur chaque face un sujet est gravé. D'un côté, c'est S. Nicolas avec le baquet

traditionnel et les trois enfants. L'artiste a, comme on le voit, choisi le trait le plus populaire de la vie de S. Nicolas et le plus connu en iconographie ¹.

Sur l'autre face est représentée la sainte Vierge, debout, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus. Le choix du sujet n'est pas arbitraire et nous donne ici un précieux renseignement. Il y avait autrefois à Antoing deux églises, l'une qui était la paroisse, dédiée à S. Pierre et démolie en 1809; l'autre qui était collégiale, dédiée à Notre-Dame, se trouvait dans l'enceinte du château. Elle servit d'église paroissiale jusqu'à la construction de l'église actuelle. Le reliquaire de S. Nicolas provient assurément de cette seconde église.

Achevons la description. Marie et S. Nicolas ont la tête couronnée d'un nimbe en rayons. Les sujets sont gravés en creux. Les ombres sont indiquées au moyen de hachures. L'étui mesure 0,14 c. de hauteur. Il est difficile de bien préciser l'époque de ce reliquaire. Il peut dater de la fin du xvi^e ou du commencement du xvii^e siècle. Malheureusement il est vide de la précieuse liqueur.

Comment est-il venu dans le trésor de l'église Notre-Dame? Toutes les archives ayant malheureusement été anéanties lors de la Révolution française, on ne peut répondre positivement, mais on peut supposer avec vraisemblance qu'il a été rapporté par quelque seigneur. « A l'époque des croisades, nous écrit M. le curé d'Antoing, plusieurs seigneurs du lieu allèrent en Terre Sainte et rapportèrent des reliques d'Orient ». A une époque plus rapprochée, un de leurs descendants fit sans doute le pèlerinage de Bari et rapporta l'ampoule de la manne qui vint prendre place parmi les reliques que possédait déjà sa chapelle (*Trés. d'Antoing*, p. 3) ².

6. M. Marsaux continue :

Il y a en Lorraine une église particulièrement célèbre, c'est celle de S.-Nicolas de Port. Elle possède de la manne du thaumaturge. Voici ce que nous écrit à ce sujet M. Carrier, curé de la paroisse :

« Notre musée religieux possède trois récipients de la manne de S. Nicolas. 1^o Une chopinette en vermeil, à panse rebondie, montée sur pied court et rond et fermée par un couvercle surmonté d'une croix. Deux anses élégantes ornent les côtés de l'urne, qui a été exécutée il y a 40 ans. Elle renferme un tube de cristal, rempli de la manne de S. Nicolas.

« 2^o Un gracieux reliquaire gothique, doré, ayant la forme d'un clo-

1. « Il était si célèbre au moyen âge qu'il a fait le sujet d'un mystère au xiii^e siècle. On le trouve dans un manuscrit de S.-Benoît sur Loire. Après la résurrection des trois clercs, le peuple chantait le *Te Deum*. Le manuscrit porte : « Et post omnis chorus dicat *Te Deum laudamus* ». Beaucoup de mystères au moyen âge se terminaient par ce cantique de joie ».

2. L'ampoule d'Antoing est aussi mentionnée dans le *Compte rendu des séances de la Soc. Acad. de Beauvais*, 1895, p. 45.

cheton, au pied très élevé. La manne est apparente dans un long tube de cristal, placé au centre du reliquaire.

« 3^e Un petit coffret de bois précieux, décoré de figures d'ivoire et de plaques d'argent, renfermant une fiole plate, à l'effigie de S. Nicolas et remplie de la manne ¹. Tous ces objets sont modernes ».

XV. — RÉCOLTE DE LA MANNE ²

1. Le premier exemple est tiré d'un vitrail de la cathédrale de Bourges. La scène se passe dans un édifice roman, à deux travées. On voit un tombeau, adossé à un mur; une lampe brûle au-dessus du sépulcre; au-dessous est une vasque pédiculée, remplie de la manne, figurée par des vagues dorées; deux personnages, nus jusqu'à la ceinture, sont à genoux et tendent les mains vers la vasque; derrière un prêtre bénit d'une main et de l'autre tient un livre. Ce vitrail date du XIII^e siècle. — Cf. PP. Martin et Cahier, *Vitraux de Bourges*, pl. XXVII, fig. 36 (*Trés. d'Antoing*, p. 4) ¹.

Cette peinture est absolument fantaisiste sur un point essentiel, elle isole le tombeau de l'autel, avec lequel il fait corps et l'élève au-dessus du sol, tandis qu'en réalité il y est enterré. La lampe indique le culte public. La vasque, contenant la manne, était-elle en avant du tombeau, comme ici? nous l'ignorons. La chose n'est pas impossible. En tout cas, c'est le prêtre qui l'a recueillie et qui la distribue, à de pauvres gens suppliants qui viennent chercher là un remède à leurs souffrances physiques.

2. Du Sommerard a reproduit dans son *Album des Arts au moyen-âge, Peinture*, pl. I, un tableau, qu'il attribue indûment à Angelico de Fiesole et qui est maintenant au Musée de Cluny. Le catalogue du Musée le décrit ainsi :

N^o 1676. Cérémonie mystique. Peinture sur bois à fond d'or, d'école italienne, xv^e siècle. L'objet de la cérémonie paraît être la distribution

1. Ce coffret contient une ampoule, offerte par moi à mon retour de Bari et accompagnée d'une inscription commémorative en latin. M. Badel, dans son *Guide du pèlerin et du touriste à S.-Nicolas-de-Port*, Nancy, 1893, page 148, a oublié de nommer le donateur.

2. *La manne de S. Nicolas*, Poitiers, Oudin, 1883, in-8^o de 3 pag. Extr. de la *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers*, tir. à part à 25 ex. Ma brochure a été réimprimée intégralement, pp. 264-267 de la *Vie de S. Nicolas*, par M. Laroche, qui m'écrivait en 1892: « J'ai fait le pèlerinage de Bari. J'ai constaté l'exactitude parfaite de vos renseignements; comme je ne pouvais faire mieux, je me suis contenté de votre texte ».

3. Le commentaire se trouve page 300, note 2.

aux fidèles d'une liqueur ayant touché les reliques d'un saint, dont le corps, placé dans l'autel, est mis, par le moyen d'un tube, en communication avec une vasque taillée dans la table. C'est dans cette vasque, qu'un personnage, debout sur les degrés, prend avec une sorte de cuiller ou de pincettes, les reliques objet de la vénération des fidèles. H. 0,42 ; L. 0,51.

Il est évident que le rédacteur n'a pas compris le sujet, qui se réfère certainement à la distribution de la manne. Le chanoine Marsaux va remettre les choses au point :

Il y a une inexactitude dans cette description. Rectifions et complétons : ce n'est pas une liqueur qui a touché le corps du saint, dont on fait la distribution, mais bien une liqueur qui découle du corps même. Un prêtre, en aube parée, tient un livre et prie. Deux acolytes portent des flambeaux, comme marque de respect. Des fidèles se tiennent avec des écuelles pour recevoir le précieux liquide. Le prêtre qui extrait la manne est aussi en aube parée. L'instrument qu'il tient à la main est bien une cuiller et non des tenailles impropres à son opération. La scène se passe dans une église (*Trés. d'Antoing*, p. 4).

3. Voici ce que j'ai vu se pratiquer, chaque jour, à Bari, à l'occasion de la sainte manne. Quatre chanoines, ayant le titre et remplissant les fonctions de *custodes*, se succèdent, tous les matins, à l'autel même, pour y recueillir la manne.

Vêtu du surplis et de l'étole, après avoir prié quelque temps, et récité un *De profundis*, pour le repos de l'âme des marins qui ont enrichi Bari d'un tel trésor ¹, le chanoine d'office ouvre les volets

1. Je traduis ce passage du cardinal Bartolini: « Aux deux côtés des portes (latérales, au nord), dans l'épaisseur du mur sont placés deux sarcophages de marbre de même style byzantin-normand, qui renferment, selon les mémoires locaux et une tradition constante, les dépouilles de quelques-uns de ces valeureux habitants de Bari, qui transportèrent de Myre le vénérable corps du thaumaturge, ainsi que les cendres de plusieurs membres de l'illustre famille Dottula, à qui appartenaient les vaisseaux de cette expédition heureuse et qui, ayant eu ensuite une part considérable dans la construction de la basilique, parce qu'ils étaient riches et pieux, aimèrent à être ensevelis au seuil du temple saint. Par cette distinction singulière, ils étaient considérés comme co-patrons de l'édifice sacré, car chez ces populations, qui suivaient les coutumes et règles des Byzantins, il était encore défendu d'ensevelir dans l'intérieur des temples, les cadavres des fidèles trépassés s'inhumant dans les cimetières voisins. Cette distinction était propre aux empereurs et aux grands personnages qui s'étaient distingués par quelque action d'éclat: ils avaient leur sépulture, à l'exemple du grand Constantin, dans l'atrium des basiliques. Il résulte d'un parchemin de l'an 1103, que Léon Piliilo, un des marins qui transportèrent le corps de S. Nicolas, par suite du don qu'il fit de ses biens au saint, obtint de l'archevêque Elie « ut haberem sepulturam extra ecclesiam

d'argent de l'autel, se couche à plat ventre sur la marche supérieure et introduit tout le haut du corps dans le tombeau même de l'autel. Là, il descend dans le sarcophage une chaîne d'argent, à laquelle sont attachées une éponge et une bougie. Quand l'éponge est suffisamment gonflée par le liquide dont elle s'imprègne, le chanoine la retire, et en exprime le contenu dans un bassin d'argent¹. L'opération se répète ainsi de 7 heures du matin à 9 heures, moment auquel les fidèles sont admis à descendre dans la crypte, qui se ferme exactement à midi.

Le bassin étant plein, on le vide dans un filtre carré, en marbre blanc, placé dans une chambre spéciale, près de l'abside. Ce filtre est nécessaire pour ne pas laisser mêler à la manne les parcelles d'ossements que l'on y trouve quelquefois. La manne filtrée est conservée dans de grands bocaux en verre blanc, et chaque fidèle qui se présente a droit d'en avoir quelques onces. A cet effet, on vend à Bari des fioles plates, sur lesquelles est peinte l'image de S. Nicolas en costume oriental.

Les chanoines ont daigné m'offrir, en remerciement de mes travaux sur la basilique, un coffret contenant deux fioles en cristal de Bohême, semblables à celui dont ils font, à l'occasion, présent aux souverains. C'est le même que, de la part du chapitre, j'ai présenté à Sa Sainteté Pie IX.

Outre les fioles servant à la distribution quotidienne, il y a, dans une autre salle, une série d'ampoules en verre de tout âge et de toutes formes. Les plus anciennes remontent à trois siècles environ. Elles sont extrêmement curieuses à observer et pour le contenant, qui varie de type suivant l'époque, et pour le contenu qui se présente sous des aspects différents. En effet, tantôt le liquide accumulé au fond du vase des paillettes étincelantes, tantôt il se remplit d'une végétation d'un beau vert, qui ressemble, surtout pour la matière

« juxta parietem ecclesie et si voluero fabricare cameram supra eandem sepulchrum; et intus ipsa ecclesia concessit mihi sedile pro me et pro uxore mea, etc. », c'est-à-dire une place distincte dans l'église, honneur accordé par les lois canoniques aux patrons. » (pp. 27, 28).

1. Le *Pèlerin*, dans sa vie de S. Nicolas (1883, n° 331) a donné un renseignement qui n'est pas exact; « Le pape Urbain II, présent à la cérémonie de la déposition des reliques de S. Nicolas, plaça de ses propres mains les ossements sacrés sur une table de marbre, sous laquelle se trouve un vase également de marbre précieux. Une liqueur, semblable à de l'eau, s'écoule du tombeau. »

visqueuse, aux algues marines. Les Bariens sont très attentifs aux phénomènes qui se produisent par suite de cette végétation et ils y voient des signes de malheur ou de prospérité pour la ville et le pays.

J'ai goûté à cette manne, au moment où, en ma présence, elle venait d'être recueillie par un chanoine. Dans le bassin d'argent, elle glisse un peu lourde, comme une goutte d'huile; cependant elle est transparente, limpide et presque sans saveur.

Elle ne ressemble en rien à celle que nous avons dans la fiole de Bellentre. Depuis 300 ans, je constate qu'elle est claire, avec un dépôt ou une végétation. Ici elle est solide, grumeluse, fortement oléagineuse, jaunâtre et solide, comme l'huile d'olive figée. D'où vient cette différence? je l'ignore, parce que je n'ai aucun terme de comparaison. Toutefois, je dois dire que Bari serait fier de posséder la fiole de Bellentre, qui manque à sa collection.

4. La manne distribuée aux fidèles se mesure sur la qualité des gens, la quantité varie donc du plus au moins. Aux personnages de renom s'offre un flacon en cristal de Bohême, à l'effigie de S. Nicolas¹; un flacon de moindre capacité, forme une seconde catégorie, il est en simple verre, également historié. Enfin, pour le commun, il existe deux sortes de récipients très gracieux²: tubes en forme de croix, avec globule au milieu de la tige; globules de différentes grosseurs, terminés en pointe (semblables à un radis) et munis d'une boucle pour les suspendre, souvent agrémentés d'un rang de perles en couleur.

XVI. — NATURE DE LA MANNE

1. Si nous étudions les anciens textes, historiques ou liturgiques, énumérés précédemment, nous trouvons plusieurs expressions pour caractériser la manne; il importe d'en faire ici le relevé. Ce sont une *huile*, une *huile aqueuse*, une *huile odorante*, un *sérum*, un *onguent*, un *liquide*³.

1. En 1892, le czarévitch a visité le tombeau de S. Nicolas et lui a fait une offrande de mille roubles. Il a rapporté de son pèlerinage un flacon de manne.

2. Il serait à souhaiter que cet usage fût adopté dans les sanctuaires qui, comme Lourdes ou les Ardilliers, possèdent une source miraculeuse.

3. L'archevêque de Bari, me disait avec conviction: « La manne de S. Nicolas constitue un miracle perpétuel. »

L'huile est très clairement énoncée par le mot latin *oleum*, que justifie la relique de Bellentre, qui ressemble à de l'huile figée.

L'huile aqueuse, constatée en Savoie, est une huile claire et limpide, comme étendue d'eau, *aqua olei*.

L'odeur a disparu depuis longtemps, mais elle a été mentionnée très anciennement. C'est comme un baume, *velut balsamus incisus, fragrans odore nimio*, qui a le parfum du térébinthe, *therebinthi omnem suavitatem*.

L'essence se fixe au moyen de l'huile ou de la graisse : *unguentum* désigne l'huile parfumée.

Sérum et gomme sont deux termes équivalents, qui dénotent une substance grasseuse. En somme, jusqu'ici, nous revenons, sous six vocables différents, à une matière huileuse, solide ou liquide et jadis odorante, ce qui ferait presque croire que, pendant des siècles, on distribua simplement, comme on faisait au temps de S. Grégoire le Grand et l'attestent les reliques du trésor de Monza, de l'huile de la lampe qui brûlait au tombeau de S. Nicolas et que vit allumée le pèlerin Languerant.

Enfin la distribution moderne ne nous montre plus qu'un liquide semblable à l'eau, *liquor*.

2. M. le chanoine Laroche écrit, pages 236-237 de son *Saint Nicolas* :

Il faut remarquer que tous les noms donnés à la manne désignent plutôt son apparence extérieure et ses effets que sa substance ou sa nature; elle n'est précisément ni de l'huile ni du baume, mais elle en a l'aspect, on l'emploie pour le même usage, on en fait des onctions salutaires sur les malades...

J'ai fait soumettre la manne à l'analyse chimique au mois de janvier 1892. De cette opération il résulte que la manne est une eau surchargée de matières organiques. Elle ne contient rien des éléments de contamination qui se trouvent fréquemment dans les eaux de puits creusés à proximité des habitations; elle puise les matières organiques au contact des ossements.

Voici le résultat de l'analyse faite sur un litre de manne : chlorure de sodium, 0,07; Degré hydrotimétrique 18°; Acide phosphorique, néant; Ammoniaque, néant; Azotites, traces; Nitrates, néant; Urée, traces infinitésimales; Permanganate réduit, 0,008.

Bonafede, Petrasanta, etc., disent que la manne ne se congèle pas sous l'action du froid. Cependant, comme j'en ai fait l'expérience, elle ne demeure pas liquide, mais forme une sorte de gelée qui fait éclater les fla-

cons peu solides, comme ceux que l'on vend à Bari. La manne s'évapore très rapidement si les flacons ne sont pas fermés à la baudruche, à l'émeri ou à la cire.

Le chlorure de sodium fait naturellement songer à l'eau salée de la mer qui est très voisine et qui peut fort bien arriver par infiltration jusqu'au tombeau. La question vaut la peine d'être étudiée à ce point de vue.

Il conviendrait actuellement, pour lever tous les doutes, de placer momentanément le sarcophage au-dessus de l'autel. S'il y a miracle constant, il se produira aussi bien dans cette nouvelle condition, plus favorable à l'examen scientifique.

3. Benoît XIV, dont la doctrine est toujours sûre, dans son immortel traité de la canonisation, a posé cette règle pour les cas analogues: Si le sol ambiant est humide, la cause de la distillation du liquide semble purement naturelle, car l'eau de la terre imprègne le marbre et par celui-ci atteint les ossements: l'eau garde néanmoins son efficacité, puisqu'elle a été sanctifiée au contact des saintes reliques. Alors il convient de retirer les ossements et de les déposer dans un lieu sûr; s'ils continuent à produire la manne, il y a vraiment miracle. En cas contraire, il faudrait observer soigneusement si le liquide coule encore dans le lieu où gisait le corps, car sa disparition confirmerait le miracle.

Magna cum cautione de loco videndum erit, in quo ossa sunt tumulata veluti scribit Bordonus, *De miraculis medit.*, 28, n. 6: « In his autem caute procedendum est, quando occurrant, nam sepulchrum est aperiendum et videndum ex quo liquor procedat, an ex causa naturali, quia ibi fons »..... Fortunatus Licetus, *De secundo quaesitis per epistolas*, in cap. 44, pag. 241, tractans de perennitate roris effluentis e genu S. Nicolai de Bario, inter cetera, ut miraculum astruat, causas naturales excludit: «... Neque propter istam naturalem causam effluit e genu S. Nicolai liquor hujusmodi, nam ejus ossa servantur in loco sicco¹ ». Uno verbo, ut approbetur miraculum aquæ aut liquoris ad longum tempus manantis ex ossibus servi Dei vel Beati, demonstrandum est ex iis jam aridis et extra locum humidum constitutis emanare.... Quod si forte, ad omnem submovendam difficultatem, ossa servi Dei vel Beati e tumulo vel fovea educerentur eorumque fieret translatio ad alium locum, cautela hæc non esset spernenda: si enim, ossibus subductis, liquor cessaret nec amplius e loco

1. C'est précisément ce que je conteste: le terrain ambiant est loin d'être sec.

emanaret e quo emanabat, dum ossa erant in eodem deposita, signum evidentissimum hoc esset liquorem, non a loco aut a natura loci, sed ab ipsis aridis ac siccis ossibus scaturire (*De serv. Dei beatificat.*, lib. IV, p. II, cap. XXXI, n. 21).

XVII. — ATTESTATION DE PÈLERINAGE

Les pèlerins visitent la crypte, où est le corps de S. Nicolas et y assistent à la messe, pendant laquelle ils communient.

Voici, d'après un spécimen daté de 1869, l'attestation délivrée par les quatre chanoines gardiens du corps de S. Nicolas, pour le pèlerinage accompli à son tombeau.

La gravure représente S. Nicolas bénissant et avec ses attributs ordinaires ¹.

MIRIFICUS S. NICOLAUS BARENSIS

Sanctum Corpus Gloriosissimi Patris nostri *NICOLAI*, qui in hac Basilica Barensi quiescit, visitavit ibique venerabili Eucharistiae Sacramento fuit reffectus Christi famulus.

Quare in fidem has dedimus Nos infrascripti Canonici ejusdem Corporis Custodes

Barii die..... mensis..... MDCCCLXIX

Carolus Subcantor Scanni

Paulus Can^{cus} Andriola

Paulus Can^{cus} Giordano

Dominicus Can^{cus} Traversa

Locus † Sigilli ².

XVIII. — TRÉSOR

La sacristie, élégante et propre, mais moderne, ne peut pas arrêter longtemps le voyageur. Quand on a examiné les portraits des

1. Vêtu pontificalement, il porte l'aube, la dalmatique, la chasuble et le pallium du rite latin; de la main gauche, il tient la crosse, le livre fermé et les trois boules disposées en triangle. A droite, les trois enfants sortent du charnier qui se brise et témoignent par leurs gestes expressifs leur reconnaissance; à gauche, debout, l'enfant à la coupe.

2. Le sceau porte: *d'azur, à une croix alésée d'argent, entourée d'une couronne d'épines de même*. Cimier: *S. Nicolas, en buste, tête nue, nimbé, bénissant, avec la chasuble, le pallium et la crosse à volute*.

grands prieurs, on passe de suite à ceux des bienfaiteurs pour contempler un instant le cardinal Simon de la Vie, mais surtout Charles II, habillé en guerrier.

Le portrait de ce dernier ne date que du xviii^e siècle et est peint sur bois¹. Est-ce un ancien portrait rajeuni ou la copie d'un original qui a disparu? Au bas, on lit en quelques mots la vie du royal fondateur de la collégiale, pris dans un combat naval par les Siciliens, condamné à mort par la reine Constance et miraculeusement délivré par saint Nicolas : il régna de 1284 à 1309.

Comme souvenir français, je transcris cette épigraphe historique :

SERUS²
CAROLUS II ANDEGAVENSIS REX
A SICULIS IN NAVALI PRAELIO CAPTUS,
ET A CONSTANTIA SICILIE REGA.³
MORTE MULCTATUS D^o.⁴ NICOLAO
MIRIFICE LIBERANTE, TANTI BENEFICII
MEMOR, HANC BASILICAM RM. MUNIFICEN^{ME}⁵.
DOTAVIT : SOLA SIBI AC SUCCESSORIBUS.
SUIS PRIMA DIGNTE. CANCA.⁶ SERVATA :
FLORUIT AB A. 1284 USQ^E. AD A. 1309.

Le trésor fait face à la sacristie, dont il n'est séparé que par un couloir. C'est un petit sanctuaire, récemment renouvelé et rafraîchi par le zèle du procureur du chapitre, le très Rév. Scianatico. La

1. M. François Lenormant s'exprime ainsi au sujet d'un faux portrait de Charles II : « La cathédrale de Lucera montre encore une statue de marbre que l'on prétend être celle du roi Charles II d'Anjou. Elle est aujourd'hui dressée contre le mur, à l'intérieur, à gauche de la porte d'entrée principale, debout sur un piédestal de pierre, où une inscription en lettres modernes lui applique le nom du prince angevin. Mais cette attribution, d'après laquelle M. Gregorovius, dans un ouvrage tout récent, traçait un portrait de Charles II, ne supporte pas un seul instant l'examen pour un archéologue. La statue, qui date du courant du xiv^e siècle, n'a jamais été l'effigie ni de Charles II, ni d'aucun roi. C'est celle qui était couchée sur la tombe d'un simple chevalier. Il est revêtu de son armure, avec la tête, aux traits juvéniles, nue et reposant sur un oreiller; ses mains sont jointes sur sa poitrine et ses pieds s'appuient sur deux chiens » (*Rev. des deux mondes*, t. LVI, 1883, p. 129).

2. Serenissimus.

3. Regina.

4. Divo.

5. Regiam munificentissime.

6. Dignitate canonica.

piété et la curiosité trouvent ensemble à s'y satisfaire. Au fond se dresse un autel, où l'on peut célébrer la messe, ainsi que je l'ai fait, devant l'antique tableau de saint Nicolas. La lumière est tempérée par des verres de couleur, récemment placés aux fenêtres latérales.

Les parois de la salle sont garnies de grandes armoires, où s'étagent les objets précieux qui font de cet oratoire comme un musée. L'excellent et sympathique procureur, don Giovanni Scianatico, a disposé ces vitrines avec un goût dont je suis heureux de le féliciter. Il a parfaitement compris qu'une collection de ce genre doit se tenir sous clef et ne se voir qu'à distance, des yeux, non des mains. Que de visiteurs ont la manie de toucher à tout et de laisser partout l'empreinte de leurs doigts ! Cet inconvénient a été sagement évité à Bari, sans préjudice toutefois pour les savants à qui on exhibera au besoin, comme on l'a fait pour moi avec tant d'empressement, les objets qui demandent à être étudiés de près et dans tous les sens.

Ces objets étaient partagés en deux catégories : orfèvrerie et manuscrits. J'ai sollicité une troisième section pour les diplômes les plus remarquables qui dorment inconnus aux archives. Mais surtout j'ai demandé un nouveau classement, conforme aux données archéologiques. Non seulement il ne m'a pas été refusé, mais le chapitre a mis à ma disposition deux chapelains, qui, sous mes ordres, ont rangé et étiqueté ce qui auparavant n'était que pour le coup d'œil.

Jamais, sinon à Monza, dans aucun de mes très nombreux voyages, je n'ai été accueilli comme à Bari. On m'a traité à la fois en prélat et en archéologue, avec une obligeance respectueuse et pleine d'égards qui honorait autant le chapitre que la science, dont j'étais là le représentant apprécié et écouté.

XIX. — BATON ABBATIAL D'HÉLIE

Le bâton liturgique de l'abbé Hélie, qui vivait à la fin du XI^e siècle, a la forme d'une canne : sa hauteur est de 1 m. 12. Il est en ivoire, taillé à huit pans et va graduellement en diminuant du sommet à la pointe, qui est très effilée. Il se termine actuellement par une boule ou pomme dont j'ai quelque raison de suspecter l'authenticité, car il faudrait plutôt, à cette place, une terminaison en dou-

ble potence, pour se conformer à tous les types connus. En effet, on sait que la crosse était alors réservée aux seuls évêques et que les abbés n'avaient droit qu'au *tau*. Le *tau* de Saint-Pierre de Tarentaise, conservé à la cathédrale de Moutiers, est un des plus beaux types de cet insigne abbatial : je le cite parce que sa date concorde avec celle du *tau* de Bari.

Le symbolisme traditionnel est ici parfaitement rendu par la boule ou le *tau*, qui exprime la consolation spirituelle, le soutien que les moines trouvent dans le gouvernement paternel de leur abbé, puis par la pointe, qui le montre corrigeant les rebelles et stimulant les retardataires. Ce double symbole a eu sa traduction littérale dans l'inscription gravée sur un *tau* récemment découvert : BACVLVS CONSOLATIONIS, VIRGA CORRECTIONIS¹.

L'ivoire de ce bâton ne provient pas d'une dent d'éléphant, qui ne fournirait pas une pareille longueur et qu'il eût fallu mutiler pour la réduire à si peu d'épaisseur. Nous avons là une dent de morse tout entière : sa forme a été conservée telle quelle, on s'est contenté de l'épanneler pour lui donner plus de grâce. La diminution en pointe est naturelle et propre à la dent elle-même.

On voit, dans le trésor de la cathédrale de Comminges, un bâton analogue, que l'on dit être une corne de licorne; il y a seulement cette différence que l'ivoire de celui-ci est resté brut, c'est-à-dire rugueux et contourné. La tradition porte que ce fut la hampe de la crosse de saint Bertrand, évêque de ce siège, qui mourut en 1130. La comparaison avec le bâton de l'abbé Hélie donne encore plus

1. A la séance du 1^{er} octobre 1875 de la Société des Antiquaires de France, M. de Longpérier a signalé l'ouverture, dans l'ancienne église de Fécamp, du tombeau de l'abbé Guillaume, décédé en 1107. « Parmi les objets trouvés dans le cercueil.... on remarqua un fragment terminal du bâton pastoral, à la naissance de la crosse, qui ne s'y trouvait plus; deux anneaux du long bâton qui est aujourd'hui déformé et prêt à tomber en poussière, un galon orné de fils d'or, une portion d'ornement d'étoffes. L'anneau supérieur s'est brisé lorsqu'on l'a extrait du cercueil; mais on lit parfaitement sur trois fragments : VIRGA CORRECTIONIS. Le second est intact; on y lit : BACVLVS CONSOLATIONIS. »

M. de Farcy, décrivant la crosse d'ivoire trouvée, à la cathédrale d'Angers, dans le tombeau de l'évêque Ulger (mort en 1149), ajoute ce renseignement : « Une douille en cuivre sertit la partie inférieure (de la volute); on y lit ce mot BACVLVS. Une autre douille semblable, j'imagine, placée en dessous du nœud, portait un autre mot, CONSOLATIONIS par exemple, pour compléter le sens ». (*Rev. de l'Art chrét.*, 1898, p. 471).

d'autorité à l'attribution : la dent de Comminges, longue de 1^m50, convient mieux à une hampe de crosse¹.

XX. — COURONNES VOTIVES

Nous avons vu Roger se placer sous la protection de saint Nicolas en lui dédiant un émail qui représente l'évêque de Myre et son client ; plus tard, nous avons constaté la dévotion de Charles d'Anjou envers le grand thaumaturge du moyen âge. La dévotion va prendre une autre forme, toujours sous la même influence. Quoi donc d'étonnant que des souverains soient venus dans le sanctuaire vénéré offrir leur couronne pour se constituer en quelque sorte les vassaux de Celui qu'ils adoptaient spontanément pour suzerain ?

Le trésor conserve deux couronnes royales, auxquelles je ne trouve pas d'autre explication que celle-ci.

La couronne la plus ancienne date probablement du XII^e siècle et est attribuable à Roger, premier bienfaiteur de la basilique. C'est un bandeau circulaire en bronze, décoré de rinceaux et de cabochons. Vers le XIII^e siècle, on y ajouta trois émaux champlevés, représentant des anges dont le visage, réservé dans le métal, saillit en relief, selon un usage assez fréquent alors.

A ce caractère spécifique on reconnaît de suite une œuvre Limousine.

La largeur de cette couronne est de 0^m, 26.

Rien n'indique, sinon l'analogie², qu'elle ait été suspendue, soit à l'autel, soit au tombeau. Peut-être est-ce celle qui servit au couronnement de Roger par les mains de l'antipape Anaclet II, en 1131³.

La seconde couronne, plus modeste, est simplement en cuivre. Son ornementation consiste en trèfles qui s'épanouissent au-dessus de son bandeau circulaire.

1. D'Agos. *Vie et miracles de S. Bertrand*, p. 289.

2. A St-Aubain de Namur, le chapitre avait reçu de Constantinople, en 1218, une couronne de cuivre qui pendait au-dessus de l'autel : *Corona cuprea pendens super altare* (*Exuv. sacr. Const.*, II, 10). Ces sortes de couronnes rappellent les *regna* décrits dans le *Liber Pontificalis*.

3. Ce fait historique est attesté par une inscription placée en 1631 près de la porte d'entrée : *Rogerus, Siciliæ rex, priorem quæ ferrea erat regni coronam in hac basilica ab Anacleto II antipapa suscepit, anno Dom. MCXXXI.*

2. Citons quelques couronnes votives pour mieux rendre compte de celle de Bari.

Le *Cartulaire de Saint-Vaast d'Arras*, rédigé au XII^e siècle et publié en 1875 par le chanoine Van Drival, mentionne dans le trésor de cette abbaye la couronne gemmée de Charlemagne et une autre couronne : « Corona ipsius (Caroli regis), gemmis illustrata..... Item alia corona. » (p. 111.)

L'empereur Henri, en 1022, légua sa couronne à l'abbaye de Cluny : « Hic Cluniacensi cœnobio contulit dona, sceptrum aureum, spheram auream, vestimentum imperiale aureum, coronam auream, crucifixum aureum, pensantia simul libras 100. » (*Chroniq. d'Adhémar.*)

En 1076, Démétrius, roi de Dalmatie et de Croatie, fit hommage et serment de fidélité au Saint-Siège, auquel il donna le monastère de Vrana, « cum omni suo thesauro, scilicet cum capsâ argentea reliquiis sacri corporis Beati Gregorii continente, cum duabus crucibus, cum calice et patena, cum duabus coronis aureis gemmis ornatis, cum evangeliorum textu de argento. » (*Analecta jur. pontif.*, t. XXII, col. 379). C'était là, en effet, que le légat apostolique l'investissait par l'étendard, l'épée, le sceptre et la couronne : « Ego Demetrius,..... de Croatarum et Dalmatinorum regni regimine per vexillum, ense, sceptrum et coronam investitus atque constitutus rex » (col. 378.)

Les *Annales Palidenses* (de Polde) racontent le fait suivant arrivé à Bari en 1137 : « In ipsa sancta die (Pentecostes), papa Innocentio apud Barum missarum solemnibus celebrante, presente rege (Rozierus, rex Apuliæ) cum episcopis et principibus, visa est super monasterium Sancti Nicolai corona aurea de cœlo descendens, super quam columba, subtus vero thuribulum cum incenso ferebatur, quam et precedentes duo cerei ardentes videbantur. » (*Pertz, Mon. German. histor.*, t. XVI, p. 79.)

En 1148 : « Teobaldus (abbas) inter cætera quæ ab ecclesia abstulit, duo preciosa ornamenta, coronam videlicet auream, gemmis micantibus adornatam, quam felicitis memorie Radulfus rex moriens eidem ecclesie dimiserat, quæ tam pro ejusdem regis amore quam pro ecclesie dignitate usque ad illa tempora servata fuerat, Jerusalem secum portavit crucemque auream a Sancto Eligio opere miri-

fico fabricatam diuque in ecclesia similiter conservatam » (*Annal. Sctæ Columbæ Senonen.*, ap. Pertz, t. I, p. 107.)

En 1222, Philippe-Auguste fit don de sa couronne à l'abbaye de Saint-Denis : « Omnia ludicra nostra cum lapidibus pretiosis et coronas aureas cum lapidibus pretiosis et cruces aureas. » (*Exuv. sacr. Constantinop.*, t. II, p. 109.)

M. Helbig a reproduit cette lettre de saint Louis, datée de 1261, par laquelle le pieux roi offre au trésor de Saint-Denis trois couronnes royales, afin qu'aux solennités on en décore l'autel : « Notum facimus quod nos duas coronas aureas cum lapidibus pretiosis, que ab inclite recordationis rege Philippo avo nostro, pro coronandis regibus et reginis Francorum olim facte, in thesauris regiis servabantur et unam coronulam auream cum lapidibus pretiosis quam consuevit rex die coronacionis sue in prandio deportare, dilectis nostris abbati et conventui beati Dyonisii in Francia custodiendas commisimus et deposuimus in thesauro ecclesie memorati gloriosissimi martiris Xpisti, ut de ipso thesauro cum aliis indumentis et ornamentis regalibus pro coronandis regibus et reginis Francorum assumantur et in sollempnitatibus precipuis circa altare una cum aliis coronis regum Francorum predecessorum nostrorum ad ornatum et decorem altaris ejusdem, secundum quod de coronis aliis consuevit, collocentur. » (*Les Reliques et reliquaires donnés par saint Louis aux Dominicains de Liège*, p. 34). Le même auteur ajoute : « M. Ernest Auz'm Weerth, dans l'intéressant travail consacré à la couronne de Namur, cite toute une série d'empereurs et de rois qui ont fait hommage de leur couronne aux sanctuaires pour lesquels ils avaient une dévotion particulière ».

M. Helbig (*Ibid.* p. 7) cite encore un chroniqueur qui s'exprime ainsi : « L'an mil deux cents soixante sept, saint Louis, roy de France, en témoignage de l'affection et amitié qu'il portoit à la cité et frères prescheurs de Liège, leur envoyat diverses présents, entre lesquels y avoit une de ses couronnes ». Cette couronne, reproduite planche IV, est en argent doré : les plaques à charnières dont elle est composée indiquent qu'elle a été portée. Elle contient plusieurs reliques et une vraie croix à double traverse.

« Item une couronne d'argent, dorée et à x fleurons à plusieurs pierres de cristal de plusieurs couleurs. » (*Inventaire du Saint-Sé-*

pulcre à Paris, 1379, n° 84.) Cette coloration du cristal s'obtenait à l'aide de pailions.

« Item, una corona argentea deaurata cum lapidibus. » (*Inventaire de Saint-Pierre de Rome, 1454.*)

Le trésor d'Aix-la-Chapelle possède la couronne de Marguerite d'York (xv^e s.) dont le nom est inscrit au pourtour (X. B. de M., *le Trésor du dôme d'Aix-la-Chapelle*, p. 46.)

L'Inventaire du trésor de Saint-Denys, Paris, 1673, enregistre plusieurs couronnes des rois de France :

Les deux couronnes que Henry IV, roy de France, fit faire pour son sacre, dont l'une est d'or et l'autre d'argent doré (p. 5). — Les deux couronnes du sacre de Louys XIII, dont l'une est d'or et l'autre d'argent doré (p. 8.). — Une couronne d'argent doré, qui a servy à la pompe funèbre de la reine mère Anne d'Autriche (p. 9.). — La couronne de saint Louys, d'or massif, enrichie de très grosses pierreries, entr'autres d'un rubis communément estimé cent mille écus, dans lequel saint Louys a fait enchâsser une épine de la couronne de Nostre Seigneur (p. 10.). — Les deux couronnes de Louis XIV, dont l'une est d'or et l'autre d'argent doré (p. 12). — La couronne de Charlemagne, toute d'or, enrichie de gros rubis, saphirs et émeraudes. Elle se porte à Rheims pour servir aux sacres de nos rois (p. 13). — La couronne de Jeanne d'Évreux, reine de France, femme de Charles IV. Elle est d'or, enrichie de rubis et saphirs, avec plusieurs perles, et sert au couronnement des reines, qui se fait en l'église de Saint-Denis (p. 13). — Quelques couronnes et autres marques royales, qui ont servy à des pompes funèbres de nos roys (p. 16).

« Il y a aussi trois mitres garnies de pierreries, et une couronne de vermeil, qui est la couronne de saint Judicaël, roi de Bretagne » (*Inv. de St-Florent de Saumur, 1538.*)

3. M. Ambroise Tardieu a publié, dans son *Histoire de Pontgibaud*, une couronne en cuivre, dont il veut bien m'envoyer le dessin. On lit sur le bandeau : SAINT ANTHOINE PRIEZ DIEV POVR NOVS. FAICT PAR ET. CHASTANG 1581. Au-dessus se développe une série de feuillages, alternant avec des imitations de gemmes, ce qui correspondrait à la couronne de marquis. Le docte archéologue m'écrit à ce sujet : « Il existe à Pontgibaud, dans le curieux château féodal, une couronne en cuivre, que l'on peut placer, vu sa grandeur, sur la tête, facilement. Elle provient d'une chapelle seigneuriale attenante à une église paroissiale du Gévaudan, Chaliers. Évidemment, c'est une couronne votive, commandée par Antoine de Moré, sei-

gneur de Chaliers et de Servorette, et qui, avant 1789, était sur son tombeau. Cette couronne, de l'an 1581, doit être un objet rare. On y lit le nom de l'orfèvre ou ouvrier fabricant : *Et. Chastang*. Il paraît qu'on plaçait cette couronne sur la tête des enfants malades, en invoquant saint Antoine. Avez-vous vu des couronnes de ce genre? »

Les couronnes *votives*, c'est-à-dire offertes aux saints par la piété des fidèles, ne sont pas rares et l'usage en est très ancien, si l'on se reporte aux couronnes pendantes, qui eurent la même destination : voir les mots *regnum* et *corona* dans le *Liber pontificalis*. Mais c'est la première fois que j'entends parler d'une couronne de métal, placée, non sur une statue ou effigie de défunt, mais sur une tombe plate, pour rappeler un titre seigneurial. Cette affectation, constatée au moment de la révolution, était-elle réellement bien ancienne? La destination première n'avait-elle pas été détournée, en partie du moins? Je le croirais volontiers : d'une part, parce qu'elle est dédiée à saint Antoine et que le prénom d'Antoine de Moré a pu le faire considérer comme le donateur, quoique ce ne soit pas rigoureusement certain, car alors il y eût apposé son nom et ses titres, suivant l'usage du temps; d'autre part, en la mettant sur la tête des enfants malades, ce n'est pas en souvenir du seigneur, mais par dévotion pour saint Antoine, que la *chapelle seigneuriale* avait probablement pour titulaire. Le nom, à la suite de l'invocation, a beaucoup d'importance, puisqu'il est celui de l'orfèvre inconnu. Quoiqu'il en soit de mon explication, l'objet méritait d'être signalé à propos des couronnes votives.

XXI. — SCEPTRE DE CHARLES D'ANJOU

1. Charles II d'Anjou¹ fut couronné roi des Deux Siciles par Nicolas IV. Dans la cérémonie solennelle de son sacre, il reçut des mains du pape un sceptre de cuivre doré que conserve le trésor de Bari. La tradition, toujours vivace à l'endroit de ce prince, bienfaiteur insigne, rapporte que Charles II, en esprit d'humilité, brisa ce

1. La statue de Charles I^{er} d'Anjou, roi de Sicile, rare spécimen de la sculpture au XIII^e siècle, se voit encore dans la grande salle du conseil communal au Capitole, à Rome. Elle est accompagnée d'une inscription qui atteste qu'il fut sénateur de cette ville.

sceptre sur le tombeau de saint Nicolas, voulant, par cet acte, se reconnaître le vassal de l'évêque de Myre. Le sceptre est, en effet, mutilé à la partie supérieure, qui manque de sa décoration terminale.

Sa longueur est de 0^m38, ce qui n'est pas la taille normale : l'insigne royal ayant, à cette époque, un développement plus considérable. La tige est divisée par des nœuds ¹.

2. Je ne voudrais pas laisser passer une si belle occasion de développer ma pensée sur le symbolisme du sceptre royal, qui a, comme type mystique, un certain rapport avec la crosse épiscopale, car, de part et d'autre, la mission est de conduire, de diriger, de protéger : l'évêque veille au bien des âmes, le souverain au bien-être des corps ; l'un s'occupe exclusivement du spirituel et l'autre du temporel, dans un but identique, qui est la sanctification de l'homme afin qu'il arrive heureusement à la félicité éternelle.

Il convient sur ce point d'entendre les graves enseignements du *Pontifical Romain*. Lorsque le consécrateur remet le sceptre au souverain agenouillé à ses pieds, il lui dit : « Accipe virgam virtutis ac veritatis, qua intelligas te obnoxium mulcere pios, terrere reprobos, errantes viam docere, lapsis manum porrigere, disperdere superbos et relevare humiles ; et aperiat tibi ostium Jesus Christus Dominus noster, qui de semetipso ait : Ego sum ostium, per me si quis introierit salvabitur ; qui est clavis David et sceptrum domus Israel, qui aperit et nemo claudit, claudit et nemo aperit. Sitque tibi ductor, qui educit vincetum de domo carceris, sedentem in tenebris et umbra mortis et in omnibus sequi mercaris cum de quo David propheta cecinit : Sedes tua, Deus, in sæculum sæculi : virga directionis, virga regni tui ; et imitando ipsum, diligas justitiam et odio habeas iniquitatem, quia propterea unxit te Deus, Deus tuus, ad exemplum illius, quem ante sæcula unxerat oleo exultationis participibus suis, J. C. D. N. »

Sous le règne même de Charles II, le *Pontifical* venait d'être réformé par Guillaume Durant, évêque de Mende. Les paroles litur-

1. « L'empereur Othon III fit don, en 991, d'un sceptre d'or à l'église d'Halberstadt ». (*Rev. de l'art chrét.*, 1889, p. 60). — « Le sceptre offert par l'empereur Othon III, à l'occasion de la consécration du *dom*, a disparu ». (*Ibid.*, p. 51).

giques ont donc pu informer l'artiste et lui suggérer son inspiration.

Reprenons un à un les termes de l'allocution pontificale. Le roi est oint, comme l'a été le Christ, que l'Écriture nomme le *Roi des siècles* ¹, d'une huile de joie, car cette onction sainte a été faite en vue du bonheur des peuples soumis à son autorité. Une fois couronné et sceptré, le roi est conduit à son trône, où il s'assied, et dès lors apparaît le type consacré sous le nom de *majesté* ²; comme Dieu, il siège dans les siècles, et son trône devient immuable de droit divin. Aussi le consécrateur lui dit-il que cette place lui est assignée par Dieu et, en vertu de son autorité, par son ministre, parce que désormais il est pour les choses humaines, seules de son ressort, le médiateur entre Dieu et les hommes : « Sta et retine amodo locum tibi a Deo delegatum, per auctoritatem omnipotentis Dei et per præsentem traditionem nostram.... quatenus mediator Dei et hominum ».

Son trône, dans l'église, est au midi, au côté de la lumière; il a été tiré de l'obscurité, de l'ombre de la mort, pour siéger glorieux et vivifiant. Il voit, en face de lui, le trône de l'évêque, parce que le spirituel prime le temporel. L'évêque siège au côté de l'évangile, qui est la droite, la place d'honneur, tandis que le souverain, dont le rôle est moins relevé, se tient à la gauche, au côté de l'épître.

Ainsi, dans sa majesté, le roi est le représentant attitré et officiel de Dieu, de Celui qui se proclame le Seigneur et le Maître des dominants, *Dominus dominantium* ³. Or le sceptre, qui a été confié à ses mains lui rappelle constamment ses devoirs : la tige est forte, *virga virtutis*; elle constitue une puissance sur la terre, afin de terrifier les réprouvés et de disperser les superbes. Cette énergie morale est encore plus accentuée par les nœuds qui renforcent la tige,

1. *Apocalyps.*, xv, 3.

2. Le sceau au type de la majesté est ainsi mentionné dans les actes impériaux : « Majestatis nostre sigillo jussimus insigniri » (Frédéric II, roi de Sicile, 1210). — « Bulla aurea typario nostre majestatis impressa precipimus communiri » (*Id.*, 1220, 1233.) — « Majestatis nostre typario insignitas » (*Id.*, 1233). — Au moyen âge, la *majesté de Dieu* s'entendait de Dieu assis sur un trône. Cette expression revient souvent dans les inventaires. Après la prise de Constantinople, Gunther, abbé de Pairis, rapporta de cette ville, en 1205, « tabulam.... est etiam sapphyrus ibi quidam admirande quantitatis, cui divina majestas insculpta est » (*Exuvie sacr. Const.*, I, 125).

3. *Apocalyps.*, xix, 16.

de manière qu'elle ne se brise pas, et qui aussi assureront plus de vigueur aux coups qu'il assénera sur le dos des coupables, soit pour les réduire, soit pour les disperser. Mais cette tige est droite, symbole de loyauté, d'équité, de droiture; aussi la qualifie-t on verge de direction, verge d'équité ¹.

3. C'est encore une verge de vérité, établie pour consoler les pieux, offrir un soutien aux errants, un secours aux tombés, un appui aux faibles. Regardez l'ornement qui brille au sommet. Au moyen âge, il affecte six formes spéciales : un globe, une croix, une clef, une main bénissante, un fleuron, une colombe ². Choisissez entre ces divers emblèmes pour le sceptre de Charles II, la clef est peut-être trop ancienne, la main trop jeune. Restent donc les deux derniers symboles, qui sont bien de son temps.

Or Dieu, qui est la vérité même ³, en se manifestant de six manières différentes, imprime un cachet essentiellement religieux au sceptre royal.

Le globe ⁴ (boule ou pomme) représente soit le ciel, d'où procède tout pouvoir (*omnis potestas a Deo*, a dit saint Paul), soit la terre donnée en partage au souverain. Je préfère le premier symbole, parce que de la sorte s'explique parfaitement le bâton pommeté, assigné, au moyen âge, comme attribut des anges envoyés en qualité de hérauts de la parole divine, et l'analogie nous permet de raisonner avec plus d'exactitude.

La croix rappelle que le Christ a régné par le bois : *regnavit a ligno Deus*, comme chante la liturgie avec saint Fortunat ⁵.

1. « Virga æquitatis, virga regni tui ». (S. Paul., *Epist. ad Hebr.*, 1, 8).

2. La clef se voit sur les sceaux de Louis VII (1138), de Philippe II (1180) et de Louis VIII (1223); la fleur de lis sur ceux de S. Louis (1270, 1271), de Philippe IV (1286) et de Louis X (1315); la main sur ce dernier (1315). Il a été publié d'excellentes reproductions de ces sceaux dans les *Eléments de paléographie* par Natalis de Wailly, t. II, pl. C, fig. 2 et 5; pl. D, fig. 1, pour la clef; pl. D, fig. 3; pl. E, fig. 1, 2, 4; pl. F, fig. 1, pour le lis; pl. F, fig. 1, pour la main.

3. « Ego sum via et veritas » (S. Joann., xiv, 6).

4. Lothaire, au ix^e siècle, tient le double attribut, du ciel dans le bâton pommeté, et de la terre dans le globe du monde (Charlon, *Hist. de France*, t. I, p. 201.)

5. Henri, roi de France, sur son sceau apposé à un acte de 1035, porte de la main gauche un sceptre terminé par une croix (*Bullet. monum.*, 1880, p. 282). — Au couronnement de Richard, roi d'Angleterre, dit un contemporain, on portait devant lui deux sceptres, l'un terminé en croix et l'autre surmonté

La clef convient bien à celui que la liturgie nomme la clef de David ¹, le seul qui puisse ouvrir et fermer. Saint Pierre a aussi la clef pour attribut, mais il tient la poignée dans la main et dirige le panneton vers le ciel puisque c'est là qu'il exerce son double pouvoir spirituel. Le roi, au contraire, qui n'est qu'un instrument, un médiateur, tourne la poignée de sa clef vers Dieu, afin que le Tout-Puissant agisse sur la terre conformément à sa volonté par l'intermédiaire qu'il a choisi entre lui et les hommes.

La main qui bénit au nom de la Sainte Trinité, avec les deux derniers doigts repliés sur la paume, est la droite même de Dieu ; *dextera Dei*, ainsi que la nomment les anciens textes, la *main de justice*, comme on l'appelle vulgairement. Aussi la vertu capitale du roi est-elle d'aimer la justice et de haïr l'iniquité. La même main qui verse des bénédictions sur les *justes* n'a que des rigueurs et des malédictions pour les coupables non repentants ².

La fleur s'épanouissant au sommet de la verge aride, c'est Jessé qui, à la racine de cette tige, produit cette floraison merveilleuse,

d'une colombe : « Sceptrum regale, in cuius summitate signum crucis aureum erat. . . . ; virgam regalem, habentem columbam in summitate ». — « Vers l'an 1200, après le couronnement (à Aix-la-Chapelle), les princes présents se faisaient investir. Malheureusement, il n'y avait pas de sceptre, chose importante pour le système féodal. Il s'éleva une dispute pour savoir si on pouvait investir, sans sceptre, des fiefs. Rodolphe prit un crucifix et s'en servit en disant qu'un symbole qui avait libéré le monde en tenait lieu, ce qui fut admis » (*Inst. des fast. du S. C.*, 1892, p. 216).

1. Les paroles du *Pontifical* reproduisent textuellement la quatrième des antiennes O, qui se chantent à Vêpres aux approches de Noël. S. Ephrem, dans une de ses hymnes syriaques, écrivait au IV^e siècle : « Il (Jésus-Christ) nous a ensuite ouvert la porte de l'enfer, pour nous le montrer ; et il l'a aussitôt fermée, en délivrant l'homme qui n'était que poussière. — Il a fait plus : il a ouvert à l'homme la porte du paradis ; il lui en a fait la promesse formelle, et il s'est fait lui-même pour l'homme, un nouvel arbre de vie. — Gloire à Celui qui a fabriqué cette clef, cette clef unique, qui ouvre seule la maison des trésors. ».

2. Chez les Romains, « le *signum* était simplement composé d'une pique, qui pouvait avoir six à sept pieds de hauteur : le haut de cette pique était tantôt surmonté d'une main droite, ou seule, ou enfermée dans une couronne ; c'était un symbole de fidélité » (Lebeau. *Mémoire XIV sur la Légion Romaine*, t. LXIII des *Mémoires de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres.*)

Lors de l'enterrement de Charles VI, en 1422, l'image du roy, étendue sur le coffre, où était son corps, « en l'une de ses mains tenoit sceptre, et en l'autre main une verge comme celle qui fut envoyée du ciel, car au bout avoit en semblance une main qui seigne ou benoit » (*Collection Leber*, tom. XIX, p. 211.)

virga Jesse floruit ¹. Et cette fleur est la plus belle, la plus pure, la plus odorante, celle même que le CHRIST a proclamée comme plus éclatante que Salomon ², le lis adopté par les rois de France, y compris la devise évangélique : *Non laborant neque nent* ³. Sur une des quatre portes de la ville d'Aquila, les armes de Charles d'Anjou sont accompagnées de cette inscription (Bindi, *Monumenti degli Abruzzi*, p. 824) :

« Floribus atque cruce sumunt hec sceptrum vigorem,
Flos prebet fructum, prebet crux ipsa favorem ».

La colombe, symbole habituel de la grâce céleste, n'est autre que l'Esprit-Saint, qui, en reposant sur le sceptre béni, le sanctifie ⁴ et en fait véritablement le sceptre de la maison d'Israël, *scepterum domus Israel*, suivant l'heureuse expression du *Pontifical*.

Le symbolisme est encore plus accentué si la colombe repose ou sur le globe du monde qu'il féconde de sa grâce, ou sur le fleuron, image du CHRIST, qu'il enrichit de ses dons ⁵.

4. Quand, plus tard, le sens chrétien s'amoindrit, à la colombe divine on substitue, non sans un certain mysticisme, l'aigle aérienne ⁶, « soit parce que l'aigle est le roi des oiseaux, soit parce que, vivant dans le ciel, en face du soleil, et pour ainsi dire près de la divinité, il s'échauffe aux rayons du soleil divin et s'éclaire à ses

1. « O radix Jesse, qui stas in signum populorum, super quem continebunt reges os suum, quem gentes deprecabuntur » (3^e Ant. O.).

2. « Considerate lilia quomodo crescunt : non laborant neque nent ; dico autem vobis, nec Salomon in omni gloria sua vestiebatur sicut unum ex istis » (S. Luc., XII, 27.)

« Lilius igitur flos pulcherrimus significat speciosum forma præ filiis hominum, CHRISTUM, cujus vox est in Canticis : Ego flos campi et lilium convallium Cant. II, 1 » (*Distinct. monastic.*, lib. III, apud *Spicileg. Solesmen.*, t. III, p. 475).

3. V. les armes de France surmontées de cette devise dans la gravure qui sert de *frontispice* à la *Nouvelle méthode raisonnée du blason*, par le P. Menestrier.

4. « Requiescet super eum spiritus Domini. » (Isai., XI, 2.) — Le sceptre du roi Richard de Cornouailles, conservé dans le trésor d'Aix-la-Chapelle et qui date du XIII^e siècle, est terminé par une colombe au repos (Bock, *Karl's des Grossen pfalskapelle*, p. 9), comme celui de Dagobert, au VII^e (Charton, *Hist. de France*, t. I, p. 441).

5. Pertz, t. VII, pl. II, donne deux miniatures du VII^e siècle, où les empereurs Henri II et Henri V ont chacun dans la main droite un sceptre court, terminé par un oiseau perché sur un fleuron ou accroupi sur une boule.

6. « Un baston à seigner, qui a la teste d'un aigle de cassidoine, assise sur un pommel d'or émaillé et a au bout une virole d'or à la pointe d'argent. » (*Invent. de Charles V*, 1379).

conseils »¹. Didron achève ainsi son rapprochement plein de sagacité : « Comme l'exercice de la justice est le principal et le plus grand attribut de la puissance suprême, la justice même a été mise à l'ombre des ailes de l'aigle impériale. Dans le Dante, aux chants XVIII, XIX et XX du *Paradis*, non seulement les grands justiciers, mais la Justice même habite l'aigle impériale, comme un empereur habite un palais; ou plutôt cette aigle, qui est vivante, qui parle, qui recommande la justice, qui proclame et modèle en caractères d'écriture la sentence de Salomon : *Diligite justitiam qui judicatis terram* ², cette aigle impériale est faite de la substance même des justiciers; c'est ainsi qu'en exprimant le suc de divers éléments on compose une liqueur exquise. Près de l'œil qui discerne le vrai du faux et voit nettement le juste, l'arc du sourcil de l'aigle se compose de Trajan, d'Ezéchias, de Constantin, de Guillaume le Bon et du mystérieux Riphée, cinq grands justes ou justiciers, suivant le Dante³ ».

L'aigle, comme attribut de la justice, est à un degré inférieur relativement à la main divine; ce sont les deux seuls symboles qui aient été maintenus jusqu'à nos jours sur les insignes de la royauté.

XXII. — ÉPINE DE LA SAINTE COURONNE

1. CHARLES d'Anjou obtint de son oncle saint Louis une des épines de la sainte Couronne de Notre-Seigneur, qui était à la Sainte-Chapelle ⁴ : telle est encore la tradition locale.

1. *Annal. archéol.*, t. XX, p. 74.

2. *Lib. Sapient.*, 1. 1.

3. *Ann. arch.*, t. XX, p. 74-75.

4. Le comte Riant, dans un très curieux article sur les *Dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au XII^e siècle* (*Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXXVI), énumère les vingt et une épines, « détachées du trésor de saint Louis après 1239 », au profit de Venise, de N.-D. de Senlis, de la chapelle de Vincennes, de Tolède, de Valence (Espagne), de Vicence, des Frères-Mineurs de Séz, de Saint-Maurice d'Againe, du Mont Saint-Eloi, des dominicains de Barcelone, de Vézelay, des dominicains de Liège, de N.-D. du Bourg-Moyen à Blois, de l'Écosse, de Bergen, de Bruges, de Troyes, de Moureale en Sicile, de la sainte Trinité à Paris et de Royaumont : dans cette énumération, Bari a été oublié.

Voir également sur les saintes épines, au nombre de huit, distribuées par S. Louis, la brochure de M. Helbig : *les Reliques et reliquaires donnés par S. Louis aux Dominicains de Liège*, pp. 14-15.

Cette question m'avait préoccupé et mes recherches m'avaient fait connal-

La couronne d'épines.... a toujours été regardée, avec raison, comme une des plus précieuses reliques : ce trésor avait été transporté à Constantinople apparemment par le grand Constantin... Cette précieuse relique se gardait encore à Constantinople du temps des empereurs français, au commencement du treizième siècle. La nécessité de leurs affaires les ayant réduits à engager ce qu'ils avaient de plus précieux pour se défendre contre les Grecs, la Sainte Couronne fut engagée à des Vénitiens pour des sommes considérables qu'ils avaient prêtées. L'empereur de Constantinople l'ayant offerte à saint Louis en pur don, le saint roi l'accepta avec grand plaisir ; il envoya dégager la relique que l'on avait déjà transportée à Venise, paya les dettes de Constantinople et fit encore d'autres remises d'argent à l'empereur. La Couronne fut apportée en France l'an 1239. Le roi l'allâ recevoir à cinq lieues de Sens..... On la déposa d'abord dans la chapelle de Saint-Nicolas, d'où elle fut transportée, deux ans après, dans la Sainte-Chapelle : il s'est fait depuis une grande distribution des épines de cette sacrée Couronne, avec l'agrément de nos rois, en faveur de plusieurs églises, non seulement de France, mais encore des autres royaumes. La Sainte-Chapelle de Paris fut dédiée sous le titre de la Sainte Couronne d'épines, l'an 1248 ».

L'épine de Bari ne me paraît pas entière : celles que j'ai vues à Rome et signalées dans mon *Année liturgique* ² sont généralement plus longues. Ici, la pointe doit être brisée.

Malheureusement, nous n'avons plus le reliquaire primitif ³. La monstrance actuelle est moderne et en argent ciselé (xvii^e s.). Le pied, feuillagé et circulaire, supporte les trois vertus théologiques, distinguées chacune par les attributs ordinaires. Au-dessus de leur tête, un ange déploie ses ailes et sert lui-même de support à une custode

tre une soixantaine d'épines, dispersées un peu partout. J'y ai renoncé quand j'ai su de M. de Mély, qui poursuit le même but, qu'il avait déjà atteint le chiffre de plus de cent cinquante. A lui donc de dire le dernier mot.

¹ Croiset, *Exercices de piété*, édit. de Lyon, 1765, t. XVIII, p. 296. — V. l'*Historia susceptionis corone spinæ* dans les *Exuviæ sacræ Const.*, fascic. I, pp. 45 et suiv.

². 2^e édit., p. 286. Rome en possède dix-neuf entières, plus trois fragments. J'ai signalé deux épines dans le trésor de Monza (*Bullet. monum.*, t. XLVIII, p. 206).

Voir sur les saintes épines, Benoît XIV, dans son *Traité de la canonisation des saints*, t. XIV, p. 127. Voir les notes *Corona* et *Spinæ*, à la table de l'édition de Venise, 1764. — « Les monnaies d'Isabella Gonzaga (de Mantoue) représentent deux reliquaires contenant du bois de la Croix et des saintes épines, dont elle avait fait présent à son église, » (Millin, *Voyage dans le Milanais*, t. II, p. 306). Nevers possédait une sainte Epine (Boutillier, *Concordat*, p. 186.)

3. Peut-être est-ce celui qui est mentionné au n^o 11 de l'Inventaire ?

élégante, où la relique s'aperçoit entre deux plaques de cristal. Une couronne d'épines l'entoure comme d'une auréole.

2. Donner à un reliquaire de la Passion l'aspect d'un ange, ou plutôt faire tenir la relique elle-même par un esprit céleste, est à la fois une forme consacrée par la tradition et éminemment symbolique ¹. Lorsqu'en 1274 le roi de France fit don au roi de Norwège d'un morceau de la Sainte Couronne qu'il détacha de la relique de la Sainte-Chapelle, il voulut que ce souvenir de la Passion fût placé dans une monstrance de cristal, soutenue par un ange en argent, pour rappeler la Majesté du Fils de l'homme qui, au jour du jugement, paraîtra entouré de ses anges, comme l'atteste l'Évangile. Il faut lire cette interprétation dans les leçons mêmes de l'office qui fut établi en mémoire de la susception : *In festo coronæ spineæ*, le 9 novembre. J'en emprunte le texte au si curieux ouvrage du comte Riant, *Exuvie sacræ Constantinopolitanæ*, t. II, p. 5 :

I. Regnante in monarchia Norwegie illustri rege Magno quarto...

II. Congratulans in Domino ejus fame et devotioni, Philippus, rex Francie, filius Ludovici regis, deliberavit secum, instinctu Spiritus Sancti, quid dignum offerret fraternitati regie ad devotionis affectum ampliandum...

III... Inito cum quibusdam ex discretioribus consilio, particulam unam ex spinea corona Domini fecit in sui presentia per virum religiosum secari et in christallo transparenti locari, quod christallum forma angeli opere argentario venusto decore fabrefacti inter manus tenere videtur.

IV. Imitatus est in hoc artificio angeli corone reliquias tenentis, rex Deo devotus doctrinam evangelicam, Dominice passionis insignia angelico ministerio cunctorum tunc aspectui presentando; cum venerit filius hominis cum angelis suis in majestate, tunc apparebit signum Filii hominis, id est crucis CHRISTI, cum suis insignibus, lucentior radiis solis.

Ainsi, d'après le narrateur liturgiste, l'ange est là pour faire escorte au CHRIST représenté par l'instrument de sa Passion, suivant la parole de saint Paulin : *Ubi crux et martyr ibi*; puis, pour témoigner de l'éclat de la relique elle-même, *plus brillante que les rayons*

1. Les religieux de l'Assomption, de Paris, ont reçu du patriarche de Venise, à l'occasion des pèlerinages nationaux en Italie, une épine de la sainte Couronne, tirée du trésor de Saint-Marc. On se dispose à l'enchâsser dans un riche reliquaire dont la gravure a été donnée par le *Pèlerin*. La forme de ce reliquaire est une croix. Il est difficile d'approuver cette pensée, contraire à la tradition : la croix doit, en effet, être réservée à la vraie croix dont elle indique ainsi la présence.

du soleil. Ce seul fait prouve surabondamment qu'il n'est pas toujours facile de pénétrer le symbolisme du moyen âge et que souvent, en lui substituant leur propre pensée, nos symbolistes contemporains font une œuvre téméraire, fausse et sans valeur.

Le reliquaire de la Sainte-Chapelle de Paris était aussi en forme d'ange : « Ung angèle d'argent doré, assis sur un pied de huit quarrures, lequel tient en ses mains ung petit reliquaire quarré, duquel la bordure par-dessus est d'or; dedans lequel reliquaire y a une des espines de la couronne de Nostre Seigneur, et du linge dont il fut ceint et circuy, du suaire, des draps de l'enfance et du vestement de pourpre : duquel angèle les esles sont de cuivre doré.

« Ung autre angèle, d'argent doré, qui siet sur un pied quarré, doré, lequel tient en sa main ung petit reliquaire, pareillement d'argent doré, dedans lequel est une partie de la vraie croix » (*Inv. de la Sainte-Chapelle*, 1573, n^{os} 74, 75).

3. Les chanoines m'ont assuré que, chaque fois que le vendredi saint coïncide avec l'Annonciation, cette épine sue du sang. Je me souviens l'avoir lu, vers 1861, dans un journal français, qui donnait à cet égard quelques renseignements pris *de visu* que je regrette de ne pas avoir conservés ¹.

Cette date du 25 mars n'est pas sans mystère. Voici ce qu'écrivait à ce sujet M. Ernest Hello dans *l'Écho de Rome*, en 1873; nos anciens calendriers sont pleins d'observations analogues qui trouveront leur place ailleurs ² :

Le mois de mars, disent les Bollandistes, est le premier des mois. C'est en mars que le monde a été créé, en mars que le Rédempteur a été conçu. Le mois de mars est le premier mois que la lumière ait éclairé. Le *Fiat* de Dieu qui a ordonné à la lumière de naître, et le *Fiat* de la Vierge qui a accepté la maternité divine ont été prononcés tous deux en mars.

C'est en mars que Jésus-Christ est mort, et c'est très probablement le 25 mars, qui fut le jour de son Incarnation.

1. Sarnelli (*Lettres ecclésiastiques*) parle d'une épine de la Sainte Couronne, conservée dans la cathédrale d'Andria et couverte de quelques gouttes de sang qui se liquéfient toutes les fois que le vendredi-saint arrive le 25 de mars. Cet auteur, témoin oculaire du fait en 1701, en a dressé le procès-verbal. Il s'est renouvelé pendant plusieurs jours en 1864.

2. On conserve au Vatican un martyrologe du ix^e siècle qui porte, au 25 mars : *Hierosolymæ, Dominus crucifixus est*. On lit ailleurs, à la même date : *Immolatio Isaac Patriarchæ*. La *Vie de sainte Marie Madeleine de Pazzi* contient une révélation à l'appui de cette opinion.

Les Bollandistes croient encore qu'en mars aura lieu la fin du monde. Le monde sera jugé dans le mois où il a été fait. Le jugement dernier sera l'anniversaire de la création.

Le mois de mars serait donc le mois des commencements et le mois des renouvellements. Pour cette raison peut-être il a été appelé *Artion*, du mot *Artius* qui veut dire *complet*. Chez les Italiens, son nom était *Primus*, le premier. Chez les Hébreux, il s'appelait *Nizan*, et c'est par lui que commençait l'année. Les Romains l'appelèrent Mars du nom de celui à qui la guerre était dédiée. Le premier des mois fut affecté à la première des idoles, à l'idole préférée.

Les traditions les plus antiques du monde attribuent au mois de mars les plus remarquables privilèges. Il aurait vu, dit-on, la première victoire de Dieu. Ce serait le 25 mars que Satan aurait été vaincu par saint Michel, pour avoir refusé d'adorer d'avance Celui qui, tant de siècles plus tard, devait être conçu le 25 mars.

Les anges furent créés en même temps que la lumière. Et la lumière fut séparée des ténèbres. La séparation des bons et des mauvais anges est mystérieusement indiquée par cette division. La lumière existait, comme l'ange, avant l'homme. Le 25 mars a donc pu voir le premier combat et la première victoire.

Adam naît, pèche et meurt. Son crâne, d'après la tradition, fut enterré le 25 mars sur la montagne du Calvaire¹ que devait surmonter plus tard la croix du second Adam. Toujours d'après la tradition la plus antique, Abel, le premier martyr, a été assassiné le 25 mars. Le jour du premier homicide doit être pour Adam un jour révélateur. La mort lui avait été annoncée, elle ne lui avait pas encore été montrée.

Toujours d'après la tradition, c'est le 25 mars que Melchisédech aurait offert au Très-Haut le pain et le vin. Le mystérieux sacrifice de Melchisédech portait sur le pain et le vin, pour annoncer l'Eucharistie qui devait être établie en mars.

Toujours d'après la tradition, c'est en mars qu'Abraham, au jour de son épreuve, conduisit Isaac sur le mont Moïa, pour l'immoler. La victime véritable devait, après bien des siècles, être immolée en mars. En mars devait s'accomplir la *réalité*. En mars aussi se présenta la figure; Isaac était l'ombre et l'image de Celui qui plus tard gravit la montagne du Calvaire, et qui ne fut pas remplacé par un bélier.

En mars, dit encore la tradition, les Hébreux ont passé la mer Rouge. La première pâque s'accomplit en mars. Sainte Véronique est morte en mars. Saint Pierre a été tiré de sa prison par un ange, au mois de mars².

Ces anniversaires ne sont pas des coïncidences. Ils se répondent les

1. Relativement à l'opinion qui assigne le 25 mars pour date de la mort d'Adam, on peut consulter saint Irénée, au livre des hérésies.

2. Le *Martyrologe romain* inscrit au 25 mars le nom du bon Larron, qui mourut sur la croix le même jour que le Sauveur.

uns aux autres, comme les échos se répondent de montagnes en montagnes ¹.

4. Le 30 septembre se fait la fête de la translation de la Ste Couronne d'épines. L'office rythmé est celui de la Ste Chapelle de Paris : il remonte donc à saint Louis². Il a été approuvé par décret du 1^{er} novembre 1568 et du 18 mars 1702, pour saint Nicolas.

IN I VESPERIS

Antiph. Gaude, felix mater Ecclesia ; adsunt tibi nova solemnia ; nam Corona, quondam ingloria, nunc per orbem refulget gloria.

Psalm. 112. — Laudate pueri Dominum, etc.

Antiph. Corona contumeliæ cruore Regis gloriæ sacro consecratur ; veneremur opprobrium, quo salutis remedium mundo reparatur.

Psalm. 116. — Laudate Dominum omnes gentes, etc.

Antiph. Exite, Sion filiæ, videte Regem gloriæ, sub Coronæ ludibrio : fert diadema spineum, et sceptrum arundineum, mundano spreto gaudio.

Psalm. 145. — Lauda anima mea Dominum, etc.

Antiph. Coronam pulchritudinis de carne sumptam Virginis pro nobis Christus detulit, qui sub Corona spinea, pro cruore roseo, vitæ coronam contulit.

Psalm. 146. — Laudate Dominum, quoniam bonus est psalmus, etc.

Antiph. Christum eductum populo damnant Crucis patibulo Judæi viri sanguinum : in vestitu purpureo illusum, sero spineo mundi coronant Dominum.

Psalm. 147. — Lauda Jerusalem Dominum, etc.

CAPITULUM. — Cant. 3.

Egredimini, filiæ Sion, et videte Regem Salomonem in diademate quo coronavit eum mater sua. R. Deo gratias.

ñ. Felix spina, cujus aculei guttis rubent roris sanguinei*. Vires frangunt regis tartarei *, Seras pandunt regni syderei.

ÿ .O spinarum immensa gloria, que tot nobis præstant remedia. Vires frangunt. Gloria Patri, etc. Seras pandunt, etc.

1. J'ai donné dans le *Bulletin monumental*, 1883, p. 136, la formule métrique qui résume cet enseignement traditionnel ; elle est empruntée au martyrologe d'Usuard.

2. Le P. Dreves (*Anal. hymn. med. ævi*, V, 37-47) reproduit, d'après les manuscrits, quatre offices rythmés de la Ste Couronne ; le 1^{er} est extrait de trois bréviaires allemands des xiv^e et xv^e siècles ; le 2^e, du Brev. de Sens, au xiii^e siècle et de celui de Paris, au xv^e ; le 3^e du *Brev. Aarhusiense*, imprimé en 1519 et le 4^e du *Brev. Nidrosiense*, imprimé aux mêmes lieu et date. Ils ne concordent que par parties avec l'office de Bari.

HYMNUS

Coronam, Sion filia,
Dignis attolle laudibus :
Quam figurant mysteria
Legis figuris pluribus.

Inter vepres ostenditur
Vervex, adhærens cornibus :
Quo Christus intelligitur
Coronandus sub sentibus.

Arca Corona cingitur,
Mensæque legis labium :

Sic terminantur omnes hymni ejusdem metri.

Ÿ. Tuam Coronam adoramus, Domine. Allel.

℞. Tuum gloriosum recolimus triumphum. Allel.

Ad Magnif. Antiph. O Coronæ miranda dignitas, pœnas mortis repellens debitas, tu spes lapsis, infirmis firmitas, tu restauras coronas perditas.

Oratio. — Præsta, quæsumus, Omnipotens Deus, ut qui in memoriam Passionis Domini nostri Jesu Christi Coronam ejus spineam veneramur in terris, ab ipso gloria et honore coronari mereamur in cœlis. Qui tecum, etc.

Deinde fit Commemoratio de S. Michaele Archangelo.

AD COMPLETORIUM

Antiph. De torrente bibens miseræ, exaltavit caput Rex gloriæ, coronatum spinis angustiarum.

Psalm. Cum invocarem, etc. *cum rel. ut in Brev. ad Complet.*

Hymnus. — Te lucis ante terminum etc.

Antiph. Regem Sibilla cecinit, quod ferret sertum spineum. Hoc Judæa non meminit, spinæ præbens aculeum.

Cant. Simeon. Luc. 2. Nunc dimittis servum, etc.

Ÿ. Plectentes coronam de spinis. Allel.

℞. Posuerunt super caput Domini. Allel.

Ÿ. Dominus vobiscum, etc.

Oratio. Concede, quæsumus, Omnipotens Deus, ut qui sacrosanctæ Spinæ Unigeniti Filii tui Domini nostri Jesu Christi susceptionem colimus, a peccatorum nostrorum vinculis absoluti, immortalitatis coronam consequi valeamus. Per eundem, etc.

AD MATUT. *Invitat.* Adsunt Dominici serti solemnia : laude multiplici plaudent Ecclesia. *Psalm.* Venite, etc.

HYMNUS

Æternæ Regi gloriæ
Devota laudum cantica
Fideles solvant hodie
Pro Corona Dominica.
Coronat Regem omnium

Corona contumeliæ :
Cujus nobis opprobrium
Coronam confert gloriæ.
De spinarum aculeis
Christi Corona plectitur :
Qua ministris tartareis

Mundi potestas tollitur.
Corona Christi capitis
Sacro profusa sanguine :

Pœnis solutis debilis,
Reos purgat a crimine.
Laus Christo Regi gloriæ, etc.

IN I NOCTURNO

Antiph. Christum sub sermo spinea deridet plebs perfidiæ, cujus cruore roseo sertum confertur gloriæ ¹.

Psalm. Beatus vir, qui non, etc. *cum rel. ut in com. C. P.*

Antiph. Plebis sit abjectio decus Angelorum spinæ sub opprobrio datus Rex Angelorum.

Antiph. Sertum contumeliæ non abominatus, florem sprevit gloriæ spinis coronatus.

Ÿ. Tuam Coronam adoramus, Domine, Alleluia.

Ŕ. Tuum gloriosum recolimus triumphum, Alleluia.

Lectio I. — Qui dat escam omni carni, post multiplicationem quinque panum ordeaceorum, præcepit apostolis, ut fragmenta colligerent ne perirent. In hoc eos erudiens, spiritalis cibi reliquias non esse negligendas, sed solícite reservandas. Præcipue autem Passionis suæ fragmenta, et minutias in cophinis, hoc est, in memoriis humilium et devotarum animarum creduntur diligentissime congerenda. Sicut Ruth concessio sibi quod intingeret bucellam in aceto, sedens congegit polentam sibi, comeditque, et saturata est et tulit reliquias. Tu autem Domine, etc.

Ŧ. Spina carens flos spina pungitur ; per quem culpæ spina confunditur : * Spina mortis spinis reconditur, dum vita moritur. Ÿ. Per hoc ludibrium hostis deluditur, mortis dominium per mortem tollitur. Spina mortis, etc. ².

Lectio II. — Anima devota bucellam in aceto intingit, cum bonum opus, vel Sacramentum quo pascitur, per piam meditationem et affectionem intingit, et condit in aceto Passionis Christi. Secundum quod dictum est discipulis : Hoc facite in meam commemorationem. Congerit polentam, memoriam dans similaginis, hoc est purissimæ carnis Christi attritæ, et quasi demolitæ propter scelera nostra : miscet cum lacrymis, et quasi polentam in cordis sui pistrino congerit. Quem cibum accipiens Sacramenti, et lacrymarum panibus saturatur. Tu autem, etc.

Ŕ. Spinæ pœna culpas exterminat ; et dolores dolor eliminat : * Mors in vitam sub spinis germinat et mortem terminat. Ŕ. Inter spinas honor illuditur, vita mortem sub spinis patitur. Mors in vitam, etc.

Lectio III. — Defert autem reliquias, cum studet singula quæ didicit de immolatione agui, sub tali discretionem ruminare. De oblatione enim similitæ oleo conspersæ scriptum est : Divides eam minutatim ; at sermonem passionum Christi, quæ per partes processerunt, dividamus ; alas

1. Dreves, pp. 42, 45.

2. Dreves, p. 45.

videlicet et colaphos, sputa et vulnura diligenter distinguamus, sicut auctoritas exponit. Tu autem, etc.

℞. Flos de virga natus virginea, puritate nitescens nivea : * Sub punctura marcescit spinea, crucis in area. †. Virgo florem virtutum genuit, per quem totus orbis refluoruit. Sub punctura, etc. Gloria Patri, etc. Sub, etc.

IN II NOCTURNO

Antiph. Gestat coronam spineam Rex in derisum traditus, ut ad coronam auream nobis pateret aditus.

Psalm. Cum invocarem, etc. *cum rel. ut in com. C. P.*

Antiph. De torrente bibens miseriam, exaltavit caput Rex gloriæ, coronatum spinis angustiam.

Antiph. Regem Sibilla cecinit quod ferret sertum spineum : hoc Judæa non meminit, spinæ præbens aculeum.

†. Gloria et honore coronasti eum, Domine, Alleluia.

℞. Et constituisti eum super opera manuum tuarum, Allel.

Lectio IV. — Igitur non sit pigrum animæ diligenter et sigillatim singulas Passionis Christi minutias perscrutari : nihil enim est tam pium fidelium affectibus, tam medicinale moribus, quod sic interficit peccata, crucifigit vitia, virtutes nutrit et roborat, sicut Christi Crucifixi et pro nobis coronati devota memoria. Quod enim factum est in Christo, vita erat. Recordetur Christiana Religio quanta malitiæ sævientis diligentia truculenter tractaverunt Christum Dominum manus impiorum, et verecundemur, si minus ei amoris et honoris negligenter impendimus, quam intulerunt eidem dedecoris et doloris. Tu autem Domine, etc.

℞. O miranda Regis dignatio, qui se spinæ subdit opprobrio : Felix hujus spinæ conditio, quæ spinetum purgat a vitio. †. Flos spineti, decus et gloria pro spineto suffert opprobria. Felix hujus spinæ, etc.

Lectio V. — Impiorum diligentiam in persequendo Christum describit B. Joannes Chrysostomus sic : Universum corpus per totum injurias patiebatur : caput per coronam et arundinem et colaphos ; facies pia inspuebatur ; aures spinis sepiebantur ; genæ alapis cædebantur et velabantur ; oculi per fictam adulationem et capitum irrisoriam motionem, os per acetii oblationem, et corpus per flagellationem, denudationem et clavorum fixationem afficiebantur. Et quemadmodum formidarent ne aliquid derelinquerent omittentes, ita universa agunt. Et nos, quæ reverentiæ et honoris sunt, agamus universa ; ne si quid minus fecerimus, in torporis vitium et ingratitude incidamus. Tu autem, etc.

℞. Mortis sceptrum comminuit vita, dum spinis pungitur ; * Vitæ coronam tribuit, dum sub corona moritur. †. Christus spinæ punctus angustia, nobis confert coronæ gaudia. Vitæ coronam, etc.

Lectio VI. — Agentes igitur gratias gratiæ Salvatoris, sceptro ejus subjecti imperialis diadematis et victoriosæ Coronæ Regis nostri, ipso adjuvante, festiva præconia celebremus. Pretiosa sit nobis et gratiosa hæc

corona, licet fuerit spinosa; quia spinæ istæ salutis nostræ sunt fructuosæ, et sterilis non est in eis, omnes sunt gemellis fœtibus, peccatorum veniam et virtutum gratiam vere credentibus conferentes. Tu autem, etc.

℞. Coronat Regem omnium Judæa sero spineo, stat inter spinas liliū, vernans cruore roseo: * Spinarum culpæ nescium, spinæ punctum aculeo. †. Sub decore fulget purpureo, corpus nitens candore niveo. Spinarum culpæ, etc. Gloria Patri, etc. Spinarum culpæ, etc. †.

IN III NOCTURNO

Antiph. O felix punctio, quæ vitam reddidit, cujus supplicio mors mortem perdidit.

Psalm. 40. — In Domino confido, quomodo dicitis animæ meæ, etc.

Antiph. Spinam Rex non repulit nec spinæ dolorem: spinæ sertum detulit nostrum ob amorem.

Psalm. Domine, quis habitabit, etc. *ut in com. C. P.*

Antiph. Rex sub spinæ cuspidē olim laureatus, pretioso lapide fulget coronatus.

Psalm. Domine in virtute tua, etc. *ut in com. C. P.*

†. Posuisti, Domine, super caput ejus, Alleluia.

℞. Coronam de lapide pretioso, Alleluia.

Lectio VII. -- Non miretur ergo vel indignetur orthodoxorum quispiam, si jucunda Coronæ Dominicæ solemnitas paucos dies nunc expendat in laudibus Redemptoris. Quia, etsi hæc Corona capiti Salvatoris ad pœnam et ludibrium in die Parasceves fuerit applicata; tamen, quia dies illa non est gaudii sed mœroris, quando membra compatiuntur capiti, et musica in luctu sit importuna narratio; differtur interim hæc gratulabunda festivitas, in qua recolligimus salutis nostræ messem de spinarum semine propagatam. Tu autem, etc.

℞. Felix spina, per cujus stimulum fluit sanguis, qui sanat populum: * Felix pœna, felix piaculum, quod salvat sæculum. †. Spina, quæ Christum cruciat, mundum a culpis expiat. Felix pœna, etc.

Lectio VIII. — Illa die mœroris euntes ibant fideles, et flebant quando salutis suæ semina mittebantur: venientes autem nunc veniunt cum exultatione, portantes manipulos vitæ suæ. Impleta jam prophetia dicente: In die illa erit Dominus exercituum corona gloriæ, et sertum exultationis residuo populi sui. Olim sicut dicit Hieremias, peccatores non recogitantes in corde suo beneficia Domini, seminaverunt triticum et messuerunt spinas. Tu autem, etc.

℞. O Coronæ trophæum inclytum, sub quo vita vicit interitum: * Tu tuorum solamen militum et perennis coronæ meritum. †. O præclaræ signum victoriæ, tuos serva servos in acie. Tu tuorum, etc.

Lectio IX. — Nunc autem fideles recogitantes in corde suo Passionem Domini sui, de spinis in bonam terram seminatīs triticum metunt, ut per

1. Dreves, p. 45, avec la variante *candore roseo*.

panem Angelorum cor hominis confirmetur. Jam colligimus de spinis uvas et de tribulis ficus. Quia memoria coronæ spineæ pungens cor pro peccatis, vino compunctionis nos potat, et de Christi tribulationibus, et tribulis ficus devotionis et internæ dulcedinis nos delectat. Tu autem, etc.

℞. Felix spina, cujus aculei guttis rubent roris sanguinei: Vires frangunt regis tartarei; * Seras pandunt regni syderei. Ÿ. O spinarum immensa gloria, quæ tot nobis præstant remedia. Vires frangunt, etc. Gloria Patri, etc. Seras pandunt ¹, etc.

Te Deum laudamus, etc.

Ÿ. Plectentes coronam de spinis, Alleluia.

℞. Posuerunt super caput Domini. Alleluia.

AD LAUDES

Antiph. Adest dies lætitiæ, quo diadema spineum regnum suscepit Galliæ, Christi cruore roseum.

Psalm. Dominus regnavit, etc. *ut in Laud. Dom.*

Antiph. Summum Regem gloriæ, spinis coronatum, ridet plebs perfidiæ, morti condemnatum.

Antiph. O quam felix punctio, quam beata spina, de qua fluit unctio, mundi medicina ².

Antiph. Pungens spina vulnerat Christum patientem, et a morte liberat populum credentem ³.

Antiph. Spinæ rubent sanguine Christum cruentantes, mundum lavant crimine, cælum reserantes ⁴.

CAPITULUM. — Egredimini, etc. ⁵

HYMNUS.

Lauda, fidelis concio,
Spinæ trophæum inclytum,
Per quam perit perditio,
Vitæque datur meritum.

Nos a puncturis liberat
Æterni Patris Filius,
Dum spiuis pungi tolerat,
Spinarum culpæ nescius.

Dum spinarum aculeum

℞. Eris Corona gloriæ in manu Domini, Alleluia.

℞. Et diadema regum in manu Dei tui, Alleluia.

Ad Benedict. *Antiph.* Ave, spina, pœnæ remedium, servi decus, Regis opprobrium, tua plaga, dolor, ludibrium vitæ nobis mercantur præmium ⁶.

1. Drevos, p. 42.

2. P. 46.

3. P. 42; var. *vitæ medicina*.

4. P. 46.

5. *Ibid.*

6. P. 46; var. *merentur præmium*.

Oratio. — Præsta quæsumus, etc.

AD PRIMAM

Antiph. Adest dies lætitiæ, quo diadema spineum regnum suscepit Gallicæ, Christi cruore roseum ¹.

Psalm. Deus in nomine tuo, etc.

ŷ. Plectentes coronam de spinis, Alleluia.

Ṛ. Posuerunt super caput Domini, Alleluia.

ŷ. Dominus vobiscum. Ṛ. Et cum spiritu tuo.

Oratio. Concede, quæsumus, etc.

ŷ. Adjutorium nostrum, etc. ŷ. Sit nomen Domini, etc.

ŷ. Benedicamus Domino, etc.

AD TERTIAM

Antiph. Summum Regem gloriæ, etc.

Capitulum. Egredimini silivæ Sion, etc.

Ṛ. Tuam Coronam adoramus, Domine. * Allel. Allel. Tuam Coronam, etc. ŷ. Tuum gloriosum recolimus triumphum. Ṛ. Allel. Allel. ŷ. Gloria Patri, etc. Ṛ. Tuam Coronam, etc.

ŷ. Gloria et honore coronasti eum, Domine, Alleluia.

Ṛ. Et constituisti eum super opera manuum tuarum, Allel.

Oratio. Præsta quæsumus, etc.

AD SEXTAM.

Antiph. O quam felix punctio, etc.

Capitulum. — Apoc. 6. Vidi, et ecce equus albus, et qui sedebat super eum habebat arcum, et data est ei corona, et exivit vincens ut vinceret. Ṛ. Deo gratias.

Ṛ. Gloria et honore coronasti eum Domine. Allel. Allel. Ṛ. Gloria et honore, etc. ŷ. Et constituisti eum super opera manuum tuarum. Ṛ. Alleluia, Alleluia. ŷ. Gloria Patri, etc. Gloria et honore, etc.

ŷ. Posuisti, Domine, super caput ejus, Alleluia.

Ṛ. Coronam de lapide pretioso, Alleluia.

AD NONAM

Antiph. Spinæ rubent sanguine, etc.

Capitulum. Isa. 28. — In die illa erit Dominus exercituum Corona gloriæ, et sertum exultationis residuo populi sui. Ṛ. Deo gratias.

Ṛ. Posuisti, Domine, super caput ejus, Alleluia, Alleluia. Ṛ. Posuisti, etc. ŷ. Coronam de lapide pretioso. Ṛ. Alleluia, Alleluia. ŷ. Gloria Patri, etc. Ṛ. Posuisti Domine, etc.

ŷ. Eris corona gloriæ in manu Domini. Alleluia.

ŷ. Et diadema Regum in manu Dei tui, Alleluia.

Oratio. Præsta quæsumus, etc.

1. P. 46, avec cette variante : *Commendatur memoriæ*, au 3^e vers.

IN SECUNDIS VESPERIS

Officium Dedicat. Altaris S. Nicolai. Commemor. S. Coronæ Domini.

Antiph. O decus Ecclesiæ, gloriosa spina, sertum Regis gloriæ, mundi medicina, præsentis angustię efficax resina, te laudantes hodie serves a ruina ¹.

Ÿ. Tuam Coronam adoramus, Domine, Alleluia.

Ź. Tuum gloriosum recolimus triumphum, Alleluia.

Oratio. Præsta, quæsumus, etc.

MISSA

Omnia, prout in Missa votiva de Passione Domini cum Gloria et Credo. Color rub.

Ad introitum additur Alleluia, Alleluia.

Oratio. — Præsta, quæsumus, etc.

Secreta. — Oblatum tibi, Domine, sacrificium, intercedente Unigeniti Filii tui Passione, vivificet nos semper et muniat. Qui tecum vivit.

Postcommunio. — Concede, quæsumus, etc.

Die trigesima hujus mensis (quo die Sanctus Galliæ Rex Ludovicus IX Sacrosanctam Coronam Spineam e Palæstina Lutetiam Parisiorum transtulit) celebratur festum Translationis ejusd. Sacrosanctæ Coronæ in honorem unius ex eisdem Sacris Spinis, quæ asservatur in nostro Thesauro et quam Carolus II, Neapolitanus Rex, ipsius S. Ludovici nepos, ex ipsa Lutetia ad hanc nostram Basilicam cum tot tantisque ceteris sacris reliquiis deferri curavit, atque post Miss. solemn. fit process. infra Ecclesiam. Fest. idcirco S. Hieronymi eo die occurrens, in diem tertiam Octobris perpetuo immutatur.

Quod quidem Officium Translationis Sacrosanctæ Spinæ Coronæ Dominicæ recitandi juxta eundem ritum nostræ Regalis Ecclesiæ facultatem a Sac. Rit. Congr. etiam obtinuit clerus sæcularis civitatis Andriæ, ut ex Decr. sub die 18 martii 1702.

XXIII. — INVENTAIRE DE CHARLES II D'ANJOU

1. Le cardinal Bartolini a publié cet inventaire, en l'accompagnant de cette note :

Di un altro prezioso diploma il lodato Putignani cita solamente l'investiture (page 364) e nel rimanente è perfettamente inedito. Quel principe Angioino non solo fu prodigo di onorificenze, esenzioni e privilegi, verso la basilica Nicoliana, ma la volle nobilitare di ricchi presenti, che accompagnò col diploma inedito, che ha per data il 15 aprile 1296, anteriore all'altro della rinnovazione del capitolo, e che ora pubblicherò intera-

1. Dreves, p. 47, var. *Dulcor et resina... serva a ruina.*

mente come l'ho trascritto dall' originale esistente nell' archivio di quella Basilica (p. 35).

2. Je vais reproduire cet important document, en chiffrant ses différents articles et en les faisant suivre du commentaire qu'ils réclament.

Karolus secundus, Dei gratia rex Jerusalem, Siciliae, ducatus Apuliae et principatus Capuae, Provinciae et Forchalqueri comes, notum facimus universis praesentibus, pariter et futuris, quod tum ad ampliandam et augmentandam ecclesiam beati Nicolai de Baro, tum ob reverentiam patris munerum qui largus remunerat et a quo recognoscimus quidquid sumus et omnia quae habemus, tum intuitu ejusdem confessoris egregii, episcopalis charitatis zelus nos dirigat et sinceræ devocionis charitas nos attendat, subscriptas res tradendas personaliter duximus anno Nativitatis Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, die quinto decimo mensis aprilis, nonæ indictionis, apud castrum novum Neapoli, magistro Petro de Angeriaco, thesaurario ecclesiae memoratae, custodiendas et conservandas pro thesauro et nomine thesauri in eadem ecclesia velut in cappella nostra et nominanda ex nunc in antea cappella regia, nunquam propter quamcumque causam aut necessitatem alienandas aut in usus alios committendos, videlicet :

1. Duo paramenta, brodata de auro ad imagines diversorum colorum.
2. Item, casulam unam, item dalmaticam et tunicam, necnon et cappas tres ejusdem laboris et coloris.
3. Item, albam unam de serico.
4. Item, pannum unum de serico virgolatum, ad cooperiendum altare.
5. Item, paramentum unum pro alba, brodatum de auro ut supra, cum paramento amicti et pognellis de eodem.
6. Item, stolam et manipulum cum liliis et castris de auro.
7. Item, mitras tres, quarum una est cum lapidibus et pernis, ad opus Veneciarum.
8. Alia est de canuto violeto cum pernis.
9. Et alia tota alba, circumdata pernis indicis.
10. Item, crucem unam de argento, cum baculo cohopto de argento.
11. Item, vas quoddam argenteum cum cohoptorio et pede et cum lapidibus, pernis et smaltis, de opere Veneciarum, pro reliquiis conservandis.
12. Item, cuppam unam de argento deauratam, cum pede et cum cohoptorio, habente desuper unam parvam crucem argenteam deauratam, ad portandum corpus Domini.
13. Item, libros subscriptos ad usum Parisiensis Ecc., videlicet missalia duo completa in duobus voluminibus, et notata.

14. Item, missale unum in tribus voluminibus, vicelicet missale per se, evangelia per se et epistolæ per se, sine aliqua nota.

14. Item, breviaria tria magna notata in sex voluminibus, quorum duo sunt sine psalterio.

15. Item, antiphonaria duo magna, cum littera grossa notata.

16. Item, gradualia quatuor, quorum tria sunt magna et unum parvum.

17. Item, sequenciarium unum parvum.

18. Item, epistolarium unum.

19. Item, ordinarium unum, cum psalterio in eodem volumine.

20. Item, duo ordinaria episcopalia.

21. Item, quartam partem legendarii.

22. Item, annulum unum pontificalem, in quo inclusus est lapis dictus Camuel, in quo quidem lapidem (sic) sculptum est caput, et aliquæ parvæ smeraldæ in circuitu ipsius lapidis.

23. Item, duo magna candelabra de crystallo, munita argento, ad opus Veneciarum.

In cujus rei testimonium futuramque memoriam has litteras pendentis sigillo nostro munitas fieri jussimus dictoque thesaurario tradidimus in ecclesia prædicta similiter conservandas.

Data per Bartolomeum de Capua militem, regni Siciliae prothonotarium et magistrum, curiæ nostræ magistrum rationalem, anno, die et indictione præmissis.

Je n'ai pas vu l'original de cette pièce, dont le chapitre ne m'a même pas laissé soupçonner l'existence. Je le regrette vivement, car j'aurais préféré faire moi-même la transcription, quelques mots me paraissant douteux. Quoi qu'il en soit, un document de cette importance doit figurer dans le trésor, à côté des objets qu'il décrit et dont il reste encore un nombre respectable. Aux archives, il demeurerait ignoré de la plupart des visiteurs, qui ont besoin de le voir et de le connaître.

3. Les articles ne dépassent pas le chiffre de vingt-trois. Le cardinal Bartolini les résume ainsi :

Forni dunque quell' augusto monarca la basilica Nicoliana d'ogni suppellettile sacra la piu preziosa, come paramenti tessuti in oro con imagini a colori per i sacri ministri e per l'ornato dell' altare ; mitre ed anelli pontificali, croci, reliquiarii, pissidi, libri corali d'ogni sorta, anche forniti di note per il canto, affincbe le sagre funzioni del culto fossero celebrate con la massima pompa e decoro (p. 36).

Précisons davantage et donnons sur chaque objet en particulier les renseignements que comporte l'archéologie.

Les parements de l'autel (n° 1) sont au nombre de deux, exactement semblables. Cette double circonstance nous révèle que l'autel, comme aujourd'hui, étant isolé sous le ciborium et placé en avant de l'abside, ses deux faces avaient chacune un parement distinct, prescription qui s'est maintenue dans le Cérémonial des évêques. Ils sont, non *tissus*, mais brodés d'or et de soie. L'or forme les fonds : nous le savons par des œuvres contemporaines, telles que l'ornement et le parement de Boniface VIII, à Anagni, qui est de la fin du XIII^e siècle ¹, et le parement de Toulouse, qui date du siècle suivant ². La soie, de diverses couleurs, comme en témoignent les ornements d'Anagni, le parement de Toulouse, les chapes de Saint-Jean de Latran, de Saint-Bertrand de Comminges et de Saint-Maximin, toutes œuvres contemporaines de notre texte, la soie, dis-je, historiait l'étoffe d'*images* diverses. Or, le mot *images* doit se prendre ici dans le sens strict, et s'entendre, non d'une décoration quelconque empruntée aux règnes végétal et animal, mais de personnages, tels que Dieu, les anges et les saints.

Tout était assorti, le prêtre et l'autel. Voici donc une chasuble, une dalmatique de diacre, une tunique de sous-diacre et trois chapes, de mêmes *travail* et *couleur* que les parements (n° 2). Ce détail est à noter, car, à en juger par les miniatures, si elles ne sont pas absolument fantaisistes, rien n'en se ressemble : la chasuble diffère

1. La *Cathédrale d'Anagni*, pp. 66, 70, 79. L'inventaire de Boniface VIII ferait plutôt croire à un tissu : *Una planeta contexta ad aurum. Una dalmatica contexta de auro. Unum dossale ad aurum* ; mais les ornements eux-mêmes ne laissent pas de doute sur le procédé qui est une broderie au point de Hongrie ou en arête de poisson, comme dit l'*Inventaire du S. Siège* en 1295 : *Repositorium de serico ad spinam piscis. Unum dorsale de panno rubeo de opere Ciprensi, ad spinam piscis ad aurum* ou encore en chevronné : « Pour 3 pièces de haudequins de Damas de plusieurs soies, non pareulx, l'un chevronné en champ rouge, l'autre ardent, et l'autre vert et rouge » (*Mandem. de Charles VII*, 1370, n° 736).

2. Voir sur ce parement la notice de l'abbé Carrière dans les *Mémoires de la Société Archéologique du Midi*, t. XII, pp. 15-33. L'auteur le nomme à tort tapisserie : la planche indique nettement le point d'épingle pour les fonds. « Le fond est partout de fil d'or fixé sur cette double toile par un procédé spécial. Ainsi le bout du fil étant arrêté, un point l'attache à la toile, puis il est amené vers le haut pour être ramené vers le bas et ainsi de suite, en manière de zigzag, jusqu'à ce que toute la toile en soit couverte. Cela forme à la fin un dessin uniforme en feuille de fougère d'un ravissant effet. Ceci explique pourquoi l'on ne retrouve pas au revers le fil d'or de l'avvers. Cela faisait une économie considérable de matière précieuse » (p. 33).

du parement et les assistants du célébrant sont vêtus d'ornements d'autres étoffe et couleur que les siens. L'unité, qui domine depuis la fin du moyen-âge, peut donc être reportée jusqu'au XIII^e siècle¹. Sans doute elle est louable, mais la variété avait bien aussi son charme.

Trois chapes supposent trois porteurs, qui sont le célébrant et ses deux assistants, suivant le rite romain, ou les deux chantres, selon la liturgie parisienne, observée alors à Bari². Or, parmi les dignitaires du chapitre il y avait un *chantre* et un *sous-chantre*.

J'insiste sur le mot *travail*, qui me semble cacher une origine française. L'ornement de Boniface VIII et la chape de Saint-Jean de Latran sont des produits de l'art français, ce qui justifie mon assertion ; à plus forte raison, les chapes de Saint-Bertrand et de Saint-Maximin.

L'aube de soie (n^o 3) est rare au moyen âge³, car le symbolisme et la

1. « Item, avec la chasuble dessus dite fu mis tunique et dalmatique, paraulz à la dite chasuble. » (*Inv. du S. Sépulcre de Paris*, 1379, n^o 490).

2. « Item, iij chappes pareilles de tharthaire vert à iij orfrois pareux » (*Inv. du S. Sépulcre de Paris*, 1379, n. 178). « Uns vestemens de cinq garnemens....., c'est assavoir.....ij chappes de cuer. » (*Ibid.*, n^o 1.)

3. « Camisias magnas deauratas cum amictis suis duas et alias de sericis septem » (*Don du pape Victor III au Mont Cassin*, 1087). — « Albæ VIII de serico. » (*Inv. de 1222, cité par Bock.*) *L'inventaire de St-Victor de Paris* a un paragraphe pour « les aubes parrés qui servent au grand autel tant pour les tens doubles, tiers doubles, festes de IX leçons et les messes solennelles ». Il ne faut pas y prendre à la lettre ces mots : « aube de pourpre violet », « aube de broderie », « aube de drap d'or », l'étoffe n'étant ici que l'accessoire, la matière du parement. « Dans la seconde moitié du x^e siècle, Hedwige de Souabe broda pour l'abbaye de St-Gall une aube représentant le mariage de Mercure et de la Philologie, d'après Marcianus Capella » (Müntz, *la Tapisserie*, p. 88.). Les broderies des parements n'étaient donc pas toujours à sujets religieux.

« Item quatuor camixos de cortina, cum pectoralibus et gramiceis de opere cyprensi. » (*Inv. de St-Pierre de Rome*, 1294.)

« Item, unus camisis seu alba camisia de panno lineo subtili, cum fimbriis seu gramitibus de syndone intico, cum duobus draconibus simul colligatis in collo de auro cum caudis ad modum arborum, et cum mappulis in maniciis de simili syndone cum una arbore, cum uno magno folio, cum octo boctonibus seu pistillionibus de argento deaurato in qualibet manica et cum simplicibus frisis et uno pistillione in collo de argento deaurato. Cum suo amicto, cum frisiis de simili opere, et cum uno boctone de argento deaurato. — Item undecim camisi sive albe camisie de cortina, cum fimbriis seu gramitibus de auro et serico de opere simplici et de opere figurato, cum aurifrisiis in collo et ad latera pro parte simplici et pro parte curioso. — Item alii sexdecim camisi, seu albe camisie de panno lineo et pro parte de cortina, fimbriate et frisate de fimbriis et frisis antiquis de diversis operibus » (*Inv. de St-Pierre de Rome*, 1361.)

Voir sur les aubes parées et les amicts parés de nombreux textes dans l'*In-*

tradition ecclésiastiques exigent qu'elle soit en lin. Elle a son complément dans un parement et des poignets de même qualité que l'ornement ¹ afin d'assortir avec lui (n° 5). Le parement de l'aube,

ventaire du St-Sépulcre de Paris, qui date de 1379 et a été publié par M. Molinier, notamment les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 38, 57.

« Item, une chappelle blanche, entière, de dyaprè semé de sollaiz d'or, et les orfroyes de veluiau vert et vermeil brodez, l'un coppon, de lys, et l'autre, de feuillages de chardons, armoyez de Franco; et contiennent les pièces qui s'ensuivent, c'est assavoir, chasuble, tunicque, dalmaticque, troys chappes, frontier, dossier, couvertures de letrin et touaille parée, de mesmes les orfroyes, avecques aubes parées, amytz, estolles et fanons » (*Inventaire de Charles V*, 1379, n° 1074).

1. « Manicas I paratas. » (*Inv. de Monza*, x^e siècle, n° 22.) — « Manicas II » (2^e *Inv. de Monza*, x^e siècle, n° 14). — « Item tria paria pugillariorum » (*Inv. de Monza*, 1275, n° 15.)

« Item una alba cum pectorali de auro et pernis grossis... et alios labores in manicis paraturas cum tribus ymaginibus. Item alia alba cum pectorali... et in manicis tres ymagines per quamlibet » (*Inv. de la cath. d'Anagni*, fin du xiii^e siècle).

« Alba, quæ et camisum dicitur, erat ex tela subtili Cameracensi cum finibriis ante et post tibias necnon ad manus et pectus. » (*Monum. basil. Vatic.*, 1303.)

« Item, de eodem opere seu sibi consimili, duas paraturas quæ ponuntur circa pugna; in qualibet quarum paraturarum sunt due medie ymagines et clauduntur cum cordellis de serico albo, cum duabus acubus argenteis. — Albam paratam ante et retro in simibriis et in pectore et in summitatibus pugnorum. Et in quolibet pugno sunt medie ymagines. Et clauduntur pugna cum cordello viridi cum acu argenteo qui est in summitate » (*Inv. de l'ab. de St-Victor de Marseille*, 1358).

« Item, une autre chasuble d'un tarthaire ynde... avec estolles et fanons et parement d'aube, sans les poignés » (*Inv. du St-Sépulcre de Paris*, 1379, n° 39.)

« Une aube..., parée de poignet » (*Inv. de Cambrai*, 1401.)

« Pugualia dicte albe operata sunt cum pellis et rotis, forrata de sindone rubeo. » (*Inv. de la cath. d'Amiens*, 1411.)

M. de Farcy m'écrit : « A la cathédrale d'Angers, tout prêtre qui célébrait aux fêtes auxquelles étaient attribués certains ornements, prenait les poignets, ce que faisaient aussi le diacre et le sous-diacre. L'inventaire de 1418 les mentionne en ces termes : *Item XXII poignalia et defficiunt duo. Item octo poignalia competentia et XVI alia talia qualia. Item scripta erant in alio inventario III alia poignalia pro mortuis, quæ tunc et nunc defficiunt, restat unum de bougrano.* »

« Item... une parure d'aube et d'un amit et tout ce de blanc drap de Damas, avec le parure des manches de l'aube » (*Inv. de N.-D. de Sens*, 1471).

Le parement d'étoffe, au bas de l'aube se voit sur saint Nicolas, vêtu pontificalement, à un des ornements de la cathédrale d'Anagni (fin du xiii^e siècle); sur l'effigie tumulaire de Pierre d'Anteuil, abbé de Saint-Denis, mort en 1229 et sur celle de Jehan, chanoine de Noyon, décédé en 1350. Sur cette dernière on distingue parfaitement les poignets (*Rev. des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XI, pp. 339, 342.)

L'usage des poignets s'est conservé assez tard, comme le constatent en Italie les sept exemples suivants. Au musée de Turin, Macrino d'Alba, à la fin du xv^e siècle, a peint un S. Grégoire, dont les manches de l'aube sont rehaussées

à cette époque, consistait dans des pièces rapportées, de forme rectangulaire, qui se plaçaient sur la poitrine et au bas de l'aube, tant en avant qu'en arrière. Le trésor d'Anagni conserve le pectoral décrit dans *l'Inventaire de Boniface VIII*¹ et M. de Farcy en a reconnu un au trésor de la cathédrale de Sens.

Le sens de l'article 4 est déterminé par l'article 1 : la couverture de l'autel, vulgairement appelée *housse*, ne doit donc pas être confondue avec le parement, celle-là est horizontale et celui-ci vertical. Remarquons d'ailleurs la différence quant à l'étoffe ; le parement est brodé et la couverture simplement en soie rayée, genre de tissu assez commun au XIII^e siècle².

d'un orfroi fleuroné, analogue pour l'étoffe à la chape ; il ne serre pas le poignet et est découpé en avant. Le musée Brera, à Milan, nous fournit, pour la Renaissance : un évêque à poignets rouges unis (Nicolas Rondinelli) ; un autre évêque à poignets d'or ornés de quatrefeuilles (André Mantegna) ; encore un évêque, dont les poignets sont rouges lie de vin (Zaganelli de Cotignola) ; un saint Laurent, avec poignets identiques aux pièces de l'aube (J. B. Moroni), et du même peintre, un évêque à poignets rouges. Enfin au dôme de Milan, sur le beau vitrail donné par Pie IV, on voit un évêque à parements rouges qui font le tour du poignet. Donc deux fois, les poignets sont de même étoffe que l'ornement sacré, quatre fois de couleur rouge, et une fois, en tissu d'or.

Voir ce que j'ai dit des *pugillaria* ou *poignets* dans le *Bulletin monumental*, t. XLVI, pp. 338, 656. J'ajouterai ici un mot pour en constater l'origine miraculeuse. Les manches de S. Martin étaient « appelées *les bonnets* de S. Martin » par les chanoines de sa collégiale à Tours. Le même nom se retrouve au XVI^e siècle sur la tapisserie de Montpezat :

« Angels ont ses bras revestus
De boneiz riches et moult gentz ».

Le *Procès-verbal des reliques et bijoux enlevés par les Huguenots dans l'église S.-Gatien de Tours*, cité par Bas, *S. Martin*, p. 353, décrit ces bonnets d'une façon assez peu claire. Leur longueur était « environ de deux pieds de long et au bout de chacun d'eux y auroit une brodeure d'argent doré qui faisoit la liaison ». Il y avait la paire. Chaque bonnet était double « de tafetard rouge » et, « au dessoubz », formant doublure, de tafetard changeant ». Le galon d'argent doré reliait donc les deux morceaux d'étoffe, respectueusement conservés dans « un canon d'argent creux ». Lesquels deux morceaux sont qualifiés « enveloppes ». Est-ce que les bonnets avaient disparu et qu'il n'en restait plus que la couverture ? Le tout était « en une cassette de bois ».

Quant au mot *bonnet*, il indique certainement la forme cylindrique de la manche et on ne peut y voir qu'une altération de *poignet*, la substitution de *b* à *p* n'étant pas insolite dans le langage populaire.

1. *La Cathédrale d'Anagni*, p. 73.

2. « Le goût des Syriens pour les étoffes rayées date de temps immémorial, il dure encore aujourd'hui. » (De Linas, *Souv. de l'expos. rétrosp. de Liège*, p. 118).

« Item, I tunica de panno serico virgato. » (*Inv. de la cathédrale d'Anagni*, fin du XIII^e siècle.)

« Item, unum aurifrisium seu frontale pro dicto altari. . . . cum tribus listis

Le parement de l'amict, assorti à l'aube et aux ornements (n° 5), n'est autre que l'orfroi ou bande longue et étroite qui borde ce linge à la partie antérieure 1.

a quolibet capite de panno lineo laborat, ad aves et vites de auro et serico nigro. Item, aliud aurifrisium de opere antiquissimo.... cum listis bambicinis. Item, aliud pluviale de serico ad listas giallas et columbinas. Item, aliud pluviale de serico giallo et rubeo lixtato cum pappagallis. Item, aliud pluviale de opere grosso Veneto serico ad diversas listas. Item, alia planeta de syndone violaceo, cum frisia de syndone viridi, virgato de rubeo ante et retro. Item, alia cortina de panno serico blavo et in circuitu ad listas de syndone rubeo et giallo. Item, dalmatica et tunicella de syndone violaceo, cum fimbriis et manicis de panno serico rubeo ad listas aureas. » (*Inv. de Saint-Pierre de Rome*, 1361).

« Item, un dossier de veluel royé.... et est eslongiez au deux bouz d'un drap d'or royé. » (*Inv. du Saint-Sépulcre de Paris*, 1379, n° 20).

« Item, VI autres (custodes) à barres transversaines. Item une chasuble parée de raies jaunes, de violet par manière de undes. —... raies larges de plusieurs couleurs. — Deux paremens raies de raies par manière de undes. — Item, une grant chasuble,.. tunique et dalmatique bien anciennes, barrées de barres d'or et sont du don de l'abbé Gilledoin, premier abbé de cette église (1114-1155) » (*Molinier, Inv. de St-Victor de Paris*, xv^e siècle, pp. 276, 277, 279, 283).

« Unq ciel et dossier de soye palez de blanc et de 2 autres couleurs... 3 custodes palées de blanc et de vermeil. » (*Inv. de Guill. de Haynau*, 1419.)

« Item, alium pannum operatum, cum listis viridis, albis et rubeis » (*Inv. de l'arch. d'Arx*, 1443, n° 122).

« Una planeta rubea virgata, fracta. — Item alius panniculus cum listis de auro. » (*Inv. de Saint-Pierre de Rome*, 1454.)

« Palium pontificale album cum listis anreis. Palium de sirico, cum listis aureis, quod solent uti pontifices quando celebrant. Palium de panno aureo ad listas aureas, virides et asurras, cum lista circumcirca de zennato rubeo. Palium de panno aureo albo, cum figuris aquilarum, cum duabus listis, una de zennato rubeo et alia de zennato gaillo circumcirca. Palium nigrum in medio, cum quatuor listis gailis circumcirca. Palium de brochato rubeo cum rosis, cum quatuor listis, duabus gailis et duabus paovenatiis » (*Inv. de Saint-Pierre de Rome*, 1489.).

1. Voir sur les amicts parés, « amitos paratos, » (1269) « amyt paré » (1380), « amict à parure » (1401), le *Glossaire archéologique*, pp. 29, 83, et le *Bulletin monumental*, t. XLVI, p. 654.

« Item septem amictos, cum aurifrisiis de opere Cyprensi. » (*Inv. de Saint-Pierre de Rome*, 1294.)

« Item, unus ammiectus de cortina, cum aurifrisio ad perlas et ad aurum laborat. ad compaxus. Item, alius ammiectus de panno lineo, cum aurifrisio de opere Romano, cum sex compaxibus de serico diversorum colorum, in quibus sunt medie ymagines diversorum sanctorum, arma et folia, cum seraliis de syrico diversorum colorum. Item, alius ammiectus de cortina, cum aurifrisio de opere Romano, cum tribus compaxibus, in quorum quolibet est quedam figura media unius sancti et alia folia, de serico. Item, alius ammiectus de cortina cum aurifrisio de simplici opere laborato. Item, alius ammiectus, cum frisia stricto de opere Romano, cum septem figuris sanctorum in compaxibus suis. Item, unum aurifrisium pro ammiecto antiquum, laboratum ad perlas de opere

L'étole et le manipule cessent l'harmonie, jusqu'ici si complète, des étoffes et des couleurs : ils sont semés de fleurs de lis et de castilles (n° 6), motif très fréquent ¹ dans l'ornementation de la seconde moitié du XIII^e siècle, mais qui ne paraît pas avoir son origine dans l'union de la maison de Castille avec celle de France. Ce double meuble héraldique donnerait à penser que l'étoffe avait été fabriquée, non en Italie, mais dans nos contrées, si on ne le rencontrait même sur les œuvres allemandes ².

Les trois mitres supposent que le grand prieur avait le privilège des pontificaux. La mitre précieuse, pour lui garder son nom liturgique, est rehaussée de perles et de gemmes : c'est un travail vénitien (n° 7). Que faut-il entendre ici par *opus Veneciarum* ? Une broderie, plutôt qu'un tissu particulier, puisqu'on ne l'indique pas, comme on le fait aux articles suivants. Ailleurs l'œuvre de Venise s'applique à une pièce d'orfèvrerie. Ne serait-ce pas alors un montage particulier des perles et des gemmes ou une application de l'orfèvrerie à l'étoffe, ainsi que je l'ai constaté sur une mitre du XIV^e siècle qui appartient à M. Spithover, à Rome, et sur d'anciens tableaux pour le siècle suivant ?

La seconde mitre (n° 8) est violette, couleur en opposition avec le symbolisme qui, alors, se limitait au blanc ³ : cependant j'ai vu, au trésor de Monza, une mitre du XIII^e siècle dont le fond est aussi violet. Des perles sont semées sur le tissu, qui est de *canuto*, mot ignoré de Du Cange et auquel je substituerai volontiers *samito*, le samit étant alors très employé ⁴.

Romano, cum septem figuris sanctorum, cum compaxibus de perlis et dyademis de perlis. » (*Inv. de Saint-Pierre de Rome*, 1361.)

« Item, la garniture de troys aulbes et aulmitz de ostade perse. — Item la garniture de troys aulbes et aulmitz de ostade rouge. — Item en amictz parés, XXXII. — Item, troys parements d'aulbes noirs, rouge et pers d'ostade et de boucassin blanc. » (*Inv. de St-Hilaire de Poitiers*, 1478.)

1. « Item, deux paremens sus champs vermeil à châtiauz et fleurs de lis par manière de losanges. » (Molinier, *Fragments d'un Inv. du trés. de l'abbaye de St-Victor de Paris*, XV^e siècle, p. 279.)

2. « Item una tobalea de opere theotonico... cum aurifrisio ad roccas et lilia ad aurum. — Item alia tobalea de opere theotonico... cum aurifrisio ad roccas et lilia ad aurum. » (*Inv. de la cath. d'Anagni, fin du XIII^e siècle.*) *Rocca* est ici l'équivalent de *castellum* : voir ce mot dans Du Cange.

3. *Œuvres complètes*, t. III, p. 252, n° 7.

4. *La Cathédrale d'Anagni*, pp. 89 et suiv. Voici quelques variantes, d'après les inventaires, qui n'orthographient pas toujours correctement :

La troisième mitre (n° 9) est blanche avec bordure de perles de l'Inde ou bleues, car l'expression *indicis* a les deux sens.

Une croix d'argent, avec bâton de bois recouvert d'argent, ne peut être qu'une croix processionnelle (n° 10). Ce n'est donc pas la belle croix du trésor, qui forme reliquaire et est en cristal de roche.

Un reliquaire d'argent, avec pied et couvercle, a pour ornement des pierres précieuses, des perles et des émaux; travail vénitien (n° 11), dont j'aurai à discuter la signification et préciser le mode en parlant des chandeliers qui existent encore.

Une coupe d'argent doré, avec pied et couvercle¹, surmontée d'une petite croix de même matière, qui sert à porter le corps de Notre Seigneur (n° 12). Faut-il identifier la monstrance du trésor avec cette coupe? Je ne le pense pas, quoique M. de Farcy, d'après la photographie que je lui avais adressée, ait cru à un ciboire. Mon doute se fonde sur ce que la terminaison est faite, non pas en croix, mais en ange tenant une hostie, ce qui n'est pas la même chose. *Ad portandum* n'indique pas nécessairement un vase pour la procession, quoiqu'elle se soit faite, en effet, au moyen âge, avec des coupes. Voici dans l'*Inventaire de la cathédrale de Laon, en 1523*, une mention plus précise, grâce au mot *infirmis*: « Vas insigne argenteum deauratum, quod vulgo cupam vocant. Super cujus operculum sunt crux et imago Crucifixi deaurate. Et in eo continetur pyxis argentea, in qua solent reponi sacre hostie deferende infirmis et super cooperculum ejus etiam argenteum est crux. Est autem ponderis circiter trium marcharum. Habet etiam thecam de corio » (Ed. Fleury, p. 45)².

« Pluviale rubeum de setani, cum friso inbrochato de auro. Planeta, diarmatica et tunicella de sitani rubeo. » (*Inv. de St-Pierre de Rome, 1436*). — « Una cortina de zannato viridi. Item, certe reliquie sigillate in quodam zannato nigro. » (*Inv. de St-Pierre de Rome, 1454*). — « Una tunicella... cum fimbriis de samato viridi. Item, una planeta de samato albo. » (*Inv. de St-Pierre de Rome, 1361*). — « Pluviale de sammato nigro » (*Ibidem, 1436*). — « Una planeta rubea de sammato. Item, alia planeta de sammato rubeo. Pluviale nigrum de sammato colidianum. » (*Inv. de S.-Pierre de Rome, 1454*).

1. M. de Farcy, dans les *Mélanges de décorations religieuses*, p. 28, parle de « coupe couverte », mais n'en cite pas un seul exemple. Je donnerai ici celui de l'*Inventaire du trésor de l'abbaye de St-Victor de Paris* (xv^e siècle): « Une grande coupe d'argent doré, couverte dessus et au sommet a un crucifix eslevé et sert de porter le cors Notre Seigneur le jour du S. Sacrement. » (Molinier, p. 236.) Voir sur ce sujet mon tome VI, p. 332.

2. « Une custode d'argent, avec une petite croix à ung crucifix par-dessus

Les livres donnés par Charles d'Anjou appartiennent à la liturgie parisienne : ils ont dû être écrits à Paris, sur les originaux de la Sainte-Chapelle. Ces livres sont : un missel ¹, un évangélaire, un épistolier qui ont disparu ; plus un missel noté ou graduel, suivant l'expression moderne. Les deux volumes correspondent à deux parties distinctes : le propre du temps et le propre des saints (n° 13).

Trois grands bréviaires, ou bréviaires de chœur à placer sur des lutrins, un au milieu du chœur et les autres de chaque côté pour les stalles des chanoines ². Ils sont notés et partagés en six volumes, ce qui correspond au partage des missels, également en deux sections. Deux de ces in-folio manquent du psautier (n° 14).

Deux grands antiphonaires notés, en grosse lettre, ce qui les différencie des autres, en caractères plus fins (n° 15). Le partage en deux correspond au *temps* et aux *saints* ou mieux aux offices du jour et de la nuit ³.

et, par dedans, ung gobelet aussi d'argent. Une couverture de la custode, dans laquelle le corps de notre Seigneur soule estre porté, laquelle couverture est de taffata roge. » (*Inv. de St-Jacques de Montauban*, 1542, nos 26, 29).

1. « Un messel noté, couvert de cuir rouge, à tout son kalendrier... à deux fremoilz d'argent. Item, un autre messel noté, couvert de cuir rouge... Item, un autre messel de grosse lettre et de grosse note, noté, couvert de cuir rouge. » (*Inv. du St-Sépulcre de Paris*, 1379, nos 134, 135, 136.) — « Item, un demi messel, à tout son kalendrier, commençant au temps de l'Avent et est de bonne lettre et de grosse... et est noté en aucuns lieux et est eouvert de cuir rouge. » (n° 221).

2. « Un demi-brevière à l'usage de Paris, commençant en l'Avent, à tout un kalendrier et psautier noté et se commence par *Beatus vir*. » (*Inv. du St-Sépulcre de Paris*, 1379, n° 220). — « Item, un brevière en deux volumes, sans note, qui sont enchainez dedans le cuer de ceste église. Item, deux autres vies brevières enchainés ou cuer, dont l'un est noté de même note. Item, un autre demi brevière à l'usage de Paris. Item, un autre demi brevière, couvert de cuir rouge. » (*Ibid.*, nos 158, 160, 161.)

3. « Item, III^{or} antifonari diuturni. — Item, III^{or} antifonari diuturni inter bonos et malos. — Item, tres antifonari nocturni. » (*Inv. de Monza*, 1275, nos 82, 83, 84).

« Amalaire, prêtre de l'église de Metz, étant en 827 à Rome pour avoir l'antiphonier de cette Eglise, et n'ayant pu l'obtenir, vint le consulter à Corbie, où il avait appris que l'antiphonier romain avait été apporté par l'abbé Wala. Il était en quatre volumes, dont trois contenaient l'office du jour. *Anal. De ord. Antiph.* prolog. » (*Anal. juris pontif.*, t. XXII, col. 151).

« Item, un antiphonier noté. Item un autre antiphonier noté. » (*Inv. du St-Sépulcre de Paris*, 1379, nos 143, 144.)

Dans les Archives du château de Jarzé, au diocèse d'Angers, j'ai trouvé ce document qui renseigne sur le prix de revient d'un antiphonaire au xv^e siècle : « Antiphonie, XV cahiers qui cousteront à escrire, à noter, enluminer, à relier, le tout selon l'usage de l'esglise d'Angiers, XXXII^s, VI^d, chacun

Quatre graduels ¹, trois grands et un petit (n° 16). Les graduels ne contenaient, comme l'indique le nom même, que les parties de la messe chantées au milieu du chœur, sur un lutrin spécial exhaussé de quelques degrés ². Ces parties sont le graduel, l'*alleluia* et le trait. Ces deux derniers se chantaient, dans les liturgies françaises, avec solennité, par des chanoines chapés ³.

Un recueil de séquences ou prosaire (n° 17), car les séquences étaient alors très multipliées dans la liturgie.

Un épistolier (n° 18) pour le chant de l'épître, non plus par le sous-diacre, qui avait son livre spécial, enregistré au n° 14, mais par un clerc, aux jours ordinaires ⁴.

cahier, qui est en tout XXII^l, VII^s, VI^d. Item, il y a LXVII cahiers parfaiz d'escriture... chacun XVI^s III^d; qui est en tout XLVII^l, X^s. — Item, l'escripiture des dits LXII cahiers, XXX vell., LII^l, Xs. »

1. « Item, un greel, noté, à tout son kalendrier, qui se commence *Ad te levavi* et se fenist *sanguis Domini, alleluia*. Item, un grand greel, de grosse lettre et de grosse note, qui se commence *Ad te levavi* et se finist *Vitam venturi sæculi Amen. Explicit.* » (*Inv. du St-Sépulcre de Paris*, 1379, n° 142, 165).

« Item, un petit grèel, où il y a plusieurs proses, kyries et introites. Item, un grand grèel, de grosse lettre et de grosse note, qui se commence *Ad te levavi* et fenist *Venturi sæculi Amen. Explicit.*... Item, un petit grèel, couvert de cuir blanc, qui se commence *Felix namque* et se fenist *Animas vestras.* » (*Ibid.*, n° 159, 165, 169, 174).

2. Philippe de Thau, au XIII^e siècle, énumérait ainsi les livres d'église dans son *Livre des créatures* :

« ... li Salters
E li Antefiners,
Baptisteric, Grohels,
Hymners et li Messels
Tropers et Leçuners. »

Sur les livres liturgiques, voir t. IX, pp. 188-191.

3. Lors de la translation de saint Magloire, en 1315, l'évêque de Laon célébra la messe, l'abbé de Saint-Germain des Prés et l'abbé de Sainte-Geneviève « tinrent chœur et l'*Alleluia* fut chanté par l'abbé de Saint-Denis et l'évêque de Sagonne. » Un poète contemporain dit à ce propos :

« L'*Alleluia* moult hautement
Et bien et mesurément, »

« Les deux plus anciennes dignitéz vont à la sacristie prendre des chappes et de là au jubé pour y chanter l'*Alleluia* sur le pupitre du côté de l'Évangile » (*Cérém. de l'Église d'Angers*, 1731, p. 142). Le conseiller Gaillard de la Dionnerie, à Poitiers, possédait un manuscrit in-4, rouge et noir, à l'usage de la cathédrale d'Angers (XVII^e siècle), qui contient exclusivement les *alleluia* et traits que chantaient les chanoines chapés.

4. « Item, un épistolier de grosse lettre. Item, un évangilèstier de grosse lettre, de mesmes l'épistolier » (*Inv. du Saint-Sépulcre de Paris*, 1379, n° 137-138).

Un ordinaire simple, suivi du psautier ¹ (n° 19) et deux ordinaires épiscopaux. L'ordinaire est un rituel ². Son nom lui vient peut-être des règlements qu'il contient, mais aussi des titres respectifs de chaque chapitre en particulier : *Ordo baptismi parvulorum, ordo ministrandisacramentum pœnitentiæ, ordo ministranti sacramentum extremæ unctionis*. Il ne doit pas être confondu avec ce que nous nommons actuellement *ordo*. Philippe, évêque de Beauvais, inscrit en 1217 dans son testament : *Missale et ordinarium texta argento*. En 1555, à Londres, on disait : *ordinale... sive directorium sacerdotum*.

La quatrième partie du *Légendaire* (n° 21) ou légende des saints³.

L'ordinaire épiscopal répond au pontifical. Le *Nécrologe de l'Église de Paris* mentionne le don fait par l'évêque Barthélemy (1224-1227) d'un ordinaire de ce genre : « Obiit Bartholomeus episc. Parisiensis, qui dedit nobis missale in 3 voluminibus et unum ordinarium episcopale ». Les titres de ce livre sont identiques à ceux du rituel : *Ordo ad celebrandum synodum, ordo suspensionis, ordo excommunicandi et absolvendi, ordo ad visitandas parochias, etc.*

Un anneau pontifical, avec camée au chaton et une bordure de petites émeraudes. Le camée représentait un buste et la pratique invariable du moyen âge laisse entendre qu'il était antique. Je citerai quelques textes pour montrer que l'étiquette actuelle est conforme à la tradition pour le décor des anneaux épiscopaux.

Bernhard, évêque de Hildesheim de 1130 à 1153, légua « anulos duos pontificales suo nomine incriptos, unum topazio, aliisque gemmis cum margaritis circumpositum, alterum quadrangulum jacincto optimo radiantem. » (Pertz, IX, 856).

1. « Item, un psautier férial, notté de grosse lettre. Item, un psautier férial de grosse lettre. Item, un autre psautier férial de bonne lettre. » (*Inv. du Saint-Sépulcre de Paris, 1379, nos 145, 146, 147.*)

2. « Item, un ordinaire à l'usage de Paris, où est l'anno, qui se commence *Ordo servicii*; et y sont les commencemens des anthaines, des introites, des kyries, des glorias, des respons et des aleluyas, tout noté... et est couvert de cuir blanc. » (*Inv. du S.-Sépulcre de Paris, 1379, n° 139.*) Dans ces conditions, ce livre liturgique, qui ouvre par un calendrier et une suite de rubriques, contient surtout les intonations que doit faire le chantre : ce serait alors le *liber cantoris* ou *Tonarius*.

3. « Item, un légendier de grosse lettre, à tout un kalendrier à l'usage de Chartres, qui se commence *Passionem sancti Andree* et se fenist *Miserere nostri* et est couvert de cuir blanc » (*Inv. du Saint-Sépulcre de Paris, 1379, n° 140.*)

« Unum magnum annulum, rotundum et gemmatum, in cuius medio ponitur saphirus remissi coloris et in circuitu ejus quatuor margaritæ et quatuor granatæ. » (*Monastic. Anglican.*, t. II, p. 219). — « Unum annulum aureum, habentem in medio gemmam oblongam quæ rubibalois dicitur et in circuitu ejus alias plures gemmas ». (*Ibid.*, p. 221).

« Item, annulus aureus cum topazio, circumdato lapidibus pretiosis. Item, duo annuli aurei cum lapidibus pretiosis qui dicuntur rubis, circumdatis parvis gemmis » (*Inv. de la cath. d'Angers*, 1255). — « Item, septem annuli magni valoris et lapidibus ornati. » (*Ibid.*, 1286).

« Annulum aureum cum saphyro magno et karola in circuitu 7 lapidum et 8 perlarum et octavus lapis cum capsula argentea abrupta ab annulo. » (*Inv. de Saint-Paul de Londres*, 1295).

« 3 anneaulx pontificaulx, c'est assavoir ung où il y a ung camahieu au milieu, 12 perles, 2 saphirs et y fault 2 esmerauldes; et ou second a un camahieu à une teste ou mylieu, et est ouvré à jour garny de menue pierrerie; et le tiers est d'un gros saphir trouble, environné de petites turcoises et de petits grenaz. » (*Inv. de Charles V*, 1380, n° 1053).

« VIII annuli in uno panno serico crocei coloris... Alius est de auro seminatus minute de lapidibus et perlis, in quo est quidam ballay longus, tandem ad formam rotundam... Quartus est de auro ad pulchram lapidem magnam, terminatus circumquaque quatuor saphiris, VIII perlis et quatuor ballay. Duo alii annuli, quilibet cum uno magno ballay in factione de lozange, seminati minute de lapidibus et perlis ». (*Inv. de la cath. d'Angers*, 1421.)

« Anulus pontificalis de auro, cum lapide zaphireo in medio, cum perlis per circuitum. Unus anulus pontificalis, cum cambeo in medio, cum quatuor perlis et tribus lapidibus. Unus anulus pontificalis pro episcopo de argento, cum lapidibus » (*Inv. de St-Pierre de Rome*, 1436). — « Unus anulus pontificalis, cum uno zaffiro grosso, cum perlis et lapillis, prefati domini de Ursinis. Alius anulus pontificalis cum lapidibus et sex perlis parvis » (*Ibid.*, 1454.)

« Anulus pontificalis, in medio cujus est zaffirus valde pulcher, sunt 4 rubini et 4 perle magne rotunde » (*Inv. du palais de St-Marc, à Rome*, 1457).

« Unus magnus annulus pontificalis, cum lapide vocato emered in medio et in circumferentiis suis quatuor rubear et 4 magnæ margaritæ... Item, unus annulus pontificalis, cum una le perledz in medio et parvis lapidibus pretiosis et le perles in circumferentiis. Item, unus annulus pontificalis, cum magno saphyro et duodecim le perles. » (*Inv. de la cath. d'York*, 1518).

« Un ancien anneau pontifical, garni de quatre rubis spinelles, un saphir d'Orient, quatre perles rondes » (Morand, *Hist. de la Sainte-Chapelle*, p. 54). — « Ung anneau d'or pontifical, sur lequel y a un gros fermail garny de balays, c'est assavoir deux gros et deux moyens et d'un gros saphir au milieu et de quatre grosses perles rondes orientales ». (*Inv. de la Sainte-Chapelle*, 1573, n° 54).

« En 1578, Leonardo Cristiani fit un anneau d'or où un diamant était entouré de six rubis. » (Bertolotti, *Artisti Lombardi a Roma*, t. I, p. 326).

Deux grands chandeliers de cristal, monté en argent, façon de Venise (n° 29). C'est un des objets les plus précieux du trésor.

XXIV. — CROIX DE CHARLES D'ANJOU.

1. La vraie croix de Saint-Nicolas de Bari, qui provient, dit-on, de la Sainte-Chapelle de Paris, est une des plus considérables qui existent dans le monde chrétien. Aussi je m'étonne qu'elle ait échappé aux patientes investigations de M. Rohault de Fleury, qui ne l'a pas signalée dans son docte *Mémoire sur les instruments de la Passion*. Voici ses dimensions : longueur : 0^m185 ; largeur : 0^m015 ; largeur de la première traverse : 0^m04 ; largeur de la seconde : 0,085^m.

Son origine n'est pas douteuse, la forme elle-même l'indique. Toutes les croix byzantines se reconnaissent, en effet, à leur double croisillon¹. Si celle-ci n'a pas été rapportée directement d'Orient

1. La vraie croix donnée par saint Louis aux dominicains de Liège est renfermée dans une croix à double traverse, quoique la relique ne soit qu'à un croisillon (c'est le contraire à Bari, où la relique est double et la croix simple), en argent doré et gemmé, avec fleurs de lis aux extrémités. Voir la belle planche qui la reproduit dans la brochure de M. Jules Helbig, *Reliques et Reliquaires*, pl. I.

Consulter sur les croix byzantines mon mémoire : *la Croix à double croisillon*, Montauban, 1882, pp. 3-23.

par les croisés, elle a pu entrer dans le lot de reliques acheté par saint Louis à l'empereur de Constantinople et ainsi arriver à la chapelle du palais. Son authenticité est de plus affirmée par un fragment de son étui primitif. A Byzance, elle était enveloppée d'une feuille d'argent qui en épousait exactement toutes les formes et que l'on conserva à Bari, quand on adapta la vraie croix à un reliquaire de plus riche aspect ¹. Je n'ai retrouvé qu'un côté de cette lame ; encore une partie était-elle retournée à l'envers. J'ai obtenu sans peine du chapitre qu'elle fût remise dans son état primitif, de manière à pouvoir lire sans interruption l'inscription grecque qui couvre la tige et les deux croisillons.

Cette inscription mutilée avait été ainsi traduite et complétée à Bari : *O legno divino, dove fu affisso GESU CHRISTO, da salute a me, che ti ascondo per molto tempo in questo riposto di materia resplendente di vero argento e di gemme.* Je traduis littéralement sur l'italien : « O bois divin, où fut attaché Jésus-Christ, donne le salut à moi qui te renferme pour longtemps dans cette enveloppe de matière resplendissante, de pur argent et gemmes. »

Je ne suis pas assez versé en grec épigraphique pour pouvoir contrôler cette lecture qui, d'ailleurs, présente un sens complet ; mais j'ai tenu à m'aider des lumières d'un archéologue très compétent, le Révérend Père Cozza, abbé basilien de Grotta Ferrata, le savant éditeur de la Bible grecque du Vatican. Or voici ce qu'il m'a répondu : « L'inscription est, comme on en rencontre d'analogues ailleurs, en vers iambiques de six pieds. L'un d'eux se lit ainsi : Θεοῦ με σώσει ἄμα καὶ θεῖον ξυλον, qui se traduit en latin : *Dei me serva una et divinum lignum.* Nous avons encore la finale d'un autre vers : ἀργύρου καὶ μαργαριτ... ou *argento et margaritis.* Le reste n'est pas intelligible. »

Mgr Stefanopoli, évêque grec en résidence à Rome, ne put tirer

1. La vraie croix que reçut en 1208 la ville d'Alexandrie était également recouverte d'argent : « Crucem unam cum caxa una in qua erat, que caxa erat a lateribus et desuper argenti undique cooperta, cum pallio uno roxato. In qua cruce erat, quasi in medio, alia crux parva posita cum argento et firmata, in quo erant quatuor perle apposite. Et quod illa parva crux erat de lignamine crucis, quam crucem ipse Dominus Opicio dicebat se detulisse a civitate Constantinopolitana, ubi eam lucratus fuerat, quando illa civitas fuerat capta. » (Riant, *la Charte du mais*, p. 12.)

que quelques mots, sans suite, de ce texte qu'il importe de reproduire ici tel quel, dans le but de le livrer à la sagacité des archéologues qui se sentiraient le courage de l'interpréter.

La première traverse est au niveau de la cinquième ligne, à partir du haut :

ϸ'IVANC — V'PY'IIISON

La seconde traverse s'aligne avec la dix-huitième lettre de la tige :

IICTΩCA'PTV'POY — K'AVMAPTA

Enfin la tige elle-même, dont les caractères sont gravés verticalement, comprend les lettres suivantes :

Θ̄VMECΩ'XOIAM'AKAIΘE'IOHZ°
 VAOH.HCG'NO,H,

Donc, d'après l'inscription, l'étui de la vraie croix était en argent rehaussé de perles. Les perles ont disparu, le métal seul est resté.

2. Ce procédé d'ornementation a des similaires. L'abbaye de Grandmont possédait une vraie croix, enfermée ainsi entre « deux plaques d'argent doré, jointes et adossées l'une à l'autre... Sur la partie postérieure se déroulait une inscription en vers grecs occupant toute la surface du métal... Le reliquaire était protégé par un étui d'argent doré... La base était ornée de saphirs, de rubis et d'autres pierreries... L'inscription en langue grecque constatait que cette croix avait appartenu aux empereurs de Constantinople ¹ ». Elle chantait aussi les louanges de l'arbre de la croix.

Une autre vraie croix, dont le reliquaire ne date que du xiv^e siècle, porte cette inscription dont je ne donne que le début : « Le bois inestimable de la croix, attachée, comme en Gabatha, dans ce lieu doré qui est parsemé de pierres non médiocres, a fait pour moi ce paradis, qui, attaché sur ma poitrine... ² ».

La croix dite de la princesse palatine, à Paris, est considérée comme ayant appartenu à l'empereur Manuel Comnène, parce qu'on voit ce nom gravé sur le grand croisillon ³.

1. *Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 1842, pp. 148-149.

2. *Annal. arch.*, t. II, p. 283.

3. *Ibid.*, t. V, p. 325.

La vraie croix de la Sainte-Chapelle, achetée par saint Louis à l'Empereur Baudouin II, avait, à son pied, la représentation de sainte Hélène et de son fils Constantin, désignés par des inscriptions grecques. L'étui était de style byzantin ¹.

3. Charles II d'Anjou, qui donna à Saint-Nicolas de Bari la croix qu'il avait reçue probablement de saint Louis, l'enchâssa dans un reliquaire digne d'elle.

La croix mesure en hauteur 1^m08 et 0^m56 à la traverse ². Le pied, en cuivre doré, carré et mouluré, porte, au milieu, les armes du royal donateur. La tige s'y implante : un peu avant de toucher à la croix, elle se développe en un nœud qui permet de la saisir plus facilement. Ce nœud est décoré de six médaillons circulaires et saillants. La croix elle-même, en argent doré, est plus ornée que le pied, afin d'établir un contraste, motivé par la présence de la relique en cet endroit. Les extrémités sont découpées en fleurs de lis, à lobes aigus, qui s'appuient sur des trèfles arrondis, lesquels forment comme l'arrachement de la plante. Les trois branches du lis sont gemmées et, au milieu, s'arrondit un médaillon dans lequel on distingue un écusson en losange, marqué aux armes de la maison d'Anjou. Un écusson semblable, mais plus petit, se répète au milieu

1. *Ibid.*, p. 327.

² Les chandeliers semblent faits pour assortir à la croix ; cependant elle n'est pas, comme eux, en cristal. Les croix de cristal sont pourtant fréquemment enregistrées dans les inventaires.

« Duas cruces de argento, unam de dyaspro et unam de cristallo. » (*Inv. de Saint-Pierre de Rome*, 1294).

« Item, duas cruces de cristallo sine pedibus. » (*Inv. de Boniface VIII*, 1295, n^o 438.)

« Item, une autre croix de cristal, enveloppée d'argent, où il a du fust de la vraie croix, à tout un pié d'argent doré et esmaillié. Item, une autre petite croix de cristal, enveloppée d'argent, où il a de la vraie croix, à tout le pié et à iij piés et ou fons a cristal et est la hente dorée et esmaillée » (*Inventaire du Saint-Sépulcre de Paris*, 1379, n^o 73, 74.)

« Alia crux de cristallo albo totaliter, cum fusto ferreo per totum. — Alia, crux de cristallo, ornata de argento, deaurata, cum crucifixo in medio » (*Inv. de Saint-Pierre de Rome*, 1436). — « Crux de cristallo, cum cruce viridi in medio, cum pede de argento. Crux de cristallo rotunda, in qua est ferrum intus. Crux de cristallo, cum crucifixo in medio, smaldata. » (*Ibid.*, 1454).

« Crux cristallina, ligata cum argento deaurato, ab una parte cum figura crucifixi, beate Marie Virginis et sancti Johannis evangeliste ; ab alia parte, figura beate Virginis defuncte cum apostolis circumcirca. — Crux cristallina, ligata cum argento deaurato, in medio cruce de lapide smaragdino cum quatuordecim perlis parvis et ab alia parte facies Veronicæ. » (*Ibid.*, 1489).

du trèfle, dont les pétales sont également gemmés. Tous ces écussons sont en émail champlevé et présentent un semis de fleurs de lis d'or sans nombre sur champ d'azur, avec le lambel en chef, pour préciser la branche cadette 1.

A la pointe du bas, l'écusson royal est remplacé par un émail byzantin cloisonné qui figure saint André 2; l'apôtre est nommé par une inscription grecque. Ce curieux médaillon est un débris de l'ancien reliquaire et peut remonter aisément au VIII^e ou IX^e siècle. Je n'en veux pas d'autre preuve que la magnifique croix d'Oignies, gravée dans les *Annales archéologiques*, tome V, et qui est décorée d'anges et d'apôtres, dans des médaillons émaillés.

La relique est scellée au centre de la croix. Quatre cabochons cantonnent sa traverse principale. Le croisillon supérieur, qui, chez les Byzantins, exprime le titre de la croix du Sauveur, a nécessité

1. Le commandeur de Crollalanza écrit dans le *Giornale Araldico*, t. X, p. 158 : « Quel que soit le nombre des fleurs de lis usitées par les Geremei (famille qui de Bologne passa à Bénévent et dans les Deux-Siciles), ou neuf selon Canctoli ou sept selon Ciacconio, il est certain qu'elles furent d'or sur champ d'azur, non autrement que dans les armes des rois de France et en particulier de Charles d'Anjou, qui, devenu roi de Naples par concession du S. Siège, après avoir abattu la puissance des Gibelins dans la maison impériale, devint en même temps le grand protecteur du Guelfisme italien et fut toujours en particulière amitié avec la cité de Bologne, centre de ce parti, au dire de Saint-Priest (*Histoire de la conquête de Naples*, t. II, p. 167), qui y était dirigé par Geremei. Giannini (*L'arte del blasone*, p. 95, art. *Guelfi*) nous apprend que les contresceaux ordinaires des Guelfes furent des fleurs de lis et le lambel en chef ou dans les pièces de l'écusson. Les fleurs de lis que les Geremei ont arborées dans leur écusson sont le symbole du Guelfisme, dont ils furent toujours à Bologne les promoteurs. »

2. Des applications analogues se retrouvent ailleurs. A Tournai, à la chaise de la Vierge, Marie porte « sur sa poitrine le même émail translucide qui nous avait frappé sur la croix mérovingienne » (*Congr. arch. de France*, session à Arras, p. 448). A la partie antérieure de la célèbre croix de l'abbaye de Clairmarais, qui date du XIII^e siècle et est conservée à l'ancienne cathédrale de St-Omer, on remarque un de ces petits émaux byzantins, alors fort répandus dans le commerce. » (*Ibid.*, p. 418.)

Le reliquaire de la Sainte Epine, à Dresde, qui date du XIII^e siècle, contient, au-dessous de la croix, « un croissant décoré d'émaux cloisonnés verts, d'une délicatesse extrême et dont les losanges sont relevées par des points blancs et rouges ; travail qui se retrouve sur le revers comme sur l'avvers du croissant, dont les extrémités sont finement nuancées de vert turquoise clair et de rouge..... Le croissant sur lequel pose la croix, par sa forme aussi bien que par la nature du travail, paraît de provenance orientale. C'est sans doute un trophée rapporté de Terre-Sainte, que l'on aura utilisé pour enrichir le reliquaire » (*Holbig, les Reliq. et reliquair. donnés par S. Louis aux dominicains de Liège*, pp. 25, 27).

l'élargissement, très peu sensible du reste, de la tige de la croix, qui est plate dans toute sa hauteur.

La tradition veut que la relique et le reliquaire soient un don de Charles II d'Anjou. Pour le morceau de la vraie croix, jusqu'à preuve contraire, on serait téméraire de s'inscrire contre. On le serait encore plus si, reniant les données archéologiques, on refusait de croire à l'évidence du style, du procédé d'exécution et des armes qui authentiquent à tout jamais cette pièce d'orfèvrerie vraiment remarquable, qui peut fournir un bon modèle de croix aux artistes contemporains.

J'ai plus d'une raison pour affirmer que cette œuvre élégante sort d'un atelier ou des mains d'un artiste français. Dans notre pays nous lui trouverons des similaires : qu'il me suffise de citer une croix qu'a publiée la Société archéologique de Châlon-sur-Saône et une autre que j'ai déposée au musée archéologique du diocèse d'Angers. Toutes les deux datent de la fin du *xiii^e* siècle, ou du commencement du *xiv^e*. En Italie, je n'en ai point rencontré de ce genre et la croix stationnale de Saint-Jean de Latran, qui est du *xiii^e* siècle avancé, n'a aucun rapport de style avec la croix de Bari. J'en conclus à une origine étrangère ou à l'influence française en Sicile : la nouvelle cour a dû amener à sa suite des artistes de toute sorte.

Ici, le style, envisagé seul, assigne à cette croix, pour date positive, les dernières années du *xiii^e* siècle, lors même que la tradition ne la considérerait pas comme don personnel du roi Charles II, et qu'elle ne soit pas enregistrée dans son inventaire.

XXV. — SAINTE ÉPONGE.

1. L'éponge qui fut présentée à Jésus-Christ mourant a été regardée de tous les fidèles comme un des instruments de la passion du Sauveur et, en cette qualité, comme un objet digne de la vénération des fidèles. Elle avait été conservée plusieurs siècles dans l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, mais cette ville ayant été prise et pillée par les Perses l'an 614, cette précieuse relique fut portée à Constantinople le 14 du mois de septembre de la même année. Une partie fut depuis envoyée à Rome et déposée dans l'église de Saint-Jean de Latran, où on la montre encore aujourd'hui, et l'autre partie ayant été engagée aux Vénitiens avec la

sainte Couronne, fut rapportée à Saint-Denis par saint Louis et mise avec les autres reliques dans la Sainte-Chapelle (Croiset, *Exerc. de piété*, t. XVIII, p. 297).

2. Le morceau le plus considérable de l'éponge est encore à Saint-Jean de Latran : j'en ai signalé des fragments dans d'autres églises de Rome, à Sainte-Marie-Majeure, Saint-Marc, Sainte-Marie au Transtévère et Saint-Sylvestre *in Capite*¹. Il en existe deux dans le trésor d'Aix-la-Chapelle² et deux aussi à Monza³.

3. Le morceau vénéré à Bari provient indubitablement de la Sainte-Chapelle de Paris, par l'entremise de Charles d'Anjou, qui peut aussi avoir donné la partie supérieure du reliquaire, que j'ai inscrite dans mes notes au xiv^e siècle, tandis que le pied doit être retardé jusqu'au xv^e.

Le pied, en cuivre repoussé, se compose d'une base à lobes arrondis, alternativement saillants et rentrants, d'une tige coupée par un nœud à six pans et d'une collerette gothique retombant en manière de dôme.

La custode d'argent est très simple : elle forme un rectangle, dont la baie centrale a son tympan rempli en partie par une fleur de lis renversée, et est accostée aux écoinçons de deux petites roses. La frise moulurée supporte une coupole imbriquée, sur laquelle est plantée une croix plate.

Peut-être, dans le principe, n'y eut-il que la boîte seule, sans pied : elle devait alors être posée sur un soubassement rectangulaire. Le trésor d'Aix-la-Chapelle autorise, par un similaire, semblable restitution.

XXVI. — DENT DE STE MADELEINE

1. Le corps de sainte Madeleine⁴, conservé à la Sainte-Baume, en Provence, fut l'objet de trois recognitions, qui affirmèrent son identité et authenticité, dans les années 710, 1279 et 1280. A la seconde de ces dates, on trouva, dans le sarcophage de marbre où

1. *Ann. liturgiq. à Rome*, 2^e édit., pp. 201, 287.

2. *Le Trésor du dôme d'Aix-la-Chapelle*, p. 40.

3. *Bullet. monument.*, t. XLVIII, p. 197. — « De spongia ori ejus (Christi) oblata et de arundine in qua fuit circumligata. » (*Inv. de Charroux*, 769).

4. Sur le corps et les reliques de Sainte Madeleine, à Rome et ailleurs, voir le tome XI de mes *Œuvres*, pp. 11-16.

reposait l'illustre pénitente, une inscription écrite sur parchemin, de la grandeur de la main, et enfermée dans un morceau de liège pour la préserver de l'humidité. Une seconde ouverture du tombeau ayant été faite par le prince Charles de Salerne, en présence de prélats et d'une foule de personnages considérables, au mois de mai suivant, en 1280, on aperçut parmi les reliques un globe de cire auquel on n'avait pas fait attention : ce globe, que l'on rompit, contenait une tablette de bois, enduite de cire et portant une deuxième inscription : *Hic requiescit corpus Mariæ Magdalenæ* ¹.

2. Voilà par quelle voie la dent vénérée à Saint-Nicolas dut venir à Bari : on a donc raison de la considérer comme un présent de Charles II. Le reliquaire n'offre, par lui-même, qu'un intérêt secondaire, car il ne remonte pas au delà du xvii^e siècle, mais la capsule qui renferme la relique a une haute valeur archéologique. Cette capsule a la forme d'une boule : elle est en cristal de roche, sur lequel sont gravés des rinceaux. Peut-être pourrait-on l'attribuer au vii^e ou au viii^e siècle.

Le cristal avait l'avantage de montrer la relique, quoiqu'elle ne fût pas à nu, comme de nos jours, mais enveloppée dans un morceau de soie. En 1205, Nivelon de Chérizy, évêque de Soissons, donna à Saint-Étienne de Châlons *cubitus ipsius gloriosi primi martiris*, enfermé dans un vase de cristal : *Super altare cum vase crystallino publice ac solemniter obtulimus* (*Exuv. sacr. Constantinop.*, I, 66.) En 1218, à Saint-Alban de Namur, furent donnés *sanguis Domini et capilli ejus in vasis cristallinis* (*Ibid.*, 107). A Corbie, d'après l'inventaire de Robert de Clari, « in texto cristallino, crux magna de ligno Domini..... In vase cristallino, pannus lineus unctus sanguine Domini..... Vas cristalli perse, habens de spinis corone Domini..... In ampulla magna cristalli, de camisia beate Marie Virginis..... In vase cristalli, dens sancti Nicholai et de capillis ejus ». (*Ibid.*, 198, 199).

Nous trouvons, parmi les dons de Charles d'Anjou à Saint-Maximin (Var), plusieurs boules de cristal avec ou sans reliques : « Item, unum pomum ex lapide cristallino, ad modum pile. — Item aliud

1. Rohault de Fleury, *l'Évangile*, t. I, p. 224. — Faillon, *Monum. de l'apost. de sainte Madeleine*, t. I, pp. 693, 802, 875. — Bollandist., *Acta SS.*, t. V jul., p. 215. — *Rev. des Soc. sav.*, 7^e sér., t. VI, p. 117.

parvum reliquiare, ex argento deaurato,.... in quo conservantur reliquie sancti Sebastiani, in quadam bussula cristalli.— Item, quedam bucilla ex cristallo, munita argento deaurato; infra quam est quoddam scriptum, in circuitu cujusdam suveris, in pargameno, in quo est scriptum : Requiescit hic corpus Marie Magdalenes. — Quedam custodia argentea deaurata, cum diversis ymaginibus, tam a parte inferiori quam superiori; infra quam conservatur sancta ampulla, in qua existit de terra madefacta ex sanguine Xpi, quæ est de cristallo » (*Revue des Sociétés savantes*, 4^e sér, t.V, pp. 292, 296, 298, 301).

3. Saint Louis, en 1267, reçut de l'abbaye de Vézelay trois dents de sainte Madeleine, qui furent enchâssées dans des vases d'or gemmé : « Genam ipsius, una cum tribus dentibus.... in vasculis aureis, variis lapidibus pretiosis ornatis.... Genam vero in alio vasculo quod ab angelo argenteo deaurato inter manus tenetur » (*Exuv. sac. Const.*, II, 154).

La cathédrale d'Angers possédait aussi une dent de sainte Madeleine, comme le constatent les anciens inventaires : « Dens beatæ Mariæ Magdalænæ in ampulla cristallina, cum pede et coopertorio argenteis » (*Inv. de la cath. d'Angers*, 1255).

Boniface VIII avait, au palais apostolique, trois dents, une côte et un bras de sainte Madeleine : « Item, dens beate Marie Magdalene, in quodam vasculo de cristallo guarnito de argento. Item, duos dentes, unam de costis et unum os de brachio ipsius beate Marie Magdalene » (*Inv. du trés. du S. Siège*, 1295, nos 740, 741).

« Bras de la Madeleine, xv^e siècle, seconde moitié. Il était entièrement en vermeil, sans bois, orné de quelques pierreries. C'était un don du roi René. Entre le pouce et l'index était une petite boîte, renfermant une dent de sainte Madeleine, avec un petit vitrail autour duquel on lisait : *Hic est dens beatæ Magdalænæ*; et sur une autre partie, on voyait les reliques du bras avec cette inscription, gravée tout autour : *Hic est de ossibus brachii B. M. Magdalænæ* ». (De Farcy, *l'Ancien trésor de la cath. d'Angers*, apud *Rev. de l'Art chrét.*, t. XXXI, p. 360).

Un inventaire manuscrit, qui ne paraît pas remonter au-delà du xviii^e siècle et qui a été publié en partie par M. Godard-Faultrier, porte à l'article XX la mention suivante : « Un reliquaire d'argent,

en forme de bras, tenant de la main une petite boîte d'argent, dans laquelle sont les reliques de sainte Madeleine, avec ces inscriptions : *Hic est dens beatæ Mariæ Magdalenæ et Hic est de ossibus brachii beatæ Mariæ Magdalenæ* ».

Les Bollandistes signalent plusieurs autres dents en Belgique : « In monte sancto Andechs visuntur ejusdem dens molaris, item de mandibula et pars cinguli.... Cœnobium Olivense juxta Binchium in Hannonia dentem possidere dicitur » (pag. 388)... « Lego alibi, Leodii ad S. Jacobi monstrari maxillam cum uno dente, quas reliquias dederit Philippus, filius regis Majoricarum » (*Acta SS.*, t. V jul., pp. 222, 223).

La troisième année du pontificat de Clément IV (1268), son légat le cardinal Simon, du titre de Sainte-Cécile, délivrait un authentique en ces termes, à l'abbaye de Vezelay : « Os brachii B. Mariæ Magdalenæ collocatum in vasculo aureo, ad modum brachii facto, ornato decem et octo rubinis, quorum plures sunt optimi et reliqui sunt balas, et viginti et novem smaragdis, tredecim saphiris orientalibus et triginta duabus margaritis grossis; partem etiam ligni veræ crucis et pannorum infantie Salvatoris, ac purpuræ in qua fuit illusus, nec non baltei quo præcinctus extitit cum lavit pedes discipulorum, et duas spinas de vera corona, qua in sua passione exstitit coronatus, in manu ipsius brachii situatas; genam quoque ipsius sanctæ cum tribus dentibus, repositam in quodam vasculo argenteo deaurato, quod angelus deauratus, ornatus quatuor rubinis balas et totidem saphiris et octo smaragdis, tenet in manibus » (*Ibid.*, p. 211). Ce texte a été reproduit par le comte Riant dans le tome II des *Excuvies*, p. 156.

XXVII. — OSTENSOIR DE CHARLES D'ANJOU

1. Les traditions doivent être acceptées chaque fois qu'on peut les contrôler et sanctionner par l'archéologie. Tel est le cas de l'ostensoir ¹, tout à fait remarquable, dont est fière à bon droit la riche

1. Le mot *ostensoir* s'entend exclusivement du vase liturgique dans lequel s'expose la sainte hostie pour la *montrer* aux fidèles. Le baron de Guilhermy, en lui attribuant la signification de *pyxide* ou custode, fait donc erreur lorsqu'il écrit qu'à la Sainte-Chapelle de Paris, « le saint ciboire... était placé dans un ostensor suspendu, suivant l'ancien usage, à une crose feuillagée, au-dessus de l'autel » (*Descript. de la Sainte-Chapelle*, p. 50).

collégiale de Bari. A première vue, on le dirait du ^{xiv}^e siècle ¹, à son début, tant il y a de finesse dans les détails; mais le ^{xiv}^e siècle confine de si près à la fin du siècle précédent que le style de l'un convient à l'autre et qu'en étudiant plus attentivement on arrive à les confondre. La tradition qui veut y voir un nouveau don de Charles II d'Anjou n'a en soi rien qui me répugne, et j'y adhère avec empressement.

Le pied imite une rose, avec ses quatre lobes arrondis, que séparent des pointes triangulaires. Epais, il est solidement établi et offre deux plans moulurés, en retraite l'un sur l'autre. Sur la surface plane courent d'élégants filigranes qui enserrrent des médaillons peints sur parchemin.

Ce genre de décoration ne constitue pas ici une exception. C'est plus modeste incontestablement qu'une applique d'émail, mais, comme effet, c'est plus doux à l'œil. La peinture est plus harmonieuse, moins heurtée de couleurs. J'en ai vu à Rome un remarquable exemple dans le splendide diptyque à reliques que j'ai fait acheter au vicomte de Piolant, et qui est antérieur d'une trentaine d'années à l'ostensoir de Bari. Pour protéger les feuilles enluminées, dans l'un et l'autre cas, l'artiste a eu soin de les couvrir d'une mince couche de cristal, qui empêche la poussière de les salir ².

La tige, très courte, est coupée à mi-hauteur par un nœud dont les quatre faces dessinent un losange ³, laissé sans ornement. Deux

1. Voir ma brochure, *les Ostensoirs du XIV^e siècle en Limousin*.

2. « Item, unum urceum cum diversis imaginibus sub cristallis. — Item, unum urceum de argento deauratum, cum manico et coperculo et quibusdam rotis relevatis in quibus sunt figure sub cristallo » (*Inv. du Saint-Siège*, 1295, n^o 91, 103). M. Molinier dit : « Il s'agit ici de verres peints et dorés... C'est ce que l'on appelle des *verres agglomisés* ». Je ne suis pas de cet avis, car il resterait à prouver qu'en orfèvrerie on s'est servi, au moyen âge, de ce procédé pour décorer des vases. Pourrait-on en citer un seul exemple? Au contraire, on rencontre à cette époque des miniatures abritées par des cristaux, témoin un des reliquaires de Charroux, un autel portatif du ^{xiii}^e siècle, au Louvre (*Rev. de l'Art chrét.*, t. XXXIV, p. 535), et le diptyque italien de M. de Piolant. De plus, au lieu de *cristallo*, qui signifie *cristal de roche*, le rédacteur aurait simplement employé l'expression *vitrum*, puisque le procédé indiqué par Théophile se réfère à des verres peints par-dessous et non à des cristaux. En effet, il distingue parfaitement l'une et l'autre matière transparente : « Item, unam cupam, cum coperculo de argento, deauratam ad vites et rotulas, cum quibusdam cristallis et vitris » (N^o 154.)

3. Comme à la croix de Vannes, qui est de la même époque (*Rev. de l'Art chrét.*, t. XXXIV, p. 537).

cônes cylindriques et évasés relie le nœud d'une part au pied et de l'autre à la custode supérieure.

Le corps de l'ostensoir, taillé à huit pans, ce qui forme le symbole de la béatitude céleste, se compose de deux compartiments bien distincts : un soubassement rectangulaire et un octogone à jour. Tout le milieu a été refait et l'ornementation dénote la main d'un orfèvre moderne; les pilastres corinthiens, qui accentuent les pans vitrés, accusent, au contraire, la Renaissance. Cette transformation a pu avoir lieu lorsque l'objet changea de destination : il est probable qu'alors on le haussa quelque peu.

Le toit, qui repose sur les pilastres, est aussi à huit pans; une crête géminée court à sa base et ses pentes sont décorées de filigranes, où les pierres précieuses se mêlent aux médaillons peints en miniature, comme au pied. Le parchemin ainsi enluminé offre tantôt des aigles, tantôt des rinceaux. Enfin, sur le socle qui s'épanouit au sommet, pose debout un ange, les ailes baissées, qui tient à deux mains un phylactère déployé.

Sans cette banderole, vula modification opérée dans la partie médiane, nous serions réduits à considérer cette pièce d'orfèvrerie comme une monstrance. Mais les paroles qui y sont inscrites nous font un devoir impérieux d'y reconnaître un ostensor, car elles avertissent que là est réellement le corps du Seigneur. (*Hic e*) *st. corpus. dni*, dit une inscription gravée en gothique ronde.

Or, la Fête-Dieu instituée, au xiii^e siècle, par le pape Urbain IV, est encore appelée dans toute l'Italie le *Corpus Domini*. L'expression n'a pas varié depuis l'origine.

2. Jusqu'ici, deux ostensor, seulement, à cette date, avaient été signalés, l'un à l'exposition de Malines, l'autre au musée chrétien du Vatican¹. Celui-là est le plus ancien; le second le suit de près,

1. Voir ma *Biblioth. Vatic.*, p. 88; *Œuvres complètes*, t. II, p. 215, n^o 426. Le P. Grisar m'a objecté que ce pouvait être primitivement un reliquaire, adapté ultérieurement à la fonction d'ostensoir : c'est possible, le type primordial permettant de confondre les deux destinations.

Le plus ancien vase liturgique en forme d'ostensoir est incontestablement celui qu'on voit aux mains de saint Satyre, frère de saint Ambroise, dans la basilique de Saint-Ambroise, à Milan. Suivant l'histoire, il aurait été sauvé dans un naufrage par l'hostie qu'il portait sur sa poitrine. La mosaïque qui le représente est du xii^e siècle et lui donne comme attribut un ostensor en forme de reliquaire, c'est-à-dire que le pied, identique à ceux des calices, est

mais la matière est vulgaire. Le troisième, que je relève aujourd'hui, comme j'ai été le premier à publier et faire photographier celui de Rome, pour être le plus jeune, n'est pas le moins intéressant, en raison de sa richesse d'ornementation.

L'importance du sujet exige que je m'y arrête un instant.

L'ostensoir qui a figuré, en 1864, à l'exposition archéologique de Malines a la forme d'une monstrance hexagone, en argent doré ; l'inscription qui le date est au millésime de 1286 ¹. Je la rapporte textuellement, mais en supprimant les abréviations, ou plutôt les remplaçant par des minuscules : ANNO DOMINI M CC LXXX VI FECIT ISTUD VAS FIERI DOMNA HEILEVVIGIS DE DIST PRIORISSA in HERKENRODE CUI COMMEMORACIO in PERPETUUM CUM FIDELIBUS HABEATUR.

L'ostensoir du Vatican qui figure sous le n° 111 dans la collection des *Antiquités chrétiennes de Rome*, que j'avais entreprise avec Simelli, est de forme pyramidale. Ce n'est que du cuivre doré : il a sans doute servi à quelque église peu fortunée ; mais, comme art, il a une valeur réelle et fournit un excellent type de monstrance eucharistique.

Le pied est à six pans ², avec angles à la rentrée des lobes et chapelet de perles sur la tranche. La tige, également à pans, aboutit à un nœud où sont appliquées des feuilles de 'marronnier. La custode, hexagone comme l'ensemble, est percée de six grandes

surmonté d'un cylindre de cristal. Le même type se répète dans un tableau du Borgognone, du xv^e siècle, à la Chartreuse de Pavie : seulement l'ostensoir est surmonté d'un clocheton et on distingue l'hostie dans le tube de cristal.

M. Rohault de Fleury (*Tabernacles*, p. 170) signale, à Saint-Cunibert de Cologne, sur un tabernacle qu'il date de 1248, la représentation d'un ostensoir, « de forme élégante, octogonal, surmonté d'une croix, découpé sur chacune de ses faces par un pignon et des clochetons, et qui s'élève sur un pied à nœud ; on aperçoit au milieu la sainte hostie ». Je ne crois pas qu'on puisse attribuer cette peinture à une époque antérieure au commencement du xv^e siècle.

1. Il a été reproduit en 1878 par M. de Farcy dans ses *Mélanges de décorations religieuses*. La *Revue de l'Art chrétien*, t. XXXI, p. 121, dit que « l'ostensoir de l'hostie miraculeuse d'Herkenrode (Belgique) est le plus ancien peut-être du monde entier ».

2. Les pieds à pans coupés apparaissent dès le xiii^e siècle : « Item, unum alium urceum cum... pede sexangulato » (*Inv. du Saint Siège*, 1295, n° 7), — « Item, aliam cupam cum coperculo deauratam, cum sex esmaltis in plano pedis in argento albo ad sexangulos. » (N° 144.) — « Item, aliam cupam de argento deauratam, cum pede sexangulato. » (N° 139.) — « Item, aliam cupam cum coperculo opere plano cum pede sexangulato. » (N° 174.)

fenêtres tréflées, abritées par un pignon avec crochets aux rampants et séparées par des contreforts qui se prolongent en pyramidions. Le second étage, en retraite sur le premier, est buté par des contreforts perlés et ajourés, à la base, de quatre-feuilles arrondis. Enfin, au sommet, s'élançe un clocheton, qui a perdu son ornement terminal, croix ou fleuron, et dont les arêtes sont hérissées de crochets ¹.

L'ensemble est fort gracieux et accuse tout à fait la fin du XIII^e siècle. A l'intérieur subsiste encore, soudé à la plaque du fond, le croissant qui retenait l'hostie. Sans cet indice certain de sa destination première, il eût été difficile d'affirmer aussi catégoriquement un usage qui ne perce qu'en ce seul endroit.

La custode, garnie sans doute de verres tout autour, s'ouvrait à l'aide d'une charnière qu'on remarque encore sur le côté ; en sorte que, pour mettre ou enlever l'hostie, il fallait renverser toute la partie supérieure qui pose sur le pied ².

3. Passons aux inventaires. Je serai sobre sur ce point pour ne

1. Au sommet des vases mentionnés par l'Inventaire du Saint-Siège, en 1295, on trouve un gland, « in summitate coperculi est una glanda » (n^o 36); une fleur, « unus floriceilus in summitate » (n^o 44); un clocheton, « in summitate unum ciborium acutum » (n^o 44); un singe, « cum una scimia in summitate coperculi » (n^o 49); une boule, « in ejus summitate est unum pomellum rotundum esmaltatum » (n^o 50); une castille et un pape assis dessus, « cum uno castello in summitate in quo sedet papa » (n^o 137); une pierre précieuse, « cum j et tribus saffiris, computato illo quod est in summitate coperculi » (n^o 147).

2. *L'Ami du Clergé* (1882, pp. 614, 615), racontant un voyage à Assise, dit, en parlant de sainte Claire et de l'église Saint-Damien : « Nous y (dans le trésor) vénérons... l'ostensoir d'ivoire — semblable à une tour surmontée d'une flèche — qui inspira aux Sarrazins une terreur panique... Prise (sainte Claire) d'une inspiration subite, elle ouvre le tabernacle... saisit l'ostensoir. ».

Tout cela est bien fantaisiste. L'objet vénéré n'est pas en ivoire, mais en albâtre; il n'est pas contemporain de sainte Claire, mais date seulement du XVII^e siècle. Ce n'est pas un ostensoir, mais un simple reliquaire dans le goût du temps, où l'on a enfermé, pour la conserver, la boîte d'ivoire dans laquelle sainte Claire gardait la sainte hostie, dans sa chambre, pour sa consolation spirituelle, vu ses infirmités. Il n'y avait pas de tabernacle, ce qui supposerait qu'elle descendit à l'église. Elle prit la réserve dans un petit placard, creusé dans le mur, qu'on voit encore, et se trouva ainsi tout naturellement au premier étage, à la hauteur de la fenêtre d'où, par le rayonnement de la sainte hostie, elle opéra la fuite des ennemis qui assiégeaient le couvent.

L'auteur oublie qu'avant l'institution de la Fête-Dieu il n'existait pas d'ostensoir; ce vase sacré n'aurait eu, en effet, aucune destination possible. Un peu d'archéologie sacrée ou de réflexion eût évité cet anachronisme et ce faux renseignement.

pas répéter l'énumération faite par M. de Farcy dans ses *Mélanges*, pp. 83-84 ; l'article est intitulé : *Quatre anciens ostensoirs*.

« Item, unum reliquiarium argenteum album, pro ponendo corpus Christi : ubi etiam sunt plures reliquie, cum armis domini » (*Inv. du châ. de Cornillon, 1379, n° 209*). — « Item, unum reliquiarium de cristallo, ad ponendum corpus Xpi, cum pede de argento » (*Inv. du châ. de Verte-feuille, 1379, n° 702*). On peut du moins conclure la destination du vase de la mention du cristal, car, dans le même inventaire, le verbe *ponendum* indiquerait plutôt une pyxide.

L'ostensoir donné par Charles d'Anjou à l'église de Saint-Maximin (Var) est ainsi décrit dans l'inventaire du trésor rédigé en 1504. On y constatera une notable différence avec l'ostensoir de Bari, qui est à la même date et de la même provenance. Peut-être en cela faut-il tenir compte plutôt des usages de deux pays différents, ce qui indiquerait une fabrication faite en deux lieux distincts : en Italie, selon l'usage italien, et en Provence, selon la coutume locale. Autrement on ne peut s'expliquer que le même objet soit, d'une part, en forme de reliquaire et, de l'autre, en manière de croix. « Item, quedam custodia ad modum crucis, ex argento deaurato ; in cujus pede, a quatuor partibus, sunt arma dni regis Karoli secundi, Sicilie. Ex qua procedunt due branchie, habentes in superficie illius, quelibet unum angelum, quorum alter tenet solem, et alter lunam. Que est altitudinis unius palmi et tertii. Que servit ad deferendum Corpus Xpi. » (*Rev. des Soc. sav., 6^e série, t. V, p. 295.*)

L'inventaire de la métropole d'Avignon, en 1511, mentionne un ostensor, qui doit être beaucoup plus ancien et peut-être du temps où les papes habitaient cette ville. Il daterait donc du xiv^e siècle et je lui trouve une certaine analogie avec celui de Bari, qui est de la même époque ; seulement l'ange est à la partie supérieure et il tient l'hostie à la main, au lieu de se contenter de la regarder. Cet ostensor, haut de quatre palmes et demie, est en argent doré et muni de piliers : or, ces piliers en indiquent la forme, carrée, hexagone ou octogone. A la partie supérieure est un crucifix et le pied est supporté par quatre lions. « Item, una custodia argenti deaurati, altitudinis trium palmorum cum dimidio, munita pillaribus et aliis

munimentis miræ pulchritudinis, in qua est, a parte interiori, unus angelus suspensus respiciens hostiam, quando ponitur in custodia; et in parte superiori est quædam parva crux cum ymagine Christi, cum pede munito octo leonibus, ponderis triginta marcharum et ultra » (*Inv. de la mét. d'Avignon*, 1511, n° 44).

4. L'archéologie, à l'aide de ces divers ostensoirs, à peu près de même époque, affirme sans hésitation que le Saint Sacrement a été montré à découvert et exposé à la vénération des fidèles dès la seconde moitié du xiii^e siècle. Voyons si les textes concorderont avec ces données positives. Jean-Baptiste Thiers, curé de Vibraie, a écrit, au siècle dernier, un ouvrage précieux sous ce titre : *Traité de l'exposition du S. Sacrement de l'autel*. L'érudition y abonde et les documents les plus importants pour la question y sont accumulés; malheureusement, ils ne remontent pas tous à l'origine de la dévotion nouvelle. « Le premier règlement, dit cet écrivain, que je trouve avoir été fait pour l'exposition du Saint Sacrement de l'autel, c'est celui du concile provincial de Cologne, qui fut tenu en 1452, sous le savant cardinal Nicolas de Cusa, légat *a latere* du pape Nicolas V en Allemagne et confirmé par Thierry, archevêque de Cologne. Voici ce qu'il porte : « Ad majorem honorem Sanctissimi Sacramenti, statuimus quod deinceps ipsum Sanctissimum Sacramentum nullatenus visibiliter in quibuscumque monstrantiis ponatur aut deferatur, nisi in sanctissimo festo Corporis Christi cum suis octavis, semel in anno, in qualibet civitate aut oppido seu parochia, vel ex singulari indulto ordinarii aut alias pro pace aut alia necessitate imminente et indispositione rempublicam prægravante et tunc cum summa reverentia atque devotione ¹.

De ce statut ressortent plusieurs enseignements bons à recueillir : d'abord, le Saint Sacrement était exposé et porté en procession dans des *monstrances* ; puis l'abus des expositions et processions obligea à les limiter à l'octave de la Fête-Dieu ; enfin, dès lors, ces cérémonies ne furent plus autorisées par l'ordinaire que pour des causes graves et exceptionnelles, comme le bien public.

Pour être trop jeune de deux siècles, ce document ne contredit pas l'existence antérieure de l'usage des monstrances ; au contraire,

1. *Traité de l'exposit.*, 4^e édit., Avignon, 1777, t. I, p. 236.

la réserve qu'il impose témoigne hautement de la tradition à une date assez reculée, car ce n'est qu'à la longue que s'établissent les abus. L'archéologie va donc beaucoup plus loin que l'histoire et la lumière qu'elle projette sur les rites liturgiques est à la fois plus abondante et plus sûre.

Je ne vois pas pourquoi l'exposition ne daterait pas de l'époque même de l'institution de la Fête-Dieu. En effet, examinons de près l'évolution de la liturgie.

Il y a dans la messe deux sortes d'élévations : l'une, la plus ancienne, précède le *Pater*, mais elle est faite de telle façon que le peuple ne peut apercevoir l'hostie : on la nomme *petite élévation*. Chez les Grecs, il en est encore de même ¹. La grande élévation suit immédiatement chaque consécration et, par conséquent, se fait en deux fois. « On ne sait pas bien, dit Thiers, quand elle a commencé dans l'Eglise latine... Néanmoins elle n'y est pas nouvelle, vu qu'elle est clairement exprimée dans l'ancien usage de l'église de Tolède, dans le missel gothique ou mozarabe... Nous la trouvons encore dans un poème d'Hildebert, évêque du Mans, qui mourut archevêque de Tours, l'an 1136 ; dans le *Miroir de l'Eglise* de Hugues de Saint-Victor ; dans les statuts synodaux d'Eudes de Sully, évêque de Paris, qui mourut en 1208... Les anciens statuts de Cîteaux, en 1279, ordonnent qu'en toutes les messes la sainte hostie sera élevée par le prêtre immédiatement après la consécration, *ut videri possit ab omnibus* ². »

1. *Traité de l'exposit.*, p. 342. — « Dominicum corpus, non ita tamen ut a populo conspiciatur, elevat græcus sacerdos » (Goar, *In mis. S. Chrysost.*, p. 143.)

2. *Ibid.*, pp. 47, 51. Voy. ce que j'ai dit sur l'élévation dans mes brochures : *les Ostensours du XIV^e siècle en Limousin* et *l'Appareil de lumière de la cathédrale de Tours* : cette dernière brochure est reproduite au tome XIII.

La plus ancienne représentation de l'élévation remonterait au XI^e siècle. M. Poulbrière, décrivant un chapiteau, dit : « Il est à droite, sous le grand arc qui s'ouvre seul aujourd'hui sur la nef (de l'église de Meymac). On y voit, sous des cintres simulant une église, d'un côté un personnage en chasuble fléchissant le genou et soulevant des deux mains un calice ; de l'autre, un évêque, portant une de ses mains sur un livre placé sur l'autel et tenant de l'autre son bâton pastoral. Un fidèle à genoux assiste aux saintes cérémonies dans l'attitude de l'adoration » (*les Eglises de St-Angel et de Meymac*, Tulle, 1880, in-8°, p. 46). L'évêque est douteux, à en juger par la lithographie annexée à la brochure : il n'a pas de mitre et son vêtement n'est pas certainement une chasuble ; le bâton qu'il tient étant brisé, on ne peut en inférer absolument que c'est une crosse. L'attitude me paraît celle d'une prestation de

Quelle était l'attitude des fidèles pendant l'élévation? Le second concile de Trèves, en 1549, ordonne qu'ils soient agenouillés et courbés à terre : « *Silenter pro se quisque aut flexis genibus aut prostratis humi corporibus, passionis ac mortis Christi commemorationem faciat ac Redemptori gratias agat pro beneficiis per mortem ejus largissimè acquisitis* ¹. »

Voilà bien la dévotion fautive qui prétend améliorer et arranger après coup ce qui n'avait nul besoin d'être modifié! La raison première, nettement avouée par le XIII^e siècle, était de *montrer* la sainte hostie aux fidèles; mais comment auraient-ils pu la contempler, puisqu'ils étaient prosternés²?

serment, faite à l'autel, sur les évangiles. Le second personnage, qui est en face de l'autel, s'agenouille du genou gauche et renverse la tête en arrière; je ne vois pas qu'il soit vêtu de la chasuble. De la main gauche il tient un objet circulaire, comme une couronne, et de la droite quelque chose qui ne peut se définir; en tout cas, je ne distingue pas de calice, quoiqu'il soit probable qu'il s'agisse de l'offrande des espèces eucharistiques.

A Lodi (Lombardie), dans l'église St-François, une fresque du XV^e siècle figure l'élévation. Un clerc relève la chasuble de la main droite, et de la gauche tient une torche; les assistants regardent la sainte hostie. A cette date, ces représentations sont fort communes, surtout dans les livres d'heures.

1. *Thiers*, p. 52.

2. Tout se tient dans la liturgie, qui a subi trois modifications importantes dans le seul but avoué de montrer la sainte hostie au peuple. L'élévation a conduit à l'exposition: elle a aussi donné lieu à la suppression d'un des quatre rideaux qui entouraient le ciborium, de celui qui était tourné vers la nef; sans cette précaution, les fidèles n'auraient pas vu le prêtre à l'autel et l'élévation eût été une cérémonie sans objet. C'est à partir de cette époque que les rideaux, qui persévèrent longtemps encore jusqu'après l'expiration du moyen âge, sont réduits à trois, un pour le fond et deux pour les deux côtés de l'autel: plus tard même, les deux derniers subsistent seuls.

M. l'archiviste J. M. Richard n'est donc pas autorisé à écrire ces phrases sentimentales, mais fausses archéologiquement: « D'une colonne à l'autre ces courtines. . . . (étaient) comme imprégnées de ce mystérieux symbolisme où se plaisaient les chrétiens des premiers âges quand ils dérobaient à la vue des fidèles le lieu sacré à l'heure où le Christ, à la voix du prêtre, descendait sur l'autel. Quelque chose se retrouve dans l'habitude que nous avons de nous prosterner en baissant la tête à l'élévation: c'est ainsi que, pendant cet instant de la messe, l'autel se dérobe encore à nos regards » (*Rev. de l'Art chrét.*, t. XXII, p. 261). L'habitude de baisser la tête est relativement moderne, tandis que l'élévation remonte à une antiquité respectable. Ce n'est donc pas « l'autel » qui, liturgiquement, « se dérobe à nos regards », mais nous qui, volontairement et maladroitement, nous refusons de « regarder » l'autel au moment où nous devrions y contempler le pain eucharistique pour raviver notre foi. Agenouillés, soit; mais courbés, non: le *veneremur cernui* du *Tantum ergo* s'applique au salut et non à l'élévation.

Les inquisiteurs de Carcassonne et de Toulouse adressèrent au pape Jean XXII, qui n'en tint pas compte, des remontrances au sujet des trois cons-

Cette attitude ayant prévalu, l'élévation n'avait plus de but. Mais comme le peuple est très logique, il demanda à voir le Saint Sacrement d'une autre façon et on satisfit sa piété en multipliant les expositions.

Au XIII^e siècle, l'hostie était vue directement par les fidèles, qui n'étaient qu'agenouillés. Aussi purent-ils, à différentes fois, selon l'histoire, apercevoir Jésus-Christ sous les traits d'un enfant : ils ne l'auraient point ainsi distingué, à moins d'une infraction à la règle, s'ils eussent été courbés comme de nos jours.

L'Église, en instituant la Fête-Dieu, répondit à un besoin du temps, qui se manifestait par un culte plus accentué envers le Saint Sacrement. Thiers cite plusieurs auteurs qui prétendent « qu'elle fut célébrée dans l'église collégiale de Saint-Martin de Liège l'année 1250, avec son office composé par un certain frère Jean, et qui commence par ces mots : *Animarum cibus*... La plus véritable et la plus commune opinion est que cette fête a été instituée par Urbain IV, l'an 1264... Elle ne fut pas célébrée dans toute l'Église dès le temps d'Urbain IV... Ainsi, je croirais que l'on n'a commencé de la solemniser dans toute l'Église qu'après l'année 1311, qui est le temps de la célébration du concile général de Vienne, où la bulle de son institution fut confirmé par Clément V, comme on

titutions de Clément V relatives à l'inquisition et aux hérésies du temps. Un passage concerne les Bégards et les Béguines, à qui on faisait le reproche de ne pas vouloir qu'on se levât à l'élévation ni qu'on donnât une marque particulière de respect : « Octavo quod in elevatione corporis Jesu Christi non debent assurgere nec eidem reverentiam exhibere, asserentes quod esset imperfectionis eisdem si a puritate et altitudine sue contemplationis tantum descenderent, quod circa ministerium seu sacramentum Eucharistiæ aut circa passionem humanitatis Christi aliqua cogitarent » (*Analecta jur. pontif.*, t. XXII, col. 325). Ainsi, pour ces hérétiques, c'était une imperfection que de descendre momentanément des hauteurs pures de la contemplation pour méditer sur le sacrement de l'Eucharistie ou la passion du Christ et, en se levant, lui témoigner de leur respect. On se levait donc pour l'élévation au XIII^e siècle, tandis que les hérétiques tenaient sans doute pour la genuflexion, quoique le texte ne le dise pas. Ainsi nous devrions à des hérétiques cette attitude humble. Ce n'est pas la première fois qu'ils ont influé sur le culte liturgique : en effet, les trois clous de la crucifixion sont un souvenir des Albigeois.

La contemplation des Bégards et Béguines doit s'entendre d'une union mentale : ils étaient plongés dans une pieuse rêverie, qui les absorbait au point de ne pas leur laisser la liberté de penser distinctement au Saint Sacrement et à l'humanité du Sauveur. Si les fidèles se levaient debout, comme à l'Évangile, c'était uniquement pour mieux voir de leurs propres yeux l'hostie sainte, objet de leur foi et de leur amour.

peut e voir dans les Clémentines.... Papyre Masson témoigne que l'on commença de la célébrer en France l'an 1318, quatre ans après la mort de Clément V : aussi en est-il parlé dans le concile provincial de Sens en 1320 et dans le concile provincial de Paris... en 1323... Il n'y avait pas longtemps qu'on la solemnisait dans le diocèse de Tournai... avant l'an 1323 ¹. »

Ces dates ne sont pas exactes au point de vue de l'archéologie, car celle-ci nous apprend qu'à Rome la Fête-Dieu était célébrée dès le xiii^e siècle, en Belgique au moins dès 1286 et à la même époque à Bari, puisque son ostensor va de pair avec l'office de saint Thomas d'Aquin, qui se trouve dans les livres manuscrits donnés par Charles d'Anjou. Or, comme ces livres provenaient de la Sainte Chapelle de Paris, ce diocèse avait donc adopté cette fête bien avant l'an 1323, indiqué par Thiers.

J'estime que la fête a entraîné l'exposition dans le but de montrer l'hostie consacrée, le *corps du Seigneur* qui en faisait l'objet. Thiers serait donc encore inexact quand il avance cette proposition : « C'est un sentiment assez commun parmi quelques savants que l'exposition a commencé avec la procession ² » ; ce qui est inadmissible, car la procession, de son propre aveu, n'est pas et ne peut pas être contemporaine d'Urbain IV ³, quoique l'on croie qu'elle se fit premièrement dans l'église de Cologne (en 1261), comme il est marqué dans le concile de Cologne sous Adolphe, évêque de Cologne ⁴. »

« Mais, continue Thiers, encore que la procession de la Fête-Dieu n'ait pas été instituée par Urbain IV, elle ne laisse pas d'être ancienne, puisque... il en est fait mention dans une charte... du chapitre de Chartres et qui est d'environ l'an 1330, dans le concile provincial de Sens de l'année 1320...., et dans un acte du chapitre de l'église de Tournai... en 1323 ⁵. »

« D'où je conclus que, comme on ne peut pas fixer au vrai le temps de cette procession, l'on ne peut pas non plus précisément déterminer celui de l'exposition de l'Eucharistie à découvert, s'il est vrai que les deux cérémonies aient commencé l'une avec l'au-

1. Thiers, pp. 364-366.

2. Idem, p. 217. — 3. Idem, p. 222. — 4. Idem, p. 220. — 5. Idem, p. 224.

tre ¹ ». Je m'inscris en faux contre cette conclusion et je corrige la réserve, *s'il est vrai* en une affirmation plus véridique ².

5. Les ostensoirs cités nous prouvent irréfragablement que l'exposition est née avec la fête ou l'a suivie de très près ³. Quant à la procession, elle fut instituée seulement en 1311 ⁴, lors du concile de Vienne, ainsi que l'atteste publiquement une fresque de la bibliothèque Vaticane, qui est accompagnée de cette inscription : *Clemente V pontifice... Processio solemnitatis Corporis Domini instituitur* ⁵. Ce texte n'est que de la fin du xvi^e siècle, mais le docte Angelo Rocca, qui l'a fait peindre pour élucider la fresque conciliaire, n'a dû l'inscrire qu'à bon escient.

Est-ce aux historiens qu'il faut encore demander l'âge des plus anciens ostensoirs connus ? Évidemment non, car ils vous répondraient par leur organe le plus autorisé : « L'origine des ostensoirs transparents, où l'on expose l'Eucharistie en évidence, est incertaine. Il y en a de plusieurs figures et de plus anciens les uns que les autres. Il y avait des soleils vitrés du temps de Charles VI ⁶ ».

1. Thiers, p. 225.

2. Je n'insiste pas davantage sur l'exposition du Saint Sacrement, parce que j'en ferai l'objet d'un article spécial.

3. Aymar Hennequin, évêque de Rennes, qui mourut en 1596, décréta que quelques fêtes se célébreraient avec plus de solennité, à l'instar de Pâques et de la Pentecôte, surtout l'octave de la Fête-Dieu, ce qui prouve que cette fête se limitait alors au seul jour où elle tombait, puisque l'adoration n'est dite publique et solennelle que ce jour-là. Voici le texte de son épitaphe, allusif à ce fait, tel qu'on le lit dans le *Bulletin monumental*, t. XLIV, pp. 733-734 : « Nec non aliquot dies anni festos Paschalis instar aut Pentecostes esse voluit, præsertim octavum diem quotannis recurrentem post sacræ Eucharistiæ solennem et publicam adorationem. »

4. Dans un acte de l'an 1320, on voit l'évêque du Puy, Durand de Saint-Pourçain, autoriser la procession du Saint Sacrement pour la confrérie de ce nom établie au Puy, dans l'église Saint-Pierre : « Item quod in sancta festivitate Eucharistie hostia Corporis Christi consecrata infra limites dicte parochie, videlicet ab ipsa ecclesia sancti Petri transeundo per... redeundo ad predictam ecclesiam sancti Petri, ab aliquo idoneo et de probitate notato presbytero cum ipsorum confratrum et aliorum comitia venerabiliter inde et reverenter processionaliter deportetur, et illa que ad manum portantis offerentur, in usus et continuatione luminis predicti per manus bajulorum dicte confraternitatis expendantur » (*Tablettes historiques du Velay*, tome VII, pages 65-66).

5. *Œuvres complètes*, t. II, p. 173, n° 15. — L'assertion d'Alfred Darcel : « La pratique d'exposer et de promener le Saint-Sacrement ne devint obligatoire qu'en 1316, » n'est donc pas historiquement exacte (*Rev. des Soc. sav.*, 6^e série, t. III, p. 557).

6. Thiers, t. I, p. 227.

Le mot *soleil*, qui désigne une forme déterminée, est ici impropre, car, plus loin, Thiers cite, comme le plus ancien, celui qu'il a observé « à peu près semblable aux nôtres », « dans un graduel de la Sainte-Chapelle de Paris » et qui remonte au règne de Louis XII. C'est presque l'époque où Raphaël, peignant la dispute du Saint-Sacrement, dans une des chambres du Vatican, posait, sur un autel paré, un ostensor en forme de large disque, décoré de têtes d'anges et auquel il ne manque que des rayons pour ressembler aux ostensoirs modernes (*Œuvres complètes*, II, 61).

Mais nous pouvons remonter un peu plus haut pour cette forme particulière en soleil qui commence dès lors à poindre. La bibliothèque de la ville de Clermont possède un bréviaire manuscrit de la fin du xv^e siècle, où est deux fois figuré un ostensor. A la procession de la Fête-Dieu, quatre bourgeois, coiffés de la toque, portent les bâtons d'un dais carré, en étoffe rouge brodée d'or. Le cortège défile devant des maisons décorées, au rez-de-chaussée, de tentures vertes. Sous le dais est abrité un évêque mitré, ganté de blanc, vêtu d'une chasuble bleue, qui tient à deux mains un ostensor d'or, à large pied circulaire, du nœud duquel s'élance une monstrance de petite dimension, ronde, entourée de rayons flamboyants et rares, avec une croix au sommet.

L'ostensor, qui fait l'attribut de sainte Claire, a son pied, également circulaire, exhaussé par plusieurs griffes. La tige monte droit et se termine par une custode plus large que la précédente, rondo et rayonnante, dont la pointe forme la croix ¹.

1. « Item, un soleil d'argent vermeil, doré et cizelé, garny de ses cristaux. — Item, un autre petit soleil de cuivre, fort ancien, garny de verre. » (*Inv. du Moultier d'Ahun*, 1656, n^o 7 et 8).

Le baron de Guilhermy, dans ses *Inscriptions du diocèse de Paris*, t. III, p. 436, cite la donation, par un curé, à son église de Choisel, « d'un soleil... d'argent », en 1691.

« Un soleil d'argent doré et son pied cizelé en figures » (*Inv. du Saint-Sépulcre de Paris*, 1790).

Mercier (*Nouveau Paris*, 1798), parlant du pillage des églises à la Révolution, écrivait : « On a vu briller aux doigts de ces présidents de comités révolutionnaires les émeraudes qui décoraient les soleils » et; en 1793 « on portait sur des brancards des calices, des ciboires, des soleils » (t. II, p. 92).

« Un soleil » (*Inv. des Incurables de Poitiers*, an III; *Inv. de Saint-Saturnin*). — « Un soleil » (*Inv. de Saint-Porchaire de Poitiers*, an III).

XXVIII. — CHANDELIERS DE CHARLES D'ANJOU

1. Les deux chandeliers, attribués encore à Charles d'Anjou, sont bien de son temps comme style, et j'estime qu'ils ont été offerts en même temps que l'ostensoir et la croix, pour les accompagner quand le Saint-Sacrement et la sainte relique seraient exposés.

Le pied, triangulaire et gemmé, a pour support trois lionceaux ; des médaillons contiennent des effigies de saints ou les armes de la maison d'Anjou. La tige, maigre et élancée, se compose de trois nœuds et de trois fuseaux allongés, en cristal de roche, lesquels se succèdent alternativement et sont reliés ensemble, d'abord par une tige métallique qui enfile tous les morceaux, puis par des bagues d'argent doré. Une bobèche circulaire couronne le tout : elle se termine par une pointe dans laquelle s'enfonçait le cierge de cire.

Outre le cristal, qui est d'une très belle eau, toutes les parties métalliques acquièrent un nouveau prix par les filigranes qui les rehaussent et où brillent des gemmes diverses, rubis, aigues-marines, améthystes, émeraudes, rubis-balais, plumes d'émeraude. La monture est en bâte.

La hauteur totale des chandeliers est de 0^m, 58 cent. Je n'hésite pas à les présenter à nos fabricants modernes comme un type excellent de chandeliers d'autel, en style du XIII^e siècle. Les spécimens de cette époque sont rares : je suis heureux d'en offrir un de plus, aussi simple qu'élégant ¹.

2. Les inventaires mentionnent parfois des chandeliers de cristal au XIII^e siècle et postérieurement. En voici six exemples :

Duo candelabra de crystallo... Et duo candelabra eburnea (*Inv. de la cath. de Rouen, vers 1200*).

Item, duo candelabra cum pedibus de argento, laborata ad folia cum opere fili et ad bolinum, unum cum xliij granatis in castonibus et V

1. Au XIII^e siècle, le statut des oblations faites au corps de saint André, transporté en 1208 de Constantinople à Amalfi, cite les chandeliers comme accompagnant la croix sur l'autel : « Si vasa aurea, vel argentea, ut calix, thuribulum, crux, candelabra... que pro servitio altaris offeruntur. » (*Exuv. sacr. Constantinop.*, II, 86). En 1218, le chapitre de Saint-Alban, à Namur, reçoit de Constantinople, pour le service de l'autel : « Duo thuribula argentea, duo candelabra argentea, duo urceoli argentei, duo pelves argentei. » (*Ibid.*, 107).

zaffiris et xi perlis et aliquibus multis aliis granatellis et turchiscis ; canuli autem et poma sunt de jaspide et cristallo, et scutella de argento deaurata et due rosule, una cum zaffiro et alia cum granato. — Item, duo candelabra de cristallo cum pedibus triangularibus ; in quorum altero sunt iiij granati, iiij zaffiri et due praxine et vj perle ; in alio vero sunt vj zaffiri, iiij praxine, unus granatus et vj perle (*Inv. du trés. du S.-Siège*, 1295, n^o 532, 534).

Item, une croix d'argent, à ung pommeau de cristal, le crucifix, Nostre Dame et saint Jehan et deux angelots de courail ; pesant quatre marcs quatre onces. Item, deux chandeliers de cristal, de la façon de la dicte croix, pesant huit marcs (*Inv. de Charles V*, 1379, n^o 2036 et 2037).

Duo alia candelabra argentea, de cristallo, in parte deaurata et (cum) armis domini card. de Ursinis (*Inv. de Saint-Pierre de Rome*, 1436).

2 chandeliers de cristal enchassé en argent (*Inv. de la cath. de Liège*, 1713).

3. L'inventaire de Charles d'Anjou contient, sous le n^o 23, ce curieux article :

« Item, duo magna candelabra de cristallo, munita argento, ad opus Veneciarum ¹. »

La déclaration est des plus importantes, car elle a pour conséquence immédiate de dater rigoureusement les chandeliers de cristal, d'en préciser l'origine et d'en indiquer le mode spécial de fabrication. L'identification avec les objets subsistants est désormais indubitable. Étudions maintenant le procédé vénitien.

Quando descrivonsi nel diploma lavori contornati di pietre preziose, o legati in argento con ismalti, viene aggiunta la particolarità cioè secondo la *fattura di Venezia*. Sembra che a quel tempo in quella metropoli dell'Adriatico fossero molto in uso tali lavorazioni e che venissero eseguite con molta esattezza ; nè deve recar ciò meraviglia se si rifletta che colà specialmente gli artisti bizantini avevano posto la loro dimora dopo l'occupazione che fecero i Veneziani di Costantinopoli. Avevano asportato da questa opulenta città tutto ciò che rinvennero di più prezioso e chiamarono eziandio da Bizanzio gli artisti per eseguire novi lavori sul gusto di quei che avevano appreso per conquista. Le ricche collezioni di simili oggetti, che vedonsi nel tesoro della basilica Marciana ed in altre chiese e palazzi, ci rendono di ciò perfettamente istruiti (Bartolini, pp. 36-37).

Ainsi, pour le cardinal Bartolini, la *fattura di Venezia* est essentiellement byzantine quant au style et elle consiste dans les gemmes,

1. Le reliquaire du n^o 11, gemmé et émaillé, est aussi indiqué comme étant « de opere Veneciarum ».

la monture en argent et l'émail. Malheureusement pour cette théorie, l'influence byzantine est loin d'être démontrée. Passons à une autre opinion qui s'appuie également sur un texte. On lit dans l'*Inventaire du Saint-Siège*, en 1295, à l'article 91 : « Item, unum urceum de opere venetico ad filum, cum diversis imaginibus sub cristallis et diversis lapidibus praxinis, zaffirinis et granatinis. »

M. Molinier, après avoir dit que les textes rassemblés par M. de Laborde ¹, au mot *Venise*, n'expliquent pas clairement « ce qu'est l'œuvre de *Venise* », propose d'y voir « un travail en filigranes » ; mais il n'y avait pas qu'à *Venise* qu'on faisait des filigranes. L'œuvre ici décrite comprend un triple décor : le filigrane, les miniatures sous cristal et les gemmes. Ailleurs, l'œuvre de Venise est double avec feuillages, dragons et un saphir. Les gemmes reparaissent, mais non les miniatures et le filigrane ; donc ces deux caractères ne constituent pas essentiellement l'œuvre de Venise. Six dragons en relief soutiennent le pied : cela se trouve partout, ainsi que les feuillages. Le seul caractère saillant est le qualificatif *duplex*. M. Molinier croit que *duplex* est ici « dans le sens de *duplicatum* ou *plicatum*, ouvrage ployé et, par extension, repoussé, » ou encore que « le nom d'*opus duplex* aurait été appliqué à tout ouvrage d'orfèvrerie sur lequel on soudait des ornements rapportés, tels que les ornements en filigranes. L'ouvrage peut, en effet, dans ce cas, être considéré comme *double*. » Cette dernière acception doit être la seule vraie, car c'est elle qui correspond le mieux aux monuments, par exemple la croix de Walcourt ².

1. Le *Glossaire*, p. 535, cite, pour 1380, l'inventaire de Charles V : « Une croix d'or, garnie de x camabieux, xij balais, viii émeraudes, xxx perles et tot ladite pierrerie assise sur ouvrage de Venise » ; « une grande croix d'argent doré, de l'œuvre de Venise, garnie de doublets et de vairrines » ; pour 1399, l'inventaire de Charles VI : « Un grant gobelet à pié et à couvescle d'or, de la fasson de Venise » ; pour 1403, les comptes des ducs de Bourgogne : « Une grant espée toute couverte d'or, à l'ouvrage de Venise » ; pour 1480, l'inventaire de la Sainte-Chapelle : « Item, una alia pulcherrima crux, auro cooperta, de opere Venecie » ; pour 1498, l'inventaire d'Anne de Bretagne : « Un grand tableau d'argent, fermant à clef, de la Nativité Nostre Seigneur, à plusieurs ymaiges de la façon de Venise, ouquel il y a ung crucifiement, Nostre Dame et saint Jehan en boce, auquel tableau a xxiiij rubiz et neuf perles et au dessus Dieu le père ».

Jules Labarte laisse sans explication le mot *œuvre de Venise* dans son édition de l'inventaire de Charles V.

2. *L'art ancien à l'Exposition nationale belge*, p. 14.

Le filigrane ne constitue pas l'*opus duplex*, puisque plus haut on ne qualifie pas ainsi l'œuvre de Venise. Je crois qu'il faut entendre ici que les feuillages ont été rapportés après coup sur le pied, mais cela encore ne constitue pas un procédé particulier à Venise. — « Item, unam cupam cum coperculo de opere duplici Venetico ad folia, cum sex draconibus relevatis in pede et cum iiij draconibus in fundo cupe et uno zaffiro » (N° 136).

Le *simplex* semble opposé au *duplex* : « Item, unam cupam auri cum coperculo de opere simplici, cum uno esmalto rotundo in fundo cupe. » (N° 46). — « Item, iiij vasa de nacchara consimilia, cum pedibus, circulis, manicis, rostris et coperculis de argento, laborato ad filum, de opere Venetico, cum diversis lapidibus parvis, zaffirellis et granatellis et in summitate coperculi sunt iij calcidonii albi et unus rubeus. » (N° 318.)

L'*opus Veneticum* ne consiste pas dans le décor par les gemmes, puisque nombre d'articles mentionnent des objets gemmés sans la qualification de provenance (n°s 305, 307, 309, 310, 312, etc.), ni dans le filigrane, puisque l'*opus fili* est répété souvent sans autre désignation (n°s 303, 309, 310, 311, 417, 423). Ce n'est pas davantage la combinaison du filigrane et des gemmes, comme aux n°s 303, 309, 310, etc., puisque le rédacteur ne nomme pas ces travaux *de opere Venetico*.

Il est vraiment difficile de conclure après cet examen attentif des détails fournis par les inventaires et, même en présence des chandeliers, l'embarras subsiste. Cependant quatre éléments entrent dans leur constitution propre : le cristal, la monture métallique, le filigrane et les gemmes.

Quant à la broderie, spécifiée au n° 7 de l'inventaire de Charles d'Anjou, il est non moins téméraire de vouloir en déterminer le procédé. Les textes ne sont pas suffisamment clairs et tout au plus y relève-t-on que l'aspect est celui du velours et que les produits de Venise et de Gênes sont susceptibles d'être confondus ensemble :

Item, camisy canonicales tres, cum fimbriis seu gramitibus ad pedes et ad pectus, ... qui sunt de cortina ornata ad diversa laboreria et opere figurato Anglicano et Romano de serico et auro et stellis, ad usum continuum, cum duabus stolis et tribus manipulis de opere Anglicano et Veneto, cum figuris et sine figuris. — Item, unus tobaleolus de opere Veneto vel Jannuensi de pauno lineo, factus ad modum velluti. — Item,

unum aliud pluviale de opere Veneto. — Item, aliud pluviale de opere Veneto. — Item, unum aliud pluviale de opere Veneto antiquum. — Item, aliud pluviale de opere Veneto. — Item, aliud pluviale de opere Veneto. — Item, aliud pluviale de opere grosso Veneto serico ad diversas listas modici valoris (*Inv. de Saint-Pierre de Rome, 1361*).

« A esté receu une nape, ouvré de l'ouvrage con dist de Venise. — A esté parcellément receu une nappe de parciel ouvrage por en faire led. égl. son prouffit » (*Comptes de Saint-Nicolas de Tournay, 1479*).

XXIX. — CLEFS.

1. Le trésor de la collégiale conserve deux clefs d'argent, dont on ignore la provenance et la signification. Serai-je plus heureux que les chanoines et pourrai-je pénétrer ce mystère? Je vais essayer.

D'autres églises possédaient également ou possèdent encore des clefs¹ et le Père Cahier en a figuré deux dans ses *Caractéristiques des Saints*, pp. 225, 228, mais elles n'ont qu'un rapport très indirect avec celles de Bari. Sur quoi le docte jésuite donne cette explication, la seule qui me paraisse plausible : « La clef de Saint-Servais (à Maestricht) passe pour rapportée de Rome par lui-même, au retour d'un voyage où saint Pierre lui avait fait connaître que la ville de Tongres allait être ruinée par les Huns... Mais des clefs analogues à celles-ci semblent avoir été données par les papes aux pèlerins de distinction ou envoyées aux princes (comme à Récarède et à Charles Martel), en souvenir du tombeau de saint Pierre. Les témoignages n'en manquent pas dans l'histoire. »

Les clefs de Bari ne me paraissent pas très anciennes : l'anneau tréflé qui orne la poignée pourrait toutefois les faire reporter au XIII^e siècle et alors elles seraient contemporaines des ducs d'Anjou. En l'absence de tout document écrit, elles donnent lieu à deux hypothèses : dans l'une, ce seraient les clefs de la ville de Naples, et alors Charles II les aurait offertes en hommage à son saint protecteur ; dans l'autre, après les avoir reçues, en signe d'autorité, de la main du pape qui le sacra, il les déposa sur la tombe de saint

1. « Due parve claves de argento » (*Inv. de Saint-Pierre de Rome, 1361*).

Dans le trésor de Saint-Martin de Tours, parmi les joyaux, « existaient trois clefs » (*Proc.-verb. du pill. par les Huguenots, en 1562, p. 33*).

Nicolas pour y être vénérés à l'égal des reliques, car, selon cette supposition, tout porte à croire que c'étaient les clefs mêmes de la confession de Saint-Pierre ¹.

2. Ce point d'histoire et d'archéologie demande à être élucidé par des documents indiscutables pour motiver une attribution qui, en soi, n'a rien que de vraisemblable. C'est ce que j'ai tenté au tome XI, pages 314-321; j'y renvoie donc pour plus amples informations.

Toutefois, j'ajouterai quelques détails complémentaires :

Mgr Chaillot, dans les *Analecta juris pontificii*, XXIII, 144, a reproduit trois textes importants relatifs à l'envoi, par le pape Grégoire III à Charles Martel en 739, des clefs de la Confession de saint Pierre :

Bis a Roma, sede S. Petri apostoli, beatus papa Gregorius claves venerandi sepulchri, cum vinculis S. Petri et muneribus magnis et infinitis, legationem (quod antea nullis auditis aut visis temporibus fuit) memorato principi (Carolo) destinavit. Eo paco patrato ut a partibus imperatoris recederet et Romanum consulatum prefato principi sanciret (*Contin. de Frédégaire*, ch. CX).

Anno 741, Carolus princeps, domitis circumquaque positis gentibus, dum ea quæ pacis erant infra sui regiminis terminos disponderet, bis eodem anno legationem beatissimi Gregorii papæ ab Apostolica Sede directam suscepit, qui sibi claves venerandi sepulchri principis Apostolorum Petri ejusdemque pretiosa vincula, cum muneribus magnis delatis, obtulerunt quod antea nulli Francorum principi a quolibet præsule Romanæ urbis directum fuit (*Annal. de Metz*).

Pro quo vir Dei (Gregorius papa) undique dolore constrictus, sacras claves ex confessione B. Petri apostoli accipiens, partibus Franciæ Carolo, sagacissimo viro, qui tunc regnum regebat Francorum, navali itinere per missos suos direxit, id est Anastasium, sanctissimum virum episcopum

1. « Un autre symbole de la dignité et de l'autorité conférées par le pape Grégoire à Charles Martel, pour le gouvernement et la défense de Rome, sous les auspices du pape, ce furent les clefs de la confession de Saint-Pierre qui lui furent envoyées en même temps que l'étendard. Dom Ruinart (*Not. ad append. Frédég.*) et Alemanni (*De parietin. Lat.*, c. 14) font remarquer que ces clefs différaient de celles que saint Grégoire le Grand et d'autres papes envoyèrent quelquefois comme des objets de dévotion, comme des reliques, pour être portées au cou, ainsi que saint Grégoire le Grand écrivit au roi Childebert : *Ul collo suspensæ eos a malis omnibus tuerentur* (lib. 5, epist. 6). Le pape envoya à Charles Martel les clefs de la basilique Vaticane et de la crypte qui renferme les reliques des saints apôtres. Elles furent envoyées, non comme un gage de bienveillance et d'amitié, mais comme un signe d'autorité et de pouvoir, *ad regnum*, comme on lit dans la lettre pontificale » (*Anal. jur. pontif.*, t. XX, col. 105.)

necnon et Sergium presbyterum, postulantes ad præfatum Carolum ut eos a tanta oppressione Longobardorum liberaret (*Anastase bibliothéc.*)

Le poète saxon, dans ses *Annales*, livre III, à l'an 796, *De gestis Caroli Magni*, rapporte que le pape S. Léon, aussitôt après son élévation au souverain pontificat, envoya à Charlemagne les clefs de la confession de S. Pierre :

Post quem (Adrianum) sortitus summum Leo pontificatum
Confestim claves quibus est confessio sancti
Conservata Petri vexillaque miserat urbis
Romulææ Carolo, pariterque decentia dona.

Le manuscrit de Grimaldi, à l'*Ambrosiana* de Milan (Müntz, *les Sources de l'archéolog. chrét.*, p. 53), a un chapitre ainsi intitulé, page 260 : « Clavem auream a corpore B. Petri apostoli transmissam, cum Longobardus quidam despiceret, a nefario spiritu arreptus, cultellum quo eam scindere volebat, sibi in gutture defixit ac statim defunctus in terram cecidit, adstantibus illic rege ac multis aliis. ¹ »

3. On lira avec intérêt le chapitre *les Clefs de Saint Pierre*, dans l'*Annuaire pontifical* de Mgr Battandier, 1899, pp. 72-75, et celui intitulé *la Véritable clef de S. Hubert*, dans *la Rage et S. Hubert*, par Henri Gaidoz, Paris, 1887, pp. 135-138. Tous les deux me font l'honneur de me citer, ce qui ajoute du poids à mes observations personnelles, que je suis heureux de savoir contrôlées et adoptées par les savants.

XXX. — TABLEAU DE S. NICOLAS.

Ce tableau, de grande dimension, forme le retable de l'autel de la chapelle du trésor.

Autrefois, il ornait l'autel du transept droit et c'est à cette place qu'il reçut les hommages de plusieurs générations, entre autres de ces parents stériles qui, à la suite de leur pèlerinage, mirent au monde un enfant qu'ils considérèrent comme une grâce insigne obtenue par l'intercession de saint Nicolas ; aussi l'enfant prit-il le

1. A propos de la brochure de M. Helbig sur les clefs de Maestricht et de Liège, M. E. Molinier dit : « L'auteur les attribue au iv^e et au viii^e siècle, opinion que nous ne pouvons partager. » (*Gazette archéologiq.*, 1884, p. 71).

nom du protecteur de sa famille, et lui-même, par sa sainteté, rendit ce nom plus illustre encore ; ce fut saint Nicolas de Tolentin.

Dans le trésor, le tableau manque un peu de lumière ; une vitre qui le protège a empêché de le photographier et ôte de la netteté à l'image ; enfin, là les fidèles ne l'approchent pour ainsi dire qu'à la dérobée et, dans l'église, doivent se contenter de prier devant la copie qui a été substituée à l'original.

Quoi qu'il en soit, le tableau est des plus curieux. De style incontestablement byzantin, il offre, en outre, un spécimen fort intéressant de l'orfèvrerie sicilienne à cette époque. A la manière des Byzantins, il est, en effet, recouvert en partie d'un revêtement d'argent doré, qui, tapissant entièrement le fond, détache les personnages, seuls mis en évidence ¹.

Saint Nicolas se tient debout au milieu du tableau ; ses pieds sont chaussés, et sur son aube blanche il revêt une dalmatique, qui, chez les Grecs, est l'insigne de la dignité archiépiscopale. Cette dalmatique tombe à mi-jambe, droite et sans plis : on dirait un fourreau. L'ornementation consiste en carrés, dans lesquels une croix à branches égales est cantonnée de quatre *gamma* disposés aux angles ; ce dessin est traditionnel en Orient, où il signifie le CHRIST et les évangélistes. Les manches, qui ne vont pas plus loin que le coude, sont bordées d'un riche galon imitant un semis régu-

1. Le procédé byzantin qui enveloppe les images pour attester la vénération dont elles sont l'objet a eu aussi, mais très accessoirement, son écho dans l'art occidental. J'en citerai trois exemples pris à Rome ; la Madone, dite de S. Luc, à Bologne, pourrait en offrir un quatrième.

L'image achérotipe du Sauveur, qui est au Saint des Saints dans l'ancien patriarcat de Latran, a conservé l'enveloppe d'orfèvrerie au repoussé que lui appliqua le pape Innocent III au commencement du xiii^e siècle. La figure seule est à découvert et encore est-elle protégée par une toile, sur laquelle on a peint grossièrement des traits qui lui donnent un aspect barbare, tout en ayant la prétention de reproduire ceux qui sont en dessous et qui probablement dénoteraient une peinture byzantine, si on pouvait l'examiner de près. Deux volets s'ouvrent à l'endroit des pieds, parce que, chaque année, le pape les lavait avec des parfums, ainsi que les anciens cérémoniaux en font foi. Le nom d'Innocent III authentique cette rarissime plaque, que l'on devrait bien laisser photographier, dans l'intérêt de l'archéologie.

Des deux autres plaques, l'une est à Sainte-Marie au Transtévère, où elle couvre, dans la chapelle des ducs Altemps, depuis la fin du xvi^e siècle, l'image vénérée sous le titre de Madone de la Clémence ; la seconde, datant du pontificat de Paul V et du commencement du siècle suivant, se voit à Sainte-Marie-Majeure, au retable de l'autel de la Vierge, appliquée sur le célèbre tableau byzantin qu'une tradition, fort discutable, impute à l'évangéliste saint Luc.

lier de gemmes, et laissent apercevoir les manches de l'aube, décorées d'une manchette que forme un galon gemmé. Ces poignets sont encore en usage chez les byzantins.

Sur la dalmatique brille le pallium que la Vierge elle-même remit à saint Nicolas après la session orageuse du concile de Nicée, où il fut condamné à la privation de ses insignes épiscopaux pour avoir, dans un moment de vivacité, frappé Arius, rebelle à ses raisonnements. Ce pallium a été rapporté en orfèvrerie; c'est une large bande, égayée de rinceaux qui sortent d'un vase, et découpée à jour à l'endroit des quatre croix pattées qui ornent le pallium ¹.

Sa main droite levée fait le geste de la bénédiction grecque, c'est-à-dire qu'il exprime les deux noms de JÉSUS et de CURIST, abrégés en monogramme, par le *medius* recourbé et le pouce croisé sur l'an-

1. Le chanoine Didiot, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1898, p. 297, décrit ainsi une image russe moderne :

« *Le voile de la T. S. Mère de Dieu.* Intérieur d'une église... Dans un angle de celui-ci, le Christ, bénissant et portant le livre symbolique, semble présider à la scène qui se déroule au-dessous de lui. Portée sur un nuage et suivie d'apôtres, d'évêques, de martyrs et d'anges, tous nimbés, la Ste Vierge, en robe bleue et en manteau rouge, entre par la voûte de l'église, portant sur les bras la célèbre *vitta* des Blachernes. Au-dessous et au rez-de-chaussée du temple, trois édicules : au centre, celui de la Vierge, qui fait un geste allocutoire de la main droite et porte un lambel (la *vitta* ?) de la main gauche; à droite, celui de l'empereur; à gauche celui de l'impératrice. Entre l'édicule de la Ste Vierge et celui de l'empereur, un groupe de clercs entourant un évêque nimbé, monté sur un piédestal et tenant un livre liturgique: c'est à lui que la Vierge semble parler. »

La scène me paraît devoir être interprétée autrement : l'évêque nimbé est S. Nicolas ; comme on veut l'honorer, on l'exhausse sur un piédestal ; il a en main le livre de la doctrine et de la prédication. La Vierge, non seulement lui parle pour lui dire ce qu'elle vient faire, mais elle va lui remettre le pallium qu'elle porte sur son bras et que le Christ l'a chargé de donner de sa part. Seulement ici, la scène se passe avec quelque solennité, car, ce que ne dit pas la légende, la remise du pallium se fit dans une église, en présence de l'empereur et du clergé.

L'auteur voit dans l'insigne épiscopal la « *vitta*, dont le front de la Mère de Dieu fut enveloppé dans le tombeau et qui fut déposé en 448 dans le fameux temple des Blachernes, à Constantinople, ou encore la ceinture ou *zona* de la Ste Vierge, apportée par l'empereur Arcadius à Constantinople » et même qu'elle est « plutôt un omophorion, c'est-à-dire un scapulaire ». Pour exprimer ces trois objets, le terme *lambel*, répété deux fois (pp. 297 et 300) est absolument impropre et ne convient qu'au blason. M. Didiot était bien près de la vérité quand, sur une autre image du même genre, il voit « sous les rayons de la gloire éternelle, le Christ, assis sur les nuages, qui donne à la Ste Vierge agenouillée devant lui... une bandelette à franges, marquée de deux croix et assez semblable aux anciennes étoiles byzantines ». Il n'y avait plus qu'à ajouter le nom propre, qui est le *pallium* byzantin.

nulaire. De la main gauche, il soutient un livre à fermoirs, dont la couverture, rehaussée d'une applique d'orfèvrerie, représente une étoile qui projette ses rayons sur un champ de rinceaux et est marquée en cœur d'une croix gemmée : triple symbole relatif à la doctrine et à la prédication de l'Évangile. La croix gemmée, c'est la croix triomphante ; placée dans une étoile qui lui forme comme une auréole, on la voit darder une vive lumière sur le monde, fécondé, vivifié par un enseignement salutaire : or, l'état florissant de la chrétienté est symbolisé par ces feuillages pleins de sève.

La figure de l'évêque est grave et sévère. Le front chauve n'a gardé qu'une petite mèche de cheveux ; quelques touffes apparaissent aussi aux tempes, au-dessus des oreilles découvertes. La barbe abondante, à laquelle se relie une moustache épaisse, entoure le menton et se termine par deux mèches bouclées ¹.

Le nimbe en orfèvrerie est particulièrement remarquable, à cause des nombreuses figurines dont il est embelli. En haut, le Christ apparaît, dans une auréole que soutiennent deux anges : sur les côtés, mêlés aux élus limbés ou aux chœurs des anges, sont disposés les symboles des quatre évangélistes, groupés deux à deux.

Les deux coins supérieurs du tableau sont occupés par les bustes de Jésus-Christ, montrant ouvert le livre de la Vérité, et de la Vierge, tenant en main le pallium. Les têtes sont entourées de nimbes d'orfèvrerie. Ces deux personnages sont là pour rappeler la vision nocturne dans laquelle saint Nicolas, réhabilité par Dieu même, reçut les honneurs du pallium.

En bas, sont les deux donataires du tableau, agenouillés et priant. Le nimbe circulaire qui entoure leur tête est un symbole de puis-

1. « Le Guide de la Peinture contient, au sujet de la barbe, des règles fixes et arrêtées... Il y a donc des types barbuis. Saint Nicolas est du nombre ; rien de plus ordinaire dans les manuels d'iconographie que le renvoi suivant, en parlant de quelque saint : « barbe comme chez saint Nicolas » (*Rev. de l'Art chrét.*, t. XXIV, p. 277).

« Le signalement iconographique de saint Nicolas est tellement connu qu'il peut se passer d'inscription. Dans certains manuels on se contente de dire : « 6 décembre, fête de saint Nicolas. Tout le monde connaît son type ». Il suffit, en effet, de regarder sa barbe et sa chevelure : la première doit être courte mais bien garnie ; la tête passablement dégarnie. » (*Ibid.*)

Sur un tableau en orfèvrerie émaillée et de style byzantin, de la cathédrale de Gran en Hongrie, qui date de 1190, saint Nicolas porte une barbe courte et arrondie (Voir la planche dans la *Rev. de l'Art chrét.*, t. XXXI, p. 170.)

sance et non de sainteté; leur royauté est affirmée par une couronne ou bandeau, gemmé et perlé. Le roi, à droite, a les épaules couvertes d'un manteau, sur lequel se développe un riche *homophorion*, brodé et gemmé, analogue au *pallium*. Son front est chauve et sa barbe bifurquée. Des deux mains il tient ouvert un livre de prières, comme sa femme qui lui fait pendant et qui porte un costume identique au précédent; seulement ses longs cheveux tombent sur ses épaules.

Tout le fond du tableau, paré d'orfèvrerie, est avivé de rinceaux, où saillissent, dans des médaillons, des rosaces et des anges à mi-corps; de chaque côté du nimbe de saint Nicolas, comme dans le nimbe lui-même, quatre losanges contiennent de petites figures.

Autour du tableau règne une large bordure à fond de rinceaux, sur lesquels se détachent des médaillons, tantôt circulaires, tantôt losangés, historiés d'anges ou de saints. Le médaillon, placé au-dessous de saint Nicolas, contient son nom en grec et, au côté droit, un autre présente une fleur de lis.

2. Le double fait du soufflet et de la remise du *pallium* ou *homophorion* se voit fréquemment reproduit par « les peintres grecs et slaves » (*Nouv. mélanges d'arch.*, 1875, pp. 53, 54). Le P. de Bralion va nous en raconter l'histoire :

Et comme un jour Arius proféra en plein concile ce blasphème : que le fil de Dieu estoit créature et, pour ce, inférieur au Père, saint Nicolas fut esmeu d'un si grand zèle qu'il se leva et s'avança au milieu de la sale, et luy donna un si grand soufflet, que peu s'en faillit qu'il ne le jettast par terre. Or bien que Dieu fist paroistre depuis par miracle, qu'il avoit esté meü à cela par le saint Esprit, pour réprimer l'arrogance et le fast d'Arius, afin que tous les prélats, par l'exemple d'un tel zèle, fussent fortifiés pour prononcer l'arrêt de sa condamnation; toutefois avant que la volonté de Dieu, touchant cette action, fut connue, après qu'Arius en eust demandé la réparation à l'Empereur, qui estoit présent, et que l'Empereur, qui ne vouloit pas juger un évesque, eut remis cela au jugement des prélats du concile, leur représentant la loy, qui vouloit que si quelqu'un estoit si hardy que de lever la main contre un autre, en présence de l'Empereur, qu'il eust la main coupée; les Pères le prièrent d'avoir agréable que le chastiment se différast jusqu'après le concile, et lui dirent que cependant l'évesque Nicolas seroit déposé de la dignité épiscopale et mis en prison : ce qu'ils firent, comme il est probable, pour pouvoir avec le temps reconnoistre l'innocence de saint Nicolas, qui estoit en réputation

de saint envers un chacun, et à ce que, par ce commencement de peine, l'Empereur demeurast satisfait.

Ils lui ostèrent donc, en signe de déposition, le pallion pontifical, et le grand livre des évangiles, et le firent mettre en prison, les bras liez et les jambes dans des ceps de bois : mais, la nuit suivante, Notre Seigneur et sa très sainte mère luy apparurent. Le fils le deslia et luy donna un livre des évangiles, et la mère luy mit un pallium archiépiscopal, et ce miracle estant sceu, il fust aussi tost mis hors de prison, par ordre des prélats qui luy demandèrent pardon.

En suite de cela, nostre saint désirant dire la messe de la Vierge pour action de grâces, il prit seulement les ornemens sacerdotaux, et rien de ce qui appartient aux évêques, à cause qu'il en avoit esté privé le soir précédent, encore qu'il n'y eût point de doute, que les Pères luy ayans demandé pardon entendoient le restablir entièrement en sa première dignité. Il s'en alla en cet estat à l'autel ; mais aussi tost qu'il y monta, la sainte Vierge, accompagnée de deux anges, descendit du ciel, à la veüe de tous ceux qui estoient présens, mesme des évêques du concile ; l'un des anges luy mit sur les espaules un pallion, et l'autre luy mit une mitre sur sa teste.

Sur cette histoire on peut encore remarquer icy que l'an mil cinq cens nonante sept il passa en la ville de Bari (où repose maintenant le corps de saint Nicolas) un patriarche grec, lequel voyant, entre les autres choses de dévotion de la royale église de nostre saint archevesque, un ancien tableau où il est représenté, et considérant sa barbe, il dit que, dans les histoires grecques de son église, il se lit que, quand on mit saint Nicolas en prison pour le soufflet qu'il donna à Arius, on luy brusla aussi la barbe.

Et le Père Silvestre de Rossano, capucin, grec de nation, et personne célèbre pour sa vertu et doctrine, a leu plusieurs fois, ainsi qu'il l'a assuré, en la Calabre, dans des anciens manuscrits grecs, que la barbe fut bruslée à saint Nicolas, pour peine de ce qu'il avoit frappé Arius, et que par après, en célébrant la messe, miraculeusement elle luy revint en un instant, beaucoup plus grande qu'il ne la portoit auparavant.

Il est à propos toutefois que le lecteur soit averti que cette histoire du soufflet donné à Arius et de l'emprisonnement de saint Nicolas pour ce sujet, escrite comme elle est icy rapportée par nostre autheur, ne se trouve point dans les actes du concile de Nicée écrits par Gélase Cizicène ; et mesme ne se trouve dans les plus anciens historiens et autheurs ; et quelques modernes qui en ont remarqué quelque chose, comme saint Antonin et Pierre de Natalibus, cités par nostre autheur, ne l'escrivent pas comme certaine, mais selon que quelques-uns disent.

Nostre mesme autheur toutefois rapporte un passage du ménologe des Grecs et un autre d'une oraison de saint André de Crète, par lesquels l'on voit qu'il en est fait mention en l'un et en l'autre. Après cela, il se

faut rapporter de la vérité de cette histoire aux plus doctes et judicieux (pp. 78-84).

3. Le P. de Bralioa a donné, en tête de son rarissime opuscule, une gravure représentant à peu près saint Nicolas, tel qu'il est sur le tableau de Bari, mais sans la Vierge et le Christ ni l'ornementation d'orfèvrerie. Il rapporte la tradition qui l'attribue à un prince étranger.

Cette copie fust apportée à Bari par un pieux roy de la Russie et autres royaumes, appelé Urosc ou d'un mot plus doux Urosie, lequel fut de très sainte vie, et sa piété le porta à venir honorer à Bari le corps de nostre saint, en compagnie de la reine sa femme et de trois princes ses enfans, en l'an mil trois cens dix-neuf, et, outre ce tableau, il fit de très grands et riches dons à l'église de Saint-Nicolas, et en icelle encore une notable fondation.

Ce tableau se garde en grande vénération en la chapelle secrette du Trésor des reliques, et on ne l'expose en public que fort rarement pour le porter en procession pour les besoins publics.

Outre que saint Nicolas avait les cheveux blancs et la barbe aussi, on voit par ce mesme tableau qu'il estoit de petite stature, et de taille plus-tot large qu'autrement, il avoit les yeux vifs, le col court, et l'aspect fort vénérable, ses sourcils estoient un peu gros, et par le bas, il avoit le nez un peu large : ses mains estoient petites. Encore que de son naturel il fût vermeil, quelques anciens l'ont représenté noir, à cause de ses souffrances en la persécution Licinienne (pp. 122-123).

Le tableau de saint Nicolas est encore gravé dans l'ouvrage de Gonzaga, *De orig. relig. franc.*, Rome, 1587, p. 399.

4. Il existe dans la basilique de Saint-Pierre, à Rome, dans une des chapelles de la nef, à droite, une copie, qui a été interprétée en mosaïque, en 1680, par Fabio Cristofari. Je doute, sur certains points, de son exactitude. D'abord elle est en couleur, tandis que l'original, au moins dans la partie visible, présente une teinte bistre, qui fait supposer qu'il a été peint en camaïeu. Puis les deux donateurs sont supprimés et remplacés par l'enfant à la coupe et les trois enfants ressuscités et sortant du charnier. Il ne faudrait donc pas faire fond sur cette copie, qui évidemment a été arrangée. Une reproduction, de nos jours, se ferait d'une façon plus exacte et plus rigoureuse.

5. Saint Nicolas a pour attribut ordinaire, en iconographie, trois enfans dans un cuvier. Qu'on me permette de m'y arrêter un ins-

tant pour en préciser la signification, vulgarisée parmi nous par les images d'Épinal et une complainte qui se chante surtout en Lorraine.

Saint Théodore Studite, dans son hymne grecque composée au VIII^e siècle, en l'honneur de saint Nicolas, fait ainsi allusion au miracle concernant les trois enfants : « Cette merveille est encore le sujet de nos cantiques : trois jeunes gens étaient condamnés à une mort injuste, c'étaient trois brebis de son troupeau. Imitateur du divin berger, tu les arraches à la gueule des loups et ceux-ci semblent épouvantés, ô homme merveilleux parmi les enfants des hommes, protecteur invincible de ceux qui t'honorent » (*Le Pèlerin*, n° du 11 décembre 1880, p. 1634).

Dans sa vie de saint Nicolas, publiée en supplément au n° 25 de la même année, le *Pèlerin* raconte que le préfet Eustache ayant condamné à mort trois innocents, ceux-ci furent délivrés par saint Nicolas sur le lieu même du supplice : une enquête se fit qui constata leur innocence, mais les trois magistrats qui les acquittèrent furent déclarés coupables de s'être laissé corrompre à prix d'argent. A leur tour, ils furent condamnés à mort; l'intervention de saint Nicolas auprès de l'empereur Constantin décida de leur acquittement.

« Ce trait de la vie de saint Nicolas a souvent été reproduit dans les sculptures et les vitraux de nos cathédrales au moyen âge. Les trois officiers sont représentés aux pieds de leur libérateur, sous la forme de trois enfants nus, emblèmes des âmes délivrées. »

Cette explication est ingénieuse et a l'avantage de cadrer avec l'histoire. Cependant je ne la crois pas suffisamment exacte et rigoureuse : la légende, qui explique beaucoup mieux la représentation iconographique, doit donc être maintenue jusqu'à plus ample informé. On n'a pas pris garde que six innocents sont ici en cause, par groupes de trois, et que chacun d'eux a aussi bien le droit que l'autre d'être le sujet de la représentation. Quels seront donc ces trois innocents ? Ou les premiers condamnés ou les magistrats qui les avaient acquittés et qui se voyaient eux-mêmes frappés ? Mais pour qu'on puisse figurer une âme, il faut qu'il y ait préalablement mise à mort, selon l'habitude iconographique du moyen âge. Nous n'avons donc pas les trois *âmes* de trois magistrats pour qui ne fut pas exécutée la sentence terrible portée contre eux, mais plutôt

trois corps que la bénédiction du pontife fait revivre, parce qu'un hôtelier les avait tués et coupés en morceaux. La manière de représenter le fait justifie la légende ou plutôt en est la traduction graphique, tandis que, dans l'interprétation proposée, la corrélation entre l'acte criminel et la représentation est loin d'être aussi manifeste.

Je ne puis passer sous silence une autre opinion, ainsi formulée dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. XXVII, p. 101, par le chanoine Corblet : « Palais de Latran. Ciampini a figuré (*Vet. mon.*, t. III, c. 3, p. 28), une peinture où saint Nicolas baptise dans une cuve trois catéchumènes, réduits à la taille d'enfants pour grandir la supériorité du saint. On y lit cette inscription :

« Auxit mactatos hic vivo fonte renatos¹. »

Ce vers et ce sujet, mal interprétés, auraient donné lieu, d'après M. A. Maury (*Essai sur les légendes*, p. 61), à la légende des trois enfants ressuscités, dont il n'est pas question dans les actes de saint Nicolas. On aurait pris les catéchumènes pour des enfants et la cuve baptismale, pour un baquet. M. Maury confirme ailleurs (*Revue archéol.*, 1847-48, p. 611) son opinion en décrivant une image de l'église grecque de Palata, où l'évêque de Myre a près de lui trois enfants au-dessus desquels sont écrits ces mots : « Χριστῷ παλιν γενουενάι. »

Je trouve, au contraire, un confirmatif de la légende dans le mot *mactatos*, qui démontre que les enfants ont été massacrés. Saint Nicolas, nous apprend le vers latin, les baptisa après les avoir ressuscités.

Le P. de Bralion s'est fait l'écho de la tradition, écoutons-le donc :

La renommée de sa sainteté et actions miraculeuses, qui se respan doit mesmes jusques aux provinces les plus esloignées, donna occasion à un homme de condition, Asian, d'un païs un peu esloigné de Myre, envoyant deux siens fils à l'Université d'Athène, de leur commander qu'avant qu'ils sortissent d'Asie qu'ils prissent leur chemin par Myre, pour y visiter le saint prélat et prendre sa bénédiction. Ils luy obéirent. Mais estans arrivez à Myre à heure fort tardive, ils allèrent loger chez un méchant hoste, lequel croyant qu'il se pourroit enrichir de leur despouille, les assassina la nuit pour cet effet : et, pour mieux céler le fait, mit leurs corps en pièces dans des saloirs, pour les mesler puis après à loisir avec de la chair de porc, et les vendre ainsi aux survenans. Saint Nicolas, en

1. Ce même vers reparait au baptême de deux époux sur « une mosaïque du IX^e siècle », que M. Corblet (*Rev. de l'Art chrét.*, t. XXVII, p. 108) mentionne à « Sainte-Pudentienne », mais qui n'existe plus.

son oraison du matin, fut averti de tout ce qui s'estoit passé, par un ange. Il alla chez ce misérable et luy parla de telle sorte qu'il confessa son crime et s'en repentit. Le saint demanda pardon à Dieu pour luy, et le pria de resusciter ces innocens : et il n'eust pas plustot finy sa prière qu'ils resuscitèrent, et après avoir receu sa bénédiction poursuivirent leur voyage (Pp. 56-58).

Environ l'an trois cens vingt-cinq, l'Empereur Constantin l'invita avec les autres évesques de venir au premier concile de Nicée de Bithinie, qui s'assembloit contre l'hérésie d'Arius, laquelle saint Nicolas, comme plusieurs autres, avait desjà improuvée par ses lettres à Alexandre, évesque d'Alexandrie d'Égypte, où Arius estoit prestre, l'empereur déclarant par ses lettres que telle estoit la volonté du souverain pontife Silvestre.

En ce voyage de nostre saint pour aller à ce concile, Dieu fist par luy un miracle bien notable. Il arriva, un soir, en une hostellerie, à l'hoste de laquelle il demanda s'il avait quelques viandes de caresme, d'autant qu'il ne mangeoit point de chair ; il lui respondit qu'il en avoit, et luy offrit un morceau de son salé.

Ce meschant homme avoit tué plusieurs hommes, et salé les morceaux de leur chair ensemble avec du poisson pour les vendre ; et, depuis quelques mois, il avoit tué, pour cette fin, trois petits garçons, et il présenta de leur chair en guise de poisson à saint Nicolas, lequel luy demanda s'il avoit davantage de cette viande ; il luy respondit qu'il en avoit encore qui estoit dans des caques, s'offrant de les luy faire voir. Le saint alla avec luy, et voyant cela, il commença de luy reprocher son crime, lequel il desnia ; mais le saint ayant fait ressusciter par sa prière ces trois petits garçons, ils se leverent de ces caques, loïans Dieu et confirmans ce qu'il avoit reproché à ce misérable, et alors il confessa son péché et s'en repentit (pp. 74-76).

6. Je reviens au tableau insigne de Bari. La charte que j'ai citée au chapitre VII prouve péremptoirement qu'il fut offert à la basilique par Urosius¹, roi de Serbie, et Hélène, sa femme, qui s'y sont fait représenter agenouillés aux pieds de saint Nicolas². Les

1. En 1870, a paru à Belgrade un ouvrage intitulé : *Ougovar o savezou*. . . . « Traité d'alliance et d'amitié entre Charles de Valois et les ambassadeurs du roi de Serbie. Ouroch, » par Uhicini (Voir le compte-rendu par Quicherat dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 1873, t. XXXIV, pp. 116-118).

Les archives de la collégiale conservent une bulle d'Étienne, petit-fils d'Ouroch, datée de l'an 1346, qui confirme les donations faites à la basilique par son aieul.

2. Tel était l'usage byzantin. « Un évangélique grec, conservé au patriarcat orthodoxe de Jérusalem, est orné des portraits du voïvode de Valachie Mathieu Bassaraba et de sa femme Hélène. Un autre évangélique ms., orné des portraits des mêmes personnages, est conservé parmi les manuscrits grecs de la Bibliothèque Nationale » (*Rev. de l'Art chrét.*, 1898, p. 319).

donataires sont explicitement nommés. La date aussi est rigoureusement fixée : c'est l'an 1319. Bien plus, nous savons les noms des orfèvres habiles qui, en six mois, exécutèrent le revêtement de la grande image, *iconem magnam argenteam* : ce sont, non pas des Orientaux, mais des Siciliens, descendant probablement de Grecs émigrés, Roger de Juria et Robert de Barolo.

Le style de l'orfèvrerie est bien celui du ^{xiv}^e siècle, époque qui pourrait aussi convenir à l'exécution du tableau, quoiqu'il ait un air un peu plus ancien. Pour savoir exactement la vérité, il faudrait enlever momentanément la plaque d'argent doré ; les noms doivent être peints à côté des personnages. Le résultat en vaudrait la peine. On profiterait de l'occasion pour photographier en grand le tableau, soit nu, soit recouvert. En pareil cas, l'avancement de la science, l'éclaircissement d'un problème historique exigent impérieusement une tentative que des esprits étroits et timides seront les seuls à condamner comme téméraire.

XXXI. — CHASSE DU CARDINAL ARNAUD DE VIA.

Cette chasse, d'argent doré, date du ^{xiv}^e siècle. Elle mesure en hauteur 0^m,56 sur 0^m,30 de largeur.

On la croit, à Bari, du temps des ducs d'Anjou et faite sur le modèle de la Sainte-Chapelle de Paris. C'est une double erreur ; son style d'abord n'autorise pas un tel écart pour l'époque de sa confection qui, selon les données archéologiques, lesquelles actuellement sont assez sûres et positives pour produire une certitude absolue, ne peut être reportée au ^{xiii}^e siècle ; puis, les armes ne sont pas celles de la maison d'Anjou ; enfin, il n'y a qu'une ressemblance bien éloignée avec le monument splendide élevé par saint Louis près de son palais. Toutes les chasses du ^{xiii}^e au ^{xv}^e siècle ont plus ou moins l'air d'une église, rectangle allongé, que couronne un toit, du sommet duquel s'éclance une flèche pour donner de la grâce et de la hardiesse au petit monument.

J'insiste sur ces accessoires parce que l'esprit public n'est pas encore, en Italie, formé par la science et que nous ne pouvons à la légère accepter des assertions injustifiables et des attributions légendaires.

Quatre lions, accroupis sur des plateaux, forment la base aux quatre angles : ils tirent la langue, comme s'ils éprouvaient quelque fatigue à cette place. Le soubassement admet trois parties : une double frise et un retrait. Le premier bandeau est garni d'un courant de feuilles de vigne sauvage, travaillées au repoussé. Le second, plus développé en hauteur, comprend une série d'arcades cintrées et trilobées, remplies chacune d'un émail translucide, dont le champ bleu laisse apercevoir le fond, gravé en treillis afin de retenir la pâte vitreuse. Aucun des saints figurés n'ayant d'attribut, il est impossible de les nommer ; il existe neuf arcades sur chaque grand côté de la châsse. Les écoinçons triangulaires, qui séparent les diverses parties de l'arcature, sont occupés par un oiseau.

Le glacis, qui joint le soubassement à l'édicule plus étroit, est divisé, en avant, en trois compartiments correspondant aux trois fenêtres qui les dominent : chaque panneau est enrichi de trois pierres, une rouge entre deux vertes ou une verte entre deux rouges. Le rouge est du rubis et le vert du plume d'émeraude. Ces gemmes, baroques ou en cabochon, tantôt allongées, tantôt triangulaires, sont fixés à l'aide de bâtes pivotantes¹.

L'édifice est percé de fenêtres de toutes parts, une à chaque extrémité et trois sur les faces antérieure et postérieure. Cintrées, elles sont divisées en deux baies triflées par un meneau central que surmonte une rose quadrilobée. Séparées par des contreforts, elles s'amortissent en accolade dont les rampants sont découpés en crochets terminés par de petites boules.

La châsse était primitivement close de tous côtés, en sorte qu'on ne pouvait voir les reliques déposées, à l'intérieur, dans des suaires de soie. La liturgie les voulait invisibles, ce qui augmentait encore le respect qu'on leur porte. Actuellement, on les montre à découvert, ce qui, en somme, contribue peu à les rendre plus vénérables. Des émaux translucides formaient comme les verrières de ces fenêtres. Douze baies donnaient place aux douze apôtres, qui se distinguent par le nimbe de la sainteté, de couleur jaune, et le livre

1. « Tres castoncelli, in quorum uno est unus zaffirus... Item, quatuor castoni sine lapidibus et duo zaffiri sine castonibus..... Perle in castoncellis. » (*Inv. de Boniface VIII*, 1295, nos 353, 354, 356). — Voir des chatons semblables au pied de la croix de Vannes, qui est du XIII^e-XIV^e siècle (*Rev. de l'Art chrét.*, t. XXXIV, p. 537).

fermé pour symboliser leurs prédications, car il leur a été dit: « Allez, enseignez toutes les nations ». Des douze il n'en reste plus que quatre, deux en avant et deux aux extrémités. C'est précisément à un des bouts que l'on voit les chefs du collège apostolique : ils sont là à la place d'honneur, à l'orient de l'édifice. Saint Pierre est caractérisé par les deux clefs levées qui ouvrent et ferment le ciel, ainsi que par sa tonsure traditionnelle. Il a, suivant l'usage romain, à sa droite saint Paul, reconnaissable à son épée, doublée d'un livre, car il a enseigné par la parole prêchée et écrite.

Aux angles de l'église saillaient quatre dragons. Leur bouche serre un conduit, comme s'ils avaient à rejeter au dehors l'eau de la toiture. On ne peut-être plus réaliste, et ici un tel procédé n'avait que faire; il importait, en effet, aussi peu à la piété qu'à l'art.

Le mur se termine par une rangée de cercles inscrivant des quatre-feuilles, qui contiennent eux-mêmes des roses champlévées sur fond rouge ; puis, au-dessus, court une rangée de merlons qui en font comme une forteresse.

La toiture, couronnée par une crête, est ornée sur ses pentes de quatre quadrilobes où l'on trouve huit apôtres, dont deux sont certainement saint Pierre et saint Paul.

Le clocheton se décompose en trois parties : une base pleine, où des anges émaillés sont abrités chacun par une ogive tréflée ; deux sonnent de l'oliphant, un balance un encensoir et un autre tient un cierge; un dais allongé s'effile en clocheton. Le dais abrite une statue de la Vierge, en argent doré; suivant l'usage, elle se cambre fortement pour porter son Fils. Les montants élancés sont consolidés par des contreforts que surplombent quatre dragons disposés en gargouilles, à la base du pignon, dans lequel s'ouvre un oculus en quatre-feuilles, complétant la lancette en ogive tréflée qui est au-dessous.

Le clocheton, bordé de petites boules sur ses arêtes, a ses pentes-blasonnées : *d'argent, à quatre fuses de gueules*. Enfin, au sommet, est plantée une croix dont les branches sont élégamment découpées en manière de fleur de lis.

D'après un portrait armorié, qui est à la sacristie ¹, je suis tenté

1. Ce portrait a été évidemment copié sur un tableau ancien. Au-dessous est un sommaire des fonctions publiques du cardinal :

d'attribuer ces *meubles* héraldiques au Cardinal Arnaud de Via ¹, qui effectivement porte un fascé dans le mi-parti de son écusson ². Si on les impute, au contraire, aux princes de la maison d'Aragon,

EM.^{us}. et REU.^{us}.

ARNOLDUS DE VIA GALLUS, DIACO
CARDINIS DE S^{to} EUSTACHIO,
PAPE JOANNIS XXIIⁱ NEPOS, AC PRIOR
HUIUS BASILICÆ, FLORUIT AB
A. 1335, USQUE AD A. 1337.

L'avocat Canon (*Rome*, 2^e part., p. 10) le fait naître à Cahors et lui assigne, comme dignités ecclésiastiques, la diaconie de Saint-Eustache et l'évêché d'Avignon. Selon cet écrivain, il serait mort le 24 novembre 1335. Voir dans le *Bulletin monumental*, 1883, pp. 401, 435, une intéressante étude de M. Louis Dubamel, intitulée: *Un neveu de Jean XXII, le cardinal Arnaud de Via*. Elle est accompagnée d'une héliogravure de la statue qui était couchée sur son tombeau, dans l'église de Villeneuve-lez-Avignon, où le curé d'alors, M. Fuzet, depuis évêque de Beauvais, en a retrouvé des fragments importants. Il paraît certain qu'il mourut le 24 novembre 1335 et n'occupa jamais le siège d'Avignon.

1. M. Forestié a écrit dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1896, p. 211, à propos de « Bernarde de Via » et de « Pierre de Via », au xiv^e siècle, cette note philologique que je m'approprie volontiers : « Nous saisissons cette occasion pour signaler l'erreur commise universellement dans l'adaptation de ce nom célèbre — puisqu'il fut porté par la sœur et les neveux du grand pape Quercynois Jean XXII — à la langue française. Dans les documents latins ou romains, il est écrit *de Via* ou *de la Via*. Comment peut-on avoir pu traduire par *de la Vie*, alors qu'il eût fallu *de Vita* ? Ce nom ainsi dénaturé s'est conservé dans nos contrées, où on rencontre de nombreuses familles *de Bia* : à Cahors, la rue *de Via* est devenue par corruption *da Bio*. Enfin nous avons trouvé ce nom dans l'*Histoire du Quercy* par Lacoste, traduit par *du Chemin*, ce qui est exact. Toutes ces transformations n'expliquent point l'erreur commise depuis plusieurs siècles par les généalogistes et les historiens, qui ont généralement adopté *la Vie*. M. l'abbé Martin qui a publié, dans la *Revue des questions historiques*, tome XIX, p. 563, un excellent article sur Jean XXII, n'a pas relevé cette erreur. »

2. D'après Ciacconi et Frizon, cet écusson se blasonne : Parti : au 1, coupé de... à un lion de... entouré de huit besants en orle de... ; et fascé de... et de... de sept pièces ; au 2, de... à la croix de... à la bande de... sur le tout. Ciacconi ajoute deux étoiles aux quartiers 2 et 3 de la croix. M. Duhamel a fait graver des armoiries d'après deux monuments d'Avignon. Or, elles portent : Parti : au premier, coupé en chef d'or au lion d'azur et une bordure de tourteaux du même ; en pointe, d'argent à deux fascés de gueules ; au deuxième, d'azur, à la croix d'argent, accompagnée de deux étoiles à huit rais du même placées en barre ; à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or, brochant sur le tout (p. 408).

M. Müntz a cité, à la Bibliothèque Barberini, à Rome, un manuscrit du xvii^e siècle, qui contient, « outre les armoiries des cardinaux morts à Avignon, de précieux détails sur leur vie ou leur sépulture ». Il est intitulé : *Insignia cardinalium decessorum Avinione in curia pontificia*. On y trouve les écussons « Arnaldi et Jacobi de Via, nepotum ex sorore Joannis XXII » (*Bull. archéol.*, 1887, p. 255).

qui ne sont venus dans les Deux-Siciles qu'au xv^e siècle, la date ne pourrait concorder que pour une partie de la châsse.

Je dis pour une partie, car il y a, dans l'ensemble, un mélange de deux styles qui suppose ou une restauration ultérieure ou l'emploi de pièces diverses, empruntées à deux châsses différentes. Ainsi, l'archéologie y distingue nettement deux époques : tout le haut, clocheton et toit, appartient bien au xiv^e siècle, qui a encore cultivé le procédé du champlevé, plus tard supprimé. Le bas, où l'on fait usage d'émaux peints, énonce la fin du xiv^e siècle, mais l'architecture est celle du xv^e par ses accolades et ses fenêtres. Cependant je dois dire que M. Rohault de Fleury croit avoir rencontré cette forme dès le xiv^e siècle, à Sainte-Scolastique de Subiaco ¹. Alors il me faudrait changer de thèse et soutenir, ce qui est fort acceptable, que la châsse offerte par le cardinal français à l'église dont il était grand prieur ne fut pas complétée, mais faite de toutes pièces avec une avance de style assez considérable sur son époque, puisqu'il mourut en 1337. Une anomalie me frappe et indique une transition : l'accolade comporterait des choux et pourtant il n'y a que des crochets. Or, les crochets sont trop vieux pour l'accolade, et l'accolade trop jeune pour les crochets, identiques cependant à ceux du clocheton. N'oublions pas que nous sommes en Italie : le style de cette contrée a de ces bizarreries où l'on constate à la fois du retard et de l'avance sur les autres pays.

Les reliques renfermées dans cette châsse exceptionnelle sont au nombre de trois : des pierres du Calvaire, des pierres de la lapidation de saint Étienne, de la cire des cierges merveilleusement allu-

1. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'Architecture*, a gravé une « maison du xiv^e siècle », où, aux fenêtres des combles, on remarque l'accolade, ainsi qu'aux supports de la charpente (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. VII, p. 163).

L'accolade se voit déjà en orfèvrerie dans un reliquaire du trésor de Reims, qui est certainement du xiv^e siècle et plutôt « des commencements », ainsi que le fait observer Darcel (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XXIII, p. 103). Je la trouve également, à la même époque, sur un ivoire provenant de la Ferté-Bernard, et appartenant à l'abbé Robert Charles.

Parker, dans son *Dictionnaire d'architecture (A concise glossary of terms used in grecian, roman, itulian and gothic architecture*, Oxford, 1866), donne, d'après des monuments anglais, des accolades qu'il attribue à l'an 1320 et 1350, pp. 23, 50, 93. Dans *ABC of gothic architecture* (Oxford, 1881), le même auteur fixe encore l'apparition de l'accolade dès 1320 (pp. 134, 145), puis ultérieurement en 1350 (pp. 133, 142), et en 1360 (p. 141).

més, le Samedi Saint, au Saint-Sépulcre, par le feu du ciel. L'étiquette mérite d'être rapportée textuellement ; je la crois du temps de Charles II d'Anjou : *Est de cera lampadum que accenduntur de sabatto de igne celeste* ¹.

XXXII. — BRAS RELIQUAIRES ².

Le moyen âge était une époque éminemment pratique, dont nous devrions bien, autant que possible, raviver les traditions en ce qu'elles ont d'utile. Ainsi, le reliquaire prenait toujours la forme de la partie du corps qu'il devait renfermer : tête, bras ³, jambe, côte, pied, suivant qu'on avait à faire vénérer tel ou tel de ces ossements d'un saint. Le fidèle était dès l'abord averti par la forme extérieure de la nature de la relique exposée.

J'ai compté neuf bras à Bari. Ils sont généralement en argent, posés droit sur un pied rectangulaire et garnis d'une manche d'étoffe ; la main est étendue, bénit ou tient un attribut, autre mode qui facilite à première vue la désignation du saint.

Le bras de saint Vincent martyr ⁴ est posé sur un pied carré dont les angles sont exhaussés par des feuilles. La manche serrée et sans plis, est, en haut et en bas, terminée par un galon décoré d'un rinceau : l'étoffe offre un semis d'entrelacs, séparés par des fleurons crucifères et remplis de demi-feuilles adossées. La main bénit à trois doigts. L'ouverture carrée destinée à la relique est très petite et placée au-dessous du galon qui entoure le poignet. C'est un curieux spécimen de l'orfèvrerie au repoussé du XIV^e siècle.

Le bras de saint Loup, évêque et confesseur, est nu, par exception. Il comprend les deux parties du bras, à partir du coude ; aussi, pour dissimuler sa longueur, l'a-t-on légèrement courbé ; la main

1. « De lampade in quo descendit ignis in resurrectione » (*Inv. des reliq. de l'abbaye d'Altavaux*, XI^e siècle, apud « *Bullet. de la Soc. archéolog. du Limousin* », t. XXX, p. 206).

2. *Œuvres complètes*, t. IX, pp. 546-559.

3. En 1267, le bras de sainte Madeleine, offert à saint Louis par l'abbaye de Vézelay, fut enchâssé dans un bras d'or gemmé : « Pretiosum brachium beatissime Marie Magdalene. . . . in vasculo facto ad modum brachii, una cum manu. » (*Exuv. sacr. CP.*, II, 154).

4. On attribue à l'archidiacre Jean, qui devint archevêque de Bari en 1078, une « *Historia parva sive relatio translationis brachii sancti Thomæ apostoli ac brachii sancti Vincentii martiris, quæ in ecclesiam sancti Nicolai translata fuerunt* » (Garubba, *I sacri pastori Baresi*, p. 863).

est ouverte et ne bénit pas. Le volet d'argent, qui clôt l'ouverture latérale par laquelle on peut voir la relique, est rectangulaire, et situé un peu au-dessous du coude. J'attribue cette pièce d'orfèvrerie au xv^e siècle et la relique elle-même à saint Loup, évêque de Troyes, dont le chef est à la cathédrale de Bénévent et le corps dans une paroisse de l'archidiocèse.

Ces deux reliques n'auraient-elles pas été changées de bras ? La main bénissante et le bras paré conviennent bien à un évêque, tandis que la main ouverte et le bras nu s'adaptent mieux à la légende du saint diacre, jeté en pâture aux animaux.

Les autres bras sont du xvii^e siècle. Voici celui de saint Jacques Majeur, daté de 1604, avec un bourdon à la main, et celui de saint Jacques Mineur. Un bras, armé d'une lance, pourrait être assigné à l'apôtre saint Thomas, car l'arme guerrière est un de ses attributs ordinaires, mais la relique se trouve dans un autre reliquaire.

Le bras de l'apôtre des Indes a sa légende. Je la relate telle qu'elle a été écrite pour moi par un des chanoines de Saint-Nicolas : « En 1102, un évêque français, dont on ne précise ni le nom ni le siège, s'arrêta à Bari, à son retour d'Orient, pour y vénérer le corps de saint Nicolas. Là il fut pris par la maladie et bientôt après mourut. A ses derniers moments, il fit venir l'abbé Hélie pour lui révéler le trésor qu'il portait avec lui et qu'il laissait à la basilique de Saint-Nicolas. C'était un bras de saint Thomas qu'il avait rapporté d'Édesse, où il avait vénéré le corps de l'apôtre ¹. » La relique

1. Je ne voudrais pas, à l'étranger, négliger le moindre souvenir intéressant la France. C'est à ce titre que j'insère ici la note suivante, qui m'est fournie par les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXXVII, p. 289 : « Un chanoine de Saint-Hilaire le Grand de Poitiers, qui a composé, au commencement du xii^e siècle, une vie inédite de son saint patron (*P. lat., Bibl. nat.*, n° 5316), raconte que, dans un pèlerinage qu'il fit à Saint-Nicolas de Bari, dans la Pouille, lui et ses compagnons de voyage, s'étant écartés un dimanche de la voie publique, se trouvèrent en présence d'une église sous le vocable de Saint-Hilaire, mais toute délabrée et habitée par un vieillard et sa femme. Comme les voyageurs, étonnés d'apprendre que ce sanctuaire était sous le patronage du saint évêque de Poitiers, demandaient quelle pouvait en être l'origine, les deux vieillards répondirent que saint Hilaire, revenant d'exil, y avait passé la nuit dans une mesure sans toit. Cette mesure était un vieux sépulchre en ruines, car ce lieu était primitivement un cimetière. Or, le lendemain, par les prières de saint Hilaire, une fontaine jaillit du sépulchre et les peuples des environs élevèrent une église en l'honneur du bienheureux, laissant le sarcophage au milieu comme un témoin du miracle. L'auteur ajoute que lui et ses compagnons virent en effet un sépulchre au milieu de l'église. »

existe encore, mais le bras qui l'enveloppe a été renouvelé au xvii^e siècle.

Saint Laurent se distingue par un gril et le pape saint Sixte par une palme. Ce dernier bras nous initie au procédé de confection : la lame d'argent est clouée sur une âme de bois, la base seule est en cuivre doré.

Le bras de saint Longin a sur lui sa date, 1679. Il tient la palme du martyr : la manche étroite est damassée. N'y aurait-il pas eu ici encore interversion, et le bras à la lance ne serait-il pas propre à saint Longin, puisqu'il perça avec cette arme le côté de Notre Seigneur sur la croix ?

XXXIII. — HANAP FLAMAND.

1. Le hanap, qui a été transformé en reliquaire, est d'origine flamande : sa forme et son style indiquent, à première vue, sa destination ancienne. Les analogues ne manquent pas et ils aident à confirmer cette attribution, qui a étonné les chanoines de Bari. Toutefois, elle est aussi rationnelle qu'archéologique.

Les vases de cette sorte servaient aux festins d'apparat. On les employait pour présenter le vin d'honneur et leur capacité était grande, parce que chacun des convives devait tour à tour y plonger les lèvres ².

Le hanap de Bari date du xv^e siècle et est en argent doré. Je ne doute pas qu'il ait été offert à saint Nicolas par un pèlerin flamand, qui, peut-être, en choisissant de préférence cet objet, a voulu faire

Il serait curieux de faire des recherches dans l'archidiocèse de Bari pour constater ce qui peut subsister des quatre choses mentionnées par le document du xii^e siècle : église, vocable, sépulture et fontaine.

1. La cathédrale de Rieti possède trois reliquaires du même genre et de même date, en argent doré.

2. Le poète Wace se sert du mot *hanap*, en racontant le trait que j'ai emprunté à Jacques de Voragine :

« Il fist faire un hanap bon
Une grande masse i mist del son.....
Quant li hanap d'argent fu fait..... »

« Item, unum napum de auro ad faciendum asagium » (*Inv. du Saint-Siège*, 1295, n^o 61). Le comte de Montfort, rapporte Froissart, dit : « Messire Jehan Chandos, beuvez en mon hanap. A donc lui tendit un flacon plein de vin ».

Le *hennepier* (étui du hanap) doit être « de iij cuire » (*Liv. des Métiers*, d'Ét. Boileau).

allusion à un trait légendaire, exprimé en bas-relief sur l'autel d'argent de la crypte ¹. Je cite ce fait d'après la *Légende d'or*:

Vir quidam nobilis rogavit beatum Nicolaum ut sibi filium a Domino impetraret, promittens se filium ad ecclesiam ejus ducturum et scyphum aureum oblaturum. Filius igitur nascitur et ad ætatem perducitur et scyphus fieri jubetur. Qui dum sibi valde placeret, suis eum adaptavit usibus et alium æque valentem fieri præcepit. Navigantibus itaque ad ecclesiam sancti Nicolai, jubet pater filio ut in illo scypho quem primo fieri fecit aquam sibi afferret. Puer, autem, quum vellet haurire cum scypho, in mare cecidit et statim disparuit. Pater autem amare flens, nihilominus votum suum perfecit. Veniens igitur ad altare sancti Nicolai, cum obtulisset secundum scyphum, tanquam projectus cecidit de altari; cum autem eum elevasset et super altare iterum posuisset, rursus de altari longius est projectus. Mirantibus omnibus ad tam grande spectaculum, ecce puer sanus et incolumis advenit, primum scyphum suis gestans manibus narravitque coram omnibus quod, quando in mare cecidit, statim beatus Nicolaus affuit et eum illæsum servavit. Sicque pater ejus lætus effectus utrumque scyphum beato Nicolao obtulit ².

Cette scène de l'offrande est encore très populaire à Bari, où l'enfant au vase d'or est un des signes caractéristiques de l'iconographie de saint Nicolas.

Au XIII^e siècle, on broda ce trait en plusieurs médaillons sur une dalmatique donnée par Boniface VIII à la cathédrale d'Anagni. L'enfant tombe à la mer, son vase d'or à la main; saint Nicolas l'arrache à la mort en le prenant par le bras, puis il accueille le présent de ce même vase fait à son autel ³. On le voit aussi en deux médaillons sur un vitrail de la même époque, à la cathédrale d'Auxerre ⁴, et à la cathédrale du Mans, sur un vitrail, également du XIII^e siècle, que M. Hucher a reproduit en couleur dans sa belle monographie.

Le pied du hanap de Bari est polylobé à son pourtour, avec des

1. Dès le XIII^e siècle, les pèlerins faisaient des offrandes analogues au corps de saint André à Amalfi : « Quod si vas aliquod seculare vel tale oblatus fuerit, ipso offerente exprimente devotionem suam, ut scilicet fiat inde aliquid ad ornatum, ornatu ecclesie, secundum devotionem offerentis fiat Si vero fuerit simpliciter oblatus nec offerentis devotio fuerit expressa, quod transferatur ad ornatum ecclesie, distribuatur » (*Exuv. sacr. Constantinop.*, II, 87).

2. *Legend. aur.*, p. 28. — Voir aussi tout le détail de cette légende dans Honorius d'Autun et le poète normand Wace (*Nouv. mél. d'archéol.*, 1875).

3. *La cath. d'Anagni*, pp. 71-72.

4. *Nouv. mél. d'archéol.*, pl. I, pp. 57, 60.

reliefs imités de l'ananas. La tige, haute et cannelée, supporte une coupe élégante, serrée vers le milieu et allongée. Le couvercle, bosselé¹ comme la coupe, se prolonge en une tigette qui sert à le saisir et se termine par une patère. Le haut ressemble un peu au bas, seulement les dimensions sont plus restreintes à la partie supérieure.

La Gazette des Beaux-Arts a publié, en 1878, t. XVII, p. 253, cinq vidrecomes, dessinés par Albert Durer, et qui ont la plus grande analogie avec le hanap de Bari.

2. Il y avait des vases analogues dans les trésors de la Sainte-Chapelle et de la cathédrale de Sens : « Un hanap d'argent, doré par dedans et par dehors, à l'entour duquel, au dedans, y a un soleil et, au fondz, y a un petit reliquaire rond, garny de cristal et d'un couvercle de deux pièces, desquelz le dict reliquaire couvert est fermé ; lequel couvercle est, par dessus, esmaillé d'un ymage de saint Martin et, par dedans, de ruyseaulx (rincaux?) vers. Lequel hanap siet sur un pied long et estroict, aussy d'argent doré, sur lequel pied sont, de deux costez, les armes de France esmaillées » (*Inv. de la Sainte-Chapelle*, 1573, n° 50).

Un grand vase d'argent doré, de la haulteur d'un pied trois poulces et demy, son pied et couvercle compris, led. vase tout ouvragé à bouillons, entre chacun desquelz autour du pied sont huit fleurons en bosses et au dessus du pied, soubz la pomme, est un tour d'argent doré, percé à jour, qui pend de la longueur d'un pouce et demy ; par le haut dud. vase sont encores trois petitz fleurons et trois y manquent. Le couvercle est entouré par le bas d'une jolie couronne de branchages et feuillages ; haulte d'un pouce et sur le hault dud. couvercle est un grand fleuron,

1. M. Molinier hésite à traduire *ad bocas*. En prononçant le c dur, nous pouvons lire comme s'il y avait *bosas*. « Item, unam cupam cum coperculo de auro ad bocas... Item unam aliam cupam de auro cum coperculo ad bocas » (*Inv. du Saint-Siège*, 1295, n° 10, 41). — « Item, unam cupam... ad undas supra quibus sunt boce grosse ad nigellum » (N° 133).

Pour moi, les *boce* sont ces bosses si fréquentes sur les hanaps.

« Item, unam magnam et notabilem cupam de argento, totam, extra et infra, deauratam et bolhanatam » (*Inv. de l'arch. d'Aix*, 1443, n° 17). — « Tasse argenti,..... novem bolhonate et sex alie non bolhonate » (N° 66). Darcel traduit *bolhonate* par à bouillons, à l'instar des « coupes allemandes, toutes couvertes de gibbosités enchevêtrées les unes dans les autres, assez semblables aux oves de l'ornementation architecturale antique » (*Bull. du Comité des trav. hist.*, 1882, p. 343).

« Cinq hanaps de cypre, au fond desquels il y a des bossettes d'argent » (*Inv. de la cath. de Reims*, 1622, n° 735).

hault de cinq poulces et demy, ayant deux rangs de feuillages l'un sur l'autre et gros bouton au sommet. Dans le creux dud. couvercle est une petite plaque ronde, large d'un quart d'escu, sur laquelle sont les vestiges d'un aigle esployé noir, comme aux armes de l'empire (JULLIOT, *Inv. de 1653*, p. 21).

XXXIV. — CALICES.

Le calice, à l'origine, était une coupe sur un large pied, afin qu'il ne fût pas exposé à se renverser : le pied n'était qu'un accessoire obligé, la coupe seule avait une importance capitale, à cause de sa destination qui était de conserver le précieux sang de Notre Seigneur. Plus tard, même avec les modifications introduites par les siècles, le calice resta dans des proportions convenables : le pied s'était allongé jusqu'à la coupe pour la surhausser, et alors l'un et l'autre s'équilibraient. Pour la commodité du service, la tige fut coupée en deux par un nœud que le prêtre saisit de la main droite, à l'autel. Un calice doit nécessairement être bas, car, se mesurant sur l'individu et non sur l'autel ou même sur l'église, afin qu'on puisse le distinguer de loin, il n'exige pas que le prêtre lève le bras démesurément pour faire les signes de croix prescrits par la rubrique. L'exagération des formes ne commence qu'à la seconde moitié du xv^e siècle, et alors il y a peu de coupe, mais trop de pied.

Le trésor de Bari possède plusieurs calices, appartenant aux xv^e et xvi^e siècles, à l'époque intermédiaire qu'on peut appeler la Renaissance italienne. Comme ils se ressemblent à peu près tous, je n'en décrirai que cinq. Les uns et les autres ne sont pas élevés.

Le premier date du xv^e siècle avancé ; il a encore conservé la forme gothique. Il est en argent doré, le pied se découpe en six lobes où sont gravés les instruments de la passion et les armes du donateur ; les saillies du nœud sont égayées de roses et la fausse coupe est agrémentée d'une collerette de feuillages à jour.

Un autre a perdu les émaux qui décoraient son nœud.

Un troisième se fait remarquer par un nœud octogone, où est écrite en capitales romaines du xvi^e siècle cette sentence significative : MORS CRISTI VITA VIVENCIVM. La mort du CHRIST est devenue la vie des fidèles qu'il a rachetés par l'effusion de son sang. Ce sang,

qui coule encore dans le calice, continue à donner la vie aux bons, ainsi que l'a dit saint Thomas d'Aquin : *Vita bonis, mors est malis*.

On aura observé les deux formes orthographiques de *Cristi* et de *vivencium* : dans l'une, un mode nouveau est introduit ; il n'a guère été usité qu'à la Renaissance ; dans l'autre, la substitution du *c* au *t* maintient la tradition du moyen âge, qui n'écrivait pas autrement, chaque fois que le *t* suivi d'une voyelle prenait un son dur.

Le quatrième calice est en cuivre doré, de forme très originale. Le pied est à lobes et le nœud à pans.

Un cinquième calice, du commencement du xvi^e siècle, se distingue par son pied feuillagé et son nœud à médaillons historiés.

XXXV. — OSTENSOIR DE LA RENAISSANCE.

Une monographie de l'ostensoir n'existe pas encore, quoique le sujet en vaille certainement la peine. Nous n'avons que des essais, tout au plus quelques éléments de ce beau travail, fait pour tenter un archéologue jeune et actif, dans le *Magasin pittoresque*, la *Revue de l'Art chrétien*, les *Mélanges d'archéologie* et les *Mélanges de décoration religieuse*. J'apporte un élément nouveau avec les ostensoirs de Bari.

Le second ostensoir, beaucoup plus simple et moins riche que celui de Charles d'Anjou, a seulement sur lui l'avantage de plus grandes dimensions. Il est en argent et d'une bonne exécution. Comme son aîné, il a subi une transformation radicale, lorsqu'on y a déposé la tête d'une des compagnes de sainte Ursule, mais sans, pour cela, que sa physionomie en soit substantiellement altérée. La forme en tabernacle et surtout l'iconographie trahissent de suite la destination première.

Le pied, à tranche épaisse, est polylobé à son pourtour et feuillagé sur ses panneaux ; la tige moulurée se développe en un nœud original, qui sert de point d'appui au support feuillagé de la custode, laquelle comporte deux étages. Toute la partie supérieure, traitée en style architectural, offre l'aspect d'un gracieux *tempietto*, suivant l'expression italienne. En bas, de grandes fenêtres cintrées ouvrent au milieu des six panneaux, que séparent des pilastres un peu maigres, sur lesquels repose la frise, soubassement à son tour de l'é-

tage supérieur, qui répète, mais en plus petit, l'étage inférieur, à cette différence près que les baies sont clôturées par des bas-reliefs relatifs à la dernière Cène et à la Passion de Notre Seigneur.

L'institution de l'Eucharistie, qui occupe la première place, prélude à la mort sur le Calvaire. On a là comme l'écho de cette belle strophe de saint Thomas d'Aquin :

In mortem a discipulo
Suis tradendus æmulis, ?
Prius in vitæ ferculo
Se tradidit discipulis.

D'une seconde frise surgit la coupole terminale, qui se prolonge encore en un gracieux *lanternino* dont la toiture bombée sert de piédestal à une croix fuselée, comme on a tant aimé les faire en Italie à partir de cette époque.

XXXVI. — CHEVEUX DE LA SAINTE VIERGE.

La monstrance qui contient cette précieuse relique présente une ornementation topique, car la partie supérieure est artistement travaillée en une double couronne de cheveux et d'étoiles. Les cheveux tressés nomment la relique et les douze étoiles qui rayonnent autour de ce premier cercle, motivées par un texte apocalyptique ¹, disent que les cheveux exposés à la vénération sont ceux de la Vierge Marie.

Ce reliquaire est des plus élégants, quoique exécuté seulement au xvii^e siècle. Trois lions accroupis supportent un pied triangulaire d'où s'élance, soutenue par trois consoles à jour, une haute tige fuselée et annelée, au sommet de laquelle s'épanouit une tête d'ange. Sur ses ailes étendues s'appuient les deux cercles qui forment la custode, laquelle a pour amortissement une croix tréflée et pommetée.

L'on ne m'a pas dit à Bari que la relique fût un don du bienfaiteur ordinaire de la basilique.

XXXVII. — CHEFS ET RELIQUES DES SS. INNOCENTS.

Le chef est une forme très ancienne et très significative : il

1. « Signum magnum apparuit in cælo : Mulier amicta sole... et in capite ejus corona stellarum duodecim » (*Apocalyp.*, XXI, 1).

indique que la relique qu'il renferme dans sa cavité n'est autre que la tête entière ou une partie notable de la tête d'un saint. Cet usage est donc, par lui-même, fort louable et digne d'être conservé et, au besoin, recommandé.

Bari ne possède que deux chefs d'argent, fabriqués au xvii^e siècle. L'un renferme le crâne de saint Vito, enfant connu sous le nom de saint Guy ¹; l'autre la tête d'un des saints Innocents ². Ce dernier chef est charmant par sa grâce et sa naïveté enfantines; on a plaisir à le regarder, comme j'en éprouve encore à le décrire.

2. J'ai déjà traité de la question des SS. Innocents, t. X, pp. 516-537. Il sera nécessaire d'y revenir pour compléter les renseignements, classés ici, comme précédemment, par ordre alphabétique.

ALLASSAC, en Limousin. — Ce serait S. Martial lui-même qui aurait apporté « les reliques des SS. Innocents », à Allassac, où il reçut l'« hospitalité » de la « famille de Roffignac » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, XX, 356). Voir aussi, p. 614.

ANGOULÊME. — L'évêque Hugues, en 981, trouva, sous l'autel de S. Pierre, le corps de son prédécesseur Mererius, enseveli en 576, avec le corps d'un des SS. Innocents : « Mererii, decessoris sui corpus, sub altare B. Petri de subtus muro sepultum, cum prædictum altare pro reædificatione ecclesiæ dirueretur, invenit ac cum eo corpus unius ex Sanctis Innocentibus » (Rohault de Fleury, *S. Pierre*, p. 60).

AVIOTH (Meuse). — Voir *Tours*.

AYDAT, l'ancien *Avitacum*, est un joli village (de l'Auvergne), qui possède une église ancienne, avec linteau de porte remarquable. On y voit, à six mètres de hauteur, une pierre destinée à supporter un reliquaire ou une châsse avec ces mots, en caractères du xi^e siècle : *Hic sunt duo innocentes et sanctus Sidonius*, ce qui ferait croire que Sidoine Apollinaire a réellement habité Aydat où il avait sa campagne d'*Avitacum* (Tardieu, *Auvergne illustrée*, 1886, p. 113).

BAUGÉ (Maine-et-Loire). — A l'hôpital, une parcelle minuscule

1. Saint Guy avait douze ans lorsqu'il fut martyrisé. « En la ville de Nazare, qui est au royaume de Sicile, naquit saint Guy, martyr... Notre Seigneur le délivra de ses mains (de son père qui était païen) et envoya un ange vers Modeste et Crescence qui l'avaient élevé et leur commanda de prendre Guy et de s'en aller avec lui sur la mer..., ce qui fut fait et l'ange lui-même servit de pilote en ce voyage et les mena au royaume de Naples, en la province de Lucanie, où, les ayant laissés au bord d'une rivière, il disparut » (*Les Nouvelles fleurs des vies des Saints*, Lyon, 1720, in-fol., pp. 582-583).

2. M. de Saulcy a contesté le grand nombre d'enfants tués au massacre des Innocents; il l'estimait à une trentaine au plus. *L'Univers* lui a répondu en réfutant ses assertions.

dans un reliquaire en cristal, avec cette étiquette du xvii^e siècle :
Des Innocens.

BEAULIEU (Corrèze). — « Les inventaires font mention d'une chasse où reposaient les ossements de trois saints Innocents » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, 1884, p. 97).

BEAUNE (Côte-d'Or). — Il y avait « des os des saints Innocents », à l'hôpital (Boudrot, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, p. 31).

BESANÇON. — Le *Missale Byzantinum* du xv^e siècle a, dans une prose, qui se chantait pour l'Invention des SS. Epiphane et Isidore, la mention des SS. Innocents, dont les reliques se vénéraient dans cette ville (Dreves, X, 169) :

Innocentum reliquiæ
Sunt augmentum lætitiæ.
Hî sanguine baptizati
Sine fine sunt beati.

BLOIS. — « Capud sancti Justi martyris, bene ornatum auro et lapidibus pretiosis et in eodem sunt reliquiæ unius Innocentis » (*Inv. de l'évêq. Henri de Blois*, 1171, n^o 11).

BOURCETTE (Prusse). — Sur un pied de croix du xiii^e siècle, dans l'église paroissiale, est posée une jambe, en orfèvrerie émaillée et gemmée du xiv^e, qui contient l'os de la jambe d'un saint Innocent.

BRAGEAC (Cantal). — « Dans un tafetas rouge, une particule d'ossement, avec un escripteau : *S. Innocentium* » (*Vis. de l'égl. de Brageac par L. d'Estaing, évêq. de Clermont*, le 26 oct. 1622).

M. Chabau ajoute en note : « Cette relique avait dû aussi être apportée du monastère de Mauriac, où il y avait autrefois trois corps des SS. Innocents » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, XIX, 47).

BRANTÔME (Dordogne). — M. Beaugrand, dans *Sainte Lucie*, p. 105, a cité ce texte d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale : « Lettre testimoniale com Charles le Grand, Roy de France et Empereur, a fondé l'abbaye de Brantôme (en Périgord) pour y mettre le corps de M. saint Sicaire, Innocent et Martyre »¹. Il en est question plus longuement dans Jacques Boyer, *Journal de Voyage*, p. 305, au 1^{er} mai 1713 :

1. « Cette abbaye fut fondée par Charlemagne... Il y laissa une relique des SS. Innocents, que le pape avait donnée à son père, mentionnée en 817 sous Louis le Débonnaire » (Robault de Fleury, *S.-Pierre*, p. 112).

J'ai trouvé à Brantôme plusieurs de nos confrères et bons amis, qui y sont venus pour la fête de St Sicaire... Nous avons célébré solennellement les premières vêpres. — 2 mai. Le concours du monde qui vint à la fête de S. Sicaire était surprenant, quoique le temps fût mauvais. Nous fîmes la procession en chape par la ville et deux diacres portaient le chef du Saint martyr innocent. Il y avait des gentilshommes et des dames de la première qualité, qui suivaient la procession pieds nus, avec un suaire sur la tête, en actions de grâces de ce que par les mérites du saint, ils avaient été tirés des portes de la mort. Je fus édifié de la dévotion du peuple. La foire fut très bonne.

CHAMBÉRY. — « Item est aliud reliquiarium crystallinum, cum argento desuper et subtus deaurato, in quo est unus sanctorum Innocentium » (*Inv. de la Ste Chapelle de Chambéry, 1497, n° 709*). — « Una cassia vitrea et nemorea in qua sunt aliqui ex Innocentibus » (*Ibid., 1498, n° 732*).

CONQUES (Aveyron). — « Reedificata illa (ecclesia) in honore Domino et Sancti Sepulchri et Sancti Petri et sancti Thome apostoli et Sancti Sicharii innocentis » (*Cartul. de Conques, à l'an 1060, p. 19*). — Sur un reliquaire du XIII^e siècle : « Hic sunt reliquie... innocencium » (*Annal. arch., t. XX, p. 220*).

Les *Procès-verbaux authentiques concernant la reconnaissance des reliques de Ste Foy... et de plusieurs autres saints honorés dans l'antique église de Conques, au diocèse de Rodez, Rodez, 1880*, contiennent ces deux renseignements : Celui qui sauva les reliques déclara, l'an XIII : « que le cylindre en cristal, qui était aussi dans ledit reliquaire général, me fut remis avec ce qu'il contient; qu'il était monté en argent; que le montant en fut ôté en ma présence et que ces reliques étaient appelées *Reliques des Innocents*. (p. 98). En 1879, lors de la reconnaissance des reliques trouvées dans la statue de la Vierge-mère du XIII^e siècle », on rencontra « un petit sachet en soie rouge, contenant de petits fragments d'ossements », avec une étiquette à ces mots : *Innocentium* » (p. 131)¹.

COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre). — Dans un charmant reliquaire églomisé, orné de sujets et de rinceaux, de la fin du XVI^e siècle, on lit cette étiquette : S. INNOCÉTIUM.

DONCHERY (Marne). — « Il existait dans le diocèse de Reims à

1. Voir aussi Servières, *Conques*, p. 57.

Donchery, des reliques de ces Enfants, dont la provenance n'est pas indiquée » (Bretagne, *le Bras reliquaire de Mairy*, p. 14).

GORZE. — Un manuscrit de l'abbaye contient cette mention à l'an 1078 : « Anno Dominice Incarnationis millesimo sexagesimo VIII, indictione X, dedicata est basilica S. Petri a Domno Utone, Trevirorum archiepiscopo... Et in principali altari continentur reliquie... et sanctorum Innocentium » et à l'an 1077 : « Anno ab Incarnatione Dni Mill. LXXVII, indictione XV, II nonas decembris, oratorium in hospitali... dedicatum est... et in principali altari continentur reliquie... sanctorum Innocentium » (Des Robert, *Deux codex man. de l'abb. de Gorze*, pp. 17, 22).

GRANDELVE. — « Gaillard, évêque de Lectoure », consacra dans l'église abbatiale, le 28 mars 1251, un autel « en l'honneur des SS. Innocents » (*Bull. de la Soc. arch. de Tarn et Garonne*, t. XV, p. 213).

JAVARZAY (Deux-Sèvres). — « Des Innocents » (*Inv. des reliq. de Javarzay*, XVI^e s.).

JÉRUSALEM. — « S. Epiphane rapporte, dans sa description des lieux saints, qu'il existait deux grottes à deux lieues de Jérusalem, vers l'Occident, près d'Aïn et de la demeure de Zacharie, qui étaient remplies de cadavres des saintes victimes » (Rohault de Fleury, *la Ste Vierge*, t. I, p. 176).

LE PUY. — Dom Jacques Boyer, dans son *Journal de voyage*, p. 177, écrit en 1712 : « Je dis la Ste Messe à la cathédrale, à l'autel des SS. Innocents ». Il est bien probable que ce vocable fut motivé par les reliques.

LES THONNES (Meuse), voir *Tours*.

LICHFIELD (Angleterre). — « De Innocentibus » (*Inv. de la cath. de Lichfield*, 1345, n^o 15).

MAIRY (Ardennes). M. Bretagne a publié à Reims en 1890 une brochure intitulée : *le Bras reliquaire de Mairy*. Ce bras date du XIII^e siècle. Une inscription y relate des os des saints Innocents.

Servat et infantum simul ossa tenerrima, quorum

Contio (concio) lactantum conscendit ad ala (alta) polorum.

Hii sunt quos subito tulit hostis ab ubere flentes.

Qui numquam merito dici potuere nocentes (p. 8).

Dans le locule est une bandelette de parchemin, avec ces mots en

minuscule gothique du XIII^e siècle : *Os SS. Innocentium* (p. 48).

MARSEILLE. — Voir *Provence*.

MAURIAC (Cantal). La *Chronique de Montfort*, 1564, s'exprime ainsi :

Le roi Clovis étant à Rome et sur le point de retour, demanda des reliques pour la chapelle d'Auvergne (N.-D.-des-Miracles de Mauriac) au pape Symmaque, successeur d'Anastase. Le saint pontife le conduisit à S.-Pierre in Vaticano et, ayant ouvert le tabernacle de S. Pierre, il prit le petit doigt de Monseigneur Saint Pierre, du bois de la croix de Notre Seigneur, des cheveux et du lait de la Bienheureuse Vierge Marie, des cheveux de Ste Catherine... Puis ils s'en allèrent à l'église de S.-Vital *ad Marcellus* et le pape lui donna des reliques de trois Innocents martyrs... Il plaça le bois de la croix de N. S., les cheveux et le lait de N.-D. et autres reliques dans la même croix (de S. Pierre). Pour les trois Innocents, ils furent placés à part en leur ordre et sainteté, comme elles sont à présent honorablement tenues audit monastère.

Le chanoine Chabau (*Rev. de l'Art chrét.*, 1885, p. 66), ajoute :

Sauf le voyage de Clovis à Rome, tous les autres détails ont un caractère d'authenticité, puisque l'on trouve les mêmes reliques mentionnées dans d'autres documents. — Dans une lettre de Dom Placide de Vault, bénédictin de Mauriac, à dom Grégoire Terrine, supérieur général de la congrégation de S.-Maur, 2 décembre 1631, il est dit que dans l'église du monastère de Mauriac, il y a quatre chapelles, dont l'une est dédiée aux Saints Innocents. — Il y avait dans le même monastère une *vicairie* ou chapellenie des SS. Innocents: — « Ensuite avons visité les saintes reliques et premièrement avons visité un reliquaire d'argent, fait en ovale, ayant un cercle, dans lequel sont des reliques de plusieurs saints, avec les inscriptions apposées dessus.... SS. Innocentium » (*Procès-verbal de visite de Louis d'Estaing, évêque de Clermont, du 15 juillet 1652*).

Dans le piédestal d'un buste de saint dans l'église de Mauriac, existent encore quelques parcelles d'ossements des SS. Innocents.

METZ (Moselle). — Voir *Tours*.

MÉZIÈRES (Ardennes). — A Mézières (arch. de Reims), dans la collégiale de Saint-Pierre, d'après un catalogue dressé en 1588 : *De SS. Innocentibus* (Bretagne, le *Bras reliquaire de Mairy*, p. 13).

MONTMORILLON (Vienne). — « Plus une chasse de boys, de la longueur d'un pied ou environ et de demi pied troys doibs d'auteur, couverte la pluspart d'icelle de feuille d'argent, et en laquelle i a des reliques des Innocens et plusieurs aultres relicquaires » (*Inv. de la Maison-Dieu de Montmorillon, 1525*).

MONTPENSIER. — « Ung drapt de cendal, dans une bourse usée, ouquel y avait... des reliques... et des Innocens. Une boicte ronde de boiz, ferrée à l'ancienne façon, en laquelle y a... des reliques... des Innocens » (*Inv. de la comtesse de Montpensier, 1474*).

NARBONNE (Aude). — La cathédrale Saint-Just, d'après l'inventaire de 1790, possédait des reliques « des saints Innocents » (*Bull. de la Comm. arch. de Narbonne, 1898, p. 59*).

NEVERS (Nièvre). — J'extrais ces renseignements de la brochure du chanoine Boutillier, sur le *Reliquaire de l'abbesse de Notre-Dame de Nevers*, Nevers, 1886, pp. 3, 6, 7, 9. La châsse en bois date du milieu du xvii^e siècle. « Petit sachet de soie rose, avec ces deux mots en parchemin, en gothique du xv^e siècle : *De innocentibus*. — Dans une boîte,... un fémur d'enfant nouveau-né,... sans indication quelconque. — Dans le sachet des Innocents, une enveloppe de damas rouge *olosericum* du xv^e siècle, contient plusieurs fragments de petites côtes et divers ossements d'enfant ».

ORANGE, voir *Provence*.

ORLÉANS (Loiret). — « La châsse des corps de plusieurs Innocens » (*Inv. de la cath. d'Orléans, 1562*).

PADOUE (Italie). — « Des reliques de Padua... Item de plusieurs corps des saints Innocens » (*les Saintes pérégrinations de Jérusalem, Lyon, 1488*).

PARME (Italie). — La confrérie de Ste Agnès fit, en 1534, à ses frais, l'urne où sont les reliques (*corpora*) de quatre Innocents, placée sous l'autel de sainte Agnès, d'après un ancien document : « Quatuor Sanctorum corpora, in Christi nostri regis invidiam sub « ortum ipsius, ab Herode interfectorum, hoc conditorio, cura et « sumptu venerandæ Societatis divæ Agneti dicatæ, composita quiescunt ». Les statuts de 1417 portent qu'ils avaient déjà un autel sous leur vocable : « Festum est semiduplex, paramenta nigra et cam- « panæ solemniter pulsantur; ad altare ipsorum (*Innocentium*) fiat « festum ». Une inscription, placée à l'autel des SS. Martyrs, mentionne un saint Innocent : « Sancta Aurea cum uno Innocentium « requiescunt hic » (*Barbieri, Statuta Eccles. Parmensis anni 1417, pp. 112, 181*).

PÉROUSE. — Le chevalier Bertolotti, dans ses *Artisti Bolognesi in Roma*, p. 50, a publié ce document, par lequel le peintre Ignazio

Danti¹ atteste avoir donné à une église de Pérouse, en 1579, un ossement d'un des saints Innocents, placé dans un chef de stuc, qui lui venait, l'année précédente, d'une église de Bologne, qui en possédait cinq corps entiers, dans un sarcophage de marbre :

Die 19 9^{mbre} 1579. Io fra Ignazio Danti, mastro et lettore pubblico dello studio di Bologna, fa fede di havere donato alle Compagnie del SS^{mo} Sacramento e del SS^{mo} Rosario della Terra delle fratta di Perugia una testa di stucco di uno delli santi Innocenti, nella quale e un pezzo d'osso della testa di uno di essi Innocenti e nella base di essa testa è un pezzo de osso della gamba di S. Hysidoro, vescovo Ispalense; le quali relliquie cavaï con le mie proprie mani d'un sepolcro di marmo che è nella chiesa di Santo Stefano di Bologna, il quale si apri l'anno 1578 del mese di febraio, presente lo Ill^{mo} Sig. cardinale Paleotto et il molto Ill^{mo} et Rev^{mo} Monsignor Bernardino Risio de Lupis, abate di detta abatia et Sua Signoria R^{ma} mi dette le sopradette relliquie, essendo in detta arca di marmo il corpo di santo Hysidoro e cinque corpi di Santi Innocenti, postivi già da San Petronio, vescovo di Bologna et cognato di Teodosio imperatore che esso aveva portate di Levante dette relliquie con di molte altre che sonoin detta chiesa. Et in fede di cio ho fatto la presente di mia propria mano questo die.

PROVENCE. — M. Guillotin de Corson, dans le *Pèlerinage d'un Breton aux saints lieux de Provence*, donne ces renseignements :

Les Saintes Maries de la mer. — Les saintes Maries moururent sur ce rivage solitaire et furent inhumées à côté de la source miraculeuse dans leur oratoire. On déposa près de leur corps, selon une touchante coutume du 1^{er} siècle, trois têtes de petits enfants, apportées par elles de Judée et regardées comme étant celles de trois Innocents massacrés par Hérode (p. 12).

S. Lazare, à Marseille. — La crypte de S. Lazare est très petite et entièrement creusée dans le roc... Les Marseillais l'appellent la *Confession*, en mémoire des corps saints qu'elle renfermait jadis. On y vénérail, en effet, non seulement les reliques de saint Lazare, mais encore celles... de quelques saints Innocents (p. 17).

S. Maximin. — C'est dans l'église de Saint-Maximin que furent déposés, croit-on, le corps du saint disciple de ce nom, de l'aveugle-né S. Sidoine, de Ste Madeleine et de Ste Marcelle sa servante, ainsi que les restes de deux saints Innocents (p. 50). — Parmi les nombreux bas-reliefs qui décorent le sarcophage des saints Innocents, on remarque l'Agneau divin, aux pieds duquel coulent les quatre fleuves du Paradis terrestre et, sur la pierre, le massacre des Innocents et l'adoration des mages. A propos de ce sarcophage, remarquons qu'il n'est pas rare de trouver de petits corps d'Innocents dans les tombeaux des saints du premier siècle. C'est ainsi

1. *Œuvres complètes* t. II, p. 147, n° 6.

qu'on en a découvert à Marseille, dans la crypte de S. Lazare; à Tarascon, dans celle de Ste Marthe; à Orange, dans le tombeau de S. Eutrope, l'un des soixante douze disciples; à Notre-Dame-de-la-Mer, dans ceux des saintes Marie Jacobé et Salomé. Ces corps d'enfants avaient été apportés de Palestine par ces différents saints, tous venus de ce pays, soit parce qu'on les honorait déjà comme les premiers martyrs de la foi, soit parce qu'ils appartenaient peut-être à la famille de ces saints personnages émigrés dans les Gaules (p. 35).

REIMS. — « Le trésor de S. Rémi en possédait cinq châsses » (Bretagne, *Le bras-reliquaire de Mairy*, p. 11). — « A Reims, dans l'abbaye de St-Pierre-les-Dames, *unum ex brachiis SS. Innocentium* » (*Ibid.*, p. 14).

RODEZ. — A la cathédrale, parmi les « reliquaires qui sont sur l'autel du chœur », « un paquet renfermant des reliques... des SS. Innocents » (Violettes, *Reliq. et anc. trésor de la cath. de Rodez*, p. 29).

ROME. — L'inscription de dédicace de l'église de S.-Nicolas *dei Funari*, datée de 1180, enregistre parmi les reliques déposées dans l'autel : « De reliquiis... et beatorum Innocentium », ce qu'elle répète deux fois.

Severano (*Memorie sacre delle sette chiese di Roma*, Rome, 1630) signale des reliques à S.-Laurent-hors-les-murs, « reliquie degl'Innocenti » (p. 658) et à Ste-Marie-Majeure : « Vi aggiunse (Sixte V) due altre cappellotte in honore di S. Geronimo e degl'Innocenti; le reliquie dei quali Innocenti, havute dalla chiesa di S. Paolo, le riposo nel suo altare » (p. 700).

SAINT-ANGEL (Corrèze). — « La rue de Notre-Dame ou des Saints Innocents de la ville de S. Angel » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, 1884, p. 371). Ce vocable indique nécessairement la présence de leurs reliques.

SAINT-DENIS (Seine). — « Dom Félibien (*Hist. de l'abb. roy. de S. Denis*, p. 532) nous apprend qu'une chapelle, dédiée à S. Maurice et aux SS. Innocents, fut consacrée dans l'église de cette abbaye en 1245. On y lisait ces vers :

*Herodes funus jubet hic fieri puerorum
De numero quorum presente loco jacet unus »*

(Bretagne, *Le bras-reliquaire de Mairy*, p. 11). — « Un des saints

Innocens... dans la chapelle de saint Maurice » (*Le trésor de S.-Denis*, 1630, p. 4).

SAINTE GÉRARD (Belgique). — A l'abbaye, dom Martène et dom Durand virent, au commencement du siècle dernier, « les reliques de S. Gérard, de S. Eugène et des Saints Innocens en trois belles châsses d'argent » (*Voy. littér.*, t. III, p. 128).

S. GILDAS (Morbihan). — Un reliquaire de 1619 porte cette étiquette : « De SS. Innocentibus ».

SAINTE MAXIMIN, voir *Provence*. — « Anno Dominicæ Incarnationis millesimo octavo decimo (1018)... venerabilis Poppo, Trevirorum archiepiscopus, petitione devoti abbatis Wiorici rogatus, oratorium quod est capella abbatis (à S. Maximin) in honore omnium Sanctorum, vi nonas marcii consecravit et his sanctorum reliquiis confirmavit... reliquiis Sanctorum Innocentium » (*Bibl. de l'école des Chartes*, t. XLV, p. 580).

A **S. MAXIMIN**, diocèse de Fréjus, existe « le tombeau des SS. Innocents » (*Rohault de Fleury, S. Pierre*, p. 82).

SAINTE MARIES DE LA MER, *Ibidem*.

SAINTE OYEN (Piémont). — Dans cette église, au diocèse d'Aoste, est une châsse d'argent, qui date de 1633 et contient, entr'autres reliques étiquetées : « De Innocentibus pro Xto occisis » (*Duc, Le Grand S. Bernard*, p. 119).

SENS (Yonne). — « Item, reliquias habemus plurimorum Innocentum, corpuscula novem in capsâ argentea. — Innocentum corpuscula novem, ut dicitur, a sancto Urcisino, quondam Senonensi archiepiscopo, in monasterium sancti Leonis fuerunt posita ac postea per prudentem virum Ansegisum, tunc archiepiscopum, in Sancti Petri vivi monasterium sunt translata. — Ad levam (altaris majoris) est altare in honore beati Stephani prothomartyris, sanctorum Innocentum et sancti Benedicti, patris nostri » (*Inv. de S. Pierre le Vif de Sens*, 1293). — « Novem sanctorum Innocentum corpuscula » (*Inv. de 1455 et de 1462*).

SOLIGNAC. — La chronique du monastère, qui date du xvii^e siècle, écrit : « Il se trouve que nous avons possédé un corps des SS. Innocents, car dans le Catalogue des reliques du Limosin, il y a ces mots : « Sanctus Tillo monachus, cum uno de Innocentibus Solemnia-cum monasterium ornat ». Au catalogue des reliques de l'abbaye

figure cet article : « de Sanctis Innocentibus » (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, XLIII, 605, 625).

TARASCON (Bouches-du-Rhône), voir *Provence*.

TOURS (Indre-et-Loire). — On attribue à S. Brice, successeur de S. Martin de Tours, exilé dans le pays de Trèves et l'Ardenne, la dévotion aux SS. Innocents, « à Tours, à Metz et dans le pays des Thonnes » (Jacquemain, *N. D. d'Avioth*, p. 7).

« L'église des Thonnes, qui lui était dédiée (à S. Brice), était fondée sous le vocable des SS. Innocents » (*Ibid.*). — « A Metz, l'abbaye de S. Symphorien était dédiée aux SS. Innocents » (p. 8). Cette même abbaye « fonda à Avioth un hôpital ou léproserie sous la protection de S. Symphorien et des SS. Innocents » (*Ibid.*).

TRÈVES (Prusse). — A l'ancienne abbaye de S. Mathias, une main entière avec sa peau, repliée, est ainsi étiquetée dans un reliquaire du XIII^e siècle : *Brachium cum manu de Innocentibus*. A S. Gengoulf, une côte, avec un paquet d'ossements, est dite *De Innocentibus*.

Au musée de la ville, un petit berceau, en os peint, de la fin du XV^e siècle, a dû servir à l'exposition d'une relique d'un saint Innocent.

TURIN (Piémont). — « Item, deux reliquaires tous semblables, à mode de chasse, long, tous d'argent doré; en l'un est du bras de Sainte Eufémie et en l'autre une cuisse des Innocens » (*Inv. de la chapelle du duc de Savoie*, 1498, n^o 970).

Un reliquaire du XV^e siècle, gravé, sans indication de provenance, dans l'*Orfèvrerie* de R. Ménard, page 22, et dans l'*Histoire artistique du métal*, du même auteur, p. 26, montre dans sa thèque cette étiquette : *SS. Innocentium*¹.

XXXVIII. — RELIQUAIRE DE S. DONAT.

1. Le reliquaire de saint Donat, fabriqué au XVII^e siècle, est cer-

1. Dans le *Bréviaire* d'Anne de Prie, abbesse de la Trinité de Poitiers, manuscrit de la fin du XV^e siècle, conservé au Séminaire de cette ville, l'antienne du *Magnificat* est ainsi formulée à la fête des SS. Innocents : « Iherusalem, magna civitas, ubi resplendet sancta Trinitas, ubi inventum est corpus Domini, ubi centum quadraginta quatuor milia Innocentes interfecti sunt pro Domino, quorum sanguis clamat cotidie : Salvator mundi, tu, nos vindica; te laudamus, te benedicimus, Deus noster ». Ce chiffre de 44,000 est emprunté à l'Apocalypse, mais qui ne parle pas uniquement des Innocents.

tainement un des plus gracieux de tous ceux que renferme le trésor. On le devait, pour honorer d'un culte plus solennel le saint évêque d'Arezzo, qui mourut martyr et dont il est fait mémoire au bréviaire romain ¹. Mais, à Saint-Nicolas, l'illustre pontife, au lieu d'une simple commémoration, jouit d'un office propre.

Le pied, soutenu aux angles par des consoles, présente, à la face principale, sur un cartouche découpé, l'écusson fleurdelisé du chapitre. De ce soubassement s'élançe, la jambe gauche en avant, un ange vêtu d'une tunique ceinte à la taille. Les ailes s'entr'ouvrent comme s'il allait prendre son essor et, dans le mouvement de sa marche, la tunique se relève et laisse une des cuisses à découvert, ainsi que l'ont souvent pratiqué les meilleurs artistes de l'Italie, qui tenaient en cette circonstance à faire voir qu'ils avaient étudié à fond le corps humain sur les modèles d'atelier.

De ses deux mains levées, l'ange soutient sur sa tête le pied d'un vase où sont les reliques ². L'urne, en forme de boule, est enfermée dans des feuillages, coiffée d'un couvercle également feuillagé et terminé, à la cime, par une croix à branches fuselées.

La croix, suivant la belle expression de saint Paulin *Ubi crux et martyr ibi*, indique le martyre, le sang versé pour la foi, à l'exemple du divin Maître qui s'est offert volontairement sur cet instrument de son supplice pour nous racheter et montrer la voie de la sanctification par le renoncement et le sacrifice de soi-même.

Une autre monstrance de même date présente à son pied l'effigie de saint Nicolas. Sa tige se bifurque pour supporter une thèque à jour que quatre têtes d'anges entourent de leurs ailes. Une croix tréflée forme le couronnement de cette pièce plus originale que de bon goût.

2. Le Martyrologe Romain admet jusqu'à dix-huit saints du nom de Donat. Je ne parlerai que de ceux vénérés à Rome.

SS. martyrs Donat, Sabin et Agape, 25 janvier. « A la basilique des SS. Apôtres se conserve et vénère le corps de S. Sabin » (Piazza,

1. A Acerno en Calabre, S. Donat a le titre de patron (Cahier, p. 636).

2. Le moyen âge aimait faire tenir les reliques par des anges, afin de témoigner de la gloire céleste dont jouissent les saints : « Capilli beatæ Mariæ Virginis cum angelo argenteo deaurato in ampulla cristalina » (*Inv. de la cath. d'Angers*, 1255). Voir, dans les *Annales archéol.*, t. VI, p. 328; t. XV, p. 285; t. XIX, p. 44.

p. 70). Le lieu de leur martyre n'étant pas indiqué, on peut supposer que c'est Rome.

SS. Martyrs Donat, Aquilin, Géminus, Gélase et Magne, que le Martyrologe fait mourir à Fossombrone, 4 février. « A Ste Catherine de Sicenne a Monte Magnanapoli, on conserve une grande partie du corps de S. Donat et l'on en fait l'office » (Piazza, p. 112).

SS. Martyrs Donat, Secondien et Romulus, avec 86 compagnons, à Concordia, 17 février.

SS. Martyrs Donat, Léon, Abondantius et Nicéphore et leurs neuf compagnons, à Rome. 1^{er} Mars ¹.

Le plus célèbre est l'évêque d'Arezzo, inscrit au 7 août, avec cet éloge : « Aresii in Tuscia, natalis S. Donati, episcopi et martyris, qui inter cetera virtutis opera, ut scribit B. Gregorius papa, fractum a paganis calicem sanctum orando instauravit. Is in persecutione Juliani Apostatae a Quadratiano Augustali comprehensus, cum idolis sacrificare renuisset, gladio percussus, martyrium consummavit ». Au Bréviaire, il en est fait simplement mémoire et la 9^e leçon de l'office de S. Gaétan lui est consacrée. Piazza en parle en ces termes (p. 516) :

S. Donat, évêque d'Arezzo et martyr, noble romain, envoyé à cette ville comme pasteur par S. Jules... fut décapité, l'an 360, dans la persécution de Julien l'Apostat, dont il avait été le condisciple dans sa jeunesse. Il y a de ses reliques à Ste-Agathe et Ste-Cécile au Transtévère.

J'ai signalé ses reliques au palais Altemps (*Œuvres*, VII, 234) et à Ste-Cécile (259) et le corps tout entier à Frascati (290).

Le culte est encore attesté, à Rome, par cette brochure du comm. J. B. de Rossi : *Atto di donazione di fondi urbani alla chiesa di S. Donato in Arezzo... rogato in Roma l'anno 1051*, Rome, 1889.

A la cathédrale d'Arezzo, il est représenté en évêque, un dragon vert à ses pieds, pour indiquer qu'il a triomphé du paganisme dans cette ville. Au retable du maître-autel, œuvre estimée du XIV^e siècle, il fait son entrée dans la ville, monté sur un âne et chassant devant lui un dragon. Dans un Bréviaire manuscrit du XV^e siècle, à la bibliothèque de Clermont-Ferrand, vêtu du costume épiscopal, en-

1. Il y a des reliques de S. Donat m. au palais Altemps (*Œuvres*, VII, 235), à S.-Laurent *in pane perna* (267) et à Ste-Marie *in Monterone* (270); mais duquel s'agit-il?

fourchant un âne, il est attaqué par un dragon rouge qui s'élance sur lui pour le dévorer. Voici donc trois attributs : l'âne, le costume épiscopal et le dragon ¹.

S. Donat est invoqué contre la foudre, l'incendie et l'orage (*Œuvres*, X, 145, 146, 147). Le P. Cahier (*Caractér. des SS.*, 427) dit à ce propos :

S. Donat, quel qu'il soit, est honoré en beaucoup de lieux comme protecteur contre la foudre. Tantôt on le représente en costume épiscopal, tantôt (et c'est le plus souvent) avec une armure; mais communément on met près de lui, ou dans sa main, un glaive et une palme. Puis, pour indiquer son intervention contre les dangers du tonnerre, on trace la foudre sillonnant le ciel autour de lui; ailleurs, un petit ange qui l'accompagne renverse un vase d'eau comme pour éteindre les incendies que le feu du ciel aurait allumés. Reste à savoir si c'est S. Donat, évêque de Fiésole ou bien, comme les gens de Bruges le prétendent (Reinsberg, *Calendrier belge*, t. II, p. 212), S. Donatien (Donat, en Flandre), évêque de Reims. Il a été publié une petite brochure (à Ypres, 1766, in-12), pour établir que « le patron contre le tonnerre, la foudre, grêle et tempêtes », est un martyr (*proprii nominis*), dont le corps fut tiré des catacombes de Ste Agnès en 1649 et envoyé plus tard à Munster-Eiffel, dans le pays de Juliers. On y raconte que l'arrivée de ce corps saint dans les provinces de Cologne et de Juliers fut accompagnée d'orages terribles qui suggérèrent la pensée de l'invoquer contre ces périls. Le fait est que la plupart des estampes semblent donner raison à l'auteur de cet opuscule; mais, comme je l'ai dit, tout le monde n'est pas d'accord sur le choix de ce patron et sur ses attributs. Ce ne serait pas, du reste, la première fois qu'un saint bénéficierait des qualités attribuées plus exactement à son homonyme. Toutefois plusieurs en font un évêque. Selon d'autres, ce serait un soldat chrétien de la légion fulminante (*fulminata* ou *fulminatrix*) ².

Je possède une petite gravure du xvii^e siècle, où S. Donat est représenté en guerrier romain, couronné de laurier, priant Dieu, au milieu d'un orage qui inonde une ville de pluie et la frappe des carreaux de la foudre; un glaive est à ses pieds. On lit à côté :

1. Le P. Cahier ne lui reconnaît que le calice. — « Représenté tenant une hache. Légende générale des Saints de Ribadeneira et Rosweid, Anvers, 1549 » (Guénehault, *Dict. iconogr.*, col. 168).

2. Le P. Cahier, p. 612, le dit patron des « boulangers, serait-ce à cause du péril d'incendie ? » — Page 645, il écrit : « Cividale del Friuli, les SS. Donat, Romule, Sylvain et Vemiste martyrs. Ce Saint Donat, diacre dans la Haute Mésie, semble être un de ceux auxquels on attribue la protection contre le tonnerre ».

S. DONAT MARTYR

*Priez pour nous, afin que nous
Soijons garantis de la foudre.*

et des orages.

*Ce Billet a touché les Reliques
de St Donat, dans l'Eglise des
PP. Capucins à Arlon.*

XXXIX. — OBJETS DIVERS.

1. L'ancien palais des Catapani, ou gouverneurs des empereurs de Byzance, a été donné, lors de la conquête, par Roger à la basilique de Saint-Nicolas, qui, depuis, en a fait la résidence du grand-prieur, dont les pouvoirs sont quasi épiscopaux, car les papes ont déclaré la basilique exempte de la juridiction de l'ordinaire, ce qui la classe canoniquement dans les églises *nullius*. Ce palais a été entièrement modernisé, mais j'y ai trouvé un magnifique tableau, peint sur panneau et à fond d'or, que j'ai conseillé d'ajouter à l'importante collection du trésor. Son style est le byzantin pur et dénote la main d'un artiste grec. Cependant il porte une inscription latine, ce qui démontre qu'il aurait pu être exécuté à Bari même. Je fixe sa date au *xiv^e* siècle. Il représente la Vierge entre saint Jean le *theologos* ou le théologien, l'évangéliste par excellence, et saint Nicolas. Les nimbes sont gaufrés.

2. J'ai encore à relever dans le trésor plusieurs objets que je ne puis laisser passer inaperçus.

La relique de saint Grégoire le Grand est conservée dans un reliquaire fort original de la fin du *xvi^e* siècle ou des débuts du *xvii^e*. Sa forme est carrée et sa matière l'argent doré. Sur un livre est posée une tiare, ceinte de la triple couronne et accompagnée d'une croix à triple croisillon, qui est un mensonge historique et archéologique, car les Papes, dans les cérémonies, n'ont jamais porté rien de pareil ¹, leur seul insigne étant la *férule*, qui a une physionomie particulière ².

1. *Œuvres complètes*, III, 354.

2. Parmi les reliquaires de formes singulières il convient de citer celui de saint Savin, dans l'église de Guéret, qui a été ainsi décrit par un inventaire du *xvi^e* siècle et par un autre du *xvii^e* : « Le reliquaire de saint Savin, d'argent, en forme d'oreille. » — « Le reliquaire de saint Savin, d'argent, en forme

3. Un os de sainte Anathème a été enfermé dans une monstrance, dont le pied est fort gracieux. La custode elliptique lance de tous côtés des rayons alternativement droits et flamboyants : on dirait un soleil du xvii^e siècle.

4. Deux grandes masses d'argent, faites pour être tenues par des massiers, comme on en voit encore au palais du Vatican, sont terminées par des boules fouillagées : la hampe est divisée par deux nœuds.

5. Enfin, le xvii^e siècle a encore produit un grand plateau circulaire en verre, godronné en spirale et doré : il suppose dans celui qui l'a fabriqué une grande puissance de souffle.

XL. — LES MANUSCRITS ¹.

1. Des manuscrits, qui sont soigneusement conservés et exposés dans des vitrines, plusieurs remontent à l'époque de Charles d'Anjou ; d'autres lui sont postérieurs. Il est incontestable que les pre-

d'ovale, encinte de petits verres ou pierres de couleur et, au milieu, est la figure d'une oreille aussi d'argent » (De Cessac, *Quelques notes sur l'église paroissiale de Guéret*, pp. 76-77). Les actes du saint martyr pourraient peut-être donner la solution de ce motif iconographique, soit qu'on lui ait coupé les oreilles, soit qu'il ait été invoqué au moyen âge pour le mal d'oreilles. Rien dans les deux inventaires ne permet de déterminer même approximativement l'époque à laquelle le reliquaire aurait été exécuté.

1. *Les manuscrits du trésor de Bari*, 1876, Toulouse, Hébrail, in-8 de 43 pages, extr. de la *Musica sacra*, tir. à 50 ex. Reproduction dans les *Analecta juris pontificii*, 1877, t. XVI, col. 226-230. — Compte-rendu par le ch. Feuli, dans le *Bullettino ecclesiastico*, Bénévent, 1876, p. 379: « Gli ultimi due opuscoli, *L'hymnaire de Bari*, *Les Manuscrits du Trésor de Bari*, riguardano gli studii da Mons. Barbier de Montault fatti in Bari nel 1875. In uno di essi egli descrive la scoperta da lui fatta nell'archivio della basilica di S. Nicola di un codice manoscritto del secolo XIII, con illustrazioni e glosse di Nicola di Perillo e ne rechj non pochi saggi. Noi abbiamo ragionato altrove di questo codice e siam leti di aver incontrato il gradimento dell'egregio prelado, come ci è dato scorgere da una nota inserita nel suo scritto. — Nell'altro opuscolo si parla dell'origine della basilica e del capitolo di S. Nicola di Bari, fondato da Carlo II d'Angio. Quindi vengono descritti alcuni dei principali codici conservati in quel tesoro, ai quali è aggiunta una di quelle pie composizioni dell'antica liturgia, le quali andavano sotto il nome di *ritmo*, *prosa* o *sequenza*. Essa è intitolata alla Vergine Annunziata ed è accompagnata dalle note che l'autore ha voluto riprodurre per dimostrare la sublime e patetica semplicità di un canto ispirato dal sentimento religioso. Contenti di averne dato questo rapido annunzio, noi protestiamo all' indefesso scrittore tutta la nostra ammirazione per lavori tanto ricchi di scienza che gli hanno procacciata sì grande onoranza presso i dotti ».

miers furent donnés par le fondateur lui-même pour servir aux offices divins, alors comme aujourd'hui célébrés par un collège de cent clercs, tant chanoines que mansionnaires et chapelains.

Charles II établit dans la basilique de Saint-Nicolas le rit de la Sainte-Chapelle de Paris, c'est-à-dire le *rit parisien*, qui était en substance le romain, avec une augmentation assez considérable de saints et d'offices propres. J'ai relevé dans le calendrier des noms tout à fait dépayés en Italie, comme sainte Geneviève, saint Médard, saint Marcel, saint Denis, etc.

Jusque dans ces derniers temps, le rit parisien s'était maintenu à Bari, paroles et chant. Il est fort regrettable qu'on ait cru devoir lui substituer le romain pur par une de ces exagérations d'uniformité qui sont trop communes parmi les réformateurs, car le chapitre de Saint-Nicolas possédant sans interruption sa liturgie particulière, sans même que l'application de la sentence du Concile de Trente lui ait été faite, se trouvait justement et pleinement dans le cas excepté par saint Pie V. Une telle destruction est un événement réellement fâcheux et qui doit affliger autant les Français que les héritiers naturels des bienfaits de la maison d'Anjou. Il y a dans l'existence des corporations, si bien constituées pour opposer à toute innovation la force d'inertie, des moments d'engouement et de défaillance vraiment déplorables; ici il y a eu, je n'en doute pas, l'une et l'autre tendance. Les faibles ont cédé devant la pression persistante des exaltés. Ainsi, le vrai rit romano-parisien, mutilé et massacré au siècle dernier à Paris, mais heureusement implanté sur une terre étrangère, qui s'en accommodait fort bien, a fini, là aussi, par une mort prématurée et perfide.

Notre douleur s'est accrue en présence des beaux manuscrits qui ne contiennent plus que la mémoire glacée du défunt.

Ce sont ces manuscrits que je vais énumérer, après avoir passé à les examiner deux séances trop courtes et où j'ai pris trop peu de notes; mais le temps me pressait et j'avais encore tant à étudier ailleurs! Quand on fait du droit canonique sa passion et sa vie, l'archéologie court grand risque d'être, sinon oubliée, du moins négligée plus qu'il ne me conviendrait à moi-même.

2. Six manuscrits sont incontestablement du XIII^e siècle; un septième chevauche, comme date, à la fois sur le XIII^e et le XIV^e. Un seul a

son millésime; mais pour les autres, les caractères paléographiques suffisent à leur assigner une époque fixe.

Le *Tonarius*, que le *Glossaire* de Du^rCange définit : *Liber de tonis seu cantu*, a été fait pour une communauté de *frati*, comme on dit en Italie, pour distinguer l'Ordre mendiant de l'Ordre monastique : il en porte partout la trace. Sa date est à deviner dans une espèce de vers, où il faut additionner M ou mille, *duppliciter* ou deux cents, *bis XI* ou quatre-vingts, *semel I* ou un, *ter* trois et *noveno* neuf, ce qui donne au total l'an 1293 :

M dupliciter du bis. X. l. semel I, ter cum curret atque noveno.

Le *Pontifical* est de la fin du XIII^e siècle; cependant, ce n'est pas encore l'édition moderne, telle qu'elle fut réformée par le célèbre Guillaume Durant, évêque de Mende. On sent l'influence française dans une rubrique où il est question de la grand'messe, ainsi que nous disons encore, « magna missa », tandis que les Italiens ont une désignation plus vraie : *Missa cantata* ou *Missa solemnis*, qui est restée à peu près telle quelle dans leur langue.

Je dois une mention particulière à un magnifique Bréviaire de chœur noté, à deux colonnes ¹.

Voici un autre Bréviaire qui, en raison des reliques conservées à la Sainte-Chapelle de Paris, contient, entre autres offices propres, ceux de la Passion, du lait et du voile de la Vierge. A la fin, on a ajouté postérieurement l'office de la FÊTE-DIEU, qui est ainsi intitulé: *Officium novum sollempnitatis Corporis Dni Nri Jhu Xpi, compositum et ordinatum per Dum papam Urbanum quartum.*

Toute messe avait sa prose ou séquence. Le *Prosaire* noté est aussi complet qu'intéressant. Il comporte, aux dernières pages, un *Kyriale*, parce que les *Kyrie* sont déjà farcis de tropes, analogues aux proses pour la facture.

1. D'après le Règlement de 1497, conservé aux archives de Montauban, l'enseignement primaire comprenait l'alphabet, une partie du psautier, les matines, les *parts* ou rudiments, les auteurs, les règles et la grammaire. L'article 4 est ainsi conçu. « Lesdits maîtres percevront des petits enfants apprenant l'alphabet, les sept Psaumes et les matines, s'ils ont un maître particulier, parce que les écoles ne lui coûtent rien, 2 sols » (*Bullet. archéol.*, t. III, pp. 37, 98).

L'enseignement se donnant dans l'église même, comme je l'ai constaté pour Ceaux (Vienne) où, au porche, se voit encore l'alphabet roman gravé sur le mur, ou dans une dépendance de l'église, on se servait, pour faire lire les enfants, des livres liturgiques qu'ils apprenaient en partie par cœur.

Il y a encore un autre *Prosaire* noté, fort beau ¹.

Le Bréviaire, que j'hésite à classer, du xiii^e ou du xiv^e siècle, m'offre ces deux particularités : d'une fête spéciale pour la translation de sainte Madeleine à la Sainte-Baume, précisément sous l'influence directe de la maison d'Anjou, à cette époque : *In die translationis beate Marie Magdalene*; puis une notable variante dans le *Vexilla regis* de saint Fortunat, qui a perdu sa seconde strophe au Bréviaire romain :

Confixa clavis viscera,
Tendens manus, vestigia,
Redempcionis gracia,
Hec immolata est hostia.

Dans la strophe *Beata*, le vers final porte dans le manuscrit :

Prædamque tulit tartaris

tandis qu'actuellement on lit *tartari* au génitif, ce qui le fait accorder avec *prædam*. L'autre façon de s'exprimer est peut-être plus énergique.

3. Je compte sept manuscrits du xiv^e siècle : un Missel noté, avec des miniatures ; un Missel plénier, orné d'une grande miniature représentant la crucifixion, et le soleil et la lune tenus par des anges, comme c'était adopté en iconographie ; un *Kyriale*, doublé d'un *Prosaire*, l'un et l'autre notés ; un Missel non plénier, c'est-à-dire où manquent toutes les parties chantées par le chœur ; encore un *Prosaire*, ce qui prouve combien cette partie de la messe était goûtée des fidèles ; un *Évangélaire* et un *Épistolier*, pour le chant de l'évangile et de l'épître, du xiv^e siècle avancé ; enfin un recueil d'*Introïts* des messes.

4. Le xv^e siècle ne fournit que trois volumes : deux *Pontificaux* et un *Bréviaire*.

Le *Pontifical* fut exécuté en 1443 par l'Allemand Jean, ou, selon l'inscription, par Jean le Teutonique, qui habitait alors Pesaro, à

1. *Les Chroniques de Saint-Martial*, p. 290, citent parmi les dons d'Aimeri de Brus, moine de Saint-Martial de Limoges, qui mourut en 1226 : « fecit fare et responsorias in quibus sunt *Kirieleison* et *Gloria in excelsis* et proso festales et *Sanctus* et *Agnus* et cetera talia. »

On lit dans l'Obituaire de Saint-Martial de Limoges, au xiii^e siècle : « Obiit Matheus d'Usercha, monachus sancti Marcialis, qui fecit ibi cappam et casulam deauratam de samiz rubeo et III^e vestimenta et unum prosarium » (*Bullet. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. XXX, p. 188).

la demande de l'évêque grec Paul Jean, dont on y voit l'écusson, timbré de la mitre précieuse. On y lit six vers, qui précisent ces divers détails, mais dont la facture est très médiocre :

Opus perfecti sub ductu Pneumatis almi
Johannes Theoticus mille quadringentis Pisauri
Christi post ortum, quibus tris quaterque denos adde
In ymo annos, vigesimo Junii nona.
Ad nutum patris Reuerendi Pontificisque
Pauli, Johannis, tunc Grece Symfloriensis.

Un autre *Pontifical* s'embellit de quelques miniatures. Dans les rubriques, la crosse est appelée *gambitta* ¹.

5. Je termine ce catalogue, beaucoup trop sommaire, mais que je n'ai pas eu le temps de détailler davantage, par un charmant petit Bréviaire de main, que la tradition attribue à Charles II, qui s'en serait servi pour réciter ses *Heures*, comme on disait alors. Il débute ainsi : *Incipit psalterium ordinatum secundum ecclesiam parisiensem*. Il est donc encore de rit parisien, et à lui seul il prouverait que ce qui avait été établi par le fondateur, deux siècles après, subsistait toujours. Il a conservé son étui de cuir gaufré, où l'on remarque sur les côtés les anneaux dans lesquels on passait une courroie pour le porter à la ceinture, ainsi qu'on le voit figurer dans d'anciennes représentations.

Au nom de la vraie science, quoiqu'il m'en coûtât de rompre ainsi avec d'aussi aimables hôtes que les chanoines de Saint-Nicolas, j'ai dû repousser de toutes mes forces l'attribution, gratuitement faite au royal comte d'Anjou, de ce petit *Bréviaire* manuel. Rien n'indique qu'il lui ait appartenu, pas même ses armes, qu'il n'a jamais négligé d'apposer sur les objets dont il a enrichi la basilique; tout, au contraire, dénote, calligraphie et ornementation, le xv^e siècle, assez connu pour qu'on ne s'y trompe pas. Afin de mieux faire pénétrer ma conviction dans des esprits jusque-là fort dociles,

1. *Gambitta* ou *Gambetta* est un diminutif de *gamba*, qui signifie *jambe*. La viole de gambe était ainsi nommée parce qu'on la tenait entre les jambes pour en jouer.

Gambitta est défini par Du Cange : « Baculus qui claudo vel infirmo vicem gambæ seu cruris præstat, jambette ». Au mot *gambutta*, qui a dégénéré en *cambutta*, il étend la signification du terme, par analogie à la potence ou béquille des infirmes : « Baculus superne rostratus, incurvatus; pedum pastorale. »

mais obstinés sur ce point à maintenir ce qu'ils croyaient une tradition, j'ai dû établir des rapprochements entre ce Bréviaire et les manuscrits antérieurs ou contemporains : les premiers détonaient par leur dissemblance, les seconds concordaient parfaitement. J'espère que ma démonstration scientifique aura enlevé jusqu'à la dernière hésitation ¹.

L'Italie est pleine de ces attributions erronées, de ces traditions fausses, de ces supercheries blâmables, qui se font certainement de bonne foi, mais qui se débitent et s'acceptent trop facilement. Il faut les soumettre *toutes* à un contrôle sérieux, à une critique sévère, à un examen consciencieux, et ne pas craindre, en avouant qu'on s'est trompé, de reconnaître la vérité. L'archéologie peut, sous ce rapport, rendre d'immenses services ; mais, en Italie, elle n'a pas pénétré bien avant, et elle paraît l'apanage exclusif de rares privilégiés. Qui voudra entreprendre de réformer les préjugés et de détruire les erreurs de ce genre aura fort à faire, car le terrain n'est guère préparé pour cela, et généralement on préfère croire sans motif que de se rendre à l'évidence et à la raison archéologique.

XLI. — EXULTET

1. On désigne sous ce nom ², du premier mot de ce texte liturgique, le rouleau de parchemin, généralement enluminé, qui, au moyen-âge, servait, le samedi Saint, au diacre pour l'éloge du cierge pascal, ce qu'on nommait le *præconium paschale* ³.

Depuis mon passage à Bari, plusieurs *Exultet* ont été découverts.

1. Je suis heureux que le cardinal Bartolini pense comme moi à cet égard : « Il piccolo officio in pergamena, che fanno osservare i custodi del tesoro della basilica di S. Nicola come appartenente a Carlo II et del quale dicono che quel principe si servisse quando interveniva agli officii corali, dalla paleografia si riconosce per un codice del XV secolo inoltrato, differentissimo dagli altri codici corali enunciati e perciò non puo a quel principe in verun conto appartenere » (page 3).

2. Ce terme liturgique n'est ni dans du Cange, ni dans Furetière, mais on le trouve dans Victor Gay.

3. Ce mot manque à du Cange, quoiqu'il figure dans l'*Exultet* : « Sed jam columnæ hujus præconia novimus, quam in honorem Dei rutilans ignis accendit ». — En France, cette cérémonie s'appelle trop souvent *bénédiction du cierge pascal*, terme impropre, car le diacre ne peut pas bénir, la formule ne contient pas cette expression et la sanctification du cierge se fait uniquement par l'affixion des cinq grains d'encens bénis par l'officiant.

Il en est ainsi sommairement parlé dans les comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance du 5 février 1897 (*Rev. de l'art chrét.*, 1897, p. 162) :

M. Schlumberger entretient l'Académie de quelques rouleaux de l'*Exultet* (hymne chantée le samedi Saint), provenant de l'Italie méridionale. Ce sont des rouleaux, écrits en caractères lombards, décorés magnifiquement de nombreuses miniatures, illustrant les phrases du texte, et offrant un grand intérêt pour l'étude du costume et l'histoire de l'art. M. Schlumberger présente les photographies de trois de ces *Exultet*, qui lui ont été communiquées par M. Bertaux, membre de l'École archéologique française de Rome. Deux proviennent de l'antique collégiale de Bari ; l'un d'eux est précieux à cause des miniatures byzantines, représentant deux empereurs du XI^e siècle. Le troisième exemplaire est magnifique, il est inédit. Ce rouleau appartient à la cathédrale de Salerne, et est encore déroulé de nos jours. D'après M. Bertaux, il date du milieu du XIII^e siècle.

2. A défaut des deux *Exultet* de S.-Nicolas, dont la publication est vivement désirée, je m'étendrai, à titre de comparaison, sur celui de la cathédrale, que je regrette de n'avoir pas vu davantage.

M. Pératé a fait part, en ces termes, à la *Gazette des Beaux-Arts*, 2^e pér., 1888, t. XXXIV, pp. 346-348, de ses découvertes à Bari :

La cathédrale de Bari possède des manuscrits rares ; elle a quatre rouleaux d'*Exultet* et l'un d'eux est une merveille. Très supérieur, comme œuvre d'art, aux manuscrits analogues conservés au Vatican, à la bibliothèque Barberini, à celle de la Minerve, il offre, par les variantes de son texte, un intérêt spécial pour l'histoire de la liturgie. . . .

Ce rouleau se compose de l'*Exultet* proprement dit, manuscrit du XI^e siècle, d'écriture lombarde, long de 5 mètres et large de 0,42 cent., auquel a été cousu un autre rouleau de 3 mètres 35 c., manuscrit du XII^e siècle, qui contient la Bénédiction des fonts et du chrême. Le rouleau entier est formé de douze bandes de parchemin, cousues bout à bout, dont huit pour l'*Exultet*. Le commencement et la fin en sont assez détériorés.

Voici l'ordre des miniatures, hautes chacune d'environ trente centimètres.

1. Le Christ nimbé, enveloppé d'une gloire, siège sur un trône gemmé entre sept anges ¹. Il donne la bénédiction avec deux doigts de la main droite ².

1. M. Pératé me permettra d'ajouter quelques notes, pour préciser certains points de détail. — Sur leur rôle en iconographie, voir mon tome XI, pp. 217 et suiv.

2. Dans la bénédiction grecque, l'index et le médius restent droits.

2. Les symboles des quatre évangélistes sont groupés entre deux séraphins et soutenus par une haste qui traverse quatre écus bysantins.

3. Deux grands anges sonnent de la trompette ¹.

4. Grande lettre E, ornée de rinceaux. C'est le commencement du texte : *Exultet jam terra irradiata fulgoribus* ².

5. La Terre est représentée par une femme, richement vêtue, dont la robe est brodée de fleurs de lis, vertes, bleues et jaunes. Les bras étendus en croix ³, elle tient deux palmiers touffus. A ses pieds, sur l'herbe, on voit divers animaux, un chien, une chèvre, un porc.

6. L'évêque, assis à droite sur un trône, bénit le diacre qui tient le rouleau de l'*Exultet*; la cassette qui contenait le rouleau est posée devant lui. On voit l'autel, sous un ciborium. Au fond, quatre prêtres mitrés ⁴ sont debout. En avant sont deux diacres, dont l'un tient le cierge et l'autre l'encens ⁵.

7. Grande lettre ornée B. Elle renferme le Christ, assis sur un trône et bénissant.

8. Le Christ ressuscité se dresse, tenant la croix double (apostolique) ⁶; il foule aux pieds le démon, noir et velu, et attire à lui Adam, que suit Eve. C'est la composition byzantine classique de la descente aux limbes. Le soleil et la lune sont représentés par deux bustes de femmes ⁷ diadémés, chacun dans un médaillon, au-dessus et des deux côtés de la miniature. Texte : *Solvas quippe nexibus*.

9. La rose des vents, avec le Christ assis au centre.

10. La récolte du miel. Le paysage est indiqué par un gazon et deux arbres, entre lesquels vole un essaim d'abeilles. Au milieu est posée une caisse pour recueillir le miel ⁸; des deux parts sont deux hommes, dont l'un tient un couteau à miel, l'autre porte une seconde caisse; sur la droite, un troisième paysan. C'est l'illustration d'une charmante prose rythmée, qui commence ainsi : « Apes si quidem ore concipiunt, ore parturiunt, casto corpore non fedo desiderio copulantur, denique virginitatem servantes posteritatem generant ⁹ ».

1. L'*Exultet* débute ainsi : « Exultet jam angelica turba cœlorum et pro tanti regis victoria tuba insonet salutaris. »

2. Le texte romain actuel l'a relégué à la seconde phrase.

3. Cette extension des bras est un signe de joie dans l'iconographie.

4. Seraient-ce des chanoines ? Les chanoines de la cathédrale de Bari ont le privilège de la mitre.

5. L'un des deux doit être le *diacre* de la messe et l'autre le *sous-diacre*. L'*Exultet* serait alors chanté par l'*archidiacre*, pour augmenter la solennité.

6. Ce n'est pas la croix *apostolique*, mais la croix dite *de résurrection*, qui fut longtemps l'insigne des patriarches de Jérusalem, à cause du S. Sépulcre.

7. Est-ce bien une femme qui représente le *soleil* ? Ce serait absolument contraire à la tradition.

8. Ne serait-ce pas plutôt la *cire* qui se récolte ici ?

9. Ce texte se retrouve dans les anciennes formules, entr'autres à la bibliothèque du Mans.

11. L'évêque, assis sur un trône, entre deux diacres, vêtus de la *stola* ¹.

12. Deux empereurs grecs, debout, vêtus de la dalmatique. L'un tient le sceptre, l'autre le globe. Les têtes, l'expression farouche, sont pareillement barbares. Ils ont le nimbe ². Ils portent la couronne bysantine, ornée de diamants ³, surmontée de la croix. Leurs pieds reposent sur des coussins.

Cette miniature si importante représente vraisemblablement les deux empereurs d'Orient, Constantin XI et Michel VII, qui régna avec Eudoxie, à partir de 1067.

Les prières qui terminent le rouleau permettent de le dater de façon assez précise, par les noms mêmes de ces empereurs, par ceux du pape et de l'archevêque. « Memento, Domine... una cum beatissimo papa nostro illo » (on a substitué *Alexandro* et ajouté : « una cum venerabili archiepiscopo nostro Dno Ursone »). — « Memento, Domine, famulorum tuorum imperatorum nostrorum illo et illo » (On a substitué *Dni Constantini et Eudocie*).

Puis, d'une autre écriture plus fine : « Memento, Domine, famulorum tuorum imperatorum Dni Michihil et Dni Constantini et Dne Olimpiade simulque lucidissimi ducis nostri Rubberti et domine Sikelgarite et Dni Ruggerii et cunctum exercitum eorum et omnium circumstantium. — Memento etiam, Domine, famuli Dni imperatoris nostri Constantis et cuncti exercitus ejus. — Memorare, Domine, famule tue imperatricis nostre Theodore et cunctorum exercituum ejus, quam etiam senioris nostri Argiro benignissimi magistri et omnium circumstantium. — Memorare, Domine, famulorum tuorum ducis nostri Rubberti et Domine Sikelgarite ac Domini Ruggerii cunctorumque exercituum eorum et omnium circumstantium ». On le voit, l'*Exultet* de Bari porte la marque de la conquête normande.

Le pape dont il s'agit est Alexandre II, qui commença de régner en 1061. L'*Exultet* de la cathédrale de Bari serait peu antérieur à l'année 1067.

C'est un excellent spécimen d'art oriental. Si l'on tient compte de quelques retouches maladroitement qui gâtent les premières peintures, les autres sont d'une belle conservation. L'intérêt du manuscrit est doublé par la présence d'une série de médaillons qui lui font une sorte de bordure : dans ces médaillons sont représentés, à mi-corps, non seulement les apôtres, mais un grand nombre de saints dont beaucoup appartiennent à l'Église orientale ; leurs noms accompagnent les peintures.

Quant au rouleau de la bénédiction des fonts, il ne mérite d'être décrit

1. Serait-ce la dalmatique grecque, en forme d'aube ?

2. En signe de puissance.

3. *Diamants* doit s'entendre ici de *gemmes* ; si la couleur en est blanche, c'est alors du cristal de roche.

que comme complément du premier. Il est d'un art assez grossier, d'ornements différents, où domine un bleu fort cru; les saints dont on voit quelques médaillons n'ont plus le type grec et ne portent point de noms; les arabesques sont vulgaires, les rubriques écrites en rouge. Il renferme quatre miniatures: un Christ bénissant, entre la Vierge et le Précurseur; une consécration du chrême, qui comprend de nombreuses figures (l'évêque porte la mitre pointue); une bénédiction des fonts (la colombe boit dans la cuve ¹, où un diacre plonge le cierge pascal); enfin un autre Christ bénissant (dans la lettre V). Le texte est celui de la liturgie romaine.

Les chanoines de S. Nicolas montrent avec une juste fierté leur trésor, dont Mgr Barbier de Montault a dressé l'inventaire et reproduira un jour, nous le souhaitons, les principales pièces.

XLII. — PROSAIRE.

1. J'aurais aimé à copier en entier un Prosaire. L'occasion était propice. Puisse-t-elle se représenter et je ne la négligerai certes pas! Un tel travail, long et patient, intéresse au triple point de vue de la poésie, du rythme et de l'archéologie. La poésie la plus suave et la plus pieuse déborde dans ces séquences, d'un mètre facile et coulant, jadis si populaires. Leur chant simple, mais si bien accentué, demanderait à être remis en honneur. Quant à l'exécution calligraphique, elle ne laisse rien à désirer; c'est un monument comme savait les faire le XIII^e siècle, toujours bien inspiré. Cette étude d'ensemble n'existe nulle part, elle manque tout à fait ².

Didron, qui fut mon maître et ami, aimait d'instinct le moyen âge, surtout la belle époque de saint Louis. Après avoir démontré que l'architecture et l'ornementation de cette période étaient le *nec plus ultra* de l'art chrétien, il établit l'analogie qui existait entre ces deux branches de l'art et deux autres branches jusque-là négligées, la poésie et le chant. Par ses *Annales archéologiques*, il gagna vite la cause de nos séquences françaises: de là sont nés les *chants dits de la Sainte-Chapelle*, que tout le monde connaît actuellement. Quel n'eût pas été son enthousiasme si, dans son voyage en Italie, il se fût trouvé en face des admirables Prosaires de Bari! Mais quel

1. L'Esprit-Saint fécondant les eaux, comme il est dit dans la Genèse. Il y est fait allusion dans la bénédiction des fonts: « Deus, cujus Spiritus super aquas, inter ipsa mundi primordia, ferebatur, ut jam tunc virtutem sanctificationis aquarum natura conciperet ».

2. J'ai recommandé au P. Dreves les Prosaires et Hymnaires de Bari pour son précieux recueil *Analecta hymnica mediæ ævi*.

est l'archéologue qui se dérange de sa route, toute tracée par les *Guides*, pour aller visiter la Pouille et sa capitale ?

Ces Prosaires sont pleins d'avenir.

Les archidiocèses de Lyon et de Paris ont eu l'*audace* de présenter à l'approbation de la Sacrée Congrégation des Rites les proses de nos modernes Missels gallicans. Rome a toléré l'usage de ces pièces, qui ne sont pas des chefs-d'œuvre, ni comme style, ni comme chant. Il fallait avoir le courage de remonter plus haut. Les manuscrits eussent fourni une ample moisson de séquences, admirables sous tous les rapports. On les avait chantées sans interruption pendant près de six siècles ; elles étaient démodées. On leur a préféré les platitudes qui leur avaient été substituées, alors que tout ce qui portait l'étiquette gothique était sacrifié sans pitié. Tôt ou tard, il y aura à revenir sur cette mesure arbitraire et irréfléchie.

A Rome, des amateurs ont donné plusieurs fois des concerts historiques qui ont eu le succès qu'ils méritaient. On fut timide au début, le xv^e siècle n'était pas dépassé. En 1876, à l'instigation de quelques Anglais, le plain-chant du moyen âge a été le point de départ de la série. Que l'on continue dans cette voie ! Les proses fourniront un appoint considérable et certainement qui sera considéré.

2. Je suis heureux de pouvoir fournir à mes lecteurs, d'après un des Prosaires de Bari, un spécimen des proses du xiii^e siècle et de la Sainte-Chapelle de Paris. Je choisis de préférence celle de l'Annonciation, dont je vais essayer de faire ressortir les beautés ¹.

Elle se compose de dix-sept strophes ou périodes, groupées deux par deux pour le chant, dont la même formule mélodique se répète ainsi deux fois successivement. La formule finale seule varie.

Le chant est syllabique, caractère propre du xiii^e siècle, c'est-à-dire que chaque syllabe ne porte qu'une seule note. Il n'y a exception que vers la fin, où le redoublement accidentel des notes tend à donner plus de solennité. Le chant syllabique est une difficulté réelle en composition musicale, parce qu'alors chaque note doit produire directement son effet, sans l'attendre du concours d'un groupe antécédent ou subséquent.

1. Le Rév. Ch. Maugin m'a fait savoir qu'il a trouvé cette même prose notée, à la Bibliothèque nationale, dans un Graduel du xv^e siècle, à l'usage du diocèse du Mans. Elle a pour titre : « Prosa in Purificatione B. M. V. »

De ce système résulte une grande simplicité, accompagnée d'un calme particulier. Le chant, même quand il atteint la corde aiguë, n'est ni mouvementé ni passionnel. C'est une prière où l'âme est constamment maîtresse d'elle-même et ne se laisse pas entraîner par une ardeur intempestive. On dirait un ruisseau qui coule, limpide et pur, sur un lit toujours égal.

Le début est un récitatif, où le poète expose qu'à cause de la solennité du jour le *peuple en fête* doit célébrer les louanges de Marie, en joignant à l'élan de son cœur les accords d'une symphonie, suave et douce comme le nectar. *Symphonia nectarea*, voilà bien l'expression vraie pour caractériser cette poésie et ce chant du XIII^e siècle.

Suit une invocation à Marie, *reine des vierges, seule très chaste, cause du salut, porte de vie, grâce abondante du ciel*; toutes expressions qui conviennent parfaitement à Celle qui est l'objet du mystère de l'Annonciation.

Le poète reprend son récit pour raconter la scène évangélique, puis commence un dialogue plein de charme et de naïveté.

Après les paroles de l'ange, allongées en trois périodes, Marie répond par un même nombre de modulations, chef-d'œuvre de grâce et de candeur.

Gabriel, envoyé d'en haut, reprend sur un ton plus élevé pour mieux persuader de sa mission ; mais le poète juge nécessaire, par une période préliminaire, de l'introduire en scène, et quatre strophes achèvent son discours, qui est sans réplique, car Marie a si bien accepté d'être mère du Fils de Dieu que déjà l'Archange lui dit : « Tu portes dans le cloître de ton sein Celui qui gouverne les choses éternelles. » A l'instant, il employait le futur, *plena fies* ; tout d'un coup, il s'écrie *portas*.

Toute cette mise en scène est admirablement entendue.

La finale a un caractère propre d'originalité. L'*Amen* se complète par un mot qui montre Marie, rachetée, en vue de sa maternité, de la faute originelle, et devenue par là même rédemptrice, coopérant avec son divin Fils au rachat du genre humain.

Cette prose modeste n'est-elle pas véritablement tout un poème, où l'on admire ensemble la grâce exquise de la diction et la finesse naturelle du rythme ? Le compositeur s'est mis de suite à la hauteur

du poète. Qu'on en juge, et puissé-je faire partager mon admiration pour cette page digne de l'Église qui l'a inspirée! ¹.

1. Hâc clarâ die turma festiva dat ² præconia
2. Mariam concrepando simphoniâ nectareâ.
3. Mundi domina, quæ es ³ sola castissima, virginum reginâ.
4. Salutis causa, vitæ porta atque cœli referta gratia.
5. Nam ad illam sunt nuncia olim facta angelica.
6. Ave, Maria, gratiâ Dei plena per sæcula,
7. Mullerum pia agmina intra semper benedicta ;
8. Virgo et gravida, mater intacta, prole gloriosa.
9. Cui contra Maria hæc reddit famina :
10. In me quomodo tua jam sient nuntia ?
11. Viri novi nullam certe copulam.
12. Ex quo atque nata sum incorrupta.
13. Diva missus ita reddit affata :
14. Flatu sacro plena sies, Maria ;
15. Nova efferens ⁴ gaudia cœlo, terræ nati per exordia.
16. Intra ⁵ tui uteri claustra portas qui gubernat æterna.
17. Omnia qui dat ⁶ tempora pacifica. Amen. Redempta ⁷.

C'est à Bari qu'il m'eût été agréable d'entendre une telle *symphonie*, dans cette basilique bâtie par un roi normand et dotée par un roi angevin. Où qu'on aille, partout se retrouve le souvenir de notre chère France, mais souvenir affaibli, éteint. Ne l'eussé-je réveillé que momentanément, mon voyage n'aurait pas été stérile.

XLIII. — HYMNAIRE ⁸

En 1875, au mois de juillet, je passai à l'archevêché de Bari une dizaine de jours fort agréables. Mgr Pedicini m'avait offert, dans son palais, la plus gracieuse hospitalité. J'étais venu étudier de près son

1. Dans la brochure, cette prose est notée en chant grégorien, du 8e ton. Je regrette de n'en pouvoir donner ici que le texte. La plus ancienne formule se trouve, in *Annunciatione B. M. V.*, dans un manuscrit de S. Martial de Limoges, publié par le P. Dreves dans son 7^e fascicule, qui a pour titre : *Pro-sarium Lemovicense*, dont je citerai les variantes (p. 115).

2. *Da.*

3. *Est.*

4. *Et /eres.*

5. *Quæ intra.*

6. *Det.*

7. Sans la finale *Amen Redempta.*

8. *L'Hymnaire de Bari*, 1876, Toulouse, Hébrail, in-8 de 16 pages. Extr. de la *Musica sacra*, tiré à 50 ex. Reprod. dans les *Analecta juris pontificii*, 1877,

amministrazione diocesana, car ce digne prélat est estimé à bon droit comme un des plus doctes et des plus zélés de l'Italie. Sa Grandeur voulut bien s'intéresser d'une manière particulière à mes recherches, qui s'étendirent aussi à la liturgie et à l'archéologie religieuse et eurent pour résultat d'importantes découvertes, qu'annoncèrent bientôt au public les journaux de Rome, de Florence, de Bari et de Bénévent, sans parler des *Semaines religieuses* de France, qui s'en firent l'écho.

Je reçus également le plus bienveillant accueil des chanoines de Saint-Nicolas, à qui je dois une part bien sentie de reconnaissance; entre tous, ce m'est un devoir de nommer ici les deux principaux officiers du chapitre, le lieutenant de Vincentiis et le procureur Scianatico, qui n'ont cessé de me prodiguer leurs soins les plus pressés.

J'ai trouvé dans le trésor de la basilique une collection de livres liturgiques d'un haut intérêt. En amateur intelligent, l'excellent procureur, les avait disposés ouverts dans des vitrines, afin que les visiteurs pussent les voir des yeux, sans les toucher des mains, tentation trop fréquente qui, quand on y cède, a l'inconvénient de flétrir des pages qu'on ne saurait trop respecter. En archéologue, à qui on ne refusait rien, je classai ces livres selon l'ordre chrono-

t. XVI, col. 231-238. — Compte-rendu par le ch. Feuli, dans le *Bullettino ecclesiastico*, Bénévent, 1875, pp. 314-315 :

« La seconda di queste scoperte riguarda l'archivio. Per cangiamento di locale esso è ancora in disordine ed il capitolo di S. Nicola ha fatto vivissime istanze al suo visitatore perché non ricusi la sua opera nel riordinarlo ed illustrarlo. Tra quei manoscritti ve n'è uno finora ignorato; ed è un codice membranaceo del secolo XIII, contenente gl'inni del Breviario con breve commento interlineare. La difficoltà di leggere un carattere minutissimo et pressochè cancellato dal tempo, l'avea forse fatto giacere dimenticato. Ma alle attente osservazioni di Mons. Barbier de Montault non potea sfuggire il pregio di un libro che dà l'antico testo dell'inni ecclesiastici con le note del canto corale, e ne agevola l'intelligenza col breve commento soprapposto a ciascun verso; e quel che è più, nota l'autore di ciascuno, sovente diverso dal quello al quale è oggidi attribuito. Aggiungi la bellezza esteriore del codice stesso, avendo le iniziali egregiamente miniate, secondo l'uso di quel tempo. In due luoghi di essi leggesi il nome dell'autore: *Nicolaus a Perillo me glosavit*. — *Nicolaus de Perillo fecit commentum: glosavit hunc librum*. Sappiamo che il capitolo di S. Nicola, tutto inteso a restaurare, abbellire, illustrare quella basilica, vuol pubblicare eziandio questo codice con altri importantissimi documenti, e noi, aspettando tal pubblicazione, vogliamo intanto darne un saggio ai nostri lettori ne' due inni che seguono: *Imnum ad Laudes*. . . . *Imnum ad Completorium*. »

gique et je laissai au chapelain qui m'aidait comme secrétaire, quelques notes sommaires, pour y apposer ultérieurement des étiquettes. De cette façon l'étranger, si souvent inattentif, parce que rien ne le fixe, s'arrêtera à lire d'abord, puis à regarder les manuscrits, dont il comprendra mieux la valeur archéologique et parfois même le prix matériel.

Parmi ces manuscrits nombreux, j'en distinguai un, à première vue, qui m'attacha tellement que je l'examinai une seconde fois attentivement; enfin dans mon enthousiasme, je me décidai à prendre des notes, et j'allai jusqu'à en copier une partie. C'était un Hymnaire, auquel jusqu'alors personne n'avait encore pris garde, malgré l'intérêt spécial qu'il présentait.

L'étude de ce manuscrit va faire l'objet de cette notice.

1. Au moyen âge, il y avait pour l'office choral un Bréviaire plénier, parfois même noté. Plus ordinairement, ce bréviaire se décomposait en plusieurs parties, portant des noms distincts ¹.

Le Psautier, *psalterium*, ne contenait que les psaumes; presque tous les clercs les savaient par cœur et n'avaient pas besoin de livre pour psalmodier.

Le Tonaire, *tonarius*, renfermait les *Venite*, les *Benedicamus* et les intonations des psaumes. Il répondait à peu près à notre *Directorium* actuel, arrangé et vulgarisé par Guidetti.

Dans l'Antiphonaire, *antiphonarium*, étaient notées toutes les antiennes.

On mettait à part les répons, même brefs, dans le Responsorial ou *responcier*, comme on disait autrefois : *responsoriale*, *responsonarium*.

L'Hymnaire était affecté aux seules hymnes et se nommait en latin *hymnarium* ou *hymnarius*.

Dans le Lectionnaire, *lectionarius* ou *lectionarium*, étaient compilées les leçons des Nocturnes.

Enfin, le Collectaire, *collectarium* et *collectarius*, recueillait les collectes ou oraisons que devait chanter l'officiant ou l'hebdomadier. Plus tard, on y joignit toutes les intonations d'hymnes et d'antien-

1. Voir sur les livres liturgiques en usage au moyen âge, mes *Œuvres complètes*, t. IX, pp. 188-191.

nes qu'il devait faire, ainsi que les capitules et les bénédictions des Matines, les suffrages et les *prières* de Prime et de Complies.

2. L'Hymnaire de Bari n'appartient point à la classe des in-folio qui servaient au chœur tout entier, et qu'on plaçait pour cela sur un lutrin. C'est un livre manuel, fait pour être tenu à la main par un seul individu. Son format est in-12.

Écrit sur vélin avec précision et élégance, il n'a pour ornement que des initiales unies, peintes de diverses couleurs : ce n'est donc pas un livre de luxe, mais destiné à un usage journalier.

La gothique offre certaines bizarreries de caractères peu usitées dans les contrées latines; je suppose donc une origine allemande, ce qui s'explique par la fréquence des relations entre les Deux-Siciles et l'Allemagne. Ce livre a dû être acheté dans le commerce et non commandé.

La première strophe est seule notée.

Les hymnes se suivent selon l'ordre du bréviaire. On dirait de la prose, car les vers ne se distinguent pas par des alinéas répétés. Les strophes elles-mêmes ne se différencient les unes des autres que par leur initiale plus grande.

Tout considéré, j'attribue ce précieux petit volume, dont la reliure est moderne, à la première moitié du *xiii^e* siècle. Les hymnes de saint Thomas d'Aquin, pour la fête du Saint-Sacrement, ne s'y trouvent pas encore; il est, en conséquence, antérieur à leur composition.

Les Hymnaires, même notés, ne sont pas précisément rares. D'où vient donc le prix exceptionnel que j'attache à celui de Bari? De deux choses : d'abord, il indique, presque toujours au début, l'auteur de l'hymne; puis il l'accompagne habituellement d'un commentaire.

Je ne dis pas que toutes les attributions littéraires soient acceptables par la critique de nos jours; il n'en est pas moins curieux de constater quelle limite atteignait l'érudition de nos ancêtres.

L'hymne de Tierce, *Nunc Sancte nobis Spiritus*, est donnée comme étant de Sedulius : M. Pimont la reporte à saint Ambroise (I, 99). Prudence, *Prudencius*, aurait composé *Lucis Creator optime*, des Vêpres du dimanche, qui est de saint Grégoire (Pimont, I, 116);

Jam lucis orto sydere, de Prime, qui appartient à saint Ambroise (*Ibid.*, 76), et *Christe qui lux es et dies*.

A Sedulius reviendrait encore *Ecce jam noctis*, qu'il faut retarder jusqu'à saint Grégoire (*Ibid.*, 66), ainsi que *Nocte surgentes*, l'une des Laudes, l'autre des Matines du dimanche, été.

Seul, l'*Ut queant laxis* n'est pas contestable : « A Paulo ystorio-grapho fuit compositum ». Mgr Alfieri (*Prodromo*, p. 126) le dit aussi de Paul Diacre, qui vivait au VIII^e siècle.

Dans le Bréviaire de Paris, on avait conservé la louable habitude de nommer entre parenthèse l'auteur de chaque hymne ; il est à regretter que le romain ne l'ait pas ainsi pratiqué, ce ne serait pas sans profit pour la plupart des prêtres.

3. La glose est interlinéaire et d'une autre écriture que le texte. Les caractères sont si menus et l'encre si pâle, que la lecture en est pénible et lente. Armé pourtant d'une bonne loupe, j'ai encore parfois eu des hésitations et conservé des incertitudes.

Cette intercalation a été faite évidemment après coup, mais à une époque peu distante de la transcription du texte. Nous restons encore en plein XIII^e siècle.

L'auteur lui-même s'est nommé en deux endroits, et nous devons lui savoir gré de s'être ainsi fait connaître à la postérité. Voici comment il signe sur les feuillets de garde :

Nicolaus a perillo me glosavit Bari.

Nicolaus de perillo fecit commentum, glosavit hunc librum.

Dès que j'eus lu cette double phrase, en présence des chanoines qui ne me quittaient pas, parce qu'ils aimaient à s'instruire avec moi, il y eut une explosion de satisfaction, car il s'agissait d'un nom connu et estimé à Bari depuis des siècles, et aussi d'une œuvre toute locale. L'impression du manuscrit par les belles presses de Bari, qui ont entre autres donné un remarquable *Propre des Saints de l'archidiocèse*, fut votée immédiatement, et quoique l'archevêque manifestât le désir de s'en constituer l'éditeur, le chapitre, rivalisant de zèle (peut-être parce qu'il est exempt de la juridiction de l'Ordinaire), offrit spontanément d'en faire les frais et me désigna aussitôt pour préparer la future édition. Pour cela, il me faudra retourner à Bari ; diverses circonstances m'ont empêché d'effectuer ce voyage, qu'il me tient à cœur de réaliser promptement.

Nicolas de Perillo est donc le glossateur de l'Hymnaire, et, comme il l'a ajouté à la fin de la première signature, c'est à Bari même qu'il a exécuté son œuvre. Les expressions employées ne laissent pas de doute sur la part qui lui revient dans ce travail patient. Il n'est pas un copiste vulgaire, mais auteur : la glose, le commentaire sont de lui, *glosavit, fecit commentum*.

Je dois néanmoins poser ici une restriction. Cette glose, il ne l'a pas tirée de son propre fond ; il n'est pas l'inventeur du genre. Elle existait avant lui, plus complète, plus développée. Il se l'est appropriée et l'a abrégée.

L'abbé Pimont, du clergé de Paris, qui a publié une savante dissertation sur les hymnes du Bréviaire romain, m'écrivait le 9 août 1875 : « Je n'ai pu rencontrer encore l'hymnaire glosé de Nicolas de Perillo, que vous avez eu la bonne chance de découvrir à Bari. Mais je puis vous en signaler trois autres : *Breviarium et Psalterium ad usum S. Germani a Pratis*, double glose interlinéaire et marginale : Bibliothèque Nationale, n° 1150, xi^e siècle. — *Psalterium, Hymni et Cantica cum glossis*, provenant de l'abbaye de Jumièges : Bibliothèque de Rouen, n° 347, xi^e siècle. — *Hymni glossati* : Bibliothèque d'Arras, n° 525, xiii^e siècle.

« J'ai appelé cet hymnaire *Codex Hilariensis*, parce qu'il me paraît être l'original ou du moins une des premières copies de cette glose d'*Hilarius*, tant de fois reproduite par les incunables. J'en compte six exemplaires dans ma bibliothèque, de différentes années et de divers types : trois de Grenade, un de Bâle, un de Cologne et un de Strasbourg ¹ ».

Ainsi, aux premiers temps de l'imprimerie, cette glose eut surtout du succès en Espagne et en Allemagne. Le plus ancien manuscrit date du xi^e siècle ; les deux autres, signalés par M. Pimont, sont contemporains de celui de Bari.

La glose de Nicolas de Perillo est de deux sortes : littérale, elle suit pas à pas le texte et l'explique pour ainsi dire grammaticalement. C'est l'œuvre d'un pédagogue, et personne n'y prendra guère goût. L'autre glose est mystique, c'est-à-dire qu'elle substitue la réalité au

1. Dans l'inventaire de Jean Fouquereu, évêque de Senlis, mort en 1429, est mentionné parmi ses livres « les hymnes glossées » (*Rev. des Soc. sav.*, 6^e série, tom. V, pag. 688).

symbole, la vérité déguisée à la figure. Là est le côté vraiment original de ce commentaire que ne doivent pas dédaigner les archéologues, parce qu'il servira à leur expliquer péremptoirement plus d'une sculpture ou peinture du moyen âge.

J'en prends des exemples au hasard, mettant en italiques tout ce qui appartient à Nicolas de Perillo :

Pange, lingua (*homo*), gloriosi
Lauream certaminis,
Et super crucis tropeum (*victoriam*)
Dic triumphum nobilem :
Qualiter Redemptor orbis
Immolatus vicerit (*diabolum*) ¹.

Audi (*pro exaudi*), benigne conditor (*mundi*),
Nostras preces (*rogaciones*) cum fletibus
In hoc sacro jejunio
Fusas (*effusas*) quadragenario (*in quadraginta diebus*) ².

Aurora (*Xpistus*) jam spargit (*illuminat*) polum (*cælum Ecclesiam*),
Terris dies (*Xpistus*) illabitur (*infundit*) ³.

Summæ Deus clementiæ (*O alle pietatis*) ⁴.

Plasmator hominum Deus (*Creator Ade sexta die*) ⁵.

Ex more docti (*nos*) mistico (*figurato*) ⁶.

Vox clara ecce intonat (*predicacio Jhesu Xpisti terribiliter tonat*).
Obscura queque increpat (*vicia et peccata reprehendit*) ⁷.

Hostis Herodes impie (*Ascalonita crudelis*),

Regem venire quid (*cur*) times ⁸ ?

O gloriosa Domina (*Maria*),

Excelsa (*elevata*) super sidera ⁹.

Quod (*illud paradisum*) Eva tristis abstulit ¹⁰.

Sumens illud Ave (*illum salutationem*) ¹¹.

Lux lucis (*Fili Patris*) ¹².

Xpiste redemptor omnium (*Xpistianorum*) ¹³.

1. Hymne des Matines, au dimanche de la Passion.

2. Hymne des Vêpres, aux dimanches de Carême.

3. Hymne des Laudes, le samedi.

4. Hymne des Matines, le samedi.

5. Hymne des Vêpres, le vendredi. — M. Pimont lit : *hominis* (I, 259).

6. Hymne des Matines, aux dimanches de Carême.

7. Hymne des Laudes, en Avent.

8. Hymne des Vêpres de l'Épiphanie.

9. Petit office de la sainte Vierge, à Laudes.

10. *Ibid.*

11. Dans l'*Ave maris stella*, aux fêtes de la Vierge.

12. Hymne des Laudes, le lundi.

13. Aux Vêpres de la Toussaint.

L'*Inviolata*, si populaire en France, présente quelques variantes qu'il importe de signaler :

Inviolata, intacta et casta es, MARIA :
Que es effecta fulgida regis porta...
Tu da per precata dulcissona...
O benigna, o benigna,
Que sola inviolata...

J'ignore à quel titre figure ici l'*Inviolata*, qui n'est pas une *hymne*, mais un trope ou prose, *prosa*, comme il est dit dans nos anciennes liturgies.

4. On ne connaîtrait qu'imparfaitement la glose de Nicolas de Perillo, si on n'avait, pour la juger, que les extraits que je viens de citer. Je vais maintenant donner de plus longs spécimens. Dans un texte entier apparaît mieux le véritable esprit de l'auteur.

La première hymne, que je réduis à deux strophes, est celle des Matines du dimanche. Elle se dit pendant la saison d'hiver et a pour auteur saint Grégoire le Grand ¹.

Je conserve partout l'orthographe du temps. Je laisse même subsister les fautes évidentes, comme *Imnum* pour *Hymnus*; rien, en effet, ne motive cet accusatif ou ce neutre.

Imnum ad Nocturnum.

Primo (dies dominicalis) dierum omnium (dierum)
Quo (die) mundus extat conditus (ordinatus)
Vel quo (die) resurgens conditor (Salvator)
Nos morte (eterna) victa liberat.

Pulsis procul (a longe) torporibus (peccatis),
Surgamus omnes ocius (cicuis)
Et nocte queramus pium (Xpistum),
Sicut prophetam novimus (David novimus quesivisse).

« Ce passage, dit l'abbé Pimont, fait allusion à ces paroles du Psalmiste : *In noctibus extollite manus vestras in sancta et benedicite Dominum* (Ps. CXXXIII, 3)². »

5. Voici l'hymne des Laudes pour la quatrième férie ou mercredi. On la croit de Prudence³. C'est une des mieux réussies du recueil. Il me semble, en lisant la première strophe, comprendre parfaite-

1. Pimont (I, p. 21).

2. *Les Hymnes du Bréviaire romain*, t. I, p. 31.

3. *Ibid.*, p. 200.

ment la signification des deux serpents sculptés en denors de l'abside de Saint-Laurent de Grenoble, au XI^e siècle, qui rampent et fuient devant le soleil levant, image du Christ, qui est le véritable Orient, *oriens ex alto*.

Innum ad Laudes.

Nox (*dyabole*), et tenebre (*peccata mortalia*), et nubila (*peccata venialia*)¹,

Confusa mundi et turbida²,

Lux (*gratia Spiritus Sancti*) intrat, albescit polus (*anima fidelis*)³,
Xpistus venit, discedite (*recedite*).

Caligo terre (*obscuritas nostra*) scinditur (*dividitur*),

Percussa solis spiculo (*Xpisti divino verbo*),

Rebusque jam (*certe*) color⁴ (*vigor*) redit⁵,

Vultu nitentis (*splendentis*) sideris (*Xpisti*)⁶.

Te, Xpiste, solum novimus⁷ :

Te mente pura et simplici (*sine ypocrisi*)

Flendo (*peccata*) et cauendo quesumus⁸,

Intende nostris sensibus (*prebeas sensum*)⁹.

Sunt multa (*multe virtutes*) fucis (*falsis coloribus*) illita (*ligata vel cinta*)¹⁰

Quæ luce purgentur tua¹¹ :

Tu lux Eoy sideris (*solis orientalis, id est*¹² *Spiritus Sancti*),

Vultu sereno (*claro*) illumina (*nos*)¹³.

6. L'hymne des Laudes du dimanche, saison d'hiver, est attribuée à saint Ambroise¹⁴.

1. Pour mieux faire saisir la différence qui existe entre la glose d'*Hilarius* et celle de Nicolas de Perillo, je donnerai ici les variantes du premier, qu'a eu la complaisance de me communiquer M. Pimont.

2. *Discordiar hæreticorum, Turbationes et seditiones permixtæ.*

3. *Id est, Xpistus intrat mentes fidelium.*

4. M. Pimont me fait observer avec beaucoup de sens que la glose *vigor* nécessite le rétablissement de *calor* au lieu de *color*. « *Calor* est le mot vrai, comme on le voit par le texte et comme l'écrivent tous les bons manuscrits ».

5. *Animabus nostris.*

6. *Id est splendore Spiritus Sancti.*

7. *Redemptorem et illuminatorem.*

8. *Et laudando.*

9. *Præbe assensum.*

10. *Juncta vel uncta.*

11. *Tuo splendore.*

12. *Patris.*

13. *Claritate Spiritus Sancti.*

14. Pimont I, 48.

Innum ad Laudes.

Æterne (*Deus sine principio et fine*) rerum conditor (*factor*),
Noctem (*peccatorem*) diemque (*animam fidelem*) qui regis,
Et temporum (*diversitates, id est spacium hujus vitæ*) das tempora,
Ut alleves (*videlicet moneas*) fastidium.

Præco diei (*beatus Johannes Baptista præco Xpisti*) jam sonat.
Noctis profundæ (*obscuritatis veteris testamenti*) pervigil (*valde
vigilans*),
Nocturna lux (*Xpistus, quia Xpistus ortus fuit in medietate noctis*)
viantibus (*ambulantibus*),
A. nocte (*animam peccatricem egentem pœnitencia*) noctem segregans
(*ab alia anima dampnata dividens*).

Hoc excitato ¹ (*Domino prædicante*) Lucifer (*Xpistus*)
Solvit polum caligine (*Cælum erat clausum; postquam venit Xpistus,
egerunt pœnitenciam*);
Hoc (*excitato*) omnis errorum chorus (*societas errorum*)
Viam nocendi (*peccandi*) deserit (*derelinquit*).

Hoc nauta vires colligit,
Pontique (*invidi*) mitescunt (*umiliantur*) freta (*bulliciones*) :
Hoc, ipsa petra Ecclesiæ (*beato Petro*)
Canente, culpam (*peccatum*) diluit.

Surgamus ergo strenne (*egregie*),
Gallus (*prædicator*) jacentes (*pigros peccatores*) excitat
Et somnolentos (*homines plenos sompno*) increpat (*dicit*)
Gallus (*surgere*) negantes arguit (*reprehendit*).

Gallo canente (*prædicante prædicatore*) spes redit,
Ægris (*peccatoribus*) salus refunditur (*conceditur*),
Mucro (*ensis*) latronis (*diaboli*) conditur,
Lapsis (*peccatoribus*) fides revertitur (*revocatur*).

Jesu, labantes (*discurrentes peccatores*) respice
Et nos videndo corrige (*castiga*) :
Si respicis lapsos (*peccatores*), stabunt ².
Fletuque (*cum*) culpa (*peccatum*) solvitur (*dimittitur*).

Tu lux refulge (*resplende*) sensibus (*nostris*),
Mentisque sompnum discute (*expelle*) :
Te nostra vox primum (*maxime*) sonet
Et vota solvamus tibi (*ad laudem*).

Deo Patri, etc.

1. Restituez *Excitatus*.

2. Le Bréviaire porte : *Si respicis, labes cadunt*.

7. L'hymne brève des Complies a pour auteur saint Ambroise ¹.

Innum ad Completorium

Te lucis ante terminum (*Antequam de mundo exiamus*)
 Rerum (*omnium*) creator, poscimus (*petimus*)
 Ut solita clementia (*pro pietate tua*)
 Sis presul (*defensor*) ad custodiam (*noctis*).

Procul (*a longe*) recedant sompnia (*illusiones demonum*)
 Et noctium (*nocturnales*) fantasmata (*appariciones malignorum spiri-
 rituum*)
 Hostemque (*dyabolum seu carnem*) nostrum comprime (*destrue*),
 Ne polluantur corpora (*cadant in polucionem*).

8. Je termine par l'hymne des Laudes de Noël. On sait qu'elle est alphabétique, c'est-à-dire que chaque strophe commence par une lettre dont le choix est déterminé par l'ordre qu'elle tient dans l'alphabet. Elle fut écrite au v^e siècle par le prêtre Cecilius Sedulius ².

Innum ad Laudes.

Ad solis ortus cardine (*ab oriente*)
 Ad usque terre limitem (*occidentem*)
 Xpistum (*nos*) canamus (*laudamus*) principem,
 Natam (*ex*) Maria virgine.

Beatus auctor (*amministrator ?*) seculi (*mundi*)
 Servile (*formam servi*) corpus induit (*assumpsit*),
 Ut carne (*sua*) carnem (*nostram*) liberans,
 Ne (*non*) perderet quos (*homines*) condidit (*creavit*).

Caste (*matris*) parentis (*Virginis Marie*) viscera
 Celestis intrat gratia (*Xpistus*);
 Venter puelle (*Xiiiijcim annos habebat*) bajulat (*portat*)
 Secreta que non noverat (*ipsa virgo*).

1. Pimont. I, 121. — Le chanoine Feuli, dans le *Bulletino ecclesiastico* (t. III, p. 315) a reproduit la glose de Perillo sur les hymnes *Nox et tenebræ* et *Te lucis*, à la suite d'un article intitulé : *Monsignor Barbier de Montault e i suoi studi*. — Une petite revue de ce genre serait fort utile en France, pour populariser dans nos diocèses les saines notions de la liturgie et du droit; je l'avais tentée en 1860. Je me suis retiré après un essai infructueux d'une année (*Œuvres complètes*, V, 127-132); pour une pareille tâche, il m'eût fallu un autre éditeur que celui entre les mains de qui je m'étais fourvoyé. Faute d'une Revue spéciale, je me vois obligé de publier mes observations dans la *Musica sacra*, quoique son but direct soit particulièrement le chant [qui s'applique aux paroles liturgiques plutôt que le texte lui-même; mais ces études ont entre elles un lien étroit de connexion.

2. Alfieri. *Prodromo sulla restaurazione de' libri di canto ecclesiastico* (Rome, 1857, in-8, p. 126).

Domus (*alvus*) pudici (*casti*) pectoris (*virginis*)
Templum repente (*cito*) fit Dei :
Intacta (*domus*) nesciens virum (*per carnis comitionem*),
Verbo (*per verbum quod Gabriel predixerat*) concepit filium.

Enixa est (*peperit*) puerpera (*Maria pariens puerum*),
Quem Gabrihel predixerat (*ante dixerat nasciturum*),
Quem (*illum*) matris (*Elisabeth*) alvo (*ventre*) gestiens (*portans vel desiderans*)
Clarus Johanes senserat (*ventre matris*).

Feno (*herba est calida*) jacere (*Xpistus*) pertulit (*voluit, passus est*)
Presepe non abhorruit,
Parvoque lacte pastus est (*nutritus est*)
Per quem (*Xpistum*) nec (*non*) ales (*nutrix Maria*) esurit (*famescit*).

Gaudet (*quia Xpistus natus est*) chorus celestium (*spirituum, quia Xpistus natus est*)
Et angeli canunt Deo (*gloriam*)
Palamque (*manifestus*) fit pastoribus
Pastor (*Xpistus*), creator omnium.

Gloria tibi, Domine.

XLIV. — LES ARCHIVES ¹

Les archives de Saint-Nicolas sont actuellement en désarroi. L'historien de la collégiale les avait classées avec soin ; mais, depuis Putignani, un déménagement complet dans un autre local a désorganisé toutes les pièces. J'ai promis de m'occuper de ce classement, lorsque je retournerai à Bari ². Aidé, comme je l'ai été dans mes recherches, par deux prêtres dévoués qui sont attachés à la basilique, j'irai d'autant plus vite dans cette besogne qu'il existe une copie ancienne, disposée selon l'ordre chronologique, des documents les plus importants.

Deux choses sont à considérer dans ce classement : l'histoire et l'archéologie.

L'histoire réclame un dépouillement régulier, afin de savoir ce

1. Ce chapitre a été reproduit en français, à Pise, dans le *Giornale araldico*, 1834, pp. 232-233.

2. Quand pourrai-je tenir ma promesse ? Il s'est écoulé bien des années depuis que je l'ai faite (1875) et je n'ai pas encore pu trouver le loisir de la réaliser. En attendant, puisque M. le chevalier de Crollanza habite maintenant Bari, je lui conseille, à lui dont l'activité est bien connue, d'explorer plus à fond les riches archives de S.-Nicolas : il y trouvera une ample moisson au double point de vue de la sigillographie et de l'art héraldique.

qui est contenu dans ces parchemins poudreux. Chaque époque a sa méthode de travail et certainement plus d'un renseignement, précieux pour nous, a dû échapper aux patientes investigations de Putignani. Après le dépouillement vient le classement chronologique, puis l'inventaire qui se rédige en partie double, selon l'ordre des temps et des matières, sans compter les étiquettes spéciales qui assignent à chaque pièce son numéro et en donnent le sommaire.

L'archéologie a aussi ses droits dans ce vaste domaine, plus fait pour la science que pour le plaisir des yeux. Aussi, les armoires sont-elles fermées et ne s'ouvrent-elles que rarement, quand le besoin l'exige. Même ouvertes, elles ne montrent que des rouleaux, soigneusement enveloppés, ou des paquets ficelés. Pour voir simplement ce qu'il y a de curieux, des recherches particulières sont nécessaires : on y passe beaucoup de temps et, à la fin, remettre les choses en ordre n'est pas une mince besogne.

Pour satisfaire les curieux et surtout les amateurs, toujours avares de leur temps, car en voyage il semble qu'il soit habituellement compté, j'ai demandé au chapitre l'autorisation de faire un triage et j'ai provoqué l'exposition permanente des pièces capitales dans la salle du trésor, à la suite des manuscrits, dont ils forment en quelque sorte le complément.

Dans un premier examen rapide, j'ai noté huit pièces hors ligne qui seront certainement considérées avec intérêt dans les vitrines où le chapitre se fera un plaisir de les étaler, pour répondre au désir si légitime que je lui ai exprimé au nom des touristes et des savants. Trois choses appellent l'attention sur ces vieux parchemins : le fait qu'ils perpétuent, l'écriture qui varie selon les siècles et dont on aime à reconnaître et admirer les plus beaux types, enfin les sceaux apposés aux documents pour les munir de l'authenticité requise.

Une bulle de Nicolas II, pape français, puisqu'il naquit en Bourgogne, mérite d'être signalée, à cause de son iconographie particulière et de sa double devise, l'une et l'autre abandonnées depuis : saint Pierre reçoit une clef de la main de Dieu qui apparaît au ciel, sujet ainsi expliqué en exergue : ✕ TIBI PETRE DABO CLAVES REGNI CELORVM.

Au revers est inscrit le nom du pape, mais sans chiffre indiquant

son rang parmi les pontifes du même nom : NICOLAVS PAPA. La devise indique la résidence du pontife, qui est Rome la dorée : AVREA ROMA. Cette bulle remonte à l'an 1059.

Un diplôme de l'an 1122 est scellé d'une bulle de plomb à l'effigie de saint Michel et au nom de Michel, qui remplissait à Bari la fonction de juge pour les empereurs de Constantinople : MICHAEL BARENSIVM CRITIS.

Le diplôme délivré par Grimoald Alferanites, prince de Bari, *Grimoaldus Alferanites Barensis princeps*, est écrit en lettres d'or sur une feuille de vélin peinte en bleu (1123).

Du même, mais à la date de 1124, nous avons, pendue à un lacet de soie bleue, une bulle de plomb, frappée à l'effigie de saint Nicolas, vêtu à l'orientale et au nom du prince :

GRIMO
ALDUS
ALFERA
NICI

La charte de l'an 1298 nous intéresse à cause du chancelier de Sicile, qui était Pierre de Ferrières, doyen de l'église du Puy : *per magistrum Petrum de Ferreriis, decanum Anicien., cancellarium dicti regni.*

Grande pièce de l'an 1299, longue de 10 m. 50, délivrée par Charles II, au sujet d'un procès intenté à l'évêque de Gravina.

Un diplôme de Charles II d'Anjou, au millésime de 1306, a conservé intact le grand sceau de cire au type de la majesté. L'empreinte est enveloppée, suivant l'usage d'alors, dans un sachet de soie jaune et rouge, de fabrication siculo-arabe et du temps. Plusieurs autres pièces, à lacets de soie jaune et rouge, offrent les deux types de la majesté et du cavalier.

Une bulle latine, de l'an 1346, donnée par Étienne, empereur de la Roumanie, de l'Esclavonie et de l'Albanie, *Stephanus Romanie, Sclavonie et Albanie imperator*, énumère les revenus assignés à saint Nicolas sur Raguse par son aïeul Urossius, *Urossius avus noster*. Il y est parlé de la manne miraculeuse, *de cujus tumba incessanter manat*. Le sceau est en or ; on y voit d'un côté l'empereur debout, tenant une croix à la main et désigné par son nom, et de

l'autre le Christ également debout : IC XC. La signature est en grec et disposée verticalement.

Le chapitre scelle ses actes d'un sceau orbiculaire gravé au xvii^e siècle ¹. Le contour extérieur est perlé ; puis, entre deux filets, se développe cette légende : REGALE CAPITVLVM S. NICOLAI BAREN.

Le champ est semé de fleurs delis sans nombre, avec un lambel ² double ou plutôt qui est partagé en deux par un ornement qui sort du cercle supérieur, au-dessous de la couronne à feuilles d'ache, dont le milieu et les extrémités sont fleurdelisées ; on a là un souvenir du royal fondateur. De deux rinceaux, allant en sens inverse, émerge le buste de saint Nicolas, nimbé, tête nue, barbu, portant le pallium sur la dalmatique, bénissant à la manière latine de la main gauche, et de la droite tenant un livre fermé, surmonté des trois boules traditionnelles posées en triangle.

Ces boules sont une erreur des artistes, bien ancienne déjà. Il faudrait à leur place trois besants d'or, pour exprimer les trois dots données par saint Nicolas aux trois jeunes filles dont il sauva l'honneur.

XLV. — PROPRE DE LA COLLÉGIALE

Je donne ici, à titre de documents historiques, plusieurs décrets de la Sacrée Congrégation des Rites qui ne figurent pas dans les collections publiées à Rome et à Paris, car ils complètent ces collections et sont utiles à connaître pour l'histoire de la liturgie romaine. Je reproduis aussi, à titre de documents liturgiques et hagiographiques, plusieurs offices propres, concédés par le Saint-Siège au chapitre de l'église royale et collégiale de S. Nicolas.

Il y a avantage réel, pour les amateurs de liturgie, d'avoir à leur

1. J'avais adressé, à titre de souvenir historique et archéologique, au Comité des travaux historiques, une empreinte du grand et du petit sceau de Bari. Douet d'Arcey a rendu compte de l'envoi par cette simple phrase, un peu trop sommaire et dédaigneuse : « Ces sceaux sont modernes et sans grande importance. » (*Rev. des Soc. sav.*, 6^e liv., t. III, p. 536.)

2. Edouard de Barthélemy écrivait ceci en 1869 dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4^e sér., t. VIII, p. 393 : « M. le duc de Persigny, le premier.... avec une lucidité convaincante, dans un savant mémoire, a démontré que la brisure nommée *lambel* n'était nullement un signe de cadet, mais au contraire indiquait le fils aîné du vivant de son père ; le prince de Galles, encore aujourd'hui, porte dans ses armes un lambel ; c'est un détail très important pour l'histoire des familles. »

disposition des textes qui, quoique imprimés, n'ont jamais été vulgarisés, parce que les exemplaires en sont rares et aux mains exclusivement du clergé de la basilique palatine.

Une autre considération m'a porté à ne pas laisser davantage dans l'oubli les offices propres de S. Nicolas ¹, c'est que le chapitre a été fondé par Charles II d'Anjou, qui y a importé la liturgie Parisienne. Ce souvenir de la France à l'étranger a pour nous un intérêt majeur.

Cette publication nécessiterait de nombreuses notes d'éclaircissement : j'en serai très sobre, pour ne pas l'allonger démesurément.

Je remercie le chapitre de Bari, à qui je dois la communication de son Propre, tant pour le Missel que pour le Bréviaire. Il a eu raison de croire que des Français s'intéresseraient à une liturgie spéciale, qui vient en grande partie de chez eux, et d'en proposer l'impression dans un ouvrage où les questions liturgiques et les décisions du Saint-Siège ont toujours été en honneur.

1. Le 30 septembre, fête de la Ste Couronne d'épines.

Die XXX Septembris. In solemnitate S. Coronæ Domini.

Introitus. — Humiliavit semetipsum Dominus Jesus Christus usque ad mortem, mortem autem crucis ; propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen quod est super omne nomen. Alleluia, alleluia.

Psal. 88. Misericordias Domini in æternum cantabo, in generationem et generationem. ⁊. Gloria Patri, etc.

Gloria in excelsis.

Oratio. — Præsta, quæsumus, omnipotens Deus, ut qui in memoriam Passionis Domini nostri Jesu Christi Coronam ejus spineam veneramur in terris ab ipso gloria et honore coronari mereamur in cælis. Qui tecum vivit, etc.

Lectio Zachariæ Prophetæ. Cap. 12 et 13. — Hæc dicit Dominus : Effundam super domum David et super habitatores Jerusalem spiritum gratiæ et precum : et aspicient ad me, quem confixerunt, et plangent eum planctu quasi super unigenitum, et dolebunt super eum, ut doleri solet in morte primogeniti. In die illa magnus erit plangens in Jerusalem, et dicetur : Quid sunt plagæ istæ in medio manuum tuarum ? Et dicet : His plagatus sum in domo eorum qui diligebant me : framea suscitare super pastorem meum, et super virum coherentem mihi, dicit Dominus exercituum ; percutite pastorem, et dispergentur oves, ait Dominus omnipotens.

Graduale. Improperium expectavit cor meum et miseriam : et susti-

1. On les trouvera dans le volume précédent, pp. 452 et suiv.

nui, qui simul mecum contristaretur, et non fuit : consolantem me quæ-
sivi, et non inveni. ✎. Dederunt in escam meam fel, et in siti mea potave-
runt me aceto. Alleluia, alleluia. ✎. Ave, Rex noster : tu solus nostros es
miseratus errores : Patri obediens, ductus es ad crucifigendum, ut agnus
mansuetus ad occisionem. Alleluia.

† *Sequentia Sancti Evangelii secundum Joannem. Joun. 10.*

In illo tempore : Sciens Jesus quia omnia consummata sunt, ut consum-
maretur Scriptura, dixit : Sitio. Vas ergo positum erat aceto plenum. Illi
autem spongiam plenam aceto, hyssopo circumponentes, obtulerunt ori
ejus. Cum ergo accepisset Jesus acetum, dixit : Consummatum est. Et
inclinato capite tradidit spiritum. Judæi ergo (quoniam Parasceve erat), ut
non remaneret in cruce corpora sabbato (erat enim magnus dies ille sab-
bati) rogaverunt Pilatum, ut frangerentur eorum crura et tollerentur.
Venerunt ergo milites et primi quidem fregerunt crura, et alterius qui
crucifixus est cum eo. Ad Jesum autem, cum venissent, ut viderunt eum
jam mortuum, non fregerunt ejus crura, sed unus militum lancea latus
ejus aperuit, et continuo exivit sanguis et aqua. Et qui vidit testimo-
nium perhibuit : et verum est testimonium ejus. Credo.

Offertorium. Insurrexerunt in me viri iniqui : absque misericordia
quæsierunt me interficere et non pepercerunt in faciem meam spuerè :
lanceis suis vulneraverunt me, et concussa sunt omnia ossa mea.

Secreta. — Oblatum tibi, Domine, sacrificium, intercedente Unigeniti
Filii tui passione, vivificet nos semper et munit. Qui tecum vivit et
regnat etc.

Præfatio de Cruce.

Communio. Foderunt manus meas et pedes meos, dinumeraverunt
omnia ossa mea.

Postcommunio. Oratio. Concede, quæsumus, omnipotens Deus, ut qui
sacrosanctæ Spinæ Unigeniti Filii tui Domini nostri Jesu Christi suscep-
tionem colimus, a peccatorum nostrorum vinculis absoluti, immortalitatis
coronam consequi valeamus. Per eundem Dominum nostrum Jesum
Christum.

Le 25 mai, fête de S. Urbain, pape et martyr, avec le *Credo*.

Die XXV Maii. In festo S. Urbani papæ et mart.

Introitus. Psal. 131. — Sacerdotes tui, etc., comme au commun d'un
confesseur pontife.

Oratio. — Da, quæsumus, omnipotens Deus, ut qui beati Urbani, Mar-
tyris tui atque Pontificis, solemnità colimus, ejus apud te intercessionibus
adjuvemur. Per Dominum nostrum.

Lectio Epistolæ beati Pauli Apostoli ad Corinthios. 2 Cor. 1.

Fratres : Benedictus Deus (comme au commun de plusieurs martyrs).

Graduale. Psalm. 88. Inveni David servum meum, oleo sancto meo unxi
eum : manus enim mea auxiliabitur ei, et brachium meum confortabit

eum. *ŷ*. Nihil proficiet inimicus in eo et filius iniquitatis non nocebit ei.

Alleluja, alleluja. *ŷ*. Memento, Domine, David et omnis mansuetudinis ejus. Alleluja.

✠ *Sequentia sancti Evangelii secundum Mathæum. Matth. 25.*

In illo tempore: Dixit Jesus discipulis suis parabolam hanc: Homo peregre proficiscens, etc.

Offertorium. Psal. 88. Veritas mea, etc.

Secreta. — Hæc hostia, Domine, quæsumus, emundet nostra delicta: et ad sacrificium celebrandum, subditorum tibi corpora mentesque sanctificet. Per Dominum.

Communio. Fidelis servus, etc.

Postcommunio. — Refecti participatione muneris sacri, etc. *comme au commun des martyrs.*

Le 7 août, fête de S. Donat, évêque et martyr, avec le *Credo*.

Die VII Augusti in festo S. Donati, Episcopi et Martyris.

Introitus. Dan. 3. — Sacerdotes Dei, etc. (*comme d'un martyr pontif.*).

Oratio. — Deus, tuorum gloria Sacerdotum, præsta, quæsumus. ut sancti Martyris tui et Episcopi Donati, cujus festa gerimus, sentiamus auxilium. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum, etc.

Lectio Epistolæ beati Jacobi Apostoli. Jac. 1.

Charissimi: Omne gaudium existimate, etc.

Graduale. Psal. 36. Os justi meditabitur sapientiam, et lingua ejus loquetur judicium. *ŷ*. Lex Dei ejus in corde ipsius et non supplantabuntur gressus ejus.

Alleluja, alleluja. *ŷ*. Justus non conturbabitur, quia Dominus firmat manum ejus. Alleluja.

✠ *Sequentia sancti Evangelii secundum Marcum. Marc. 13.*

In illo tempore: dixit Jesus discipulis suis: Videte, vigilate, etc. *Credo*.

Offertorium. Psal. 88. Inveni David, etc.

Secreta. — Præsta, quæsumus, Domine, ut sancti Martyris tui et Episcopi Donati intercessionem, quem ad laudem nominis tui dicatis muneribus honoramus, piæ nobis fructus devotionis accrescat. Per Dominum.

Communio. Luc. 13. Fidelis servus, etc.

Postcommunio. — Omnipotens et misericors Deus, qui nos sacramentorum tuorum et participes efficis et ministros: præsta, quæsumus, ut, intercedente beato Donato, Martyre tuo atque Pontifice, ejusdem proficiamus et fidei consortio et digno servitio. Per Dominum.

2. L'Ordo perpétuel de la basilique forme un volume in-8^o de 415 pages. Il importe d'en reproduire ici le titre exact:

Ordo divini officii in regali ecclesia S. Nicolai Barenensis perpetuo servandus, cum officiis, more Parisiensi, S. P. N. Nicolai et translationis S. Spinæ

D. N. J. C., necnon lectionibus II et III nocturni pro festis et octavis aliorum sanctorum, quæ in dicta basilica ex indultis apostolicis celebrantur, ad majorem reverentissimi capituli totiusque cleri ejusdem regalis ecclesiæ commoditatem, ex octavario Romano desumptis, et in hoc libello transcriptis, sub auspiciis Illustrissimi et Reverendissimi Domini D. Francisci Xaverii d'Elia, Patritii Bariensis, protonotarii apostolici ad instar participantium, SS. Domini nostri papæ prælati domestici, et Palatini S. R. M. Locumtenentis, ejusque intimi a latere consiliarii, magni prioris et ordinarii supradictæ regalis ecclesiæ, terrarumque Rutiliani ac Sancti Nicandri possessoris, et in ordinem expositis a Reverendo Domino D. Abate Jacobo Quarta, ejusdem basilicæ canonico presbytero.

Vignette représentant S. Nicolas, sur le bord de la mer où vogue un vaisseau, faisant sortir par sa bénédiction les trois enfants du saloir.

Baren. Ex Typographia Joannis et Dominici fratrum Cannone. 1852.

Suit une lettre du grand prieur, qui constate que la liturgie parisienne, établie par Charles II d'Anjou à S.-Nicolas en 1304, a été remplacée en 1603 par la liturgie romaine, sauf toutefois pour les trois offices de S. Nicolas, de la Translation et de la Sainte Épine, qui sont les mêmes qu'à l'origine.

Franciscus Xaverius d'Elia, Magnus Prior ecclesiæ S. Nicolai Barenensis etc., omnibus Dignitatibus, Canonicis et Clericis Sux Regalis Ecclesiæ, salutem et benedictionem in Domino.

Cum ab Reverendissimi Archiepiscopi Baren. auctoritate ac jurisdictione fuisset immune Regale Capitulum Sancti Nicolai ejusdem civitatis, nec non ab illa Capellani Majoris de Neapoli, prout ex illa exemptionis bulla Summi Pontificis Paschalis II, de die 18 novembris 1106, satis apparet, idque postulante Principe Nortmanno Boemundo, Antiochiæ Rege Duceque Apuliæ, sicque etiam nunc servatur ipso in statu in juribus suis, uti ex alia bulla Pii Papæ VII *De utiliore* data die 9 junii anni æræ salutis 1818, sub peculiaris regimine Prælati cum titulo Magni Prioris, et cum ordinaria eidem adnexa jurisdictione in spiritualibus et temporalibus in Capitulum et Clerum Regalis Ecclesiæ, aliorumque ab ea dependentium ubicumque sint sive in hac civitate, sive extra, ita ut per se singulis annis Kalendarium evulgat pro divinorum Officiorum recitatione servandum. Et quoniam diu non pauca Sanctorum Officia a S. R. C. identidem concessa in variis ibant dispersa libellis, et volentes ea in unum conjungere, ut regularis atque perpetuus ordo haberetur ad laudandum Deum et Dominum nostrum Jesum Christum juxta Apostoli præceptum, id fieri statuimus secundum ritum Romanæ Ecclesiæ, cui, nullo medio, pertinemus, eo magis quod cum ex Decreto Philippi III, Hispaniarum Regis Catholici, de die 31 decembris 1603, commutata fuisset divina Psalmidia e Parisien-

si ritu, quo tunc temporis et ab anno 1304 jussu Regis Caroli II Andegavensis in eadem S. Nicolai basilica celebrabatur, in Officium sive Breviarium Romanum, quo modo utimur, ob generalem Officiorum reductionem a Beatissimo Papa Pio V, dispositam ¹, et relicta solummodo facultate ac speciali prerogativa basilicæ prædictæ recitandi secundum Parisiensem ritum Officia propria tam Solemnitatis quam Translationis Sancti Nicolai, dictæ Regalis Ecclesiæ Patroni, ac illud etiam de Translatione Sacræ Spinæ Coronæ D. N. J. C., ideoque permisimus præsentem per typos in lucem proferre libellum ad majorem gloriam et honorem Summi Dei, et Sancti Nicolai, præcipui Patroni totius Provinciæ et Civitatis, hujusque Regalis Basilicæ Titularis, qui dignatus est suum Regale Capitulum suumque Clerum omnino illustrare tot tantisque Summorum Pontificum Catholicorumque Regum privilegiis. Amen.

Datum Barii ex Nostro Priorili Palatio, die 10 junii 1852.

3. Concession, en 1850, de la Vigile de l'Immaculée Conception au royaume de Naples, parce qu'elle en est la patronne principale, « primaria et principalis patrona civitatis et regni Neapolitani », ce qui lui vaut d'être double de première classe.

Regni utriusque Siciliæ. — Serenissimus Ferdinandus II, Siciliarum rex inclytus, animo perpendens quanto devotionis fervore, et clerus et populus universus sui Regni flagrant erga Beatissimam Virginem Dei matrem, originali labe omnino expertem, quum et ipse pium hunc animi affectum mirum in modum foveat sincera et ardentissima pietate, SS. Domino Nostro Pio Papæ IX suas et omnium Archiepiscoporum, Episcoporum cæterorumque intra limites utriusque Siciliæ Regni Ordinaria potestate fungentium, enixas preces exhibuit, humiliter postulantium ut in pervigilio Festi Immaculatæ Deiparæ Conceptionis, sub quo speciali titulo uti Regni Patrona jam colitur, agi possit Vigiliæ commemoratio tam in Officio quam in Missa. Sanctitas Sua, referente me subscripto Secretario, de speciali gratia benigne annuit juxta preces; eapropter in Matutino IX lectio Vigiliæ desumatur ex una dierum intra octavam, de qua eo anno non recitari debeat Officium, commemoratio vero ex Vigilia Assumptionis ejusdem, sicuti orationes in missis addendæ, ac solemnissimæ in cathedralibus et collegiatis post Nonam canenda eadem sit quæ in Missali inter votivas accensetur ab Adventu ad Nativitatem, cum Evangelio *Liber generationis Jesu Christi* et Orationes ut supra, servatisque rubricis, contrariis non obstantibus quibuscumque. Undecimo Kalendas novembris anno 1850. — Aloysius Card. Lambruschini S. R. C. Præf. Pro R. P. D. Joseph Gaspares Fatati, S. R. C. a Secretis, Dominicus Gigli substitutus.

1. Beatil., *Gloria di S. Nicola di Bari*, Napoli, 1620, cap. 19, pag. 945.

4. Concession au même royaume, en 1848, de l'office propre de l'Immaculée Conception, par indult daté de Gaëte.

Utriusque Siciliae regni. — SS. Dominus noster Pius Divina Providentia pp. IX, pietissimis Regni Utriusque Siciliae Regis Illustris desideriiis quam libentissime annuens, decrevit ut in omnibus ejusdem Regni diocesisibus citra Pharam existentibus missa et officium proprium de Beatissimæ et Immaculatæ semper Virginis Mariæ Conceptione celebretur, Romæ novissime editum. Atque idem SS. Dominus Noster hujus decreti executionem Nuntio Apostolico Neapolitano commisit. Contrariis non obstantibus quibuscumque. — Datum Gajetæ die 8 decembris, anno 1848. Jacobus Card. Antonelli, de speciali mandato Sanctissimi.

5. Par décret de Pie VI, en date du 12 février 1783, le chapitre de S. Nicolas fut autorisé à se servir du Propre de l'église métropolitaine pour les saints qui manquaient au sien.

Ex Decreto Summi Pontificis Pii VI, die 12 febr. 1783, Regali Capitulo Ecclesiae S. Nicolai Baren. fuit concessa facultas ut in supplementum Sanctorum qui proprio peculiarique suo Kalendarlo per anni cursum desunt, uti possit Kalendarlo Metropolitanæ Ecclesiae Barenensis, super quo Decreto fuit per Regalem Cameram S. Claræ impartitum Regium placitum, cum reservatione Regalium jurium dictæ Regiæ Ecclesiae.

6. En 1729, la S. C. des Rites étendit à toute la Pouille la messe et l'office de la translation de la *Santa Casa*, du Patronage de saint Joseph et de la Translation de S. Nicolas, à la demande de l'archevêque de Bari.

Provinciae Apuliae. — Cum ex parte Reverendiss. Archiep. Baren. pro extensione ad totam Provinciam Apuliae Officiorum Almæ Domus Laurentanæ, Patrocinii S. Josephi, et Translations S. Nicolai Archiepiscopi Myren. S. R. C. enixe supplicatum fuerit; Sac. eadem Congr. gratiam in similibus factam extendendo benigne concessit, et in universa præfata Provincia die X Decembris Officium proprium Translationis Almæ Domus Laurentanæ, Dominica III post Pascha Resurrectionis aliud Officium Patrocinii S. Josephi; necnon die IX Maii alterum Officium Translationis S. Nicolai prout in aliquibus dictæ provinciæ locis peragitur, a Clero Sæculari et Regulari utriusque sexus in posterum recitari et missam respective celebrari possint et valeant. Die 9 Aprilis 1729 = Loco † Sigilli = N. M. Card. Lercari. N. M. Tedesci Archiep. Apam., S. R. C. Secret.

7. Décret de la Sacrée Congrégation des Rites autorisant l'addition de Immaculata dans la préface de la Conception et du verset Regina sine labe originali concepta aux litanies de Lorette.

Decretum pro additione præfationi missæ, et litanis Laurentanis Deiparæ

encomium Immaculata. Nullius Baren. — Hodiernus Prior Regalis Collegiatæ Basilicæ Sancti Nicolai, Nullius Baren., Julius Cæsar Giliberti, Sanctissimum Dominum Nostrum Pium IX Pontificem Maximum rogavit enixe, ut ad memoratam suam Basilicam extendere dignaretur indultum quamplurimis diœcesibus jam concessum addendi nempe Præfationi missæ *Conceptionis Beatae Mariæ Virginis verbum Immaculata*, adeo ut legi valeat *Et te in Conceptione immaculata*; insuper et addendi Litanis Lauretanis post versum *Regina Sanctorum omnium* aliud Deiparæ encomium, nimirum *Regina sine labe originali concepta*. Quibus precibus peramanter exceptis, referente me subscripto Secretario, Sanctitas Sua benigne annuit juxta petita. Die 12 martii 1847. — Loco † *Sigilli. F. L. Card. Micara, S. R. C. Præfectus.* — G. FATATI, S. R. C. secretarius.

8. Les reliques conservées dans le trésor sont mentionnées à chaque fête, avec l'indication de leur provenance.

22 janvier. S. Vincent, martyr.

Asservatur in thesauro hujus nostræ Regal. Eccl. *os brachii Christi mart. Vincentii*, inclusum in brachio argenteo, donatum ab episcopo Valentiaë Hispaniarum, qui cum Baren. pervenisset pluribus cum fidelibus, ut hic ad loca sacra Jerosolimorum navigaret, ibique ægrotavit male, et ante mortem dedit illud, quod secum asportabat, Eliæ Archiepiscopo cum onere deponendi in nova Ecclesia, quæ erigebatur in honorem nostri Divi Nicolai.

3 février. S. Blaise, évêque et martyr.

Asservatur in thesauro hujus nostræ Regalis Ecclesiæ *os humerorum Christi episcopi et martyris Blasii* in mitra cum baculo argenteo, a Carolo II Andegavensi donatum.

Premier mardi de mars. Ste Marie de Constantinople, patronne et protectrice de la ville et du territoire de Bari.

Asservatur in thesauro Nostræ Regal. Eccl. *theca Capillorum B. M. V., a S. Birgitta Vid. huic Sanctuario donata*, quæ exponit venerat. fidel. in hac festivit. et post miss. solemn., quæ celebr. in cappella ejusd. B. M. V. fit Processio infra Eccl.

12 mars. S. Grégoire le Grand, pape.

A nostro Regal. Capit. fit Process. ad Eccl. S. Gregorii, nostræ jurisdiction., in qua defertur solemn. *os occipitis ejusd. Sancti*, quod asservatur in thesauro dictæ nostræ Eccl., reconditum in triregno argenteo, donatum a rege Carolo II Andegavense, ibique celebr. miss. solemn. de eod. Sancto.

15 mars. S. Longin, martyr.

Insign. Reliq. in nostr. Regal. Eccl. asservatur *Crus Christi Mart.*, in crure argenteo inclusum, in thesauro dictæ nostræ Eccl.

3 mai. Invention de la Croix.

Hodie exponit. venerat. Fidelium pars SS. Crucis D. N. J. C., quæ asservatur in thesauro nostr. Regal. Eccl., a rege Carolo II Andegavensi donata, et post miss. solemn. fit Process. infra Eccl. et antequam reponatur, impertienda est populo benedictio. S. R. C., die 31 maii 1817.

25 mai. S. Urbain, pape et martyr.

Asservatur in thesauro nostr. Regal. Eccl. *os brachii Christi Martiris Urbani Pp.*, inclusum in brachio argenteo, donatum a Carolo II Andegavensi huic Sanctuario.

10 août. S. Laurent, diacre et martyr.

Hodie exponitur venerat. fidel. *os brachii S. Laurentii M.*, quod asservat. in thesauro nostr. Regal. Eccl. et post miss. solemn., quæ celebratur in cappella ejusd. S. Mart., fit Process. infra Eccl.

14 septembre. Exaltation de la Croix.

Hodie exponit. venerat. fidel. pars SS. Crucis D. N. J. C., quæ asservat. in thesauro huj. nostr. Regal. Eccl., a rege Carolo II Andegavensi donata et post missam solemnem fit processio infra Ecclesiam et antequam reponatur, impertienda est populo benedictio. S. R. C., 31 maii 1817.

21 octobre. Compagne de sainte Ursule, vierge et martyre.

Una ex Sodalibus S. Ursulæ, virg. et m., dupl. (ex insign. Reliq. in nostr. Regal. Eccl. de qua asservat. *caput integrum* in nostro thesauro.)

9. Les leçons propres de S. Sabin, évêque de Canosa, tirées des *Dialogues* de S. Grégoire le Grand, sont suivies d'un décret de la S. C. des Rites, du 30 janvier 1793, par lequel S. Sabin et S. Nicolas sont déclarés, pour mettre fin à une longue controverse, *patrons également principaux* de la ville de Bari. Le chapitre de la métropole tenait pour S. Sabin et celui de la collégiale pour S. Nicolas.

La fête de S. Sabin se célèbre le 9 février.

In II nocturno. *Ex libro Dialogorum Sancti Gregorii Papæ, lib. 2, cap. 15 et lib. 3, cap. 5.*

Lectio IV. — Sabinus, Canusine antistes Ecclesiæ, ad famulum Dei Benedictum venire consueverat, quem vir Dei pro vitæ suæ merito valde diligebat. Is itaque, dum cum illo de ingressu regis Totilæ, et Romanæ Urbis perditione colloquium haberet, dixit : Per hunc regem civitas ista destructur, ut jam amplius non habitetur. Cui vir Domini respondit :

Roma a Gentibus non exterminabitur, sed tempestatibus coruscis, et turbibus ac terræ motu fatigata, in se ipsa marcescet. Idem Sabinus longo jam senio oculorum lumen amiserat, ut omnimodo nil videret; quem rex Gothorum Totila, prophetiæ habere spiritum audiens, minime credidit, sed probare studuit, quod audivit. Tu autem Domine, etc.

Lectio V. — Qui cum in iisdem partibus devenisset, hunc vir Domini ad prandium rogavit. Cumque jam ventum esset ad mensam, rex discumbere noluit, sed ad Sabini venerabilis viri dexteram sedit. Cum vero eidem Patri puer ex more poculum vini præberet, rex silenter manum tetendit, calicem abstulit, eumque per se episcopo, vice pueri, præbuit, ut videret an, Spiritu prævidente, discerneret quis ei poculum præberet. Tunc vir Domini accipiens calicem, sed tamen ministrum non videns, dixit: Vivat ipsa manus; de quo verbo rex lætatus, erubuit; quia quamvis ipse deprehensus fuisset, in viro tamen Dei quod quærebat invenit. Tu autem Domine, etc.

Lectio VI. — Hujus tamen venerabilis viri, cum ad exemplum vitæ sequentium, in lingua senium vita traheretur, ejus archidiaconus, ambitione adipiscendi episcopatus accensus, eum extinguere veneno molitus est. Refectionis hora, cum jam vir Dei ad edendum discumberet, ei præmiis corruptus puer hoc, quod ab archidiacono ejus acceperat, veneni poculum obtulit; cui statim venerabilis episcopus dixit: Bibe tu hoc, quod mihi bibendum præbes. Tumefactus puer, deprehensum se esse sentiens, maluit moriturus bibere quam pœnas pro illa tanti homicidii culpa tolerare: cumque sibi ad os calicem duceret, vir Domini compescuit, dicens: Non bibas, da mihi, ego bibo; sed vade, dic ei qui tibi illud dedit: Ego quidem venenum hibo, sed tu episcopus non eris: facto igitur signo crucis, venenum episcopus bibit securus eademque hora in loco alio quo inerat archidiaconus ejus defunctus est. Mira sunt hæc, sed talis ejusdem viri vita perhibetur ut qui conversationem ejus agnovit, virtutem non debeat mirari. Tu autem, etc.

BAREN. — Dum in civitate Baren. pluribus ab hinc annis exorta fuerit controversia inter capitulares Ecclesiæ Cathedralis, aliosque ex una parte contententes S. Sabinum, episcopum Canusii, esse patronum principalem ejusdem civitatis, et capitulum Ecclesiæ S. Nicolai, aliosque ex altera parte affirmantes non nisi eidem S. Nicolao, episcopo Miræ, principalis patroni totius civitatis, tribuendos esse honores, atque ad hujusmodi controversiam dirimendam inita fuerit concordia inter Reverendissimum Archiepiscopum cum capitulo Cathedralis Ecclesiæ, et Reverendissimum Priorem cum capitulo Ecclesiæ S. Nicolai, qua statutum est, ut, accedente S. Apostolicæ Sedis auctoritate, in posterum ambo illi Sancti episcopi, nullo facto discrimine primi et secundi, haberentur ab universa civitate Baren. tamquam patroni æque principales. Sanctissimus Dominus noster Pius VI Pontifex Maximus, ad humillimas preces Domini Archiepiscopi, me infrascripto Secretario referente, ob peculiare circumstantias

ab eodem Archiepiscopo expositas, prædictam concordiam benigne confirmavit, ac festivitatis prædictorum Sanctorum prærogativas omnes festis patronorum principalium competentes ex æquo attribuit et concessit. Die 30 januarii 1793.

Loco. Sigilli. J. Card. Archintus præfectus
R. Coppola, S. R. C. secretarius.

10. Pie IX, par décret du 12 mars 1847, autorisa le chapitre à faire, sous le rit double majeur, l'office de la Prière de Notre Seigneur au jardin des Oliviers, le mardi qui suit le dimanche de la Septuagésime.

NULLIUS BAREN. — Julius Cæsar Giliberti, Prior Regalis Collegiatae Ecclesiae Sancti Nicolai, Nullius Baren., Sanctissimum Dominum Nostrum PIUM IX Pontificem Maximum humillimis precibus adiens, enixe rogavit indultum, ut ad sibi concreditum clerum sub ritu duplicis majoris extendere dignaretur officium proprium cum missa Orationis Domini Nostri Jesu Christi in monte Oliveti persolvente, feria tertia post Dominicam Septuagesimæ, ac occurrente tantum alio officio potioris ritus transferendum ad primam insequentem diem liberam, attamen non ultra Quadragesimam. Sanctitas Sua, referente me subscripto Sacrorum Rituum Congregationis Secretario, benigne annuit juxta petita, servatis rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 12 Martii 1847.

Loco ✕ Sigilli. F. L. Card. Micara S. R. C. Præfectus.
G. Fatati, S. R. C. Secretarius.

11. En 1824, furent concédés les offices dits de la Passion. On y adjoignit ceux des sept fondateurs de l'Ordre des Servites de Marie, du bon Larron et de Ste Apolline. Enfin il fut réglé que l'office du Patronage de St Nicolas, le 31 mai, serait désormais élevé au rit double majeur.

BAREN. — Humillime supplicantibus Priore, Dignitatibus et Canonicis Ecclesiae S. Nicolai Baren., Sanctissimus Dominus Noster Leo XII, Pont. Max., ad mei infrascripti Sacr. Rit. Congregation. Secretarii relationem, benigne extendit Capitulo et Clero Ecclesiae antedictae sequentia jam approbata officia cum missis, videlicet : Feria tertia post Dominic. Sexagesimæ, Commemoration. Passionis D. N. J. C., ritu dup. secundæ class. sine octava. — Feria VI post Cineres, Sacratissimæ Spineæ Coronæ D. N. J. C., rit. dup. maj. — Feria VI post Dominic. I Quadragesimæ, Pretiosissimi Sanguinis D. N. J. C., rit. dup. maj. — Feria VI post Dominic. II Quadragesimæ, Sacror. Quinque Vulnerum D. N. J. C., rit. dup. maj. — Feria VI post Dominic. III Quadragesimæ, Sanctæ Syndonis D. N. J. C., ritu dupl. maj.

Annuit præterea pro extensione officii et missæ Bb. Septem Fundato-

rum Ordin. Servorum B. M. V., ritu dup. maj.; S. Boni Latronis cum Christo Jesu crucifixi, ritu dup. min.; ac S. Appolloniae, v. et mart., ritu semidupl. pro diebus arbitrio Reverendissimi Ordinarii fixe designandis in perpetuum et nunquam in posterum variandis, qui non sint Dominica fixa. Ac tandem indulisit ut officium cum missa Patrocinii S. Nicolai, episcopi et conf., hactenus sub die 31 Maji recitatum sub ritu dup. min., agi in posterum valeat ritu dup. maj., servatis rubricis. Die 27 Aprilis 1824.

Julius M. Cardinalis Episcopus Ostien. et Velitren. de Somalia, Sacrae Ecclesiae Vice Cancellarius et S. R. C. Praefectus. — Locus ✕ Signi. — J. A. SALA, S. R. C. SECR. COAD.

12. Clément XIV accorda l'office du Sacré Cœur au chapitre, le 19 août 1769.

BAREN. — SS. D. N. Clemens Pp. XIV, ad humillimas preces capituli, et cleri Regalis Ecclesiae Prioralis S. Nicolai Baren., referente me infrascripto Secretario, benigne indulisit, ut feria sexta post octavam SS. Corporis Christi quotannis Officium proprium cum missa Sacratissimi Cordis Jesu, jam sub die XI Maii 1765 a Sac. Rituum Congregatione adprobat., imposterum sub ritu duplicis majoris a capitulo et clero praefatae Ecclesiae recitetur et respective celebretur. Die 19 Augusti 1769.

Loco † Sigilli. — Fl. Card. Chisius praefectus. V. Macedonius, S. R. C. secret.

13. La fête du Saint Rédempteur fut octroyée le 28 mai 1782, pour le troisième dimanche de mai.

BAREN. — Porrectis Sac. Rit. Congregationi humillimis precibus ex parte capituli et canonicorum Ecclesiae Collegiatae S. Nicolai, civitatis Baren. pro extensione ad canonicos et clerum dictae Ecclesiae collegiatae officii proprii cum missa S. Redemptoris, Dominica tertia Julii, jam pro Dominio Reipublicae Venetiarum die 25 Aprilis 1722 adprobat., Sac. eadem Congreg., referente me infrascripto Secretario, petitum officium et missam sub ritu duplicis majoris, demptis a sexta lectione secundi nocturni sequentibus verbis = Hanc igitur immensae largitatis, etc. usque ad finem = clero oratori benigne concessit. Die 28 Maii 1782.

Locus † Sigilli. J. Card. Archinto Praefectus. C. Aioldi, S. R. C. Secretarius.

14. La concession de l'office propre de S. Elie, prophète, remonte à la même date : sa fête est fixée au 24 juillet.

Baren. — Ut devotio, qua capitulum et canonici Ecclesiae Collegiatae S. Nicolai, civitatis Baren., erga S. Eliam Prophetae summopere prosequitur, magis promoveatur; iidem canonici praefatae Ecclesiae Collegiatae pro extensione Officii proprii et Missae ejusdem S. Eliae, jam a Sac. Rituum Congregatione sub die 20 Augusti 1752 adprobat., ad Clerum

prædictæ Collegiatæ SS. Domino nostro Pio Papæ VI humillime supplicarunt; et Eminentissimus et Reverendissimus D. Cardinalis Archintus, Sacr. Rit. Congregationi Præfectus, utendo facultatibus a SS. Domino Nostro ex Urbe absente sibi tributis, referente me infrascripto Secretario, gratiam petitam sub ritu duplicis minoris, servatis rubricis, oratoribus benigne concessit. Die 8 Maii 1782. — Locus † sigilli. — J. Card. Archinto Præfectus. — C. Airoidi, S. R. C. secretarius.

15. Pie VI, par décret de la S. C. des Rites, le 22 novembre 1786, permit d'inscrire au calendrier, le 1^{er} septembre, la seconde fête de Ste Thérèse.

Bariensis. — Ad magis promovendum cultum et devotionem, quæ apud Capitulum et Clerum Ecclesiæ Collegiatæ S. Nicolai Bariensis erga S. Teresiam virginem jam viget, canonici supradictæ Ecclesiæ Collegiatæ SS. Domino Nostro Pio VI Pont. Max. humillime supplicarunt pro extensione officii proprii et missæ ejusdem S. Teresiæ Secundo pro die 27 Augusti, jam pro Regnis Hispaniarum adprobat. Sanctitas Sua, attentis peculiaribus circumstantiis in supplicii libello expositis, ad relationem R. P. Caroli Erskine, Fidei Promotoris, gratiam petitiæ extensionis oratoribus benigne elargitus est. Die 22 Novembris 1786. — Loco † Signi. — J. Card. Archintus præf. — D. Coppola, S. R. C. Secretarius.

16. Le 1^{er} octobre a lieu l'anniversaire de la consécration de l'autel de la crypte, sous lequel repose le corps de S. Nicolas : il a été consacré en 1087 par le pape Urbain II.

Dedicatio S. Altaris, sub quo sacra lipsana S. P. N. Nicolai quiescunt. Quod personaliter dedicavit anno salutis millesimo octogesimo nono, kalendis Octobris, ipsemet Summus Pontifex Urbanus II, immediate post collatum ibidem propriis manibus ipsius Sancti corpus, mense vigesimo nono, ex quo de Myra Barium translatum fuerat nona die Maii 1087. Dupl. 1 class. cum octava. Omn. de com. Dedicat. Eccl.

17. L'office de S. Calixte est élevé au rit double, le 2 septembre 1808, à la demande des cardinaux titulaires de S. Calixte et de Ste Marie au Transtévère.

Decretum Urbis et Orbis. — Cum Eminentiss. et Reverendiss. Dom. Card. Despuig, Titularis Ecclesiæ S. Callisti, nomine etiam Eminentiss. et Reverendiss. Dom. Card. Pignatelli, Titularis Ecclesiæ S. Mariæ Transtyberim, in qua requiescit corpus ejusdem S. Callisti, ipsius Basilicæ Fundatoris, necnon nomine capituli et canonicorum memoratæ Basilicæ enixis precibus SS. D. N. PIO VII Pont. Max. supplicaverit pro elevatione ritus in universa Ecclesia Catholica Officii prælaudati S. Calisti Pp. et Mart. a semidupl. ad ritum dupl., Beatiss. Pater jam a tempore quo inter S. Ro-

manæ Ecclesiæ Cardinales recensebatur, ac prædictæ Ecclesiæ S. Callisti Titulum obtinebat, peculiari devotionis sensu erga memoriam tanti Pontificis, qui Ecclesiam Dei sanctissimis institutionibus communivit, semper affectus, referente R. P. D. Hieronymo Napulionio, Fidei Promotore, libenter annuit pro gratia, ac officium sæpediti S. Callisti in toto Orbe Catholico a ritu semidupl. ad ritum dupl. min. elevavit, illudque cum lectionibus secundi nocturni propriis, quibus utitur Sacrosancta Ecclesia Lateranensis, in posterum recitandum esse præcepit. Die 2 Sept. 1808. — Loco † Sigilli. — A. Card. Matthæjus. — J. de Carpineo, S. R. C. secr.

18. Le chapitre de S.-Nicolas, le 22 juin 1782, fut autorisé à faire, le second dimanche d'octobre, la fête de la Maternité de la Sainte Vierge.

Bariensis. — Humillime supplicantibus SS. Domino nostro Pio Pp. VI capitulo et canonicis Ecclesiæ Collegiatæ S. Nicolai, civitatis Barenensis, pro indulto recitandi Dominica secunda Octobris officium proprium cum missa Maternitatis B. M. V., jam sub die 21 Januarii 1751 a sanct. mem. Benedicto XIV pro Regnis Portugalix et Algarbiorum adprobatum; Sanctitas sua, referente me infrascripto Secretario, petitum officium cum missa, sub ritu duplicis majoris oratoribus benigne concessit. Die 22 Junii 1782. — Locus † Sigilli. — J. Card. Archintus præf. — C. Airoidi, S. R. C. Secr.

19. Le 27 juillet de la même année, concession de l'office de la Pureté de la Sainte Vierge, le troisième dimanche d'octobre.

Barenensis. — Humillime supplicantibus SS. Domino nostro Pio Pp. VI capitulo et canonicis Ecclesiæ Collegiatæ S. Nicolai, civitatis Barenensis, pro facultate recitandi officium proprium cum missa Puritatis B. M. V., Dominica III Octobris, sub ritu duplicis majoris; Sanctitas Sua, ad mei infrascripti Secretarii relationem, gratiam petitam oratoribus benigne concessit. Die 27 Julii 1782. Locus † Sigilli. — J. Card. Archintus præf. — C. Airoidi, S. R. C. Secr.

20. Par décret du 1^{er} février 1839, concession de la Commémoration de tous les saints pontifes romains, le dernier dimanche d'octobre.

BAREN. — Quum Cathedralis Baren. Ecclesia usque ab anno 1826 indulto gaudeat Apostolico quotannis Dominica postrema mensis Octobris officium proprium cum missa persolvere Commemorationis omnium Sanctorum Pontificum Romanorum, capitulum et canonici Ecclesiæ Sancti Nicolai ejusdem Baren. civitatis Sanctissimum Dominum nostrum Gregorium XVI Pontificem Maximum rogassent enixe, quoad tramites concessionis eidem Cathedrali factæ hujusmodi officium et ipsis extendere dignaretur; Sanctitas Sua, referente me infrascripto Sacrorum Rituum Congregationis

Secretario, benigne annuit pro gratia expetitæ extensionis ad instar concessionis factæ Cathedrali Baren., servatis rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 1 Februarii 1839. Adest Sigil. — C. M. Episc. Prænest. card. Pedicinius, S. R. E. Vice-Cancellarius, S. R. C. præf. — I. G. Fatati, S. R. C. secretarius.

21. Concession par Benoît XIV, le 16 avril 1750, de la fête des Saintes Reliques, le premier jour libre après l'Octave de la Toussaint.

Baren. — Ad humillimas preces Xaverii Effrem, Thesaurarii Ecclesiæ Collegiatæ S. Nicolai Baren., SS. D. N. Benedicto Pp. XIV porrectas, Sanctitas Sua benigne concessit, ut in præfata Collegiata singulis annis Festum Sacrarum Reliquiarum quæ in dicta Ecclesia asservantur, post Octavam Omnium Sanctorum, die ab officio novem lectionum minime impedito, cum suprascripto officio et missa prout in Sacrosancta Basilica Liberiana Urbis peragitur, in posterum sub ritu duplicis minoris celebrari possit et valeat. Die 16 Aprilis 1750.

Locus ✕ Sigilli.— D. F. Card. Tamburinus præf.— *T. Patriarcha Hierosolym., secr.*

Commemorat. Sacr. Reliquiar. quæ in Eccl. Cath. asservant. dupl. Omnia ut supra, except. Orat., quæ est :

Oratio. — Auge in nobis, Domine, resurrectionis fidem, qui in Sanctorum tuorum reliquis mirabilia operaris : et fac nos immortalis gloriæ participes, cujus in eorum cineribus pignora veneramur. Per Dominum.

22. Élévation au rit double de seconde classe de la fête de la Présentation de la Sainte Vierge, pour tout le royaume des Deux Siciles, le 30 novembre 1849.

Utriusque Siciliæ regni. — Ut Beatissimam Virginem Mariam, in qua totius boni plenitudinem ideo posuit misericors, ut proinde singuli noscant, quidquid spei, gratiæ et salutis in hominibus est, ab ea potissimum redundare, interiori semper animi affectu sibi subjecti populi venerentur, atque Ipsius Patrocinii utilitatem experti, jura gratiarum ac laudum præconia rependere non cessent, Serenissimus Ferdinandus Secundus, Utriusque Siciliæ Rex, propriis ac Regalis Familiæ suæ erga eamdem Beatissimam Virginem pietatis sensibus satisfactorius, Sanctissimum Dominum Nostrum Pium IX, Pontificem Maximum, Apostolicum enixe rogavit indultum, ut deinceps in universis Dominiis suis undecimo kalendas Decembris festum Præsentationis Deiparæ recolatur sub duplici præcepto, nimirum sacro adstandi ac a servilibus abstinendi. Quas quidem preces peramanter excipiens, Sanctissimus ipse Dominus benigne annuit, ut in utriusque Siciliæ regno festum Præsentationis Beatissimæ Virginis Mariæ ritu duplicis secundæ classis instituatur sub utroque præcepto, et sacro adstandi et a servilibus abstinendi, ac super concessis præsens Sacrorum Rituum Con-

gregationis Decretum expediri mandavit. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 30 Novembris 1849. Pro Eminentissimo et Reverendissimo Domino Card. Lambruschini Præfecto, D. A. Card. Bianchi.

XLVI. — OFFICE DE LA STE LANCE.

L'office de la Ste Lance et des Sts Clous a été fixé au vendredi après le dimanche de Quasimodo. C'est le même qui fut approuvé par Innocent VI, en 1384. Un décret de la S. C. des Rites du 6 juillet 1782 l'a rendu légitime.

Baren. — Porrectis SS. Domino Nostro Pio Papæ VI humillimis precibus per capitulum et canonicos Ecclesiæ Collegiæ S. Nicolai, civitatis Baren., pro facultate recitandi Officium proprium cum Missa de *Lancea et Clavis Domini* Nostri Jesu Christi, jam a fel. rec. Innocentio VI die 13 Februarii 1384, pro Germania et Bohemia adprobat. pro feria sexta post Domin. in Albis sub ritu Duplicis Majoris ad dictum capitulum et canonicos extendere dignaretur; et Sanctitas Sua, referente me infrascripto Secretario, gratiam juxta petita oratoribus benigne concessit. Die 6 Julii 1783.

Locus † Sigilli. — J. Card. Archinto præfect. — C. Airoidi, S. R. C. secret.

FER. VI POST DOM. IN ALBIS

Officium de Lancea et Clavis D. N. J. C. Duplex Majus, juxta Decretum S. R. C., die 6 Julii 1783.

In 1 Vesp. Ant. Hasta Regem gloriæ, cum reliq. de *Laud.* Psalm. Dixit Dominus, cum reliq. de *Domin.* et loco *ultimi Psalm.* Laudate Dominum omnes gentes.

Capitulum. — *Sap. 5 d.* Sumet Dominus scutum inexpugnabile æquitatem: acuet autem duram iram in Lanceam, et pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos.

Hymnus

Pange, lingua, gloriosæ
Lanceæ præconium
Quæ recluserit pretiosæ
Cataractæ fluvium,
Passo Christo dolorose
Pro salute gentium.

Hasta Gazis præoptata
Mundi pandit pretium;
Cordis tactu præparata,
Fit sagitta fortium:
Arma Clavi sunt beata

Contra vires dæmonum.
Dulcis hasta Dei latus
Spoliasti sanguine,
Dulces Clavi, qui reatus
Expurgastis flumine,
Ut sit mundus emundatus
Et sanatus vulnere.

Hasta fulgit viatores
Et timentes animat,
Et ostenso bellatores
Cordis succo roborat;
Clavus firmat et dat rores
Pusillosque recreat.

Jesu, victor inferorum,
Qui triumphans Lancea,
Et virtute qui Clavorum

Restaurasti omnia,
Fac, ut horum nos armorum
Muniant præsidia. Amen.

γ. Accipiet armaturam zelus illius, Alleluia.

ῥ. Et armabit creaturam ad ultionem inimicorum. Allel.

Ad Magnif. Antiph. Gaude, pia plebs justorum, omne genus Germanorum, tantis de muneribus : nam clenodia salutis tibi dedit Rex virtutis, suis de vulneribus, Clavos, Lanceam et Crucem, ut sequaris Christum ducem ¹, Alleluia.

Oratio. — Deus, qui in assumptæ carnis infirmitate Clavis affigi, et Lancea vulnerari pro mundi salute voluisti : concede propitius ut qui eorumdem Clavorum et Lanceæ solemniam veneramur in terris, de glorioso victoriæ tuæ triumpho gratulemur in cœlis. Qui vivis, etc.

Ad Matutin. Invitat. Cælestis Regis Lanceam venite adoremus : * Et pro Clavis ejus ², Christo jubilemus, Alleluia. *Psalm.* Venite, exultemus.

Hymnus

Paschali júbilo sonent præconia,
Armorum Domini, per quæ victoria
Venit Christicolis : sint in memoria
Crux, et Clavi, et Lancea.

Crux apud inferos spoliat tartara,
Lancea superis tribuit præmia,
Clavis consociant cœlos, et infima,
Fletum mutant lætitia.

Clavus dum figitur in Dei manibus
Et dum demergitur in sacris pedibus,
Hasta dum fodicat latus, hominibus
Manat gratiæ fluvius.

Lancea sæviens in Dei pectore
Et inde proferens aquam cum sanguine,
Mundum lætificat impetus flumine ;
Omnes ad aquas currite.

Te, summa Deitas, cœlum magnificat,
Ordo Seraphicus laudibus insonat,
His noster pariter cœtus se misceat
Et in sæcula te canat. Amen.

1. On remarquera que cette antienne est rythmée. Le P. Dreves (*Anal. hymn.*, v, 36), l'a reproduite d'après deux manuscrits du xiv^e et un du xv^e siècle. La fin seule est ainsi modifiée :

* Clavos, Lanceam et Crucem,
Hæc sacra magnalia.

Ergo Jesum, vitæ ducem,
Excole per omnia. »

2. La seule variante dans Dreves (p. 36) est *ipsius* au lieu d'*ejus*.

In I nocturno

Antiph. Exaltatur Crucis lignum, dum Christus occubuit lanceatus, a maligno hoste nos eripuit ¹. Alleluia. *Psalm.* Beatus vir, etc. Quare fremuerunt, etc. Domine quid multiplicati sunt, etc., *ut in festo Exaltationis Sanctæ Crucis, die 3 Maii.*

Ÿ. Tuam Lanceam adoramus, Domine. Allel.

℞. Tuam gloriosam passionem recolimus. Allel.

Lectio I. De libro II Paralipomenon, Cap. 9, 1.

Fecit igitur rex Salomon ducentas hastas, de summa sexcentorum aureorum, qui in singulis hastis expendebantur. Trecenta quoque scuta aurea, trecentorum aureorum, quibus tegebantur singula scutâ: posuitque ea Rex in armentario, quod erat consitum nemore.

℞. Videte gloriosa loca Clavorum, et latus meum Lancea perforatum, pro salute mundi: Palpate, et videte quia ego ipse sum, Allel. Allel.
Ÿ. Vere languores nostros ipse tulit, et dolores nostros ipse portavit. Palpate.

Lectio II. De libro Sapientiæ, Cap. 5 c.

Et accipiet armaturam zelus illius, et armabit creaturam ad ultionem inimicorum. Induet pro thorace justitiam, et accipiet pro galea iudicium certum. Sumet scutum inexpugnabile, æquitatem. Acuet autem duram iram in lanceam, et pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos.

℞. Latus ejus aperuit, Allel., patefecit ostium vitæ. All. All.

Ÿ. Ingrediamur illud, Allel. Allel.

Lectio III. De Epist. B. Pauli Apost. ad Ephesios. Cap. 6 b.

Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli: quoniam non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus principes et potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiae in cœlestibus. Propterea accipite armaturam Dei, ut possitis resistere in die mala, et in omnibus perfecti stare. State ergo succincti lumbos vestros in veritate, et induti lorica justitiæ, et calceati pedes in præparationem Evangelii pacis, in omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere; et galeam salutis assumite, et gladium spiritus, quod est verbum Dei.

℞. Inter Clavos Christus in cruce separatus est. Allel. Allel. Allel.

Ÿ. Et in sancta resurrectione mundus in ejus laudibus vigilavit. Allel. Gloria Patri. Alleluja.

1. Dans le P. Dreves, p. 36, la 3^e antienne du nocturne admet une légère variante :

« Exaltatus crucis ligno
Dum Christus occubuit,

Lanceatus a maligno
Hoste nos eripuit ».

In II Nocturno

Antiph. Tuam Lanceam adoramus, Domine, et tuam gloriosam passionem recolimus. Alleluja.

Psalmi. Cum invocarem, etc. Verba mea, etc. Domine, Dominus noster, etc., *ut in eod. Fest.*

ŷ. Vere languores nostros ipse tulit, Allel.

ŕ. Et dolores nostros ipse portavit, Allel.

Lectio IV. — Sermo Innocentii Papæ Sexti. *In decreto de Festo Lanceæ et Clavorum Domini.*

In Redemptoris nostri Domini Jesu Christi sacratissima passione sic nos gloriari oportet, ut ipsius passionis cuncta mysteria dinumerantes et merita, singulis etiam ejus salutaribus instrumentis gloriemur. Inter quæ illud celebriter memorandum est, quod ipse Salvator, emisso in cruce jam spiritu, sustinuit perforari Lancea latus suum; ut inde de sanguinis et aquæ profluentibus undis formaretur unica et immaculata, ac virgo Sancta mater Ecclesia Sponsa sua. O beatissima ipsius sacri lateris apertura, unde nobis tot et tanta divinæ pietatis dona fluxerunt! O felix Lancea, quæ tot bona nobis efficere, et ad tanti triumphi gloriam meruit superaddi!

ŕ. Surge, virgo Ecclesia, sponso redde munia; tui Clavi gravia imprimunt vestigia, per quæ ruit infernalis Sisara. Nam Clavum Jahel malleo fixit in ejus tempora, Alleluia, Alleluia.— ŷ. Dulces Clavi, pungite nostra corda. Nam¹.

Lectio V. — Hæc latus ipsum aperiendo, sacratissimas januas nobis regni cœlestis aperuit; hæc vulnerando jam mortuum, vulnera nostra sanavit, vitamque nobis reddidit et salutem. Hæc innoxium transfigendo, illius sanguine culpas nostras abstersit: et demum ejusdem sacratissimis undis irrigata, cæcitatæ nostræ tenebras sustulit; et nos ipsius divinæ pietatis fluvii mundavit. Illi etiam dulces Clavi, quibus ipse Salvator eidem cruci fuit affixus, quique non solum immaculato respersi sanguine, et molem ferre tanti ponderis meruerunt, sed et nos etiam per ipsorum salutiferas plagas dulcedinem tantam ipsius divinæ charitatis accepimus, ut manus nostræ a peccati solutæ nexibus, pedesque nostri a mortis laqueis fuerint liberati, sunt devotissime recolendi.

ŕ. Hasta nitet margaritis nimis coruscantibus. Allel. Allel. Alleluia.— ŷ. Mucro gemmis infinitis sanguine vernantibus. Allel.

1. Le P. Dreves donne ce répons sous cette forme aux premières vêpres, p. 35 :

ŕ. Surge, sponsa Ecclesia;
Sponso redde munia,
Cui clavi gravia
Imprimunt vestigia.
Per quod ruit
Gehennalis Sisara,

Nam clavum Jahel malleus
Ejus fixit in tempora.
ŷ. Dulces clavi, pungite
Corda nostra, neclite
Christo, sed disjungite
A pravorum capite. »

Lectio VI. — Quid enim vulnere et plagis hujusmodi sanctius? Quid eis salubrius, ex quibus salus nostra processit, et in quibus assidue se possunt curare animæ devotorum? Licet igitur Lancea, et Clavi prædicti, aliaque ipsius passionis salutaria instrumenta sint a cunctis fidelibus Christi ubilibet veneranda, et de ipsa etiam passione in eadem Ecclesia solemnia annis singulis officia celebrentur et fiant; dignum tamen et conveniens reputamus, si de ipsius passionis specialibus instrumentis, et præsertim in partibus in quibus instrumenta ipsa dicuntur haberi, solemne ac speciale festum celebretur et fiat. Nosque illos fideles Christi, qui aliqua ex instrumentis ipsis habere se gaudent, in eorum devotione, divinis officiis atque muneribus specialiter foveamus.

℞. Jesu, nostra spes suavis ab uberibus, Allel. Allel. Alleluia.— ℣. Pro nobis fossus Clavis in palmis atque pedibus. Allel. Gloria Patri. Allel. 1.

In III Nocturno.

Antiph. Tu, Christe, nostrum gaudium, de lanciato latere da oris mellididum ardenti corde sugere, Alleluia.

Psalm. Cantate Domino, etc. Dominus regnavit, exultet, etc. Cantate Domino, etc., ut in eod. Fest.

℣. Omnis terra adorat te, et psallat tibi, Allel.

℞. Psalmum dicat nomini tuo, Domine, Allel.

Lectio VII. Lectio S. Evangelii secundum Joannem. Cap. 10 f.

In illo tempore: Sciens Jesus quia omnia consummata sunt, ut consummaretur Scriptura, dixit: Sitio. Et reliq.

Homilia S. Augustini Episcopi. — *Tract. 120 in Joan.*

Unus militum Lancea latus ejus aperuit, et continuo exivit sanguis et aqua. Vigilanti verbo Evangelista usus est ut non diceret: Latus ejus percussit aut vulneravit, aut quid aliud, sed aperuit; ut illud quodammodo vitæ ostium panderetur, unde Sacramenta manaverunt, sine quibus ad vitam, quæ vere vita est, non intratur. Ille sanguis qui fusus est, in remissionem fusus est peccatorum. Aqua illa salutare temperat poculum, hæc lavacrum præstat et potum. Hoc pronuntiabat, quod Noe in latere arcæ ostium facere jussus est, quo intrarent animalia, quæ non erant diluvio peritura, quibus figurabatur Ecclesia.

℞. Vibrans miles Lanceam acutissimam, aperuit templum sanctum gloriæ Dei: In quo habitat plenitudo divinitatis. Allel. Allel. ℣. Ibi abscondita est fortitudo ejus: ante faciem ejus ibit mors. In quo habitat.

Lectio VIII. — Propter hoc prima mulier facta est de latere viri dormientis, et appellata est vita materque vivorum; magnumque significavit bonum ante magnum prævaricationis malum: et secundus Adam in-

1. Voici la 2^e antienne du nocturne (Dreves, p. 36):

« Jesu, nostra spes suavis
Matris a visceribus,

Est pro nobis fossus clavis
Palmis atque pedibus ».

clinato capite in cruce dormivit, ut inde formaretur ei conjux, quæ de latere dormientis effluxit. O mors, unde mortui reviviscunt! Quid isto sanguine mundius? Quid isto vulnere salubrius? Facta sunt enim hæc, inquit, ut Scriptura impleretur: Os non comminuetis ex eo. Et iterum alia Scriptura dicit: Videbunt in quem transfixerunt.

¶. Tuam Lanceam adoramus, Domine, Allel., tuam recolimus passionem, Allel. Allel. Allel. ¶. Hasta Regem gloriæ cruentavit Christum, Allel. Gloria Patri. Alleluja.

Lectio IX. — Duo testimonia de Scripturis singulis reddidit, quasi facta fuissent narravit. Nam quia dixerat: Ad Jesum autem cum venissent, ut viderent eam jam mortuum, non fregerunt ejus crura; ad hoc pertinet testimonium: Os non comminuetis ex eo: quod præceptum est eis qui celebrare Pascha jussi sunt, ovis immolatione, in veteri lege, quæ Dominicæ Passionis umbra præcesserat. Unde Pascha nostrum immolatus est Christus; de quo Isaias propheta dixerat: Sicut ovis ad occisionem ductus est. Item quia subjunxerat, dicens: Sed unus militum Lancea latus ejus aperuit; ad hoc pertinet alterum testimonium: Videbunt in quem transfixerunt. Ubi promissus est Christus, in ea, qua crucifixus est, carne venturus. Te Deum.

Ad Laudes et per Horas. Antiph.

Hasta Regem gloriæ 1 Christum cruentavit, dum crucis in arbore Dominus regnavit. Alleluja. *Psalm.* Dominus regnavit, *cum reliq. de Dom.*

Hanc tremendam Lanceam omnes adoremus, et in ejus laudibus semper jubilemus, Alleluja 2.

Unus militum Lancea latus, ejus aperuit; et continuo exivit sanguis et aqua, Alleluja.

Fui mortuus, et ecce sum vivens in sæcula sæculorum, Alleluja.

Sempiterna gaudia Christus tunc donavit, cum Clavis et Lancea mortem superavit, Alleluja.

Capitulum. — Sumet Dominus scutum inexpugnabile æquitatem: acuet autem duram iram in Lanceam, et pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos.

Hymnus

Verbum supernum prodiens
Salvare quod perierat,

Hasta Clavisque moriens
Complevit ad quod venerat.
O gloriosa Lancea,

1. Variantes « regis gloriæ », qui ne vult pas *regem* (p. 36) et « in crucis arbore ».

2. Identique dans le P. Dreves, p. 36, ainsi que la 5^e antienne.

Comme curiosité, je citerai la 4^e, nommant S. Michel l'ange qui, au jugement dernier, dans l'iconographie médiévale, tient la lance et les clous (Dreves, p. 36):

« Tres clavos cum lancea,
Sole clariores

Michael tunc afferet
Contra peccatores. »

Timor tremorque dæmonum,
Regna pandis siderea,
Per sanctæ necis meritum!

De Clavorum stigmatibus
Emanat mundi pretium,
E cunctis aromatibus
Spirans odorem cœlicum.

In corde Christi mergitur
Mucro, leone sævior:
De forte fons exoritur
Cibusque melle dulcior.

In Natum Pater phialam

γ. Per sanctam Lanceam de inimicis nostris, Alleluja.

ñ. Libera nos, Deus noster, Alleluja.

Ad Bened. Ant. O felix et omni laude digna, Lancea Salvatoris, quæ pertransiens latus ejus, chirographum peccati afflixit patibulo crucis, Alleluja.

Oratio. — Deus, qui in assumptæ carnis infirmitate Clavis affigi, et Lancea vulnerari pro mundi salute voluisti: concede propitius ut qui eorumdem Clavorum et Lanceæ solemnia veneramur in terris, de glorioso victoriæ tuæ triumpho gratulemur in cœlis. Qui vivis, etc.

Ad Primam. Antiph. Hasta Regem gloriæ. *Psalm.* Deus in nomine tuo, cum reliq. de *Psalt.*

Capitul. Regi sæculorum.

ñ. *brev.* Christe, fili Dei vivi, miserere nobis. * Allel. Allel. Christe fili.

γ. Qui vulneratus es pro nobis. Alleluja. Gloria. Christe, fili Dei vivi.

Ad Tertiam, Antiph. Hanc tremendam Lanceam. *Capitul.* Sumet Dominus.

ñ. *brev.* Apprehende arma et scutum * Alleluja, Alleluja. Apprehende. γ. Et exurge in adjutorium mihi. Alleluja, Alleluja. Gloria. Apprehende.

γ. Foderunt manus meas et pedes meos, Allel.

ñ. Dinumeraverunt omnia ossa mea, Allel.

Ad Sextam. Antiph. Unus militum.

Capitulum. — *Apoc. 1.* Gratia vobis, et pax ab eo qui est, et qui erat, et qui venturus est; et a Jesu Christo, qui est testis fidelis, primogenitus mortuorum et princeps regum terræ: qui dilexit nos et lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo.

ñ. *brev.* Foderunt manus meas et pedes meos: * Alleluja, Alleluja. Foderunt. γ. Dinumeraverunt omnia ossa mea. Alleluja, Alleluja. Gloria Patri. Foderunt.

γ. Quem tu percussisti persecuti sunt. Alleluja.

ñ. Et super dolorem vulnerum meorum addiderunt, Allel.

Ad Nonam. Antiph. Sempiterna gaudia.

Effudit iracundiæ,
Ut nobis cœnam maximam
Gratis suæ det gloriæ.

O Christe, nostrum gaudium,
De vulnerato latere
Da lac et vinum depluum
Ardente corde sugere.

Precamur, Auctor omnium,
Tu nostra sis refectio;
Tuorum quoque meritum,
Armorum sis protectio, Amen.

Capitulum. — *Apoc. 1.* Ego sum primus et novissimus; et vivus et fui mortuus: et ecce sum vivens in sæcula sæculorum.

ñ. *brev.* Quem tu percussisti persecuti sunt. Alleluja. Alleluja. Quem tu. γ. Et super dolorem vulnerum meoram addiderunt. Alleluja, Alleluja. Gloria Patri. Quem tu.

γ. Ipse vulneratus est propter iniquitates nostras, Allel.

ñ. Attritus est propter scelera nostra, Allel.

In secundis Vesperis, omnia ut in primis, et loco ultim. psalm. Credidi propter quod.

Ad Magnif. Antiph. Collaudemus Christi clementiam, qui per gloriosos Clavos et Lanceam dat Ecclesiæ de inimicis victoriam, et in cælo vitam et coronam perpetuam ¹, Alleluja.

XLVII. — OFFICE DE S. EMIDIUS

1. Nous citerons les hymnes, les leçons et les antiennes propres de S. Emidius, évêque et martyr. La concession date du pontificat de Pie VI, 10 mai 1784. Le même office se trouve dans le propre de l'archidiocèse de Bari.

S. Emydii, episcopi et martyris, duplex.

Omnia de communi unius martyris, præter sequentia.

Ad Vesperas. Antiph. ex Laudibus. Ut cognovit Emygdius etc. *cum sequ. psalm.* Dixit Dominus, cum reliq. de Dom. et loc. ultim. *Laudate Dominum omnes gentes, etc.*

Capitulum. Jacob. 1. Beatus vir, etc.

Hymnus

Audiat miras oriens, cadensque
Sol tuas laudes celebresque palmas,
Præsul Emygdi, columen tuæque
Gloria gentis.

O jubar cæli radiis decorum,
O potens signis meritisque felix,
Quem Deus gestis adhibere suevit
Grandibus olim.

Ethnico primum genitus parente,
Illico nomen Superis dedisti,
Patriis spretis opibus, beata
Regna requirens.

1. Dans le P. Drevôs, p. 36, cette antienne forme quatre vers rimant ensemble.

Miles hinc scriptus Triadis supernæ
Italis inseris sacra bella plagis,
Instruis verbo, tribuisque mira
Dona salutis.

Victor et dives spoliis, deorum
Templa subvertis, simulacra et aras,
Mox feras gentes numerosa reddis
Agmina Christo.

Sit salus illi, decus atque virtus,
Qui super cœli solio coruscans
Totius mundi seriem gubernat
Trinus et Unus. Amen.

ÿ. Terra tremuit et quievit.

ñ. Dum pro nobis deprecaretur Emygdus.

Ad Magnificat. Antiph. Emygdus spiritu oris sui idolorum cultum et
templa subvertit: quos in Christo genuit filios, illos fideliter a ruinis ter-
ræmotus servavit.

Oratio. — Deus, qui Beatum Emygdium, martyrem tuum atque ponti-
ficem, idolorum victoria et miraculorum gloria decorasti: concede propi-
tius, ut, eo interveniente, malorum spirituum fraudes vincere et corus-
care virtutibus mereamur. Per Dominum.

Ad Matutinum. Invitator. Regem Martyrum Dominum, venite, adoremus.
Psalm. 94. Venite, exultemus Domino, etc.

Hymnus

Imperas saxo, latitans repente
Lympha consurgit, fluitans salubri
Fonte Baptismi, populosque lustras
Flumine sacro.

Pectoris duros silices repelle:
Saxeum cordis tumidi rigorem
Contere, ut sordes lacrymosa manans
Abluat unda.

Non times sævi rabiem tyranni,
Sanguine effuso, generose Martyr,
Quin tibi abscissum caput usque ad aras
Mortuus effers.

Nunc triumphator super astra regnans
Semitam nobis aditumque monstra:
Supplices ductor gentes supernis
Sedibus infer.

Annuat cælo Pater, atque Natus
Annuat compar, utriusque virtus,
Spiritus, votis, Deus Unus omni
Temporis ævo. Amen.

In I nocturno

Ant. Circuivit terram et perambulavit eam, ut notam faceret in populis gloriam Dei.

Psalm. 1. Beatus vir., ut in com. unius Mart.

Ant. Virtute magna reddebat testimonium summi Dei, et Jesu Christi Domini nostri.

Psalm. 2. Quare fremuerunt gentes.

Ant. Confusi sunt, qui adorabant sculptilia, et qui gloriabantur in simulacris suis.

Psalm. 3. Domine, quid multiplicati sunt.

Ÿ. Gloria et honore coronasti eum, Domine.

ñ. Et constituisti eum super opera manuum tuarum.

Lectio I. De Libro Ecclesiastici, Cap. 5, v. 2.

Ne sequaris in fortitudine tua concupiscentiam cordis tui, et ne dixeris: Quomodo potui, aut quis me subjiciet propter facta mea? Deus enim vindicans vindicabit. Ne dixeris: Peccavi; et quid mihi accidit triste? Altissimus enim est patiens redditor. De propitiato peccato noli esse sine metu, neque adjicias peccatum super peccatum. Et ne dicas: Misericordia Domini magna est, multitudinis peccatorum meorum miserebitur. Misericordia enim et ira ab illo cito proximant, et in peccatores respicit ira illius. Tu autem Domine, etc.

ñ. Egressus est de terra sua et de cognatione sua, et venit in terram, * Quam monstraverat illi Deus. Ÿ. Ut annuntiaret inter gentes opera ejus, et venit in terram. Quam.

Lectio II. Cap. 10, v. 15.

Initium omnis peccati est superbia: qui tenuerit illam, adimplebitur maledictis, et subvertet eum in finem. Propterea exhonora vit Dominus conventus malorum, et destruxit eos usque in finem. Sedes ducum superbiorum destruxit Deus, et sedere fecit mites pro eis. Radices gentium superbiorum arefecit Deus, et plantavit humiles ex ipsis gentibus. Terras gentium evertit Dominus, et perdidit eas usque ad fundamentum.

ñ. Directus est in conversionem gentium: Et tulit abominationes impietatis. Ÿ. Zelo zelatus est pro Domino Deo. Et.

Lectio III. — Cap. 16, v. 16.

Non dicas, a Deo abscondar, et ex summo, quis mei memorabitur? In populo magno non agnoscar: quæ est enim anima mea in tam immensa creatura? Ecce cælum et cæli cælorum, abyssus et universa terra, et quæ in eis sunt, in conspectu illius commovebuntur, montes simul et colles, et fundamenta terræ: cum conspexerit illa Deus tremore concuientur.

ñ. Elegit abjectus esse in domo Dei, * Magis quam habitare in tabernaculis peccatorum. Ÿ. Et virtute magna reddebat testimonium Jesu Christi Domini nostri. Magis quam habitare. Gloria Patri, etc. Magis quam habitare.

In II nocturno

Antiph. Audientes autem gentes gavisæ sunt, et glorificabant verbum Dei.

Psalm. 4. Cum invocarem, exaudivit me.

Ant. Et cantabant canticum novum, carmen Deo nostro. Dominus enim augebat quotidie, qui salvi fierent.

Psalm. 5. Verba mea auribus percipe, Domine, intellige, etc.

Ant. Multitudinis autem credentium erat cor unum et anima una.

Psalm. 8. Domine Dominus noster, quam admirabile est.

Ÿ. Posuisti, Domine, super caput ejus.

Œ. Coronam de lapide pretioso.

Lectio IV. — Emygdus, e nobili Francorum prosapia Trevis natus, anno ætatis vigesimo tertio, parentibus idolatris frustra obstantibus, fidem Christi suscepit et constantissime professus est. Cum tribus discipulis Euplo, Germano et Valentino vitam duxit : humanis spretis oblectamentis, rebus divinis penitus incumbebat : erga proximum charitatis ardore æstuebat, idcirco ad procurandam multorum salutem Romam se contulit. Hospitio exceptus in insula Tiberis, hospitii filiam per quinquennium jam immedicabili morbo languentem baptismo sanavit.

Œ. A facie furoris tui, Deus, conturbata est omnis terra : Miserere, et ne facias consumationem. — Ÿ. Avertatur furor tuus a populo tuo. Miserere.

Lectio V. — Mox, oculis cæci coram populo signo crucis apertis, a multitudine eum filium Apollonis credente in templum Æsculapii rapitur. Ibi Christi servum se professus, ejus invocatione magnum numerum ægrorum, nequidquam idoli opem implorantium valetudini restituit. Aras diruit, Æsculapii signum contractum in Tiberim projecit. Quibus rebus, et mille tercentorum gentilium, præter Æsculapii sacerdotes, conversione inde sequuta, irritati Posumii Titiani, præfecti Urbis, minas, angeli monitu declinans, sanctum Marcellum Pontificem adiit ; a quo episcopus ordinatus et Asculum missus est.

Œ. Montes commovebuntur, et colles contremiscent : Misericordia autem mea non recedet a te. — Ÿ. Et fœdus pacis meæ non movebitur. Misericordia autem.

Lectio VI. — Multis in itinere miraculis ingenti multitudine Christo adjuncta, simul ac Asculum Emygdus pervenit, dæmones e simulacris idolorum per cuncta fana ejulatibus editis, peregrinum, doloris sui causam indicarunt. Quem cum concitata plebs ad cædem quæreret, excitatus tumultu Polymius, civitatis præses, eum ad se vocatum multis sed irritis verbis, ad Jovis et Angariæ Deæ, Asculi patronæ, venerationem hortatur, promissis etiam in præmium nuptiis propriæ filię Polisiæ, quam Emygdus ad Christum conversam baptizavit, et post eam mille et sexaginta homines, educta e saxo per ingens miraculum aquarum copia. His in ra-

biem actus, Polymius sancto episcopo caput abscidit; quo facto, truncus ejus mirabiliter erectus abjectum humo proprium caput attollens manibus per spatium tercentorum passuum ad oratorium portavit; inde ad templum maximum translatus est, ubi magna religione Asculani populi, et concursu exterorum hanc usque in diem colitur. Incidit ejus beata mors, persecutione Diocletiani durante.

℞. Misericordia tua, Domine, non recedat a nobis : * Ut salvet nos, dum terra tremit. — ŷ. Eleva brachium tuum, et dextera tua glorificetur in nobis. Ut salvet. Gloria Patri, etc. Ut salvet.

In III Nocturno.

Antiph. Sicut pastor gregem suum pavit, et in brachio suo congregavit agnos.

Psalm. 10. In Domino confido, etc.

Antiph. Tradidit corpus suum in mortem, ideo coronatus possidet palmam.

Psalm. 14. Domine, quis habitabit.

Antiph. In vita sua fecit monstra, et in morte mirabilia operatus est.

Psalm. 20. Domine in virtute tua.

ŷ. Magna est gloria ejus in salutari suo.

℞. Gloriam et magnum decorem impones super eum.

Lectio Sancti Evangelii secundum Lucam. — *Capit. 21, vers. 9.*

In illo tempore, dixit Jesus discipulis suis : Cum audieritis praelia et seditiones, nolite terreri : oportet primum hæc fieri, sed nondum statim finis. Tunc dicebat illis : Surget gens contra gentem, et regnum adversus regnum : et terræmotus magni erunt per loca. Et reliqua.

Lectio VII. Homilia Sancti Gregorii Papæ. — *Homilia 1 in Evang.*

Dominus et Redemptor noster paratos nos invenire desiderans, senescente mundo, quæ mala sequantur denuntiat, ut nos ab ejus amore compescat. Appropinquante ejus termino, quantæ persecutiones præveniant innotescit : ut si Deum metuere in tranquillitate nolumus, saltem vicinum ejus judicium, persecutionibus attriti, timeamus.

℞. Hic est fratrum amator et populi Israel. Illic est, qui multum orat pro populo, et universa sancta civitate Jerusalem. — ŷ. Ipse intercedat pro nobis ad Dominum. Illic est, qui multum, etc.

Lectio VIII. — Huic etenim lectioni sancti Evangelii, quam modo vestra fraternitas audivit, paulo superius Dominus præmisit, dicens : Exurget gens contra gentem, et regnum adversus regnum; et erunt terræmotus magni per loca, pestilentie et fames. Et, quibusdam interpositis, hoc quod modo audistis adjunxit : Erunt signa in sole et luna, et in stellis, et in terris pressura gentium præ confusione sonitus maris et fluctuum. Ex quibus profecto omnibus alia jam facta cernimus, alia in proximo ventura formidamus.

℞. Iste sanctus gloriosum sanguinem fudit pro Domino, amavit Chris-

tum in vita sua : * Et ideo glorificavit eum in cælis. — † Iste Sanctus confessus est Jesum Christum coram hominibus. — Et ideo glorificavit, etc. Gloria Patri. — Et ideo glorificavit, etc.

Lectio IX. — Nam gentem contra gentem surgere, earumque pressuram terris insistere plus jam in nostris temporibus cernimus, quam in codicibus legimus. Quod terræmotus urbes innumeras obruat, ex aliis mundi partibus scitis, quam frequenter audivimus : pestilentias sine cessatione patimur ; signa vero in sole et luna et stellis adhuc aperte minime videmus, sed quia et hæc non longe sint, ex ipsa jam aëris immutatione colligimus. Te Deum.

*Si venerit in Quadragesima, IX Lectio erit de Homilia Feriæ currentis.
Ad Laudes et per Horas, Antiph.*

Ut cognovit Emygdus, quod magnus est Dominus Deus noster præ omnibus diis, statuit custodire judicia justitiæ suæ.

Psalm. Dominus regnavit, decorem indutus est, *cum reliquis de Laudibus in Dominica.*

Antiph. Exivit de domo sua et de cognatione sua, et venit in terram quam monstraverat illi Deus.

Antiph. In hoc excitavit illum Dominus, ut ostenderet in eo virtutem suam, et annuntiaret inter gentes nomen suum.

Antiph. Intellectum dedit ei, et instruxit in via hac qua graderetur, et firmavit super eum oculos suos.

Antiph. Directus est in conversione gentium et tulit abominationes earum.

Capitulum. Jacob. 1. Beatus vir, etc.

Hymnus

Jesu, corona martyrum,
Qui post cruenta prællia
Ad sempiterna præmia
Sanctum vocasti Emygdium.

Casti cruoris purpura
Palmaque ovariantem nobili,
Inter choros cælestium
Replet beato lumine.

Nunc ejus ad victorias
Nos somnolentos excita,
Virtutis ad præconia
Sopore mersos libera.

Ut invocatus reddidit
Membris salutem languidis ;

Sic labe prorsus criminum
Arcana purget mentium.
Ut editis miraculis
Aras deorum diruit,
Sic damna præsens arceat
Quæcumque nobis imminet.

Ut voce quondam sustulit
Cultus nefandos dæmonum,
Sic impetret precantibus
Æterna cæli gaudia.

Tu postulatis annue,
Rex magne, Jesu, martyrum
Cum Patre et almo Spiritu
Regnans per omne sæculum. Amen.

†. Ora pro nobis, Sancte Pater Emygdi.

†. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Ad Bened. Ant. O virum ineffabilem, per quem nobis antiqua prodigia Moysis coruscant, cujus nutibus e saxo aqua baptismatis Asculano populo emanavit, per quem evangelica lux effulsit, quem triumphans exceptit curia cælestis; illic pro nobis intercedere dignetur, ut suo mereamur gaudere consortio.

Oratio. — Deus, qui Beatum Emygdium, etc.

Si venerit in Quadragesima, fit Commemoratio de Feria currenti.

Ad Tertiam. Ant. Exiit de domo sua.

Capit. Beatus vir.

℞. *br.* Gloria et honore * Coronasti eum, Domine. Gloria et honore.

℣. Et constituisti eum super opera manuum tuarum. Coronasti. Gloria Patri. Gloria et honore.

℣. Posuisti, Domine, super caput ejus.

℞. Coronam de lapide pretioso.

Ad Sextam. Ant. In hoc excitavit illum.

Capitulum. Eccl. 15. Cibavit illum pane vitæ et intellectus, et aqua sapientiæ salutaris potavit illum Dominus Deus noster.

℞. *br.* Posuisti, Domine, * Super caput ejus. Posuisti.

℣. Coronam de lapide pretioso. Super. Gloria Patri. Posuisti.

℣. Magna est gloria ejus in salutari tuo.

℞. Gloriam et magnum decorem impones super eum.

Ad Nonam. Ant. Directus est.

Capitulum. — Justus cor suum tradidit ad vigilandum diluculo ad Dominum qui fecit illum, et in conspectu Altissimi deprecabitur.

℞. *br.* Magna est gloria ejus, * In salutari tuo. Magna est. ℣. Gloriam et magnum decorem impones super eum. In salutari tuo. Gloria Patri. Magna est.

℣. Justus ut palma florebit.

℞. Sicut cedrus Libani multiplicabitur.

In secundis Vesp. omnia ut in primis, et loco ult. dicitur Psalm. Credidi.

Hymnus. — *Jesu corona Martyrum*, ut in Laud.

℣. Meritis et precibus Beati Emygdii.

℞. Propitius esto, Domine, clero et populo tuo.

Ad Magnif. Ant. O Emygdi, martyr gloriose, quos in Christo genuisti filios et veræ fidei lacte enutristi, tua, quæsumus, oratio commendet nos *indesinenter Deo.*

Bariensis. — Ut devotio, quam canonici et clerus Ecclesiæ Collegiatiæ S. Nicolai, episcopi et confessoris, civitatis Bariensis, erga Sanctum Emygdium, episcopum et martyrem, profitentur, magis promoveatur; iidem canonici et clerus dictæ Ecclesiæ Collegiatiæ pro indulto recitandi officium proprium cum missa ipsius Sancti episcopi et martyris sub ritu Duplicis Minoris jam sub die 29 Martii currentis anni a Sacrorum Rituum Congregatione adprobatur, SS. Domino Nostro Pio Papæ VI humillime supplicarunt, et Sanctitas Sua, referente me infrascripto Secretario, peti-

tum officium cum missa, die ab Ordinario designanda, excepta Dominica, clero oratori benigne concessit. Die X Maii 1784.

Locus ✕ Signi. J. Cardinalis Archinto Præf.— C. Airoidi, S. R. C. Sec.

2. L'histoire de cet office est curieuse à raconter, car elle montre qu'avec de la persévérance on finit par obtenir ce que l'on désire. Morcelé dans le principe et réduit à son minimum, il est complet à la fin du siècle dernier.

La S. C. des Rites a rendu trois décrets pour l'approbation de l'office propre de S. Emidius, à l'usage du diocèse d'Ascoli. Dans le second, à la date du 26 janvier 1658, l'autorisation ne porte, comme pour le premier en 1656, que sur l'oraison et les leçons historiques et elle l'étend aux deux fêtes du natal et de la translation, ainsi qu'aux réguliers.

ASCULANA. *Oratio et lectiones propriæ recitandæ in officio S. Emigdii, episcopi Asculani et mart.* — Lectiones et orationes ¹ prædictas in officio S. Emigdii, episcopi et martyris, ab utriusque sexus Christifidelibus, tum secularibus cum regularibus, civitatis, totius comitatus et diœcesis Asculi, nec non oppidi Nereti, die martyrii et translationis ejusdem sancti recitandas, S. R. C. approbavit et imprimi posse concessit. Die 26 januarii 1658.

Le troisième décret, promulgué le 2 août 1659, déclare s'en tenir aux décrets précédents, et rejeter tout le reste de la demande.

ASCULANA. Emus D. ². Card. Gabriellius rursus S. R. C. supplicavit ut lectiones et orationem proprias S. Emygdii mart., antiphonas, hymnos et versiculos proprios novissime emendatos approbare dignaretur. Et Emi PP. eidem Congregationi præpositi, ne plurimis similem gratiam petentibus eam obtinendi spes vel minima augeatur, connivendum solummodo censuere, ut Emus Gabriellius, ob eam causam quod præfati hymni fuerunt subrogati loco antiquorum quos olim recitare consueverat, prædictos hymnos, antiphonas et versiculos cum oratione et lectionibus propriis typis edi jubeat ad usum Ecclesiæ et diœcesis Asculanæ decreto S.C. nullatenus approbandos, sed sub officio imprimendo decretum editum die 26 junii 1656, in quo lectionum tantum approbatio continetur, apponi mandarunt, tenoris ut in fine ejusdem officii, etc. : orationem et lectiones prædictas in officio S. Emygdii, episcopi et martyris, ab utriusque sexus Christifidelibus tum sæcularibus ³ civitatis, totius comitatus et diœcesis

1. Sic. Il faut restituer *orationem*, car le romain n'admet qu'une seule oraison.

2. Dominus prouve qu'un cardinal se qualifie *Monsieur*.

3. Tum suppose, comme dans le décret de 1658, *cum regularibus*.

Asculi, nec non oppidi Nereti, die martyrii et translationis ejusdem sancti recitandas, S. R. C., ad preces Emi D. cardinalis Gabrellini, episcopi Asculani et capituli Ecclesiæ cathedralis ejusdem civitatis, approbavit ac imprimi posse concessit. Die 2 augusti 1659.

3. S. Emidius intéresse Rome d'une façon particulière. Il est donc utile de citer Piazza, qui, s'appuyant sur les Actes de S. Valentin, son disciple, sa vie par Appiani (1704) et les leçons du Bréviaire d'Ascoli, lui consacre cette notice dans l'*Emerologio di Roma*, pp. 513-514.

S. Emidius, premier évêque de la province de la Marche et de l'antique et noble ville d'Ascoli, glorieux martyr. Né à Trèves de parents nobles, il illustra sa patrie par la profession de la foi. Son père, qui était païen, le menaça pour avoir abandonné l'idolâtrie; l'ayant conduit de force au temple de Jupiter, il renversa sa statue par ses prières, qui occasionnèrent un tremblement de terre. La persécution dont il fut l'objet de la part des siens et des idolâtres, l'obligea à s'enfuir en Italie, prédisant d'avance la paix que rendrait à l'Eglise l'empereur Constantin. A Milan, il fut ordonné prêtre par l'archevêque S. Mirolès; puis il vint à Rome, où ses prédications convertirent grand nombre de païens. Là il opéra plusieurs miracles, redressant un bossu, faisant voir un aveugle et guérissant des incurables: il convertit et baptisa quantité de païens, qui, l'ayant pris pour le dieu Esculape, vénéré dans l'île du Transtévère, là où est l'église S. Barthélemy, le conduisirent à son temple, où il confondit leurs erreurs. Les prêtres, furieux de voir abandonner le culte de leur idole, l'attaquèrent, mais il les convertit. Le préfet de Rome, près de qui il fut dénoncé, se disposait à sévir contre lui, quand le pape S. Marcel le sacra évêque d'Ascoli et apôtre de toute la Marche. Il accepta, malgré sa répugnance, et se rendit aussitôt dans sa ville qu'avait éprouvée un tremblement de terre. Les païens, croyant qu'il était Jupiter, à cause de ses miracles, se convertirent à sa voix; il fit jaillir, pour les baptiser, une source qui porte encore son nom. La province d'Ascoli lui a toujours été reconnaissante de ses bienfaits et on l'invoque surtout contre les tremblements de terre. Son patronage fut particulièrement reconnu en 1703, année célèbre par le fléau qui dévasta nombre de villes, terres et châteaux¹ de l'Etat pontifical. Sa vie fut couronnée par le martyre. Lorsque sa tête eut été tranchée, il la prit dans ses mains et la porta, près de la ville, dans une grotte où, pendant la persécution, il se retirait avec les nouveaux chrétiens (an 309). Sa bouche s'ouvrit miraculeusement à ce moment, puis se referma, comme porte une constante tradition.

A Rome, sa fête est restreinte à l'église de S.-Sauveur *in Lauro*,

1. *Castello*, en italien, s'entend d'un bourg fortifié.

où la célèbrent les habitants de la Marche, ses compatriotes. Il serait à souhaiter qu'on lui érigeât un autel à S. Barthélemy en l'île, en souvenir de sa prédication.

Le clergé Romain, à la demande du cardinal Vicaire et des curés de Rome, a obtenu de la S. C. des Rites, sous Pie VI, le 8 août 1787, un indult l'autorisant à réciter, à l'exclusion du clergé régulier, le 9 août ¹, sous le rite double mineur, l'office et la messe propres concédés, le 29 mars 1783, à la ville d'Ascoli.

DECRETUM. URBIS. SSIMUS D. N. Pius VI, pont. max., precibus humilissimis Emi et Rmi Dni cardinalis Urbis vicarii, nomine etiam collegii parochorum fuis, referente me infrascripto secretario, benigne indulisit ut ab universo clero sæculari Urbis die 9 augusti, ritu duplici minori, recitari possit officium proprium et missa propria celebrari in honorem S. Emygdii, episcopi et martyris, jam pro civitate Asculana a S. R. C. die 29 martii adprobata. Hac die 1 augusti 1787. J. card. Archintus præf. — D. Coppola, S. R. C. secret.

Il y a des reliques de S. Emidius à Ste-Marie au Transtévère (*Œuvres*, t. VII, p. 244, n° 40), à S. Roch (p. 245, n° 24), aux SS. Apôtres (p. 247, n° 21), à la Conception des Capucins (p. 260), aux SS. Pierre et Marcellin (p. 275), à Marino (p. 280, n° 30) et à Monte Cavi (p. 281, n° 42).

On l'invoque d'une manière générale contre les tremblements de terre, en raison de ce qui est rapporté dans sa vie, protection qu'il partage avec S. François de Borgia et S. François Solano (*Œuvres*, X, 149).

Il est invoqué contre ce fléau et Benoît XIV a autorisé une prière à ce sujet, qui est fort répandue dans l'Amérique espagnole (Ripalda, *Catecismo*, Avignon, 1838, p. 114). C'est ce qui a fait dire dans une des oraisons du saint : « Omnipotens et mirabilis Deus, qui, ad erudiendos infideles, beato Emygdio, martyri tuo atque pontifici, terræ concussæ motum in præconem dedisti et ab eo servandi mira virtute decorasti; da, quæsumus, ut illius precibus et meritis fidem, pro qua gloriosus occubuit, firmiter teneamus et a tanto flagello potenter cripiamur. » (*Car. des SS.*, p. 331).

4. Le P. Cahier lui assigne trois attributs : *Baptême*, parce qu'il baptisa Sainte Pulisie (on pourrait y adjoindre les nombreux chré-

1. La fête est renvoyée au 9 août, parce que le 5 est occupé par la dédicace de Ste-Marie des Neiges.

tiens qu'il fit à Rome et à Ascoli); *Maisons* : « On le trouve soutenant de la main un petit modèle de ville, qui est Ascoli ou bien donnant sa bénédiction à des édifices qui menacent de s'écrouler » (*Car. des SS.*, p. 331); *Tête coupée*, qu'il porta dans ses mains (p. 317).

A Rome, je ne l'ai rencontré que deux fois, à Sainte-Françoise Romaine, chez les Olivétains. Sa toile, datée de 1797, le représente en évêque, chapé et mitré; les anges qui l'accompagnent portent sa crosse, insigne de sa dignité et la palme, emblème de son martyre; elle est signée :

PETRVS TEDESCHI
PINXIT 1797

Dans le couvent, un dessin peu ancien le figure chapé, crossé, mitré et soutenant un pan de mur qui s'écroule.

XLVIII. — DÉCRETS RÉCENTS DE LA S. C. DES RITES ¹.

Trois décrets ont été rendus par la Sacrée Congrégation des Rites :

Le chapitre est autorisé à faire, sous le rit double mineur, l'office des quatre saints nouvellement canonisés par Léon XIII.

Sous le même rit est concédé l'office du bienheureux Urbain II, qui fit la translation solennelle du corps de saint Nicolas et consacra l'autel qui le surmonte, dans la crypte.

La fête de saint Benoît est autorisée sous le rit double de seconde classe et celle de saint Placide et de ses compagnons sous le rit double mineur.

SANCTI NICOLAI BAREN. Sacra Rituum Congregatio, utendo facultatibus sibi specialiter a Sanctissimo Domino Nostro Leone Papa XIII tributis, ad enixas preces Rmi Dni Simplicii Pappalettere, Magni Prioris atque Ordinarii Basilicæ Barenis Sancti Nicolai, benigne concessit, ut in calendario ad usum cleri præfatæ basilicæ inseri valeant festa Sanctorum Joannis Baptistæ de Rossi, Laurentii a Brundusio, et Benedicti Josephi Labre Confessorum, nec non Sanctæ Claræ a Cruce de Montefalco virginis, sub ritu duplici minori, et cum respectivis officiis ac missis nuper a Sancta Sede approbatis; affigendo proxime insequenti diei liberæ quodlibet eorumdem

1. Les paragraphes 48, 49 et 50 ont été publiés par les *Analecta juris pontificii*, 1884, t. XXIII, col. 1002-1007, sans signature.

festorum, cujus propria sedes in eodem calendario ab alio officio jam occupata forte reperitur: dummodo in omnibus rubricæ serventur. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 23 augusti 1882.

Pro Emo et Rmo D. Card. Dominico Bartolini, S. R. C. præfecto, Camillus Card. Di Pietro, episc. Ostien. et Velitern. Loco † Sigilli — Laurentius Salvati, S. R. C. secretarius.

SANCTI NICOLAI BAREN. Exoptans Rmus Dnus Simplicius Pappalettere, Magnus Prior atque Ordinarius basilicæ Sancti Nicolai Barenensis, ut a clero ejusdem basilicæ in sacra liturgia Beati Urbani II, papæ et confessoris, memoria quotannis recolatur, qui basilicam ipsam consecravit, in eaque corpus Sancti Nicolai magna cum solemnitate reposuit, a Sanctissimo Domino Nostro Leone Papa XIII humillime efflagitavit quatenus ejus festum in calendario et proprio officiorum et missarum præfatæ basilicæ inseri valeat die 29 julii sub ritu duplici minori, et cum officio et missa pro clero Romano approbatis; transferendo ad primam sequentem diem liberam festum eidem diei hucusque affixum. Sacra porro Rituum Congregatio, utendo facultatibus sibi specialiter ab eodem Sanctissimo Domino nostro tributis, benigne annuit pro gratia juxta preces: dummodo rubricæ serventur. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 23 augusti 1882. Pro Emo et Rmo D. Card. Dominico Bartolini, S. R. C. præfec., Camillus Card. Di Pietro, Episc. Ostien. et Velitern. Loco † Sigilli. — Laurentius Salvati, S. R. C. secretarius.

SANCTI NICOLAI BAREN. Quum Rmus Dnus Simplicius Pappalettere, Magnus Prior atque Ordinarius Basilicæ Barenensis Sancti Nicolai, a Sanctissimo Domino Nostro Leone Papa XIII supplicibus votis postulaverit, ut amodo in calendario præfatæ basilicæ hæc duo festa ad altio rem ritum evehi valeant, utpote quæ peculiari honore ibi coluntur, nimirum Sancti Benedicti abbatis ad ritum duplicis secundæ classis, et Sanctorum Placidi et Sociorum martyrum ad ritum duplicem minorem, Sacra Rituum Congregatio, utendo facultatibus sibi specialiter ab eodem Sanctissimo Domino Nostro tributis, annuit pro gratia juxta preces, servatis rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 23 augusti 1882.

Pro Emo et Rmo D. Card. Dominico Bartolini, S. R. C. Præfecto, Camillus Card. Di Pietro, Episc. Ostien. et Velitern. Loco † Sigilli. Laurentius Salvati, S. R. C. secretarius.

XLIX. — EXEMPTION DU CHAPITRE.

Le corps du glorieux thaumaturge saint Nicolas, évêque de Myre, repose à Bari dans la Pouille (Italie), dans une église dédiée à son vocable et que les papes ont en conséquence favorisée de nombreux privilèges. Le principal est l'exemption de l'autorité de l'Ordinaire, qui remonte à l'an 1106 et a été déclarée par bulle du pape Pas-

cal II. Cette bulle a été reproduite par Ughelli dans *l'Italia sacra*, tome VII : en voici une copie meilleure, extraite des archives du chapitre de Bari.

Pascalis II, servus servorum Dei. Dilecto in Christo filio Eustachio, abbati Ecclesiæ S. Nicolai, salutem et Apostolicam benedictionem. Prædecessoris nostri sanctæ memoriæ Victoris III temporibus, Beati Nicolai corpus, ex Græcorum partibus transmarinis in Barisanam urbem advectum, totus pene orbis agnoscit. Quod videlicet corpus prædecessor noster Urbanus II loco quo nunc reverentia digna servatur in crypta inferiori, summa cum veneratione recondidit, et altare desuper in honorem Domini consecravit. Petitum igitur est et concessum dicitur, ut Beati Nicolai basilica in eodem loco ædificanda, specialiter sub tutela mox Sedis Apostolicæ servaretur. Quia igitur, largiente Domino, basilica eadem congrua ædificatione perfecta est, in loco videlicet juris publici per ducis Rogerii chirographum dato, Nos eandem domum, auctore Deo, mox futuram Ecclesiam, postulante filio nostro, ejusdem ducis germano, Boemundo, Barensis nunc civitatis domino, sub tutela Apostolicæ Sedis accipimus. Per præsentis igitur privilegii paginam Apostolica Auctoritate sancimus, ut quæcumque prædia, quæcumque bona vel a prædicto glorioso filio nostro Rogerio, per Beati Petri et nostram Gratiam Apuliæ, Calabriæ et Siciliæ duce, vel a prænominato ejus fratre, nunc Antiocheno principe, Boemundo, seu a ceteris fidelibus, supradictæ S. Nicolai Ecclesiæ de jure jam donata sunt, aut in futurum donari offerri contingerit, firma semper, quieta et illibata permaneant. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat eandem Ecclesiam temere perturbare, aut ejus res auferre, vel ablatas retinere, minuere, vel temerariis vexationibus fatigare, sed omnia integra cōserventur, clericorum et pauperum usibus profutura. Tibi itaque tuisque successoribus facultatem concedimus clericorum culpas, absque episcopi contradictione, debita charitate ac severitate corrigere. Si qua vero in vos gravior querela emerit, nostræ aut successorum nostrorum Audientiæ reservetur. Nulli autem, vel archiepiscopo, vel episcopo, licere volumus, ut Ecclesiam ipsam, vel ipsius abbatem sine Romani Pontificis conscientia, vel excommunicatione, vel interdicto cohibeat, quatenus idem venerabilis locus, tanti confessoris corpore insignis, sicut per Romanum Pontificem prima consecrationis suscepit exordia, sic sub Romani semper Pontificis tutela et protectione persistat. Si quis sane in crastinum archiepiscopus, aut episcopus, imperator aut rex, princeps aut dux, comes, vicecomes, catapanus, statigo, judex, castaldio, aut quælibet Ecclesiastica sæcularisve persona hanc nostræ constitutionis paginam, sciens, contra eam temere venire temptaverit, secundo tertiove commonita si non satisfactione congrua emendaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini Redemptoris

Nostri Jesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districtæ ultioni subiaceat. Cunctis autem eidem loco justa servantibus sit pax D. N. J. C., quatenus et hic fructum bonæ actionis percipiant, et apud districtum Judicem præmia æternæ pacis inveniant. Amen.

Scriptum per manum Rainerii, scrinarii regionarii et notarii Sacri Palatii.—Ego Pascalis, Catholicæ Ecclesiæ Episcopus — Datum apud Porticum B. Petri Romanæ XIV kalendis Decembris, per manum Joannis, Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Diaconi Cardinalis et Bibliotecarii, Indictione XIV, Pontificatus autem Domini Pascalis II papæ septimo. Adest pendens bulla plumbea, cum cordulis sericis appensa.

L. — SÉMINAIRE DE S.-NICOLAS.

En 1882, la S. C. du Concile a rendu deux décrets par lesquels le grand-prieur a obtenu de pouvoir établir dans les dépendances de Saint-Nicolas un séminaire de trente clercs, spécialement destinés au service de l'église, de leur donner l'habit ecclésiastique, puis de les présenter à l'archevêque pour les ordinations, sans que celui-ci puisse les repousser, sinon par des causes canoniques; cependant le droit d'examen est réservé à l'Ordinaire.

Perillustris ac Rme Dne uti, etc. — *Proposito in particulari comitio S. Congregationis Concilii diei 7 decembris 1882 sequenti dubio, scilicet: An et quomodo liceat Magno Priori Sancti Nicolai Barenensis adolescentes in collegio excipere et ecclesiasticis vestibus induere ad divinum servitium et studia excolenda in casu, etc.*

Emi Patres rescripserunt: *Ad mentem.* Mens est, quod scribatur archiepiscopo Barensi, archiepiscopum teneri tot semper in posterum adolescentes idoneos ad petitionem Magni Prioris concedere, et ad habitum clericalem admittere, quot ipse Prior servitio basilicæ Sancti Nicolai necessarios judicaverit, non tamen ultra numerum triginta in fundatione determinatum. Clericorum porro famulatum in prædicta basilica per tres annos præstitum, triennale servitium jure constituere ad effectum ordinum suscipiendorum. Quo vero ad eorundem clericorum ordinationem, firma remanente Magni Prioris obligatione præsentandi candidatos archiepiscopo, jus archiepiscopum habere, eos ad tramites sacrorum canonum examinandi, quin tamen ab ordinatione eos repellere valeat, nisi ex causa canonica. SSmum autem Dominum Nostrum vestitionem sexdecim clericorum jam peractam ratam habere, ac facultatem insuper Magno Priori concedere erigendi pro dictis triginta clericis collegium in ædificiis ad ecclesiam Sancti Nicolai pertinentibus, in quo iidem pie ac religiose in studiis instruantur sub immediata Sanctæ Sedis dependentia. Facto de omnibus verbo cum Sanctissimo.

Factaque de præmissis per infrascriptum Secretarium præfatæ S. Congregationis relatione SSmo Domino die II supradicti mensis et anni, Sanctitas Sua suprascriptam resolutionem approbare et confirmare dignata est. Ad nos interim quod spectat, fausta omnia Amplitudini Tuæ precamur a Domino. Romæ, 22 decembris 1882. — I. Verga Secretarius.

Le décret précité ne dit pas expressément que les jeunes gens présentés à l'ordination doivent être choisis et nommés par le grand-prieur de S.-Nicolas. C'est pourquoi on a cru devoir consulter de nouveau. La S. Congrégation du Concile a répondu que la désignation des jeunes gens appartient au grand-prieur. •

Eminenza Reverendissima — Nella riposta fatta dalla Commissione speciale Cardinalizia il 7 Dicembre, approvata e confermata da Sua Santità l'Il dello stesso mese, al dubbio della questione sulla vestizione dei chierici di S. Nicola tra l'arcivescovo di Bari e il Gran Priore, si trovano le seguenti parole: « Scribatur archiepiscopo Barensi, archiepiscopum teneri semper in posterum adolescentes idoneos ad petitionem Magni Prioris concedere, et ad habitum clericalem admittere, quot ipse Prior servitio basilicæ Sancti Nicolai necessarios judicaverit ». Quantunque il concetto, espresso nelle sopradette parole, particolarmente dalla espressione *ad petitionem Magni Prioris*, mostri che il Gran Priore debba giudicare e determinare i giovanetti che crede e giudica necessari al servizio della sua basilica, pur tuttavolta a più chiara istruzione dell'animo mio nella interpretazione della mente, io supplico l'Eminenza Vostra Rma — anche ad evitare nuove possibili questioni coll' arcivescovo — di farmi sapere, se a me appartiene il designare i giovanetti per presentarli all' arcivescovo per la vestizione clericale?

Die 13 januarii 1883. Designationem adolescentium pertinere ad Magnum Priorem. Ita reperitur in positione cui titulus — *Baren. Archiepiscopus et Magnus Prior S. Nicolai* — existens in secretaria S. Congregationis Concilii, in fasciculo positionum diei 1 januarii anni 1883. In quorum fidem, etc.

Datum Romæ ex Secretaria præfata die 13 januarii anni 1883. ---
J. Verga secretarius.

A l'occasion de cette décision, qui mettait fin à un long débat, le grand-prieur de St-Nicolas publia la circulaire suivante :

Dilettissimi in Gesù Cristo. È prossima la grande Festa, nella quale si glorifica in tutto lo splendore del culto nella nostra basilica la Traslazione delle sacre ossa del taumaturgo di Mira S. Nicola. In questo avvenimento, che solennemente si commemora, si testimonia la grande devozione di questo buon popolo Barese, che seppe operare quel fatto ed ha saputo per una successione di secoli aiutare il culto di questo sacro depo-

sito, che fu affidato a voi, clero di questa basilica, destinato da pontefici e principi ad esserne speciali e gelosi custodi.

Le grazie e favori del Capo Supremo della Chiesa santificarono il buon volere dei Principi nello stabilire questa Chiesa e Capitolo come cosa tutta regia; ma ricordatevi, che queste largizioni pontificali tengono saldo il fondamento di questa basilica nella suprema tutela e protezione della S. Sede. Quelle pontificie e sovrane munificenze formarono la base giuridica della esistenza di questa Chiesa e Clero.

Al glorioso regnante Pontefice Leone XIII, fedele continuatore delle grandi opere dei suoi antecessori, e sapientissimo fecondatore di esse, ha Dio voluto ispirare nuove provvidenze che assicurano pure la vita avvenire ed il progressivo meglioamento di questo Capitolo e Chiesa; i quali, comunque d'indole regio, non dimenticheranno mai che quei privilegi furono dai pontefici concessi ai principi con la condizione fondamentale che rimanessero questa Chiesa e Clero soggetti alla immediata e suprema tutela e protezione della S. Sede nell'ordine spirituale.

Facendo seguire a questa mia lettera il testo di quelle pontificie provvidenze, io voglio eccitare nei vostri cuori la gratitudine per tanta pontificale beneficenza; la quale non troverà più feconda ed ubertosa espressione, che nella preghiera al nostro Gran Santo in questi solenni giorni, perchè faccia lunga, prospera, felice e gloriosa la vita del nostro amatissimo Padre e Pastore Leone XIII.

Non eccitino in voi, dilettissimi, queste nuove grazie alcuna ragione di vanità e superbia, ma umiliatevi innanzi alla grandezza e generosità del beneficio; perchè nella umiltà solamente troverete il mezzo di degnamente santificare la vostra vita sacerdotale e meritare sempre più l'affecto del glorioso Pontefice Nostro Padre e Supremo Pastore.

Perchè la vostra preghiera si faccia sempre più efficace, io ordino che in tutte le messe della novena che precede la festa della Traslazione venga aggiunta la colletta pro Pontefice nelle chiese dipendenti dalla nostra giurisdizione.

Vi benedica Iddio secondo la misura del mio affetto che sento per tutti voi.

Simplicio, Gran Priore di S. Nicola.

S. NICOLAS DE TOLENTIN

Le grand évêque de Myre s'est fait une vaste clientèle de tous les fidèles qui, au baptême, ont reçu son nom¹ et dont il est patron. Or dans ce nombre considérable, le Saint-Siège a fait lui-même son choix en proposant à notre vénération ceux qu'il a honorés du titre de *Saints*² et de *Bienheureux*³. Je ne pouvais omettre ici cette extension particulière du culte de S. Nicolas, Rome donnant l'exemple par ses décrets, ses concessions d'office et son iconographie.

Au premier rang brille S. Nicolas de Tolentin⁴.

I. — NOM.

Le nom prête à trois observations, relatives à la naissance, au lieu de la déposition et au style ecclésiastique.

1. L'imposition du nom est le résultat d'un pèlerinage à Bari, près

1. Au féminin, on dit *Nicole*. Les diminutifs sont *Colas* et *Colette*, très communs aux derniers siècles. *Colard* et *Colon*, devenus noms propres, se réfèrent également à Nicolas, par altération.

2. Le Martyrologe en inscrit quatre : « Nicolaus Peregrinus, Trani in Apulia, 2 Junii; Nicolaus Tolentinas, ord. eremit. S. Augustini, 10 septembris; Nicolaus, mart. in Mauritania, 13 octobris; Nicolaus Papa, Romæ, 13 novembris ». Je laisse de côté le martyr, qui n'a pas de culte à Rome et je renvoie le pape à la série des souverains pontifes. Les Martyrologes des Franciscains et des Capucins ont, au 11 juillet, saint Nicolas Piki, parmi les martyrs de Gorkum.

3. Le Martyrologe universel ne cite que le B. Nicolas Albergati, dont je parlerai à l'article des Cardinaux. Dans les Martyrologes propres aux ordres religieux se trouvent, pour les Franciscains, le B. Nicolas Fattore; pour les Hiéronymites, le B. Nicolas de Forca Palena et, pour les Minimes, le B. Nicolas des Lombards. Ce sont les seuls dont je m'occupe, mais on pourrait ajouter, chez les Dominicains, « B. Nicolaus Palæ, de Juvenatio, confes., 14 februarii. ».

4. Il en a été question dans les volumes précédents : Médaille de la canonisation (III, 383, 386); autel privilégié, à S. Augustin (IV, 370); basilique mineure, à Tolentino (IV, 481); bénédiction du pain (V, 49, n° 86; X, 438); bénédiction des vêtements (V, 50, n° 110); nom, aux litanies des saints (VI, 38); dotation de jeunes filles, à Jésus et Marie, tous les trois ans, pour la fête (VII, 464); reliques (VII, 243, 254, 259, 290), canonisation (IX, 140, n° 102), procession, à Tolentino (IX, 140, n° 18); effigie, à Lisle (IX, 410); délivrance des âmes du Purgatoire (XII, 264).

du tombeau de S. Nicolas, qui consola les parents en leur promettant un fils, lequel, en reconnaissance, fut appelé Nicolas. Ce fait, bien établi, est ainsi rapporté par *les Nouvelles fleurs des vies des Saints*, Lyon, 1720, in-folio, que j'aurai, plus loin, encore occasion de citer :

S. Nicolas de Tolentin naquit en une ville nommée S.-Ange, proche la ville de Ferme, qui est en la marche d'Ancône. Son père avoit nom Compagnon et sa mère Aimée. Ils étoient tous deux gens de bien, qui avoient demeuré long-temps ensemble sans avoir d'enfans, dont ils étoient affligés. Aimée prit pour avocat S. Nicolas évêque, auquel elle avoit une particulière dévotion et promit d'aller visiter son corps, qui est en la ville de Bary, au royaume de Naples, si Dieu lui donnoit un fils. Ses parents eurent révélation de faire ce voyage, auquel ils apprendroient quel seroit celui qui devoit naître d'eux. Ils allèrent à Bary visiter l'église de S. Nicolas, lequel s'apparut à eux et les assura qu'ils auroient un fils qui seroit nommé Nicolas et qui seroit très fidelle serviteur de Dieu, homme de bon exemple et d'une grande pénitence, ce qui arriva. Aimée devint enceinte et accoucha d'un fils qu'on nomma Nicolas, lequel, dès son bas âge, étoit fort porté à servir Dieu (page 178).

2. Le nom de famille a été complètement omis dans l'histoire et remplacé, à la suite du nom de baptême, par celui du lieu de la mort et de la déposition, comme il fut fait à la même époque pour S. François d'Assise et S. Antoine de Padoue. Pour S. Nicolas, il s'y ajoute qu'il fit profession à Tolentin¹ et y passa toute sa vie.

Nicolaus, Tolentinas a diuturno illius civitatis domicilio appellatus, in oppido S. Angeli in Piceno est natus pijs parentibus, qui liberum desiderio Barium voti causa profecti ibique a sancto Nicolao de futura prole confirmati, quem susceperunt filium de illius nomine appellarunt (*4^e leç. de son office*). — Adulta ætate jam clericali militiæ adscriptus et canonicus factus, cum quodam die concionatorem ordinis eremitarum S. Augustini, de mundi contemptu dicentem, audisset, eo sermone inflammatus statim eundem ordinem est ingressus (*5^e leç.*)

3. Le Martyrologe et le Calendrier, pour le distinguer de l'évêque de Myre, l'appellent *de Tolentino*; mais la liturgie ne le connaît que sous son prénom, ainsi que le veut le style ecclésiastique, qui omet systématiquement toute autre désignation. Aussi l'oraison propre du Missel et du Bréviaire l'appelle-t-elle simplement *Le Bienheureux Nicolas, confesseur*, car il appartient à la catégorie des *confesseurs*

1. « Il prit l'habit de S. Augustin au couvent de la ville de Tolentin, où les religieux le reçurent avec plaisir » (*Nouv. fl.*)

non pontifes : « Adesto, Domine, supplicationibus nostris, quas in beati Nicolai, confessoris tui, solemnitate deferimus » ¹.

II. — CANONISATION

1. Benoît XIV s'en est occupé longuement dans son ouvrage classique : *De Servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione*. Son enseignement est ainsi résumé par la table des matières :

1. Il y a lieu de noter l'exception, au xvi^e siècle, dans les anciennes litanies des Saints, qui passent sous silence le grand S. Nicolas et donnent place, sous cette forme : *S. Nicolae de Tolentino*, à S. Nicolas de Tolentin, entre saint-François et S. Antoine de Padoue, inscrit : *S. Antoni de Padua* (*Œuvres complètes*, VI, 38.)

La S. C. des Rites a rendu cinq décrets sur les noms des saints. Les voici dans l'ordre chronologique :

« *Einsidlen*. An contra decretum de anno 1629, 23 decembris (*ce décret n'est pas dans la collection*) adhuc sit in oratione de S. Petro Nolasco retinendum *Nolascum*, quod nonnulla breviaria adhuc retinent?— S. R. C. resp. : Expungantur omnino in orationibus tantum cognomina et patriæ sanctorum. Die 23 julii 1736.

« *Namurcen*. Juxta decretum S. R. C. diei 5 maii 1736 (*l'indication est fautive, c'est le 23 juin que les doutes ont été proposés et le 23 juillet que les résolutions ont été approuvées*) ab orationibus expungenda sunt cognomina et patriæ sanctorum. An igitur die 12 julii expungendum est nomen Gualberti? Sunt qui contradicunt. S. R. C. resp. : Ad 3, affirmative, juxta decretum in *Einsidlen*, diei 5 maii 1736. Die 23 maii 1835.

« *Decretum generale*. — Pluries dubitari contingit, utrum in orationibus Sanctorum Joannis, episcopi Constantinopolitani et Petri, episcopi Ravennaten., cognomina Chrysostomi et Chrysologi proferri deberent, jubentibus sacre liturgiæ legibus quod cognomina ex Ecclesiæ precibus omnino expungantur. Quæ sane controversia, nuperrime in quadam Etruriæ civitate excitata, delata est ad S. R. C. pro opportuna definitione. Hæc autem in ordinario conventu coacto sub infrascripta die, re mature diligenterque perpensa, etsi perspectum habeat Sanctorum cognomina vel patriam non esse in orationibus apponeuda, quum horum Deus non indigeat ad dignoscendum in cujusnam servi sui nomine oratio sibi dirigatur, nihilominus, quoniam non abest ab Ecclesiæ disciplina ut peculiaris aliqua virtus mirificumque donum significetur, ob quæ unus aut alter ex Sanctis cæteris præluxit, ab hujusmodi lege excipere cæcensuit, quæ minus proprie cognomina dici debent, sed potius characterem Sancti alicujus vel donum illi a Deo collatum exprimunt. Adeoque Emin. Patres S. R. C. præpositi in sensu fuere : Non esse in orationibus expungenda nomina Chrysostomi ac Chrysologi, quæ adjectiva potius sunt et vel facundiam vel vim et efficaciam divini sermonis recensitis Sanctis, quasi supernaturali inditam virtute designant, idque ubique servandum censuere, si Sanctissimo Domino Nostro placuerit. Die 5 Martii 1825. — Facta autem de præmissis omnibus Sanctissimo Domino Nostro Leoni XII Pont. Max. per S. C. secretarium relatione, Sanctitas Sua S. C. sensum adprobavit, jussitque edi decretum generale, atque, ut ab omnibus servetur, referri mandavit in acta ejusdem Congregationis ac typis vulgari. Die 8 supradicti mensis et anni.

« *Mechlinien*. Juxta decretum S. R. C. die 23 junii 1736 expungi debent in orationibus cognomina et patriæ sanctorum. Idecirco in aliquibus editionibus

S. Nicolaus de Tolentino, ordinis S. Augustini, antequam ab Eugenio IV canonizaretur, ejus virtutes examinatæ sunt a nonnullis cardinalibus et in consistorio episcoporum. Ab eo canonizatus fuit tempore Bessarionis cardinalis, præhabitis dictis suffragiis. A S. Antonino plurimum commendatur. De ipsius canonizatione tractari cœpit tempore Joannis XXII. Canonizatus fuit in basilica Vaticana. In canonizationis diplomate nullum decretum de officio reperitur. Bulla canonizationis data est ad universos fideles. Antequam in SS. numerum referretur, sic præcipiente Eugenio IV, confectus est super ejus miraculis processus auctoritate Ordinaria. Canonizatus fuit juxta præsentem Ecclesiæ consuetudinem. A pueritia futuræ Sanctitatis specimen præbuit. Antequam Religioni S. Augustini nomen daret, canonicus regularis fuerat. Erga paralyticos miraculosum se gessit. Ab hæmorrhagia fœminam liberavit. Mortuos suscitavit. Ab ejus cadavere et brachiis resectis sæpe cruor effluxit, qui impendens malum reipublicæ christianæ prænuntiabat. De ejus officio pro toto orbe recitando decretum expeditum fuit. Habitu fratrum discalceatorum indutus pingebatur, quod ab Urbano VIII prohibitum fuit.

2. Après la procédure ordinaire, S. Nicolas fut canonisé en 1447, dans la basilique de S.-Pierre, par Eugène IV (*Œuvres*, t. IX, p. 140, n° 102), qui adressa à cet effet une bulle à toute la chrétienté. A cette occasion, fut frappée une médaille, avec cette légende: *Sic triumphant electi*; l'Esprit Saint plane au-dessus du pape, pour indiquer un acte infailible du S.-Siège (*Œuvres*, t. III, pp. 383, 386, n° 61).

3. Le Martyrologe Romain n'a que la simple mention de la déposition au 10 septembre:

Breviarii romani in oratione sancti Petri Cœlestini, die 19 maii, ponitur tantum: *Deus qui beatum Petrum*; in aliis vero, tam antiquis quam novis, additur *Cœlestinum*, quia juxta responsum romanum die 6 maii 1747 (quod creditur authenticum) excipiuntur a decreto citato nomina sanctorum characteristicæ, quæ exceptio firmatur per decretum generale diei 8 maii 1825. Item est de oratione sancti Joannis Gualberti diei 12 julii, in qua additur *Gualberti* in aliquibus breviariis, in aliis vero omittitur. Queritur ergo: 1. An in oratione sancti Petri Cœlestini solummodo dici debeat *Beatum Petrum*, non addendo *Cœlestinum*; et an in oratione sancti Joannis Gualberti omitti debeat *Gualberti* vel addi? S. R. C. resp.: Posse addi Cœlestinum, debere omitti *Gualberti*, quum non sit nomen. — Die 7 decembris 1844.

« *Venetiarum*. Utrum in oratione sancti Joannis, episcopi Alexandrini, ob insignem erga pauperes misericordiam cognomento *Eleemosynarii*, hoc eleemosynarii adjunctum recitari debeat, sicuti fit de Chrysostomo deque Chrysologo. S. R. C. resp.: Negative. Die 25 septembris 1852. »

Il résulte de ces décrets que les noms de famille et de patrie doivent être supprimés, par exemple *Gualbert* et *Nolasque*, mais qu'on peut garder les épithètes de *Chrysostome* et *Chrysologue*, à l'exception de l'*Aumônier*; *Cœlestin* est considéré comme nom de baptême.

« Tolentini in Piceno, depositio S. Nicolai, confessoris, ordinis Eremitarum S. Augustini ». Le Martyrologe de l'ordre est plus explicitement : « Tolentini in Piceno, depositio S. Nicolai, confessoris, Ordinis nostri, virginitate, abstinentia ¹, miraculorum magnitudine maximisque virtutibus mirifice illustris ».

III. — BULLE D'EUGÈNE IV

J'en emprunte la teneur au Bullaire Romain.

Canonizatio S. Nicolai de Tolentino, professoris ordinis fratrum Eremitarum S. Augustini, ejusque adscriptio cathalogo SS. Confessorum: et institutio festivitatis pro die 10 septembris.

Eugenius PP. IV, universis Christifidelibus præsentem litteras inspecturis, salutem et apost. benedictionem.

Licet militans in terris Ecclesia triumphantem in cœlis, filiali et devoto veneretur affectu, ac virtutes, laudes præconiaque sanctorum, quantum sinit fragilitas, dignissimis attollat titulis, devotis quoque precibus solemniter sacrificia laudum offerat ad decus et venerationem civium supernorum, nihil tamen illis accrescit novæ perfectionis et gloriæ nec eorum perfecta felicitas nostris operibus firmari poterit vel augeri: misericors tamen miseratorque Dominus, per intercessionem meritaque sanctorum, quos in terris celebritate congrua veneramus, mirabili dignatione imperfectum nostrum suppleri providit, ut quod nostris meritis non valemus, eorum suffragiis assequamur.

§. 1. Æternus itaque Deus, qui facit mirabilia magna solus, confessorem suum eximium Nicolaum de Tolentino in approbata Religione fratrum Eremitarum Sancti Augustini, ab ejus pueritia educatum, puritate candidum, caritate fervidum, electum ex millibus, exemplar præfulgidum, sapientia ejus infinita produxit, singularis vitæ suæ excellentiam signis et prodigiis probans, ac coruscantibus crebrisque miraculis manifestans. Lætentur itaque cœli et exultet terra, jucundeturque pariter totus orbis, quando ei qui effulsit in templo Dei, cum viveret, speciosum in cœlo præstant hospitium cœli cives.

§. 2. Itaque hujus Beati viri, quando vita est functus, fama summæque ad eum populorum devotione crescentibus, felic. record. Joannes Papa XXII, prædecessor noster, Avenioni cum ejus curia residens, cum fratribus suis cœpit de ejus canonizatione tractare, quam nisi ejus obitus et horrenda supervenissent schismata procul dubio consummasset.

1. « Is ab infantia multarum virtutum, sed abstinentiæ in primis specimen dedit. Nam anno vix septimo, B. ipsum Nicolaum imitatus, complures hebdomadæ dies jejunare cœpit eamque postea consuetudinem retinuit, solo pane et aqua contentus » (4^o lec.).

§. 3. Beatus igitur hic Nicolaus, honestis ex Castro S. Angeli infra Firman. diœces. parentibus ortus, et puerorum consortia vitans, Ecclesiæ divinaque mysteria frequentabat, et ne præclara opera lucidæ vitæ suæ, longo latoque sermone curramus, pauca libet referre de pluribus, ut ex his existentes in via Domini patrem glorificent, sicut decet.

§. 4. Sanctus equidem iste in ætate existens tenera, se sub magna religionis diligentia, summa cum obedientia et humilitate servabat, castigando corpus jejuniis, vigiliis orationibusque insistebat devotus, gratus, humilis, obediens, benignus, suavis, pius, patiens, constans, maturus, virtutum quibusdam aromatibus plurimos attrahebat, adeo quoque fidei cultor erat, ut cuncta illius verba et opera virtute fidei redolerent, tribulorum et infirmorum consolator assiduus existebat.

§. 5. Et demum pudicus, castus, modestus, verecundus ac lætus ad vitæ vesperam veniens, divinitus audire meruit: Euge, serve bone, intra in gaudium Domini tui. Sic granum frumenti cadens in terram et mortuum uberem consurgit in spicam; sic botrus in torculari calcatus, liquoris redundat in copiam; sic regnum cœlorum percipitur, et sancti per fidem sublimia regna vicerunt.

§. 6. Verum quia decebat divinæ magnitudinem bonitatis, ut quem in terris præclaris ornarat virtutibus, in cœlis regnare certis testimoniis probaretur, multis eum magnisque miraculis dum viveret et post obitum, clarum fecit: quorum quædam dignissimis probatis testibus onerosæ multitudinis vitandæ gratia, duximus præsentibus aannotanda.

§. 7. Quidam adeo in sinistro latere perditus erat, ut nec illius manum aut pedem posset quovis modo movere aut quicquam ex oculo sinistro videre; post plurimorum medicorum antidota atque colliria juvamen experta sanctus sic latus illud crucis signaculo tetigit, viroque illi benedixit, qui statim e grabato surgens, sanatus est, videns et integre liberatus.

§. 8. Quædam vero mulier triennio continuo sanguinis fluxum patiens, ad Nicolaum veniens et manum illius devotissime osculans, precabatur eum, ut preces ad Dominum pro illius sanitate recuperanda porrigeret; sanctus ipse illam crucis signo signavit et liberata recessit, et hauc ante obitum.

§. 9. Post obitum vero cum puer quidam annorum quatuor in canale molendini cecidisset, et intra rotam et aquam per spatium temporis, quo communiter quis bene ambulans, milliario ambulasset, continuo jacuisset, inde tandem laboriose extractus mortuus et pro mortuo reputatus, emissio prius per matrem voto, quod si restitueretur vitæ auxilio Beati Nicolai, illum supra sanctum tumulum habitum religionis indueret, adjuvante sancto prædicto, vivus apparuit.

§. 10. Vir insuper quidam inventus in domo sua suspensus et mortuus, precibus et voto per ejus uxorem ad B. Nicolaum emissis, factus est vivus et ex tunc diutius supervixit.

§. 11. Quamplurima etiam miracula, tam in vita quam post ejus obitum

fecit, pluresque homines utriusque sexus a morte resuscitavit, cœcos illuminavit et ab oculorum infirmitatibus liberavit, contractos et protractos membris et claudos erexit, paraliticos a membrorum impotentia sanavit, et a tremore capitis et membrorum, dæmoniacos, captivos, incarceratos, cum apparitionibus et revelationibus liberavit, cadentes, et illis a naufragiis, a captivitate personæ, a perditione bonorum, a febribus, ab ethica, ab hydropisi, a podagra, a doloribus iliorum et stomachi, ac cordis, aliisque infirmitatibus liberavit pristinaeque sanitati restituit. Quæ omnia trecenta et unum miracula, ad quorum probationem examinati fuerunt trecenti septuaginta et unus testes, in registris annotata coram nobis in publico consistorio relata fuerunt. His itaque ac aliis miris operibus Sancti hujus astruentibus sanctitatem et christianæ fidei veritatem, miraculorum lingua loquente, concurrunt ad nos undique populus, crevit de his fama atque devotio, laudatur Dominus, de salutiferis gratiis auctori gratiæ referuntur. Invaluit super his vox communis et celebris, et plurimorum vox exultationis, etiam prælatorum, nobis intonuit, et nostra auctoritate inquisitionem fieri super dictis obtinuit. Primum quidem venerabili fratri Joanni, episcopo Prænestino, et dilectis filiis nostris Joanni, tituli S. Laurentii in Lucina presbytero, et Prospero, S. Georgii ad velum aureum diacono, cardinalibus commisimus, ut veritatem præmissorum et de miraculorum continuatione inquirerent diligenter; quorum relatione, etiam continuationis miraculorum probata veritas, nos et venerabiles fratres nostros S. R. E. Cardinales, et sancti ejusdem vita mirabili miraculis et meritis gloriosis instruxit.

§. 12. Et quia plura et majora de sancto ipso comperimus quam insinuata fuissent, de fratrum Prædicatorum consilio et assensu, plurimis Ecclesiæ præsulibus adstantibus, de omnipotentis Dei virtute et Beatorum Apostolorum Petri et Pauli, ac nostra auctoritate confisi, eundem Beatum Nicolaum Sanctorum Confessorum cathalago duximus adscribendum.

§. 13. Ideoque universitatem vestram monemus et hortamur attente, per Apostolica scripta vobis præcipiendo mandantes, quatenus quarto idus septembris, quo sanctus ipse migravit ad Dominum, festum ejusdem devote et solemniter celebretis, et faciatis ab omnibus veneratione condigna celebrari, ut pia ejus intercessione, et hic a noxiis protegi et in futurum sempiterna consequi gaudia valeatis.

§. 14. Et ut ad venerabile ejus sepulchrum, eo ardentius christifidelium confluat multitudo et celebrius ejusdem Confessoris colatur festivitas, omnibus vere pœnitentibus et confessis, qui cum devotione et reverentia illuc in eodem festo accesserint annuatim ipsius suffragia petituris, de Omnipotentis Dei misericordia et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, septem annos et totidem quadragenas, accedentibus vero annis singulis ad dictum sepulchrum, infra ejusdem festi octavam, duos annos et duas quadragenas de injunctis eis pœnitentiis misericorditer relaxamus.

Dat. Romæ apud S. Petrum, anno Incarnationis Dominicæ 1447, kalen. februarii, Pontificatus nostri anno XVI.

IV. — CULTE

1. A S. Nicolas est assigné le rit double ¹. Son office fut étendu à toute l'Eglise par décret du 20 septembre 1670 ², sous Clément X; il se compose d'une oraison propre et de trois leçons historiques au 2^e nocturne.

URBIS ET ORBIS. S. R. C., ad preces episcopi Elenopolis, Sacristæ SSmi D. N. ³, censuit festum S. Nicolai de Tolentino, ordinis S. Augustini, celebrari posse sub ritu duplici in vim indulti sa. me. Sixti V et ad gratiam et facultatem in eo concessam sic recitandi officium et celebrandi festum reintegrari debere, si Ssmo visum fuerit. Die 13 septembris 1670. Et facta de prædictis Ssmo relatione per secretarium, Sanctitas Sua approbavit et mandavit in posterum recitari sub dicto ritu duplici de præcepto ab Ecclesia universali. Die 20 septembris 1670.

2. La fête se fait, avec indulgence plénière qui dure toute l'octave et beaucoup de pompe, à S. Augustin, où dans sa dévote chapelle s'exposent sa statue d'argent, quelques reliques et une ampoule de son sang; il y a offrande du Peuple romain, panégyrique et musique; on y fait également sa neuvaine. A la magnifique église de S.-Nicolas *a capo le case*, des Pères Augustins déchaussés, avec indulgence plénière. A Jésus-Marie, à sa très noble chapelle. A Ste-Marie-du-Peuple et dans toutes les églises de l'institut de S.-Augustin. A S.-Serge et S.-Bach, où il y a de ses reliques. A Ste-Marie *di Campo Marzo*, à Ste-Cécile au Transtévère. A la *Santa Casa* de Lorette, de la Nation des Marchois, dans leur noble oratoire et, le dimanche suivant, dans leur église (*Piazza, Emerologio di Roma, 1713, p. 577*).

Voilà pour le passé. Pour le présent, j'ai ainsi rendu compte de la fête dans la *Correspondance de Rome, 1868, p. 547, et 1869, p. 440*: S. Nicolas de Tolentino, religieux augustin, mort en 1309. La fête se célèbre à son église, où l'on distribue du pain bénit; la messe se chante à 9 h. et le soir, à 6 h., on donne la bénédiction avec sa

1. « Le pape Sixte V, le premier an de son pontificat, qui fut l'an 1585, commanda que le dixième septembre l'on fit l'office double du bien-heureux S. Nicolas de Tolentin par toute l'Eglise, encore que depuis, dans le Bréviaire réformé par Sa Sainteté Clément VIII, il n'est que demi-double » (*Nouv. fl.*, p. 180).

2. Ce décret ne figure pas dans la collection imprimée des décrets de la S. C.

3. Le Sacriste du pape appartenant toujours à l'ordre de S. Augustin, son intervention directe s'explique ici parfaitement:

relique que l'on fait ensuite baiser. A S.-Augustin, à 9 h., tierce est suivie de la procession, de la bénédiction du pain et de la messe chantée à son autel, où l'on expose, dans un buste de métal, du sang qui coula miraculeusement de ses bras, quand on voulut les détacher de son corps; le soir, à 5 h., le sermon précède la bénédiction du S. Sacrement. A l'église de Jésus-et-Marie, desservie par les Augustins déchaussés,

V. — RELIQUES.

Les reliques dont j'ai fait le relevé à Rome sont : des parcelles innommées, à Sainte-Cécile (*Œuvres*, VII, 259) et à Frascati (290); de la chasuble, à S. Roch (VII, 243) et du sang à S.-Augustin (254)¹.

Benoît XIV s'exprime ainsi au sujet de ce sang miraculeux ², dont parle aussi Piazza ³ en termes identiques (*Emerol.*, p. 576) :

Vulgatum est illud S. Nicolai de Tolentino : cum enim, anno 1345, religiosus quidam ordinis S. Augustini, incensus desiderio ad suam patriam deferendi aliquas beati corporis reliquias, brachia abscidisset, a venis copiosus sanguis erupit; neque tunc solum, sed sæpe alia brachia ipsa resecta cruore manarunt, quod fuit semper manifestum ostentum impendentis reipublicæ christiani mali, quemadmodum, enumeratis sanguinis eruptionibus quæ in tempora varia inciderunt necnon malis quibus respublica christiana pro ea temporum varietate afflicta fuit, editis voluminibus ostenderunt ex eadem Augustiniana familia pater Nicolaus Hieronymus

1. Un ms. de la Bibliothèque Nationale, à Paris (L. L. 1472), donne cette liste des *principales reliques conservées dans l'église des Augustins, à Rome* : une image de la Ste Vierge peinte par S. Luc; le corps de Ste Monique, mère de S. Augustin; le corps des SS. *Triphoris, Respicey et Hliffin*; le corps de S. Longin, martyr; du bois de la vraie Croix; un des deniers avec lesquels fut vendu N.-S.; des reliques de S. Augustin, dans une statue d'argent; du sang de S. Nicolas de Tolentin, dans une statue d'argent; le bras de S. Guillaume, dans un bras d'argent; le doigt du B. Thomas de Villeneuve; des os de S. Jean Faconde; des os de la B. Claire de Montefalco; Ex ossibus: S. Valentin, m.; S. Urbain, P. et m.; S. Anicet, P. et m.; Ste Maxime, v. et m.; Ste Sabine, v. et m.; S. Lin, P. et m.; S. Hilaire, év. et m.; S. Ciriague, év. et m.; S. Adrien, m.

2. *Ephemerid. liturgic.*, 1898, 9.

3. « Eugène IV l'a déclaré *défenseur de l'Église*. En effet, à l'imminence de grands malheurs pour elle, à Tolentino, ses bras distillent un sang abondant; aussi le magistrat civil tient-il ses reliques gardées avec un soin jaloux dans cette ville et dans ce temple si dévot où accourent en foule les fidèles. Le sang qui coule de ces bras est parfois prodigieusement vif, présage pour l'Église d'afflictions et de malheurs; c'est pourquoi on le vénère d'une manière spéciale et cette dévotion s'est répandue par toute la chrétienté ».

• *Ceppius et pater Ægidius Cræpols, mihi dum viveret singulari amicitia conjunctus.*

VI. — ÉGLISE.

Armellini, dans *Le chiese di Roma*, parle un peu trop brièvement de celle qui porte le vocable de *San Nicola di Tolentino* :

Elle fut érigée par les Augustins déchaussés, après que Clément VIII eût approuvé leur ordre en 1599 et réédifiée en 1614, aux frais du prince Pamphili. L'autel majeur est une œuvre de l'Algarde. La chapelle des Gavotti est l'œuvre de Pierre de Cortone; les voûtes, peintes à fresque, sont le dernier travail de ce grand maître.

La façade, en travertin, porte, inscrit à la frise, le nom du généreux donateur, Camille Pamphili, avec la date de 1670. La consécration de l'église fut faite seulement le 7 octobre 1685. Le retable du grand autel est une magistrale sculpture, en marbre blanc et en ronde bosse, représentant la donation des pains à S. Nicolas par la Ste Vierge¹.

VII. — PAIN BÉNIT.

Ce pain, qui a la forme de la *pagnotte* romaine, est rond, d'un diamètre de deux centimètres. Les pains sont réunis par groupes de sept, un au centre et six autour. Chacun porte une empreinte, qui varie ainsi : l'étoile, qui caractérise S. Nicolas; le saint, nimbé, à mi-corps, tenant d'une main trois pains, posés un et deux, et de l'autre une branche de lis; le saint, représenté de même façon et accosté de ses initiales : S N; enfin, le même motif avec cet exergue : S NICOLAO TOL.

Le pain est béni d'une manière privée à S.-Nicolas de Tolentin, où on le distribue toute la matinée et solennellement à S.-Augustin, où la distribution aux fidèles suit la bénédiction.

1. L'église de Brou (Ain) « a été bâtie sous le vocable de S. Nicolas de Tolentin par Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne et veuve de Philibert le Beau, duc de Savoie. Ses architectes furent le lyonnais Jean Perréal, dit *Jehan de Paris* (1506-1512), et le flamand van Bogenhem (1513-1536)... La façade est décorée de statues et de statuettes, parmi lesquelles il faut signaler celles de S. André et S. Nicolas de Tolentin... Le jubé est orné de nombreuses statuettes; celles qui couronnent la galerie sont un *Ecce homo*, avec, à sa droite, S. Nicolas de Tolentin, Ste Monique et S. Antoine » (*Bullet. mon.*, 1898, pp. 487-488).

Dans la journée du 10 septembre, le prier du couvent de S.-Augustin est reçu en audience par le pape, à qui il remet des pains, bénits le matin même¹.

On le garde précieusement dans les familles comme une sauvegarde et on le prend dévotement, en cas de maladie, en invoquant S. Nicolas. Le *Messenger des fidèles*, publié par les Bénédictins de Maredsous, 1887, p. 364, écrit : « Les petits pains bénits de S. Nicolas de Tolentino sont aussi en usage dans notre pays (la Belgique), notamment dans les Flandres. On les emploie contre la fièvre et contre les maladies du bétail. »

Le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1897, p. 242, a édité, pour la première fois, le « Livre de notes de B. Cabrol, prêtre desservant la paroisse de Riols » (1597-1620). Or il s'y trouve cette indication précieuse :

Benedictio panis S^ti Nicolay de Tolentino, qui est bon à toutes les maladies. — Faut prendre un pain, ou bien une moitié et la faut bénir et en doner au malade, en quelle maladie que ce soyt; ou bien sy une maison brulle, faut mettre un pain dans ce feu; ou bien sy l'on se trouve en naufrage de mer, jetter ce pain dans la mer, toujours en bonne dévotion.

Himnus. Te canunt omnes Nicolas gentes; Te pii patres simul atque matres, etc.

Oratio. Postea aspergatur aqua benedicta et distribuatur cantando himnus² devote sancti Nicolay.

L'éditeur, M. Sahuc, ajoute en note : « Étant souffrant, la Vierge lui conseilla, pour le rétablissement de sa santé, d'envoyer demander à une femme fort charitable, voisine du monastère, un morceau de pain qu'elle avait fait cuire ce même jour, de le tremper dans un peu d'eau et d'en user comme d'un souverain remède. Le saint le fit et, à l'heure même, il se trouva sans fièvre. C'est probablement à ce fait qu'est dû la vertu miraculeuse du pain de S. Nicolas ».

Le P. Jacques de la Porte, de l'ordre des Augustins, mort à Tournai en 1656, est auteur d'un livre assez rare, qui a pour titre : « Le Pain bény, à l'invocation du glorieux saint Nicolas de Tollentin, son institution, ses merveilleux effets confirmés par plusieurs histoires et le moyen d'en user. Avec l'abrégé de la vie dudict saint

1. Mgr Ballandier, *Annales Romaines*, 1896, p. 1786.

2. Sic pour *himnum* ou *himnos*.

et quelques oraisons pieuses. Mis au jour par ordonnance du R. P. Melchior Beydals, docteur en la S. Th. et provincial des Pères Augustins au Pays-Bas. A Douay, de l'imprimerie de Baltazar Belléro, au Compas d'or, 1647 ». L'ouvrage est dédié « A Révérend et illustre Seigneur Monsieur Jacques Albert Roose, licencié ès loix, prévost de l'église collégiale de Saint Bavon à Gand, prothonotaire apostolique et prévost de la noble et illustre confrérie de saint Nicolas de Tolentin, canoniquement instituée au couvent de la ditte ville ».

VIII. — ICONOGRAPHIE.

1. S. Nicolas de Tolentin, d'après les monuments de Rome, jouit de dix-neuf attributs, dont voici l'énumération par ordre alphabétique et la justification.

Anges. — Sur la petite image, gravée par *Luigi Banzo*, via *S. Chiara* 47 A¹, deux anges, l'un en tête ailée, l'autre à mi-corps, surmontent le lit dont vient de descendre S. Nicolas et le contemplent.

Sex ante obitum mensibus, singulis noctibus angelicum concentum audivit; cujus suavitate, cum jam paradisi gaudia prægustaret, crebro illud Apostoli repetebat : Cupio dissolvi et esse cum Christo (6^e leç.).

Six mois avant son trépas, il entendait toutes les nuits la musique des anges et connut qu'il approchait de sa bien-heureuse fin, dont il avertit ses frères (*Nouvel. fleurs*, p. 179).

Attitude. — S. Nicolas est représenté généralement *debout*; mais, en deux circonstances, on le voit agenouillé, en action de grâces, devant la Ste Vierge qui lui apparaît (*gravure de Banzo*) et *couché* sur une natte, au moment de sa mort (*haut relief de l'Algarde*).

Auréole. — Sur une toile du xvii^e siècle, à Jésus-et-Marie, une auréole de lumière enveloppe S. Nicolas, lorsqu'il délivre un prisonnier, pour exprimer le haut degré de sainteté auquel il est parvenu et qui le rend digne de faire des miracles.

Chapelet. — Il pend au côté, sur une des trois toiles du xvii^e siècle qui ornent l'église de Jésus-et-Marie, au Corso, par erreur de l'artiste, car, au xiii^e, il ne faisait pas encore partie du costume des Augustins; en tout cas, il signifie la dévotion envers la Sainte Vierge se traduisant par une prière constante.

1. C'est celle qui se distribue le jour de la fête.

Costume. — C'est celui de l'Ordre des Augustins, auquel il appartient; par conséquent, il est noir, avec des manches pendantes, comme le portent les Augustins non réformés¹. Les réformés ayant attribué leur habit propre à S. Nicolas, la S.C. des Rites le défendit par un décret du 10 septembre 1637², approuvé par Urbain VIII, comme l'a observé Benoît XIV :

Fratres discalceati Ordinis S. Augustini depingi curabant imagines et sculpi statuas SS. Augustini, Nicolai de Tolentino et aliorum habitu quo ipsi utuntur; S. autem R. C. id prohibuit die 10 septembris 1637 ejusque decretum fuit a summo Pontifice Urbano VIII confirmatum, uti videri potest in ejus constit. 221, *Bullarii*, tom. 5.

Son vêtement était grossier et rapiécé : « Aspero vestitu, verberibus et ferrea catena corpus domans » (5^e *lec.*). — « Il portait une méchante robe toute raccommodée de pièces. » (*Nouv. fleurs*, p. 179). L'iconographie n'a pas à se préoccuper de ces détails, parce qu'elle montre plutôt le saint à l'état glorieux.

Crâne. — Deux toiles du Corso le lui mettent en main, pour attester qu'il connut l'heure de sa mort et s'y prépara saintement : « Obiit sui diem fratribus prædixit » (6^e *lec.*).

Crucifix. — S. Nicolas le tient en main, comme consolation suprême à l'heure dernière, sur la toile du Corso : « Il fit apporter une croix, dans laquelle il y avait un morceau de celle de Notre-Seigneur enchâssé, qu'il adora humblement » (*Les nouvelles fleurs*, p. 179). On peut y voir aussi sa vie mortifiée, à l'exemple du Christ, et son oraison devant un crucifix³.

Démon. — Sur un tableau du xvii^e siècle, à S.-Nicolas de Tolentin, il foule aux pieds le démon, qui le tenta souvent et dont il fut victorieux⁴.

Son oraison était fervente et continuelle. Il passait la plupart des nuits

1. *Œuvres*, t. IX, p. 96, n° 12. On les nommait à Paris les *Grands Augustins* et les réformés étaient dits *Petits Augustins*. *Augustin* est la seule expression française et c'est à tort que certains écrivains ont traduit *Augustinien* l'italien *Agostiniano*.

2. Ce décret manque dans la collection générale.

3. Une gravure du xvii^e siècle, publiée par le *Pèlerin*, représente S. Nicolas, priant, mains jointes, devant un crucifix posé sur une table, qui porte aussi un crâne et une chaîne de fer.

4. « Orandi assiduum studium, quamvis Satanae insidiis varie vexatus et flagellis interdum cæsus, non intermittebat (6^e *lec.*).

en prières dans le chœur, où il se trouvoit toujours le premier. Mais le démon, qui veille toujours à nôtre mal, tâcha par diverses tentations à détourner le saint de cette dévotion. Une nuit qu'il étoit en oraison devant un autel, selon sa coûtume, il éteignit la lampe et la jeta par terre brisée en pièces; puis il se mit à découvrir le toit de l'église et faire tant de bruit que l'on eût dit que tout allait tomber en ruine. Il prenoit d'horribles formes de bêtes, afin de l'épouvanter et, voyant que le saint ne s'en émouvoit pas, il le battit tant qu'il en porta long-temps les marques. Une autre fois, comme il venait de devant un crucifix faire son oraison, le diable le maltraita de telle façon qu'il le laissa pour mort, dont il demeura boîteux toute sa vie; néanmoins, étant fortifié de Dieu, il se releva et fit son oraison, le remerciant de la victoire qu'il lui donnait sur son ennemi (*Nouv. fleurs*).

Dragon. — C'est une des formes bestiales, comme on vient de le voir, que prenait le démon pour le tenter. Je ne le trouve qu'une fois, à ses pieds, sur un stuc du xvii^e siècle, au couvent de S.-Nicolas de Tolentino, habité sous Pie IX par les *Battistine*.

Etoile. — Cette caractéristique est la plus habituelle sur les monuments et toujours elle brille sur la poitrine ¹, par exemple aux toiles du Corso. Il y a là un fait historique et symbolique, ainsi raconté par les *Nouvelles fleurs des vies des saints*:

Entre les choses remarquables dont il fut honoré de Dieu, c'est qu'une nuit il lui apparut une brillante étoile, qui venoit du village de S. Ange, dont il étoit natif, et alla droit à Tolentin se mettre sur l'autel où il avoit accoutumé de dire la messe et faire oraison, Dieu voulant montrer par là que ce saint étoit un des astres brillans de son Eglise, et qu'étant sorti d'un bas lieu, il finiroit ses jours à Tolentin et seroit enterré sous l'autel où cette étoile s'arrêta, comme il arriva. Et après son décès, au jour qu'il mourut, la même étoile apparoissoit pendant quelques années en ce lieu là, laquelle étoit vue de tout le peuple qui accouroit de toutes parts au sépulchre du saint par dévotion et pour obtenir le remède de leurs maux et du soulagement en leurs travaux; ce qui continua plusieurs années.

Lis. — La branche de lis fleurie, tenue en main (*Statue de 1636, chez les Augustins de Marino*) ou placée à ses pieds (*gravure de Banzo*), est un des symboles les plus fréquents et qui, ici comme ailleurs, proclame la virginité absolue, attestée par le Martyrologe de l'Ordre.

1. Ce n'est pas sa place normale : la gravure éditée par le *Pèlerin l'élève* au-dessus de sa tête.

Lit. — Dans la gravure de Banzo, S. Nicolas vient, à l'appel de la Vierge, qui lui donne le moyen de se guérir, de quitter le lit sur lequel la fièvre le retenait couché. Au moment de sa mort, le retable de l'Algarde le représente étendu sur une *natte*, qu'une toile de Jésus et Marie (xvii^e siècle) remplace par de la *paille*.

Livre. — Ouvert près de lui (*toile du Corso*) ou fermé, il signifie à la fois la prière, la méditation, la science ¹ et surtout la prédication dans laquelle il excellait ²; mais surtout il fait allusion à son amour de la règle qu'il professa, comme en témoignent ces mots inscrits sur sa statue, à Marino, près Rome: PRÆCEPTA PATRIS, qui sont ainsi complétés par une toile du même temps à Jésus-et-Marie, au Corso: PRECEPTA PATRIS MEI SERVAVI. Il s'agit de la règle de S. Augustin, à laquelle il fut constamment fidèle.

Mort. — Deux toiles du xvii^e siècle, à l'église du Corso, figurent le trépas édifiant de l'homme de Dieu, affaîssé et humblement étendu sur la paille, entouré de ses frères et réjoui par une vision céleste.

Pains. — L'Algarde, en son magnifique retable et Banzo, dans sa gravure, montrent S. Nicolas recevant les pains de la main de la Ste Vierge, ce qui n'est pas tout à fait exact, car elle ne les lui remit pas elle-même, mais se contenta de lui indiquer le moyen de s'en servir pour sa guérison.

Patrons. — A S.-Nicolas de Tolentin, sur le retable de l'Algarde, la Vierge, à son apparition, est accompagnée, près du mourant, des patrons de l'ordre, S. Augustin et Ste Monique, ce que racontent les *Nouvelles fleurs*:

Il avoit l'esprit content et désiroit sortir de la prison de ce corps pour voir Dieu. Ses frères lui demandèrent qui le rendoit ainsi joyeux. C'est, dit-il, parce que mon Seigneur Jésus-Christ, accompagné de sa très chère mère et de notre Père S. Augustin, me convie de m'en aller et d'entrer en la joye de mon Dieu. Disant ces paroles: Entre vos mains, Seigneur, je recommande mon esprit, et, levant les mains et les yeux vers la croix, qui étoit posée devant lui, il rendit son âme à Dieu, le 10 de septembre, l'an 1306.

D'après les comptes de la sacristie de St-Augustin, publiés par

1. « Les religieux le reçurent avec plaisir, étant bien informés de sa science et de ses autres vertus » (*Nouv. fleurs*).

2. « Il fut l'exemple des prêtres et des prédicateurs, étant prédicateur » (*Ibid.*)

M. Müntz (*les Arts à la Cour des Papes*, Paris, 1898), on voit le peintre romain Antonazzo exécuter, en 1496, les trois figures sur papier royal : « Al maestro Antonio... per tre figure pente in foglio reale » (p. 178) et, en 1502, Evangelista de Sutri reproduire les mêmes saints : « A maestro Guanguelisto pentore... per fare dipingere S. Augustino, S. Monica, S. Nicola, bol. xv » (p. 179).

Prisonnier. — Enveloppé d'une auréole de lumière, l'étoile sur la poitrine, il délivre un prisonnier (*toile du xvii^e s., à Jésus-et-Marie*), car, dit sa vie, « il consolait les affligés, il reconcilioit les ennemis, il secouroit les pauvres, il délivroit les prisonniers et les captifs ».

Roses. — Deux fois, à Jésus-et-Marie, des toiles du xvii^e siècle ont représenté ce miracle : S. Nicolas, à la porte du couvent, s'apprête à distribuer aux pauvres le pain ou les mets qu'il leur destine ; son supérieur le réprimande, mais il se justifie en lui faisant remarquer que la serviette qu'il tient à la main ne contient que des roses.

Soleil. — L'astre du jour, plaqué sur la poitrine, n'est qu'une variante de l'étoile, dont elle précise ainsi l'éclat extraordinaire. Sur les fresques du cloître des Augustins de Cori, en 1685, il est, avec le lis, son attribut spécial ; de même que sur un tableau de la galerie Campana (fin du xvi^e siècle), qui y ajoute le livre fermé.

Vierge. — Elle apparaît deux fois à S. Nicolas : pour le guérir de la fièvre (*gravure de Banzo*) et au moment de sa mort (*toile de Jésus-et-Marie, retable de l'Algarde*).

2. Le P. Cahier, p. 844 des *Caractéristiques des saints*, reconnaît à S. Nicolas ces quatorze attributs : *Anges, Apparition de l'Enfant Jésus, Bras, Ceinture, Purgatoire, Plat, Etoile, Source, Lis, Mets, Oiseau, Pains, Sommeil, Groupe.*

3. Guénebault, dans son *Dictionnaire d'iconographie*, col. 444-445, se contente de citer quelques gravures anciennes, où se retrouvent l'étoile et le démon.

Représenté debout, tenant un livre et une petite figure entourée de rayons, sans doute une hostie¹ ou le soleil de justice.

Le même, en prison ou dans sa cellule. *Sebastien Leclerc inv. et fecit.*

Le même, à mi-corps, en prières, ayant deux étoiles au-dessus de la tête. *Michel Van Lechom fecit.*

1. Ce miracle est expliqué plus loin, il s'agit de l'apparition de l'Enfant Jésus dans l'hostie.

Le même par Erasme. *Quellinus invenit, C. Lauwers sculpsit.*

Le même, en costume de moine ¹ de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin.

Représenté tenant une croix et un lis. *General Legende der Heiligen ou Légende général des saints* des PP. Ribadineira et Rosweid, Anvers, 1649, in-fol., figure du 10 de septembre.

Le même, représenté avec un ange, portant un panier rempli de pains. *Isaac Gaspard inv., fecit.* Voir son œuvre et le fol. 54 du XVII^e volume de la Collection des saints du cabinet des estampes de Paris.

Le même, tenant le diable enchaîné et un lis dans la même main. Pièce non signée, même volume, folio 55.

Le même, par divers artistes; savoir : un Diepembeck, un Van Lo-chom, un Corn. Galle, même folio.

Le même, tenant une petite tête entourée de rayons et un grand volume; en bas est écrit : *Antiquissima effigies sancti Nicolai de Tolentino in tabula lignea depicta; asservata in sacrario conobii Augustinensium Vallimantensis prope Pisaurum.* Pièce signée, Bianchi incidit.

Le même, représenté parlant à un seigneur. Au-dessus de sa tête une étoile qui sert, dit-on, à le guider dans sa solitude. Dans le ciel un ange jouant du violon. Figure du 10 septembre dans les *Fasti Mariani*. Pour le titre de ce livre, voir au mot SAINTS, n^o 20, dans ce *Dictionnaire*.

On le représente aussi ayant près de lui le démon sous la figure d'un dragon qu'il foule aux pieds.

Saint Nicolas de Tolentin, et plusieurs saints de son ordre, planche d'un ouvrage de Corneille Curtius, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, intitulé : *Nicolaus Tolentinus aliique aliquot ejusdem ordinis beati*, 1 vol. in-12, Cnobbaërt, 1635. Planches gravées sans nom d'artiste.

Suite de pièces représentant les principales actions de S. Nicolas. Voir l'ouvrage intitulé : *Vita e miracoli del gloriosissimo santo Nicola di Tolentino*, par Ambrogio Figerio da Bassano et Jacom. Alberici da Sarnico Bergamasco; Roma, 1610, in-8^o, avec beaucoup de planches, sans nom d'artiste.

Voici les diverses éditions de cet ouvrage, dont le prix, dans les catalogues de librairie ancienne, vario de 6 francs à 35.

Figerio (Ambr.). O. S. Aug. *Vita et miracoli dell' almo confessore S. Nicola di Tolentino*. Camerino, 1578, in-4^o, avec 14 gravures.

Frigerio (Ambr.). *Vita gloriosissima et miracoli eccelsi del Beato confessore Santo Nicola di Tolentino*. Ferrara, V. Baldini, 1588, 1 vol. pet. in-4, 19 figures sur bois. La première, à pleine page, représentant S. Nicolas de Tolentino entouré de personnages allégo-

1. Cette qualification n'est pas exacte, les Augustins n'étant pas moines.

riques, est remarquable ; les autres sont moins bien exécutées et se trouvent placées dans des cadres ornementsés d'un style très profane et qui détonne singulièrement avec la piété des gravures.

Vita et miracoli del gloriosissimo S. Nicola di Tolentino, raccolta dagli antichi originali dal padre Ambrogio Frigierio da Bassano, di nuovo ornata ed ampliata dal p. Alberici, ecc. Roma, in-8, 1610, avec des planches gravées sur bois, de la grandeur de la page.

4. Une curieuse collection est celle des douze petits médaillons, gravés au xvii^e siècle, reproduite dans le *Pèlerin*, en 1879, pp. 573, 581, sans indication de source.

1. Ce premier médaillon représente deux sujets : Dans le 1^{er}, on voit les parents de S. Nicolas de Tolentino, qui sont en pèlerinage au tombeau du grand S. Nicolas de Myre, et lui demandent un fils. Le Saint leur apparaît en songe et leur ordonne de donner son nom au fils qu'ils auront par son intercession. Dans la seconde partie du tableau, on voit le petit Nicolas qui, encore enfant, est favorisé de la vision de l'Enfant-Jésus dans l'Hostie sainte pendant la messe¹.

2. Les parents de Nicolas le firent entrer de bonne heure dans l'ordre des Chanoines réguliers. Un jour cependant qu'il assistait à un sermon prêché par un Ermite de S. Augustin, sur ce texte : « Vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres et suivez-moi », il prit la résolution d'entrer dans une vie plus parfaite et de suivre le prédicateur dans son couvent².

3. S. Nicolas de Tolentin reçoit l'habit et la ceinture de cuir des Ermites de S. Augustin, en présence de toute la communauté, dont il devient bientôt le modèle (1255)³.

4. Les prières de S. Nicolas étaient si efficaces que, pendant qu'il célébrait le saint sacrifice de la messe, il voyait les âmes en grand nombre délivrées des flammes du purgatoire. Ses autels sont des lieux de pèlerinage où l'on va prier pour les âmes du purgatoire.

5. Les démons, furieux de cette puissance exercée par S. Nicolas, se livrent à toutes sortes de violences contre lui. Ils troublent ses prières par des clameurs et des fracas épouvantables, brisent la lampe qui éclaire ses longues veilles, et vont jusqu'à le frapper rudement. Comme le saint homme Job, Nicolas souffre tout avec patience⁴.

1. J'ajouterai quelques notes. — La vision se fait au-dessus de l'hostie, à l'élévation ; l'enfant Jésus apparaît nu dans une auréole de lumière ; la chasuble du prêtre porte une croix dans le dos.

2. Le prédicateur a un sablier près de lui sur la chaire pour mesurer le temps. S. Nicolas porte le rochet et l'aumusse, il est coiffé d'une barrette.

3. Le religieux qui lui donne l'habit a un chapelet pendu au côté droit à sa ceinture, ce qui est faux archéologiquement.

4. Une étoile brille au-dessus de l'autel.

6. Malade à la suite de ses jeûnes prolongés, S. Nicolas est consolé par la visite de S. Augustin et de la très sainte Vierge, qui lui donne un pain miraculeux à l'aide duquel sa santé est bientôt rétablie. Depuis lors les miracles n'ont cessé de s'opérer par les petits pains bénits en l'honneur de S. Nicolas de Tolentin.

7. La puissance miraculeuse de S. Nicolas de Tolentin s'exerce de différentes manières. Il sauve un condamné à mort, qui reste vivant quoique pendu. Un enfant, noyé et broyé par la roue d'un moulin, est ramené à la vie et rendu à sa mère.

8. L'équipage d'un navire assailli par la tempête invoque l'assistance de S. Nicolas, qui apaise les flots irrités et ramène le navire au port.

9. Les péchés de la ville de Pise ayant irrité la colère de Dieu, des fléaux terribles étaient sur le point de s'abattre sur la cité, quand S. Nicolas obtint par des prières que la ville serait épargnée et que les traits de la colère divine s'abattraient sur sa propre personne¹.

10. Peu de temps avant la mort de S. Nicolas, une étoile miraculeuse apparut dans sa cellule et les anges vinrent y jouer le prélude du concert qui devait retentir à ses oreilles le jour de son entrée en paradis².

11. Comme l'abstinence de chair compromettait la santé de S. Nicolas, ses supérieurs lui ordonnèrent d'en manger. On lui apporta des perdrix rôties, mais comme il faisait le signe de la croix sur elles, elles reprirent subitement leur plumage et s'envolèrent, aux yeux des médecins ébahis³.

12. S. Nicolas rend à Dieu sa belle âme au milieu des larmes de ses frères et de la joie des anges, qui la reçoivent en triomphe dans le ciel⁴.

IX. — RELIQUAIRE GOTHIQUE DU SANG MIRACULEUX.

En 1883, le comte Servansi Collio⁵ publiait à Camerino un opuscule in-4° de 8 pages, avec deux planches gravées, intitulé : *Disegno e descrizione d'una medaglia pontificia del secolo XV e d'un reliquiario di metallo del secolo XIV al XV, ad onore e gloria del tau-*

1. Dieu, tiaré et chapé, du haut du ciel, jette sur S. Nicolas des flèches qui l'atteignent en pleine poitrine.

2. L'étoile brille sur sa poitrine. Le phylactère qui sort de sa bouche porte *Cupio dissolvi*, etc.

3. Deux perdrix s'envolent, deux autres restent sur le plat, que S. Nicolas, couché, bénit à trois doigts. La représentation pêche sur ce point, car, en réalité, il ne s'agissait que d'une seule perdrix (Collin de Plancy, *Dict. des reliq.*, II, 219.)

4. Il est couché sur un matelas, tenant une grande croix entre ses bras; sur le sol est posé un bénitier avec son goupillon.

5. Ses titres sont ainsi disposés, à l'italienne, sur la couverture : « *Comendatore Severino, Conte Servanzi Collio, cavaliere di Malta* ».

maturgo San Niccola da Tolentino. L'auteur m'ayant fait la gracieuseté de m'en envoyer un exemplaire, il est de mon devoir de lui en témoigner ma gratitude en l'analysant.

En 1855, l'*Album di Roma*, dirigé par le chevalier De Angelis, insérait, dans sa 3^e livraison, un mémoire qui avait pour titre: *Descrizione di un reliquiario nella basilica di S. Niccola di Tolentino*. Il en fut fait une reproduction à Macerata, la même année. La brochure de 1883 serait donc, en réalité, une troisième édition; les deux dernières sont fort rares actuellement, le tirage ayant été limité et non mis dans le commerce.

La médaille, d'un diamètre de quatre centimètres, représente, sur la face, le pape Eugène IV, en buste, tourné à droite et ainsi désigné: EVGENIVS IIII. .PONT. MAX. Il est coiffé de la tiare à trois couronnes, surmontée d'une boule crucifère figurant le globe du monde, avec fanons pendants, marqués d'une croix, au-dessus d'un écusson à la *croix pleine* qui n'est pas le sien. Il porte une calotte à oreilles, la dalmatique et le manteau, à orfrois brodés et agrafe circulaire. Au revers, le sujet est indiqué par cet exergue: NICOLAI. TOLENTINATIS . SANCTITAS . CELEBRIS . REDDITVR. et, au-dessous, on lit sur deux lignes: . SIC . TRIVMPHANT . | . ELECTI . Le pape, tiaré, est assis sur son trône, entouré des cardinaux mitrés; il déclare la *sainteté* de S. Nicolas, en face de l'autel, où il va célébrer; en haut, l'Esprit Saint plane dans une auréole de lumière.

Le reliquaire, haut de 0,50 c. et large de 0,18, est en cuivre doré et émaillé, de style gothique italien, où l'on pressent déjà la renaissance. Il se compose de trois parties: un pied, un nœud et une thèque.

Le pied, percé à jour de petites fenêtres à oculus si fréquentes dans la crête des châsses Limousines, se découpe en six lobes arrondis, séparés par des pointes triangulaires. Six est, en effet, le nombre de la vie sur la terre, comme porte une hymne du xiv^e siècle (*Œuvres*, XIII, 341):

« Sex diebus hujus vitæ
Per vos me in optimo

Sic exercitem ut rite
Requiescam in septimo. »

A la partie montante six écussons répètent les armoiries du donateur, qui sont Migliorati. Innocent VII appartenait à cette famille: ici se présente une variante, car les bandes et la comète sont d'or sur azur, au lieu d'argent sur gueules (*Œuvres*, III, 368). Trois

fois, en alternance, l'écu a pour cimier de son casque à lambrequins, deux têtes, l'une d'homme et l'autre de femme, et est acosté des deux lettres I O, qui doivent être les initiales des noms de baptême des époux, suivant l'usage ¹.

Le cône du pied se termine par une bague moulurée, soutenue d'une série d'arcs trilobés. On lit à la frise, en majuscules gothiques, les mots étant séparés par des fleurons :

† M. DNS. LODOVICUS. DE MELIORATIS. DS. FIRMI. FECIT.
FIEBI

Les trois abréviations signifient *Magnificus Dominus* et *Dominus*.

Or l'on sait par l'histoire que Louis de Migliorati devint seigneur de Fermo en 1405, fut dépouillé par Grégoire XII du gouvernement de la Marche et qu'il mourut en 1428 et que ses deux femmes furent Bellafiora, morte en 1416, et Taddea Malatesta, qui trépassa en 1427.

Le reliquaire appartient donc au premier quart du xv^e siècle, date qui concorde également avec son style.

Le nœud, exhaussé par des feuillages en volute, a la forme d'un tabernacle hexagone ², dont l'analogie se retrouve au calice Visconti dans le trésor de Monza. Il offre un riche motif d'architecture, avec ses arcades en accolade tréllée, couronnées de gâbles et flanquées de contreforts; par derrière se dressent des tourelles fenestrées et amorties en coupole. Les six statuettes abritées sous ces édicules répètent trois fois S. Nicolas, alternant avec S. Augustin. On aurait pu varier davantage. S. Nicolas se présente de face dans le costume de l'Ordre; la main gauche tient un livre fermé, on ne peut maintenant préciser quel était l'objet de la droite. Le comte Servanzi renseigne ainsi sur son iconographie: « A plusieurs images de S. Nicolas, des xiv^e et xv^e siècles, on voit le soleil dans la main gauche; la droite tient un lis ou un lis et un crucifix ou encore un livre, avec ces mots: *Præcepta patris mei servavi semper* ».

S. Augustin est là comme fondateur de l'ordre des Ermites, dans

1. « Avremmo voluto spiegare il significato delle due lettere, ma non devono denotare il nome o altro attributo di questa famiglia, sapendosi che le iniziali medesime trovansi ancora entro gli stemmi degli Euffreducci » (p. 6).

2. En Italie, on dit *lanternino*, à cause de l'aspect: cette expression est moins convenable.

lequel S. Nicolas fit profession; évêque, il se reconnaît aux pontificaux, principalement à la mitre; docteur, il enseigne avec le livre de la prédication et montre une église, car il l'a illustrée par sa science théologique¹.

Une seconde bague, circulaire, appuyée sur des feuilles grasses, sert de base à la thèque, qui comprend trois parties distinctes: le fond est godronné, comme un hanap flamand; la boîte centrale, arrondie en cylindre, est percée d'ajours qui permettent de voir à l'intérieur; enfin, la calotte terminale se décore d'une couronne à son pourtour inférieur. Cette couronne, en partie brisée, ressemblait au diadème impérial; ses feuilles étincelaient de gemmes, « coralli e cristalli coloriti ». Elle symbolise ici la récompense céleste, accordée par le Christ à son vaillant serviteur et aussi celle, sous la forme du nimbe, que l'Église décerne à celui qu'elle honore, au jour de sa canonisation.

Du bandeau surgissent de petites tigettes tréflées et au milieu se dresse, sur une lunule, sous un cristal, l'effigie du Christ en croix, par allusion au sang versé par S. Nicolas qui, dans sa vie, imita la Passion du Rédempteur. En arrière, il y aurait, comme pendant, une tête de Sauveur, « la testa, a quanto pare, del Salvatore » (p. 5).

Ces deux représentations du Christ souffrant et glorieux, qui forment les gemmes les plus précieuses du diadème, ont ici une signification très évidente, spécifiée par les hymnes du bréviaire, qui s'expriment ainsi sur le symbolisme de la couronne: « Deus, tuorum militum sors, et corona, præmium »; « Rex gloriose martyrum, corona confitentium »; « Jesu, corona celsior »; « Jesu, corona virginum ».

La statuette qui forme l'amortissement de la coupole est mal définie par l'auteur: « Una mezza figura, di tutto rilievo, cinta di aureola, ammantata tutta dal capo ai piedi; con la mano dritta tiene un libro e con la sinistra stringe un oggetto che non si è potuto distinguere ». Je n'ose me prononcer, n'ayant pas vu l'original, mais à priori je tiendrais pour un Père éternel, plutôt que pour un S. Nicolas.

« Ce reliquaire est conservé, avec d'autres précieux objets d'or-

1. S. Augustin a aussi une église pour attribut au tombeau de Calixte III, à S.-Pierre de Rome (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXII, p. 358, n° 41).

fèvrerie, destinés au culte, dans la basilique de S.-Nicolas de Tolentin en la chapelle qui lui est dédiée. Dès l'origine, il fut destiné à contenir et contient encore les deux tasses, en terre cuite vernissée et le coton avec lesquels fut recueilli le sang qui coula miraculeusement, quarante ans après sa mort, des bras du thaumaturge, quand un frère lai, nommé Théodore et de nationalité allemande, s'avisait par dévotion de les couper » (p. 4).

La gravure, placée en tête de la brochure, m'a guidé dans cette description, dont je reconnais volontiers l'insuffisance; peut-être aurais-je été plus précis avec une bonne photographie sous les yeux. L'archéologie médiévale y a été traitée comme on faisait alors, avec plus de bonne volonté que de science. Le texte a été écrit dans les mêmes conditions, plutôt par un amateur, plein de zèle, que par un véritable archéologue. Quoi qu'il en soit, je ne devais pas négliger une si intéressante pièce d'orfèvrerie, digne d'être reproduite et de figurer dans les expositions rétrospectives de l'art religieux en Italie.

X. — CONCLUSION

Une conclusion pratique est le corollaire indispensable de cette longue étude; je ne l'éluderai pas, ce qui me donnera l'occasion de faire un exposé de principes.

La réforme du calendrier liturgique s'impose, à cause de l'encombrement qui augmente sans cesse: c'est le prélude indispensable de la révision totale de l'office divin. Quels saints doivent être maintenus et quel rit leur sera attribué?

L'inscription au Martyrologe consacre le culte public, officiellement étendu à toute l'Eglise: cela suffit pour le plus grand nombre. Ce culte n'est nullement obligatoire, il est seulement autorisé là où on voudra l'exercer.

Beaucoup de saints figurent dans le calendrier, ce qui entraîne une participation plus ou moins grande à l'office général. Il convient de rechercher s'il n'y a pas lieu d'opérer une révision d'ensemble pour ceux dont le culte doit être plutôt local que collectif.

Les fondateurs d'ordres religieux seraient tous conservés, sans exception, sous le rit double, car ils ont rendu un service réel à l'É-

glise en lui fournissant d'utiles auxiliaires pour le salut des âmes. Ils occupent une place à part qu'on ne peut leur contester.

Il n'en est pas de même pour les saints issus de ces ordres. Ils appartiennent avant tout à leurs ordres respectifs : là doit se restreindre leur culte. Tout au plus, pourrait-on étendre à l'Eglise universelle, le culte d'un ou deux des principaux, dont le choix resterait à débattre ; et encore, pour ne pas les égaler à leur chef hiérarchique, serait-il bon de les descendre au rite semi-double.

Pour le cas en particulier de S. Nicolas de Tolentin, il trouverait deux chauds concurrents dans S. Thomas de Villeneuve et S. Jean de S. Facond. Écartons-le donc, sans pour cela l'éliminer complètement. Son culte resterait obligatoire dans l'Ordre des Augustins, dans la ville et le diocèse de Tolentin dont il est la gloire, à Rome, chef-lieu de l'État pontifical dont relève Tolentin, et enfin, à S.-Nicolas de Bari, en action de grâces de sa naissance miraculeuse obtenue en ce lieu, Toutes les convenances sont ainsi sauvegardées.

S. NICOLAS LE PÈLERIN

1. J'emprunte sa vie au *Dictionnaire hagiographique de Migne* (II, 557-558) :

S. Nicolas le Pèlerin florissait sur la fin du XI^e siècle et naquit dans un bourg de l'Attique, près du monastère de Stérion, de parents pauvres, qui, ne pouvant l'envoyer à l'école, lui firent garder les moutons. Dès l'âge de huit ans, il se mit à chanter, un grand nombre de fois par jour, *Kyrie eleison* et il le répétait même pendant la nuit. Sa mère crut qu'il était possédé du démon et le mena aux moines de Stérion, qui l'enfermèrent et le maltraitèrent, sans pouvoir le faire renoncer à cette dévotion. L'ayant renvoyé chez sa mère, il se retira dans les forêts, où, au moyen d'une hache et d'un couteau, il façonnait des croix qu'il plantait le long des chemins et sur les rochers. Il se bâtit ensuite une petite cabane où il vivait en anachorète, joignant à son invocation favorite le travail des mains. Il se rendit ensuite à Lépante, où il fut joint par un moine nommé Barthélemi, qui ne le quitta plus. Ils s'embarquèrent pour l'Italie, abordèrent à Otrante et parcoururent différentes villes, où Nicolas était traité, tantôt comme un saint, tantôt comme un insensé. Il jeûnait tous les jours jusqu'au soir et ne prenait qu'un peu de pain et d'eau. Il dormait peu et passait une partie de la nuit debout, occupé à répéter sa prière accoutumée. Les aumônes qu'on lui donnait, il les employait à se procurer des fruits qu'il distribuait aux enfants qui s'assemblaient autour de lui et il leur faisait chanter avec lui *Kyrie eleison*. Tout en continuant son chant, il exhortait tout le monde à faire pénitence et il opéra plusieurs miracles ; mais ses manières étranges lui attiraient souvent des mauvais traitements, même de la part des évêques. Étant arrivé à Trani, comme il faisait le tour des remparts, suivi d'une foule d'enfants et chantant avec eux *Kyrie eleison*, l'archevêque le fit venir et lui demanda pourquoi il en agissait ainsi : il comprit, par les réponses de Nicolas, que c'était un véritable serviteur de Dieu et il l'engagea à rester quelque temps à Trani, lui promettant de se charger de sa subsistance. Aussitôt Nicolas retourne vers les enfants qu'il avait laissés près des remparts, leur distribue des pommes et parcourt avec eux, pendant trois jours, les rues de la ville en chantant *Kyrie eleison*. Il tomba malade le quatrième jour et mourut le sixième, étant encore tout jeune. Les enfants furent inconsolables de cette mort et assistèrent à ses funérailles, ainsi que toute la population. Bientôt il se fit des miracles à son tombeau et ils furent constatés par ordre du pape Urbain II. — 2 juin.

2. Benoît XIV s'en est occupé dans son grand Traité de la canonisation; il ne lui donne que le titre de bienheureux, qui aurait été concédé par l'archevêque de Trani, délégué à cet effet par le pape Urbain II. La table des matières résume ainsi ce qu'il en dit :

B. Nicolaus Peregrinus Tranensis, ex facultate concessa ab Urbano Bisantio, archiepiscopo Tranensi, per istum canonizatum fuisse dicitur. Canonizationis diploma particularibus personis inscriptum fuit. Qualiter prædictam facultatem indulserit præfatus pontifex. Ejus corporis translatio sub Bisantio juniore peracta est. Beatificatus fuit ab Urbano II et de commissione prædictæ causæ.

Le mot *béatification* a été employé parce que le diplôme porte en suscription qu'il est adressé *Clero et Ordini, Nobilibus et Plebi Trani consistentibus*, ce qui restreint le culte. En réalité, la S. C. des Rites ne fait pas de difficulté de l'appeler *Saint*. L'archevêque Bisantius lui éleva une église à Trani même.

3. Un décret de la S. C. des Rites, du 20 mars 1683, déclare qu'il est le patron et protecteur de la ville et de l'archidiocèse, où se récite son office, avec oraison propre, aux deux jours de sa fête et de sa translation.

TRANEN. — *Oratio ad Sanctum Nicolaum Peregrinum confessor.* Deus, qui B. Nicolaum crucis Filii tui reverentia ac novo peregrinationis studio ad animarum salutem mirabilem effecisti, concede propitius ut ejus exemplo et intercessione, crucem patienter feramus et cum illo coronari mereamur. Per eundem, etc.

S. R. C., ad instantiam capituli et cleri et totius civitatis Tranen., supra-scriptam orationem propriam S. Nicolai Peregrini, confessoris, patroni et protectoris ejusdem metropolis et civitatis, ab Emo cardinali de Laurea diligenter revisam et relatum, approbavit et concessit recitari posse in dicta civitate et diocesi Tranen. ab omnibus utriusque sexus, tam sæcularibus quam regularibus, qui ad horas canonicas tenentur, cum officio et missa in die festivitatis et translationis ejusdem Sancti, alias ab eadem S. C. sub die 5 Julii 1603 approbatis ac imprimi posse concessit. Die 20 martii 1683.

4. Je ne connais de lui à Rome aucune représentation. Le Père Cahier, qui le nomme aussi *Nicétas*, lui donne pour attribut une grande *croix*, parce qu'il « se rendit chargé d'une croix à Trani, où les enfants ne manquèrent pas de l'entourer à cause de cette singularité » (p. 283). A Trani, il tient une « croix à double croisillon » à cause de son origine orientale et de l'iconographie byzantine.

B. NICOLAS FATTORE

Ce bienheureux ayant été omis par le P. Cahier dans ses *Caractéristiques des Saints*, ouvrage incomplet sous bien des rapports, il convient de ne pas laisser de lacune à cet endroit.

I. — CULTE.

Le *Martyrologium Romano-Seraphicum*, en l'inscrivant au 23 décembre, vante sa charité, ses extases, son don de prophétie et ses miracles :

Valentiæ in Hispania, beati Nicolai, cognomento Factoris, confessoris, Ordinis Minorum, qui, ardentissima charitate in Deum æstuans, ac miraculis innumerisque extasibus resplenduit, prophetiæ ac miraculorum gloria illustris, a Pio sexto pontifice maximo inter Beatos adscriptus fuit.

Benoît XIV, dans son *Traité de la Canonisation et de la Béatification*, en parle plusieurs fois. Ce qu'il en dit est ainsi résumé par la table des matières :

B. Nicolaus Factor virtutibus illustris fuit et cum in ipsius causa favore judicium tulissent S. Rotæ Auditores, sed ante decreta Urbani VIII relationes non fuissent suppositæ examini S. C. R., resumpta causa post eadem decreta et rata habita obedientia eisdem, propositum fuit dubium an constaret de virtutibus. Quod feliciter absolutum fuit tempore Benedicti XIII. — Quid pro ejus Beatificatione præcesserit circa signaturam Commissionis. — Ipsius causa super non cultu, quamvis remotissima, examinata fuit a Cardinali Urbis Vicario. — Ut rite Scriptura compulsaretur, a quo archivo desumpta fuerit ¹. — Deum ardenti caritate persecutus est et proximum. — Sermone sapientiæ et scientiæ præditus fuit. — Cum in divinas ectases raperetur, nullam corporis lassitudinem sentiebat. — Quemdam ab apoplexia miraculose liberavit. — Ex particulari devotione in litanis invocavit S. Ludovicum Bertrandum, tunc non canonizatum.

1. « Fides est habita relationi Rotæ Auditorum in causa servi Dei Nicolai Factoris, repertæ in archivo conventus S. Francisci de Observantia civitatis Valentiniæ ».

Le Dictionnaire hagiographique, édit. Migne, t. II, pl. 569, résume sa vie en ces termes :

Le bienheureux Nicolas Factor, religieux observantin, naquit à Valence en Espagne, le 29 juin 1520 et entra, à l'âge de dix-sept ans, chez les Frères Mineurs de l'Étroite Observance dans le couvent de sa ville natale. Elevé ensuite au sacerdoce, il se livra avec tant de succès à la prédication qu'il ramena à Dieu un grand nombre de pécheurs. Ses vertus et surtout ses austérités extraordinaires lui attiraient la vénération universelle. Le roi Philippe II l'ayant fait venir à Madrid pour diriger un couvent de religieuses, le tribunal de l'Inquisition, choqué de quelques pratiques de piété qu'il affectionnait, le cita à comparaître pour qu'il eût à se justifier sur ce point ; mais il ne l'eut pas plutôt entendu qu'il rendit publiquement hommage à sa sainteté et ne l'inquiéta plus. Le B. Nicolas était lié d'une étroite amitié avec plusieurs saints personnages de son temps, qui édifiaient l'Espagne par leurs vertus et parmi lesquels on cite saint Pascal Baylon et S. Louis Bertrand. Il mourut le 23 décembre 1583, à l'âge de 63 ans et en 1786, il fut béatifié par Pie VI. — 23 décembre.

Sa fête se célèbre chez les Frères Mineurs, sans solennité extérieure.

Son iconographie se réduit à une gravure du xvi^e siècle, publiée par Gonzaga. Elle ne lui reconnaît, pour attributs spéciaux, que son *costume d'observantin* et son état d'*extase* : il est jeune (ce que contredit l'âge qu'il avait au moment de sa mort) et imberbe ; vêtu comme les observantins, il a les cheveux taillés en couronne et la tête rasée ; un chapelet est passé, au côté droit, dans la cordo qui ceint ses reins ; les mains tendues, il regarde le ciel, où il contemple Dieu sous la forme d'un triangle rayonnant et s'excite lui-même en disant *Sursum corda*.

II. — ORDRE FRANCISCAIN.

Le 28 mars 1898, la S. C. des Rites a rendu un décret par lequel, en vertu de la fusion de toutes les branches de l'Ordre franciscain opérée par Léon XIII en 1897, les livres liturgiques ne doivent plus porter que la seule mention de *Frères Mineurs*.

Rmus P. Aloysius Lauer, Ordinis Fratrum Minorum Minister generalis, etiam nomine sui defunctorii generalis, S. R. C. sequentia humiliter exposuit : Sanctissimus D. N. Leo papa XIII, per bullam *Felicitate quadam* d. d. 4 octobris 1897, Ordinem Minorum ad primævam suam unitatem

revocavit, nomina *Observantium, Reformatorum, Excalceatorum* sive *Alcantarinorum* et *Recollectorum* extincta voluit atque mandavit supradictum *Ordinem Fratrum Minorum* appellandum sine ullo apposito. In lectionibus vero secundi nocturni Breviarii Romano-Seraphici, quando festum agitur Sancti vel Beati Ordinis, quasi ubique earumdem familiarum fit mentio hisce vel similibus verbis : ceu *nomen dedit Ordini Minorum, quos Observantes vel Reformatos vel Excalceatos vel strictioris vel Regularis Observantiæ vocant*. Hinc idem Rmus Orator ab eadem S. C. exposulavit : An in nova editione Breviarii Romano-Seraphici mox faciendæ lectiones secundi nocturni quoad has appellationes sint mutandæ, ita ut nulla familiarum extinctarum sed Ordinis Fratrum Minorum tantummodo fiat mentio ?

S. porro R. C., referente subscripto secretario, audito etiam voto Commissionis Liturgicæ, omnibus accurato examine perpensis, proposito dubio respondendum censuit : Affirmative et SSmus D. N. Leo papa XIII hanc sacri consilii resolutionem, ab eodem subscripto Secretario relatam, ratam habuit, confirmavit atque servari mandavit. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 23 Martii 1898.

C. card. Mazzella, S. R. C. præf. — D. Panici, S. R. C. secret.

Donc, la liturgie ne reconnaît plus *officiellement* qu'une seule dénomination, celle de *frère mineur*, à l'exclusion de toute autre désignation reçue autrefois, comme *observantin* pour le cas du B. Nicolas Fattore.

Cette règle devra-t-elle s'étendre également à l'iconographie ? Je le suppose, afin d'uniformiser la dévotion. Toutefois, je me permettrai de faire observer que cette pratique systématique anéantirait l'histoire, car nous aimons à nous représenter les saints avec le costume qu'ils ont réellement porté et non avec des vêtements de convention, qui deviennent alors exclusivement un symbole de la religion.

III. — TRIOMPHE DE S. JEAN ÉVANGÉLISTE

Mgr Chaillot a publié dans les *Analecta juris pontificii*, t. XXVII, col. 649-651, un document très curieux, que je crois utile de rapporter intégralement, parce qu'il intéresse particulièrement l'iconographie. C'est une lettre adressée par le bienheureux à l'abbaye des religieuses de S.-Jean de Jérusalem, à Valence (Espagne), au sujet des sept douleurs de S. Jean évangeliste, qui ont motivé son triom-

phé dans la catégorie des martyrs. Or ces sept douleurs sont: la passion des SS. Pierre, Paul et Barthélemy, dont il fut sans doute témoin; 2^o la trahison de Judas à la dernière Cène; 3^o la pamoison de la Vierge, qu'il reçut dans ses bras au Calvaire; 4^o la transfixion de Marie, prédite par le vieillard Siméon et dont il ressentit le contre-coup; 5^o la mort du Sauveur, qui expira sous ses yeux, après une double recommandation, relative à la mère et au fils; 6^o son supplice dans une chaudière d'huile bouillante, à la porte Latine; 7^o l'exil dans l'île de Pathmos.

Admodum Reverendæ Dominæ Angelæ Figueroa¹, etc. Hierusalem.

Admodum Reverenda et dilecta Domina, Valde suspensum ac extatica cogitatione detinuit me antiphona, quam cecinimus hac nocte de Benedicto, videns qualiter Ecclesia invitat filias Hierusalem ad egrediendum et videndum martyres, coronatos corona gloriæ manu Domini in die solemnitatis et lætitiæ ac gaudii eorum sponsalium². Anima mea, una illarum sponsarum esse nitens invitatarum, inter illas se commiscuit et se reperiendo in quibusdam campis floridis detegit illa martyrum agmina et saltationes³ qui Christi amore eorum sanguinem effuderant et uti mihi quamdam relucens et æstimatam margaritam ac adamantem⁴ purissimum vidi gloriosum evangelistam meum Dominum Sanctum Joannem, cum una majori corona ac excellentiori illis aliorum, lapidibus pretiosis constructa, contexta rosis albis et variofilatis, tanquam virginem gloriosum, martyrem triumphantem et divinum doctorem⁵; et quamvis sanguinem non effuderit, non ideo inter illud cœleste consortium humfliorem locum tenebat, sed gradibus valde excelsioribus omnes excedebat et adeo venustus et elatus veniebat ut filiæ Hierusalem ex adeo admiranda visione visum valde acutum et perspicuum amiserint et orbatæ inciderent; et anima mea, nisi interposuissem meam debilem et levem manum ante meos oculos⁶, similiter lucem illorum amisisset, quia iste gloriosus evangelista in quodam

1. A la fin, elle est qualifiée *abbesse*; à ce titre, elle a joui de l'épithète *Très Révérende. Dame* est la dénomination usuelle des moniales.

2. Telle est l'antienne du *Benedictus* au commun des martyrs: « Filie Jerusalem, venite et videte martyres cum coronis quibus coronavit eos Dominus in die solemnitatis et lætitiæ. »

3. Fra Angelico, au siècle précédent, peignait une ronde d'anges et d'élus dans des prés verts et fleuris.

4. Leur couleur blanche fait ici comparer S. Jean, à cause de sa virginité, à une *perle* et à un *diamant*.

5. Ces trois états sont exprimés par les *gemmes*, les *roses* et les *feuilles*: j'attribue les pierres précieuses au *martyr*, suivant la liturgie: « Posuisti, Domine, super caput ejus coronam de lapide pretioso »; les roses au *vierge*, et la verdure au *docteur*.

6. Ce geste est familier aux peintres, surtout dans la scène de la Transfiguration (*Œuvres complètes*, VI, 428.)

curru deaurato, valde eleganti et rutilanti veniebat, ut illo Eliæ, in quo cum quibusdam sculpturis inæstimabilibus ejus trophæa gestabat. Habebat suum thronum auro intextum trium partium et suum sacrum evangelium quod valde alte de deitate Trium personarum divinarum cantat. Illius curri rota: sunt suimet abnegatio ac renunciatio divitiarum mundi; quatuor equi qui illum ducunt, quatuor virtutes cardinales. Unum titulum habebat a tergo cum aurea scriptura cantantem: *Unus est et secundum non habet*. Et thronus habebat alium electi metalli sculpti, dicentem: *Dilectus mihi et ego illi*. Ibat stans in uno throno ditiori illo Salomonis, sedens super aquilam² et ante habebat tres sponsas valde pulchras, fidem valde claram, spem valde firmam, charitatem perpetuam et constantem. Quid amplius dicam?

Sol se suosque deauratos radios delitescerat, invidia ejus claritatis; luna pudorem habebat, ecclipsata ex eo effecta; stellæ matutinæ fugiebant ab illius incomprehensibili lumine. Et ego hoc admiratus dixi uni illorum martyrum: Quomodo iste, cum sanguinem minime effuderit, uti vos alii, in ejus martyrio quod genus passionis passus fuit, ob quod vos omnes antecedit? Respondit mihi unus, credo quod alteratus et percussus, minime bene potui comprehendere et bene intelligere quisnam esset³, et dixit mihi: Scire debes quod, quemadmodum iste gloriosus evangelista dono castitatis præcellit omnes sanctos, ita generibus martyriorum præcellit hanc totam militiam seu consortium, uti vides.

Et ego accipiens ac tangens illius simbriam detinui, ac illum rogavi ut mihi declararet quæ genera martyriorum erant. Et valde libenter mihi dixit: Iste dulcis dilectus discipulus, ultra quod passus fuerat multas persecutiones, tria maxima martyria passus fuit: unum illorum fuit quod, audiendo vehementes persecutiones apostolorum quæ me confixerunt, Paulo caput amputarunt, Bartholomæum pelle decorticarunt, ipse omnium confecit unum novum genus, desiderio se offerens mori pro suo amato Jesu cum omnibus illis generibus mortis et ita fuit una mecum crucifixus, decollatus cum S. Paulo ac pelle decorticatus cum Sancto Bartholomæo, desiderio patiendi hæc et plus pro suo dulcissimo Jesu Si hoc bene ponderetur, intuebitur suo animo ac desiderio magis præcellere quam alii.

Aliud genus martyrii fuit juxta pectus Jesu Christi, quando cœnavit cum suis apostolis. Et tertium quando juxta crucem Mater Jesu et ipsius fuit detenta in ejus virginalibus et castissimis brachiis.

Iste virgo⁴ gloriosus est lilium valde album inter spinas martyriorum et passionum Jesu ac floruit inter illas; et licet Christus liberavit illum a

1. *Electrum?*

2. Il y a contradiction entre les deux termes *stans* et *sedens*.

3. La suite le nomme très clairement, en parlant de sa crucifixion; c'est l'apôtre S. Pierre.

4. La virginité de S. Jean est souvent attestée, en particulier dans les hymnes liturgiques du moyen âge.

balneo, ab exilio de Patmos necnon a gladio persecutoris, at illum effecit martyrem gloriosum in dolio sui sacri pectoris acerrimo quodam ac novo tormento. Res admiranda fuit glorioso virgini videre quemdam infernalem draconem ¹ ac crudelissimum Judam, quia monitus a columba sine felle, Jesu Christo, qualiter ille erat illum venditurus, statim incontinenti admiratione cecidit, dolore transfossus, in sinu ac pectore Christi. Heu! quæ mors similis, se exulando et fere sua vita orbatus, in insula de Patmos non, sed in illa cœli ubi cœlestia secreta vidit, taliter quod ob visionem draconis Judæ exulando aquila ² optima S. Joannes-petiit insulam cœli dulcissimo somno contemplationis et extasis.

Magnum genus martyrii similiter fuit degustare gladium quem Simeon prophetizaverat esse perfossurum animam Mariæ in morte sui filii, taliter quod si transivit per Mariam, pervenit et vulneravit cor Sancti Joannis.

Eia igitur, filiæ Hierusalem, exite visum hunc gloriosum martyrem, corona gloriæ coronatum; considerate gloriam hujus dilecti discipuli, qui in cœnæ conclusionem quam fecit Christus cum sua Ecclesia, inservivit Christo pro Thereumate valde divite, quæ pendebat a pectore magni cœlestis regis et juxta pedem crucis inservivit in pulvinar pro Virgine sacrata quæ patiebatur cum suo Filio, ob quod ipsa gloriosa meruit habere magnum martyris cognomen ³, et hunc titulum hæreditavit illic similiter dulcis apostolus S. Joannes, quoniam in duabus crucibus patiebatur, matris videlicet et Filii, et moriens cum uno et altero, adeptus fuit similiter hujusmodi magnum cognomen, ob quod in cœlis possidet horum præmium summis gradibus, taliter quod, gustans et bibens calicem valde amarum Matris et Filii, meruit dexteram partem ac sedem Filii Virginis ac verbo et ultima voluntate atque testamento Christi morientis in cruce illi dicendo: *Ecce filius tuus* dicens suæ matri, ac discipulo: *Ecce mater tua*, etc.

Et quia aurora apparuit atque sol suis deauratis splendoribus clarum radiabat cœlum, signo dato pro prima decantanda chorum petens, nihil amplius vidi. Quapropter supplico Dominationem ⁴ vestram ut mihi dicat evangelistæ aliquam ferventem orationem, quia non erit nisi cordialis. Et deosculator manus mææ Dominæ abbatissæ et omnium hujusmodi Dominationum mearum, filiarum Hierusalem ⁵.

Frater Petrus Nicolaus Factor, totus effectus evangelista, die ejusdem gloriosi evangelistæ.

Ceci fut écrit en vue de l'édification des religieuses espagnoles, à

1. Judas est appelé un *dragon*, parce qu'il a agi à l'instigation du démon : « Intravit autem Satanas in Judam » (S. Luc., XXI, 3).

2. *L'aigle* est la caractéristique ordinaire de S. Jean comme évêque.

3. La Sainte Vierge est dite dans les litanies de Lorette *regina martyrum*.

4. Qualificatif de la dignité d'abbesse.

5. Le baise-mains, comme dans le style italien, est ici une simple formule de politesse.

la suite d'une « méditation extatique », qui eut lieu après matines et cessa lorsque sonna la cloche de prime, au lever du soleil.

J'insisterai sur les rapprochements que ce texte autorise. On y sent en plein l'esprit du *xvi^e* siècle, la source de l'inspiration n'est pas ailleurs. Le bienheureux reproduit, en l'embellissant, ce qu'il a pu lire ou voir. En somme, le fond du sujet n'est pas nouveau et, en réalité, édifie plus qu'il n'instruit.

Quatre formules, très usitées alors, se retrouvent ici : la *transfixion*, la *pamoison*, les *sept douleurs* et le *triomphe*.

La transfixion se constate dès la fin du *xiii^e* siècle sur les ivoires¹, le trait part du côté percé du Sauveur et atteint la Vierge à la poitrine. Par extension de la parole prophétique de Siméon, le symbole de la douleur pénètre jusqu'au cœur de S. Jean.

La pamoison est fréquente à la Renaissance, lors de la mort du Christ². Ici elle est la conséquence directe de la transfixion. Marie défaillante tombe dans les bras de S. Jean, qui, au pied de la croix, lui sert comme de « coussin », en la déposant sur son giron.

Les sept douleurs furent en vogue à partir du *xvi^e* siècle³. Le bienheureux Nicolas les fit partager au fils adoptif de Marie, mais cette dévotion nouvelle ne réussit pas, au point que cet exemple est unique.

Le triomphe a été pour ainsi dire imposé par l'iconographie de la Renaissance, qui témoigna un goût particulier pour cette mise en scène. S. Jean est vanté pour sa chasteté exceptionnelle ; cependant son exaltation lui vient de son martyre de désir et de participation.

L'évangéliste est beau et si éblouissant qu'on ne peut le regarder ; les astres pâlisent ou s'éclipsent devant lui ; sa lumière aveugle et, pour préserver ses yeux, il faut les couvrir de sa main.

Le char doré qui le traîne est attelé des quatre vertus théologiques et ses deux roues symbolisent son abnégation et son renoncement aux richesses du monde. Les sculptures qui le décorent constituent le trophée du vainqueur ; l'évangile de S. Jean, qui a rendu un si

1. Diptyque du Musée chrétien du Vatican, que j'ai fait photographier.

2. On la trouve à Rome au *xiii^e* siècle (*Œuvres complètes*, t. II, p. 204, n° 277).

3. *Œuvres complètes*, VIII, 257.

beau témoignage à la Trinité, est exposé sur un trône, couvert d'or sur trois côtés, par allusion aux personnes divines.

S. Jean se tient debout, accompagné de son aigle et escorté des trois vertus théologiques. On ne parle ni de son costume ni de ses attributs, mais seulement de sa « grande » couronne de « roses blanches », auxquelles se mêlent des « pierres précieuses ». Le triple titre qui lui vaut cette gloire inusitée est « vierge », « martyr » et « docteur ».

Deux inscriptions, l'une en « or », l'autre en « métal choisi », proclament S. Jean, « unique et sans second », le « bien aimé » de l'époux céleste.

Ce triomphe, dont aucun auteur n'a encore parlé, s'ajoutera désormais à la série, très nombreuse, des triomphes religieux aux *xvi^e* et *xvii^e* siècles.

B. NICOLAS DE FLUE

Le travail était tout fait par Mgr Chaillot, aux tomes VIII, XII et XIX de ses *Analecta juris pontificii* : je n'ai eu qu'à en réunir les éléments dispersés et à insérer, à leur place respective, les décrets émanés de la S. C. des Rites.

Né en 1417 à Saxeln, Nicolas de Flue passa cinquante ans dans la pratique de toutes les vertus et devint *landamman* de son canton. Il se retira ensuite dans un ermitage. Il eut assez d'influence pour empêcher la guerre civile d'éclater entre les huit cantons suisses et les habitants de Soleure et de Fribourg, et pour faire admettre ces deux villes dans la confédération, en 1481. On lui attribue divers ouvrages, parmi lesquels on remarque celui de la *Vie solitaire*. Il mourut en 1487.

Il fut vénéré publiquement comme un saint ; et ce culte s'étant conservé et propagé pendant plusieurs siècles, le pape Innocent X le reconnut et l'approuva, par décret du 28 septembre 1648.

Les sept cantons catholiques demandèrent aussitôt sa canonisation formelle. En attendant que la procédure fût achevée, le Saint-Siège permit de dire les offices et la messe du bienheureux dans l'église de Saxeln, par décret du 18 février 1669.

« *Constantien*. Cum S. R. C. de anno 1648, ad relationem Emi Franciotti, in causa Servi Dei Nicolai de Flue, eremitæ Helveti, declaraverit super cultu constare de casu excepto per longissimi temporis cursum super hominum memoriam ex actibus etiam excedentibus metam annorum centum, ideoque paritum esse decretis S. C.; denuo oratores septem cantonum catholicorum in Helvetia ad SSmum D. Nostrum missi, universæ reipublicæ nomine, enixe petierunt eidem indulgeri, ut, etiamsi causa canonizationis dicti Servi Dei Nicolai de Flue, eremitæ Subsylvani, defuncti die festo divi Benedicti anno 1487, nondum absoluta sit, quæ plurimis abhinc annis discutitur in C. S. R., liceat, permissu Sedis Apostolicæ, in parochiali ecclesia oppidi Saxella in Subsylvania, ad quam corpus ejusdem Nicolai ab episcopo Lausanensi translatum fuit anno 1518, reassumere celebrationem officii ac missæ in honorem dicti servi Dei, ibidem peractam per annos 62 usque ad annum 1603. Et remissa prædicta instantia per SSmum ad S. R. C., eadem, re mature perpensa, decrevit committi epis-

copo Constantien., qui, remoto impedimento, permittat celebrari missam et officium in ecclesia ubi corpus requiescit, si SSmo visum fuerit. Die 16 februarii 1669. Et facta de prædictis per me secretarium SSmo relatione, Sanctitas Sua benigne annuit et litteras in forma brevis expediri mandavit. Die 23 februarii 1669 ».

En 1671, un indult apostolique étendit l'office et la messe au clergé des sept cantons catholiques et à tout le diocèse de Constance.

« *Constantien.* S. R. C., ad preces episcopi Constantien. et omnium cantonum catholicorum SSmo porrectas, et per eundem ad eandem S. C. remissos, censuit ut officium et missam servi Dei Nicolai de Flue, alias ab eadem S. C. habita die 16 februarii 1670 ac etiam annuente sa.me. Clemente IX, di. 23 ejusdem mensis et anni, celebrari et recitari permissa in ecclesia ubi ejusdem Servi Dei Nicolai corpus requiescit, extendi posse etiam ad universum clerum omnium prædictorum cantonum catholicorum et civitatis et diocesis Constantien., si SSmo visum fuerit. Die 12 septembris 1671. Et facta de prædictis SSmo relatione per me secretarium, Sanctitas Sua benigne annuit, et litteras in forma brevis expediri mandavit. Die 16 septembris 1671 ».

En 1676, on permit aux Suisses de Rome de faire dire une messe du B. Nicolas de Flue, dans leur église du Borgo, le jour de sa fête, 21 mars.

« *Romana.* S. R. C. censuit, supplicantibus duce, officialibus ac militibus Helvetis custodiae pontificiæ, ut imposterum singulis annis die 21 martii in festo B. Nicolai de Flue, eremitæ Helveti, celebrari possit unica missa solemniter de dicto Beato ante illius imaginem in eorum ecclesia S. Pellegrini, sita in Burgo de Urbe, si SSmo D. N. placuerit. Die 13 junii 1676. Et facta de prædictis verbo cum SSmo per me secretarium, Sanctitas Sua benigne annuit. Die 16 junii 1676. »

Dernièrement, les évêques suisses et la Société catholique de *Piusverein* ont demandé la reprise de la procédure nécessaire pour arriver à la canonisation formelle. Par indult du 12 août 1869, la S. C. des Rites a été autorisée à traiter la question des vertus héroïques dans une réunion ordinaire à laquelle seraient appelés les prélats de la Congrégation, mais non les consultants. En conséquence, le 28 septembre 1872, les Eminentiſsimes cardinaux de la S. C. ont rendu un jugement favorable sur les vertus héroïques du B. Nicolas de Flue. On pourra maintenant entreprendre l'examen des miracles qui seront nécessaires pour la canonisation formelle.

Voici le décret relatif aux vertus héroïques :

« *Constantien.* Canonizationis beati Nicolai de Flue, eremitæ Helvetici. — *Decretum.* — Beatus Nicolaus, de Flue seu de Rupe nuncupatus, primam aspexit lucem in oppido Saxulæ, Constantiensis dioceseos, die XXI martii, sancto Benedicto sacro, anno MCCCCXVII et in proxima Kernensi ecclesia baptismatis lavacro ablatus est. ac dein congruo tempore sacro chrismate confirmatus. Cum piſsimum ejus parentes rei rusticæ operam da-

rent, ipse post exactam mira vitæ innocentia pueritiã agris colendis addictus, officium hoc recte explere satagit atque parentibus suis in omnibus obsequentissimum se præbuit. Interim divinæ legis servandæ studiosissimus, a peccato semper abhorruit, atque non modo exemplo sed etiam sanctis monitis proximos et præsertim contaneos ad bonam frugem pro viribus adducere conatus est. Parentum desiderio obsequens, piã ac probam uxorem duxit, ex qua decem liberos suscepit, quos omnes ad virtutem informare studuit. Quum integritate morum ac prudentiæ laude præstaret, Nicolaus supremis reipublicæ condecoratus est honoribus et inter senatores adscriptus.

Inmo tantam suorum concivium existimationem sibi conciliavit ut ejus interventu duabus additis regionibus societas Helvetiæ fœdere aucta et confirmata extiterit. Vero Deo intentius serviendi æstuans desiderio, terrenis rebus et familiæ nuncium mittere statuit. Quapropter, re mature discussa atque impetrato uxoris suæ consensu, majori natu inter filios rei familiaris curam commisit. Deinde, quinquagesimo ætatis anno nondum expleto, superna virtute confortatus, primo ad Liechstal se contulit, deinde in vallem quæ Raufft appellatur secessit, ibique lignea extracta cellula, adeo angusta ut in ea nec erectus stare posset, asperrimum vitæ genus iniiit. Siquidem rudem tunicam induit, nudis pedibus et detecto capite incessit, jejunium servavit severissimum, brevem super nudum asserem per noctem quietem sumpsit, orationi aliisque piissimis exercitationibus assidue vacavit. Saxulam frequenter pergebat ut sacro adstaret, et ad pœnitentiæ et Eucharistiæ sacramenta accederet; quod postea præstitit in sacra ædícula quæ prope ejus cellulam erecta est, quin ei opus esset ut eremum desereret.

Cum septuagesimum ætatis annum attingisset, in osculo Domini sancto fine quievit, anno MCCCCLXXXVII, eodem ipso die quo in lucem prodierat. Post obitum fama sanctitatis ejus quæ jam apud omnes Helvetios obtinuerat dum viveret, adeo increvit prodigiorum celebritate, ut populi ad ejus tumulum confluentes publico eundem cultu prosequerentur. De hujusmodi cultu S. R. C. censuit constare utpote de casu excepto per longissimi temporis cursum super hominum memoriam ex actibus etiam excedentibus metam annorum centum, ac proinde a Summo Pontifice Innocentio X sa. me. confirmatus est decreto diei XXI novembris anni MDCXXXVIII.

Cum autem sacrorum antistites et catholica Helvetiorum Societas a Pio IX nuncupata preces eidem Sanctissimo D. N. porrexerint ut in causa beati Nicolai ad ulteriora procederetur; Sanctitas sua apostolicam dispensationem concessit, die XII augusti anni MDCCCLXIX, discutiendi dubium de virtutibus beati Nicolai de Flue præfati, antequam ex decretis ad alta procedi valeat in S. R. C. ordinaria, sine tamen interventu et voto consultorum, sed solum reservata facultate prælatis dictæ Congregationis de more intervenientibus, super eodem dubio sententiam suam

aperiendi. Quare ab Emo et Rmo D. Cardinale Aloisio Billio, causæ ejusdem relatore, ad humillimas preces R. D. Francisci Virili, missionarij apostolici e Congregatione pretiosissimi Sanguinis D. N. J. C. et causæ postulatoris, proposito sequenti dubio : An ita constet de prædicti beati Nicolai virtutibus theologalibus et cardinalibus earumque adnexis in gradu heroico in casu ut procedi possit ad ulteriora, eodemque dubio diligentissime discusso, Emi et Rmi patres Cardinales S. R. C. præpositi, in ordinariis comitiis subscripta die ad Vaticanas ædes coadunati, mature perpendis et examinatis omnibus in eadem causa deductis, auditoque R. D. Laurentio Salvati, sanctæ fidei promotoris coadjutore, rescribendum censuerunt : *Affirmative*. Die XXVIII septembris anni MDCCCLXXII.

Super quibus omnibus facta postmodum Sanctissimo D.N. Pio Papæ IX, per me subscriptum secretarium fideli relatione, Sanctitas Sua benigne annuit, rescriptumque S. C. ratum habuit et confirmavit. Die III octobris anni ejusdem.

C. Episc. Ostien. et Velitern. Card. Patrizi, S. R. C. Præl. — D. Bartolini, S. R. C. secretarius.

Loco † Sigilli.

B. NICOLAS DE FORCA PALENA

1. Piazza et le P. Cahier étant muets à son sujet, il y a lieu de suppléer à leur silence inexplicable par quelques considérations sur le culte et la vie.

2. *Le Martyrologium Ordinis S. Hieronymi* inscrit cet éloge au 15 juin :

Romæ, in Janiculo, dormitio beati Nicolai a Furca Palena in Pelignis, propagatoris ordinis S. Patris nostri Hieronymi, Congregationis B. Petri Gambacurta di Pisis, ac fundatoris monasteriorum S. Onuphrii de Urbe, et S. Mariæ gratiarum Neapolis, qui, post diuturnas peregrinationes et corporis afflictationes, animam Deo reddidit tertio Kalendas octobris. Corpus ejus, sub ara maxima ecclesiæ S. Onuphrii reconditum, magna veneratione colitur. Immemorabilem ipsius cultum Clemens XIV pontifex maximus confirmavit.

3. Voici le sommaire de sa vie, d'après le *Dictionnaire hagiographique* de Migne, II, 563 :

Le bienheureux Nicolas de Forca Palena, religieux de l'Ordre des Hiéronymites, naquit à Forca Palena, dans le diocèse de Sulmone, l'an 1349, et appartenait à une famille distinguée du pays. Après une éducation soignée, il entra dans l'état ecclésiastique et il vint ensuite exercer le saint ministère dans son bourg natal ; mais le respect et la vénération que lui attiraient ses vertus alarmaient son humilité. Il quitta sa patrie et se rendit à Rome, où il entra dans la société des Servites. Ayant fait profession dans le couvent qu'ils avaient près de l'église de S.-Sauveur, il devint plus tard supérieur de la communauté. Il alla ensuite à Naples fonder un ermitage, semblable à celui de Rome et les frais de cet établissement furent fournis par Dominique Capeccio, son ami, qui, en mourant, avait légué des fonds pour cette bonne œuvre. Le pape Eugène IV l'ayant appelé à Florence pour y établir une communauté des mêmes ermites, dans un couvent abandonné, il n'eut pas plutôt terminé cette affaire qu'il retourna à Rome pour en établir une autre sur le mont Janicule. La chapelle qu'il y fit construire pour l'usage des ermites et qui fut dédiée sous l'invocation de S. Onuphre, est devenue dans la suite un titre de cardinal. Par-

venu à l'âge de 80 ans, Nicolas voulut, avant de mourir, placer ses ermites sous une règle approuvée. Il demanda donc au pape Eugène IV l'autorisation de les unir à la congrégation des Pauvres Ermites de S. Jérôme, fondée par le B. Pierre de Pise¹, et le pape prononça cette union par une bulle, qui est de 1446. Le B. Nicolas mourut trois ans après, à l'âge de cent ans. Le culte qu'on lui rend a été approuvé en 1774 par Clément XIV. — 29 septembre².

4. Mgr Chaillot, dans les *Analecta juris pontificii*, XIX, 663-664, a donné ces renseignements sur la confirmation de son culte immémorial :

Le P. Nicolas de Furca Palena, hiéronymite, fonda le convent de S. Honuphre, sur le Janicule, à Rome, où le Tasse a été enseveli. Il propagea en divers lieux la congrégation du B. Pierre de Pise. Pour faire confirmer par le S.-Siège le culte immémorial qui a été rendu au B. Nicolas, il fut nécessaire d'abord d'obtenir l'introduction de la cause, selon la procédure usitée. Le 23 mars 1771, la S. C. des Rites rendit le décret suivant :

« *DECRETUM. Romana seu Sulmonen. — Beatificationis et Canonizationis Ven. Servi Dei fr. Nicolai de Furca Palenæ, propagatoris ordinis eremitarum S. Hieronymi, congregationis B. Petri de Pisis, ac fundatoris conventus S. Honuphrii de Urbe, Beati nuncupati.*

« *Ad supplices instantias Patris fratris Juliani Guidi, sacerdotis professi ordinis eremitarum S. Hieronymi, Congregationis B. Petri, postulatoris causæ Ven. Servi Dei fratris Nicolai de Furca Palenæ, Beati nuncupati, proposito in congregatione ordinaria Sacrorum Rituum, absque interventu consultorum ex dispensatione apostolica, ab Emo et Rmo D. card. Albani episcopo Sabinae. ponente, dubio : An sit signanda commissio introductionis causæ in casu et ad effectum de quo agitur? Sacra eadem Congregatio, audito prius R. P. D. Dominico de S. Petro, fidei promotore, qui scripto et voce sententiam suam exposuit, rescribendum censuit : Affirmative, si SSmo D. N. visum fuerit. Die 28 martii 1771.*

« *Et facta deinde per me secretarium de prædictis eidem SSmo D. N. relatione, Sanctitas Sua benigne annuit prædictamque commissionem propria manu signavit. Die 6 aprilis 1771.*

« *Fl. card. Chisius præfectus. — M. Gallo, S. R. C. secretarius.* »

L'enquête fut ouverte sur le culte immémorial. Le cardinal-vicaire de

1. Le Martyrologe fixe sa fête au 17 juin : « *Venetii, B. Petri Gambacurta, de Pisis, qui, post fundatam nostram congregationem sub titulo S. Patris nostri Hieronymi et sub regula S. Augustini, per annos circiter quinquaginta quinque solitariam vitam exegit in Monte Cessano, agri Urbinatis, donec, meritis cumulatus, obdormivit in Domino decimo quinto kalendas junii. Quem S. R. E. pontifices beati titulo decorantes, nobis solemniori ritu cum officio et missa ejus festum celebrandum concessum est.* ». Cette fête porte octave.

2. Cette date n'est pas conforme au Martyrologe, qui seul fait autorité.

Rome délégua un juge pour rendre la sentence. Ces préliminaires posés, la S. C. des Rites, le 17 août 1771, jugea qu'il y avait lieu de confirmer le culte immémorial pour ce cas exceptionnel. Clément XIV ratifia la décision le 24 du même mois.

« **DECRETUM.** Romana seu Sulmonen. — *Canonizationis B. Nicolai de Furca Palenæ, propagatoris ordinis eremitar. S. Hieronymi, Congregationis B. Petri de Pisis, ac fundatoris ecclesie et conventus S. Monuphrii de Urbe.*

« Signata sub die 6 aprilis currentis anni a SSmo D. N. Clemente papa XIV, prævio consilio C. S. R., commissione introductionis causæ B. Nicolai de Furca Palenæ, propositum subinde fuit, ad instantiam P. fratris Juliani Guidi, sacerdotis professi ordinis eremitarum S. Hieronymi, Congregationis B. Petri de Pisis, postulatis, per Emum et Rmum D. cardinalem Albani, episcopum Sabinen., ponentem, in eadem S. R. C. ordinaria infrascriptum dubium : An sententia lata per Rmum judicem delegatum ab Emo et Rmo D. Cardinali Almæ Urbis vicario super cultu publico ab immemorabili tempore prædicto Beato exhibito sit confirmanda, sive an constet de casu excepto a decretis s. m. Urbani VIII in casu, etc. ? S. eadem C., audito prius R. P. D. Dominico de S. Petro, fidei promotore, qui suam sententiam scripto et voce exposuit, rescribendum censuit : Affirmative, si SSmo D. N. placuerit. Die 17 augusti 1771.

« Factaque deinde per me infrascriptum secretarium de prædictis eidem SSmo D. N. relatione, Sanctitas sua benigne annuit. Die 24 ejusdem mensis et anni 1771.

« M. card. Marcfuschus præfectus. — M. Gallo, S. R. C. secretarius »

§. L'église de S.-Onuphre est ainsi décrite par Armellini dans ses *Chiese di Roma*, p. 493 :

S.-Onuphre s'élève sur la pente du Janicule qui est enclose dans les murs de la ville ; au xv^e siècle, on l'appelait aussi le *mont Ventoux*. L'église fut édiée en 1419 par le B. Nicolas de Forca Palena, près Sulmone, avec les subventions du pape Eugène IV et de la noble famille romaine de *Cupis*. Dès 1466, elle était desservie par les ermites de S.-Jérôme, de la congrégation du B. Pierre Gambacorta, de Pise.

Léon X la déclara diaconie cardinalice et Sixte V en fit un titre presbytéral. La montée à l'église, dès cette époque, était abrupte et difficile ; mais ce dernier pape en rendit l'accès plus commode, comme on le voit aujourd'hui à la *salita di S. Onofrio*.

Aux lunettes du portique il y a des fresques de la vie de S. Jérôme, peintes par le Dominiquin, mais gâtées par les intempéries. Le grand autel¹, depuis la corniche, fut peint en bas par Baltazar Peruzzi et en haut par Bernardin Pinturicchio ; des restaurations postérieures et des retou-

1. Mieux, l'abside majeure. X.

che; ont ôté toute valeur à ces peintures ¹. Dans cette église est le tombeau du Tasse, à qui le pape Pie IX, de sainte mémoire, a fait élever un splendide monument; on sait que ce grand poète mourut en 1595 dans le couvent voisin ².

6. Il est étonnant que l'archéologue romain ait omis la tombe effigiée du fondateur en costume monastique. La dalle était autrefois dans le pavé, devant l'autel de S. Onuphre; elle a été transportée, au siècle dernier, en dehors de l'église, à droite de la porte d'entrée.

L'épithaphe en vers latins qui la contourne est remplie de liaisons, intercalations, superpositions et inégalités de lettres qui en rendent ici la reproduction impossible typographiquement. Je la donne en lecture presque courante, ne laissant subsister que les abréviations; le texte s'en trouve dans Forcella, *Iscriz. delle chiese di Roma*, t. V, p. 293, n° 816, mais avec des variantes dont je n'ai point à tenir compte.

HOC TUMULO AETERNUM PR³ O NICOLAE QUIESCIS
 VRBS . QVEM . ROMA . TENET . FVRCAE . GENVERE PALENAE.
 TV . SANAS . MORBOS . CALENTE MACAONIS ARTE ⁴
 O . PIETAS . O . SANTA FIDES . O . MVNERA . CHRISTI
 DENIQVE . IANICVLO . MERITIS . DEFENDIT . HEREMVM .
 IPE . TVIS . PLACIDO . NV̄C . SCS . ONOFRIVS . ORE

On a ajouté, en haut de la dalle, au-dessus de ce dernier vers :

. DIVO . NICOLAO . HEREMITAE . B^{BE} M^{LI} ⁵ . MCCCXLV . III

1449 correspond, ici, à la date de la mort, non à celle de l'établissement du culte: *Divo* indique donc un certain temps écoulé pour que le concours du peuple et la vogue de la dévotion lui aient mérité le qualificatif *Divo*.

1. Appréciation fort exagérée. X.

2. Je renvoie pour une notice historique sur l'église et les fresques du cloître au tome XI des *Œuvres*, pp. 269 et suiv. X.

3. *Pater*.

4. L'inscription commence au côté droit de la dalle, la première ligne comprend les deux vers, qui nomment le lieu de naissance et rappellent la guérison des malades.

5. *Bonæ (beatæ?) memoriæ*.

Son titre est *ermite* ou *hiéronymite*; la liturgie le classe parmi les confesseurs non pontifes.

7. En dehors de S.-Onuphre, son culte n'existe pas ailleurs, que je sache, à Rome. Et non seulement il est restreint, mais encore il est fort modeste, puisqu'au 15 juin il ne comporte aucune solennité, comme je l'ai constaté dans la *Correspondance de Rome*, en 1868 et 1869. Les religieux semblent seuls intéressés à le maintenir et ils pourraient y apporter un peu plus d'éclat.

Son corps repose actuellement sous le maître autel, ainsi que l'affirme le Martyrologe, mais rien n'indique sa présence.

8. Une toile du xvii^e siècle, d'époque trop tardive pour reproduire exactement ses traits, le montre, *costumé* en moine *hiéronymite*¹, à cause de sa profession religieuse; appuyé sur un *bâton*, parce qu'il est vieux et tenant à la main *l'église* qu'il a fait bâtir avec les aumônes recueillies par ses soins. On devra donc lui reconnaître ces trois attributs.

1. *Œuvres*, t. IX, p. 95, n^o 7.

B. NICOLAS DES LOMBARDS

1. Voici un abrégé de sa vie d'après le *Dictionnaire hagiographique* de Migne (II, 569) :

Le B. Nicolas de Longobardi¹, religieux minime, naquit, le 6 janvier 1649, à Longobardi, en Calabre, de parents pieux, mais pauvres. Il ne reçut d'autre éducation que celle qu'on reçoit ordinairement à la campagne, mais la ferveur avec laquelle il pratiquait tous les devoirs de la religion lui attira des grâces extraordinaires, qui éclairèrent son esprit et développèrent les sentiments de son cœur. Étant entré dans un couvent de Minimes, il s'appliqua avec ardeur à devenir un bon religieux et à faire tous les jours de nouveaux progrès dans la perfection. Il obtint de ses supérieurs la permission de faire le pèlerinage de Rome et celui de Lorette, ce qui contribua encore à augmenter sa ferveur. La sublimité de ses vertus le rendit l'objet de la vénération publique et tout le monde le regardait comme un saint. Nicolas, loin de se prévaloir de ces témoignages d'estime, n'en était que plus humble et il cherchait à cacher à tous les yeux les grâces privilégiées dont Dieu se plaisait à le combler. Il fut éprouvé par de graves maladies, qu'il supporta avec patience et même avec joie. Il mourut le 12 février² 1709, à l'âge de soixante ans, après avoir été favorisé pendant sa vie du don de prophéties et du don des miracles. Pie VI le béatifia en 1786. — 3 février.

2. Une omission importante dans cette notice est le séjour et le culte à Rome.

En 1868, p. 56, et en 1869, p. 66, j'écrivais dans la *Correspondance de Rome*, sous la rubrique *Fêtes et cérémonies de la semaine prochaine*, au 3 février :

B. Nicolas des Lombards, de l'Ordre des Minimes, mort l'an 1709. Son corps repose à S.-François-de-Paule *ai Monti*, dans la chapelle qui lui a été dédiée. L'urne d'albâtre de l'autel porte cette

1. Le nom de lieu est, en épigraphie, exprimé autrement, *Longobardio* et *Longobardis*. X.

2. Cette date est erronée, car elle ne correspond pas au *natal* liturgique. X.

courte épitaphe, gravée sur lapis-lazzuli : *Sacrum quieti corporis beati Nicolai a Longobardis*¹. On y expose divers objets, vraies reliques, qui furent à son usage, tels qu'un crucifix, une chemise, un cilice, des chaînes de fer et le morceau de bois qui lui servait d'oreiller pour dormir². Dans le couvent des Minimes Siciliens attenant à l'église, on voit la chambre qu'il habita et où il mourut. Les religieux de son ordre distribuent aux pieux visiteurs des images, gravées d'après le portrait authentique du bienheureux³.

3. Son iconographie résulte de cette gravure et de la toile, de la fin du xviii^e siècle, apposée à son autel. Sur celle-ci il porte la croix avec Jésus-Christ et, en récompense, au ciel, un ange tient au-dessus de sa tête une couronne de roses.

La gravure le représente à mi-corps, et de face, dans le costume de la religion⁴, la tête rayonnante et couverte d'un capuchon, la barbe et les cheveux courts. Sa main gauche est posée sur sa poitrine en signe d'humilité et la droite tient un crucifix. La lettre porte :

Vera Effigies B. Nicolai Saggi a Langobardis Citerioris Calabriae Obijt Romæ⁵ 3 feb. in Collegio S. Francisci de Paula in Montibus 1709 ætatis suæ annis 60; et diebus 28 Religionis 40.

F. Bened⁶. Pane parochus f. f.⁷ Garofalo Panormit sculp.⁸ Romæ 1786.

Cette image date donc de l'année de la béatification : elle donne à la fois le nom du curé frère Benedetto Pane, qui la commanda, et du graveur Palermitain Garofalo, qui l'exécuta à Rome.

1. La voici sous sa forme épigraphique :

SACRVM. QUIETI
CORPORIS
BEATI. NICOLAI
A. LONGOBARDIS

2. L'étiquette porte *capezzale*.

3. La planche mesure douze centimètres et demi de hauteur sur neuf de largeur.

4. *Œuvres*, t. IX, p. 95, n^o 8.

5. La diphtongue *æ*, suivant l'usage romain en écriture cursive, est exprimée par un *e* cédillé, ce qui s'est pratiqué au haut moyen âge.

6. *Frater Benedictus*.

7. *Fieri fecit*.

8. *Panormitanus sculpsit*.

4. Dans le grand escalier, qui conduit à la chambre du bienheureux, on lit une inscription rappelant que, le 3 avril 1786, fête de S. François de Paule, Pie VI, dans l'église même, après avoir célébré le Saint Sacrifice dans sa chapelle, fit promulguer en sa présence le décret qui accordait les honneurs de la béatification à Nicolas Longobardi, étant correcteur de l'ordre Bruno Cazzolini.

III . NON .¹ APRILES
NATALI . FRANCISCI . PATRIS
D. N .² . PIVS . VI . PONT . MAX.
SOLEMNIBVS . SACRARI . SVI . POSTHABITIS
IN . TEMPLO . FACTVRVS ADFVIT
ET . AVCTOR . OPTATISSIMI . NVNCI
PRAESENS . EDIXIT
VIRO . VENERABILI
NICOLAO . LONGOBARDIO
INCOLAE . DOMVS ET . SODALI . VETERI
BEATORVM . CAELITVM . HONOBES
DECRETOS . ESSE
ANNO . M. DCC . LXXXVI .
MAGISTERIO
BRVNONIS . CVZZOLINI . CONSENTIA
SVMMI . CORRECTORIS . ORD. N³.

Au-dessus de la porte de la chambre est plaquée une inscription en mémoire du séjour qu'y fit plusieurs années le bienheureux, souffrant, mais consolé par la méditation de la Trinité et de la Passion, et mourant, en baisant le crucifix et haletant pour le ciel.

IN HAC CELLA BEATUS NICOLAUS A LONGOBARDIS
POSTQUAM PER PLURES ANNOS ASPERRIMAM
QUIDEM SED SANCTISSIMAE TRINITATIS ET JESU CHRISTI
SALVATORIS NOSTRI PASSIONIS CONTEMPLATIONE
SUA VISSIMAM VITA DUXISSET IN EIVSDEM
D. N. CRVCIFIXI AMPLEXV PARADISVM PARADISVM
APPELLANS OBDORMIVIT IN DOMINO DIE III
FEBRUARII A . D . MDCCIX.

1. *Nonas.*
2. *Dominus noster.*
3. *Ordinis nostri.*

Au retable de l'autel apparaît son portrait, tel que le reproduit la gravure.

La chambre eût été plus intéressante dans sa nudité première, car elle eût mieux rappelé sa vie austère. En la transformant en chapelle on a peint les murs, avec imitation de marbres, ce qui en a dénaturé le caractère.

Les trois tableaux à fresque de sa vie sont consacrés à trois traits qu'élucident des inscriptions latines.

A droite, ravi en extase, il reçoit des mains de Marie l'Enfant Jésus dans ses bras :

IN DULCISSIMAM EXTASIM
RAPTUS ACCIPIT
A VIRGINE MATRE PUE-
RUM IESUM

A gauche, pendant le chant du *Te Deum*, il est ravi en extase dans la contemplation de la Trinité et soulevé de terre :

DUM IN CHORO TRISAGIUM CANTATUR, INTER HYMNUM
AMBROSIANUM, IN CONTEMPLATIONE DEFIXUS SAN-
CTISSIMAE TRINITATIS, MIRANTI-
BUS FRATRIBUS IN AEREA SUBLEUATUR

En face de l'autel, il meurt, au milieu de ses frères en pleurs, criant : *Paradis, paradis.*

PARADISUM, PARADISUM IN
CLAMITANS INTER FRATRES,
PROCERUM, ET PRAELA-
TORUM LACRYMAS PLACIDIS-
SIME EXPIRAVIT

MYROBLITES

La manne a rendu S. Nicolas célèbre dans le monde entier. Mais comme il a des similaires en ce genre de miracles, il y a intérêt à ne pas les séparer. Aussi je vais les grouper ensemble sous leur chef le plus illustre.

I. — ÉTAT DE LA QUESTION.

Les saints myroblites ou distillateurs de manne forment une catégorie à part dans l'hagiographie. Il importe d'en faire le relevé, parce que la question touche, par certain côté, à l'archéologie et à la liturgie, mais surtout à la lipsanographie, qui est la science des reliques.

J'ai tenu à m'étendre et à fournir les preuves, le sujet étant pour ainsi dire neuf, car il n'a été que sommairement indiqué par le P. Cahier dans ses *Caractéristiques des Saints*. Edmond Le Blant, dans la *Revue archéologique*, 19^e année, p. 300, n'a eu à en dire que ces quelques lignes :

Je rappellerai d'abord, pour ne rien oublier, l'huile parfumée, le baume coulant, au dire de nos pères, des corps ou des sépulcres des bienheureux, traits dont se portent garants Grégoire de Tours; Théophane, qui vivait au neuvième siècle, les rédacteurs des légendes slaves du moyen âge et de nombreux écrivains du même temps. Des fioles, dit-on, en étaient remplies et emportées comme eulogies.

Gregor. Turon., *De gloria martyrum*, c. xxxi; Theophanes, *Chronographia*, n° 758 (Byzant., in-fol., p. 370); Uccelli, *Autenticità dei corpi e degli atti dei S. martiri Domneone, Donno ed Eusebia*, Lettera IIa, p. 17; Chodzko, *Légendes slaves du moyen âge*, pp. 41, 42, 43, 46, 53; *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1854, pp. 30-31; *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. VIII, pp. 505, etc.

On nommait, au moyen âge, manne ou huile, en raison de sa densité et de sa couleur, le liquide qui coulait des images, des tombeaux

et des ossements des saints : « *Manna, liquor vel pulvis odoratus, qui de sepulchris aut corporibus Sanctorum effunditur et effluit* » (Du Cange). Toutes ces huiles, mannes et liqueurs, ne doivent pas être confondues avec les huiles prises dans les lampes qui brûlaient devant les tombeaux des saints : voir sur ce sujet une note de Mgr Martigny dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1869, pag. 31.

Le comte Riant, de l'Institut, dont l'érudition était aussi étendue que l'obligeance, a bien voulu me signaler, sur le sujet des huiles miraculeuses, deux rares ouvrages qu'il possédait dans sa bibliothèque et que quelques lecteurs seront peut-être à même de consulter : « Signius (Joh. B.), *Reliquiarium*, Bononiæ, 1610, in-4°; il y est question, pp. 90-93, des huiles lipsaniques. — S. Scacchus, *Elæochrismaton myrothecinus sacroprophanum*, Amstelodami, 1701, in-fol° »¹.

J'ajouterai ces deux autres renseignements bibliographiques d'après le Glossaire de Du Cange : « *De manna veterum edita est haud ita pridem dissertatio Cl. Salmasii. De hac etiam copiose egerat antea Leonardus Fuschius, lib. I Paradox. medicinal., cap. 6* ».

On a donné le nom de *myroblites* aux saints qui ont cette vertu : « *Hinc sanctos, e quorum sepulchris aut sacris reliquiis emanabat ejusmodi oleum, aut liquor, μυροβλίτας vocant* » (du Cange). Cette appellation est motivée par ce texte de S. Jean Damascène : *πολλὰ γὰρ τὰ σώματα τῶν ἁγίων μύρον ἔδιδόνον* (*Orat. in Constant. Caballin.*)

A l'aide des hagiographes et des inventaires, je ferai connaître les saints myroblites, en commençant, comme de raison, par le Christ et la Vierge; mais je ne me dissimule pas qu'il me sera à peu près impossible d'être complet. Il faudrait passer beaucoup de temps à des recherches ultérieures que je ne me sens pas le courage d'entreprendre, vu le maigre résultat auquel je pourrais aboutir. J'en aurai du moins dit assez pour éclairer la question et montrer la voie à qui voudrait pousser plus loin.

Le nom de la substance myreuse varie suivant les écrivains ecclé-

1. Il a dû en exister une 2^e édition, car je trouve cette mention dans un catalogue de librairie ancienne : « Scacchi (*de l'Ordre des Ermites de S. August.*). *Sacrorum elæochrismaton myrothecia tria, in quibus exponuntur olea atque unguenta. Amstelodami, 1710, in-fol., frontispice gravé et nombreuses gravures, Portrait, 6 fr.*

siastiques et probablement aussi selon ses apparences diverses. Je compte treize appellations distinctes, que j'étudierai successivement; ce sont *Baume, Eau, Huile, Lait, Larmes, Liquide, Manne, Miel, Odeur, Onguent, Poudre et Sueur*.

Benoit XIV admet comme vraies reliques ces substances diverses, parce qu'elles émanent miraculeusement des saints et opèrent des prodiges. Son enseignement est ainsi résumé par une docte revue Romaine, qui place ces reliques à un rang inférieur :

Minus propria reliquia dicitur illud quod reliquiis propriis affine esse videtur; et licet pars corporis vere non sit, nec ullam cum illo, dum vivebat, conjunctionem habuerit, ad corpus tamen aliquantulum attinet, quod ex eo emanat et effluit. Hujusmodi est sanguis qui, plurimis post annis beatæ mortis, ex ossibus S. Triphylli, episc. Leucosiæ, S. Modoaldi, episc. Trevirensis, S. Eligii et S. Nicolai de Tolentino effluxit, sicut testatur Benedictus XIV (*De serv. can.*, lib. 4, p. 1, c. 31, n. 8), ut de aliis pluribus taceamus. Iluc spectant liquores miraculosi, qui aliquando e corporibus vel sepulchris Sanctorum emanant, uti aqua ex sepulchro S. Julittæ effluens, teste S. Basilio (*Homil. in S. Julittam*, t. II, p. 35), manna salutaris e sepulchro S. Johannis evangelistæ, oleum ex sepulchro S. Andreæ, alia manna S. Nicolai Bariensis, unguentum S. Glyceriæ, liquor medicus S. Laurentii, presbyteri et martyris. Item alii liquores quibus madefiebant lintea, ex ossibus tum S. Teresiæ, tum S. Mariæ Magdaleniæ de Pazzis (Cf Benedictum XIV, *loc. cit.*). Hi liquores aliquo modo reliquie dicuntur Sanctorum et a fidelibus recte honorantur, quia vere miraculosi censentur et per eos pluries Deus omnipotens nonnullas sanationes operatus est (*Ephemerides liturg.*, III, 617-618.)

On le voit, ce vaste sujet se présente ici sous tous ses aspects, avec l'ampleur et l'extension qu'il comporte.

II. — BAUME.

Furetière, dans son *Dictionnaire universel*, définit le baume : « Arbrisseau... Il découle en été du tronc de cet arbrisseau, par des incisions qu'on y a faites, une liqueur résineuse, de couleur blanche tirant sur le jaune, d'une consistance approchant de celle de la térébenthine, transparente, d'une odeur pénétrante et agréable, d'un goût un peu amer et âcre ».

1. Dans son office, à Bari, la manne de S. Nicolas est comparée au baume, sans doute à cause de sa couleur et de son odeur : « Velut balsamus incisus ».

2. Notre-Dame de Damas, jadis célèbre dans cette ville par des prodiges inouis. Sa puissance était si grande et ses miracles si surprenants, que les Juifs, les Sarrazins, les Ethiopiens venaient l'honorer, aussi bien que les disciples de Jésus... Cette image était une statue de bois, sculptée par une main céleste. Un jour qu'elle était satisfaite de ses adorateurs, elle fit un miracle... On avait apporté beaucoup d'offrandes, les pèlerins étaient nombreux, tout le monde était en prières et il n'y avait point d'hérétiques, lorsqu'à la vue de tous les dévots spectateurs, la partie supérieure de l'image, depuis la ceinture jusqu'aux cheveux, s'anima, devint chair humaine et présenta le buste vivant d'une belle Vierge. Mais le reste du corps demeura statue de bois... Il paraît que cette partie supérieure de la sacrosainte image resta animée. Il découlait continuellement de son front un baume précieux, qui devint le remède de tous les maux ; on l'appelait la sueur de la très Ste Vierge de Damas et, dans le dernier siècle, on conservait encore au monastère de Cluni en Bourgogne, une fiole pleine de cette divine liqueur... Baronii anno 870 ; Spond., ann. 1103 ; Voyages divers et Baillet, 15 août (Collin de Plancy, II, 332-333).

3. En 1637, le P. Surin, exorcisant les possédés de Loudun, au diocèse de Poitiers, la prieure Jeanne des Anges fut guérie par saint Joseph, qui lui appliqua un baume sur le côté.

Elle sentit sa chambre toute parfumée d'une très douce odeur ... Deux jours après, la mère se souvint de l'onction que S. Joseph avait mise à son côté et qu'elle n'avait essayée qu'avec sa chemise. Elle crut que la chose méritait bien qu'elle y prît garde. Elle pria donc la sous-prieure de venir voir avec elle ce que c'était. Elles s'enfermèrent toutes deux dans une chambre, où la mère ayant quitté ses habits, elles sentirent une odeur admirable ; et regardant cette chemise que la mère quitta, elles y trouvèrent cinq gouttes bien apparentes de ce baume divin qui parfumait la chambre d'une suavité sans pareille. Elles coupèrent tout le bas de la chemise ; mais comme elle n'était guère propre du haut, parce qu'elle lui avait servi pendant sa maladie, elles prirent le parti de la blanchir ; et craignant d'endommager les cinq gouttes de baume, elles lièrent l'endroit de la chemise où elles étaient, en sorte que, savonnant le reste de la chemise, elles ne mouillassent point ce baume précieux : ce qui réussit miraculeusement, car l'endroit où étaient les cinq gouttes étant aussi sale que le reste, lorsque la chemise fut sèche, il parut aussi blanc que si le savon y eut passé et les gouttes étaient plus distinctes qu'auparavant. Dieu a fait depuis tant de miracles par ce baume que le R. P. provincial des jésuites, écrivant à Rome à son Général ce prodige, lui manda : *Cæci vident, claudi ambulat, etc.* (Bataille, *Le diable au XIX^e siècle*, t. I, pp. 894-896.)

4. La bienheureuse Agnès de Montepulciano étant morte, des personnes pieuses voulurent l'embaumer ; mais Dieu fit voir qu'elle n'en avait pas

besoin, car il permit que ses mains et tous les autres membres de son corps suassent un saint baume en si grande abondance que tous ses vêtements en furent mouillés. On en remplit dévotieusement une fiole de verre, que l'on montre tous les ans à Gênes le premier jour de mai (Collin de Plancy, I, 9.)

5. S. ELOI. — Le chanoine Arbellot, dans sa *Vie de S. Eloi*, d'après S. Ouen, raconte ce fait :

Un jour, il demanda au Seigneur de lui faire connaître par quelque marque sensible si sa pénitence avait été agréée. Or il avait dans sa chambre des reliques de plusieurs saints suspendues aux lambris et couvertes d'un long voile, sous lequel il avait l'habitude de prier, la tête appuyée sur un cilice. Une nuit que, selon sa coutume, il était prosterné dans la prière, accablé de fatigue, il s'endormit comme en un instant et tout à coup il aperçut quelqu'un qui lui dit : « Voici, ô Eloi, que ta prière a été exaucée ; le témoignage que tu avais demandé à Dieu t'est maintenant accordé ». S'étant éveillé aussitôt, il respira une odeur suave et il sentit comme des gouttes parfumées qui coulaient doucement sur sa tête. Surpris, il se leva promptement et, ayant considéré avec attention, il vit comme un baume qui distillait du reliquaire et du voile qui le couvrait. L'odeur du parfum qui remplissait sa chambre était si forte qu'il pouvait à peine la supporter. Il se souvint alors de sa demande et admira la bonté infinie de Dieu qui n'abandonne jamais ceux qui espèrent en lui. Il fit part de ce miracle à son ami Ouen, surnommé Dadon, qu'il chérissait comme son âme, mais il lui recommanda d'en garder le secret pendant tout le cours de sa vie (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XLVI, p. 9).

6. STE MADELEINE DE PAZZI. — La bulle de sa canonisation rend ce témoignage cité par Benoît XIV :

Humili primum loco sub ara majori sepultum est virgineum corpus, quod ibidem per annum quævit incorruptum, quamvis loci humiditas vestes penitus absumpserit. Inde translatum manavit liquore suavissimo ad instar balsami et variis languoribus saluberrimo et in præsentia, cujuslibet corruptionis expert, suavissimo odore fragrat.

7. Ste ZITE, servante à Lucques au XIII^e siècle. — Quelques jours avant les funérailles, une liqueur semblable à du baume s'échappa du tombeau. On la recueillit et on l'appliqua sur des infirmes qui furent guéris. Un mort même fut ressuscité (*Vie des Saints du Pèlerin*).

III. — EAU

SS. ABDON ET SENNEN. — Les corps de ces martyrs persans « transportés au moyen âge de Rome à Arles-sur-Têt, au diocèse de Per-

pignan, devinrent l'objet d'un grand pèlerinage. De leur tombeau coule, aujourd'hui encore, une eau miraculeuse » (*Le Pèlerin*, 1877, n^o 30, p. 476). Le fait est répété par le *Messager des fidèles* (1884, p. 386), qui en signale une fiole à l'abbaye de Solesmes (Sarthe).

L'église (de l'abbaye d'Arles en Roussillon) est fort ancienne : on prétend y avoir les corps des saints Abdon et Sennen..... On voit même, à l'entrée de l'église, un tombeau de pierre dans lequel on dit que les saints ont reposé. Ce tombeau, posé sur quatre colonnes sans toucher à terre, se trouve par une merveille extraordinaire toujours plein d'eau. Les peuples y trempent des linges par un petit trou, pour les appliquer ensuite sur les malades, ce qui a l'effet que mérite leur foy (*Voyage littér. de deux bénédict.*, t. II, p. 61).

On voyait dans la petite ville d'Arles en Roussillon le miraculeux tombeau des SS. Abdon et Sennen. Ce tombeau était toujours plein d'une eau merveilleuse. Le 30 juillet surtout, jour de la fête des deux saints, on tirait de leur tombe de quoi désaltérer tout le pays (Piganiol, *Description de la France*, tome VI). Il est fâcheux, pour la réputation des patrons du lieu, qu'on ait découvert la source naturelle de cette eau, qui a des propriétés très salutaires contre la dysenterie. On donnait à l'eau du tombeau une origine assez singulière. On contait que le voiturier qui apportait de Rome les deux corps saints, craignant d'être volé par les dévôts, avait mis ces corps dans une futaille pleine d'eau et que depuis les deux saints étaient devenus comme deux fontaines intarissables (Collin de Plancy, I, 2).

S. AMBROISE, évêque de Milan. En 1871, à S.-Ambroise de Milan, fut faite l'ouverture du sarcophage de porphyre qui, au maître-autel, renfermait les corps de S. Ambroise et des saints martyrs Gervais et Protas. Il était rempli d'une eau limpide, placée là évidemment pour la conservation des ossements. Les Actes de l'invention, rapportés tout au long par Mgr Chaillot dans les *Analecta juris pontificii*, t. XIII, col. 240 et suiv., contiennent ces renseignements :

Inventa est in ipsa arca magna aquæ copia, purissimæ tamen ac perlucidæ, quæ fundum tumuli et omnia in illo condita perspicere sinebat..... Copia aquæ in ipsa arca, quinquaginta fere centimetris redundans, extrahi cœpta est. Porro officiales curiæ necnon magistri physici vasa implebant; acolythi vero, sub custodia unius ex officialibus, in locum tutum deferebant, postquam chemiæ magister, professor Polli, primis experimentis eam subjecerat et partem ipsius sibi servaverat in sua elementa decomponendam... Nullatenus contactu aquarum aut ætate emollita fuisse ossa tum majora tum etiam minora comperta sunt.

S. ANGE, carme, martyrisé en Sicile l'an 1220. Une fontaine jaillit au lieu de son supplice; les herniaires, les paralytiques, et autres infirmes y recouvrent la santé; les femmes y ont confiance pour leurs couches. Le 3 mai, jour de sa fête, l'eau se couvre d'huile.

Fons quidam in eodem scaturiens loco in quo iste martyr gloriosus sanguinem pro Christo impendit, singulis annis a primis vesperis usque ad secundas inclusive oleum cunctis ministrat, quo qui ipso die V maii peruncti fuerint meritis sancti martyris, multis diversis gravati languoribus sanantur. — Ex loco, ubi prius jacuerat corpus, fons vivus aquæ nitidissimæ et suavissimi odoris emanavit; ex ea vero parte ubi caput martyris requiescebat, cœpit fluere medicinalis olei liquor..... multique ægroti... recipiunt sanitatem, præsertim hernici et paralytici. — Statim aqua scaturivit ubi corpus erat, cujus super fontis aqua solebat oleum manere, quo liniti restaurabantur (Bolland., t. XIV, pp. 58, 60).

Le chapitre XV est intitulé : « De oleo et aqua ex loco sepulturæ scaturiente et pluribus etiam exteris salutari, atque adjunctis parturientibus ».

B. AUGUSTIN CAZOTTI, évêque de Lucera, 3 août. On lit dans son office, au 7^e répons, qu'on boit par dévotion de l'eau qu'il fit jaillir miraculeusement pour étancher la soif du peuple : la fontaine porte son nom.

Cum siti populus premeretur, novus Moyses, Augustinus, positus genitus divinoque implorato auxilio, ex humo digitis et fossa saluberrimæ aquæ fonticulum elicit, ad sanitatem animæ æque ac corporis. Hodie quoque limphæ inde manantes, Augustini nomine decoratæ, devote libantur.

S. BERNWARD. — A Hildesheim, dans l'église S. Michel, on vénère S. Bernward, qui fut évêque de ce siège au commencement du XI^e siècle.

Le sarcophage occupe encore sa place primitive dans une excavation assez profonde, au milieu de la crypte. Il en jaillit une eau limpide et mystérieuse, qui semble sourdre de dessous le cercueil en pierre où reposaient les ossements du saint (il en fut enlevé lors de sa canonisation) et dont les pèlerins font souvent usage pour combattre les maladies des yeux (*Rev. de l'art chrét.*, 1889, p. 323).

S. CARTIER, prêtre et martyr, sous Dioclétien, était exposé sur un bûcher: un juif lui ayant percé le flanc avec une lance, il en sortit une telle quantité d'eau qu'elle éteignit les flammes.

E circumstantibus Judæus quispiam in rabiem actus, hastam vibrans

per latus martyris transadigit mortemque infert, cum prius aquam e latere tam copiosam profudisset ut etiam rogum extingueret (Bolland., t. I, p. 472, 8 janv.).

S. CATALDO. Lors de sa décollation, la tête tombe sur un rocher, d'où elle fait jaillir une source qui guérit les malades. Ainsi l'atteste cette strophe de l'hymne des laudes dans le *Breviarium Gallicano Siculum*, imprimé à Venise en 1527 (Dreves, XXII, 71):

Caput ejus non læditur		Cujus aqua dum bibitur,
Durum cadens in silicem,		Spem ægris dat multiplicem.

S. DIDIER, évêque de Cahors, mourut le 15 novembre 654.

Une lampe et son bâton pastoral furent placés sur la pierre qui recouvrait ses restes. Dieu accorda à l'un et à l'autre la vertu de guérir les malades. . . . Du bâton pastoral une eau miraculeuse suintait tous les jours, qui faisait d'étonnants prodiges (Salabert, *les Saints du diocèse d'Albi*, p. 154).

S. ELOI, évêque de Noyon. — Du Cange.

A l'église Ste-Madeleine, à Troyes, un vitrail de la fin du xv^e siècle reproduit la vie de S. Eloi, dont chaque trait est expliqué par une inscription en gothique carrée. Le sarcophage est posé sur le sol, un linge blanc le recouvre. Des infirmes s'empresent autour. Deux d'entr'eux pressent le linge et recueillent dans une coupe l'eau qui en sort. Un troisième, son écuelle en main, l'applique à ses yeux malades. On lit au-dessous :

Eloy du voile de son tombeau
Fait couler liqueur precieuse.
Plusieurs rescueillant de ceste eau
Sanoient maladie dangereuse.

S. ETIENNE, roi de Hongrie. — Le fait suivant se rapporte à l'an 1083: son tombeau était plein d'une eau rougeâtre, mêlée d'huile et odorante, que l'on ne pouvait épuiser.

Ipsa quoque tumba plena fuit aqua parum rubenti, quasi oleo permixta, in quo velut in balsamo liquefacto quieverant ossa pretiosa. Quibus in mundissimo linteamine collectis, in ipso liquore, diutissime quæsitus es anulus, qui beati viri dexteræ fuerat impositus. Quo non invento, cœperunt quidam jussu regis in caldarias argenteas et dolia effundere, ut evacuato sarcophago certior anuli fieret inventio. Sed mirum in modum quanto magis liquor effundebatur, tanto plus eo crescente tumba replebatur. Quo

viso miraculo, haustam aquam loco suo restituerunt nec tamen ea refusa magis ob hoc tumba repleta fuit (Pertz, t. XIII, p. 241).

Ste FRANCA, abbesse cistercienne. morte en 1218.

Les Bollandistes, t. XII, p. 398, 25 avril, ont un chapitre intitulé : « Aqua ex ossibus scaturiente pluribus cœcis visus, infirmis sanitas redditur. » Chaque fois qu'on ouvrait l'antel, on voyait une eau huileuse et colorée suinter des ossements : elle guérissait les malades.

De ossibus illius aqua exire reperta est et collecta atque pro reliquiis conservata, licet aliquando plus et aliquando minus. Et quamvis aqua prima fuerit ad instar olei colorata, tamen postea subsequens apparuit magis clara et de tempore in tempus clarior effecta... Quam capsam cum aperuissent (en 1221), viderunt et invenerunt eam aqua, quasi oleo colorata, plenam et ossa S. Franchæ supernatantia. Super quo mirabiliter obstupescentes, fecerunt apportari vasa plura vitrea et vacua, in quibus aquam ipsam collegerunt ac in sacrario reposuerunt. Cumque fons iste parvus... in fluvium crevisse et in aquas plurimas redundare sit reperta, per Placentiam ejusque diœcesim divulgata fuerunt hæc omnia et publicata, taliter quod civitas tota currere cœpit ad visendum locum illum sanctum et mirabilia cognoscenda. Adducebantur infirmi, cœci, claudi ac debiles undecumque.... aut statim aut brevi post tempore curabantur quacumque detenerentur ægritudine (p. 394).

B. IDESBALD, abbé Cistercien. Lorsqu'on visita sa tombe, on la trouva pleine d'une eau limpide, de saveur agréable, que n'avaient altérée ni les vêtements ni les ossements et qui opérait des miracles.

In novissima visitatione et recognitione corporis, ab Illmo Bousen peracta, in sepulchro B. Idesbaldi repertam fuisse aquam limpidam in sat magna quantitate, quin infecta fuerit vestimentis vel ossibus... Quædam mirabilia etiam narrantur de aqua inventa in loculo beati Idesbaldi, et ut apparet, adhuc adest, nam Illustrissimus Dominus Bousen, episcopus Brugensis, in ultima visitatione sacri corporis.... mentionem fecit de hac limpidissima aqua de qua et gustavit, et audivi a patre meo quod tempore abbatix benedicebatur aqua in honorem B. Idesbaldi, cui quædam guttulæ miscabantur de aqua in loculo B. Idesbaldi inventa (*Anal. jur. pontif.*, 1895, p. 319, 322) 1.

Une deuxième reconnaissance eut lieu en 1726 :

Vestitum veste religiosa,.... adhuc integra sed madida, quod secundum omnem apparentiam provenerat ex aqua vel aliquo liquore invento

1. Voir aussi pp. 891, 892, 896, 903.

circum circa corpus ad altitudinem duorum digitorum salvo justo, quæ aqua vel qui liquor nullo modo sapore infecta vel infectus erat, nisi quod quodammodo plumbum saperet (il était enfermé dans un cercueil de plomb) uti omnes præsentés gustarunt (p. 998).

La troisième recognition se fit en 1793 :

Cum una saltem veste quæ madida est et colore mutata vi aquæ in qua jacebat corpus. Quæ aqua limpida et gustu sapida erat. . . . Vestitum adhuc veste religiosa, . . . madida, floccida . . . sed subobscurè albus (color) videbatur, verosimiliter ex contactu et evaporatione aquæ ad instar cristalli pellucidæ, corpus circum circa cingentis ad altitudinem duorum digitorum salvo justo. Præterea attestamur quod dicta aqua, fontanæ similima, non modo expers esset mali odoris et saporis etiam plumbei, sed e contra saporem præferret palato gratissimum, qualis est aquæ naturalis de quo per gustum ipsum personaliter omnes præsentés plenarie convicti fuimus (p. 999).

Enfin la dernière est de 1833 :

Jacebat autem ad altitudinem unius uncie in limpidissima aqua quæ suavis erat gustu (p. 997).

INCONNUS. Rien n'indique qu'il s'agit ici précisément de saints.

On voit peut-être encore à Dax, dans les Landes, trois tombeaux de marbre antique, qui sont vides depuis longtemps. Au déclin de la lune, les deux plus petits sont pleins d'une eau rougeâtre et, dans la pleine lune le plus grand se remplit de la même eau, tandis qu'il n'y a rien dans les petits. Du moins c'était encore ainsi au dernier siècle. On ne sait à qui appartiennent ces tombeaux, ce qui donne matière à beaucoup de contes et de suppositions miraculeuses. On dit qu'en 1700, comme on voulait construire une petite sacristie dans le voisinage de ces tombeaux, on puisa l'eau qu'ils contenaient pour faire du mortier. On s'aperçut aussitôt qu'ils se vidaient entièrement et que l'eau n'y revenait plus comme à l'ordinaire. Les habitans prirent cela pour un miracle qui leur reprochait leur profanation. On fit des processions et des prières et l'eau revint comme auparavant. M. Dulaure, *Description de la Gascogne, dans les Principaux lieux de la France*, tome III, p. 185 (Collin de Plancy, III, 166).

VÉN. SŒUR JEANNE GUILLEN, religieuse Augustine, au couvent d'Orhucla en Espagne, morte le 2 juin 1607. Il est raconté ceci, dans le procès de sa béatification.

Son sarcophage laisse couler un liquide, semblable à l'eau ; ce suintement devient, dans certaines circonstances que traverse l'Eglise, tellement abondant qu'on peut en remplir plusieurs bouteilles et les linges baignés dans cette eau rendent la santé aux malades. Ces miracles se trouvent relatés non seulement dans le premier procès, mais encore dans celui

qu'on vient de faire... On insiste sur le fait de cette eau qui sort du tombeau de la vénérable et va guérir les malades (*Anal. jur. pont.*, 1896, col. 1846, 1850).

Ste JULITTE. Le fait relatif à cette martyre est rapporté par Benoît XIV, qui l'extrait de S. Basile (*Homil. in S. Julittam m., Opera*, II, 35); la terre qui reçut sa dépouille fut fécondée par l'eau, à la « douce saveur », qui auparavant était saumâtre.

Terra autem beatæ hujus adventu prospera effecta, aquam gratissimam e sinu suo emisit, adeo ut martyr vice matris velut communi aliquo lacte cives nutriat... cum salsuginem quæ in communi aquarum huic loco adjacentium natura percipitur, in saporem dulcem amœnumque et omnibus suavem, benedictione transmutavit.

S. LAMBERT, à Vence. Ce vers est gravé sur sa châsse, exécutée en 1554 : « *Lympha salutaris manat de corpore sancti.* » (*Bull. mon.*, 1878, p. 211).

S. NICETAS, martyr de Nicomédie, sous Maximien, 12 septembre. Aqua sub altari S. Nicetæ scaturiens varios morbos sanat (*Bolland.*, t. XLIII, p. 8, 821).

S. NICOLAS, évêque de Myre. — La liqueur qui coule de ses ossements à Bari est appelée eau (*Œuvres complètes*, XIV, 59); toutefois, les hagiographes ont établi que l'eau ne provenait que des pieds, tandis que la tête laissait écouler de l'huile (Voir plus haut, pages 50, 51, 62, 63).

Ste QUITERIE. Il est rapporté dans ses hymnes que sa tête en tombant, lors de sa décollation, fit jaillir une fontaine, dont l'eau guérit les malades.

Columbiani sepulchrum
In monte est marmoreum,
Curatur omne morbidum.
Et removetur pessimum.

Favus distillans oleum,
Salus effecta omnium,
Vasconiæ philorsium,
Sis venia peccaminum.

(*Brev. S. Savini, sæc. XIV*; Dreves, XI, 226).

Triumphat ille (Jesus) splendide
In capite Quiteriæ,

Fontis qui latera unam
Sibi facit rem publicam.

(*Brev. Benedictinum, sæc. XV*; Dreves, XXIII, 261).

Cujus tumba dat rivulum
Aquæ vivæque poculum,

Fit ad sanandum populum
Contra morbi periculum.

(*Brev. Vasaten.*, 1530; Dreves, XI, 227).

Ste REINE, vierge et martyre. — On chantait en Savoie trois cantiques datés de 1702, qui racontent que sa tête, à sa décollation, en touchant le sol, fit sourdre une fontaine (*Rec. des mém. et docum. de l'Académie de la Val d'Isère*, t. II, pp. 239, 240).

Au lieu où vostre chef
Tomba par ce méchef,
Sortit une fontaine
Dont la chère liqueur
Guérit toute langueur
Et douloureuse peine.

Au lieu même où elle tomba (sa tête),
Par la puissance souveraine

L'eau merveilleuse ruissela
D'une belle et claire fontaine,
Eau qui guérit par ses vertus
Les impotans et les perclus.

Ce faict, dans la fontaine,
Claire comme cristal,
Me lavant ma neufvaine,
Net serai de tout mal.

S. SABIN, évêque de Tripalta, 9 février. Il y avait intermittence dans la production de cette eau qui coulait du corps, conservé au maître autel de son siège, à certains temps de l'année, l'Avent, la Toussaint, sa fête et celle de Ste Catherine; aux moissons et aux vendanges, on augurait de la récolte suivant la plus ou moins grande quantité du liquide, qui commençait, à « perler » dès les premières vèpres.

Corpus... in majori altare collocatum... repertumque aqua crystalli instar limpida circumfusum. Ea lancibus excepta, haud multo post tempore adipis coagulati instar concrevit. Nec miracula defuere... Solet sacer iste liquor non incessanter quolibet anni die, sed certis quibusdam temporibus et signanter in adventu Domini, in festis Omnium Sanctorum, S. Sabini episcopi et Sanctæ Catharinæ martyris emanare et quidem quando copiose, messiones ac vindemias, reliquorumque, præsertim corylorum, lectiones, lætantiùs expectant cives et quando minus abundat liquor ille sacer, majoris abundantiaæ spem non retinent... Frequenter accidit, quod primas ante fatarum vesperarum nihil in sacris istis monumentis apparere liquoris, incipientibus autem vesperis, in eis veluti gutulas, instar margaritarum perlarumque, pendere (Bollandist., t. V, pp. 334, 335).

S. SÈVÈRE, évêque de Ravenne au iv^e siècle : l'eau coule sous son autel même pendant les ardeurs de l'été, où le sol calcaire et pierreux entre comme en ébullition.

Sub ipso altari sacratissimi sui corporis clarissima sensim emanat aqua, diversis languentium valetudinibus profutura... In ipso fervido æstatis ardore eam noveris ex arida calce et duris lapidibus ebullire (Bolland., t. IV, p. 88, 1^{er} février).

S. SIENUS, disciple de S. Calogère, à Agrigente (Sicile), au v^e siècle.

A l'endroit où il reçut la sépulture existe une fontaine; mais il est question aussi d'huile coulant du sépulcre et ayant cessé à la suite d'une profanation.

Sub eodem templo scaturit seculis jam multis fonticulus S. Sierii, quem sancti Calogeri fuisse discipulum majorum nostrorum traditio habet. Scaturit eo loco ubi putatur sanctus ipse sepultus atque de sepulcro oleum manasse : quod fieri desierit, postquam publica meretrix de eo sumpserat (Bolland., t. XXIII, p. 486, 18 juin).

S. VENERIUS, prêtre et ermite de l'île Palmaria, au VII^e siècle, 13 septembre. Son autel est près d'une fontaine qui guérit les fiévreux, parce qu'elle coula à la prière du Saint, pour satisfaire aux besoins de la population qui manquait d'eau; du tombeau coule aussi une huile salutaire.

Cum aquam dulcem non haberent ad bibendum, meritis sancti hujus infra ipsam ecclesiam juxta altare erupit fons aquæ perennis, qui usque hodie manat, qui febricitantes, ex eo cum fide potantes, sanat .. Oleum e tumulo S. Venerii profluens infirmis omnibus salutare... Cœpit autem in loco ubi sanctum corpus jacebat, oleum fundere, quod usque hodie fit; et quicumque ex eo ungitur, totius laboris et doloris se invenit percepisse solamen (Bolland., t. XLIII, p. 448).

S VÉRAN, évêque de Vence. — M. Edmond Blanc écrit que son tombeau était dans la cathédrale de Vence.

Du sépulcre de marbre où il fut enseveli, coulait une eau merveilleuse. Pendant tout le temps que les reliques du saint restèrent dans leur tombeau, la tradition dit qu'il en découla une source miraculeuse, qui guérissait la cécité; on peut voir encore sur le tombeau, entre les deux figures contenues dans la conque, le trou ¹ par où sortait cette source (Bulletin monum., 1878, pag. 210).

S. YVES, évêque en Perse, au VII^e siècle : l'eau de sa tombe est agréable au goût et opère de fréquents miracles chez les sourds, les aveugles, les désespérés et les mourants.

Ex tumba S. Yvonis aqua perspicua visu delectabilis, gustu suavis, sumentibus salubris, erumpit; surdis auditum, cæsis visum, desperatis et in extremis agentibus conferens sanitatem (Bolland., t. XXI, p. 289, 10 juin).

1. « Ce trou se retrouve sur les sarcophages païens, où il servait à l'écoulement des matières en putréfaction ou encore aux libations faites sur les ossements. Dans les tombeaux chrétiens, il avait surtout pour but de mettre en communication avec les ossements les objets que les fidèles voulaient leur faire toucher ou même de permettre aux fidèles de contempler les saintes reliques ».

Les eaux à prodiges que je viens d'énumérer doivent leur vertu à des causes différentes ; le saint a fait jaillir la source, soit à sa mort, soit au lieu de son repos ; la tradition seule peut affirmer que ce n'est pas une fontaine naturelle, qui existait auparavant en cet endroit.

Le sarcophage s'est trouvé plein d'eau, où surnage de l'huile et qui répand une odeur de parfum : il faut rechercher si cette eau n'est pas là depuis l'origine de la sépulture, car on sait que, dès le temps des Romains, on embaumait ainsi les corps.

On notera l'intermittence de l'écoulement, qui ne se produit pas toute l'année, mais revient périodiquement à certains temps où il est considéré comme un présage plus ou moins heureux.

Même vide d'ossements, la tombe où ils reposèrent parfois continue à se remplir l'eau, quoiqu'élevée au-dessus du sol, comme il arrive pour les SS. Abdon et Sennen.

Le fait le plus curieux est assurément celui qui concerne S. Eloi, puisque l'eau ne provient ni du corps ni de la tombe, mais exclusivement du *voile* qui recouvrait le sépulcre.

3. Benoit XIV s'exprime en ces termes à propos du sang et de l'eau qui coulèrent du côté percé de N. S., en croix, après sa mort :

In evangelio S. Joannis, cap. 19, legitur, postquam Christus, inclinato capite, tradidit spiritum, unum militum lancea latus ejus aperuisse et continuo exisse sanguinem et aquam. Et quamvis clarissima sint Evangelii verba, necesse tamen fuit summo pontifici Clementi V in concilio Viennensi eorum errorem reprobare qui effutiebant lancea transfixum fuisse latus Christi Domini non adhuc mortui sed viventis, uti habetur in *Clementina*, § 4 de *Summa Trinitate et fide catholica*.

Summus pontifex Innocentius III, in sua *Decretali*, quæ incipit *In quadam*, tit. *De celebratione missarum*, definit, non phlegma (uti aliqui falso opinati fuerunt), sed veram aquam e latere Christi fluxisse : « Restat igitur ut, qualiscumque fuerit illa aqua, sive naturalis, sive miraculosa, sive de novo divina virtute creata, sive de componentibus ex parte aliqua resoluta, procul dubio vera fuit. »

Medici nonnulli naturaliter aquam effluxisse opinantur... Thomas Bartholinus tractatum peculiarem edidit *De latere Christi aperto*... Utramque refert opinionem Calmet, ad cap. 19 S. Joannis.

Quid ergo dicendum erit ? Eritne fluxus sanguinis et aquæ a latere Christi inter miracula recensendus, an potius inter naturalia ? Miraculum agnoscunt et celebrant S. Ambrosius, lib. 10 in Lucam et in *Explicatione Symboli* ; S. Augustinus, tract. 120 in Joannem ; S. Cyrillus Alexandri-

nus, lib. 12 *in Joannem*; Theophilactus, in cap. 23 Lucæ; et Nos iisdem libenti animo subscribimus. Sed adhuc remanet inquirendum num miraculum sit constituendum in fluxu sanguinis, an in fluxu aquæ, an in utroque.

Alii miraculum constituunt in fluxu aquæ : admittunt enim veram aquam fluxisse, non autem humorem aqueum, qualis est in pericardio. Auctorum ita opinantium nomina referuntur apud Calmet... Non contemnenda autem videtur eorum sententia qui volunt miraculum in hoc consistere quod non admisti defluerint gemini liquores, sed plane distincti ac per vices, primum quidem sanguis, tum aqua... , aut contra, primum aqua, tum subinde sanguis, quod Tertulliano, Ambrosio, Hieronymo, Damasceno visum est. Et scite Suarez, perpendens verba Evangelii : « Et continuo exivit sanguis et aqua... », scribit Joannem illis verbis locutum fuisse... ut prius totus sanguis exierit et deinde aqua manarit nec fieri potuisse ut aqua a sanguine discerneretur si mixta cum sanguine exivisset (*De serv. Dei beatific.*, t. IV, p. 226) †.

IV. — HUILE.

1. *L'huile des myroblites*, « oleum », doit son nom à sa ressemblance avec l'huile végétale et aux onctions qu'en font sur eux les malades. Elle est donc oléagineuse et onctueuse. Pour bien définir sa nature, il serait nécessaire d'analyser des échantillons authentiques. Elle est produite à la fois par les ossements et par le bois ; souvent elle est parfumée. On y a vu un double symbole de joie ² et de miséricorde ³.

Je renvoie au chapitre précédent, où certains saints laissent couler en même temps de l'eau et de l'huile : voir *S. Ange*, *S. Etienne*, *Ste Franca*, *S. Sierius* et *S. Vénère*.

2. Commençons la série par les faits qui se rapportent au Christ et à la Vierge.

Une liqueur, semblable à l'huile, coulait de la vraie croix, aux VI^e et VII^e siècles, dans l'église Ste-Sophie de Constantinople, pendant les trois derniers jours de la Semaine Sainte ; elle guérissait toutes les maladies. L'abbé irlandais Adamnan, copié par le véné-

1. Sur le symbolisme du sang et de l'eau, figures de l'Eucharistie et du Baptême, voir mes *Œuvres complètes*, t. VII, pp. 402-404.

2. « Oleo exultationis. » (S. Paul. *ad Hebr.*, I, 9). — « Oleo lætitiæ ». (*Psalm.* XLIV, 20.)

3. *Œuvres*, XIV, 61.

ble Bède, en parle dans son ouvrage sur les Lieux saints, écrit à la fin du viii^e siècle (Adamnanus, *De locis sanctis*, lib. III, cap. 3; Beda, *De locis sanctis*, c. 20; Gretseri, *Opera*, Ratisbonæ, 1734, t. I, *De Sancta Cruce*, lib. I, c. 91; *De oleo S. Crucis*, p. 158.)

Du Cange fait la citation de Bède : « De nodis ligni sancti liquorem odoriferum oleo similem profluxisse, cujus si etiam modica particula contingeret, omnem ægritudinem sanabat » ; il ajoute, en complément d'information : « Vide Cyrillum Scythopolit. in *Vita S. Sabbæ* ». On remarquera que cette liqueur odoriférante coulait exclusivement des « nœuds », ce qui peut, à la rigueur, s'expliquer naturellement, puisqu'il a été démontré que le bois de la croix était un conifère, d'essence résineuse.

C'est probablement de cette huile de la vraie croix, *oleum S. Crucis*, que S. Grégoire le Grand reçut du consul Léontius (S. Greg. M., *Epist.*, l. VIII, ep. 35, *ad Leontium exconsulem*). Telle est l'opinion de Baronio, *Annal. eccles.*, ad ann. 598, t. VIII, p. 121.

Le fait miraculeux du S. Sépulcre, à Jérusalem, est connu : tous les ans, le samedi saint, le prodige se renouvelait sous les yeux des fidèles ; un ange, descendu du ciel, allumait un cierge, dont la lumière se communiquait au cierge pascal et aux lampes de l'église. L'*Oleum de candela* doit être de l'huile prise à une de ces lampes. Je crois voir la même chose, à Rome, dans ce texte de l'inscription de dédicace de l'église de S.-Sauveur des Néophytes au milieu du xi^e siècle, qui porte : « Oleum et lapidem santum sepulgrum Domini ».

La châsse exécutée en 1630 pour la cathédrale de Rouen, renfermait, entr'autres reliques : « Oleum, quod hausit Godefridus, nepos comitis Honoridis, de sepulcro Domini » (*Bull. de la Comm. des Ant. de la Seine-Inf.*, V, 47).

Il y avait au Mont Cassin, au xi^e siècle, « ex oleo de candela sancti sepulchri, quæ videlicet per singulos annos, modo valde mirabili, cælitus die sancti Sabbati paschalis, videntibus cunctis accenditur » (Bolland, t. XLIV, p. 415).

Au lieu même où s'élève l'église de Ste-Marie in Trastevere, se trouvait jadis, sous les empereurs romains, un grand édifice nommé *Taberna meritorea*, espèce d'hôpital de soldats invalides et magasin public où l'on déposait les marchandises. Sous le règne d'Auguste, Rome vit tout à coup

jaillir, au lieu occupé par la *Taberna*, une fontaine d'huile qui coula, pendant un jour, avec tant d'abondance qu'elle descendit jusqu'au Tibre (Eusèbe, *Chron.*; Dion Cassius, *Hist. rom.*; Idace, *Chron.*; Orose, *Hist.*; Eutrope, *Brev. rerum Rom.*; Anastase, *Hist. eccl.*, etc.). Dans cette fontaine d'huile, sortie du sein de la terre, au milieu du quartier des Juifs, les chrétiens virent plus tard l'annonce symbolique de la naissance du Christ, arrivée peu de temps après. « En effet, dit Orose, Christ veut dire oint et cette huile miraculeuse annonçait l'oint par excellence, le Fils de Dieu, qui allait naître sous le règne d'Auguste et les chrétiens oints aussi, au jour de leur baptême » (Orose, *Hist.*, lib. VI, cap. XX). Soit à raison de ce prodige, soit pour toute autre cause, la *taberna* fut abandonnée. Les chrétiens attachaient une grande importance à posséder cet emplacement...

On lit ces mots à la façade¹ :

« Dum tenet emeritus miles, sum magna taberna ;
Sed dum Virgo tenet me, major nuncupor et sum...
Tunc oleum fluo, signans magnificam pietatem
Christi nascentis ; nunc trado petentibus ipsam. »

Au haut de la nef principale, lorsqu'on est près des marches de porphyre qui montent au sanctuaire, on voit, sur la droite, une ouverture garnie d'une grille de marbre blanc. Au-dessus on lit : *Fons olei*² et à côté : « D'ici coula une fontaine d'huile, à l'époque où le Christ naquit de la Vierge ».

A gauche de la confession se lit une autre inscription qui dit :

« D'ici l'huile sortit, quand Dieu allait naître d'une Vierge : par cette onction, Rome a été sacrée reine du monde »³.

Sur la certitude de ce prodige on peut consulter : Pietro Moretti, *Hist. prodig. et def.*, Rome, 1767 ; Panvini, *De septem Urbis Eccles.*, p. 81 ; Baronius, *Apparatus ad Annal. eccles.*, p. 7. ; Benoît XIV, *De festo Natal. Domini*, etc., etc. Benoît XIV s'exprime en ces termes : « Nulla de veritate miraculi dubitatio ». (*La Voix de S. Antoine*, 1896, pp. 77-78.)

3. On cite plusieurs Vierges d'où l'huile a découlé : cinq sont en Orient, deux en Italie et une en France.

On lit dans le *Rosier de Marie* (1883, p. 419) :

L'Asie-Mineure posséda, dès les premiers temps, des images miraculeuses de Marie. Les deux plus célèbres étaient celle de Dydinie, où saint Basile allait prier pour l'Eglise affligée pendant le règne de Julien, et celle de Sosopoli, image peinte sur bois, d'où suintait une huile merveilleuse,

1. L'inscription originale n'existe plus, il n'y en a qu'une copie moderne, à l'intérieur, au-dessus de la grande porte. X.

2. *Fons olei* est devenu la devise de la basilique. X.

3. Ces deux inscriptions ont disparu dans la restauration de l'église. Il eût été bon d'en donner le texte latin et non une simple traduction. X.

qui opérait des guérisons surprenantes, dont il fut question au concile de Nicée.

M. de Mély a cité, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1897, p. 124, le texte d'un manuscrit arménien de la Bibliothèque nationale, de l'an 1227, qui parle deux fois de l'huile qui dut couler d'une image de la Vierge, car ces objets sont associés ensemble :

Le saint flacon d'excellente huile, l'image de la Ste Vierge furent portés en Arménie par le saint apôtre Thaddée.— L'image de la Ste Vierge est au couvent de Hokiatz, dans la province d'Albag. Et le flacon d'huile est à Taron, au couvent d'Egerdonthe.

Altavaux, en Limousin, possédait, au XII^e siècle, de l'huile de l'image d'une Vierge dite *Péru Héli*, apportée avec d'autres reliques par un moine de S. Martial : « Petrus Bruni, monachus sancti Martialis, attulit nobis reliquias... de oleo imaginis beate Marie du Peru Heli ». (*Inv. des reliq. de l'abb. d'Altavaux*, XII^e s.)

Au même monastère vint, à la même date, de l'huile qui coulait des mamelles d'une image de la Vierge, à Jérusalem : « Aimericus Bruni misit de Jherusalem in Altasvalles de oleo quod ex uberibus imaginis sancte Dei genitricis emanat ». (*Inv. des reliq. de l'abbaye d'Altavaux*, XII^e siècle). Deux mentions distinctes dans le même inventaire font supposer deux reliques différentes : en tous cas, l'origine n'était pas identique.

Les *Analecta juris pontificii*, t. VII, col. 254, n^o 1105, ont publié un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, qui ordonne de couvrir une image de la Vierge, que l'on disait avoir répandu de l'huile à Acaja, diocèse de Lecce (Deux-Siciles), dans un couvent de frères mineurs. Sans doute, le procès exhibé en faveur du miracle ne fut pas jugé suffisant par les Eminentissimes cardinaux, qui, pour éloigner la foule, prescrivirent de ne pas laisser approcher de ladite image.

Licien. — Exhibito processu præsentato circa imaginem quamdam B. Virginis, depictam in muro existenti in conventu fratrum minorum terræ Acajæ, Licien. diœcesis, ex qua imagine fertur emanasse oleum, Sacra Congregatio mandavit dictam imaginem cooperiri, ita ut nullo modo pateat accessus. Die 9 julii 1633.

Plus d'une fois, la ville d'Imola dut son salut à la protection du voile de Marie. Un dragon, est-il dit dans les archives du monastère, sans rien préciser de plus, ravageait la campagne. Universelle fut la désolation..

On résolut donc de faire un suprême effort pour se défaire de cet animal malfaisant. Les plus habiles et les plus valeureux archers vont à la recherche du dragon. Ils le rencontrent près de Chiususa... Le monstre les contraint à la retraite... L'évêque Basile réunit le peuple à Ste-Marie *in regola*, alors cathédrale, et ranime la confiance de son troupeau... Prenant le saint voile sur l'autel, ... l'évêque est à la tête de son troupeau... Bientôt on rencontre le monstre... L'évêque s'avance, fait le signe de la croix avec le voile sur le dragon et, à l'instant, celui-ci, comme frappé de la foudre, saute à terre, jette ses entrailles et meurt. — Un monument devait perpétuer cette miraculeuse délivrance. On fit élever, dans l'église consacrée à Marie, une colonne, surmontée d'une Vierge terrassant sous ses pieds le dragon... En 1121, la colonne commémorative laissa suinter, pendant longtemps, une huile miraculeuse. L'état désolant de la cité n'expliquait pas trop ce prodige. Imola gémissait sur les discordes sanglantes de ses enfants... Cette voix du ciel fut comprise, les inimitiés cessèrent et la réconciliation se fit. On conserva cette huile miraculeuse et, à son contact, toutes les infirmités étaient guéries (Durand, *l'Ecrin de la Ste-Vierge*, I, 313-315).

« Une petite fiole, en laquelle y a de l'huile et y a ung escripteau escript: *De l'huile qui issit du tombeau de Nostre-Dame des Ardilliers*» (*Inv. du prieuré de N.-D. de Loudun*, 1558). Loudun est dans le diocèse de Poitiers et avoisine Sanmur, du diocèse d'Angers, où dans la chapelle des Ardilliers, s'opérait le miracle signalé ici pour la première fois. J'ignore ce qu'était ce tombeau. Serait-ce la cachette où se déroba longtemps la Vierge miraculeuse, si populaire en Anjou et en Poitou ?

La Vierge la plus célèbre est assurément celle de Sardenai, près Damas. Les documents abondent à son sujet ; plus généralement, la liqueur est appelée *huile*, mais on trouve aussi *lait* et *sueur* (voir à ces mots).

M. Gaston Raynaud a publié dans *Romania*, t. XI, pp. 519-537. *Le Miracle de Sardenai*, d'après un manuscrit du XIII^e siècle, qui est à la bibliothèque de Tours. Sardenai était près de Damas, une image de la Vierge y était vénérée dans un ermitage et il en découlait de l'huile, que l'on recueillait dans un vase de cuivre et que les pèlerins emportaient dans des fioles de verre. Cette huile avait la propriété de guérir les malades.

Le manuscrit de Charleville en rend compte en ces termes :

De ymagine beate Marie de Sardenay... Primo cepit oleum de facie

sudare et postea de toto corpore. Ad quod oleum veniunt infirmi et sanantur... Et dicitur de oleo ymaginis quantumcumque dividatur quod non minuitur et quod ibi conveniunt Sarraceni in Assumptione et in septembri et orant beatam Mariam secundum legem suam.

Mathieu Paris, dans l'*Itinéraire de Londres à Jérusalem*, écrit vers 1244, précise le miracle ¹ :

E i a une ymage peinte de Nostre Damè of sun enfant à ovre grezesche, dont oille en curt, et quant est vée, devient gumme u char; cest oille est seinte et mescinale.

Le tableau est une *œuvre grecque* ou byzantine. En vieillissant, l'huile se solidifie comme de la *gomme*.

Burchard de Strasbourg (*Scraperium*, t. XIX, p. 153) la dit odoriférante : « Sed nunc, quod dictum mirabile est. pictura super lignum est incarnata et oleum odoriferum super odorem balsami ex ea manat incessanter ». M. Raynaud dit fort à propos : « Si nous tenons compte de la bonne odeur balsamique répandue par l'image, nous admettrons facilement que cette huile n'était originairement autre chose qu'une gomme rendue par un bois odoriférant, le cèdre peut-être, sur lequel avait été peinte l'image; les exsudations de l'arbre, en se durcissant, avaient produit une sorte de croûte faisant saillie sur le plat du tableau et donnant à la Vierge une espèce d'*incarnation* » ou de vic.

Le texte de Tours est en vers français :

E commença meaus à muer
Que l'ymage vint en suer
Prime en la face de fors
E puis après par tot le cors.
La nonain, qui ne voloît perdre
Sele suor, commence à terdre
A un sidoine ² que tenoit,
Que plus la tert e plus venoit.

1. Matthieu Paris, dans son *Historia major*, Paris, 1644, p. 147, dit, à l'année 1204, que *Sardenai* est à six milles de Damas; une sainte femme (*quædam matrona*) s'y était retirée; là il y avait une image de la Vierge, apportée de Jérusalem par un moine, qui opérait de grands miracles. — « Sunt autem monachi in quadam monasterii parte, divinum agentes officium, sed dignitas et magisterium sanctimonialium est, propter reverentiam predictæ mulieris, que locum illum prius inhabitavit; et in honorem sanctæ Mariæ Dei genitricis oratorium fabricavit.

2. Linge, du latin *sinclon*. Voir ce mot dans mes *Œuvres complètes*, t. II, p. 527.

Un vaisel de cuivre fist faire
Por estuer sel saintuaire,
E l'eule, qui ist de l'image
Issi l'estuia come sage.
Tuit cil qui par dévociou
E par voire confession
De querre santé se peneient,
E à sel saint leu veneient,
Quel infermeté qu'il euent,
Ains que d'ilec se remeucent,
Avoient santé recovrée.
Ceste chose est bien esprouvée,
Quar li eule a isel nature
Que totes enfermetés cure...
Si eule n'est pas en séjor,
Ains cort encore nuit e jor,
E chiet en un vaisel de cuivre.
Li moine grec sont en grant cuivre
Des malades qui a planté
I vont por requerre santé...
..... e eule querre.
Si en aportent en leur terre
De Surie, en fioletes
De voire qui por ce sunt faites.
Sel tienent en grant saintuaire
Les gens, e bien le devient faire.

Le poète florentin Dolcibene, dans son *Ave Maria*, édité à Bologne en 1858, p. 6, dit qu'il fit le pèlerinage de la Vierge de Sardana :

« Presso a Domasco, a' diciotto miglia,
Vidi (et provai una gran maraviglia)
Santa Maria di Sardena dipinta,
Che geme l'olio senza cosa intinta ».

L'éditeur ajoute en note : « Questa superstiziosa narrazione, scrivesi diversamente nel *Viaggio di Niccolo Frescobaldi, fatto in Egitto e in Terra santa* ; vi si dico invece che quella imagine « gitava gocciòle di sudore ».

Ludolf de Sudheim, dans le *De itinere Terre sancte*, consacrait, au XIV^e siècle, un chapitre spécial à l'image de Sardenay :

De icona B. M. V. in Sardenay. De Damasco proceditur minus quam

duobus diebus ad montem Seyr, qui nunc dicitur Sardenay ; ibi in cacumine montis est monasterium grecorum monachorum et monialium in honore Marie constructum. . . . Ubi retro majus altare est tabula lignea, in qua ycona vel ymago beate Marie ab humilico et sursum est depicta, que nunc est oseulis denigrata, quod vix ymago apparet fuisse. Hec dicitur yconia incarnata, quod dicunt mamillas carneas habuisse, ymo ulique non est ita, verum tamen propter istam ymaginem illud monasterium est constructum et adhuc Dominus miracula operatur. Ipsaque ycona adhuc resudat oleum, valens in salutem multorum ; ipsum quoque oleum nunc mutatur in lac, mox in sanguinem et a nautis portatur in mari, quod efficax est contra maris et aeris tempestatem. De origine istius yconie nota quod olym, tempore christianorum, quedam matrona in monte Seyr in servicio beate Marie Virginis solitariam vitam ducens, sociam suam, quæ Jerusalem et alia loca sancta visitare intendebat, devota rogavit ut portaret sibi tabulam in qua picta esset ymago beate Marie Virginis, de Jerosolima aportans. Accidit autem ut leo in via invaderet feminam apportantem ac illa timens leoni yconiam ostendit, tunc statim leo mortuus cecidit. Venit igitur ad illam solitariam et interrogata utrum portasset ymaginem pro qua rogaverat, illa negavit, cupiens sibimet retinere. Cum autem vellet abire, hostia domus exire non poterat, donec veritatem confessa ibi solitarie ymaginem presentaret. Quam devote suscipiens in suo oratorio collocavit ipsamque cottidianis precibus et lacrimis honoravit ; tunc ipsa yconia oleum sudare non cessavit. Mortua illa solitaria, in eodem loco in honore B. M. V. predictum monasterium est constructum (*Archiv. de l'Orient latin*, t. II, *Documents*, pp. 316-362).

J'ai relevé les mentions suivantes de l'huile de Sardenai dans les trésors d'églises :

AUGSBOURG (Bavière). Dans l'église de S.-Udalric, reliquaire portant cette étiquette : « De oleo miraculoso Beatæ Mariæ Virginis ».

CLAIRVAUX. — De Mésembrie à Constantinople, en 1206, fut transporté à Clairvaux : « De oleo imaginis B. M. V. ultra Damascum » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXXVI, p. 200). En 1518, fut donné à l'abbaye avec d'autres reliques : « De oleo S. Mariæ de Seldellena » (Lalore, p. 51, *Trésor de Clairvaux*). — « De oleo S. Mariæ de Seldellena » (*Inv. de 1548*). — « Dans cette boîte est aussi une petite phiole de verre dans une bourse, à laquelle est attaché un parchemin, sur lequel est écrit de caractère presque effacé : *De oleo quod emanat de imagine B. Mariæ apud Sarracenos, ultra Damascum, quod attulit frater Artaulus, initio XIII seculi*. On lit dans un endroit de cette boîte : *Pertinentia ad beatum patrem nos-*

trum Bernardum » ¹ (*Inv. de 1741*). *Ultra Damascum*, répété deux fois, ferait songer à la Vierge de Sardcnai, et *Sarracenos* à une altération de Sardenai.

CLUNY. — J'ai cité plus haut, p. 298, le *Dictionnaire critique des reliques et des images*, qui appelle *baume* la liqueur miraculeuse et donne à la Vierge le nom de *Notre Dame de Damas*, parce qu'elle était près de cette ville.

LICHFIELD. — « De oleo Sardine » (*Inv. de la cath. de Lichfield, 1345, n° 20*).

LIREI. — Un acte de 1408 enregistré « un vase d'argent doré, où il y a des fioles d'huile de Nostre Dame de Sardonay », dans l'église de Lirei (*Hiérothonie de J.-C., 1631, p. 107*).

S. ALBAN. — « Item, de oleo ymaginis sanctæ Mariæ apud Sarde-neyam » (*Monastic. Anglican., t. II, p. 236, Inv. de S. Alban, XIII^e siècle*).

S. BON. — J'ai trouvé en Savoie, dans l'église de S. Bon, parmi des reliques de Terre sainte, une huile ainsi nommée par une étiquette du xv^e siècle : « De oleo beate Marie de Saranai ».

S. OMER. — « Item, de oleo beate Marie de Sardenai » (*Inv. de N.-D. des miracles, à St-Omer, 1347*).

4. Passons maintenant aux Saints.

Gœrres mentionne, dans sa *Mystique divine* (t. I, pp. 295-298), un bien plus grand nombre de saints, de bienheureux ou de véritables (vénérables?) serviteurs et servantes de Dieu, dont les ossements ont semblé doués d'une nouvelle vie, « ossa eorum pullulent de loco suo » (*Eccli., XLIV, 12*) par l'huile surnaturelle qui en découlait et qui rendait leur sépulcre glorieux : *Isai., XI, 10* (*Collin de Plancy, p. 386*).

Ste AGATHE. — M. Rohault de Flcury, dans *Les Saints de la Messe*, II, 72, reproduit, planche XXXIII, sous deux faces, une fiole allongée, du genre des balsamiques, qu'il décrit ainsi :

Graven Marcherein (province du Luxembourg). Le Père Wiltheim, mort après 1674, nous a conservé le souvenir d'une relique bien précieuse de Ste Agathe : *De phiala reliquiarum S. Agathæ, v. et m. dissertatio, auctore*

1. « Arnoldus Lubecensis, *Chronicon Slavorum*, lib. VII, cap. 10. — Matthæus Parisius, *Hist. ampl.*, ad ann. 1204. — Baronius, *Annal. eccles.*, ad ann. 870, t. X, p. 457. — Gumpfenberg, *Atlas Marianus*, Centur. VIII, pp. 730 et 797. — Bourassé, *Summa aurea de laudib. B. V. M.*, XII, 324-326, 380. — Geoffroy de Courlon, *Le Livr. des reliq. de S. Pierre le vif de Sens*, p. 28. »

Alex. Wilthemio, Soc. Jesu presbytero; Augustæ Trevirorum, 1656. C'est une ampoule que possédait Charles Racht, pasteur de Graven Marcheren; Wilheim se la fit donner et la publia à Trèves en 1656. Il entre à ce sujet dans de longues considérations sur l'usage des chrétiens de conserver le sang des martyrs, usage aujourd'hui authentiqué par la science. Il n'y aurait rien d'anormal à ce que cette fiole ait été choisie pour cette fonction, ni même rien d'étonnant à ce que les fidèles aient pris en cette circonstance un des ustensiles en usage chez les anciens pour recueillir les larmes dans les cérémonies funèbres. Wilheim la compare à une fiole conservée à Beaurepaire, dans les environs, et qui avait été rapportée en 1222 du mont Sinaï avec de l'huile de Ste Catherine; elle avait la même forme. Il est probable qu'elle fut apportée en même temps et elle devait sans doute aussi contenir de l'huile. Une légende de parchemin y était attachée, avec les mots en caractères du xv^e siècle: *De sancta Agatha virgine.*

S. AMBROISE. Son huile est enregistrée deux fois dans les Inventaires de Notre-Dame de Lens, au xv^e siècle:

Item, une relique de cristal, où il y a *de oleo sti Ambrosi.* — Item, une relique, où il y a *del ole saint Ambrose* et est toute d'argent.

S. ANDRÉ, apôtre.

Grégoire de Tours raconte que de son temps il coulait du tombeau de S. André, le jour de sa fête (30 novembre), une huile très odoriférante. Lorsqu'elle sortait abondamment, c'était l'assuré présage d'une année fertile. Si le tombeau était avare de cette précieuse liqueur, on pouvait s'attendre à une grande stérilité. Les possesseurs de reliques de S. André n'ont pas tous laissé perdre ce miracle. A Amalfi, on distribuait, il n'y a pas quarante ans, aux pèlerins qui payaient, de petites fioles d'huile qui décollait, disait-on, des os du saint apôtre. Cette huile, que peut-être on pourrait encore se procurer, est un spécifique contre toutes les maladies (Collin de Plancy, I, 22).

S. ANTIPAS, martyr à Pergame, au 1^{er} siècle, fut enterré dans l'église de cette ville. Si l'on en croit les légendes grecques, son tombeau jetait sans cesse une huile miraculeuse, qui était un préservatif assuré contre l'incendie et un excellent onguent pour la brûlure. Il faut observer que le saint avait été brûlé dans un taureau d'airain (Collin de Plancy, I, 52).

B. AYRALD¹. — De l'ordre des Chartreux, il devint évêque de S.-Jean de Maurienne (Savoie) et mourut en 1138. Il fut enseveli dans sa cathédrale, près de la sacristie. Son tombeau de marbre, m'ont assuré les chanoines, suintait autrefois de l'huile dont on se frottait

1. Son nom s'écrit aussi Héraud: le P. Cahier ne le cite pas.

les yeux, afin d'obtenir la guérison ou d'écarter la souffrance.

Les Bollandistes me fournissent cet autre témoignage, qui atteste un fait passé et qui a laissé sa trace sur la pierre du tombeau :

Quibus accedit (reliquiis) fons olei e tumulo S. Heraldi, vulgo *saint Heraud*, episcopi Maurianensis, manantis : cujus olei vestigia adhuc cunctis parent in lapide superposito. . . . Dicitur sepultus fuisse anno Domini MCXXVII (*Act. SS. Junii*, t. V, p. 77).

S. BABOLEIN, abbé de S.-Maur des fossés près Paris, vivait au VII^e siècle. Ses actes portent ceci :

In præfata Dei Genitricis ecclesia, in qua idem præcipuus confessor sepultus quievit, oleum multis diebus et annorum curriculis de lapide ejus sacri mausolei manavit, quo infirmi variis languoribus oppressi liniti pristinae statim sanitati reddebantur. Cum vero hoc ad laudem nominis sui et ad declarandum sancti viri meritum Christus operaretur, accidit ut die quadam sacerdos, sacro velatus indumento, illuc accederet et improvide ipsum quo erat indutus vestimentum, eodem liquore intinctum redderet. . . . Liquor subsistit et lapis aruit (*Bolland., in vita*, p. 182).

Du Cange renvoie au *Liber miraculorum*, cap. 3.

S. BLAISE, évêque de Sébaste. Son corps est à Maratée, au royaume de Naples. Il en sort continuellement une liqueur salutaire qui guérit les paralytiques (*Collin de Plancy*, I, 95).

S. BENOIT. — Son office rythmé, dans un grand nombre de bréviaires du XII^e au XV^e siècle, contient, dans la 5^e antienne du 2^e nocturne, une allusion à une huile miraculeuse (*Dreves*, XXV, 146) :

Favent cuncta Benedicto :
Vas sponte manat oleo,
Fugit vita, spernit terra
Ejus privatum gratia.

S. DÉMÉTRIUS, martyrisé à Thessalonique, au commencement du IV^e siècle, a sa fête fixée au 8 octobre. Sur son huile, voir les Bollandistes, à ce jour, pp. 73-78 et 206. Son corps reposait en 1200 dans une église de Constantinople, où le vit Antoine de Novgorod. Robert de Clari, qui le vénéra à la sainte chapelle de Bucoléon, dit que son image « peinte sur une taule, si rendoit tant d'oile que on n'ensavoit tant oster comme il decoroit de chel ymage » (*Riant, Exuv.*, II, 226, 231). Cette huile se vénérail dans les lieux suivants, commé il conste des inventaires :

Clairvaux. — Voir Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 82 :

Un reliquaire de vermeil semblablement fait. Haut de sept pouces, trois lignes. Le pied rond a de diamètre quatre pouces, trois lignes. On lit à travers le cristal, au haut du locc ou muscade: *De oleo S. Demetrii, m.* (Inv. de 1741, n° 103).

Douai. — « De oleo S. Demetrii » (Inv. de Douai, 1220, apud Pertz, t. XXIV, p. 29).

Saint Alban. — Au XIII^e siècle, à S. Alban, en Angleterre, il y avait « de oleo sancti Demetrii » (*Monastic. Anglican.*, t. II, p. 236).

Salonique. — Didron écrivait en 1846 (*Annal. arch.*, t. IV, p. 301): « A Salonique, nous avons vu sortir des reliques de S. Démétrius, honorées dans la grande basilique qui porte son nom, de l'huile parfumée ».

Soissons. — Parmi les reliques rapportées par Lambert de Noyon, chapelain de Beaudouin I, de Constantinople à S.-Jean des vignes, à Soissons, l'authentique mentionne: « Unum vas argenteum, in quo oleum sancti Demetrii continetur » (*Exuv. sacr. Constantinop.*, II, 61).

Troyes. — Faisait partie du trésor de S.-Etienne, à Troyes, la châsse de S. Démétrius, comme il résulte de cet article d'inventaire (*Annal. arch.*, XX, 81):

« A l'un des côtés (de la châsse), il y a un trou par lequel entre une grande aiguille d'argent, qui touche au cœur de S. Demètre ».

Voici des variantes de ce texte important: Le catalogue des reliques de S.-Etienne de Troyes porte au XVI^e siècle: « Le précieux cueur S. Démètre, lequel gette huile et garyt des yeux ». Celui de 1700 est plus explicite: « Un reliquaire d'argent, doré en quelques endroits. . . . Au milieu du devant il y a un rond, travaillé en filigrane, dans lequel il y a la figure d'un cœur, couvert de cristail; aux deux costés du rond, il y a deux images gravées, l'une de S. Estienne, l'autre de S. Démètre. . . . A l'un des côtés, il y a une ouverture, par laquelle entre une aiguille d'argent, qui touche au cœur de S. Demètre, martyr, qui est dans ce reliquaire » (n° 491).

Le P. Garrucci s'exprime ainsi dans la *Storia dell'arte cristiana*, t. I, pp. 539-540 :

L'image de S. Mesnas, qui se conserve actuellement à Sassoferrato, est attribuée au temps de l'empereur Justinien (527-565). C'est une tablette

d'argent doré, au sommet de laquelle se conserve, dans un petit vase, la manne du saint martyr, dont l'image est au-dessous. On y lit au côté gauche (en grec), une prière de Justinien, dans laquelle il demande à S. Démétrius qu'il lui serve de patron auprès de Dieu et lui obtienne la victoire sur ses ennemis. . .

Comment expliquer que la prière à S. Démétrius soit faite par Justinien ? Il ne nous paraît pas étrange que ce soit la copie d'une prière qui aura eu quelque célébrité et, partant, quelqu'un aura voulu la reproduire pour une circonstance analogue, où on aurait dû au moins changer le nom de l'empereur. . .

La seconde épigraphe qui va à droite se complète par les paroles gravées sur la panse de l'ampoule qui y est nommée : ΤΟ ΑΓΙΟΝ ΜΥΡΟΝ ΑΥΤΗ Η ΓΑΜΝΟC ΨΕΡΕΙ ΜΥΡΟΝ ΑΓΙΟΝ ΕΚ ΤΟΥ ΦΡΕΑΤΟC ΑΝΤΑΗCΑCΑ ΕΝ Ω ΤΟ ΕΘΜΑ ΤΟΥ ΜΥΡΟΒΑΥΤΟΥ ΘΕΙΟΥ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΤΟΥΤΟ ΑΝΑΒΑΥΖΟΝ ΚΕΙΤΑΙ ΕΧΤΕΛΩΝ ΙΑΥΜΑCΙΑ ΠΑCΗ ΤΗ ΟΙΚΟΜΕΝΗ ΚΑΙ ΤΟΙC ΠΟΙΟΙC.

Que l'image soit de S. Mennas, c'est possible, puisque le P. Garucci l'affirme; mais je conteste que la manne soit de ce saint martyr, pour deux raisons : d'abord parce qu'il n'y est pas question de la manne de S. Mennas, tandis que celle de S. Démétrius, très connue, est spécifiquement désignée par la prière et l'inscription.

Dans l'inscription de S. Démétrius, le tombeau est appelé *φρεαρ*, qui signifie *puits* ou fontaine. Nicéas (*in Andronico*, I, n°7) dit de S. Démétrius « le martyr myroblite ».

S. DIDIER, voir à *Eau*.

S. DENIS, évêque de Paris, et ses compagnons Rustique et Eleuthère : « *Lagenula olei sancti Dionisii et sociorum, martyrum* » (*Inv. des reliq. de la cath. de Tournai*, 1661, n° 1).

STE EDIGNE, vierge en Bavière, mourut en 1109. Le tilleul dans lequel elle s'assit pour se cacher répandit de l'huile après sa mort.

Consedit, cavo tillæ trunco plerumque abdita; quæ, imbuta virginis sanctitate, a morte ipsius oleum, quod panaceæ vicem esset, fudit. Id simul ac vendi cœptum est, fontem avaritia arefecit (Bolland., t. VI, p. 674, 26 febr.)

STE ÉLISABETH DE HONGRIE. — Du Cange, Cahier.

Le 28 avril 1236, quand on ouvrit le caveau où était la tombe de sainte Élisabeth, à peine la pierre qui la fermait eut-elle été soulevée qu'un délicieux parfum s'exhala de ses dépouilles sacrées. . . On l'avait ensevelie sans aromes ni parfums quelconques. . . Le 1^{er} mai, on éleva le corps de terre. . . Le lendemain matin, en ouvrant la châsse, scellée du sceau des évêques, où reposait le saint corps, on la trouva inondée d'une huile ex-

trêmement subtile et délicate et qui répandait un parfum semblable à celui du nard le plus précieux. Cette huile coulait goutte à goutte des ossements de la sainte... A mesure qu'on recueillait ces gouttes et qu'on les essuyait, il en reparaisait aussitôt d'autres presque imperceptibles... Cette huile précieuse fut recueillie, avec un soin religieux et un zèle immense, par le peuple; beaucoup de guérisons furent obtenues par son emploi dans de graves maladies ou pour des blessures dangereuses (Cte de Montalembert, *Hist. de Ste Elisabeth*, pp. 312-317).

Ste Élisabeth de Hongrie. Il sortait continuellement de son corps, qui était à Mayence, une sorte d'huile qui guérissait tous les malades, lorsqu'ils s'en frottaient avec dévotion. On montrait des fioles de cette huile dans plusieurs couvents de la Basse-Allemagne (Collin de Plancy, I, 272).

Ce fait figure dans l'hymnologie, au moins deux fois :

Hymne du XIV^e s. (Dreves, III, 100) :

Ob pietatis opera
Tu oleo manasti
Post mortem et innumera
Miracula patraſti.

Hymn. Lignitien., XV^e s. (Dreves, XXIII, 165) :

Cujus membra fluunt flumen olivi,
Quod cum lætificet quosque fideles,
Tristat perfidiam schismatis atri.

S. Eloi. — On montrait dans quelques églises des flacons pleins de l'huile sainte qui découlait du tombeau de S. Eloi. Cette huile guérissait les malades et brisait les chaînes des prisonniers qui avaient la précaution de s'en frotter (Collin de Plancy, I, 275).

B. ERNEST. — Je découpe cette notice dans *l'Ami du clergé* :

Le prince Ernest de Parduliez, 1^{er} archevêque de Prague, légat du Saint-Siège, conseiller et premier ministre de l'empereur Charles IV, illustre par sa naissance, ses dignités et ses honneurs, non moins illustre par ses vertus et sa vaste science, fut favorisé du don des miracles et des prophéties. Son immense charité lui fit donner le nom de père des pauvres, un grand nombre de riches abbayes lui durent leur fondation. Proposé et demandé par plusieurs cardinaux pour le Souverain Pontificat après la mort d'Innocent VI, il n'accepta point ce redoutable honneur, et ne se résigna qu'avec peine à recevoir le chapeau de cardinal que le B. pape Urbain V lui imposa. — Animé d'une tendre dévotion envers la sainte Vierge, il composa un livre en son honneur (*Mariale*), où il défendit entre autres avec énergie le privilège de l'Immaculée-Conception, et enrichit de dons magnifiques le sanctuaire de Glatz, où s'était écoulée son enfance. — Né en 1300 à Chotaun ou Chotun, non loin de Prague, il mourut dans

sa ville archiépiscopale le 30 juin 1364, et fut inhumé, sur sa demande, à Glatz, devant l'image de la Vierge qui l'avait favorisé d'un miracle tandis qu'il était enfant de chœur. Son tombeau, formé d'un seul bloc de marbre fort dur, s'est miraculeusement brisé, et il en est coulé de l'huile et comme de la sueur humaine.

La vie de ce saint personnage a été écrite en latin par le R. P. Balbino, de la Compagnie de Jésus, et imprimée à Prague en 1664.

Le schisme d'Occident qui ne tarda pas à diviser l'Église, et les troubles et calamités de toutes sortes qui désolèrent la Bohême et l'Allemagne pendant les guerres des Hussites, ne permirent pas de mettre sur les autels et d'inscrire au catalogue des saints ce vénérable Prélat. Mais j'ai tout lieu de croire qu'actuellement le diocèse de Prague l'honore comme Bienheureux.

S. ÉTIENNE, roi de Hongrie. — Dans une première ouverture de son tombeau, on trouva son corps nageant dans de l'huile rousse; à une ouverture postérieure, le corps était réduit en poudre, excepté un bras qui s'est conservé intact chez les Hongrois (Collin de Plancy, I, 292).

STE EUPHÉMIE. Voir à *Sang*.

S. FAUSTIN, évêque en Calabre, mort sous Constantin; l'huile de son tombeau délivrait des maladies et des tentations.

Ex sepulcro cœpit oleum redundare quoddam tantæ virtutis ut cum omni morborum generi tum universis etiam animæ tentationibus occurreret (Bolland., t. XXXI, p. 556, 24 juillet).

S. FÉLIX DE NOLE. Après sa mort, son tombeau jeta de la lumière et il en sortit une huile qui guérissait comme de juste tous les malades. Il y a plusieurs siècles que cette huile ne coule plus (Collin de Plancy, I, 310).

S. FRANÇOIS DE SALES, évêque de Genève. — Il sort de celui (du cœur) de S. François de Sales une huile parfumée qui adoucit les douleurs, surtout celles de l'âme (*Histoire de Ste Chantal et des origines de la Visitation*, par l'abbé Bougaud, 1874, t. II, p. 627.)

S. GUILLAUME, évêque d'York, mort en 1154, est cité par Benoît XIV, qui renvoie aux Bollandistes.

Effluente de corpore ejus oleo salutifero, Deus optimus per ejus merita plurima pro infirmis operatus est miracula. — Sanctissimum corpus ejus, de quo per lapidis duritiem oleum frequentius resudabat, inter lapides informes tenebatur inclusum (Bolland., t. XXI, pp. 140-141).

Les Bollandistes (t. II, jun., p. 136) repro luisent la bulle de canonisation, où se lit ce passage relatif à l'huile qui sort de sa tombe et guérit des infirmités « : Sepulcrum ejus olei ubertate pinguescebat, quo ægri complures inuncti a suis infirmitatibus sunt sanati. »

Le même fait se confirme par ce répons de son office au xv^e siècle (Dreves, *Anal. hymn.*, XIII, 260) :

Vivum Christus oleo tam large linivit
Quod adhuc in mortuo olei fons vivit;
Ut sit nomen præsulis oleum effusum,
Corpus fundit oleum ad ægrorum usum.

Adit sancti tumulum languidorum cælus
Et qui plangens venerat, plaudens redit lætus.
Præsulis antidotum præsens est egenis,
Quo devotos liberat pluribus a pœnis.

STE HEDWIGE ou Avoye, duchesse de Pologne, morte en odeur de sainteté en 1243. — Vingt-cinq ans après sa mort, Hedwige fut déclarée sainte. On déterra son corps, qui répandit une excellente odeur, quoique déjà tout pourri, à l'exception de trois doigts de la main gauche qui tenaient une petite image de la Ste Vierge, qu'elle avait toujours avec elle comme une amulette. Sa tête distillait de l'huile d'olive, qui fit beaucoup de miracles (Collin de Plancy, I, 390).

S. HUGUES. — Le miracle de l'huile est énoncé dans les mêmes termes que pour S. Nicolas, dans l'*Orat. Thosanum*, au xv^e siècle (Dreves, XII, 130) :

Cujus tumba fert oleum,
Matris olivæ nescium,
Quod natura non protulit
Marmor sudando parturit.

S. JEAN L'AUMONIER, cité par le P. Cahier :

Au viii^e siècle, le tombeau qui renfermait le corps de S. Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie, mort sous l'empereur Héraclius, distillait une huile miraculeuse dont se servaient les malades pour la guérison de leurs maux (*Mess. des fidél.*, 1881, p. 385).

S. JEAN DE BEVERLEY, archevêque d'York, mort en 721; l'huile ne coula qu'un jour, à la fête de S. Bernard.

Anno Domini MCCCXII de tumba S. Joannis oleum emanare usque in horam diei sequentis tertiam non cessavit (in festo S. Bernardi); et multos cæcos inde linitos, meritis viri sancti, visum recipere fecit (Boll., t. XIV, p. 192, 7 mai.)

B. JEAN-MARIE TOMMASI. — Dans le sépulcre du Bienheureux cardinal Jean-Marie Tommasi, mort en 1713 et enseveli à Rome dans l'église de S.-Martin *ai Monti*, on trouva une assez grande quantité d'une huile entièrement semblable (à celle de Ste Madeleine de Pazzi)

et qui s'est conservée sans aucune décomposition jusqu'à nos jours. Le trésor de l'abbaye de Solesmes possède une fiole de cette huile.

STE LUTGARDE.

Dans la vie de Ste Lutgarde, cistercienne du Brabant, qui mourut en 1246, on lit quelque chose de plus extraordinaire. La grâce inondait son âme et son corps avec une telle plénitude qu'il sortait de ses doigts, durant sa vie, une liqueur blanche et embaumée, semblable à de l'huile. Bolland., ad diem XVI junii. (*Mess. des fidél.*, 1884, p. 386).

S. MAMMÈS. — Vénééré particulièrement à Langres.

« En uno petite feuille ¹ de verre, de la liqueur du corps Monsg^r Sainct Mamimès, apportée du lieu où il repose » (*Inv. de la cath. de Langres*, 1513).

MARIE-MARGUERITE DES ANGES. — La fondatrice du prieuré des Carmélites d'Oirschot dans le Brabant Hollandais, naquit à Anvers, en 1607, et mourut en 1657. Huysmans, dans *la Cathédrale*, pp. 139-148, lui consacre un long article, dont voici un extrait :

Elle a tant aimé le S. Sacrement, . . . qu'elle défaille, en pensant qu'après sa mort elle ne pourra plus, avec ce qui subsistera d'elle, le prier encore. L'idée que son cadavre pourrira inutile, que les dernières pellictées de sa triste chair disparaîtront sans avoir servi à honorer le Sauveur; la désole et c'est alors qu'elle le supplie de lui permettre de se dissoudre, de se liquéfier en une huile qui pourra se consumer, devant le tabernacle, dans la lampe du sanctuaire.

Et Jésus lui accorde ce privilège exorbitant, tel qu'il n'en est point dans les annales des vies des saints; aussi, au moment d'expirer, exige-t-elle de ses filles que sa dépouille, qui doit être exposée selon l'usage dans la chapelle, ne sera pas enterrée avant plusieurs semaines. . . .

Les rapports des médecins sont si précis que nous constatons, jour par jour, l'état du corps, jusqu'à ce qu'il tourne en huile, et puisse remplir les flacons dont on versait, suivant son désir, une cuillerée, chaque matin, dans la veilleuse pendue près de l'autel.

Quand elle mourut, . . . le corps se conserva souple et flexible, mais il gonfla. Les chirurgiens l'examinèrent et l'ouvrirent devant témoins. Ils s'attendaient à trouver le ventre bondé d'eau, mais il s'en échappa à peine la valeur d'une demi-pinte et le cadavre ne désenfla point. . . .

1. Feuille n'est plus employé, mais son diminutif est resté dans notre langue, *feuillette*, qui a son équivalent dans l'italien *folietta*. Furetière a ces deux définitions : « *Feuillette*, certaine mesure de vin. — On appelle du vin de deux *feuilles*, de trois *feuilles*, etc., du vin de deux ans, de trois ans, etc., parce que la vigne a changé deux fois, trois fois, etc., de *feuilles* pendant ces deux, ces trois années ». *Feuille* dérive de *phiala*, qui a produit *fiole*.

Non seulement la morte ne dégagea aucune odeur de putréfaction, mais encore elle continua à embaumer, comme de son vivant, une senteur inanalysable, exquise.

Près de trois semaines s'écoulaient et des cloches se forment et crèvent, en rendant du sang et de l'eau; puis l'épiderme se tigre de taches jaunes; le suintement cesse et alors l'huile sort, blanche, limpide, parfumée, puis se fonce et devient peu à peu couleur d'ambre. On put la répartir en plus de cent fioles, d'une contenance de deux onces chaque, dont plusieurs sont encore gardées dans les Carmels de la Belgique, avant que d'inhumer ses restes qui ne se décomposèrent point, mais prirent la teinte mordorée d'une datte ¹.

STE MARIE-MADELEINE DE PAZZI, carmélite à Florence, morte en 1600.

En 1608, son corps fut exhumé et transféré dans un autre cercueil. Pendant douze ans, une huile parfumée coula de ses genoux, les religieuses la recueillaient avec des linges.

Octavo post die secutum est prodigium aliud. Cœpit enim de sub genibus deorsum stillare corpus liquorem oleaceum suavissimi odoris, qui pannos olei instar tingens, eiusdem similem fragrantiam communicabat. Hunc liquorem cum aliter colligere sanctimoniales nescirent, supposebant tibiis defunctæ pannos quos sic humectos devotis personis distribuabant, petentibus aliquas ejus reliquias. Tenuit autem illa stillatio annos omnino duodecim. . . . Affirmantes (medici) liquorem et odorem effectus esse causæ altioris ac supernaturalis, quod eorum iudicium, post diligentem Romanæ Rotæ disquisitionem, Illustr. cardinalium Congregatio Sacris Ritibus præposita approbavit (Bolland., t. XVIII, p. 218, 25 mai).

SS. MARTYRS. Le puits, qui reçut leurs corps dans l'église de Ste-Marie *del campo*, à Plaisance, s'emplit d'une huile de suave odeur, dont on se servait pour les lampes et les infirmités des fidèles; elle cessa de couler quand on la vendit et qu'on l'appliqua aux animaux.

Est etiam hac in eadem ecclesia (Stæ Mariæ de Campo, Placentiæ) puteus quidam, in quo plura sanctorum martyrum corpora, ab impiis christianæ religionis persecutoribus occisa, projecta fuere: unde et ad tempus quoddam oleum, confovendis lampadibus commodissimum atque diversis fidelium infirmitatibus sanandis omnino mirificum, scaturiit; quod tamen humanæ avaritiæ demeritis id exigentibus, quæ in tantam dementiam

1. « A Oberschot (Hollande). Le corps de Marie-Marguerite des Anges prieure des Carmélites, après sa mort arrivée en 1658, distilla de l'huile devant le Saint Sacrement, comme il résulte de la relation de l'évêché. On garde 44 fioles à Oerschot et une fiole de cette huile à Asche, près Bruxelles » (de Sarchaga, *Les collections d'hist. et d'art du Mus. euch. de Paray-le-Monial*, Lyon, 1886, p. 59).

præruperat, ut id, sumpto pretio, etiam curandis brutis animalibus applicaret, a plurimis diebus emanare cessavit omnino (Bolland., t. I, p. 80, 2 janv.).

S. Jean Chrysostome, dans son homélie sur les martyrs, s'exprimait ainsi: « Embrassez le tombeau des martyrs et le cercueil où reposent leurs ossements, car non seulement les ossements des martyrs, mais encore leurs tombeaux et leurs cercueils ruissellent de bénédictions. Recueillez l'huile sainte et oignez de cette huile tout votre corps ». M. Paul Allard, dans *Rome souterraine*, p. 270, entend cette huile de celle qui brûlait dans les lampes devant les tombeaux. Il me semble que la pensée de l'orateur a une plus grande portée et qu'il est question plutôt de l'huile qui ruisselle de la tombe en manière de bénédiction.

Du Cange parle de martyrs Myroblites sans spécifier et le P. Cahier indique « quatre des martyrs de Mélitine en Arménie » (p. 129).

S. MEMER. — « Auprès de là (Chypre), bien a vij milles est le corps de Sainct Memer, dont huille sort moult vertueuse » (*Les Stes pèlerin. de Jérusal.*, 1488).

S. MENNAS. — Dès la fin du vi^e siècle, S. Jean Climaque, abbé des moines du Mont Sinaï, raconte, dans le quatrième degré de son *Echelle du Paradis*, comment, visitant un monastère de Syrie, peu de temps après la mort d'un saint moine appelé Mennas, il fut témoin d'une grande merveille: « Pendant que nous faisons, dit-il, le service divin pour ce moine vénérable, le troisième jour après sa mort, le lieu où était déposée sa dépouille se trouva tout à coup rempli d'une odeur des plus suaves. L'abbé permit alors d'ouvrir le cercueil et nous vîmes couler des deux plantes de ses pieds comme deux sources d'un baume très odorant ». Bolland., ad diem XXX martii (*Mess. des fid.*, p. 385).

Mgr de Waal est revenu, à la conférence d'archéologie de Rome, le 9 février 1896, sur la question des ampoules de S. Mennas, qui ne sont pas rares dans les collections et qui ont été spécialement étudiées par Le Blant, de Rossi et Garrucci. Mgr Battandier a rendu compte longuement dans ses *Annales Romaines*, 1896, col. 527-529, de cette savante dissertation qui n'a qu'un tort, celui de ne voir dans cette huile, rapportée en souvenir des pèlerinages, que de l'huile des lampes, comme celle envoyée par S. Grégoire à la reine Théodelinde et de trop vieillir les ampoules de terre qui la contenaient.

Le texte de S. Jean Climaque lève tout doute sur la provenance et le P. Garrucci descend au moyen âge ce qu'on avait attribué à l'époque de Justinien : « Ho tolto dall'epoca di Giustiniano il reliquario di S. Menna per assegnarlo ai secoli XIII o XIV » (*Stor. dell'arte crist.*, VI, 4).

Ces réserves faites, je n'ai plus qu'à copier à la lettre l'explication donnée par le fondateur du Musée Teutonique, au *Campo santo* des Allemands, près le Vatican :

La légende nous dit que S. Mennas, originaire d'Égypte, ayant abandonné le métier des armes, se retira dans le désert de Lybie pour se préparer au martyre qu'il souffrit sous la persécution de Maximus Galerius. Dans sa *Storia dell'arte cristiana*, Garrucci donne, à la planche 440, une pyxide provenant de Rome et probablement de l'église de S. Mennas, où S. Grégoire le grand récita sa 33^e homélie. Cette pyxide présente le martyre où figure le saint, ce qui nous indique combien était grande la vénération dont était entouré S. Mennas, non seulement en Égypte, mais dans tout le monde chrétien et explique le grand nombre d'ampoules provenant de son tombeau; il y a quelques années, deux exemplaires furent trouvés à Kertsch en Russie.

Ces ampoules, originaires d'Égypte, portaient la figure de S. Mennas. On en a trouvé en divers endroits, à Montauban, à Marseille, à Aix et à Turin ¹.

Les *chrismaria* de S. Mennas portent, pour la plupart, la figure du saint en costume militaire, les bras étendus en forme d'orante et ayant à ses pieds deux chameaux agenouillés, symbole de la Lybie et du culte de ce saint. On y ajoute parfois une inscription grecque : ΟΑΓΙΟC ΜΗΝΑC, et au revers ΕΥΛΟΓΙΑ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ ou, plus simplement, ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ, sous entendant Εύλογια.

M. de Rossi fait la classification chronologique de ces formules, considérant comme plus anciennes les ampoules qui ont l'épigraphe entière, puis celles qui ont l'épigraphe abrégée et enfin celles qui sont sans épigraphe, *anepigrapha*.

Il fixe aux VI^e et VII^e siècles l'époque où on a fait ces ampoules. On a trouvé d'autres exemplaires avec le monogramme du Christ et le mot abrégé ΜΑΡΤ ajouté au nom du saint. On considérerait cette classe comme le type *princeps*. Une variété, étudiée par Le Blant, laisse lire Εύλογια λαβουμένη τῷ ἁγίου Μηνᾶ, bénédiction prise de la tombe de S. Mennas (*Bull.*, 1869, p. 43).

1. M. Joseph Denais en a offert une au Musée de Beaufort (Maine-et-Loire) qu'il a fondé; il l'a rapportée d'Orient et, m'ayant consulté sur sa date et sa destination, j'ai établi nettement ce qu'en pensent les archéologues les plus autorisés.

Il faut noter le sens du mot *eulogia*, qui n'est pas toujours synonyme d'eucharistie. Dans la *Peregrinatio Sanctæ Silviæ*, on lit : « Dederunt nobis presbyteri ipsius loci (Sinai) eulogias, id est de pomis quæ in monte nascuntur ».

Quand le R. P. Bruzza trouva dans le tombeau de S. Mennas une ampoule portant d'un côté la figure de ce saint, de l'autre le monogramme ΜΕΤΡΕΣ, célèbre évêque et martyr d'Alexandrie, M. de Rossi en prit occasion pour faire une étude de ces vases qu'il proposa de nommer *chrismaria*.

S'en tenant à la classification précédente, Mgr de Waal présente à la conférence d'abord cinq échantillons de ces ampoules qu'il a récemment achetés pour le musée Teutonique. Trois ont l'inscription entière Εὐλογία τοῦ ἁγίου Μήνα; deux, l'inscription abrégée. Sur quatre exemplaires, le revers porte l'image de S. Mennas, vêtu d'une chlamyde militaire, en forme d'orante, avec deux chameaux à ses pieds. Sur deux ampoules on voit aux côtés du saint de petites croix. Cinq autres ampoules sont anépigraphes. Elles portent d'un côté la figure sans nimbe du saint, avec deux croix à droite et à gauche.

Parmi ces ampoules, deux offrent une variante intéressante : l'une, ayant l'épigraphe complète, porte d'un côté S. Mennas et, de l'autre, une figure sans barbe, de profil; la seconde est semblable, mais la figure est de face. On se demande si l'on est en présence d'une représentation de la tête de S. Mennas, privée des attributs qui caractérisent d'ordinaire un homme. On pourrait peut-être hasarder la conjecture que les ampoules avec deux têtes diverses d'homme et de femme (au moins suivant les apparences, une sur chaque côté) auraient servi à recueillir des huiles de deux martyrs, S. Mennas et Ste Catherine, célèbre au Sinai. Cette double utilisation n'est cependant qu'une conjecture.

Ces *chrismaria* sont de forme ronde, écrasée comme les gourdes des paysans, avec deux anses qui permettaient de les suspendre au cou, comme le font encore actuellement les habitants de la campagne romaine. C'est aussi la forme qu'avaient ces gourdes dans l'antiquité. On en a des échantillons analogues provenant, croit Mgr de Waal, des Etrusques.

S. OMER.— L'hymne des vêpres dans le Bréviaire de Châlons, au XIV^e siècle, parle de la lampe qui brûlait devant sa tombe et qui s'entretenait d'huile miraculeusement (Dreves, XIX, 72):

Qui circa tuum tumulum
Post hujus vitæ transitum
Longo sub usu temporum
Lumen dedit continuum.

Divino namque numine
Lampas accensa fundere
Non cessabat, lucifluum
Semper redundans oleum.

S. PAPHNUCE, évêque et martyr en Grèce ; l'huile coulant de ses os avait une vertu particulière contre les démons.

Gloriantur fideles quod adversus dæmones objiciant murum inexpugnabilem, dum inungunt se divino oleo quod ex ejus lipsanis scaturit. . . . Reliquiarum tuarum theca, o Christi hieromartyr, tamquam fluvius exundat fluentis curationum (Bolland., t. XI, p. 620, 19 avril).

S. PAUL, évêque de Verdun, mort en 649, mentionné par Du Cange. Au ix^e siècle, « ex eo (tumulo) salutaris quidam liquor, olei instar, manavit, quo complures ægri curati » (Bolland., t. V, p. 174, 8 févr.).

S. PERPÈTE, évêque de Tongres ou de Liège et patron de Dinant, cité par Du Cange et Cahier. Une religieuse belge m'écrivit : « Une huile coulait de ses ossements, mais depuis que des soldats français en ont graissé leurs chaussures, le miracle a cessé. C'est ce que l'on raconte dans le pays. La tête du saint est à l'église paroissiale de Dinant, dans une châsse, et le corps sous l'autel dans un sac de cuir ».

B. PIERRE GONZALEZ, dominicain, mort en 1240.

Ex illius sepulchro dicitur oleum aliquando emanasse. . . . In hujus veritatis evidens testimonium ostenditur adhuc in eadem ecclesia (Tudæ) vas quoddam vitæ eum, in quo canonici, tunc temporis inter vivos agentes, portionem aliquam liquoris illius miramulosei recondiderunt (Bolland., t. XI, p. 393, 15 avril).

L'évêque de Tuy, qui l'avait assisté dans sa maladie, le fit enterrer solennellement dans sa cathédrale. Quand le bruit de la mort du saint religieux se fut répandu, une foule immense vint prier sur son tombeau. On apporta des malades qui furent guéris miraculeusement. Plus tard, lorsqu'on ouvrit le tombeau, il en sortit une huile odoriférante, que l'on recueillit avec soin, et qui opéra un grand nombre de miracles. Douze ans après la mort du saint, l'évêque de Tuy dressa une déclaration constatant cent quatre-vingts guérisons miraculeuses opérées sur des lépreux, des démoniaques, des aveugles, des sourds, des muets, et d'autres malades, par le ministère du bienheureux (*Vies des saints du Pèlerin*).

S. RÉVÉRIEN, évêque, martyrisé à Autun l'an 272 :

Ab eo die quo pretiosum B. Reveriani corpus apparuit, qui omnia creavit ex nihilo, liquorem olei in eodem loco ita jugiter perstillare fecit ut nunquam aliunde ibidem ab hominibus fuisse oleum illatum. Quicumque vero ægrotantium fideliter exinde detulerint, statim pristinam recipiunt sanitatem (Bolland., t. XX, p. 40, 1 juin).

Ste ROLÉNDE vierge. Elle vécut au vii^e ou viii^e siècle et fut inhumée à « Gerpinia », au diocèse de Namur ; l'huile cessa de couler à la suite d'un acte d'impiété.

Ad cujus tumulum multimodo miraculorum genere coruscantem, gens infinita, etiam a remotis regionibus, tum pro labe corporis tum pro mentis cæcitate purganda avidissime cucurrit. Corpus autem virgineum stillabat olei sacri transcendente copia, cujus tunc tactu languentium curabantur vulnera. Contigit quod eundem importunum virum et duræ cervicis, de tanta multitudine gentium pro temporis adstrictione conquestum, sacerdotem in terra cum phiala fudisse oleum, cujus effusionis poena in ipsum et posteros ipsius originis, nodis in manibus eorum innatis redundavit, oleumque ipsum in virgine nullatenus comparuit (Bolland., t. XV, p. 243, 13 mai).

STE SIGOLÈNE. — Un jour, le gardien de l'église apporte au sépulcre de Sigolène un vase de verre ; il le place du côté de la sainte. Le lendemain, le vase s'emplit et au-delà d'une huile merveilleuse. Ce miracle subsiste encore pour la joie de tous au profit des fidèles et pour la guérison des malades... l'huile miraculeuse coule toujours de ce vase au tombeau où la sainte opère tous les jours des prodiges (Salabert. *Les Saints du diocèse d'Albi*, p. 327).

STE THÉRÈSE. — Le Bréviaire romain s'exprime ainsi à son sujet : « Ejus corpus usque ad hanc diem incorruptum odorato liquore circumfusum ».

Elle mourut dans sa soixante dix-huitième année et, aussitôt après sa mort, son corps répandit une excellente odeur, sa peau redevint fraîche, deux religieuses furent guéries du mal de tête pour avoir baisé ses pieds. — Un an après, on lui coupa la main gauche pour l'emporter à Lisbonne. Son corps, qui suait longtemps une huile miraculeuse, resta au monastère d'Alve, mais on donna les doigts de sa main droite à diverses personnes. Six ans après sa mort, le corps de Ste Thérèse, ainsi estropié, mais toujours entier et frais, était exposé debout à la vénération publique. Il se dessécha par la suite sans se corrompre. Les carmes déchaussés de Rome obtinrent, en 1615, un de ses pieds qui sue continuellement une huile sainte avec laquelle on procure diverses guérisons (Collin de Plancy, III, 153, 154).

S. THOMAS DE CANTORBÉRY. — A Troyes, il y avait de « son huile » dans un phylactère d'argent doré en forme de poire.

Item, quedam philateria argentea deaurata, ad modum pere, in qua sunt reliquiae de S. Thoma, Cantuariensi archiepiscopo, martire, de oleo ejus (*Inv. de S.-Etienne-de-Troyes*, 1319, n° 175).

S. TILLON PAUL, moine en France, au VIII^e siècle. « E sepulchro oleum manat, » disent les Bollandistes, t. X, p. 380, janvier. — « Ex quo sancto olei liquore multi peruncti illic a diversis sanantur infirmitatibus ».

S. VIT. On l'appelle aussi Guy, mais son nom latin est *Vitus*. On garde à Rome, dans l'église de S.-Vit, quelques reliques de ce saint dont il découle une huile qui guérit de la morsure des chiens enragés (Collin de Plancy, III, 192).

V. — HUILE DE STE CATHERINE¹

Tout sujet archéologique, si on veut le rendre intéressant, doit être envisagé non isolément, mais dans son ensemble et dans ses rapports avec les faits ou objets du même genre. J'en aurais bientôt fait si je devais me contenter de décrire et dater l'ampoule de Corrèze : il convient en outre, puisqu'elle contient de l'huile du tombeau de sainte Catherine, de la classer parmi ses similaires et de montrer que cette distillation, si pieusement recueillie, fut vénérée en nombre d'endroits désignés par les chroniques et les inventaires. De la sorte, cette étude sera aussi complète que possible.

1. Parmi les myroblites, sainte Catherine, l'illustre vierge d'Alexandrie, pendant tout le moyen-âge, a joui d'une popularité insigne². Le *Pèlerin*, dans sa *Vie des Saints*, consacre à son martyre quelques lignes, qui sont comme l'écho de la tradition :

Les bourreaux lui tranchèrent alors la tête. Or, les assistants virent sortir de son corps virginal du lait au lieu de sang.

Le Seigneur, exauçant la dernière prière de son épouse, envoya ses anges prendre soin de sa dépouille mortelle. Aussitôt que son martyre fut consommé, ils enveloppèrent avec respect ce corps vénérable, et, le prenant dans leurs mains, ils l'emportèrent sur le sommet du Sinaï, qui est à plus de vingt journées de marche, et ils l'ensevelirent avec honneur. Il sort continuellement de ses ossements une huile salutaire qui rend la santé à tous les infirmes.

Le miracle de la translation des reliques de la vierge Catherine au Sinaï est mentionné par l'Église dans l'oraison de sa fête, qui s'exprime en ces termes : « O Dieu, qui avez donné la loi à Moïse sur le sommet du mont Sinaï et qui avez miraculeusement fait porter au même lieu le corps de la bienheureuse Catherine, vierge et martyre ; faites, nous vous en supplions, que par ses mérites et son intercession, nous puissions parvenir à la montagne qui est le Christ ».

1. *L'ampoule de Corrèze* (Corrèze), Brive, Roche, 1886, in-8° de 49 pag., avec une planche. Extr. du *Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. VIII, pp. 157-173 ; tir. à part à 50 ex.

2. Voir Gretser, *Opera*.

Le martyre de l'aimable et puissante vierge sainte Catherine arriva le 23 novembre, probablement l'an 397. Le récit qui précède est tiré de Jacques de Voragine. Il concorde avec celui de Siméon Métaphraste, et avec la légende de la sainte au bréviaire romain.

Le culte de sainte Catherine fut en grand honneur en Orient dès le iv^e siècle. Il se répandit en Occident à l'époque des croisades, à cause des secours merveilleux que les soldats chrétiens obtinrent par son intercession.

2. Pour le prodige de l'huile qui coule du tombeau, nous avons plusieurs sources d'information : la *vie* de la sainte, les *poètes* qui l'ont chantée, la *liturgie* qui en a parlé, les *chroniqueurs* qui ont rapporté ce qu'ils ont vu.

L'hagiographe le plus célèbre du xiii^e siècle, qui fut archevêque de Gênes, Jacques de Voragine, dans sa *Légende d'or*, raconte que l'huile coule sans cesse du tombeau et qu'elle procure la santé aux malades :

Cum decollata fuisset, de ejus corpore pro sanguine lac emanavit ; angeli autem corpus accipientes ab illo loco ad montem Synai itinere plus quam dierum viginti deduxerunt et ibidem honorifice sepelierunt. Ex cujus ossibus indesinenter oleum emanat, quod cunctorum debilium membra sanat (*Leg. aur.*, p. 795).

Deux poètes ont dit la même chose au xiii^e siècle. Voici d'abord Wace :

Encor i fait Dex por s'amor	Qui de la tombe coule fors
Riches miracles cascon jor :	Trestus sane les langerous,
Que li sains oiles de son cors	Tors, et aveugles et liéprous.

Écoutons maintenant Aumeric, moine de Saint-Michel-en-l'Herm, qui a composé, en dialecte poitevin, la *Passion Sainte-Catherine*, publiée par M. Talbert (Niort, 1885, p. 33) :

Un autre miracle pres en olt	Est oiles à présent véus,
Qui vers est et de ren n'en dot,	O que que il siant porté,
Quar del sepulcre o ella geist	So sat hom ben de vérité.
Uns rivez d'oile tos temps ne ist.	E li malapde qui s'en oinent
Tuit cil qui vant à icel poi	Negun autre metge non poinunt.
O poünt véer encora oi,	I qui sunt tuit sané,
E neis en ces os plus menus	Itals est li vertus de Dé.

3. La liturgie est d'accord avec l'hagiographie et la poésie, comme il résulte des citations suivantes :

La prose de la messe, *Vox sonora*, contient cette strophe très explicite :

Oleum ex ipsa manat,	Evidenti gratia.
Quod infirmos multos sanat	

Hymne du XII^e s. (Dreves, IV, 173) :

Membris sacris medicina,	Liquor manat anguidis.
--------------------------	------------------------

Missel du XII^e s. (Dreves, IX, 204) :

Corpus ejus angeli	Quod ob ejus inclyta
Monte locant Sinai,	Declaranda merita
Nobili mausoleo,	Jugi rorat oleo.

Bréviaire de Nouaillé, XIII^e s. (Dreves, XVIII, 101) :

ñ. O Christi pietas	Unde fides ægris
O virtus atque potestas!	Infundit dona salutis.
Virginis ex membris	ÿ. Virginis ob meritum
Sacri fluit undæ liquoris,	Manet hoc memorabile signum.

Hymne du XIV^e s. (Dreves, IV, 167) :

Olei liquor nobilis	Quo linitur debilis
De membris manat virginis,	Et recedit incolumis.

Hymne du XIV^e s. (Dreves, IV, 169) :

De tuis sacris ossibus	Curans eos doloribus
Manat liquor languentibus,	Tuis orationibus.

Hymne du XIV^e s. ¹ (Dreves, IV, 171) :

Ex olei liquamine,	Ægri tacti prosiliunt
Quod sancto fluit corpore,	In ejusdem præconium.

Manuscrit du XIV^e s. (Dreves, III, 87) :

Nunc tuum virgineum	Admiranda omnibus
Corpus sacrum oleum	Quod ægris fidelibus
Stillat, Katherina,	Exibat medicina.

Missel de 1360 (Dreves, IV, 201) :

Hujus signo tumuli	Quo sanantur languidi.
Liquor stillat olei	

Missel de Compiègne, XIV^e s. (Dreves, IV, 201) :

Ex ipsius tumulo	Quod membris languentium
Stupendo miraculo	Datur ad remedium
Fluit rivus unguinis,	Et ad laudem virginis.

1. Ces deux dernières strophes se retrouvent, au XV^e siècle, dans le bréviaire d'Anne de Prie, abbesse de la Trinité de Poitiers.

Missel franciscain, XIV^e s. (Dreves, IV, 201) :

Ab angelis deportatur	Quo liquore qui sanantur
Corpus, in Sina locatur,	Ægri ad plenum curantur,
Olei dans copiam ;	Nesciunt inopiam.

Missel du XIV^e s. (Dreves, IV, 202) :

Tumba fluit unguine.

Missel du XIV^e s. (Dreves, IX, 196) :

Da salutis oleum.

Hymne du XIV^e s., à Laudes :

Hoc declarat, hoc explanat	Vim doloris corporalis
Meritum virgineum	Ut hæc sanat unctio,
Quod ex ejus tumba manat	Sic liquoris spiritalis
Incessanter oleum,	Mundet nos infusio
Cujus virtus omnis sanat	Et æterno temperatis
Langnoris aculeum.	Dolor cedat gaudio.

Brév. du S. Sépulcre de Caen, XIV^e s. (Dreves, XVIII, 107) :

Membris virgineis	Olei fluit unda salutaris.
-------------------	----------------------------

Sherborne Missal, XIV^e s. :

In sepulcrum montis Sina	Non humana set divina.
Manu fertur Katerina,	Tumba sudat oleum.

Miss. Westmonasteriense, XIV^e s.

Liquor olei illius efficax fit infirmis medicina.

Miss. Cameracense, XIV^e s. (Dreves, X, 218) :

Et consignat monti Sina,	Pro morborum medicina
De quo manat vi divina	Liquor ægris medicus.

Miss. Corbeien., XIV^e s. (Dreves, X, 224) :

Katharina	Et liquatur
Monte Sina	Oleum de tumulo.
Tumulaſur	

Grad. Græcen., XIV^e s. (Dreves, X, 224) :

Sospitati dedit ægros	Olei perfusio ¹ .
-----------------------	------------------------------

L'hymne de Ste-Catherine, dans les *Cantiones Bohemicæ* (Dreves, t. I, p. 77), a une strophe pour l'huile de la tombe, qui guérit des maladies :

1. Ces vers sont répétés dans la prose de S. Nicolas ; voir tome XIII, p. 129.

Cod. Parisin., xv^e s. (Dreves, XXIX, 109) :

Gaude, Sinæ quæ portaris,	Olei propagine.
Ubi jugi veneraris	

Orat. Italicum, xv^e s. (Dreves, XXIX, 109) :

Gaude, quia sanctitatis	Salutis remedium.
Liquor manat, qui dat gratis	

Cod. S. Petri Salisburgien., xv^e s. (Dreves, XXIX, 109) :

Gaude, rivis olei	Qui de membris prodeunt
Languidos sanando,	Jugiter manando ¹ .

Orat. Nurembergen., xv^e s. (Dreves, XXX, 162) :

Gaude, digne tumularis,	- Gaude, sancta comprobaris,
Monte Sina deportaris	Dum devote visitaris
Angelorum obsequio,	Populi frequentia;
Ubi fluit incessanter	Omnes peruncti liquore
Liquor purus: sic gratanter	Ægri curantur, vigore
Dulci clares officio.	Pelluntur nocentia.

Missel de 1438 (Dreves, IV, 197) :

Locaris in Sina,	Fluit olei,
Ex te medicina	Katharina.

Missel du xv^e s. (Dreves, IV, 198) :

Hic de membris Katharinæ	Regali beneficio
Jugi manat profluvio	Regis regum Adonai.
Sacræ nectar medicinæ	

Missel de 1409 (Dreves, IX, 230) :

Liquor ejus tumba manat ;	Superfusus olei.
Cæcos, surdos, claudos sanat	

Missel du xv^e s. (*Ibid.*, 232) :

Ex tuo tumulo	Morbidos eruit
Oleum defluit,	Virtute supera.
Quod a periculo	

Missel de Salisbury, xv^e s. (Dreves, *Sequent. inedit.*, p. 164) :

Tumba manat oleum.

Missel de Rennes, xv^e siècle (*Ibid.*):

1. L'assonance exigerait ce double changement : *Gaude, olei rivis... Qui prodeunt de membris.*

Ex ejus mausoleo	Linitus efficitur
Effluente oleo	Sanus et regreditur
Cum minutis ossibus	Sospes ejus precibus.

Missel de Toul, xv^e s. (*Ibid.*, 165) :

Ex ipsa (tumba marmorea)	Sanans manat.
Ægros oleum	

Missel de Cracovie, xv^e s. (*Ibid.*, 166) :

Sacrum tumba fert liquorem,	Et minuta ossula
Salutarem stillat rorem	Ægris confert sanitatem.

Psalter. Bamberg., xv^e s. (Dreves, XXX, 157) :

Unguentum sanctum olei	Ex quo salus datur ei
Est ab ipsa emanatum,	Qui se ad hoc facit aptum.

Orat. Londinen., xv^e s. (Dreves, XXX, 163) :

Oleum ex ossibus virginis manavit
Cæcos, claudos, morbidos illudque sanavit.

Prose du Missel de Langres (1491) :

Sacrum tumba fert liquorem,	Ægris confert sanitatem.
Salutarem stillant rorem	Nobis virgo sanctitatem
Et minuta ossula.	Impetret per sæcula.

Miss. Dominicanum, xv^e s. (Dreves, X, 219) :

Ex illius tumba manat	Divina potentia.
Oleum, quod cunctos sanat	

Miss. S. Albini Andegaven., xv^e s. (Dreves, X, 220) :

Monte Sina Katharina	De qua manans, ægros sanans,
Ab angelis conditur,	Oleum egreditur.

Prose du Missel d'Herford (1502) :

Cujus corpus sepelivit manus angelica in monte Syna
Liquor olei illius efficax sit infirmis medicina.

Missel de Venise, 1511 (Dreves, *Sequent. inel.*, p. 118) :

Cujus tumba madidatur	Languens, si quis anxiatur
Oleo, quo solidatur	Doloris incendio.

Cantuale Trajecten., 1525 (Dreves, XXI, 75) :

Cujus tumba stillitat	Quo linitus valeat
Oleum suave,	Quisquis languens a vœ.

Officium B. M. V. secundum consuetudinem Romanæ Curie, Venise, 1545 (Dreves, XXIX, 110) :

Gaude, sertis coronata	Olei stillamine.
Et in Sina venerata	

4. Le témoignage d'un pèlerin de Terre-Sainte qui voyageait à la fin du xv^e siècle mérite attention. Il a écrit son voyage au Sinaï ; son abrégiateur s'exprime ainsi sur le couvent de sainte Catherine et son tombeau :

Les caloyers prétendent que les ossements de sainte Catherine rendent manne ou autre liqueur ; le narrateur ajoute : *non que j'aie pu apercevoir*. On lui ouvre la châsse, qui est en marbre blanc, mais sans ornement, pour ne point exciter la cupidité des Arabes ; et il remarque que, par dedans, cette châsse est moite et grasse, comme si l'on y avait répandu de l'huile, et *pareillement sont tous les ossements* (Morin, *Not. sur un manuscrit de la Bibliothèque publique de Rennes*, p. 7.)

L'huile ne coulait donc plus à cette époque, mais l'on constatait encore sa présence à l'intérieur du sépulcre ¹.

Voici un autre récit, plus détaillé, d'un pèlerin du xvi^e siècle, Gabriel Giraudet, prêtre du Puy, auteur d'un *Discours du voyage d'Outremer au S. Sépulcre et du mont de Sinay*, dont l'édition de 1593 a été vendue à Tolose, à l'Enseigne du nom de Jésus :

Partismes de la vallée d'Elim, & cheminasmes au désert une journée & demie, avant que d'arriver au mont de Sinay... qui signifie autant comme *roche ardente* : pour ce que Moÿse y vit nostre Seigneur en forme de buisson ardent...

Et au pied de la montaigne, il y a un Convent où sont Religieux de la nation Caldéenne, lesquels sont forts dévots et saints personnages... Et en l'Eglise dudit Convent, derrière le grand Autel est le lieu où est le buisson ardent..., & nous fut monstré par l'Abbé dudit convent ledit buisson, lequel est tenu fort révéremment...

Et à main droite dudit Autel, l'Abbé ouvrist une armoire, laquelle est derrière le grand Autel, où estoit une caisse d'albastre, en laquelle sont les ossemens du corps sainte Catherine vierge, & ledit Abbé tenant un baston ou verge d'argent en sa main en frotte lesdits ossemens & en sort une bonne liqueur, qui ne ressemble à huile ni à baulme, & ledit Abbé en fait couler dessus du cotton & après il en donne un peu à chacun pèlerin (ff. 46, 47 de la 2^e partie).

M. le chanoine Poulbrière, qui me communique ce document, ajoute : « Pourquoi les Petits Bollandistes, qui s'occupent en appendice du culte et des reliques des saints, n'ont-ils pas une ligne relative à ces faits ? Par la même raison peut-être qui leur fait omettre

1. Du Cange se contente de cette double citation, ce qui est trop peu pour un érudit de sa force : « *S. Catharina*, apud Lambert. Ardens., p. 112, et Hug. Flaviniac., p. 182. »

dans l'iconographie de la sainte ce mariage mystique que tant d'artistes ont traité. »

5. Du fait, passons à sa représentation iconographique. Je n'en ai encore rencontré qu'un seul exemple. Le regretté Tournal a enregistré, dans son excellent *Catalogue du Musée de Narbonne*, page 111, un « bas-relief en albâtre du xiv^e siècle », qu'il qualifie « l'ensevelissement de la Vierge ». Il ne m'a pas été difficile de le convaincre qu'il faut voir dans cet intéressant tableau, que je descendrais volontiers au xv^e siècle, la mise au tombeau du corps de sainte Catherine par la main des anges. La présence des anges est déjà, à cette place, un indice révélateur ; mais la certitude devient absolue quand on prend soin de remarquer que, des parois du sarcophage où va être couchée la sainte, coulent plusieurs jets d'un liquide abondant, qui est immédiatement recueilli dans des vases pour être conservé.

6. Le culte de l'huile de la tombe de sainte Catherine se prouve de deux façons : par les textes des inventaires ou des pèlerins et par les monuments subsistants. Je rangerai, dans l'ordre alphabétique des noms de lieu, les documents que j'ai recueillis à ce sujet et qui sont en nombre respectable.

AIX-LA-CHAPELLE (Prusse rhénane). Feu Didron a signalé, dans le trésor du dôme, une « fiole d'agate renfermant de l'huile des ossements de sainte Catherine » (*Annal. arch.*, XVIII, 274).

ALTAVAU, en Limousin. « De oleo tumuli sancte Katerine, virginis et martyris » (*Inv. des reliq. de l'abb. d'Altavaux*, xiii^e siècle).

Le chanoine Poulbrière va compléter ce renseignement sommaire :

Au *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome XXX, p. 204, dans l'*Inventaire des reliques du prieuré d'Altavaux*, 2^e moitié des xii^e et xiii^e siècles, je lis : « Postea vero (après 1182), Aimeicus Bruni misit de Jherusalem in Altasvalles de... oleo tumuli sancte Katerine, virginis et martyris, per manum Guidonis Chati. »

AMETTES (Pas-de-Calais). Le *Monde*, dans son feuillet du 5 novembre 1881, mentionne, dans l'église d'Amettes, au diocèse d'Arras, un reliquaire contenant « une fiole d'huile du mont Sinaï, de sainte Catherine, » et plusieurs reliques « enveloppées dans des étoffes de soie très anciennes et évidemment orientales ».

AOSTE (Piémont). L'évêque d'Aoste, en 1625, faisant la visite de

l'église du monastère de sainte Catherine, dans sa ville épiscopale, y trouva de l'huile et de la manne de la vierge martyre : « Item visitavit reliquias existentes in quodam capite ligneo deaurato, representante caput sanctæ Catherinæ ; in quo primo fuit repertum parvulum vas vitreum, sive gutturemanum, cum inscriptione *De mana sanctæ Catherinæ virginis martiris.* »

AUTHEY. Le procès-verbal de la visite d'Authey S. André par l'évêque d'Aoste, en 1614, mentionne « de l'huile de Sainte Catherine, dans un reliquaire de bois, couvert de lames d'argent ».

CLISSON (Loire-Inférieure). « Une petite boete où a une fiole de verre o euille de sainte Katherine » (*Inv. d'Oliv. de Clisson, 1407*).

DOUAI (Nord). « De liquore et oleo sancte Katerine » (*Inv. de Douai, an. 1220, apud Pertz, t. XXIV, p. 29*).

EDIMBOURG. Les Bollandistes, t. XXI, p. 329, au 10 juin, empruntent ce trait à « David Camerarius, libro de Scotorum pietate » : « Est non procul Edinburgo fons, cui olei guttæ, quæ contra varias cutis rupturas (à la table ils mettent *hernia*) valent, supernatant, ea vi ut si nihil inde collegeris, nihilo plus confluant ; si vero abstuleris, nihilo minus remaneant ; quod ad sanctam Margaritam reginam (Scotiæ, morte en 1093) ex monte Sinai afferebatur. Fidem rei faciunt fonti nomen S. Catharinæ inditum atque in ejusdem honore sacellum, a S. Margarita non procul a fonte erectum ».

GRANDMONT, en Limousin. Dans l'inventaire de l'abbaye de Grandmont, en 1771, on lit : « Plus un autre relicaire d'argent fort mince, portant un vase cassé, contenant de l'huile du tombeau de sainte Catherine. »

GUÉRET (Creuse). M. de Cessac, dans une brochure intitulée : *Quelques notes sur l'église paroissiale de Guéret* (Guéret, 1878), cite un inventaire de 1695 contenant cet article : « Il y a une petite phiole platte de verre fort, sur laquelle il y avait une pareille largeur de vieux parchemin, avec ces mots en lettre aussy gothique : *De oleo Beatæ Catharinæ.* On y a laissé led. escritau. Il ne parait au dedans de lad. Phiole aucun huile, on y voit pourtant quelque marc sec et grossier, tirant sur le noir, qui pourrait estre la lie de cet huile évaporé, ou respandu, ou desseiché ; l'ouverture de lad. Phiole n'estait que peu ou point bouché. »

LIMOGES (Haute-Vienne). L'inventaire de saint Martial de Limoges,

rédigé de 1226 à 1245 et cité par M. Guibert (*Bulletin de la Soc. arch. du Limousin*, 1885, p. 57), signale, dans un « reliquaire », « de l'huile qui découle des reliques de sainte Catherine ». Ce doit être la même relique qui était ainsi décrite antérieurement : « Quatuor philacteria... aliud cum oleo sancte Caterine » (*Inv. de Saint-Martial de Limoges*, XIII^e siècle).

MANTOUE (Italie). Le Père Gonzaga cite, en 1587, en copiant une ancienne inscription du couvent de Saint-François : « De ossibus s. Catharine tribus in locis, de oleo ejusdem » (*De orig. relig. franc.*, p. 296).

MONTPEZAT (Tarn-et-Garonne). L'inventaire du trésor de Montpezat, qui date de 1436, contient cet article : « Item, unum reliquiarium parvum argenti, cadratum, ad modum monumenti, in quo sunt reliquie beate Katherine et manna ejusdem virginis » (*Rev. des Soc. sav.*, 6^e sér., t. III, p. 568). Ce texte a été publié incorrectement. Ainsi on lit : *cadratum admodum* et *manua*, mais ce peut n'être qu'une erreur typographique. Notons le mot *manna*, employé aussi à Aoste, qui semble distinct de l'*oleum* ordinairement mentionné, et qui a de l'analogie avec le *liquor* constaté à Douai.

PARIS. « Un reliquaire d'or, enfermé de maçonnerie, ou milieu duquel a un cristal, et dedans ce cristal a un autre cristal où il y a de l'huile de madame sainte Katherine et une ymage de roy et une d'une royne à genoux » (*Inv. de Jeanne d'Evreux*, 1372, apud *Collection Leber*, p. 151).

Un reliquaire du XIV^e siècle, qui a passé de la collection Debruge-Duménil dans celle du prince Soltikoff, contient, dans une « petite fiole », de l'« huile qui, suivant la légende, suintait des os de sainte Catherine; cette inscription en ancien flamand y est attachée : *Ollich van sancte Katherine Joffer*, huile de sainte Catherine, vierge. »

Voir aussi l'*Inv. de la Sainte Chapelle*, en 1363.

POITIERS (Vienne). « Item, un petit vessseau de verre, ouquel a de l'huyle sainte Catherine » (*Inv. de l'abb. de Sainte-Croix*, 1476).

ROME (Italie). Une inscription de dédicace, datée de 1298, dans l'église des Stigmates, enregistre parmi les reliques d'un des autels : *De oleo sancte Katerine virginis* (*Rev. de l'Art chrét.*, XXIX, 458).

Le voyageur flamand du XV^e siècle, Jean Languerant, a noté, à Rome, dans l'église Sainte-Catherine, « de l'huile précieux de lad.

sainte, pareillement du lait qu'elle jecta au lieu de sang, à l'heure qu'elle fut descapitée » (*Annal. arch.*, t. XXII, p. 95).

Dans l'église de Saint-Roch on conserve de l'huile du tombeau de sainte Catherine.

Dictionnaire critique des reliques et des images, par Collin de Plancy, I, 118 :

On racontait autrefois que les os de Ste Catherine suaient continuellement une huile miraculeuse et que, dans le monastère du Mont Sinai, sa tête et ses cheveux nageaient dans cette liqueur (*Cæsarii miracula*, lib. 8, cap. 84). Ce miracle ne subsiste plus, néanmoins on voit encore dans quelques pays et surtout à Rome, dans l'église de Ste-Catherine *del Borgo*, quelques portions de cette huile sainte, vantée comme un baume qui ferme les plaies les plus profondes.

ROUEN (Seine-Inférieure). M. de Cessac, après avoir parlé du reliquaire de Guéret, ajoute en note : « Voir sur cette huile, qui coula miraculeusement de trois petits os conservés à la Trinité du Mont, à Rouen, une lettre de Roger, abbé de ce monastère, sous la date du 24 août 1197 (*Bibliothèque nationale, chartes et diplômes*, 98, 25) ».

Telle est la copie de ce diplôme, faite par le chanoine Poulbrière :

Carta Rogerii, abbatis ecclesie Sanctæ Trinitatis de Monte, Rothomagi, qua testimonium perhibuit oleo sancto quod defluit à tribus ossibus corporis sanctæ Catharinæ, quodque misit Balduino comiti Hayn [onie ?], et deposito (sic) in ecclesia collegiali Sancti Gaugerici Val[encenensis ?]; data anno 1197, mense augusti, die Dominica, in festo sancti Bartholomei apostoli.

Rogerus, Dei gratia Ecclesie Sanctæ Trinitatis de Monte Rothomagi abbas totiusque conventus, universis cernentibus salutem in vero Salutari. Noscat indubitanter omnium fidelium discretio quod nos, ad preces Balduini, illustris comitis Flandrie et Hainoie, ecclesie Beate Marie juxta aulam de Valencenis, de illo oleo precioso quod sine humani ingenii artificio et absque alterius olei naturalis mixtura, sed per divine virtutis et pietatis voluntatem, defluit ¹, a tribus ossibus parvis sanctissimi corporis Beatissime virginis Katherine, que habemus in ecclesia nostra, misimus per magistrum Gonterum, clericum domini comitis predicti. Ut autem hec veritas a cunctis fidelibus veraciter sciatur et credatur fideliter, huic veritati testimonium perhibemus presentemque paginam sigilli nostri appensione fecimus roborari. Actum in Monte Rothomagi, anno Domi-

1. *Defluit*, ici comme plus haut, non *defluxit* : il s'agit d'un fait permanent.

nice incarnationis M^o C^o XC^o septimo, mense augusto, die Dominica, in festo Beati Bartholomei apostoli.

(Suit une attestation que la pièce a été copiée d'un texte sur parchemin, le 6 septembre 1775).

SAINT-ALBAN (Angleterre). « De oleo sanctæ Katerinæ » (*Inv. du XIII^e siècle, ap. Monastic. Anglican., t. II, p. 236*).

SAINT-OMER. « Une capse de bois paincturé, avec un billet *De oleo Sancte Catharine* » (*Inv. de N. D. des Miracles, à S.-Omer, 1559, n^o 386*).

SOLIGNAC. La liste des reliques de l'église abbatiale de S.-Pierre de Solignac, en 1641, porte : « Dans ce chef (de S. Paul), il y a une boîte d'ivoire, laquelle contient trois petits paquets, en l'un desquels il y a une liqueur figée dans un fragment de fiole de verre, avec cette écriture : *De oleo Sanctæ Catharinæ* » (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin, XLV, 245*). En 1658, Dom Dumas relevait dans un ancien catalogue, « De oleo tumuli beatæ Catharinæ » (*Ibid., t. XLIII, p. 625*).

SOULAC (Gironde). « Item, de l'uille de sainte Catherine » (*Inv. de Soulac, XVII^e siècle*).

TOURNAI. « De oleo sanctæ Catharinæ, ossibus et altari ejusdem » (*Inv. des reliq. de la cath. de Tournai, 1661*).

TRÈVES (Prusse rhénane). « Oleum in ampulla vitrea quod ex sepulchro s. Catharinæ v. et m. ad multorum sanitatem distillat » (*Inv. de la cath. de Trèves, cité par l'historien Brower*).

Parmi les nombreuses reliques de l'église de Saint-Gengoulf, étiquetées sur parchemin à la fin du xv^e siècle, j'ai observé une fiole de verre allongé qui date de la même époque : ses deux bouts sont fermés par des rondelles de cuivre. L'inscription porte qu'elle contient de l'huile de sainte Catherine.

Il est raconté dans la vie de S. Siméon, reclus à Trèves, mort en 1033, qu'il avait de l'huile de Ste Catherine. Les Bollandistes, t. XX, p. 88, au 1^{er} juin, citent sur ce point Hugues de Flavigny, dans sa *Chronicum Viridunense*, chap. 26 : « Monachis montis Sina moris est, die Dominico, montis supercilium ascendere et, missis ibi celebratis, duos vel tres ibidem semper fratres dimittere, ob excubias sacri corporis S. Catharinæ, quibus alii vicissim fratres succedunt : sacrum oleum quod de illo effluere non desinit, vitreo vase suppo-

sito, debiliū usibus reservandum, summa cum veneratione excipiunt. Inter quos cum B. Simeon suæ septimanæ fungeretur officio, cum illo salutaris olei liquore tria minuta de sarcophago distillantia meruit excipere ossa. Quæ diligenter collecta et in concha vitrea cum ipso oleo recondita secum conservari et ecclesiæ sanctæ Trinitati Rodomi contulit, auro et argento pretiosiora ».

TROYES. « Item, aliud vasculum cristallinum, cum ligatura et coopertorio de argento, in quo sunt reliquie de oleo beate Katherine » (*Inv. de S. Etienne de Troyes, 1319, n° 205*).

7. Le liquide secrété par les ossements de Ste Catherine est appelé généralement, dans les anciens textes, *huile*, « oleum ». Cependant on rencontre d'autres expressions non moins significatives, comme *onguent*, « unguine », qui se réfère à une matière grasse et propre aux onctions ; *liqueur*, « liquor », constate la fluidité, corrigée par une certaine lourdeur, « olei liquor » ; l'odeur qui s'en dégage lui vaut le surnom de *nectar*. Le voyageur du xvi^e siècle nous met dans l'embarras, car il vit, au Sinaï même, une substance qui n'était ni huile ni baume. Le cas échéant, je demande instamment qu'on analyse exactement ce qu'on trouvera dans les fioles subsistantes.

Le récipient est désigné sous le nom de *reliquaire*, parce qu'il contient une véritable relique. A l'intérieur, on a gardé la fiole de verre, originairement apportée du Sinaï ; une fois, elle est en agate, matière précieuse.

En recherchant ce qui nous reste de ces ampoules primitives, j'ai le regret d'énoncer ici que je n'en connais que trois et encore deux sont douteuses.

J'ai mentionné plus haut, page 329, celle du Musée Teutonique, à Rome, qui réunirait les effigies de S. Mennas et de Ste Catherine.

La seconde est ainsi décrite dans les *Annales Romaines, 1896, col. 529* : « Mgr de Waal appelle finalement l'attention de la conférence sur un *chrismarium* plus petit, en plomb, de la même forme que les ampoules de S. Mennas. On y voit d'un côté une rose à six feuilles, entourée de petits globules, de l'autre une fleur à six feuilles, avec une bordure où l'on pourrait reconnaître soit des restes de lettres, soit une simple ornementation. Comme il y a une anse, il en déduit qu'on la portait au cou ». Je crois à une parenté

manifeste entre cette ampoule et la suivante; la fleur ferait allusion à l'odeur suave qui se dégageait de la liqueur.

8. Nous avons vu que l'huile du tombeau de Ste Catherine était vénérée en cinq endroits du Limousin : Altavaux, Grandmont, Guéret, Limoges et Solignac. Je puis en ajouter un sixième, à Corrèze, diocèse de Tulle.

Comme je ne connais l'ampoule de Corrèze que par le dessin qui m'en a été obligeamment offert par M. Faurie, curé de Pandrigue, près Tulle, je ne puis mieux faire que de citer la lettre qu'il a bien voulu m'écrire à ce sujet en 1880 :



AMPOULE EN PLOMB

provenant du mont Sinaï et ayant contenu de l'huile du tombeau de Sainte Catherine, à Corrèze (Corrèze). — XII^e siècle.

Je n'ai pas remarqué que cette ampoule contient quoi que ce soit. Elle n'a pas de couvercle et n'a qu'une anse, à laquelle est attachée l'étiquette sur parchemin, reproduite fidèlement dans mon dessin. La petite bande de parchemin a environ trois pouces de long sur un de large. Les deux faces de l'ampoule sont semblables : sur chacune d'elles, moins peut-être sur celle que j'ai dessinée, les ornements ne sont pas tout à fait au milieu, ainsi qu'il arrivait souvent, autrefois, sur les monnaies frappées. L'ampoule est gercée et couverte d'une sorte de croûte, comme si elle avait séjourné dans la terre.

Je suis peu à même de dire s'il y a des objets similaires dans le diocèse;

M. l'abbé Poulbrière pourrait seul vous renseigner là-dessus. Il pourrait même se faire que M. Talin, qui est collectionneur, se fût procuré hors du Limousin celui qui nous intéresse.

De plus amples explications me paraissant nécessaires, je les ai demandées à M. L. Talin, alors curé de Corrèze, mais aujourd'hui chanoine à Tulle, qui me les a transmises avec beaucoup d'obligeance dans la lettre suivante, datée du 27 février 1880 :

Cette ampoule, trouvée dans un tabernacle mis au rebut, m'a été donnée il y a près de vingt ans. Comme vous, je suppose qu'elle a été apportée du mont Sinaï, à l'époque des croisades. C'est bien la première fois qu'on en parle dans le monde savant, cette vénérable relique n'étant jamais plus sortie de mon modeste musée. Une des deux anses a disparu et les deux faces sont absolument semblables. Un tampon de vieux linge la bouchait. Le parchemin est attaché à l'anse.

Voulant m'assurer s'il restait encore de l'huile miraculeuse dans cette ampoule, j'ai gratté le fond, et quelques parcelles s'étant détachées, je les fis brûler sur un charbon ardent. L'odeur m'a convaincu que c'était de l'huile desséchée.

Les ducs de Ventadour ayant fondé dans ma paroisse, vers le milieu du xiv^e siècle, une vicairie importante en l'honneur de sainte Catherine, je suis heureux de posséder cette ampoule, et, chaque année, je la montre à mon peuple.

Les ampoules de pèlerinages sont très connues, surtout depuis les publications spéciales de MM. Forgeais¹, Marchant² et Gay³. La *Vie de saint Thomas le martyr*, écrite en 1180, dit qu'elles se faisaient en plomb, « en plum getée, » et étaient l'objet de la vénération :

.....cele ampule donée

Qui est par tut le monde chérie et honorée.

Elles restaient comme témoignage du voyage entrepris au loin par dévotion :

Et ampoules raportent en signe del vèiage.

L'efficacité du contenu est attestée par cette inscription, gravée sur l'ampoule du pèlerinage de St-Thomas de Cantorbéry : ✠ EXILITAS OMNIS : OFFERT (*aufertur*) DOLOR EXCIDIT OMNIS : SANAT(us)BIBIT . COMEDIT . MALVM CVM MORTE RECEDIT.

1. *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine.*

2. *Ampoules de pèlerinages en plomb trouvées en Bourgogne*, ap. *Mém. de la Commiss. des Antiq. de la Côte-d'Or*, t. VIII, pp. 261 et suiv.

3. *Glossaire archéologique*, au mot *Ampoule*.

La forme usitée en Orient, témoins les ampoules du trésor de Monza, qui remontent à la fin du VI^e siècle, est un double disque, légèrement bombé, muni d'un goulot pour l'introduction du liquide. Les anses n'apparaissent que sur les ampoules de l'Occident. Le sujet, figuré sur la panse, est banal ou allusif au pèlerinage.

L'ampoule de Corrèze est de forme lenticulaire; sa panse est aplatie, emmanchée d'un col droit et munie de deux anses, pour pouvoir la suspendre soit au cou, en voyage, soit à la muraille, au retour du pèlerinage. Elle est formée de deux feuilles de plomb coulées dans un même moule; ces feuilles sont réunies et soudées au pourtour. Les dimensions sont : hauteur totale, 0^m,069, dont 0^m,019 pour le col; diamètre 0^m,054.

L'ornementation est simple, mais élégante, plutôt sommaire que recherchée. La panse comporte trois zones concentriques, qui aboutissent au monogramme central et sont séparées chacune par un listel étroit. La première offre une torsade, la seconde un courant de rinceaux, la troisième un zigzag de pétales de fleurs.

Le monogramme, frappé un peu de côté, se décompose en une croix et un X, espèce de roue à huit rais pattés, dont l'analogue a été signalé sur l'autel mérovingien de Favaric (Bouches-du-Rhône), décrit par la *Revue de l'Art chrétien*, 1883, p. 395. Il donne donc, combinées ensemble, la croix de la Rédemption et l'initiale du nom du Christ ¹.

Les anses sont unies et le goulot est décoré de trois bandes séparées par des listels : les deux extrêmes sont ornées de chevrons; sur celle du milieu se trouvait une inscription qui est aujourd'hui malheureusement indéchiffrable.

1. Le P. Garucci dit de ce monogramme, dans la *Storia dell' arte cristiana*, t. I, p. 166 : « Possono egualmente significare un astro raggiante, onde avviene che sia tal volta dubbio se un tal segno rappresenti un monogramma cristiano, o piuttosto una stella; nel qual caso bisognerà considerare le circostanze della composizione. La stella pertanto suole effigiarsi o nel modo predetto, ovvero coi raggi larghi al centro e sottili alle estremità ». L'étoile cependant est beaucoup moins probable sur l'ampoule de Corrèze.

On m'objectera peut-être que ce que je prends pour un monogramme est tout simplement une roue, par allusion à l'instrument du supplice de l'illustre vierge d'Alexandrie : la roue est, en effet, son attribut ordinaire. Mais je ferai observer que les rais sont *alésés*, ce qui constitue le monogramme, inscrit dans un cercle en manière d'auréole, tandis que sur une roue ils devraient rejoindre le pourtour et y adhérer. Si, à la rigueur, cette explication peut se soutenir, j'estime plus probable celle que je propose.

Cette ornementation a-t-elle une signification déterminée? Pourquoi pas? car je ne suis pas de ceux qui font une large part à la fantaisie dans les œuvres du moyen-âge, surtout quand elles sortent des ateliers monastiques. Essayons-donc de trouver un sens à ces représentations diverses, sans toutefois trop y insister. La torsade extérieure peut rappeler les liens de la captivité, brisés par le Christ, qui les change en mesure de félicité : « Dirupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis » (*Psalm. CXV, 16*); « Funes ceciderunt mihi in præclaris » (*Psalm. XV, 6*). Les feuillages et les fleurs, semés autrefois sur les tombes¹, sont un symbole des joies du Paradis² exprimées de la même façon dans les mosaïques de Rome. Le chevronné³, comme en blason, remémore les combats de la vie : « Militia est vita hominis super terram » (*Job, VII, 1*), corroborant ainsi ou développant l'idée déjà émise par la torsade. La récompense de la vierge martyre est le Christ lui-même, l'époux des vierges, dont l'Église chante dans une de ses hymnes :

Jesu, corona virginum,
 Quem mater illa concepit,
 Quæ sola virgo parturit.....
 Sponsus decorus gloria
 Sponsisque reddens præmia.
 Quocumque tendis, virgines
 Sequuntur atque laudibus
 Post te canentes cursitant
 Hymnosque dulces personant.

Le décor est donc topique, motivé par la destination même de l'ampoule, qui est d'honorer sainte Catherine, vierge d'Alexandrie et suppliciée pour sa foi. Il a aussi un caractère archéologique très prononcé, qui permet de fixer sans hésitation la date de l'ampoule au XII^e siècle environ. C'était l'époque des croisades. Pourquoi ce pieux souvenir n'aurait-il pas été apporté par un croisé, seigneur ou moine, puisque nous voyons un don analogue fait par des moi-

1. Dom Ruinart ajoute cette note au texte de Grégoire de Tours (édit. Migne, col. 866) : « Mos fuit etiam primis Ecclesiæ sæculis...martyrum sepulcra floribus adornare... Augustinus miracula narrat, lib. XXII *De civ. Dei*, cap. 8, quæ per ejusmodi flores reliquiis sancti Stephani admotos facta fuerant. » — « Fulcite me floribus. » (*Cant. cant.*, II, 5).

2. « Semper virentia et amena loca paradisi » (*Rit. Rom.*).

3. En 1526, on disait « bastons rompus » (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XXXII, p. 369), mot qui n'est pas dans le *Glossaire archéologique*.

nes à Altavaux et à Saint-Martial de Limoges? Enfin, l'art byzantin, à cette date, ne manque pas d'analogie avec celui de l'Occident, peut-être sous l'influence de l'immigration de l'Occident, dont tant de monuments portent l'empreinte en Terre-Sainte.

L'étiquette ou *pitacium* de parchemin, destinée à nommer et authentifier la relique, car on la considérait comme telle, porte en cursive carrée, avec quelques abréviations: *De oleo tumbe sancte Katherine virginis et martiris*. La comparaison, dans le pays même, avec une écriture similaire, est certainement le moyen le plus prompt et le plus sûr pour en fixer la date. Or le Livre de raison d'Étienne Benoit, publié en fac-simile par la *Société archéologique du Limousin*, dans son *Bulletin*, t. XXIX, p. 225, donne une écriture tout à fait semblable. Comme il est daté de l'an 1426, nous sommes donc là au premier quart du xv^e siècle.

Conclure de cette étiquette que l'ampoule ne lui est pas antérieure serait téméraire, car le style n'est nullement celui de l'époque dite flamboyante, à cause de ses formes contournées. Deux suppositions peuvent être faites pour expliquer cette discordance, plus spécieuse que réelle: ou l'ampoule et l'étiquette sont du même temps et alors on aurait fondu le plomb dans un moule préexistant, fabriqué au xii^e siècle pour recueillir spécialement l'huile du tombeau de sainte Catherine; ou l'étiquette, adhérant à un vase dont elle ne peut être contemporaine, aura été renouvelée au xv^e, pour remplacer un parchemin déchiré ou illisible. Ces substitutions ne sont pas rares en lipsanographie, et j'ai eu occasion de constater le fait bien des fois, entre autres en Savoie ¹.

Maintenant que l'attention des savants est appelée, pour la première fois, sur les ampoules sinaïtiques, peut-être en découvrira-t-on d'autres en Limousin ou ailleurs. Je serais heureux si cette notice obtenait un tel résultat.

VI. — HUILE DE STE WALBURGE.

1. Gretser, dans ses *Opera*, t. X, a un chapitre sur Ste Walpurgé, *De oleo S. Valpurgis*, pp. 900-920. Il en traite aussi dans l'ouvrage suivant: *Philippi, Ecclesie Eystentis XXXV Episcopi. De ejusdem*

1. *Notes archéologiques sur Moutiers et la Tarentaise*, pp. 154 et suiv.

Ecclesie divis tutelaribus, S. Richardo, S. Wynibaldo, S. Willibaldo, S. Walpurga, Commentarius nunc primum evulgatus, una cum duobus Observationum libris et Catalogo Historico omnium Episcoporum Eystetensium, Editore et Autore J. Gretsero; Ingolstadii, 1617, in-4°, avec gravures. Enfin, il importe de lire cet opuscule : Cultus D. Walburgæ Virginis, e sacra S. Benedicti familiæ antistitæ, Eustadii propitiæ; Ingolstadii, 1748, 1 vol. in-18.

Les Bollandistes, t. VI, pag. 574-576, ont deux chapitres intitulés *De oleo S. Walburgis et Miracula virtute olei S. Walburgis patrata*. Je leur emprunte les citations suivantes :

Postquam autem venerabile corpus virginis de loco sepulturæ suæ supra terram est collocata, omnia membra ejus quasi rore perfusa et oleo infusa cunctis apparuerunt (p. 565). — Conditasunt lipsana B. Walpurgis virginis Eystadii in summi altaris lapide duro, solido, excavato... Infra prædictum lapidem est cavitas seu foramen quadratum, in quo distillat stillicidium de lapide superiore qui sacra virginis ossa tenet. Videas guttas modo majores, modo minores, pisi aut nucis avellanæ magnitudine de lapide supino dependentes, quas omnes excipit late patens argentea concha (p. 574). — De membris ejus virgineis, maxime tamen pectoralibus, sacrum emanat oleum, quod, gratia Dei et intercessione b. Walpurgæ virginis, cæcos illuminat, surdos audire facit et gressum claudis reddit, cunctisque debilibus optatum effectum devote petentibus misericorditer indulget... Hoc autem quoque sciendum quod, hora celebrationis missarum, cum sacramentum corporis et sanguinis Jesu Christi in altare conficitur, in quo recondita est, frequentius nec non ulterius oleum de sacro corpore ejus distillat (p. 567).

« Ex ejus corpore post mortem instar olei perennem fontem fluxisse », écrivaient, au xvii^e siècle, les élèves du collège anglais de Rome, en présentant à la reine Christine de Suède le *Manipulus regius heroidum sanctarum Britannicæ* (*Anal. jur. pont.*, VI, 1831).

Les Bollandistes, au 25 février, t. VI, ont donné la vie en vers de Ste Walburge. J'y lis :

Aqua manat jugiter,
Medicinæ celeris
Effectum consequuntur.

La note marginale porte : « Fluxu liquoris ex tumba ægri sanantur ». L'huile se change ici en eau et en liqueur.

Walburge, abbesse de Heidenheim, morte en 780; son corps est à

1. Ce texte est extrait de la *Bararia sacra*, t. II, p. 53.

Aichstat. Il dégouttait de ses os une huile qui est un remède souverain contre diverses maladies. On dit qu'elle cessait de couler lorsqu'il y avait quelques discordes parmi les religieuses qui les gardaient. Aussi elle ne coulait pas tous les jours (Colliu de Plancy, III, 195).

Longtemps après sa mort, en récompense sans doute de ses courses apostoliques (elle vint d'Angleterre en Allemagne pour se sanctifier et fut l'apôtre de ce pays), son pied laissa couler une miraculeuse liqueur, comme une huile, qui guérissait les malades. C'est pour cette circonstance que l'iconographie lui place une fiole dans les mains (Le Pèlerin, 1880, n° 166, p. 984).

C'est ainsi que la représente sa statue, sculptée au xviii^e siècle, dans l'église de S. Paulin, à Trèves.

Dans le trésor de Bénévent, l'inventaire fait par le cardinal Orsini, au commencement du xviii^e siècle, indique « una cassetta d'argento dorato . . . , dentro in tre spartimenti si conservano tre ambolle, di cristallo di monte, ripieni di manna di S. Volturga ». On remarquera la quantité, renfermée dans trois ampoules; le nom de *manne* donné à la relique et la richesse du reliquaire, cristal de roche et argent doré.

2. Le comte Georges d'Aviau de Piolant, de Poitiers, avait vraiment de la chance dans ses excursions chez les marchands d'antiquités et brocanteurs. Il en revenait avec un riche butin, d'autant mieux placé entre ses mains qu'il savait l'apprécier et qu'il était fier de le montrer aux connaisseurs.

De Rome il avait rapporté un diptyque en orfèvrerie, qui est une rareté¹. Voici qu'à Poitiers même il rencontra un autre diptyque, également en orfèvrerie, qui n'est pas moins intéressant, quoiqu'il diffère absolument par la date et l'exécution.

Je l'ai nommé un *joyau d'abbesse*. Après en avoir fait la description minutieuse, j'essaierai de déterminer son iconographie et sa provenance : sa destination ressortira de ses similaires qu'on trouve à la fois dans les textes et les monuments. L'étude sera ainsi complète, de façon à faire valoir dans toutes ses parties une œuvre peu commune et absolument digne de l'attention des amateurs.

Le joyau mesure en hauteur huit centimètres et un peu plus de

1. X. B. de M., Le tableau de dévotion de la collection de Piolant, à Poitiers; Lille, 1890, in-4 de 14 pag., avec une planche.

quatre en largeur. Son épaisseur est d'un centimètre et demi. Dans ces dimensions, il est donc essentiellement portatif.

Sa forme est celle d'un livre, qui s'ouvre et ferme à volonté. Un ressort, placé au milieu de la tranche, permet, en le pressant du doigt, de s'en servir de l'une et de l'autre manière. Les deux feuilles sont encore maintenues par un emboîtement. Deux fortes charnières assujettissent le dos; enfin, au sommet, une bélière, découpée en trèfle, indique qu'on le tenait ordinairement suspendu. Cependant, je ne serais pas étonné qu'il eût été habituellement enfermé dans un écrin.

Ce livre de dévotion est rectangulaire, plutôt allongé. La partie supérieure s'arrondit en cintre et le pourtour est chanfreiné, ce qui lui donne plus d'élégance.

La matière est l'argent doré, qu'un long usage a légèrement blanchi, surtout aux arêtes. L'orfèvre a donc songé à faire riche, l'objet devant appartenir à un haut personnage, qui ne pouvait se contenter d'un métal vulgaire. Malheureusement, je n'aperçois nulle part aucun poinçon qui puisse renseigner sur l'atelier de fabrication.

Le dessous et la tranche sont restés lisses, mais tout le champ des panneaux est orné par un procédé fort original, qui consiste à découper le métal et à le faire ressortir par une application de satin rouge qui paraît à tous les ajours. Les deux faces sont pareilles.

Le tableau a pour encadrement le chanfrein, où se suivent des espèces d'arcades et de grandes feuilles. Le fond est tapissé de ces mêmes feuilles fantaisistes qui se succèdent en s'enroulant. A la partie supérieure, des motifs d'architecture forment comme un dais pour honorer le saint qu'ils surmontent.

Toutes ces découpures qui festonnent à plat ont été retouchées au burin : les traits qui les contournent, les filets qui les partagent et les hachures qui les ombrent ont l'avantage de leur donner à l'œil plus de légèreté, unie à un certain relief.

L'exécution n'est pas des plus soignées; sous plusieurs rapports, elle est un peu sommaire et gauche parfois, quoique ce soit une pièce de commande. C'est surtout l'ensemble qu'il faut envisager et qui plaît.

La date ne semble pas antérieure au règne de Louis XV, première

moitié du siècle dernier. Le style rocaille ne se fait pas encore sentir.

Le propriétaire du joyau est désigné par ses armoiries, qui se répètent au bas des deux faces. L'écusson, soutenu par des consoles, est de forme arrondie et porte : *d'argent, à trois lions passants et superposés de sinople*. Ces armoiries sont inconnues, de même que l'état civil du destinataire, car aucune caractéristique ne révèle s'il est ecclésiastique ou non. Et pourtant il y a présomption pour cette qualité.

Mais là se cache pour ainsi dire un mystère qu'il ne sera pas facile de pénétrer. Sommes-nous en présence des armes du donateur ou du destinataire? L'écusson, par son laconisme, nous laisse hésitants. Pourquoi le donateur aurait-il supprimé ses attributs nobiliaires comme supports et couronne? Si le bijou est allemand ou flamand, comment y manque-t-il les pièces essentielles du cimier, du casque et des lambrequins?

Sa simplicité même permet de supposer la vie monastique, qui réduisait l'écusson à son expression la moins mondaine. Mais pourquoi ne prend-il pas la forme en losange, qui est spéciale aux filles et aux religieuses et, s'il s'agit d'une abbesse, pourquoi surtout sa crosse, dressée en pal, n'énonce-t-elle pas la dignité de la donataire?

Sur le plat supérieur figure un saint évêque; sur le plat inférieur, une sainte abbesse. Il y a évidemment corrélation entre eux : leur rapprochement ici est intentionnel. Mais alors se pose cette question : Sont-ce des patrons personnels ou des patrons locaux? Dans le premier cas, ils feraient connaître les prénoms de l'abbesse. Je préfère y voir ceux de son monastère, ce qui nous donnera l'indication de lieu, si précieuse pour la détermination de la provenance.

L'évêque est debout. Vêtu d'une aube plissée, il porte par-dessus une tunicelle à plis verticaux, une chasuble, beaucoup plus courte en avant qu'en arrière, avec un orfroi droit à rinceaux, comme l'étoffe elle-même; enfin, un surhuméral, collier frangé, à deux pendants également frangés et deux roses sur les épaules. La main droite levée bénit à trois doigts; au coude est attaché le manipule, qui, régulièrement, devrait se trouver au bras gauche. L'autre main tient une crosse, dont la volute feuillagée est tournée en dehors. Le

visage est jeune et imberbe, la chevelure courte. La tête est coiffée d'une mitre haute et à cornes triangulaires, ornée d'un cabochon entouré de perles, avec un galon tout autour.

Au revers, l'abbesse est habillée d'une coule à grandes manches, à plis symétriques; d'une guimpe et d'un long voile, qui retombe sur ses épaules. Sa tête est rehaussée d'une couronne, à bandeau gemmé et triple fleuron; dans sa main droite, elle tient un livre fermé où le cloant ressemble singulièrement à une fiole et dans la gauche une crosse à volute feuillagée, tournée en dehors, ce qui est contre la règle alors admise, les réguliers ne pouvant avoir qu'une crosse tournée en dedans, parce que leur juridiction est strictement intérieure.

La caractéristique est donc triple : *livre* pour la fondatrice, *crosse* pour l'abbesse, *couronne* pour la reine. Ces trois attributs conviennent parfaitement à Ste Radegonde et ce sont effectivement ceux qu'on lui assigne d'ordinaire. Sans doute, elle ne fut pas abbesse, mais les artistes l'ont toujours reconnue comme telle, en sa qualité de fondatrice de l'abbaye de Sainte-Croix.

Si l'identité de l'abbesse était établie, il en résulterait que l'évêque serait ou S. Fortunat ou S. Grégoire de Tours, plus probablement l'évêque de Poitiers, qui écrivit la vie de celle qu'il avait connue jusqu'à l'intimité, puisque le joyau, à première vue, peut sembler poitevin. Cependant, le surhuméral nous reporterait à un autre siège, vers le nord; à moins toutefois que l'artiste ne l'ait employé ici comme marque d'ancienneté exclusivement.

L'intérieur du joyau nous ménage une surprise et on y reconnaît de suite la main délicate d'une femme et ces gracieux travaux à l'aiguille qui se faisaient dans les communautés. Le fond, en satin blanc, est doublé de satin rouge, précisément celui qui paraît aux ajours des découpures. Une petite dentelle d'or en fait le tour. Les broderies dont il est rehaussé sont de deux sortes : cannetille entourant trois médaillons, branches et fleurs crucifères faites en soie rouge, rose et verte ou en or au passé. Cette décoration est des plus élégantes.

Les médaillons, de forme ovale, sont posés *un et deux*, comme on dit en blason, celui d'en haut un peu plus grand que les autres. A leur surface bombée, à leur couleur *sui generis* et à leur brillant,

on croirait voir des émaux. En les examinant de près, on s'aperçoit vite que ce sont des miniatures sur parchemin, recouvertes d'une mince feuille de talc. L'illusion cesse à la vue de la crucifixion, car la feuille est déchirée.

Au côté droit, la crucifixion surmonte les deux archanges Michel et Raphaël.

Le Christ est attaché par quatre clous à une croix équarrie que domine le titre traditionnel INRI. Les plaies saignent. Le corps est ensanglanté et tourmenté, un linge étroit ceint les reins. La tête, couronnée d'épines, rayonne et se détourne à gauche : l'agonie commence. Le champ du tableau est violacé pour indiquer les ténèbres, où l'on distingue à peine le soleil et la lune, au disque rougeâtre et les maisons de la cité déicide, à laquelle le Sauveur mourant tourne le dos en signe de réprobation.

S. Michel, le chef de la milice céleste, occupe la droite. Il baigne à mi-corps, dans la lumière. Blond et les cheveux droits, les manches retroussées, les ailes dressées en l'air, protégé par une cuirasse couleur de feu, vêtu de jaune et de bleu, qui sont les couleurs célestes, il lance la foudre et de l'autre main repousse le démon, qui tire la langue de désespoir et essaie inutilement de se mettre le visage à l'abri avec ses deux mains.

S. Raphaël se détache sur un fond bleu. Sa tête, où brille une couronne de roses rouges et une ferrennière ornée d'une croix sur le front, s'entoure de lumière. Ses ailes sont levées; sa tunique, qui laisse les bras et les jambes à découvert, est en étoffe jaune, pointillée de rouge. Sa main gauche tient élevée une petite croix de bois, qu'elle montre à l'enfant, vêtu de rouge; elle le saisit par le bras pour qu'il ne soit pas seul dans le chemin de la vie. Dans un coin, j'aperçois une ancre, symbole d'espérance (c'est l'encouragement à bien faire, car l'ancre fait présager le port du salut); puis une clef sur un livre. Le livre est ouvert : sur la première page sont inscrits les numéros I, II, III, et sur la seconde III(I), V, V(I), V(II), V(III). On peut supposer que les chiffres vont jusqu'à dix et l'on a ainsi les tables de la loi, contenant les dix commandements de Dieu. La clef qui les accompagne est donc un symbole : elle signifie que l'ange gardien en donne l'intelligence, tout en montrant leur abso-

lue nécessité dans la conduite de la vie dont ces commandements sont la règle sûre.

Ces miniatures sont finement touchées, si délicatement même qu'il faut se munir d'une loupe assez forte pour bien saisir tous les détails qui, autrement, échapperaient à l'œil nu. Cette observation est encore plus importante pour le second feuillet du diptyque, qui superpose une abbesse à S. Joseph et à Ste Anne.

L'abbesse ne doit pas être différente de celle qui est représentée à l'extérieur. Peut-être son iconographie, un peu plus spéciale, nous révélera-t-elle son nom, qu'il eût été si facile d'écrire à côté, pour l'instruction de la postérité justement embarrassée dans son identification qui ne perçoit pas de prime abord.

La tête rayonne en blanc sur un fond bleu cendré : la sainte, debout et figurée aux trois quarts, porte le costume bénédictin : robe noire, guimpe blanche, voile noir doublé et bordé de blanc, absolument comme sur les portraits des abbesses à Sainte-Croix de Poitiers. La main gauche presse une crosse d'or, dont la volute, cette fois, est tournée en dedans. La main droite est étendue vers une table, recouverte d'un tapis rouge, où sont posés une couronne fleuronnée en or, un papier blanc, qui peut être la règle de l'ordre, et une branche de lis fleurie, symbole de virginité. A l'arrière-plan se dresse une tour carrée, percée de trois longues fenêtres, et couronnée de merlons. Au second plan, je crois distinguer un autel blanc, surmonté d'une espèce de chaise, sur laquelle la religieuse est couchée, drapée de noir, les mains croisées sur la poitrine et assistée par un angelot, costumé en rose, dont la présence doit dénoter une intervention surnaturelle. Une nappe tendue recueille les flocons neigeux qui tombent et un vase d'or, placé sur l'autel, est plein de cette manne miraculeuse.

Nous mettons ici le doigt sur la caractéristique propre. Sans doute tout le reste convient à sainte Radegonde, puisque le lis lui-même ne lui est pas étranger, d'anciens calendriers la proclamant *vierge*. Cependant sa caractéristique va encore mieux se dégager d'un détail qui ne peut passer inaperçu.

Au bas du second feuillet est établi comme un ex-voto, porté sur un plateau à collerette feuillagée et couronné d'un cercle à feuillages : il consiste en un cœur enflammé, marqué de ces deux

lettres. S W. Ce cœur est-il celui de la sainte invoquée? Je ne le pense pas. C'est plutôt celui de l'abbesse qui se met sous sa protection et lui témoigne de l'ardeur de ses sentiments en l'intercédant, comme on fait dans les litanies : *Sainte Walburge*, priez pour nous.

L'initiale nous apprend d'une façon irrécusable le nom que nous cherchions, car à sainte Walburge seule se rapporte l'ensemble de la composition. Fille du roi d'Angleterre Richard, elle mérite la couronne à titre de princesse royale; moniale, elle est vêtue de l'habit noir des bénédictines; pieuse et fidèle, elle prie ou médite sa règle; abbesse, elle a la crosse; vierge, elle a droit au lis de virginité. Mais le trait principal est assurément la production incessante de ce *baume* qui distille goutte à goutte de son corps.

Avec ces données précises, nous pouvons nommer l'évêque gravé sur le plat supérieur du diptyque. Tout d'abord, j'ai pensé à S. Boniface, qui l'avait appelée pour fonder des monastères en Allemagne; mais n'y a-t-il pas plus de probabilité que cet évêque est son propre frère, S. Willibald, qui fut évêque d'Eichstadt? Or précisément les évêques de ce siège avaient le privilège du surhuméral, tel que nous le voyons porté par celui qui figure sur le couvercle du livret de vermeil.

Nos conclusions sont désormais rigoureuses. L'abbesse, dévote à sainte Walburge, habita le monastère qui conserve ses reliques. Allemande de naissance et de séjour, elle fit fabriquer en Allemagne le bijou qui consacrait son attachement, non seulement à la patronne, mais aussi aux saints qui étaient alors en faveur. S. Joseph occupe le second rang, car l'ange gardien a été placé avant dans l'ordre hiérarchique.

Blond et d'âge moyen, barbu et à longue chevelure, il tient dans ses bras l'enfant Jésus, presque nu, dont il fut le père nourricier et qui tend vers lui ses bras affectueux et reconnaissants.

Sainte Anne, assise sur un fauteuil rouge, habillée de vert et voilée de rose, apprend à lire à la Sainte Vierge dans le livre qu'elle a ouvert sur ses genoux et où elle suit les lettres du doigt. Marie, seule nimbée, porte une robe d'un rouge clair et sa mère appuie sa main sur son épaule. Le fond bleu est formé par une teinte uniforme, parsemée de points plus foncés et très rapprochés.

VII. — LAIT.

1. Le lait miraculeux est de deux sortes, suivant qu'il provient de la Vierge ou des martyrs.

J'ai parlé tout au long du lait de la Vierge dans le tome II de mes *Œuvres*, je ne puis qu'y renvoyer. Mais il importe d'énumérer ici les miracles déjà énoncés, soit par les textes, soit d'après les reliques subsistantes. Ont été l'objet de la faveur céleste : S. Bernard (pp. 320-329), S. Dominique (p. 339), S. Fulbert, évêque de Chartres (pp. 327-328), un clerc (p. 339) et un évêque (pp. 338-339).

S. Jean de Latran conservait du lait qui coula des « mamelles » d'une ymage de la Vierge, frappée par des « cocquins » (p. 335).

L'article suivant est très vague dans sa désignation : « De lacte cujusdam imaginis Beate Marie » (*Inv. des reliq. de N.-D. d'Avignon*, XI^e s.).

L'huile de la Vierge de Sardesai est aussi appelée *lait* (pp. 336-337).

Le lait de la Vierge, conservé à l'abbaye de Saint-Pierre le Vif, à Sens, était un lait miraculeux, qui coula, sous forme d'huile, d'un tableau de la Vierge à Sardesai.

Reliquias habemus de vestimentis, de capillis et de lacte ipsius genitricis Dei virginis Marie. — Supradictus abbas bone memorie Gaufridus (en 1093) reliquias de lacte nostre Domine decenter voluit in vasculo cristallino et argenteo collocari. De hujusmodi lacte dicunt quidam quod in quodam monasterio virginum, quod de Sardesai vocatur, est ymago beate Marie Virginis et Matris, filium suum tenentis et quasi filio ubera porrigentis; e quibus uberibus miraculose oleum exiit quod a quibusdam *lac* vocabatur, quia ab uberibus exibat et a quibusdam *oleum*, quia coloris olei existebat (*Inv. des reliq. de S. Pierre le vif*, 1293). — Item, quandam ymaginem beate Marie argenteam et deauratam, in qua pie creditur de lacte ejusdem beate Marie Virginis aliquam partem recondisse (*Inv. de 1469*).

2. A la mort de certains martyrs, du lait aurait coulé au lieu de sang ou du lait se serait trouvé mêlé au sang. Je vais en faire l'énumération par ordre alphabétique.

SAINTE AGNÈS. — On lit dans une hymne du XIII^e siècle (Dreves, XXII, 48) :

Mista sacrato moriens cruore
Lactis effudit nivei fluenta,
Cum ferox lictor lateri profundum
Condidit ensem.

SAINTE BARBE. — « On raconte que, comme sainte Barbe était vierge, lorsqu'on lui coupa la tête, elle ne saigna que du lait » (Henri Etienne, *Apologie pour Hérodote*, ch. 36); et « l'on montrait dans plusieurs couvens, surtout en Italie, des fioles pleines du lait de sainte Barbe ». (Collin de Plancy, *Dict. des reliq.*, I, 75).

SS. CANTIUS, CANTIANUS ET CANTIANILLA (*Cod. Parisien.*, xvi^e s. Dreves, XIII, 90) :

Laudibus immensis
Intenti, dum micat ensis,
Colla neci tradunt
Sicque sub ense cadunt
Miraque res dictu,
Quod in ipso lac fluit ictu.

Res miranda, digna dictu.
Dei surgens opere,
Quod furoris in conflictu
Mortis dato vulnere,
Lac in ipso cœpit ictu
Ferientis fluere.

SAINTE CATHERINE. — Le lait de sainte Catherine était aussi célèbre que son huile; on le vénérât comme relique. « Une phiole ou du lait de sainte Catherine » (*Inv. du trésor de l'abb. de Saint-Cybard, à Angoulême, 1457*). « L'on montre à Rome, dans l'église de Sainte-Catherine del Borgo, une fiole pleine du lait qui sortit du cou de la sainte, lorsqu'on lui coupa la tête. *Merveilles de Rome, 1730, page 33* » (Collin de Plancy, *Dict. des reliq.*, I, 118).

Le fait est attesté par la *Légende d'or* : « Cum decollata fuisset, de ejus corpore pro sanguine lac emanavit », ce qui fut ainsi traduit : « Quant elle fut décollée, il issyt de son col lait pour sang » (*La Légende dorée*, imprimée en 1495).

Les hymnes, dans les manuscrits, y reviennent constamment (*Œuvres*, IX, 310-311) :

Miss. Aquicincten., xii^e s. (Dreves, IX, 205) :

Consummata passione,
Caput cæsa pugione
Pro cruoris floribus
Reddit lac vulneribus.

Fusum virginalia
Lac figurat lilia,
Mixta cum martyrii
Rosis ictu gladii.

Ms. du xii^e s., au Vatican (Dreves, XXII, 156) :

Lacte profluxit jugulata cervix.

Antiph. Villarien., XIII^o s. (Dreves, XII, 451) :

Dum collum ferit niveum	Quo signatur virginitas,
Percussoris improbitas,	Atque per omne sæculum
Stillat liquorem lacteum,	Probaturn ejus dignitas.

Manuscrit du XIII^o s., à Paris (Dreves, XXI, 75) :

Hæc tandem acephala	in culmine
pro sanguine	Sinai fuit manu dia.
Lac fundens, collocata	

Miss. Tullen., XIV^o s. (Dreves, VIII, 165) :

Lac ex ejus carne
Fluxit loco sanguinis.

Miss. Compendien., XIV^o s. (Dreves, IX, 201) :

Pro vocis solatio	Tandem cæsa gladio,
Martyr plenagaudio,	Fudit lac pro sanguine.

Prosar. Franciscanum., XIV^o s. (Dreves, IX, 201) :

Virgo gladio feritur,
Pro sanguine lac hauritur
Sacro fusum vulnere.

Miss. Hospitalen., XIV^o s. (Dreves, IX, 202) :

Cæsa martyr gladio,
Migrat ab hoc stadio,
Fundens lac pro sanguine.

Grad. Dominican., XIV^o s. (Dreves, IX, 203) :

Infelix excussit,	Sanctam animam
Manans lac eduxit,	Lux produxit.

Miss. Whtibien., XIV^o s. (Dreves, X, 216) :

De vulnere ad decus virginis
Lac effluxit pro fluxu sanguinis.

Miss. Cameracense., XIV^o s. (Dreves, X, 218) :

Mox distillat miro more
Lac effusum pro cruore.

Miss. Corbeien., XIV^o s. (Dreves, X, 224) :

Tandem dempta a cohorte,
Condemnatur dira morte,
Lac fundens pro sanguine.

Grad. Græcen., XIV^o s. (Dreves, X, 224) :

Lac effudit pro cruore,
Collo cæso gladio.

Brév. du S. Sépulcre de Caen, XIV^e s. (Dreves, XVIII, 107)¹ :

ŕ. Percussa gladio	Pro sanguine lacte fluente,
Dat lac pro sanguine collo.	Designas cunctis
Ant. Inclyta martyr, ave	Nivei documenta pudoris.

Breviarium Ambrosianum, ms. du XIV^e s. (Dreves, XXII, 156) :

Cujus caput dum truncatur,
Lac fudit pro sanguine.

Hymne du XIV^e s., à laudes :

In hoc caput amputatur,
Fluit lac cum sanguine.

La prose de sainte Catherine a cette strophe en Bohême (Dreves, *Cantiones Bohemicæ*, p. 77) :

Nam hostem contrivisti,
Pro sanguine fudisti
Tu lactis rivulum.

Sherborne Missal, XIV^e s. :

Virginali ceso flore,	Suo probat ex candore
Lac emanans pro cruore	Candorem virgineum.

Ms. de Munich, 1351 (Dreves, *Pia dictamina*, 217) :

Cervicem subdens gladio
In Jesu nomine,
Lac fudisti pro sanguine.

Miss. Oxonien., 1384 (Dreves, VIII, 164) :

Ferit licitor, lac irrorat
Ferientis gladium.

Orat. Augiense, XIV^e-XV^e s. (Dreves, XXX, 167) :

In signum veridicum	Effudit lac purissimum
Quod tota sit divina,	Pro sanguine regina.

Sequentiar. Prædicat. Cracovien., XV^e s. (Dreves, VIII, 166) :

Pro cruore lac manavit.

Miss. Silvanecten., XV^e s. (Dreves, VIII, 162) :

Ferro cæsa novo more	Quod in ejus præconia
Lac effudit pro cruore,	Superna fecit gratia.

1. Se trouve aussi dans le Bréviaire de Viviers, 1342.

Miss. Reionen., xv^e s. (Dreves, VIII, 164) :

Demum virgo decollatur,
Et lictoris irroratur
Gladius lacte, sanguine.

Miss. Sloterdicen., 1480 (Dreves, IX, 196) :

Pugna regem qua vicisti, Beata nobis gaudia
Lac in morte quod fudisti, Fuderunt in ecclesia.

Miss. Parisien., xv^e s. (Dreves, IX, 203) :

Post tormenta decollatur, Lac effudit, non cruorem,
Decollata decoratur Inatritum carnis florens
Insigni miraculo. Signans hoc signaculo.

Miss. Dominicanum, xv^e s. (Dreves, X, 319) :

Imperator hanc hortatur,
Cui non credens decollatur,
Fluit lac pro sanguine.

Miss. S. Albini Andegaven., xv^e s. (Dreves, X, 220) :

Ergo læta, Bono more
Fide freta, Pro cruore
Gladio submittitur; Lac niveum funditur.

Prosarium Marchianen., xv^e s. (Dreves, X, 223) :

Non sanguinem, sed lac fundis, Ergo confer pietatis
Katharina, virgo dulcis, Lac et donum caritatis.
De cervice lactea.

Miss. S. Trinitatis Vindocinen., 1457 (Dreves, X, 251) :

Dum a sævo percussore Lactis emanat rivulus
Decollatur, pro cruore Quem sacer fudit jugulus.

Brev. S. Nicolai Patavien., xv^e s. (Dreves, XXV, 195) :

Ferox tyrannus Quæ dabant lac pro fluxu sanguinis.
Jussit abscindi protinus In testimonium
Mamillas Christi martyris, Fuit hoc mirabile signum.

Cod. Parisin., xv^e s. (Dreves, XXIX, 108) :

Gaude, virgis lacerata
Et post preces decollata,
Fundens lac pro sanguine.

Orat. Italicum, xv^e s. (Dreves, XXIX, 109) :

Gaude, flos virginitatis,

**Quæ in signum castitatis
Lac fundis purissimum.**

Orat. Nurembergen., xv^e s. (Dreves, XXX, 162) :

Gaude, decus virginale	Vulnus recens non cruorem
De te monstrat signum tale	Effudit, sed contra morem
Datum poli lumine:	Lac manat pro sanguine.

Cod. S. Petri Salisburgen., xv^e s. (Dreves, XXIX, 109) :

**Gaude, quia moriendo
Pro cruore lac fundendo
Populum lætificas.**

Orat. Cistercien., xv^e s., à la Bibliothèque du Vatican (Dreves, XXIX, 110) :

**Gaude, tu quæ flagellaris
Et post pauca decollaris,
Fundens lac pro sanguine.**

Missel de Brixen (1493) :

Virgo caput et mamillas	Commutando proprium.
Offert, comitatur illas	Virgo constans decollatur,
Insigne prodigium :	Pro cruore derivatur
Nam mamilla dat cruorem,	Lac ab ejus corpore.
Caput lactis sudat rorem,	

Missel de Langres (1491) :

Pro cruore lac manavit.

Orat. Londinen., xv^e s. (Dreves, XXX, 163) :

**Lac tuis vulneribus
Pro sanguine dedisti.**

Psalter. Hambergen., xv^e s. (Dreves, XXX, 157) :

**..... Decollata
Ex ea lac manavit
Et sic martyr Deo grata
Ad gloriam convolavit.**

Cantuale Trajecten., 1525 (Dreves, XXI, 75) :

**Decollatur, funditur
Lacque benedictum,
Corpus Sina conditur
Sanguine depictum.**

1581, dit dans l'office des SS. Facundus et Primitivus (Dreves, XVII, 94), au 9^e répons :

Cæduntur sævo
Gladio sanctissima colla;
Vertice sublato,
Linguuntur corpora nuda,
Sanguine, lacte manant
Animæ cœlisq. volarunt.

SAINTE FOI, fille de sainte Sophie. Dans l'hymnaire d'*Origo Scaccabarotius*, XIV^e s. (Dreves, XIV, 208) :

O quam stupenda Fidei	O quam grande miraculum!
Sanctæ diraque passio,	Ut unda lac egreditur
Cujus mamillæ teneræ	De loco sui pectoris,
Horrenda fit præcisio!	De quo ipsa præciditur.

SS. INNOCENTS. — Prose du X^e siècle :

O dulces Innocentum acies!
O pia lactantum
Pro Christo certamina!
Parvorum trucidantur millia:
Membris ex teneris
Manant lactis flumina.

SAINTE CHRISTINE (*Œuvres*, IX, 311). Le lait coule des mamelles coupées.

S. PANTALÉON (*Œuvres*, IX, 311). Le comte Riant, dans ses *Excursus sacræ Constantinopolitanæ*, etc., d'après d'anciens catalogues de reliques : « In ecclesia S. Sophiæ, sanguis S. Pantaleonis, cum lacte mixtus » (II, 212). — « Sanguis Pantaleonis martyr, cum lacte qui ex ejus trunco decollato manavit » (214). — « In S. Sophia, in sanctuario, extant sanguis et lac S. martyr, in formam cujusdam ramusculi disposita, inter se tamen minime commixta » (219).

Les Légendaires racontent divers miracles qui eurent lieu au martyre de S. Pantaléon. On ne put le faire mourir qu'en lui coupant la tête, et, l'olivier auquel il était lié se chargea de fleurs et de fruits, aussitôt que le chef du saint tomba à terre, jetant du lait au lieu de sang... On garde à Ravenne une fiole de son sang, qui est figé toute l'année, mais qui se liquéfie régulièrement le 27 juillet, jour de la S. Pantaléon. On porte cette fiole en procession pour avoir la pluie, le beau temps et autres grâces. Ribadèneira, 27 juillet (Collin de Plancy, II, 370).

Miss. Trecent., 1533 (Dreves, X, 283) :

Tandem sancti caput abscinditur,
Pro cruore lac inde cernitur
Emanare.

S. PAUL apôtre. — L'émission du lait, avant le sang, à sa décollation, est consignée dans la *Légende d'or* : « Decollatus est... De ejus autem vulnere unda lactis usque in vestimenta militis exsilivit et postea sanguis effluxit, in aere lux immensa emicuit, de corpore odor suavissimus emanavit ».

La tradition romaine s'affirme, en même temps que celle de l'Orient, dans l'office de l'Octave des SS. Apôtres Pierre et Paul, au 4 juillet. Le bréviaire a, en effet, une leçon (la 6^e, au 2^e nocturne), tirée de Métaphraste, qui l'a prise dans un sermon de S. Jean Chrysostome. Il y est fait allusion au sang, qui, en manière de *lait*, jaillit jusque sur la tunique du barbare qui, dès ce moment, se convertit à la foi ; c'est une allusion évidente à un trait réputé historique : « Quisnam locus tuum sanguinem exceptit, lactis specie in ejus qui te percussit tunica apparentem ? qui animam illius barbari supra modum dulciorem reddens, fidelem effecit cum sociis. » Il est bien probable que cette tunique était conservée comme une insigne relique du martyr, puisque l'illustre orateur en parlait comme d'une chose connue de tous.

La liturgie s'est emparée de ce fait et l'a reproduit dans les hymnes et les proses ; elle y voyait, comme pour sainte Catherine, un témoignage de sa virginité (*Œuvres*, IX, 311).

Miss. Prædicat. Vindobonen., 1447 (Dreves, IX, 234) :

Lac propinat caput cæsum,
Lingua clamat Jesum, Jesum,
Jesus Pauli bravium.

Orat. Trudonen., XVI^e s. (Dreves, XXIX, 116) :

Gaude quod de te manavit
Pro cruore lac, dum stravit
Nero te crudeliter.

Miss. Prædicator., XIV^e s. (Dreves, X, 285) :

Ah ! quam probat carnis florem,
Omnem superans candorem,
Lactis exundantia !

La tradition historique trouvait un écho et une confirmation dans la vénération des reliques du lait :

On prétend que lorsqu'on trancha la tête de S. Paul, il répandit, au lieu de sang, un ruisseau de lait que les fidèles recueillirent. On en conserve une fiole à Rome, dans l'église de S. Alexis, et une autre à l'Escorial. Il n'est pas étonnant, dit S. Ambroise, que S. Paul ait été plein de lait, puisqu'il était en quelque sorte la *mère-nourrice* des Gentils; cité par Ribadénéira, 30 juin (Collin de Plancy, II, 396).

Méry, dans la *Théologie des Peintres*, Paris, 1765, s'exprime ainsi, page 147 :

Il y a une difficulté touchant la représentation de son martyre; il s'agit de savoir s'il sortit du lait ou bien du sang lorsqu'on le décolla. S. Augustin, S. Ambroise et Grégoire de Tours paroissent être du premier sentiment et quoique les homélies que l'on cite à ce sujet de S. Augustin et de S. Ambroise ne soient peut-être de ces Pères, on convient qu'elles sont d'un Auteur très ancien, dont l'autorité est respectable. Il est dit encore dans l'histoire que nous avons du martyre de S. Paul, attribuée à S. Lin, pape et martyr, qu'il sortit du lait en abondance du tronc de l'apôtre, après qu'on l'eut décollé; que ce lait même rejaillit sur les habits du soldat qui faisait l'exécution. Il paraît enfin que l'Eglise Romaine est pour cette tradition, puisqu'elle en fait mention dans l'office de l'octave de S. Pierre et de S. Paul. Ce n'est point au reste pour les peintres une obligation, ni une nécessité de marquer dans leurs tableaux cette circonstance de la décollation de S. Paul, d'autant plus que les auteurs qui attestent ce fait ajoutent qu'il sortit du sang après que le lait eut coulé du trouc du bienheureux apôtre.

Voici le texte de S. Grégoire de Tours, *De glor. MM.*, c. xxix :

Ejus sacro corpore lac defluxit et aqua. Nec mirum si lac ejus emanavit ex corpore qui gentes incredulas parturivit et peperit ac lacte spiritali nutritas ad cibum solidum scripturarum sanclarum, opaca reserando, perduxit.

Dom Ruinart ajoute en note : « Hoc ex apocrypha sub Lini nomine, aut alia ejusmodi historia, hausit Gregorius, quod silent veteres. Vide Mabillon., *Iter Italic.*, p. 142 ».

S. PAULIN. — *Brev. S. Cæcilie Colonien.*, xvi^e s. (Dreves, XXIII, 258):

Cujus sanctissimum caput per ferreum
Teritur malleum, funditur cerebrum
Cruore rubeum, sicut lac candidum
Ad faucis currens intima.

SAINTE INCONNUE, probablement vierges martyres.

Duo poti vittrei, in quibus esse dicebatur de lacte duarum sanctarum, ut in cedulis ipsis poculis alligatis prima facie videbatur contineri » (*Inv. du chât. de Berzé, dioc. de Mâcon, 1346*).

VIII. — LARMES.

Les larmes coulent des yeux à la façon naturelle et la sécrétion ne diffère pas de celle que l'on connaît, le miracle ne changeant rien à l'ordre des choses. Seuls, le Christ et la Vierge ont pleuré, par suite d'un prodige.

1. *Christ*. L'Évangile atteste que Jésus-Christ a pleuré deux fois sur Jérusalem et sur Lazare : « Videns civitatem, flevit super illam » (S. Luc., XIX, 41). — « Et lacrymatus est Jesus » (S. Joann., XI, 35). Ces larmes furent recueillies.

On vénérât, dans la cathédrale de Marseille, une des larmes que Jésus Christ versa sur Lazare : Ruffi, *Histoire de Marseille*, tome II, p. 9. — Il y a des larmes, dont l'une est à Vendôme, une à Trier, une à S. Maximin, une à S. Pierre le Puellier d'Orléans, sans celles que je ne sais point ¹. Les unes, comme ils disent, sont naturelles, comme celle de S. Maximin, laquelle selon leurs chroniques, tomba à Notre-Seigneur en lavant les pieds de ses apôtres : les autres sont miraculeuses, comme s'il était à croire que les crucifix de bois fussent si dépités que de pleurer. Mais il leur faut pardonner cette faute, car ils ont eu honte que leurs marmousets n'en fissent autant que ceux des païens. Or les païens ont feint que leurs idoles pleuraient quelquefois. Ainsi nous pouvons mettre l'un avec l'autre (Collin de Plancy, III, 230, 293) ².

A Rome, en 921, dans la basilique de Saint-Pierre, le mercredi de la Semaine Sainte, on vit, pendant la lecture de la Passion, un crucifix pleurer; les larmes étaient si abondantes qu'elles formaient comme un ruisseau :

In 4 feria ante Pascha, Romæ, juxta altare S. Petri, crucifixi imago Christi, quando passio ejus legebatur, astante omni populo et palam cernente, lacrymata est ita ut lacrymæ stillantes ad instar rivi in pavimento manarent; a tergo vero ejusdem imaginis sudor æque per terram

1. Il oublie la Sainte Larme de N.-D. de Chemillé, au diocèse d'Angers, dont la S. C. des Rites a refusé de reconnaître l'authenticité.

2. L'esprit de Collin de Plancy est détestable; néanmoins, on ne peut le laisser de côté, à titre d'érudit, à cause des nombreux renseignements qu'il fournit.

currebat (*Annal. Alaman.*, ad an. 921, ap. Pertz, *Monum. German. histor.*, t. I, p. 56).

2. *Ste Vierge*. D'après le calendrier publié par Migne, voici trois faits :

12 Avril. — Notre Dame de Charité, dans l'abbaye des Feuillants, à sept lieues de Toulouse. Cette image jeta plusieurs larmes pour accorder les habitants du village de la Bastide avec ceux du village de Berat qui étaient en résolution de se battre. *Triple couronne*, n° 34 (Migne, *Dict. des pèlerinages*, II, 1292).

15 Mai. — A Boschna, à cinq lieues de Cracovie, Notre-Dame de Boschna ou du Rosaire pleure des larmes de sang (*Ibid.*, 1296).

17 Mai. — Notre-Dame des Larmes, au duché de Spolète, en Italie.

Cette image, qui est peinte sur une muraille, jeta une grande abondance de larmes, l'an 1494. Gabriel Pennotus, *lib. III Histor. Tripartitæ*, c. 34 (*Ibid.*, 1296).

On révère à Lucques, dans l'église de Notre-Dame de l'Humilité, une madone qui pleure dans les calamités publiques. « Un bon religieux qui était dans l'église lorsque je visitai cette madone, dit Misson (*Mémoire pour les voyageurs à la suite du voyage d'Italie*, tome III, page 217), nous a dit que cette image miraculeuse sua sang et eau dans une triste occasion, il y a environ deux mille ans, c'est-à-dire trois cents ans avant sa naissance » (Collin de Plancy, II, 303).

On révérait, dans l'ancienne église de San Salvatore, à Rome, une madone qui pleurait pour la moindre affliction. Pendant le sac de la ville en 1527, elle versa tant de larmes que les moines suffisaient à peine pour lui essuyer les yeux : Misson, *Voyage de France et d'Italie fait par un gentilhomme français*, tome II, page 145. On l'appela Notre-Dame *del pianto* et elle fit des miracles qui attirèrent si bien l'argent qu'elle donna son nom à l'église où elle opérait (Collin de Plancy, II, 312) ¹.

Notre-Dame en Vaux, au diocèse de Châlons-sur-Marne, fut repeinte vers 1760, en mauvaise détrempe qui se fondit au dégel. Le clergé fit une procession solennelle et l'on prouva que Notre-Dame pleurait, à cause des impiétés des encyclopédistes (*Ibid.*, 351).

Le lendemain de la Pentecôte, les fidèles des diocèses de Cambrai et d'Arras se rendent à Wormhoudt, pour y vénérer la Vierge connue sous le nom de *Notre-Dame aux larmes*. « La statue de Marie, le 24 mai 1406, aurait versé des larmes depuis le matin jusqu'au coucher du soleil ».

Pendant la première campagne de Bonaparte en Italie, le bruit se répandit un jour tout à coup que l'armée française était en marche contre Rome. Le peuple s'assembla tumultueusement sur les places, menaçant de piller les maisons des grands pour prévenir les Français et ne leur

1. J'en ai parlé dans la *Revue de l'art chrétien*, XXI, 458.

laisser rien à prendre. Le soulèvement était tout prêt, le gouvernement dans la plus grande inquiétude, lorsque la finesse de Pie VI apaisa la sédition. Les images de Marie pleurent! telle fut la proclamation qu'on publia dans les places. La tourbe féroce fut effrayée. On alla dans les églises pour se convaincre par ses propres yeux. Les images de Marie pleuraient!!! Une voix du ciel n'aurait pas été plus efficace. De la rage, les séditionnaires passèrent vite au repentir et se soumièrent en tremblant à des pénitences publiques. Ils chargèrent leurs corps demi-nus de chaînes pesantes, qu'ils traînèrent dans les rues, formant de longues processions nocturnes, se déchirant avec des disciplines et hurlant : Grâce, Sainte Marie. Quand cette momerie fanatique eut duré quelques jours, on entendit retentir une seconde proclamation. Les images de Marie sont apaisées, et le peuple rentra chez soi. Le docteur Meyer, *Fragments sur Paris*, traduits de l'allemand par le général Dumouriez (Collin de Plancy, I, 425) ¹.

Le *Rosier de Marie*, en 1897, page 179, parlant de la Vierge de Montrichard, au diocèse de Blois, dit :

La sueur coula en 1847 comme pour annoncer la révolution romaine et ses suites mémorables. La Vierge se couvrit d'un suintement mystérieux. Les larmes coulèrent de ses paupières pendant un jour entier; ce prodige attira une foule empressée, et, suivant le dire des témoins, l'obscurité de la nuit venue, les larmes répandirent un tel éclat que la chapelle en devint resplendissante.

L'inventaire du duc de Berry, en 1413, cite, parmi les « reliques saintes » sous le n° 135, « de l'éponge du tableau où Notre-Dame plora ». Cette éponge avait servi à recueillir les pleurs sur le tableau; il est regrettable que l'on n'ait pas mentionné le lieu où s'opéra ce prodige.

A propos des pleurs de la Vierge, je ne puis omettre ce passage de Robert de Clari, qui, en 1203, vit à Constantinople « le taule de marbre où Nostres Sires fu estendus, quand il fut despendus de la crois et si paroient encore les lermes que Nostro Dame avoit pleuré deseure » (Riant, *Exuv. sacr. Const.*, II, 232).

IX. — NOTRE-DAME DES LARMES, A POITIERS

1. Cet article est emprunté tout entier à la *Semaine religieuse du diocèse de Poitiers*, 1889, pp. 358-363; j'y fais seulement quelques

1. Le fait de ces larmes a été officiellement démontré et Dumouriez est un sceptique qui ne mérite pas plus créance que cette phrase écrite sans preuves : « D'autres images de la Vierge pleurèrent visiblement, ayant des éponges pleines d'eau dans la tête » (Collin de Plancy, II, 232).

coupures pour supprimer des longueurs. La notice est du chanoine Rosière.

Poitiers semble ignorer que, parmi tous les Saints qui ont embaumé ses sanctuaires et illustré son nom, le Bienheureux de Monfort ¹ brille du plus remarquable éclat. En quittant (1704) l'Hôpital général où, depuis quelques années, il remplissait les modestes fonctions d'anmônier, le jeune prêtre breton allait enfin donner une libre carrière à son zèle. La ville épiscopale fut le premier théâtre témoin des saintes hardiesses de son apostolat....

Au nombre des épisodes dont cet apostolat fécond a été rempli, je veux rappeler celui qui a trait à l'ancienne église paroissiale de Saint-Michel, située à l'angle de la rue des Filles-Saint-François et de la grande rue Saint-Michel ².

Epris d'une dévotion singulière pour l'illustre Archange ³, le Père de Montfort voyait avec peine que l'église qui lui était dédiée en cet endroit de la ville fût aussi pauvre que peu fréquentée. Il avait résolu de restaurer son sanctuaire, et d'y attirer un plus grand nombre de fidèles en y donnant une série d'instructions. Mais une opposition formelle fut faite à l'exécution de ce double dessein. Le cœur de l'apôtre, bien qu'habitué à la contradiction, en fut vivement affligé. Toutefois, il prédit « que ses vœux n'en seraient pas moins exaucés, et qu'un jour cette église délaissée acquerrait une grande célébrité ».

La Vierge Marie, qu'il appelait « sa bonne Mère, sa chère Maîtresse », se chargea de réaliser pleinement l'étrange prédiction de son dévoué serviteur. Quatre ans après la mort (1716) du Bienheureux, le 14 novembre 1720, sous l'épiscopat de Mgr de la Poype de Vertrieu, le bruit d'un événement étrange, merveilleux, circulait dans les rues de la vieille cité, et faisait tressaillir les cœurs. On se racontait, non sans émotion, que, dans une maison particulière, on avait vu pleurer la Sainte Vierge, peinte sur une toile encadrée; on avait essuyé ses larmes ⁴; et l'image, transportée

1. Cette manière de parler n'est pas exacte : il faudrait ajouter le nom de baptême, *Louis*. X. B. de M.

2. Il existait autrefois une petite église de Saint-Michel, située près de Saint-Hilaire. Huit autres églises lui étaient consacrées dans le diocèse, sans parler de 62 autels ou chapelles sous ce même nom.

3. Il était convaincu que l'Archange veillait sur ses entreprises et ses démarches. Un jour que des jeunes gens menaçaient de lui faire un mauvais parti : « Mes amis, dit le Bienheureux, je ne crains rien : saint Michel est mon défenseur. » — « Lorsqu'il est question, disait-il, d'aller faire une Mission, les démons prennent les devants pour la faire manquer; mais lorsque j'y ai mis le pied, Jésus, Marie et l'archange Michel les obligent à me céder la place. — De retour de Rome, muni de pouvoirs apostoliques, le vaillant missionnaire se rendit en pèlerinage au Mont-Saint-Michel; il voulut faire là sa veillée d'armes, et obtenir du puissant Archange des grâces particulières pour la lutte.

4. Le couvent de la Visitation de Poitiers conserve un des linges avec lesquels ces larmes furent essuyées. X. B. de M.

dans l'église Saint-Michel, avait opéré, sur-le-champ, plusieurs guérisons miraculeuses.....

Les témoins du fait extraordinaire étaient nombreux et dignes de foi. L'autorité ecclésiastique, prévenue, ne pouvait donc garder le silence. Une enquête est ordonnée; elle fut longue, sérieuse.

Conformément aux conclusions de l'Officialité diocésaine, Mgr de la Poype de Vertrieu put adresser, l'année suivante (2 juillet 1721), un Mandement aux fidèles, pour attester l'authenticité du prodige des larmes, et pour certifier les guérisons accomplies devant le tableau miraculeux de l'église Saint-Michel....

Nous sommes vraiment heureux de fournir le texte même du célèbre Mandement dans sa presque totalité ¹. C'est une page d'histoire ecclésiastique dont il convient de garder le souvenir très précis.

Voici en quels termes s'exprimait Monseigneur de la Poype de Vertrieu faisant l'historique du miracle :

« Il n'est personne qui n'ait ouï parler de l'événement singulier dont on s'aperçut au mois de novembre dernier dans un tableau de la Sainte Vierge tenant le saint Enfant Jésus entre ses bras, lequel tableau était dans l'oratoire d'une fille pieuse qui demeurait près de l'église de Saint-Michel. On y vit tout d'un coup des gouttes d'eau en forme de larmes, qui coulaient du visage de la Sainte-Vierge, qui y était dépeinte. Les circonstances extraordinaires qu'on remarqua dans cette sainte Image attirèrent d'abord l'admiration et l'étonnement, et produisirent une dévotion si sensible qu'en peu de moments le concours s'augmentant dès le soir et encore plus le lendemain matin, on fut obligé de transporter cette Image dans une chapelle de Saint-Michel....

« Or, comme il était de notre devoir de vérifier exactement tout ce qu'on assurait être arrivé, à ce sujet, à diverses personnes, nous avons commis spécialement notre Official pour faire l'enquête et vérification des faits allégués et des guérisons qu'on assurait être miraculeuses.

« Les dépositions ont été faites par-devant le dit sieur Official par des personnes dignes de foi... et le tout nous ayant été rapporté et par nous examiné, nous avons eu la consolation de voir la preuve concluante de plusieurs faits surprenants qui ont été reconnus dans cette image, et de plusieurs guérisons opérées sur diverses personnes d'une manière si prompte et si extraordinaire, qu'on a tout sujet de les attribuer à la puissance de Dieu, qui a voulu favoriser ceux qui ont eu recours à l'intercession de la Très Sainte Vierge, en honorant cette sainte Image si extraordinairement manifestée.

« Il est donc prouvé par cette enquête: premièrement, que le jeudi 14 novembre dernier (1720), sur les neuf heures du soir, la dame Anne Braud,

1. Recueilli par Picot de la Clorivière (ancien Jésuite, recteur de Paramé, au diocèse de Saint-Malo, 1785), le second biographe du P. Grignon de Montfort. J'ai ce rare volume sous les yeux.

filles, demeurant près Saint-Michel, voulant faire sa prière à Dieu dans son oratoire, devant une image ou tableau de la Sainte-Vierge, tenant le Saint-Enfant Jésus entre ses bras, elle fut fort surprise de voir que des gouttes d'eau, en forme de larmes, découlaient des yeux de l'Image, de la même manière que quand une personne pleure ; que dans le saisissement où elle se trouva, elle pensa s'évanouir. Sur quoi, elle appela deux filles qui étaient logées sous sa chambre, lesquelles s'aperçurent de ce fait étonnant ; qu'il s'y rendit un grand nombre de personnes, dès le même soir, et le lendemain jusqu'à onze heures, et par un grand nombre de ces témoins oculaires qui ont déposé, il y a preuve que ces gouttes d'eau découlaient véritablement du visage de la Sainte Vierge dépeinte dans le tableau, qu'elles descendaient jusqu'aux pieds du saint-Enfant Jésus sans passer plus loin ; que tout le reste de l'Image était sec et sans aucune apparence d'humidité ; que lesdites gouttes d'eau ayant été essuyées plusieurs fois, il en décollait, un instant après, de nouvelles, et que les larmes coulèrent jusqu'à onze heures du lendemain matin, et qu'enfin ce spectacle si nouveau et si touchant saisit d'étonnement tous ceux qui en approchaient, lesquels étaient en même temps attendris jusqu'aux larmes par la douleur de leurs péchés et par le désir de leur salut.

« Ainsi, comme on n'a pu découvrir aucune cause naturelle de ces gouttes d'eau, puisque : 1° tout le reste de l'image était sec et sans humidité, 2° qu'ayant tourné l'image de l'autre côté, on l'a vu pareillement très sèche ; 3° qu'elle était attachée contre une tapisserie derrière laquelle était une natte de paille et ensuite un peu d'ais très sec ; 4° que le temps était très beau ce jour-là ; 5° et enfin qu'il y avait d'autres tableaux près de celui-ci qui n'étaient nullement humides, toutes ces circonstances font qu'on ne peut douter que cet événement ne soit un des plus extraordinaires et ne tienne en quelque façon du miracle... »

Le Prélat, après avoir rapporté plusieurs *guérisons miraculeuses* arrivées au sujet de cette Image, finit son Mandement par ces paroles : « Nous en avons rapporté suffisamment pour exciter notre foi et notre reconnaissance envers Dieu et pour augmenter notre dévotion envers la Très Sainte Vierge, honorée particulièrement dans ce saint lieu (l'église Saint-Michel), depuis la manifestation de la sainte Image... *À Poitiers, le 10 juillet 1721.*

† JEAN-CLAUDE, évêque de Poitiers.

Les fidèles de la ville épiscopale avaient déjà répondu aux désirs du saint Prélat, par les manifestations publiques de leur confiance et de leur dévotion envers Notre-Dame des Larmes. Le bruit de cette apparition s'était répandu bien au loin ; les campagnes, sous la conduite de leurs pasteurs, se rendaient en pèlerinage à Saint-Michel, afin de compatir aux douleurs de la Vierge Mère, et, peut-être, avec le vague espoir de surprendre, sous ses paupières, l'une de ces larmes qu'Elle avait abondamment versées durant près de quinze heures.

Par la vertu de ces larmes, les affligés se sentaient consolés, et les ma-

lades bien souvent guéris. Alors, tout spontanément, affluaient aux pieds de la Vierge les dons de la reconnaissance : aumônes, cierges bénis, *ex-voto*, offrandes de toute nature et de toute valeur ; si bien que non seulement l'autel où la sainte Image était exposée, mais encore l'église entière s'est vue embellie, enrichie par l'affluence inespérée de ces présents.

Et pour que le lecteur ne croie pas à un récit trop flatté, je veux citer, en témoignage, l'historien Clorivière : « Dès que la pieuse image fut installée à Saint-Michel, *les peuples* y accoururent en foule de toutes parts ; on y érigea de nouveaux autels, on les enrichit de toutes sortes d'ornements ; il s'y disait des Messes depuis le matin jusqu'à midi, et il s'y fit une Mission très célèbre, et depuis cette époque l'église de Saint-Michel est une des plus fréquentées de Poitiers » ¹.

Ainsi s'est réalisé, au delà de tout espoir comme de toute expression, la prophétie du Bienheureux de Montfort : ses vœux devaient être un jour exaucés, et l'église Saint-Michel acquérir une grande célébrité.

Par suite, il est aisé de comprendre quelle joie filiale durent ressentir, de tous ces événements extraordinaires, les dignes successeurs du Père de Montfort, institués et connus sous le nom de *Missionnaires de Marie* ². A l'exemple de leur saint Fondateur, ils allaient évangéliser dans les campagnes ; leurs prédications y étaient si fructueuses qu'on les demandait partout.

Or, en cette année-là [1721], ils donnaient une Mission à Jaulnay, distante de quatre lieues de Poitiers. Ils proposèrent de clôturer les exercices par un pèlerinage à Notre-Dame des Larmes, en souvenir et à l'imitation de leur vénéré Père qui avait conduit à Notre-Dame des Ardilliers [Saurmur] une vaillante députation d'hommes de Saint-Pompain, à la suite de la Mission de 1717. — « Accompagnés du curé de Jaulnay, dit notre biographe, et d'un grand nombre de ceux qui avaient fait la Mission, ils partirent tous ensemble processionnellement, et pieds nus. Les filles marchaient les premières, couvertes de voiles : les pénitents venaient ensuite, et après eux le Clergé, qui était suivi d'une grande multitude d'hommes et de femmes. »

Le pèlerinage de Notre-Dame des Larmes ne fut interrompu que par la tourmente révolutionnaire....

Lorsque l'église Saint-Michel fut livrée aux intrus, le tableau miraculeux avait été soustrait aux profanations par une pieuse dame qui le conserva pendant toute sa vie. Après sa mort, ses héritiers le remirent à M. Pruel, curé de Sainte-Radegonde ; les témoins les plus dignes de foi certifièrent que ce tableau était bien le même que celui qui était vénéré dans l'église Saint-Michel, avant la Révolution. Une ordonnance fut ren-

1. « On y comptait, en effet, dix-huit cents communions pascales » (*Pouillé du diocèse*).

2. Ainsi s'explique le soin qu'ils prirent de conserver dans leurs chroniques le célèbre Mandement de Mgr de la Poype de Vertrieu.

due à ce sujet par Mgr de Bouillé, de douce mémoire, le 2 septembre 1841.

Ce tableau miraculeux, richement encadré, se trouve dans la chapelle absidiale de droite de l'église Sainte-Radegonde, vis-à-vis de l'image de la sainte Face. Ce n'est pas seulement un souvenir, mais une relique précieuse.

Ce tableau est reproduit, page 355, dans l'*Histoire de Sainte-Radegonde*, par le curé Briand. Peint sur toile, il ne paraît pas antérieur aux dernières années du xviii^e siècle. La Vierge y est représentée aux trois quarts, assise, vêtue d'une robe et d'un manteau ; un bonnet couvre sa tête, à l'abondante chevelure. Elle se penche vers l'enfant Jésus, qu'elle tient dans ses bras, presque nu, couché sur un linge blanc et se redressant pour l'embrasser. Le sentiment exprimé est celui de la maternité.

2. Cette notice m'est transmise par le monastère de la Visitation-Sainte-Marie de Poitiers :

Nous conservons comme une relique une statue de la Très Sainte Vierge, haute de 0.54 centim. Elle tient l'Enfant Jésus sur le bras gauche, qui tourne un peu la tête pour regarder sa Mère, et de même la Ste Vierge le regarde ; de l'autre main, elle retient son manteau et a un joli petit bouquet. Cette statue est en pierre, elle est peinte, sa robe est blanche, son manteau bleu. On croit que c'est d'elle qu'on veut parler dans les décorations de l'Eglise pour la canonisation de saint François de Sales en 1668.

On tient de tradition que, à la révolution, le 1^{er} octobre 1792, au moment où nos sœurs furent chassées de leur monastère, elles emportèrent cette sainte Vierge et qu'elle versa aussitôt des larmes ; nous ne savons pas pendant combien de temps, mais ce qu'il y a de sûr c'est que le souvenir s'en est perpétué jusqu'à nous et nos sœurs, en se réunissant en 1802 dans une maison de la rue Saint-Paul, possédaient ce trésor et furent heureuses de la mettre en honneur ; depuis, chaque mois, nous la tirons au sort et nous la portons en procession dans la cellule de la sœur en chantant l'*Ave maris stella* puis le *Laudate*.

3. La *Semaine religieuse de Poitiers*, 1899, p. 461, parlant de la belle statue de la Vierge, sculptée au xiii^e siècle et vénérée dans l'église de Saint-André, à Mirebeau (Vienne), dit qu'elle fut cachée, pendant la révolution, « chez une pieuse femme ». Elle ajoute : « Plus d'une fois, les fidèles groupés à ses pieds pour la prière virent son

1. *Absidiale* n'est pas français ; les archéologues disent avec raison *absidale*. X. B. de M.

visage empreint de tristesse profonde et baigné de larmes amères ; de plus, le voile qui la recouvrait fut souvent trouvé imprégné de ces larmes, qui l'ont transformée en relique, témoignage vivant de la douleur de Marie partageant le deuil de l'Eglise de France ».

X. — LIQUIDE

Le mot *liquide* traduit le latin *liquor*, mais sans préciser la nature de cette substance, claire, limpide, parfois parfumée, qui cependant ne reçoit pas le nom d'eau avec qui elle a quelque ressemblance.

CHRIST. — Le *Missale Plagense*, du xv^e siècle, dans la prose *De Sanctissimo Salvatore* (Dreves, IX, 9), a cette strophe qui fait allusion à un acte de brutalité opéré sur une image du Christ par des Juifs : cette *liqueur très suave* se signala de suite par la guérison d'un paralytique, d'un aveugle et de plusieurs malades.

Ex Christi imagine,
Fixa a propagine
Hebræorum, manat
Liquor suavissimus,
Ægrotis meditivus,
Nam plerosque sanat,

Primo paralyticum
Et cecum, post omnium
Imbecillitati
Medetur salubriter,
Omnes unanimiter
Reddens sospitati.

J'ai coupé cet extrait dans la *Semaine religieuse de Poitiers* :

VIERGE. — L'antique cité de Norcia fut dévastée, en 1701 et 1730, par de terribles tremblements de terre, qui ensevelirent une grande partie de ses habitants sous ses ruines. Les survivants de ce désastre ne restèrent pas sourds à ces avertissements réitérés de la justice divine et s'efforcèrent de fléchir Dieu par leurs pénitences. A leur humble requête, l'évêque de Spolète leur envoya un saint religieux, le Père Amanio, pour leur prêcher une retraite à l'époque de Noël. La vaste collégiale *Santa-Maria* put à peine contenir la foule accourue aux saints exercices. Au-dessus de la tête du prédicateur, on suspendit une touchante image de l'*Addolorata*, de la Mère des Douleurs, que le missionnaire avait prise pour protectrice de ses exercices afin que sa vue excitât au repentir. Le sixième jour de la Mission, la sainte image commença à jeter, de la blessure peinte à l'endroit du cœur, un liquide cristallin qui coulait sous forme d'une grosse larme. Le prodige dura plusieurs jours.

Voici le témoignage des principales personnes qui déposèrent dans l'enquête faite par l'évêque de Spolète : « La liqueur sacrée sortait de la blessure du cœur et se répandait, comme une eau limpide ressemblant à de l'argent liquéfié. Elle coulait avec une telle abondance sur l'image que

la poitrine de la Madone en fut inondée. On prit un purificateur pour essuyer avec respect ces larmes miraculeuses qui coulèrent jusqu'à la fin de la retraite. »

Grâce à la munificence de l'illustre famille de Quaranlotti, on éleva dans l'église de l'Oratoire une magnifique chapelle, revêtue de marbre précieux, où l'*Addolorata* fut placée avec honneur. L'évêque de Spolète promulgua, en 1731, l'authenticité du miracle; il se rendit à Norcia, où, entouré des autorités de la ville, il célébra la messe à l'autel de la Madone miraculeuse. Et l'on porta en procession la sainte image dans toutes les rues de la ville dévastée.

SAINTE AGATHE, vierge et martyre, à Catane, en 251 :

Testis est saxum illud unde equo insillit discessura; in quo Panormitani etiamnum virginis impressum vestigium colunt, in templo prope australem urbis portam, cui a D. Agatha nomen est. Ex quo saxo, veteri ævo, die D. Agathæ sacro, liquorem morbis salutariferum emanasse se vidisse ac legisse plurimis dixit Marianus Valguarnera (Bolland., t. IV, p. 613, 5 février).

De l'empreinte de ses pieds coulait, le 5 février, une liqueur salutaire. Une prose du Missel de Liège (1485)¹ la fait sortir de son tombeau et affirme qu'elle donnait la santé et éteignait l'incendie :

Ex ipsius tumba manat
Sanitatis copia,

Quæ furentes sedat rogos
Per ejus suffragia.

Bse BÉATRICE D'ESTE, à Ferrare. — Cahier, p. 129.

S. BERCHAIRE, abbé et martyr. — Cahier, p. 129.

S. CYRILLE, martyr. — Du Cange renvoie au continuateur de Théophane, livre II, p. 23.

S. ELOI. — Il mérite une double mention, tant pour les reliques qu'il vénérât que pour lui-même (voir *Eau*).

Il (S. Eloi) vit une liqueur qui rendoit une odeur plus douce que tous les parfums, laquelle découla sur lui des reliques qu'il avoit toujours suspendues au plancher de dessus de son lit, ce qu'il prit pour une action surnaturelle de la miséricorde du Seigneur, qui le vouloit rendre victorieux des tentations de l'ennemi du salut (*Fleurs des vies des Saints*, p. 424).

S. Eloi. On le met aussi au nombre des myrobrites. Saint Ouen raconte que la richesse de son tombeau avoit introduit l'usage de le draper pendant le carême, à cause de l'éclat des pierreries et des métaux précieux qui le revêtaient. On reconnut bientôt qu'une liqueur découlait du voile jeté sur ce sépulcre et l'on s'en servit utilement contre diverses infirmités (*Cahier, Caract. des Saints*, p. 742).

1. *Grâduale Sanctensè*, xv^e s. (Dreves, IX, 91.)

S. EUTHYMIUS LE GRAND, abbé. — Du Cange, Cahier.

S. Félix, évêque de Nole. — Cahier, p. 129.

S. FÉLIX DE CANTALICE, capucin, mort en 1587.

Lorsque la tombe de S. Félix de Cantalice, décédé en 1587, fut ouverte, on trouva une liqueur très odorante dans le cercueil de plomb qui contenait ses restes (*Messag. des fidél.*, 1884, p. 386; Bolland., au 18 mai).

Les Bollandistes, t. XVI, p. 245, 18 mai, disent en marge : « Humor salutaris stillare compertus, etiam ex tumulo marmoreo erumpit et studiose exceptus multos sanat. Rem jubet explorari pontifex et præter naturam esse judicant medici ». Le chapitre V est intitulé : *Sanitates per liquorem ex defuncti corpore stillantem obtentæ*. Le chapitre VII porte : *De incorrupto b. Felicis corpore et miraculoso qui exinde scaturit liquore*. Les témoins attestent « eundem liquorem esse limpidum, pulchrum, gratum, odoriferum, potabilem et incorruptibilem ».

S. Félix de Cantalice, capucin. Ce bienheureux corps est à présent dans l'église de l'Immaculée Conception des capucins de Rome. Il coule continuellement de son tombeau une liqueur merveilleuse qui guérit tous les malades; et même l'huile de la lampe qui brûle devant ses reliques a la propriété de faire des miracles (Collin de Plancy, I, 308).

Ste GLODESINDE. — Cahier, Du Cange.

Ste HEDWIGE. — Cahier, p. 129.

S. HUGUES, évêque de Volterra, mort en 1184.

Vas, pyramidis instar, æneum inauratum oculis nostris proposuit (sacrista), in quo aliud includitur crystallinum vasculum, mirabilem servans liquorem, qui jam e S. Ugonis sepulcro dimanavit anno ab ejus obitu, ex urna marmorea in qua cum duobus episcopis positus erat, solemnè Purificationis beatæ Mariæ die..... cujus linimentum contracta membra sanabat, claudos roborabat, lumen cæcis, surdis auditum restituebat et morbos curabat insanabiles (Bolland., t. XIII, p. 303, 6 sept.).

S. JUVÉNAL, évêque de Narni. — Cahier.

S. LAURENT, prêtre et martyr, à Novare. — Le fait est relaté par Benoît XIV et consigné dans les notes du card. Baronio sur le Martyrologe, au 30 avril, où il parle de S. Laurent martyr et des enfants, également martyrs, dont il faisait l'éducation à Novare : « ex eorum ossibus medicum liquorem manasse ».

STE MADELINE DE PAZZI. — Benoît XIV a disserté longuement, dit le

D^r Imbert, sur cette question dans son traité de la Canonisation (lib. IV, p. 1, c. 31). Sa première phrase résume toute la matière : « *Liquores aliquando manant e corporibus, reliquiis et sepulcris sanctorum* ». On trouve dans les *Acta sanctorum* une foule de faits à l'appui. Des liqueurs odoriférantes sont sorties du corps de Ste Thérèse et de Ste Madeleine de Pazzi, comme on peut le voir dans leurs actes de canonisation (*Les stigmatisées*, t. II, p. 139). — Durant douze années, après la mort de sainte Madeleine de Pazzi, arrivée en 1607, une huile claire et parfumée s'échappa des parois de son tombeau de marbre. Bolland., XXV maii ». (*Mess. des fid.*, p. 386).

Sa vie contient ce passage : « *Translatum (corpus) manavit liqore suavissimo ad instar balsami et variis languoribus saluberrimo* ».

S. LUC le jeune. — Du Cange.

S. MATHIEU, apôtre. — Cahier, p. 129.

M. Carucci, dans son opuscule intitulé *Le lezioni del Breviario Salernitano intorno S. Matteo*, Palerme, 1897, s'occupe incidemment de la *liqueur* qui a coulé du corps de l'apôtre, renfermé sous l'autel de la crypte de la cathédrale de Salerne. « En 954, le corps exhale une *odeur admirable* et en 1080 *coule une liqueur céleste* » (p. 100). — « J'ai sous les yeux trois bréviaires, un de 1696, un second, beaucoup plus ancien et le troisième de 1798; cette expression ne s'y trouve pas » (p. 101). — « L'évêque, chaque année, mettait la *céleste liqueur* dans une tasse qui était suspendue dans la crypte, entre des lampes d'argent » (p. 102). — Or, en 1527 furent volés, entre autres objets précieux, « una tazza pensile, ove si raccoglieva la manna, *fistulæ partem qua liquor ille divinus ex apostolicis artubus undatim saliebat* », dit l'historien Colonna¹, qui continue ainsi :

Depuis 1578, du lieu souillé par un vol sacrilège, *divinus liquor exiguus* sempre si ebbe. Essendo da noi venuti dalla Sarmazia illustri personaggi, Giorgio Nadz'roil, vescovo coadiutore di Wilna e Alberto, di lui fratello, duca in Olica, e divotamente domandando di vedere la tomba dell'ap. S. Matteo e di portare in patria in po' della manna, volentieri l'uno e l'altro concedemmo e *lagenam ipsam, quæ pridie arida pene fuerat, sacro humore adeo repletam u lantemque* trovammo, che liberamente potemmo darne ai principi e al loro seguito. Se ne ebbero di avanzo due ampolle che mandammo al pontefice Gregorio XIII, *quas ei gratissimas extitisse per litteras accepimus* (p. 103).

L'historien Regio² dit aussi qu'après le vol, « quel sacro et salu-

1. Marsilius Colonna, *De vita et gestis B. Mathæi ap.*

2. P. Regio, *Delle vite dei S. Prolettori*.

tifero liquore, detto *manna*, che pria a quantità n'usciva, era mancato et ne usciva si poco che per molto spatio di tempo se ne potea empire una carafella » (p. 103).

La liqueur coulant du corps de S. Mathieu s'appelait *huile*, d'après les Bollandistes, et *manne*, comme à S.-Nicolas de Bari. L'évêque la recueillait une fois l'an et l'exposait dans une *tasse*, suspendue à la voûte de la crypte, entre des lampes. Après le vol commis au XVI^e siècle (1527? 1578?), la manne ne coula plus qu'en petite quantité. Il ne paraît pas qu'on en ait été prodigue. Si le phénomène subsistait encore actuellement, l'auteur n'eût pas manqué de le dire.

S. MÉDARD, Cahier, p. 127.

S. PHILOTHÉE, prêtre. — Du Cange.

S. PIERRE THAUMATURGE. — Du Cange.

S. PIERRE TOMASI, patriarche de Constantinople, mort en 1366. « *Liquor corporis S. Petri Thomasi contra morbos salutaris* » (Bolland., t. III, p. 814).

S. QUIRIN de Tegernsée, martyr. — Cahier.

B. REGNAUD, ermite, mort en 1104 à Baume-les-Messieurs (Jura) :

Dien fait voir combien luy avoient donné de contentement ses bonnes actions, en ce que, lorsque l'on apportoit son corps en l'abbaye (de Baume-les-Messieurs) pour y être inhumé, d'iceluy sortoient liqueurs en abondance », raconte la chronique manuscrite de l'abbaye, citée par M. Prost, p. 13, dans sa *Notice sur deux inscriptions du XVII^e siècle, Lons-le-Saulnier, 1879.*

B. ROBERT, ermite anglais. — Du Cange.

SAINTS DIVERS.— L'évêque de Concordia (Vénétie) m'a affirmé, en 1870, que les saints patrons vénérés dans sa cathédrale, à certains jours, laissent échapper de leurs ossements un liquide plus ou moins abondant.

Le biographe du charitable pontife (S. Jean l'Aumônier) ajoute que, de son temps (au VIII^e siècle), dans l'île de Chypre, les confessions de plusieurs saints jouissaient du même privilège. *Vita SS. Patrum*, a P. Rosweid, t. I, 137, éd. Lugd. (*Mess. des fid.*, p. 385).

S. SAVINIEN. — Une liqueur odorante sortit, le jour de l'Ascension, en 1282, de la châsse de S. Savinien, à Sens, en si grande abondance qu'elle coulait de la châsse sur l'autel et de l'autel sur le pavé.

où les religieux la recueillirent avec les corporaux pour la garder au nombre des reliques, suivant le récit d'un témoin oculaire.

De quodam alio liquore, qui a capsâ argentea et aurea sancti Saviniani manavit, prout ego frater Gaufridus, dictus de Collone, hujus loci monachus et sacerdos indignus, vidi, ascribere dignum duxi. Anno Domini M^o CC^o octogesimo secundo, monasterio nostro vacante per mortem bone memorie domni Gaufridi abbatis, sororis cujus filius fui, accidit, in crastino beati Johannis ante portam latinam, quo die celebratum fuit festum Ascensionis Domini et peracta processione, prout moris est, a conventu et capsâ in qua corpus beati Saviniani requiescit posita super altare, que per me tunc dyaconum et per fratrem Johannem Rigaudi sacerdotem delata fuerat ad processionem, foraminibus vel poris minime perceptis, suavis liquor ab eadem capsâ quasi celitus emanavit et a dicta capsâ usque ad altare, ab altari vero usque ad pavementum habundanti stillicidio decurabat. Quem liquorem omni reverentia cum veteratis corporalibus et palliis absterximus, ponentes inter alias reliquias conservandum (Julliot, *Le livre des reliques de l'abbaye de S.-Pierre le vif de Sens*, p. 36).

S. THÉODORE TRICHINAS. — Cahier, Du Cange.

STE THÉODORA, veuve. — Du Cange.

STE THÉRÈSE. — On lit dans sa bulle de canonisation, par Grégoire XV, dont Benoit XIV donne un extrait : « Repertum fuit (corpus) odorato liquore circumfusum, quo perenniter usque in præsentem diem... desudat. »

S. THILLO ou Théau, disciple de S. Eloi. — Cahier.

S. VÉNÉRIUS, solitaire. — Cahier.

STE ZITE, vierge, morte à Lucques en 1272.

Post dies paucos (après son ensevelissement), cœpit de tumba, in qua sacrum corpus manebat, liquor emanare salubris, quo debiliū et ægrotorum quorumlibet membra inuncta reddebantur sanitati (Bolland., t. XII, p. 513, 27 avril),

XI. — MANNE.

1. Le mot *manne*, en latin *manna*, a une triple signification qu'il importe de distinguer, car deux fois il s'agit d'un corps solide et une fois d'un liquide.

Dans l'Ancien Testament, la manne fut la nourriture céleste qui alimenta les Hébreux dans le désert. On en conservait à S.-Jean de Latran (*Œuvres*, I, 408, 409, 414), aussi à S.-Omer : « Manna de celo que pluit » (*Inv. de N. D. des Miracles, à S.-Omer, 1347*).

2. La manne d'Arras jouit, au moyen âge, d'une grande célébrité¹.

On conserve dans l'église cathédrale une ancienne châsse, dans laquelle on dit qu'il y a de la laine qui, selon une ancienne tradition, autorisée par S. Jérôme, tomba en Artois avec une pluie fort grasse, l'an 371, pendant une grande stérilité; et elle engraisa tellement les terres qu'elle fut appelée manne, à l'exemple de celle dont Dieu nourrit son peuple dans le désert. C'est en mémoire de cette protection qu'on fait une fête solennelle tous les ans en action de grâces, le deuxième dimanche d'après Pâques (Piganiol de la Force, *Descript. de la France*, t. III, p. 63).

La sainte manne existe encore aujourd'hui; mais la châsse qui renfermait cette curieuse relique, oubliée ou plutôt délaissée dans l'église de S. Nicolas d'Arras, n'attire plus la foule. Tous les ans, on célèbre encore une messe en souvenir du prodige, mais les fidèles ne s'empressent plus comme autrefois d'y assister, indifférents qu'ils sont pour la gloire et la piété que répandait jadis sur leur pays cette grande dévotion. La fête annuelle se célébrait, avant la révolution de 1789, le deuxième dimanche d'après Pâques, dont l'introït commençait par ces mots: *Misericordia Domini plena est terra*, avec une octave solennelle. Cette commémoration était pour Arras une fête nationale, si nous en croyons Gazet qui en a écrit l'histoire (*Briève histoire de la sacrée manne et de la sainte chandelle, conservées en l'église cathédrale d'Arras*, par Guilbert Gazet, curé de Sainte-Marie-Madeleine d'Arras, 1599) et qui ne manque pas d'ajouter que ce jour-là et pendant l'octave, « on abaisse la châsse de la manne, afin que le peuple la puisse mieux honorer; comme on fait aussi aux principales fêtes de Notre-Dame et finalement lorsque Dieu menace son peuple d'une grande sécheresse. Et quand on la transporte d'un lieu à l'autre, ou qu'on la porte à la procession, comme le jour du S. Sacrement et autres, ce sont des prêtres, revêtus de leurs aubes, qui la touchent et l'élèvent, comme il s'observait à l'endroit de l'arche de l'Ancien Testament.

« Le pape Clément VI, qui avait été 54^e évêque d'Arras, tût après l'institution de ladite fête, à savoir l'an 1342, donna un an et 40 jours de pardons et indulgences à ceux qui visiteraient l'église d'Arras et y honorerait la sacrée manne audit jour ou durant l'octave, ce que le peuple d'Arras et des lieux circonvoisins a coutume de faire au matin et à jeun, d'après une ancienne et pieuse tradition. Depuis, le pape Calixte III augmenta ces indulgences, l'an 1455: et comme on tient la foire de la cité durant ladite octave et trois jours après la Nativité de Notre-Dame, le

1. Les *Annales archéologiques*, XVIII, 170, rapportent qu'au xv^e siècle les chanoines et arquebusiers qui avaient fait le guet « durant la feste de la sainte Manne », reçurent neuf lots de vin et, qu'à la joyeuse entrée, à Arras, de l'archiduc Albert et de son épouse, en 1600, parmi les mystères figura « un arche représentant la manne dont le peuple d'Arras fut nourry et refectionné en nécessité ».

peuple s'y trouve alors en bon nombre et fréquente ladite église par grande dévotion. »

Plusieurs graves auteurs ont parlé sérieusement de cette manne miraculeuse, que presque tous ont comparée à la manne que Dieu envoya aux Juifs dans le désert. Parmi eux, nous comptons S. Jérôme, dans son *Supplément à la chronique d'Eusèbe* ; Paul Orose, disciple de S. Augustin, qui vivait à peu près dans le même temps, au livre VII de son *Histoire* ; Vincent de Beauvais, historien du XIII^e siècle, au livre XV de son *Miroir historial*.

Louis XI, roi peureux et plus superstitieux que dévot, vint faire sa prière devant la sainte manne quand il vint à la cathédrale d'Arras, le 24 janvier 1464.

Nicéphore, dans son *Histoire ecclésiastique*, raconte que pareille chose est arrivée dans différents pays, dans la Galatie, dans la Cappadoce, dans la Cilicie, dans la Palestine et dans plusieurs autres pays de l'Orient, vers 455, où il survint une si grande sécheresse, famine et peste, qu'il y avait dans ces malheureuses contrées une effrayante mortalité. Il en tomba encore en forme de grains de froment, mais un peu plus petit et plus rond, en Gascogne, au territoire d'Agen (Lot-et-Garonne) (*Dictionn. des pèlerinages*, édit. Migne, 1, 227-230).

Le dernier mot sur la manne est fourni par M. Gucsnon dans le *Bulletin historique et philologique*, 1898, p. 182 :

Ce n'est pas sans raison que, donnant une interprétation pieuse à un phénomène météorologique enregistré par les continuateurs de la chronique d'Eusèbe, Arras verra plus tard dans cette laine tombée du ciel une manne miraculeuse, providentiellement secourable à la misère des temps. La laine devint, en effet, pour cette ville et pour toute la région, la source d'une merveilleuse prospérité industrielle et commerciale, dont l'épanouissement se manifestera tout à coup au XIII^e siècle, sans que la pénurie des documents permette d'en suivre, aux époques antérieures, la croissance et le développement.

L'auteur ajoute en note ces renseignements précieux :

Pline (*Hist. nat.*, t. II, p. 57) mentionne déjà une de ces pluies de laine. Celle qui a donné naissance à la sainte Manne d'Arras est ainsi relatée par le continuateur anonyme de la chronique d'Eusèbe, reproduite par Paul Orose, Cassiodore, Paul d'Aquilée, etc. : « Apud Atrebatas lana e cælo pluvie mixta defluxit » (Migne, *Patr. lat.*, t. XXVII, col. 695) Dom Devienne se montre absolument sceptique à l'endroit de la manne, inventée, d'après lui, en 1285 (*Histoire d'Artois*, 1784-1787, 1^{re} part., p. 44, et 2^e part., p. 153). Son contemporain Deslyons, al. des Lyons (le baron), de l'Académie d'Arras, conteste la signification miraculeuse attribuée à la chronique ; il ajoute même assez crûment « qu'on en fait croire

aux habitants d'Arras » (*Mémoires pour servir à l'histoire de la province d'Artois*, Amsterdam, 1778, p. 82).

Il est certain que la cause finale du miracle imaginée après coup — sécheresse et stérilité du sol — s'accorde mal avec la tradition constatée par l'évêque Gérard dans sa lettre à l'abbé de S.-Vaast, Leduin, de 1020 environ, à savoir que cette pluie tomba, non pas au printemps, comme on veut le dire, mais vers l'avent, et qu'elle consistait en deux viaures ou toisons de laine blanche, signe de la miséricorde céleste : « Ante Adventum Domini ob signum misericordiæ alba vellera duo leguntur cecidisse » (Le Glay, *Chron. de Balderic*, l. III, XXVII, p. 287). Contrairement à l'opinion hasardée de Dom Devienne, récemment reproduite, il paraît vraisemblable de rapporter l'origine de la Manne à cette date, celle de l'incendie de la cathédrale et de sa reconstruction, celle aussi de l'invention de nombreuses reliques dans le sanctuaire de Notre-Dame (*Ibid.*, l. II, 13, p. 220).

Tournai eut comme Arras sa pluie de laine, mais seulement en 1497, au dire de Ph. Meyer, dans sa continuation des *Ann. Flandr.* de Jacques Meyer, Bibl. d'Arras, n° 423, fol. 55.

Une note, que j'ai trouvée dans les papiers de Léon Palustre, décrit ainsi le *Reliquaire de la sainte Manne*, qui, en raison de son iconographie, ne paraît pas avoir eu cette destination dans le principe :

Ce reliquaire, qui paraît dater du xvi^e siècle, est en bois doré et a un peu la forme d'une nef d'église. Aux deux extrémités, se voient, en peinture, une Vierge mère et S. Waast, avec un ours. Les rampants ont chacun huit arcades, on en compte cinq en dessous. On distingue, d'un côté : sur le rampant, Ste Ursule, S. Georges, S. Laurent, Ste Catherine, S. Côme et S. Damien et, au-dessous, le Christ entre les quatre évangélistes ; de l'autre côté : sur le rampant, S. Etienne, S. Denis, un saint religieux, S. Barthélemy, Ste Claire, Ste Madeleine, S. Christophe, Ste Marguerite et, au-dessous, le Christ entre S. Pierre et S. Paul, S. Géry et S. Piat.

3. Par analogie avec la manne du désert qui tomba du ciel, le mot *manne*, appliqué aux saints, se dit d'une faveur céleste, d'un bienfait particulier qui faisait appeler leurs reliques *beneficia*. S. Jean Damascène (*in caballin.*, p. 108), dit qu'il y a « beaucoup de corps saints d'où coule la manne ».

SAINTE VIERGE. — Un livre d'heures manuscrit du xvi^e siècle, que j'ai vu en 1859 à Angers, dans la collection Mordret, contient, dans une hymne relative à l'Assomption, cette strophe ¹ :

1. Le P. Dreves la donne, à complices, dans le Petit office de la Conception,

Regine celi, e domo delatum
 Josaphat, corpus : nichil reperitur,
 Ni locus in quo mannaque de celo
 Ibidem esse.

Après sa mort, le corps de la Vierge fut porté de sa maison dans la vallée de Josaphat. Peu de temps après, les apôtres ne trouvèrent rien dans le tombeau : il n'y avait que la *place* et une *manne céleste*. Je n'ai pas rencontré ailleurs mention de ce fait, dont ne s'est pas emparée la dévotion, car les inventaires ne signalent d'autre huile de la Vierge que celle qui découla de ses images.

SAINTE AGNÈS DE MONTE-PULCIANO, canonisée en 1534 par Clément VII. On lit dans sa vie :

Agnès tomba malade. Sur l'ordre de ses supérieurs, elle alla demander sa guérison aux eaux de Clauriano, à trois lieues de Monte-Pulciano. Sa présence y fut signalée par une série de faits, dont la réunion constitue un fait des plus extraordinaires. Agnès fit couler à Clauriano une source nouvelle, plus salubre que toutes les autres ; salubre pour les autres malades, mais non pas pour Agnès elle-même. La sainte changea en vin l'eau d'une fontaine, guérit une jeune fille d'un mal au genou très dangereux, rendit à la vie un enfant qui s'était noyé dans les bains ; et au milieu de toutes ces guérisons naturelles ou surnaturelles qui procédaient d'Agnès, puisque la source la plus salubre des sources de Clauriano lui devait son apparition, au milieu de toutes ces guérisons, il y eut quelqu'un qui ne fut pas guéri, ce fut Agnès. Ni l'action naturelle des eaux, ni l'action surnaturelle dont elle était entourée, ne l'atteignit. Elle faisait le miracle, elle ne le subissait pas. Elle revint malade à Monte-Pulciano, où s'aggrava sa maladie.

Un autre jour, Catherine se pencha pour baiser le visage d'Agnès, et cette manne, plus blanche que la neige, qui était déjà tombée autrefois sur elle, enveloppa Agnès morte et Catherine vivante. La sainte du ciel et la sainte de la terre resplendissaient sous le même vêtement. Les deux vierges étincelaient sous la même blancheur.

d'après les *Horæ secundum usum Parisinum*, xv^e siècle, l'*Officium B. M. V. sec. usum Romanum*, Paris, Kerver, 1501, et Paris, Hardouyn, 1509, les *Horas de Nuestra Senora segun la orden Romana*, Saragosse, 1534, et l'*Officium B. M. V. sec. usum Romanum*, 1503 (*Anal. hymn.*, XXX, 98).

Dans les *Horæ B. M. V.*, ms. du xiv^e s., à Prague, la Vierge est appelée *manne virginale* et *urne contenant la vraie manne* (Dreves, XXX, 134) :

Gaude, manna virginale,
 Manna novum et regale,
 Quod nulli sapit hominum
 Nisi palato virginum.

Gaude, virgo ætherea,
 Vivam nunc parturiens ;
 Urna decens et aurea,
 Vorum manna suscipiens.

« On montre à Gènes une fiole pleine de manne blanche que Notre Seigneur envoyait à Ste Agnès pour sa nourriture. Ribadénéira, 20 avril » (Collin de Plancy, I, 9).

En iconographie, Ste Agnès est représentée, entr'autres sur une fresque du xvii^e siècle, dans le cloître de Ste-Marie sur Minerve, à Rome, des flocons de neige, parfois en croix, tombant autour d'elle et sur ses vêtements, particulièrement sur son voile. Le P. Cahier en donne cette raison, p. 280 :

Le voile et le manteau parsemés de petites croix blanches. Elle vit plus d'une fois une pluie de croix tomber sur elle. Lorsque l'évêque lui donna le voile, l'église se trouva semée d'une quantité de petites croix blanches en manière de rosée et le même prodige se renouvela quand son cercueil fut visité après sa mort par Ste Catherine de Sienne.

Voir aussi *le Conseiller des familles*, 1870, p. LXXIV.

S. ANDRÉ, apôtre. — Trois historiens ont attesté le fait : Grégoire de Tours, Jacques de Voragine et Baronio.

Le passage de S. Grégoire invoqué par Benoit XIV doit être lu dans le texte original :

Andreas apostolus magnum miraculum in die solemnitatis suæ profert, hoc est manna in modum farine, vel oleum cum odore nectareo, quod de tumulo ejus exundat. Per id enim quæ sit fertilitas anni sequentis ostenditur. Si exiguum profluxerit, exiguum terra profert fructum; si vero fuerit copiosum, magnum arva proventum fructuum habere significat. Nam ferunt in aliquibus annis in tantum e tumulo oleum exundare ut usque ad medium basilicæ profluat rivus illo. Hæc autem aguntur apud provinciam Achaïam, in civitate Patras, in qua beatus apostolus sive martyr, pro Redemptoris nomine crucifixus, præsentem vitam gloriosa morte finivit. Tamen cum oleum defluerit, tantum odorem naribus præstat, ut potest ibi multorum aromatum sparsam esse conseriem, quod non sine miraculo ac beneficio habetur in populis. Nam ex hoc seu inunctiones factæ, sive potiones datæ plerumque languentibus commodum præstant¹.

Le cardinal Baronio, dans ses annotations au Martyrologe, au 9 mai, parle de la manne qui coulait du corps de l'apôtre :

Deus optimus maximus cum multis modis sanctorum suorum cineres illustrarit, eo etiam honorare dignatus est, ut ex aridis ossibus liquorem, medicamenti vim habentem ad curandas malas valetudines, et impios

1. *Edit. Migne*, col. 731; il en est aussi question plus sommairement col. 1102, cap. XXXVII. — Consulter sur ce sujet les *Opera* de Gretser et les *Ephemerides liturgicæ*, 1898, p. 8.

hagiomacos convincendos, jugiter fluere voluerit; idque non tantum Andreæ apostoli ac Nicolai, sed et aliorum complurium sanctorum sacris reliquiis præstitit.

Le même fait est attesté par Jacques de Voragine dans sa *Légende d'or* : seulement il distingue entre la *manne*, qui ressemblait à de la farine, et l'*huile*, qui était odorante. Il dit en outre que l'on tirait relativement aux biens de la terre, ce qu'attestait déjà Grégoire de Tours, au vi^e siècle, un horoscope certain de la plus ou moins grande quantité de cette sécrétion qui sortait du tombeau :

Alunt quoque de sepulchro sancti Andreæ mannam in modum farinæ et oleum cum odore emanare, a quo, quæ sit anni futuri fertilitas incolis regionis ostenditur. Nam si exiguum profluit, exiguum terra exhibet fructum; si copiose, copiosum. Hoc forte antiquitus verum fuit, sed modo ejus corpus apud Constantinopolitanos translatum esse perhibetur.

Le *Messenger des fidèles* (1885, pp. 500, 501) distingue avec raison les deux endroits où coula cette manne ou huile odoriférante : ce fut d'abord Patras, où S. André subit le martyre et fut inhumé; puis à Amalfi, où son corps fut transporté, de Constantinople où il était depuis l'an 357, par le cardinal Pierre de Capoue, en 1210. « Le tombeau d'Amalfi, comme celui de Patras, ne cessa point, depuis ce jour, de produire une liqueur miraculeuse, instrument de grâces nombreuses pour le peuple fidèle ».

Je copie ce passage dans le *Journal de Florence*, n^o du 9 mai 1875 : « Deux fois par an (au dôme S.-André d'Amalfi) une manne miraculeuse jaillit sous l'autel (où repose le corps de l'apôtre S. André), le 27 juillet et le 30 novembre ».

Dans la salle des cartes géographiques, au Vatican, une fresque, exécutée sous le pontificat de Grégoire XIII, représente un diacre qui prend de la manne dans l'autel, que surmonte un calice pour indiquer qu'on y célèbre, avec un vase et la distribue aux fidèles. Le sujet est ainsi élucidé : MANNA EX CORPORE S. ANDREÆ FLUIT. (*Œuvres*, t. II, p. 143, n^o 12).

A. S.-André de Bergame (Italie), le chanoine Uccelli a observé une ampoule, « conservée de temps immémorial » et qui porte cette désignation dans un inventaire : « Vasculum parvum vitreum, in quo repositum fuit balsamum egressum de corpore S. Andreæ ». Puis il ajoute avec une rare érudition : « Ont parlé de ce baume distillé

par le corps de S. André, S. Grégoire de Tours (*De gloria martyrum*, c. 31, éd. Ruinart); Barouio, dans les notes au martyrologe (*ad diem 9 maii*); Etienne de Lusignan (*Histoire de Chypre*, chap. XIV); le P. Mabillon (*Epist. de cultu SS. Ignotorum*, chap. XIX). On comprend quelle dévotion on avait pour ces liqueurs, tant en général qu'en particulier, en lisant le P. Cavalieri, *Commentaria in authentica decreta*, cap. IV, num. 6 »¹.

Il y avait de cette huile à la Sainte Chapelle de Paris, témoins ces textes d'inventaires : « Ung autre petit reliquaire rond et longuet, d'argent doré, garny d'un cristal rond, nommé vulgairement de l'huylle Saint Andry » (Douet d'Arcq, *Inv. des reliques de la sainte Chapelle*, 1573, p. 20, n° 43). — « Un petit reliquaire rond et longuet, d'argent doré, garni d'un cristal rond, dans lequel il y a de l'huile du tombeau de l'apôtre S. André » (Morand, *Hist. de la sainte Chapelle*, p. 45). — « Un idem (reliquaire), d'argent doré, garni d'un cristal, dans lequel il y a de l'huile de saint Andry » (*Invent. de la sainte Chapelle de Paris*, 1793, apud *Revue universelle des arts*, tome IV, p. 129).

On le voit, les termes employés pour désigner le prodige sont au nombre de quatre : *baume, farine, huile et liqueur*.

S. FORTUNAT, évêque de Fano, vers 620. — Cahier, pp. 129, 742; Bolland., *Act. SS.*, t. II jun., p. 109. — Du Cange cite ces deux textes, dont un est extrait de la vie : « Memini quoque.... petram vidisse madefacere, et, dictu mirabile, manua coeleste saxo repente defluere » et l'autre est fourni par Ughelli, dans son *Italia sacra*, t. VII, p. 593 : « Ex quo sacratissimo corpore pretiosus ac sanctus liquor (*manna*) dicunt effluit ».

S. JEAN, apôtre. — La manne de l'apôtre S. Jean remonte à son ensevelissement, près de l'autel sur lequel il célébrait à Ephèse. Le fait est ainsi rapporté par Jacques de Voragine dans sa *Légende d'or* :

Post hoc foveam quadratam juxta altare fecit fieri (S. Joannes) et terram extra ecclesiam jactari, descendensque in foveam, expansis ad Deum manibus, dixit : Invitatus ad convivium tuum, Domine Jesu Christe, ecce venio... Cumque orationem finisset, tanta lux super eum emicuit quod nullus eum respicere potuit. Recedente autem lumine, manna fovea plena

1. Uccelli, *Dei Santi martiri Domno, Domnionè ed Eusebia*, p. 30.

invenitur, quod in loco illo usque hodie generatur, ita ut in fundo foveæ instar minutæ arenæ scaturire videatur, sicut in fontibus fieri consuevit ¹.

« Au xv^e siècle, dit le comte de S. Laurent (*Guide de l'art chrét.*, t. V, p. 217, dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale (Fr. 403) et dans les éditions xylographiques qui reproduisent les mêmes illustrations de l'Apocalypse ou à peu près, la miniature ou la vignette finale représente les derniers moments de S. Jean... S. Jean est couché dans son tombeau... La vignette porte cette inscription :... *In sepulcrum ejus... manna inventa est adusque hodie scaturire.* » Le sarcophage est, en effet, percé de trous, par lesquels devait couler cette manne salutaire.

Jules l'Africain, parlant du tombeau de S. Jean, écrivait, livre 5 : « Et protinus manna exiens de sepulcro apparuit cunctis, quam usque hodie gignit locus iste ».

Grégoire de Tours, cité par Benoît XIV, a raconté le fait au premier livre des Miracles, chap. 30 : « Cujus nunc sepulcrum manna in modum farinæ hodieque eruciat, ex qua beatissimæ reliquiæ per universum delatæ mundum salutem morbidis præstant ».

Du Cange, qui a d'autres citations au mot *manna*, appelle *poussière* ce que l'évêque de Tours avait nommé *farine*, « *sacrum pulverem* », d'après le Ménologe de Basile, au 7 mai.

A consulter Garucci, *Stor. dell'arte crist.*, I, 540.

« Il sortait continuellement de son tombeau, auprès d'Ephèse, une poudre blanche qui guérissait toutes sortes de maladies. S. Augustin, Grégoire de Tours, parlent de cette poudre ou farine comme d'un miracle encore subsistant; mais il paraît que cette merveille cessa vers le vii^e siècle. C'est peut-être à cause de cette poudre, que la tombe du saint rejetait continuellement, que l'on a dit que le corps de Jean remuait sans cesse dans son tombeau. Mais cette opinion est détruite par le conte de ceux qui prétendent que le sépulcre de Jean ayant été ouvert, au iii^e siècle, le corps s'évanouit et disparut à la vue de la multitude. Il est difficile d'accorder toutes ces merveilles (Collin de Plancy, II, 33-34).

Proses d'Adam de S.-Victor, au xii^e siècle (L. Gautier, *Œuvres poétiq. d'Adam de S.-Victor*, I, 229, 239) :

1. *Legenda aurea*, édit. du Dr Græsse, p. 62.

Testem habes populum,
Imo, si vis, oculum
Quod ad ejus tumulum
Manna scatet, epulum
De Christi convivio.

Vocatus ad convivium
Cum Christo discumbentium,
Scrobem vivus ingreditur;
Ubi cum manna scateat,
Nec aliud appareat,
Raptus cum carne creditur.

Dans l'*Hymnarius Severianus*, ms. du XI^e siècle, à la bibliothèque du Vatican, il est parlé en deux endroits de la manne de S. Jean (Dreves, *Anal. hymnica*, XIV, 30, 35) :

Postea vero inventa est fovea
Manna repleta virtute angelica,
Quod locus ipse gignit usque hodie
Ibique fiunt virtutes innumeræ
Ad laudem Dei magnæ et mirabiles.

Vere post sui terminum
A discipulis quæritur
Et, non invento corpore,
Manna redundat largiter.

Brev. Clusense, ms. du XIV^e s. *De S. Johanne Episcopo* (Dreves, XXII, 139) :

Montem vident comburere
Et oleum defluere,
Laudes ferunt ad Dominum.

Conrad de Hainburg, XIV^e s. (Dreves, III, 53, 116, 149) :

Vivus intras monumentum,
Sed cum splendor nimius
Te abscondit, est inventum
Manna scatens largius.
Ea luce recedente,
Populo tunc ab astante
Scaturire cernitur
Manna de sepulchro certe,

Cunctis hodie aperte
Quod et pie creditur.
Katherina, hinc citata
Cum Johanne et vocata
Eras ad caelestia,
Cum Clemente sepulturam,
Cum Nicolao per tumbam
Liquoris stillicidia.

Prose du missel de Langres (1491) :

Audiens hæc Joannes
Vivus intrat sepulera :

Et requirentes corpus
Nil vident nisi manna.

Orat. Londinen., XV^e s. (Dreves, XXIX, 108) :

Manna fluit jam humatus
Et lætatis coronatus
Civis cæli curiæ.

Une hymne de 1524 (Dreves, IV, 162) donne l'émission de la manne comme la récompense de la chasteté :

Olim emissum desuper
Scaturit manna tumulo,

Per quod nimirum castitas
Ornatur laudis titulo.

Cette manne fut très populaire au moyen âge, comme l'indiquent quelques anciens textes, que je classe ici géographiquement :

Altavaux, en Limousin. — « Ipse Geraldus prior attulit nobis reliquias... de oleo sancti Iohannis evangeliste » (*Inv. de l'abb. d'Altavaux*, XII^e s.).

Alverne. — Le Père Gonzaga, en 1587, indique, parmi les reliques du couvent des franciscains du mont Alverne : « Ex crinibus sancti Joannis evangelistæ, atque ex manna sepulchri ejusdem » (*De orig. relig. franc.*, p. 240).

Arras. — Le catalogue des reliques de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras contient cet article : « De manna sepulcri S. Joannis evangelistæ » (Van Drival, *Cartulaire*, p. 109).

Auch. — Au XVII^e siècle, il y avait, à la cathédrale d'Auch, du sépulcre de S. Jean év. et de la manne qui en découle (Montlezun, *Vies des Sts évêques de la métropole d'Auch*, p. 94).

Fonte Avellana. — En 1197, lors de la consécration du maître-autel de l'église abbatiale de Fonte Avellana, on y déposa « de manna sepulcri sancti Joannis evangeliste ».

Mont-Cassin. — Au XI^e siècle, Léon d'Ostie en a vu au Mont-Cassin : « De manna sepulchri S. Joannis evangelistæ » (lib. III; cap. 30). Ce texte est rapporté par les Bollandistes, t. XLIV, p. 415.

Monza. — L'inventaire des reliques enregistre : « De manna sepulchri S. Joannis evangelistæ, in vase vitreo ».

Oisy (Pas-de-Calais). — Sur la croix qui date du XIII^e siècle, on lit cette inscription qui indique une relique enchâssée dans la croix : DE MANNA. SEPULCRI. IOHANNIS. EVANG. GELISTE. (*Rev. de l'art chrét.*, t. II, p. 311).

Rome. — En 1195, le pape Célestin III, consacrant l'église de Saint-Sauveur *delle copelle*, le cardinal de Porto déposa dans l'autel de la Vierge de la manne du tombeau de saint Jean, ainsi que l'atteste l'inscription commémorative : « In quo (altari) sunt reliquie he.... de manna S. Jo . evangeliste. »

Le Flamand Jean Lenguerant vit, au XV^e siècle, dans la basilique de Latran, « de la manne, laquelle cheit quand on trouva la sépulture de saint Jehan l'évangéliste » (*Ann. arch.*, t. XXII, p. 90.) Jean Diacre l'a mentionnée en ces termes : « De manna sepulturæ S. Johannis evangelistæ ampulla plena ».

J'en ai parlé au tome I de mes *Œuvres*, pp. 408, 409, 412.

A S. Adrien, une inscription de 1228 cite parmi les reliques : « De manna beati J. evangelistæ ».

S. Riquier. — Le trésor de Saint-Riquier possédait une relique ainsi étiquetée : « De manna S. Joannis evangelistæ » (J. Corblet, *Hagiogr. du dioc. d'Amiens*, t. IV, p. 156).

Soissons. — Parmi les reliques transportées en 1244 du Bucoléon de Constantinople à Saint-Jean-des-Vignes, près Soissons, et brûlées au XVII^e siècle, existait « Manna sepulcri S. Joannis e. » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXVI, p. 196). L'authentique porte : « De manna sepulturæ beati Johannis evangeliste » (*Exuv. sacr. Constant.*, t. II, p. 62).

S. JEAN-BAPTISTE. — Parmi ses reliques conservées à Rome, Piazza, en 1713, signalait de la manne que distillèrent ses os, dans l'église de S.-Adrien au Forum : « S. Adriano, ove è della manna che stillò dal suo corpo » (*Emerologio di Roma*, p. 423). L'auteur ne fait-il pas ici confusion avec S. Jean l'évangéliste ?

S. NICOLAS. A Bari, le mot *manne* est encore employé officiellement pour caractériser le liquide qui coule de ses ossements ; d'après le grec, on dit aussi *myron*¹.

Voici la teneur du diplôme, imprimé sur papier, avec signatures autographes, qui m'a été remis par le chapitre avec les deux flacons de manne :

Omnibus singulisque fidem facimus atque affirmamus in verbo veritatis nos infrascripti Regalis Basilicæ Sancti Nicolai Barensis Canonici Custodes ejusque Sacri Corporis Depositarii, qualiter e mirabili illo Myron, seu Manna, quod ex Sacris Lipsanis Sancti Thaumaturgi singulari prodigio indesinenter manat reverenter duas crystallinas phialas

1. Voir *La Manne de S. Nicolas*, par J. Laroche, Fribourg, 1890, in-8 de 30 pp. ; c'est un chapitre détaché du volume sur *S. Nicolas*, où il est question des myroblites, pp. 222, 233, 239, 241, 247, 248 et, en particulier, de S. Démétrius, 222. Le même article a été reproduit en plusieurs fois, en 1889 et 1890, dans la *Semaine religieuse de Saint-Dié*. L'auteur a souvent invoqué mon témoignage, je tiens à l'en remercier. Un jour qu'il se recommandait de mon nom devant son ordinaire, le très fier et peu sympathique évêque de Saint-Dié, Mgr de Briey, lui répondit sèchement : « Ce n'est pas une autorité à citer ». Je retiens ce mot de blâme et le renvoie à celui qui l'a si dédaigneusement proféré, car ce n'est certes pas lui qui pouvait se prétendre une *autorité* scientifique. La science gêne nos évêques, qui sont loin de la posséder, même à la dose homœopathique ; ils rejettent alors sur les savants leur mauvaise humeur, quand ils s'aperçoivent qu'on les traite d'*ignorants*.

implevimus, bene clausas ac operculo subero muritas cum membrana superposita et ornatas Imagine Sancti panniculoque serico cum simili vitta rubri coloris obstrictas atque ejusdem Basilicæ sigillo in cera rubra Hispanica impresso obsignavimus et munivimus. Ideoque de tanta miræ rei veracitate testantes, præsentis literas manu nostra subscriptas sigilloque Capitulari impressas fieri curavimus.

Datum Barii ex Confessione Sancti Nicolai die xlv mensis Julii millesimi octingentesimi septuagesimi quinti.

Aloysius Can^{us} Romito Custos. — Paulus Can^{us} Introna Custos. — Benedictus Can^{us} Rospi Custos. — Vincentius Can^{us} Marotta Custos.

Sceau plaqué du chapitre.

Je joins ici une autre attestation, délivrée également par le chapitre de Bari, à l'occasion de la découverte que je fis de la caisse dans laquelle le corps de S. Nicolas fut transporté de Myre.

Capitulum Palatinum Regalis Basilicæ S. Nicolai Baren.

Omnibus singulisque fidem facimus indubiam atque affirmamus in verbo veritatis nos infrascripti Regalis Basilicæ Sancti Nicolai Barenensis Canonici Custodes ejusque Sacri Corporis Depositarii, qualiter fragmentum capsellæ ligneæ, in qua e Myra in Lycia Barum translata sunt ossa S. Nicolai, episcopi et confessoris, reverenter intra cartam papyraceam collocavimus, bene clausam ac vitta rubri coloris obstrictam atque Basilicæ sigillo in cera rubra Hispanica impresso obsignavimus et munivimus. Ideoque de rei veritate testantes, præsentis literas manu nostra subscriptas sigilloque capitulari impressas fieri curavimus.

Datum Barii ex Confessione Sancti Nicolai die xiv^o mensis Julii MDCCCLXXV.

Benedictus Can^{us}. Rospi Custos. — Vincentius Can^{us}. Mazotta Custos. — Aloysius Can^{us}. Romito Custos. — Paulus Can^{us}. Introna Custos.

Locus † Sigilli ¹.

Illmo et Rmo D. D. Xaverio Barberio de Montealto, a cubiculo SSmi.

Universis et singulis has præsentis nostras testimoniales Litteras lecturis, visuris vel inspecturis notum facimus ac verbo veritatis testamur Revdos canonicos Basilicæ Sancti Nicolai Benedictum Rospi, Vincentium Marotta, Aloysium Romito, Paulum Introna, quorum sunt subscriptiones retro appositæ, esse tales quales se dicunt, nempe Canonicos Custodes Reliquiarum Sancti Nicolai, episcopi Myrensis eisque semper adhibitam fuisse fidem et ad præsens adhiberi posse. In quorum, etc.

1. Ce sceau orbiculaire est plaqué sur pain à cacheter rouge, recouvert de papier découpé. Gravé au siècle dernier, il porte l'effigie en buste de S. Nicolas, nimbé, barbu, avec le pallium, bénissant de la droite et tenant de la gauche un livre fermé, surmonté des trois boules; le champ est aux armes de la maison d'Anjou, semé de France avec le lambel en chef; l'écu timbré d'une couronne à fleurs de lis et feuilles d'ache. En exergue, au-dessous d'un perlé: REGALE CAPITVLVM S. NICOLAI BAREN.

Datum Barii ex Nostro Archiepiscopali Palatio die 15 mensis julii 1875.

Frus. Archiepus Baren

Locus † Sigilli¹.

Ste ROSE DE VITERBE. — « Ste Rose de Viterbe vécut jusqu'en 1255; depuis cette époque, sa sainte dépouille est demeurée sans corruption et, durant de longues années, on en vit découler une manne blanchâtre et féconde en miracles. Bolland., IV septembr. » (*Mess. des fidél.*, p. 386).

S. RUFIN. — B. Ledain a publié, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1881, pp. 275 et suiv., ce qu'il nomme un *autel portatif* et qui, pour moi, n'est qu'une boîte à reliques destinée à la consécration d'un autel fixe. Cette boîte a été découverte, en démolissant un autel, dans l'église de Moutiers (Deux-Sèvres). Elle est attribuée au x^e siècle environ, mais n'est certainement pas postérieure au xi^e ². On lit, au-dessous d'une cavité rectangulaire :

HEC EST MAGNA . SCI .

RUFINI . CONFESSOR' .

Dans la cavité on a trouvé « une couche de poussière blanchâtre qui semble être de la poussière d'ossements humains, mélangée peut-être de poussière de pierre ». Or Grégoire de Tours dit que la manne du tombeau de S. Jean évangéliste était, en effet, en forme de farine : « *cujus nunc sepulcrum manna in modum farinae hodieque eructat* » (*lib. I de Mirac.*, c. XXX).

On suppose que S. Rufin était un disciple de S. Hilaire ou de S. Martin et qu'il évangélisa la contrée, au iv^e siècle.

XII. — MIEL

Une hymne du xiv^e siècle dit qu'à sa mort le martyr Wenceslas répandit du miel (Dreves, *Historiæ rhythmicæ*, p. 262) :

Melle fluens, cadens, rubeus,

Wenceslaus fit præclarus.

1. Timbre à l'encre noire, ovale, armorié : l'écu découpé en cartouche porte un arbre sur une montagne à trois coteaux, acosté à dextre d'une croix; adossé à une croix double, sommé d'un chapeau à quatre rangs de houppes, avec le cordon pendant d'un ordre chevaleresque. En exergue : FRANCISCUS PEDICINI ARCHIEPISCOPUS BARIENSIS.

2. M. Delisle attribue au xi^e siècle « au plus tôt » l'inscription de la manne de S. Rufin (*Rev. des Soc. sav.*, 7^e série, t. VI, p. 347).

C'est la seule fois que je rencontre cette expression, dont le sens est très clair : il s'agit certainement d'une substance rougeâtre, fluide, onctueuse et semblable au produit ordinaire des abeilles. Peut-être est-elle plutôt poétique et alors nous rentrerions dans la catégorie des baumes et des onguents.

XIII. — ODEUR

Les corps saints, très fréquemment, dégagent une odeur suave, qui est tantôt seule et tantôt fixée à la liqueur qui découle des ossements : de cette dernière j'ai déjà donné de nombreux exemples. Je vais m'occuper ici de la première : le sujet a été amplement traité par Benoît XIV, auquel je me permettrai de faire quelques additions.

De odore e cadaveribus manante. — Aliqua dicenda sunt de suavi odore e cadaveribus servorum Dei, Beatorum aut Sanctorum, sive corruptis, sive incorruptis, aut ex eorum reliquiis manante.... De odore disputatur, num sit substantia an aliquid corporeum....

Ad miraculum constituendum oportere ut constet nullam causam naturalem adesse aut adfuisse, aptam ad producendum odorem. Quo circa, dum miraculum odoris proponitur manantis e cadavere aut reliquiis servorum Dei aut Beatorum, non solum Fidei Promotores strenue inquirunt an corpus fuerit odoribus, aromatibus, unguentis delibutum, sed etiam quæstionem excitant de ligno in quo corpus aut reliquiæ locatæ sunt, de vestibis quibus indutum est, de pulvinaribus super quibus corpus jacet aut jacuit, de floribus et herbis qui vel in capsâ vel in theca vel in cubiculo aut prope capsam, thecam aut cubiculum sunt aut esse potuerunt..

Odorem debere esse non momentaneum sed perseverantem per aliquod tempus, debere esse suavem nec ulli noxam afferentem, veluti bene explicat Bozius, *De signis Ecclesiæ*, lib. 15, sign. 64, cap. 8, pag. 121 : « Quod vero odor, et quidem maximus, ex aliquibus erumpit, id est insigne divinitatis inditæ argumentum, etc. Si cadavera aliquorum sanctorum spirabunt odores et illos haud similes terrenis aut humanis, neque id ulla arte fuerit procuratum, etc., procul dubio hoc erit evidens signum inter eos esse Ecclesiam Dei, quando hoc non nisi a Deo fieri queat et ad summam illius potestatem pertineat futuræque resurrectionis et gloriæ Sanctorum testificationem et insigne sit argumentum maxime cum Christi corpore affinitatis et conjunctionis ».

Sequitur Signius, *De reliquiis*, cap. 3, pag. 32 : « Non tacbo notandum singulare quod signum principale reliquiarum sacrarum est odor quidam suavisque fragrantia nullius determinati generis, cum, inquam, acceditur

eo loci ubi sacræ conditæ sunt reliquiæ, tam fragranti replentur odore accedentes, ut alii omnes odores quibus homines uti solent ab eo longe superentur. Nam neque odori florum qui ex pratis colliguntur similis est; neque illi qui ex rebus suavissime olentibus capitur, neque talis qualis conficitur ab unguentariis, sed peregrinus est et præ cæteris eximius, ex ipsorum Sanctorum reliquiis vim et virtutem illam ei tribuentibus efflatus. »

Dum B. Eligius, Noviomensis episcopus, post fusas ad Deum preces diligenter inquireret in qua parte basilicæ essent ossa S. Quintini martyris repertaque tumba, sarculo quod manu gestabat latus ejus foderet, confestim, perforato tumulo (ut habetur apud Surium) tanta odoris fragrantia cum immenso lumine ex eo manaverit ut ipse fulgore odoreque inenarrabili percussus vix consistere potuerit.

De mirabili odore ex Sanctorum cadaveribus aut reliquiis manante collecta legi possunt exempla apud Bagattam, *De admirandi orbis christiani*, tom. 2, lib. 6, cap. 3, § 7; et apud Rotæ Auditores in relatione causæ S. Teresiæ super miraculis, in tertio miraculo post mortem; in relatione causæ S. Isidori Agricolæ, de miraculis post mortem, miracul. 1; in relatione causæ S. Ludovici Bertrandi, ad tit. *de fragrantia cadaveris*; in relatione causæ S. Raymundi, in octavo miraculo post mortem, ubi inter cætera hæc habentur: « Et propterea hujusmodi suaves odores de Sanctorum corporibus prodeuntes miraculo sunt semper tributi, sicut in canonizatione S. Didaci miraculo etiam similem odorem tribuerunt, primum Rotæ Auditores deputati, deinde DD. Cardinales in Congregatione habita in palatio cardinalis bonæ memoriæ Marci Antonii Columnæ die 28 maii 1588 » et quod eidem Rotæ Auditores in citata relatione causæ S. Raymundi de odore ab ejus corpore manante dixerunt approbatum fuit a Cardinalibus C. S. R., uti videri potest in *Vita S. Raymundi notis illustrata* a Penia, Rotæ Auditore, lib. 3, cap. 33, § final. et in relatione Alfonsi card. Gesualdi facta in consistorio, de qua apud eundem Peniam, pag. 328: « Demum quod semper miraculo ac sanctitatis indicio tributum est non omittendum videtur, ea die quo iudices deputati ad ejus ossa recognoscenda accesserunt, ubi arca in qua asservabantur reserata fuit, suavissimum quemdam ac plane cœlestem odorem exhalasse, quem plurimi senserunt quos Deus ea gratia dignari voluit, præcipue vero Ludovicus de Claramont, qui, cum per decem et octo annos odoratus sensu caruisset, tunc illum integrum recuperavit ».

..... Signanter in relatione S. Paschalis de Baylon, in tertio miraculo in fine; in illa S. Elisabeth, reginæ Portugalliæ, in primo miraculo post mortem; in illa S. Francisci Xaverii, in secundo miraculo; in illa servæ Dei Joannæ de Cruce, miracul. 2 post mortem, ubi sic legitur: « Censuimus hujusmodi miraculum secundo gradui attribuendum fore, certum est enim naturam facultatem habere effundendi bonum odorem ex corpore humano, non tamen ex corpore mortuo et putrefactioni subjecto; unde,

cum in isto casu mirificus odor reponatur respectu illius in quo fit, excedit vires solius naturæ creatæ et referendus venit ad secundum gradum »

In Actis sanctorum quæ diebus quibus memoria eorum recolitur recitantur, tum in bullis canonizationum, mentio fit odoris uti miraculo tribuendi. In sexta etenim lectione officii proprii S. Francisci de Paula, die 2 aprilis, ita legitur : » Cujus corpus dies undecim insepultum ita incorruptum permansit ut suavem etiam odorem efflaret ». Et in festo Inventionis S. Stephani, die 3 augusti, lect. 5 : « Quibus auditis, Hierosolymorum antistes, finitimarum urbium episcopis presbyterisque convocatis, ad locum pergit, defossos loculos invenit, unde suavissimus odor efflabatur ». Et in fine sextæ lectionis officii de S. Eduardo, Angliæ rege, tertio idus octobris : « Annis ab obitu sex et triginta translatum est ejus corpus, incorruptum et suavem spirans odorem repertum est ». Et in canonizatione S. Thomæ Aquinatis habetur ex constit. 9 Joannis XXII : « In apertura ipsius sepulchri ejusdem capellæ S. Stephani tanta fragrantis odoris suavitas emanavit quod totam ipsam capellam claustrumque ipsius monasterii quod diffusum est mira eadem suavitate replevit, quæ de ipsius corpore, prout ex sollicita curiosaque monachorum indagine est repertum, mirifice fundebatur. Hanc similem fragrantiam post septem annorum spatium quidam ex testibus, quidam vero post quatuordecim annorum spatium sensisse se referunt, dum corpus ipsum diversis ex causis per temporum vices sedulo inspexissent. Quippe odor carnis ejus munditiam Deo acceptam exprimebat, orationum ejus odora menta repræsentabat, famam quoque ejus claram diffusionemque virtutum et illorum aromatum non celabat ».

Et in canonizatione S. Raymundi, constit. 77 Clementis VIII : « Neque vero hæc odoris fragrantia eo solum tempore ex ejus corpore emanavit, sed ex aperto quodam ejus sepulchri meatu idem suavis odor quandoque afflatur, qui ab iis sentitur quos divina bonitas eo munere dignatur ».

Et S. Teresiæ, de qua est const. 20 Gregorii XV : « Sed e sepulchro ejus odor adeo ingens et mirificus emanabat ut decretum fuerat sacrum corpus exhumare. »

Et S. Franciscæ Romane, constit. 45 Pauli V : « Simili miraculo quo sanctorum suorum corpora non semel honoravit, Franciscæ etiam corpus honorare dignatus est Dominus ; tantis enim odoribus fragravit ut omnia odoratis floribus referta visa fuisse Acta testentur ».

Et S. Francisci Xaverii, const. 4 Urbani VIII : « Et quamvis nullo odoramentorum genere curatum fuisset, divino tamen munere eam odorum fragrantiam spirabat, ut esset supra omnia aromata ».

Et S. Petri de Alcantara, constit. I Clementis X : « Corpus vero pulcherrimum, cœlesti quodam rore perfusum, oculis apertis et miro splendore radiantibus, suavissimo de membris odore manante, intuentes replebat admiratione. »

Et S. Rosæ Limanæ, const. 37 ejusdem Clementis : « Reperunt virgineum

corpuseulum post quintum decimum expletum ab obitu annum, consumptis indumentis, ossibus integris et adhuc sicca hinc inde carne obductis, quæ odorem rosarum exhalabant ».

Quæres num incorruptio corporis et odor ab eodem manans pro uno an duplici miraculo habenda sint. . . Juxta Sedis Apostolicæ et S. C. praxim, incorruptionem et odorem esse duo distincta miracula. In relatione causæ S. Teresiæ, in 2^o mirac. post mortem, ita legitur : « Quem odorem, licet illum consideremus in abstracto a miraculosa corporis incorruptione, etiam per se miraculo insigni adscribendum fore censuimus »... Concor-dat relatio habita in consistorio secreto de eadem causa S. Teresiæ a Francisco Maria card. a Monte : « In eodem corpore tria miracula computantur, incorruptionis, odoris et liquoris perenniter desudantis ». Et eodem modo processit S. R. C. in causa S. Jacobi de Marchia, uti colligitur ex decreto edito die 29 januarii 1726, quod fuit apostolica auctoritate roboratum a Benedicto XIII, die 2 februarii ejusdem anni (*De serv. Dei beatif.*, t. IV, pl. 232-235.)

L'odeur qui se dégage des corps saints est donc un vrai miracle, reconnu comme tel par l'Eglise dans ses actes les plus solennels, comme les procès et bulles de canonisation, ainsi que la liturgie. C'est de là évidemment que vient la locution populaire *mourir en odeur de sainteté*, qui se dit métaphoriquement, par allusion aux vertus.

Bien que cette odeur n'ait, paraît-il, aucun rapport avec celles fournies par la nature, telles que fleurs, bois, onguents, on a essayé de déterminer quel rapport elle pouvait avoir avec les odeurs connues. Voici sur ce sujet une page curieuse :

La sainteté prend, chez certaines personnes, un caractère presque naturel, se confond presque avec les arômes connus. Ainsi S. Trévère exhalait un bouquet composé de roses, de lys, de baume et d'encens; S. Cajétan, la fleur d'oranger; Ste Catherine de Ricci, la violette; Ste Thérèse, tour à tour le lys, le jasmin et l'iris; S. Thomas d'Aquin, l'encens; saint François de Paule, le musc; Ste Lydwine épandait pendant ses maladies un parfum qui se communiquait également au goût; ses ulcères volatilisaient des fumets enjoués d'épices et distillaient l'essence même de la vie familière des Flandres, une essence sublimée de cannelle. . .

Il faudrait maintenant vérifier si la senteur personnelle d'un élu est bien en harmonie avec celle des qualités ou des œuvres dont il fut, ici-bas, le modèle ou l'auteur; ce qui semble exact, si l'on observe que saint Thomas d'Aquin, qui créa l'admirable prose du S. Sacrement, exhalait une fragrance d'encens; que Ste Catherine de Ricci, qui fut un exemple d'humilité, fleurait la violette, emblème de cette vertu (Huysmans, *La cathédrale*, pp. 430, 433.)

Telle est, d'après mes recherches personnelles, aussi étendues que possible, la liste alphabétique des saints odorants. La plus complète est assurément celle fournie par le Dr Imbert Goubeyre, au chapitre *L'odeur de sainteté*, dans *Les stigmatisés*, t. II, pp. 142-147.

En tête se place la Ste Vierge, dont il est dit :

15 août. Ce jour, dit-on, on fit l'ouverture du sépulcre de Notre-Dame et pour marque que la Ste Vierge était déjà montée au ciel, on ne trouva que son suaire qui rendait une délicieuse odeur. Sausseyus, in *Martyrolog. Gall.*, in die Assumptionis (Migne, *Dict. des pèler.*, II, 1309).

Est-ce le suaire qui répandait cette odeur ou le parfum venait-il du tombeau lui-même, à cause du séjour qu'y fit le corps de la bienheureuse Mère de Dieu? Je tiendrais pour cette dernière opinion, avec la tradition iconographique, qui, sous le pinceau de Raphaël, dans un immortel tableau du Vatican, montre le sarcophage ouvert et rempli de lis et de roses, manière ingénieuse de figurer aux yeux, sous forme d'emblème, le parfum qui se dégage des fleurs (*Œuvres complètes*, t. II, p. 89, n° 27)¹.

STE AGRIPPINE. — Répons rythmé du *Brev. Gallicano-Sicutum*, imprimé à Venise en 1527 (Dreves, XXV, 190) :

Dum mare transissent cum corpore virginiis almæ virgines et Bassa,
puppis fuit illa repleta corporis illati simul et portantes odore mirifico,
Siculas deponunt corpus ad oras. Angelus apparens Domini cum vestibus
albis custodiebat eas, locus ille repletus odore.

S. ALEXIS. — Un répons de son office, dans les Bréviaires des xv^e et xvi^e siècles, vante l'odeur qui s'exhalait de son corps après sa mort (Dreves, *Anal. hymn.*, XXV, 32) :

Odoris mira fragrantia
De corpore sacro vaporavit,
Populi turmatim frequentia
Gressum portantum hoc præoccupavit.

B. AMBROISE DE SIENNE. Voir à *Sang.*

S. ANSANO. Antienne de *Magnificat* dans un *Antiph. Senen.*, xv^e s. (Dreves, XXV, 194, 195) :

1. « Une pieuse tradition, fondée sur une lettre de S. Denis l'Aréopagite, rapporte que la très sainte Vierge, pendant sa vie mortelle, exhalait de son corps les plus suaves parfums » (Imbert, p. 145).

Sub mandatis angeli
Cum sacerdos petit
Fores sanctuarii,
Mirus odor stetit;

Spiritualis Maxima
Mater mire datur
Et fons aquæ limpidaë
Puer ut tergatur.

Avant sa mort une odeur se répand et une voix céleste se fait entendre :

Odor statim spargitur
Et vox clara sonat.

S. ANSBERT, lors de sa mort à Fontenelle, d'après un ms. du ix^e s. (Dreves, XXIII, 124) :

Tantus ille odor fratrum repleverat naribus
Ac si omnes paradisi interessent floribus,
Quod nec lingua valet nostra proferre in vocibus.

S. ANTOINE, abbé. — Office de sa translation, dans le Bréviaire des Frères Mineurs, à Dôle, xv^e s. (Dreves, XXV, 97) :

O quam decorus et pius
Est beatus Antonius,
Ex odore cujus sacro
Terra fragrans fit in agro.

S. ATHANASE, évêque de Naples. L'hymne des Laudes dans le *Propre de Naples*, 1525, donne l'odeur du corps comme un miracle et un signe de sainteté (Dreves, XXII, 46, 114-116) :

Flagrans odor de corpore,
Miraculorum claritas
Monstrant in ejus opere
Quæ coruscavit sanctitas.

Les antiennes redisent le prodige :

Magnificavit humilem
Christus dignis prodigiis,
Dum odorem mirabilem
Ejus dat ex reliquiis
Cunctisque venerabilem
Exhibet beneficiis.
Vas insigne, vas auri solidum,
Vas gemmarum, ornatu fulgidum.

Cunctis fudit dulcorem sapidum,
Cunctis spirat odorem placidum.
Odor carnis post lustrum nimis
Monstrat sanctus quam sit eximius
Ex ejus sacris artibus
Odor exhalavit,
Cujus semper in actibus
Dominus regnavit.

S. BERNARDIN DE SIENNE. Antienne du *Benedictus*, dans les Bréviaires Franciscain et Romain du xv^e s. (Dreves, XXV, 158) :

Gaude, felix Aquila,
Jam intra cujus mœnia
Est Bernhardini inclitum
Beati corpus conditum,
Fragrans redolenter.

S. CASIMIR, prince de Pologne, élu roi de Hongrie. Il donne la chasteté aux personnes qui l'invoquent, car il fut lui-même très chaste. Son tom-

beau, ouvert au bout d'un mois, répandit contre la coutume une odeur agréable comme la rose: il est vrai que le corps avait été embaumé. Mais ce que les impies n'essaieront pas de combattre, c'est qu'on apercevait de loin une lumière brillante autour du saint (Collin de Plancy, I, 112).

Ste CATHERINE DE BOLOGNE naquit à Bologne en 1413 et mourut au couvent de Sainte Claire, qu'elle avait fondé dans cette même ville. On l'enterra sans trop de cérémonies. Mais, quelque temps après ses funérailles, son tombeau exhala une très suave odeur et jeta des rayons de lumière. C'étaient bien des signes de sainteté. On déterra le corps pour l'ensevelir plus honnêtement (Supplément au P. Ribadèneira). On le porta à l'église: le visage, qui était noir et tanné, devint frais comme celui d'une fille de vingt ans. On piqua les chairs qui rendirent du sang avec abondance.... Arrivé devant le très Saint Sacrement, le bienheureux corps parut tout joyeux, fit trois fois la révérence et répandit une odeur admirable. « De moment en moment, la face de la défunte se montrait plus belle et répandait une sueur odoriférante. Le cardinal de Ste Croix, légat du S. Père, demanda pour lui la guimpe qui couvrait la tête de Catherine, toute imbibée de cette sainte liqueur. Le saint corps, ayant été manié et flairé, ne fut trouvé corrompu en aucun lieu » : supplé. au P. Ribadèneira (Collin de Plancy, I, 121-122).

Les médecins consultés à cette occasion croient à une odeur surnaturelle :

Ho veramente sentito un' odore gratissimo che non saprei dire di che specie e particolarmente nella cappellina e dove risiede il beato corpo; e supposto che non vi sia sta effusione di balsamo, io lo stimo miracolo (*Malpighi*). Credo che desso beato corpo da veruna parte mai non sia stato difeso dalle ingiurie del tempo; quella integrità di tutte le parti incorrotte che di presente si osserva, e molto più l'intensione dell'odore che egualmente si dal corpo come dagli ornamenti di esso sensibilmente si diffonde si rendono degne di maraviglia ben grande,.. Giudico che se debba giustamente stimare come miracoloso (*Joann. Mansi*).

Ste CATHERINE RICCI. — Voir Huysmans.

S. CHRYSANTHE. — On lit dans le *Breviarium Monasteriense*, du xv^e siècle, à la 3^e antienne du 3^e nocturne, que l'eau infecte dans laquelle S. Chrysanthe fut placé se changea en odeur agréable (Dreves, *Anal. hymn.*, XXV, 208) :

Aqua putens qua vir Dei perfunditur
In odorem nectareum convertitur.

S. CONSTANCE. — Après son martyre, S. Constance, évêque de Pérouse, fut enseveli par S. Léviën, son successeur. L'antienne des

laudes dit son corps odorant et léger, d'après un antiphonaire du XIV^e siècle (Dreves, *Anal. hymn.*, XXV, 221) :

Levianus, sancti gestans	Quo reffectus est in tantum.
Corpus id odorem præstans	Ut non onus sibi sanctum
Sensit aromaticum	Sed levamen æstimet.

S. CORBINIEN. — Six bréviaires du XV^e siècle répètent que le corps de S. Corbinien fut couvert de lumière et répandit une odeur céleste, 2^e répons du 2^e nocturne (Dreves, *Anal. hymn.*, XXV, 223) :

Lumine perfunditur
Et odore cœlitus.

S. DIEGO. — Cité par Benoît XIV :

S. DOMINIQUE. — Office de sa translation, dans le *Brev. Prædicatorum*, aux XIV^e et XV^e s. (Dreves, XXV, 242, 243) :

1. Fulget decus Ecclesiæ Novo clarum prodigio; Lucerna splendet hodie, Diu latens sub modio; Quam odore rex gloriæ Revelavit eximio.	2. Per quam patris dignitas Declaratur Ecclesiæ. Virgo, pugil Christi, Virtutum forma fuisti; Verbo fulsisti; Dum transferri meruisti, Fragrat odor, dulces Cantant cœli agmina laudes.
3. O mira suavitas, Inauditæ fragrantie,	

Antiennes de laudes :

Corpus sacrum, quod fuerat Apotheca charismatum, Universam exsuperat Fragrantiam aromatum. Glebam sacri corporis Odor propalavit	Quam neglecti temporis Cursus occultavit. Tumba mira fragrantia Profundens vim odoris Corda reddit ardentia In laudem Salvatoris 1.
---	--

S. DONAT, évêque d'Arezzo. — Répons de son office dans un ms. de la Vallicelliana, à Rome, XVII^e s. (Dreves, XXV, 209) :

Odor fragrat incensorum,
Fit concursus populorum,
Sanctus dum transfertur,
Promuntur oracula,
Sequuntur miracula.

S. EDOUARD. — Voir Benoît XIV.

1. « Chez S. Dominique, c'était à la main que se manifestait l'odeur céleste, ce que remarquaient ceux qui venaient la lui baiser » (Imbert, p. 147).

STE ELISABETH DE HONGRIE. — Voir à *Huile*. Antienne du *Benedictus* dans le *Breviarium Bisuntinum*, xv^e s., et le *Brev. Franciscanum*, 1412 (Dreves, XXV, 263) :

Odor aromaticus,
Refocillans spiritus,
Exit a migrante.

STE ELISABETH DE PORTUGAL. — Benoît XIV.

S. ELOI. — Voir à *Baume*.

Comme on eut levé le couvercle du sépulcre (de S. Eloi), l'an 666, il arriva un grand miracle, car, au même instant, une odeur très suave se répandit partout et le corps parut aussi beau et si entier, sans aucune lésion, ni corruption de tous ses membres, qu'il sembloit être vivant dans le tombeau (*Chroniq. du monast. de Solignac*).

S. ETIENNE, diacre. — Benoît XIV.

S. ETIENNE, roi de Hongrie. — « Sacrum ejus corpus suavissimo fragrans odore, liquore coelesti scatens », dit un manuscrit de 1776 à la bibliothèque d'Albi.

STE EULALIE. — Bréviaire des Frères Prêcheurs, à l'Escorial, xv^e s. (Dreves, XVII, 89) :

℞. Ex defunctæ frequenter ossibus
Fluxit odor miræ fragrantiae,
Quæ, dum vixit, vernabat floribus
Sanctitatis et pudicitiae.

ʒ. Hæc in terris monstrat fragrantia
Quanta fulget in coelis gloria.

Ant. Vivens conservat gratiam
Sacri semper charismatis,
Defuncta jam fragrantiam
Exsuperat aromatis.

Ant. Dum transfertur corpus Eulaliæ,
Gravitate miranda premitur,
Spirat odor miræ fragrantiae,
Sacrum ejus os non aduritur,
Nam ab igne concupiscentiæ
Mens illius illæsa panditur.

STE EUPHÉMIE. — Voir à *Sang*.

SS. FORTUNAT, CAIUS ET ANTHES. — Office de leur translation à Salerne, d'après le Bréviaire de Salerne, xv^e s. (Dreves, XXV, 217-218) :

Urbs Salerni gaudeat...
Es depositaria
Facta thesaurorum,
Cella pigmentaria
Sacrorum odorum.

O stupor et gaudium !
Odor tantus prodiit
Qui corda fidelium
Intrinsecus ferit
Et corda debillum
Sospitati tribuit ;
Ut probatica piscina
Factus cunctis medicina
Languentibus adfuit.

O quantus clamor populi !
Quanta cleri lætitia !
Gaudent senes et parvuli,
Ferunt laudum præconia,

S. FRANÇOIS D'ASSISE. — L'historien Jean Rigauld constate qu'à sa mort, malgré la chaleur, le corps n'avait pas une odeur cadavérique et qu'il sentait les aromates : « Cum esset æstivi ardoris vehementia, non erat in sacro corpore aliquis odor defuncti corporis sed ex illo flagrabat quasi odor aromatum ». — « On conserve encore à Assise des linges tachés du sang de S. François qui, à certaines époques des fêtes, exhalent des odeurs parfumées ». (Imbert, p. 564).

VÉN. FRANÇOIS DE NAPLES. — En 1841, mourut à Naples le P. François de Naples, mineur observantin réformé. Le décret d'introduction de sa cause en 1895, qui lui confère le titre de vénérable, dit : « Ejus corpus, suavem exhalans odorem, post triginta septem dies adhuc incorruptum repertum fuit ». Le procès s'exprime ainsi sur cette odeur extraordinaire :

A peine est-il mort que les religieux accourent à la pauvre et misérable cellule du P. François. Peu de monde y allait auparavant, à cause de l'odeur qui s'en exhalait. L'apoplexie, ayant paralysé tous les mouvements du vieillard, l'obligeait à satisfaire dans sa chambre aux nécessités de la nature ; de là une puanteur insupportable, surtout dans un climat chaud comme celui de Naples. Quand les religieux arrivent, l'odeur affreuse s'était subitement changée en un délicieux parfum de rose que sentaient

Mira de sacro tumuli
Prodeunte fragrantia.

In odoris mira fragrantia
Quam ostendit Christi clementia,
Dum sepulchri franguntur tegmina,
Catervatim ruebant agmina.

O mira suavitas !
Datur ægris sanitas
Per hæc tria lumina.

Sacrorum glebas corporum
Mirus odor monstravit,
Quas præcedentum temporum
Decursus occultavit.

Hæc superant fragrantiam
Odoris unguentorum
Nec minorem frequentiam
Reddunt prodigiorum.

tous ceux qui entraient... Le recteur du cimetière ayant remarqué que le corps était encore flexible au quatrième jour, sans odeur ni marque de corruption..., on le laissa dans la chambre mortuaire. Le concours des fidèles ne cessait pas: on remarqua alors que des fentes du cercueil où était le cadavre sortait un liquide rosé, qui avait si bonne odeur que tout le monde venait à l'envi y tremper des mouchoirs. Enfin, 35 jours après le décès, une inspection médicale fit trouver le cadavre dans les mêmes conditions de flexibilité et de conservation. La corruption ayant commencé seulement au bout de trois mois, on ensevelit le cadavre (*Anal. jur. pont.*, 1896, col. 1043).

S. FRANÇOIS DE PAULE. — Ben. XIV.

S. FRANÇOIS XAVIER. — *Idem.*

STE FRANÇOISE ROMAINE. — *Idem.*

S. GAÉTAN. — Huysmans.

S. GAUD. — En 1134, fut découvert à l'abbaye de Sessiac, le corps de S. Gaud, évêque d'Evreux: aussitôt une odeur puissante s'échappa dans l'église.

Cum unus ex operariis versus orientem paululum extra illud quod mensuratum erat foderet, quoddam sarcophagium cum feramento suo ex improviso perforavit; quo foramine tantus fumus cum odore exiit ut cuncti in monasterio assistentes celesti odore se imbutos esse existimantes, alii ad alios vix cernere possent... Guillelmus Piclere intra sarcophagium aspiciens et manus mittens,... caput quoddam mortui hominis ex illo extraxit; quod dum manibus ambabus a cunctis aspici teneret, quid liquidum atque perlucidum veluti vivum argenteum vidit... Sub capite jacentis lapidem viderunt.. Robertus de Abrincis quod in lapide sculptum erat enodavit, dicens: Hic requiescit beatus Gaudus.

Le procès-verbal de 1664 constate que « les ossements étaient encore vermeils, mais dépouillés de leur chair, tout onctueux comme s'ils avaient nagé dans l'huile, exhalant une odeur très suave comme celle du baume ou des pastilles brûlées ».

STE GRATE. — Le *Breviarium Pergamense*, ms. du xv^e siècle, dans l'hymne *In translatione S. Gratæ*, parle de l'odeur qu'exhale sa tombe (Dreves, XXII, 116):

Fragrat mira fragrantia
De suo sancto tumulo.

STE GRIMONIE, vierge et martyre, à Lequielle, près d'Autun. — Un bœuf s'écartait du pâturage et allait seul se mettre à genoux à l'endroit où reposait le corps de Grimonie. On observa qu'il *cornillait* contre les bûtes,

comme pour montrer qu'il y avait là un trésor. Il revenait toujours avec les cornes couvertes de cire odoriférante. On s'approcha du trou qui renfermait les saintes reliques ; il en sortit une clarté accompagnée d'une odeur très délicate (Collin de Plancy, III, 14).

STE HEDWIGE. — Voir à *Huile*.

S. ISIDORE. Ben. XIV.

S. JACQUES DE LA MARCHÉ. — Ben. XIV.

S. JEAN DE DIEU.

Quem (le crucifix) etiam mortuus tenuit... sex circiter horas... tota civitate inspectante,... odorem mire fragrantem diffundens. (*Leç. VI de l'off.*).

B. JEAN SARCANDER. — « Ejus corpus in suavem odorem exhalasse compertum est ». (*Leç. de son office*, 17 mars).

VÉN. JEANNE DE LA CROIX. — Ben. XIV.

B^e JEANNE DE TOULOUSE, carmélite, décédée en 1286. — A la visite, qui fut faite de son corps en 1616, on constata qu'il était bien conservé et répandait une agréable odeur : « Ejus corpus bene servatum et fragrantem odorem spirans repertum est » (*Anal. jur. pont.*, 1896, col. 440). « On le trouva en très bon état et rendant une très suave odeur » (col. 455, 460).

S. JOSEPH DE LÉONISSE. — « Le cœur a échappé à la putréfaction jusqu'à nos jours, et il exhale une odeur merveilleuse » (Imbert, p. 167). — « Cor ejus usque in præsens molle suavemque spirans odorem summa omnium admiratione asservatur » (*Leç. de son office*, 4 févr.).

S. JULIEN évêque. — Au ix^e siècle, le corps de S. Julien, premier évêque du Mans, fut levé de terre. Les *Actus pontificum*, écrits au xi^e siècle, disent qu'il répandait une odeur étonnante : « Effossa de super sarcophago terra, invenit (episcopus) sancti confessoris miri odoris corpus redolens » (*La Prov. du Maine*, 1896, p. 104).

S. JULIEN M. — S. Julien, Ste Basillise et S. Celse furent martyrisés sous Dioclétien. Julien, pendant son supplice, fut arrosé d'une eau fétide qui se changea en un parfum délicieux. Il fut jeté avec S. Celse dans une prison infecte et ténébreuse, qui fut aussitôt inondée de lumière et de l'odeur la plus suave. Marcionille, mère de S. Celse, fut convertie par cette odeur qui lui fit oublier les idoles. S. Julien et Ste Basillise avaient fait vœu de virginité. La première nuit de leurs noces, leur chambre fut

remplie de l'odeur des lis et des roses, quoique ce fût en plein hiver (Imbert, p. 145).

STE LIDWINE. — Huysmans. — « Les plaies de Ste Lidwine exhalaient l'odeur la plus suave, les assistants en étaient imprégnés, elle s'attachait jusqu'à leur palais. Lorsque l'ange l'avait conduite par la main dans les demeures célestes, on la reconnaissait au vif parfum qui en émanait » (Imbert, p. 149).

S. LOUIS BERTRAND. — Ben. XIV.

VÉNÉRABLE LOUISE LE GRAS, fondatrice des Filles de la Charité ; elle mourut en 1660. Sa cause ayant été introduite, on lit, dans son dossier de béatification, en 1895 :

Le tombeau de la Vénérable est l'objet d'un miracle que l'on pourrait dire permanent. Il en sort de temps en temps comme un doux parfum, semblable à celui de la violette et de l'iris, dont nombre de personnes peuvent rendre témoignage et ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que les Filles de la Charité qui viennent faire leurs prières sur son tombeau s'en retournent quelquefois si parfumées de cette odeur qu'elles la portent avec elles aux sœurs malades dans l'infirmerie de la maison (*Anal. jur. pont.*, 1896, col. 75).

BSE LUCIE DE NARNI. En 1497, le pape Alexandre VI envoya son propre médecin, Bernard de Recanati, pour examiner les stigmates de la bienheureuse Lucie de Narni. . . Les plaies rendaient une odeur agréable, d'où les examinateurs jugèrent que c'était l'œuvre de Dieu et non des hommes (Imbert, p. 149).

STE LUDMILLE. — Hymne du XIV^e s. (Dreves, IV, 186) :

Insignia sanctitatis
Sunt, redolent suaviter
Dono fontis pietatis
Ossa sua perenniter.

Brev. Pragen., XIV^e s. (Dreves, XXIII, 228) :

Fragrans odor de tumulo
Cum virtutum frequentia
Dat in Ludmilla populo
Sanctitatis indicia.

STE MADELEINE¹. — Un livre d'heures de Tolède du XIV^e siècle (Dreves, XXX, 170), dans le petit office de Ste Madeleine, a une stro-

1. Elle ne figure pas dans la liste des Saintes odorantes relevées par le Dr Imbert.

phe, à complies, sur l'odeur qu'elle répandit à sa mort et pendant sept jours consécutifs :

Elevata juxta altare,
Christum flendo respexisti;
Completorii hora care
Spiritus Deo reddidisti.

Tunc fragrantiam reliquisti,
Septem dies, ut refertur,
Sic ut quisque miraretur
Aromata excessisti.

BSE MARIE DE L'INCARNATION. — « Peu de temps après la mort, on commença à sentir des odeurs miraculeuses dans la chambre où elle avait expiré, auprès du tombeau qui renfermait son corps et dans les lieux de la maison qu'elle fréquentait le plus » (Imbert, p. 155).

B^{se} MARIE DES ANGES. — « Castitate adeo præstitit ut extimo etiam ex odore eam quibuscum conversabatur, mirabiliter adsereret. » (*Son office*, 18 décembre).

STE MARTINE. — « Une odeur suave s'exhala des plaies de Ste Martine pendant qu'on la suppliciait » (Imbert, p. 145).

STE MAURE, vierge de Troyes, morte vers l'an 850. — Il se fit à sa mort beaucoup de prodiges surprenants. L'eau dans laquelle on lava son corps devint odorante et blanche comme du lait. Un jeune homme qui en but fut délivré de la fièvre. Une jeune femme qui s'en frotta le visage fut débarrassée de certaines taches qui déplaisaient à son mari. On gardait son corps à Ste-Maure-sur-Seine, à quatre lieues de Troyes. Son cilice faisait des merveilles et le peu qu'on avait conservé de l'eau qui l'avait lavée guérissait tous les malades. Cette sainteliqueur ne diminuait guère, parce qu'on avait soin de remplir le déficit avec de l'eau commune, ce qui ne lui ôtait ni sa couleur ni sa vertu (Collin de Plancy, II, 192).

S. PASCAL BAYLON. — Ben. XIV.

S. PAUL, apôtre. — Voir *Lait*.

S. PIERRE D'ALCANTARA. — Ben. XIV.

B. PIERRE CLAVER. — Le manteau du P. Claver répandait une odeur délicieuse et guérissait les malades infects auxquels il servait de couverture (Imbert, p. 166). — *Pallium quoutebatur quodque sæpe, alio stragulo deficiente, ægris languentibus quibuscumque imponere vel substernere solebat, ægrotorum et pessime ulceratorum sordibus licet inquinatum, nonnisi suavissimum odorem efflabat ejusdemque contactu plures repente ex morbis gravissimis convaluerunt* (*Leç. de son Office*).

STE PRISQUE. — « Lorsque Ste Prisque fut martyrisée à Rome sous Claude, elle fut jetée en prison après d'affreux supplices. Cette vierge y répandit une telle odeur de suavité que ses juges et ses bour-

reaux s'écrièrent que les dieux lui étaient propices » (Imbert, p. 145).

S. PROCOPE. — « En 1673, un moine d'Einsiedlen écrivait aux Bollandistes que le monastère possédait un os de S. Procope qui rendait une odeur surnaturelle des plus suaves, perceptible seulement pour les personnes en bon état de conscience » (Imbert, p. 160).

S. QUENTIN. — Benoît XIV.

S. RAYMOND. — *Idem*.

S. REMY, évêque de Reims. — Flodoard a ainsi raconté la seconde translation de son corps, en 633 (d'Avenay, *S. Remi de Reims*, p. 132) :

Derrière l'autel on fit une crypte pour recevoir les vénérables reliques du saint. On découvre le cercueil pour le placer dans le caveau préparé, mais on ne peut le mouvoir. A l'entrée de la nuit on allume un grand nombre de cierges et vers minuit, tous ceux qui veillaient se laissent aller au sommeil ; à leur réveil, ils trouvent que le cercueil, avec son précieux trésor, avait été transporté, sans doute par la main des anges, dans le lieu préparé. Tout autour s'exhale un parfum dont la langue de l'homme ne saurait exprimer la douceur. Cette délicieuse odeur s'entretint dans la même église, non seulement ce jour-là tout entier, mais encore le lendemain... Son corps entier, quoique desséché, demeura enveloppé dans un suaire de pourpre (Flodoard, *Histoire de l'Eglise de Reims*, tome, I^{er}, chap. 20).

S. RIGOBERT. — Le corps de S. Rigobert jetait toutes les nuits une grande lumière et une odeur de parfum (Collin de Plancy, III, 32).

Ste ROSE DE LIMA. — Ben. XIV.

S. SEVER. — Il est rapporté dans les Actes de S. Sever, évêque d'Avranches, mort en 578 et inhumé dans l'abbaye qui prit son nom qu'au x^e siècle, à l'ouverture de son tombeau, il se répandit une suave odeur, qui guérit les infirmes :

Quo (sepulchro) a dextra parte levato, iantus tamque suaviss de eodem sepulchro odor emanavit ut omnes qui aderant eo replerentur et repleti a suis infirmitatibus sanarentur, nec tantum odor ille intra ecclesiam, verum etiam extra positos omnes repleverat et a quibus sensus perceptus eorum continuo ægritudinibus medebatur.

Ste SIGOLÈNE, au VIII^e siècle.

Dès qu'elle eut rendu le dernier soupir, on lava son corps selon l'usage reçu : « une telle odeur s'échappa de ses membres très saints, en en remplissant toute la demeure, qu'on eût dit que les fleurs les plus suaves y

avaient répandu leurs parfums » (Salabert, *Les Saints du dioc. d'Albi*, p. 243).

Ste THÉRÈSE. — Elle mourut dans sa 68^e année et, aussitôt après sa mort, son corps répandit une excellente odeur (Collin de Plancy, III, 153). — Voir Benoit XIV et à *huile*.

S. THOMAS D'AQUIN. — Le tombeau de Thomas répandit une suave odeur (Collin de Plancy, III, 160). — *Ibid.*

S. TRÉVÈRE. — Huysmans.

S. WULSIN. — Dans la séquence de la messe de S. Wulsin, au Missel de Sherborne (Angleterre), qui date de la fin du XIV^e siècle, il est dit, à propos de la translation de son corps qu'il répandit une douce odeur (Wickham Legg, *Liturgic. not. on the Sherborne Missal*, p. 24) :

Sompni visus concernendo
Presul et prepositus
De sepulcro transferendo
Tractantes, d'fvinitus
Consolantur constupendo
Sub hac vice celitus.

Monumento patulo
Spirantur odores
Qui presenti populo
Fuderunt dulcores,
Declarante famulo
Dei sic vigores.

XIV. — ONGUENT

L'onguent pharmaceutique se compose de deux éléments : un médicament et un corps gras qui lui sert de véhicule, en sorte qu'on l'emploie en manière d'onction. Quand les hagiographes constatent que la substance secrétée par les myroblites est de l'onguent, ils donnent à entendre à la fois quels en étaient l'aspect grasseux et l'usage en friction par les malades. Plusieurs fois précédemment il a été question de *l'unguentum* et de *l'unguen*.

Voici quelques autres cas particuliers :

S. ANTIPAS, évêque de Pergame (Asie), martyrisé en l'an 92 :

Certamen Sancti hieromartyris Antipæ, episcopi Pergami Asiæ et unguentum indesinenter fluentis. Unguenta et sanitates perenniter scaturiens (Bolland., t. XI, p. 4, 11 avril).

S. DÉMÉTRIUS, martyr à Thessalonique (Macédoine), vers l'an 306.

Les Bollandistes, t. LI, pp. 73 et suiv., ont un chapitre intitulé : « *Quandonam primum prodigiosum unguentum e sancti seu tumulo seu corpore stillare inceperit, et quid præterea de sacro hoc pignore*

sit credendum ». Là sont cités, depuis le x^e siècle, tous les auteurs qui en ont parlé. L'expression employée est « unguentum » ou « oleum », car l'onguent est souvent à base d'huile: voir ce mot plus haut.

Unguentum, ubi exit, in duas scaturigines dividitur, quas et tubi excipiunt. . . . Unguentum haud minuit. . . . Cum vasa quædam e tubis fuerint unguentis impleta atque a piis quibuscumque domum delata, in loco quodam sacro quæque deponunt, ea non tantum ad corporum, verum etiam animarum domesticorum vicinorumque suorum uti et sæpe ad animalium irrationabilium, curationem adhibentes (p. 209).

Ste GLYCÉRIE. — Du Cange, Cahier, p. 129. Nicéphore Calixte (*Histor.*, lib. 18, cap. 28 et 32) raconte les miracles opérés à Héraclée par Ste Glycérie dont les os suintent un onguent précieux: « Ex ejus ossibus jugiter unguentum curandi vi præditum emanare soleat ».

S. JEAN L'AUMONIER, patriarche d'Alexandrie, au vii^e siècle.

Reliquiæ ejus unguentum sudant (Bolland., t. III, p. 130, 23 janv.). — Unguentum salutare ex ejus sepulchro manat (p. 144).

S. THÉRAPON, prêtre, martyr en Lydie.

Unguentum fragrantissimum, torrentis instar, e sacris Therapontis reliquiis scaturiens, odoris pulcherrimi, quo navis erat impleta, fontem ostendebat certissimum, ita ut nonnulli e vectoribus prorumpentem tam copiose liquorem vasis vitreis exciperent (Bolland., t. XVIII, p. 679, 27 mai).

Cet onguent coula en telle abondance qu'on le compare à un *torrent*; de plus, il était d'une *très belle odeur*.

XV. — POUDRE

Trois fois, pour S. André¹, S. Jean² et S. Rufin, nous avons vu que la manne se produisait sous forme de *farine* ou de *poudre* blanche; ce qui en fait un solide sec, différent des autres sécrétions qui sont toujours ou liquides ou molles.

S. Raimond de Pegnafort, général des Dominicains, mort en 1275. On garde sa chape à Barcelone, avec son corps qui fait des miracles. Il sort continuellement de son tombeau une poussière sainte, qui guérit les liè-

1. Pour S. André, voir *Baume, Huile, Liqueur*.

2. Voir à *Manne*.

vres, les hémorragies, les maux d'enfans, pour peu qu'on ait le courage d'en boire une demi-once dans un verre d'eau (Collin de Plancy, III, 6).

XVI. — SANG DU CHRIST

L'effusion du sang est une des manifestations les plus fréquentes du myroblisme, tant chez Notre Seigneur et la Ste Vierge que chez les Saints. Comme le sujet est très vaste, je le fractionnerai en chapitres distincts.

1. Lors de son agonie, au jardin des Oliviers, après la Cène, le Christ priant sua du sang, dont les gouttes coulaient jusqu'à terre : « Et factus in agonia, prolixius orabat. Et factus est sudorejus, sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram » (S. Luc., XXII, 43-44).

Les inventaires mentionnent des reliques de ce sang : « De petra, ubi sanguis Cristi expandit, in quadam piccide argentea parva sine pede (Inv. de N.-D. des Miracles, à S.-Omer, 1347). — « De lapide supra quo D. N. J. C. fecit orationem Patri suo et sudavit sanguinem » (Inv. de Marthod, 1500). — Le procès-verbal de la visite de l'église de Brégac (Cantal), en 1622, porte : « Plus, une pierre, avec un escripteau de cuir : *Ubi sudavit Cristus sanguinem* ». — En 1859, l'évêque de Rodez, vérifiant les reliques de la cathédrale, constata l'authenticité de celle-ci, inscrite sous cette forme dans le procès-verbal : *De la pierre sur laquelle coulèrent des gouttes de sang, quand Jésus priaît au temps de sa Passion* (Durand, *L'écrin de la Ste Vierge*, II, 82). Puisque « chacun de ces objets est muni d'une étiquette en lettres romanes ou gothiques qui établissent l'antiquité de la possession », on eût mieux fait d'en donner le texte, au lieu de la traduction qui importe peu aux savants : telle est la légèreté avec laquelle on procède dans bon nombre de chancelleries épiscopales, peu au fait de la lipsanographie.

L'Ami du clergé, 1897, pp.489-492, traitant la question de la sueur de sang après les théologiens, a posé ces conclusions :

Ce n'est pas là d'ailleurs une doctrine particulière à l'école thomiste ou dominicaine. Voyons le chapitre où Suarez nous parle de la sueur de sang « coulant jusqu'à terre » au jardin des Oliviers. Devons-nous considérer cette sueur comme miraculeuse en elle-même, ou au contraire comme un phénomène naturel en soi, résultant de l'insondable tristesse qui saisit l'âme du Christ ? Réponse de Suarez : *Dico, Christus Dominus, ABSQUE SPE-*

CIALI MIRACULO, sanguinem sudavit, EX VI INTERNÆ AFFLICTIONIS et agonizæ, quam in illa oratione passus est (Suarez, *De Mysteriis Christi*, Disput. XXXIV, sect. 2).

Suarez en donne une première raison théologique, et poursuit: « En second lieu, cela peut s'expliquer, comme le fait Cajetan, par une raison naturelle et physique, *naturali et physica ratione*. Car, de même qu'une grande émotion produit violemment la sueur, ainsi une émotion intense, si les sources de la sueur sont taries, peut faire sortir le sang: *ita si vehementis sit passio et deficiat sudoris materia, fieri potest ut sanguinem expellat...* Le corps du Christ était affaibli et épuisé: il put dès lors se faire que, la sueur étant tarie, le sang coulât, chassé par la violence de la peine intérieure ». Et cette cause, ajoute Suarez, est à la fois naturelle et suffisante: *hæc causa a nobis explicata est naturalis et sufficiens ad hunc effectum*.

Maldonat, dans son Commentaire sur les Evangiles: « Bien qu'il y en ait qui pensent que la sueur de sang du Christ a été un miracle, j'estime plutôt que cette sueur fut naturelle... La raison enseigne, en effet, que dans les hommes d'une constitution exceptionnellement délicate, ce phénomène peut avoir lieu... Est-ce que je n'entends pas raconter, par ceux qui l'ont vu ou connu, qu'il y a deux ans, à Paris, un homme robuste et bien portant, ayant entendu prononcer contre lui la sentence de mort, fut subitement couvert d'une sueur de sang? »

Et Dom Calmet, lui aussi, se range à « l'opinion commune » des théologiens: *Communis opinio docet, sudorem illum sanguineum naturalem quidem fuisse, sed majori expressum vi et copia quam soleat plerunque*. Et il nous présente une riche collection d'exemples qui démontrent le caractère naturel de la chose.

Cette dissertation de Dom Calmet est excellente. L'auteur l'avait rédigée avec le concours d'un savant médecin, Alliot de Mussey; et Benoît XIV en loue l'érudition, concluant lui-même (*De Servorum Dei Beatificatione et Beatorum Canonizatione*, lib. IV, p. 1, c. xxvi, 7): « Puis donc que des sueurs de sang et des larmes de sang ont pu naturellement, en certains hommes, résulter de certains états d'âme violents, le Christ Jésus, sous le poids de l'affliction, a bien pu sans miracle verser des gouttes de sang coulant jusqu'à terre. »

Et Benoît XIV tire une autre conclusion, plus générale et très pratique relative aux procès de canonisation: « Les choses étant telles, il s'ensuit que, si quelquefois dans l'examen des actes des serviteurs de Dieu ou des Bienheureux, des faits semblables se présentent, ils doivent être écartés de la classe des miracles: *Ex hoc efficitur ut, si aliquando in evolvendis actis Servorum Dei sive Beatorum, SIMILIA OCCURRANT, HÆC A CLASSE MIRACULORUM ARCENDA SUNT*. »

On ne sache pas qu'hypnotiseur ait jamais fait couler, au sens matériel du mot, des larmes de saug à un patient; et il faut espérer qu'on n'arri-

vera jamais à un tel abus. Mais le fait se produirait que, suivant Benoît XIV, il ne nous obligerait pas, considéré en lui-même, d'invoquer une cause préternaturelle, et autre que l'imagination.

2. On voyait, à S.-Maximin, quelques gouttes de sang que la Madeleine avait ramassées sous la croix et qui bouillonnait tous les ans, le vendredi saint, immédiatement après qu'on avait lu la passion (Collin de Plancy, II, 141) ¹.

3. Grégoire de Tours, au VI^e siècle, racontait qu'un juif avait, dans une église, frappé d'un trait une image peinte du Sauveur, qu'il emporta chez lui, la cachant sous son vêtement qui, par suite de la blessure, fut couvert de sang; il la reléqua alors dans un coin obscur de sa maison, où les chrétiens, désolés de sa disparition, la retrouvèrent, en suivant la trace du sang tombé sur le sol. Le juif fut, en conséquence, lapidé.

De Judæo qui iconicam Christi furavit et transfodit. Nam et cito tunc tempore, per credulitatem integram tanto Christus amore diligitur ut cujus legem in tabulis cordis credentes populi retinent, ejus etiam imaginem ad commemorationem virtutis in tabulis visibilibus pictam per ecclesias ac domos affigant, sed et in hoc inimicus semper humani generis æmulus extat. Nam Judæus quidam, cum hujuscemodi imaginem in tabula pictam ac parieti affixam in ecclesia sæpe vidisset, ait : Ecce seductorem illum qui nos genusque nostrum humiliavit. Et sic nocte veniens, telo ipsam imaginem verberat elisamque de pariete, opertam veste, ad domum portans, flammis parat exurere. Sed res mira apparuit, quæ quod de virtute Dei fuerit non potest ambigi. Nam de vulnere ubi imago transfossa fuerat, sanguis effluxit. Quod ipse iniquus spiculator, oppletus furore, non sensit. Cum autem per obscuræ noctis tenebras domum suam fuisset ingressus, lumine adhibito, cernit se totum sanguine cruentatum timensque ne scelus suum patefieret, abjectam a se tabulam abdidit in obscuris nec ausus est ultra contingere quod inique præsumpsit auferre. Venientes autem christiani diluculo ad domum Dei, iconicam non inveniunt stupentesque ac requirentes quod fuerat factum, cruoris vestigia deprehendunt. Quod sequentes, ad domum judæi accedunt. Denique sciscitati de tabula, nihil certi cognoscunt. Requirentes autem eam sollicitè, in angulo cellulæ Judæi reperiunt; qua ecclesiæ reddita, furem lapidibus obruerunt (Gregor. Turonen., *De glor. marty.*, lib. I, cap. 22).

4. Une histoire analogue se lit dans Collin de Plancy, qui l'a empruntée à la *Légende d'or* :

1. Il y avait, à l'abbaye de Fontevrault, une vraie croix célèbre qu'on lavait, tous les ans, le Vendredi-Saint; l'eau devenait rougeâtre. On cria au miracle, mais il est bien probable que cette couleur venait du bois lui-même, soit à cause de son essence, soit en raison du vernis dont il était couvert.

Un juif de Constantinople, se voyant seul dans l'église de Ste-Sophie, tira son épée et frappa un crucifix à la gorge. Le sang jaillit aussitôt avec tant de violence que la figure du sacrilège en fut tout inondée. Le juif épouvanté prit le crucifix, le jeta dans un puits et se sauva. Mais ayant été rencontré plein de sang, on lui demanda s'il avait tué quelqu'un. Il était si troublé qu'il avoua ce qu'il venait de faire; on tira du puits la sainte image dont la plaie se voit encore aujourd'hui (*Legenda aurea Jacobi de Voragine*, leg. 130) et le juif se fit chrétien pour ne pas être brûlé (Collin de Plancy, I, 213).

Il est préférable de recourir au texte original, car il n'y est pas question d'un *crucifix*, mais d'une *image*, et la conversion est attribuée exclusivement au prodige.

Apud Constantinopolim Judæus quidam, ecclesiam Sanctæ Sophiæ ingressus, quandam imaginem Christi ibidem conspexit. Qui se ibi solum considerans, gladium arripuit et appropians imaginem Christi in gutture percussit statimque inde sanguis exivit et Judæi faciem et caput adpersit. Qui territus imaginem accepit et ipsam in puteum projiciens, statim aufugit. Quidam autem christianus eidem obviavit sibi que dixit: Unde venis, Judæe? Aliquem hominem occidisti. Et ille: Falsum est. Cui rursus homo ille dixit: Vere homicidium perpetrasti et ideo sanguine aspersus es. Et Judæus: Vere Deus christianorum magnus est et fides ejus firma per omnia comprobatur; nequaquam enim hominem percussi, sed Christi imaginem et continuo sanguis emanavit de ejus gutture. Duxit autem Judæus hominem illum ad puteum et inde sanctam imaginem extraxerunt. Plaga autem in gutture Christi, ut fertur, adhuc hodie cernitur et Judæus continuo fidelis efficitur (*Leg. aur.*, p. 608).

5. J'ai trouvé, parmi les papiers de Léon Palustre, qui m'ont été remis par sa veuve, un cahier, écrit à la fin du xvii^e siècle et relatif à l'abbaye de Déols, en Berry. Il y est raconté qu'en 1187 le roi de France Philippe et le roi d'Angleterre Henri livrèrent bataille sur le Chard (Cher).

Il advint, un samedi, environ l'heure de vespres, que les religieux et le peuple venoient à l'oraison et dévotement apelloient l'ayde de la glorieuse Vierge Marye, que les gens d'Engleterre se mocquaient de la dévotion des saintes personnes qui couroient à ce saint lieu pour adorer et comment tels gens vaquoient à autre désordonné, comme jeux illicite et en entrant il y avoit devant la porte aquilonne, c'est-à-dire qui regarde le vent de la galarne, une grande multitude de grouaille de ces gens, lesquels empeschoient le peuple de sortir de l'église et jouant aux dés, il advint que l'un de cette compaignye maudisait et profanait par impatience et disoit blâme contre la personne de la glorieuse Vierge Marie, comme

il est voloutiere acoutumé à gens qui se meslent souvent de tel jeu et encore par une rage et force vices, en dépit de la bénite Vierge Marie et de son Fils, duquel l'image est sur l'un des pilliers de laditte église, prit une pierre et malicieusement la jetta contre la bénite Vierge Marie, ainsy comme elle tient son Fils en son giron, frapa le bras du Sauveur de telle force que le bras cheut à terre et le malheureux garçon tomba tristement à terre, tout roide mort et défait de visage. Et il advint miracle merveilleux, car de l'image il en sortyt grande habondance de sang et comme si il'eust esté conduit de fontaine, ainsy de la pierre de l'image il en sorty habondance de sang, pareillement comme se fait une plaie, et de l'abondance du sang en faire arozer les pierres qui estoient à terre. Adonc laissèrent les malheureux leurs jeux, furent tout ébahys et cessèrent de garder les portes de l'église. Et donnèrent liberté au peuple de venir voir le miracle. Or courut le peuple au spectacle. Ils commencèrent, ceux de la compagnie, à pousser des cris à Dieu, que leurs voix estoit portée par lard (sic) envers le ciel. Les religieux commencèrent en cœur de faire sonner les cloches, rendirent grâce et louange à la mère du Sauveur du monde et pour ce que leurs estoit lors arrivé, le miracle ne peut estre notifié cette journée en la manière qu'il advint. Et comme la nouvelle en fut portée au chatel où estoit le roy logé et pour et quoy comment les nobles du logis sans délay coururent au miracle. Et quand ils virent l'abondance du sang qui estoit couru sur les pierres qui estoient sous l'image, ils furent épouvantés d'une horrible peur et afin que tout le fait fut déclaré et toute doutance fut hostée, il prit le bras, lequel fut trouvé tout ensanglanté et rouge de sang, qui estoit tombé de l'enfant Jésus. Le noble comte Richard, fils du roy Henry, le prit et l'envelopa d'un drapplet (drappelet), mais d'ycelluy ne sorty goutte de sang depuis qu'il fut envelopé et témoigna à un chevalier de la compagne et le l'affirma par son sermant; et le roy Henry aperceu ce miracle et par l'intention du bras, il le fit garder et l'emporta en Engleterre et fonda une église en mémoire dudit miracle, laquelle église s'appelle *Nostre Dame de Redencé*.

Autre extrait, tiré des *Annales d'Aquitaine*, par Jean Bouchet, chapitre V, touchant le mesme miracle: « Les dittes guerres durèrent entre les dits deux roys jusqu'en l'an 1196, qui firent un traité de paix.... Les dits deux roys s'accordèrent et s'en allèrent bons amys audit lieu du Bourdieux rendre grâce à Dieu et à Nostre-Dame de l'abbaye dudit lieu, au portal de laquelle il y avait, comme encore il y a, une image de Nostre Dame, tenant son petit enfant entre ses mains et comme un de la compagne dudit comte Richard jouait au devant dudit portail et ayant perdu son argent, commence à dépitier Dieu et la Vierge Marie et par un furieux dépit prit une pierre, la jeta contre ledit image et rompit le bras du petit enfant Jésus, dont le bras tomba par terre, qui saigna et rendit grande habondance de clair sang, duquel la terre fut arrosée et fut ramassé par les mains de l'abbé, dont plusieurs personnes malades furent guéries. Et

ledit malfaiteur devint enragé et le diable luy rompist le col, le mesme jour, comme dit Bernard Guidonis en sa dite chronique ».

6. Jules de Laurière (*Bullet. mon.*, 1886, pp. 110-111), décrivant le *Santo Christo* de l'église de Salardu (Val d'Aran), crucifix de bois qui remonte à la fin du XII^e siècle, ajoute qu'au XV^e siècle, « lorsque le baron de Taurinach incendia la première porte du château, les « assiégés » le présentèrent « au devant des flammes » et, ayant « sué du sang et de l'eau, les flammes se retournèrent sur les ennemis ».

7. Ici commence la série des crucifix sanglants.

Crucifix de S. Goar. Le puissant seigneur Garnier de Boulant assiégeant le monastère de S. Goar, aux environs de Trèves, les moines mirent sur la muraille un crucifix de bois, espérant que l'ennemi respecterait une barrière si vénérable. Mais un soldat peu scrupuleux lança une flèche, qui fit une profonde blessure dans le bras de bois du crucifix. Incontinent le sang coula du bras blessé. Garnier fit le signe de la croix et interrompit le siège, mais il n'arriva de mal à personne. On garda avec beaucoup de révérence la flèche sacrilège et le miraculeux crucifix de bois, qui saigna au XII^e siècle (*Cæsarii miracula*, lib. 10, cap. 19) et qui saigne peut-être encore (Collin de Plancy, I, 212).

8. *Crucifix de Wurtsbourg.* Un soldat, voyant un crucifix revêtu d'une belle robe qui était à sa convenance, voulut en faire son profit et essaya de la lui enlever avec sa pique. Mais, dans tous les endroits où le fer toucha le corps de la sainte image, le sang coula si abondamment que le soldat s'enfuit épouvanté. On garda longtemps ce crucifix à Wurtsbourg : *Cæsarii miracula*, lib. X, cap. 20 (Collin de Plancy, I, 221).

1272. Osma (Espagne). Fiole du Précieux Sang. Le crucifix de la cathédrale, frappé par une pierre lancée par un sacristain sans respect pour le S. Sacrement, versa du sang, Loperaez Corvalan, historien très estimé; Lampara, 1874, p. 182. On garde une fiole de ce sang entre les reliques du trésor. — Procession solennelle le 22 décembre. — La fête se célèbre sous le nom de *Passio imaginis Christi* (de Sarachaga, *Les collect. du Mus. euch. de Paray-le-Monial*, p. 50).

9. 18 février. Notre-Dame de Laon... Il s'y fait un grand nombre de miracles et entr'autres, on lit que, l'an 1395, on vit paraître, sur la tour où sont les cloches, l'image d'un crucifix dont les stigmates jetaient du sang. Thomas Walsingham, *Hist. Angl.*, in Richardo I rege (Migne, *Dict. des pèlerin.*, II, 1287).

10. En 1512, ce sang (qui forme des taches sur la Ste Tunique de Trèves⁴ apparut aussi frais que s'il venait d'être répandu, Dieu confirmant

1. On lit à ce sujet dans *Le Prêtre* : « Puisque les taches de la sainte Tunique d'Argenteuil sont véritablement du sang, et du sang de Notre Seigneur—sans quoi ce serait une duperie — il en résulte que tout le sang de Notre-Seigneur

par un miracle la vérité, l'origine de ces taches) (*Anal. jur. pont.*, 1896, col. 574).

11. *Les Espagnols menacent Padoue. Alors le peuple accourt à Ste-Marie des Servites pour implorer le crucifix miraculeux qui s'y conserve.* En février 1512, l'image se mit à répandre du sang pendant quinze jours. Le 9 avril 1512, vendredi saint, il y a eu surtout une grande effusion, au point qu'on emplit de ce sang une ampoule. Le 18 mai, fut constitué la frérie du S. Crucifix existant encore. La prière des Padouans fut exaucée. En 1534, Modène reçut une partie de la fiole, Bologne également (*L'Institut. des Fastes du Sacré-Cœur*, 1893, p. 408).

12. L'histoire rapporte que, dans une petite chapelle du château de Xavier, il y avait un ancien crucifix de plâtre de grandeur naturelle. La dernière année de la vie de S. François Xavier, on vit ce crucifix suer du sang en abondance tous les vendredis; mais dès que François fut mort, le sang cessa de couler. Dieu, par ce miracle, a symbolisé cet apostolat de la souffrance, qui est la gloire de notre saint en même temps que la source de la fécondité de ses œuvres (*Le Prêtre*, t. IX, p. 377).

13. *L'Ami du clergé*, 1894, p. 729, analysant l'ouvrage du Dr Imberts sur *La stigmatisation, les extases divines et les miracles de Lourdes*, paru récemment, écrit :

Les Crucifix miraculeux. Il est question dans ce chapitre des crucifix miraculeux qui, se détachant de la croix, embrassèrent les serviteurs de Dieu et leur parlèrent, ou qui répandirent du sang, comme ceux de Ste Marguerite de Cortone et de Ste Catherine de Ricci. Les faits sont certains, le surnaturel évident.

L'Ami du clergé paroissial, 1899, p. 476, donne cette anecdote, sans indication de source :

Un jour saint François de Borgia entend frapper à la porte de sa cellule; on vient l'avertir qu'un grand seigneur, son ami, est à l'agonie et qu'il repousse les secours suprêmes de la religion. François tombe à genoux devant un crucifix suspendu à la muraille : « Mon Dieu, s'écrie-t-il avec des sanglots et des larmes, donnez-moi cette âme que j'aime si tendrement. — Prends-moi, lui répond le crucifix, et va, je te serai propice ».

François détache le crucifix, le cache sous son manteau et court à la

n'est pas dans son corps glorifié, ni au Saint-Sacrement de l'autel, comme on l'enseigne communément. J'avais cru jusqu'ici que les traces de sang, que l'on remarque ou que l'on remarquait autrefois sur les degrés de la *Scala Santa* et ailleurs, n'étaient que des apparences, une couleur conservée miraculeusement, mais non du sang véritable. Or, d'après les constatations de la chimie, c'est du sang véritable, naturel, qui est conservé dans la sainte Tunique d'Argentouil; c'est du sang qu'il faut adorer, comme celui qui est dans le Calice, et dans le Calice nous n'avons pas tout le sang du Seigneur ».

demeure du mourant. « O mon ami, lui dit-il, ô mon frère, je viens sauver ton âme, tu ne voudras pas, en te damnant, désespérer ma fidèle amitié ».

Le moribond répond par un sourire sardonique. Alors François écarte les plis de son manteau et montrant le crucifix : « Ah ! dit-il encore, regarde, c'est lui. Il est mort pour toi. Ses pieds sont percés, ses mains sont déchirées, son cœur est ouvert, regarde ».

Le pécheur secoue la tête et se tourne du côté de la muraille. A ce moment même, ô prodige ! le sang jaillit de toutes les blessures du Crucifié. « Vois donc, malheureux ! s'écrie François, il verse encore son sang pour te racheter. Je t'adjure par le sang de l'amour éternel, n'endurcis pas ton cœur ».

Silence. — Le misérable reste impassible. Alors, Jésus détache sa main droite de la croix, y recueille le sang qui coule de la plaie de son flanc divin, et le jetant à la face du mourant : « Va-t-en à ton malheureux sort ! *Vade in malam sortem !* »

(Pergeline, *Retraites pascales*, t. II, p. 88.)

14. Ici trouvent place ces deux légendes relatives au sang qui apparait le vendredi saint :

« Le vendredi saint, les habitants de l'île de Noirmoutiers se gardent bien de piquer un instrument de labourage en terre, il en jaillirait aussitôt du sang » (Havard, *les Fêtes de nos pères*, p. 127).

« Cette légende est aussi folle que cette autre chère aux bonnes femmes de la ville (de Chartres) ; celle-là prétend qu'il sort du sang (à la cathédrale de Chartres), lorsqu'on crache, le vendredi saint, sur un carré de pierre, scellé avec du ciment noir, dans une dalle située à l'arrière du chœur » (Huysmans, *la Cathédrale*, p. 408).

XVII. — SANG DE BÉRYTE

Le miracle le plus considérable et le plus populaire est l'effusion du sang du Sauveur, à Béryte, l'an 750 ¹.

1. Collin, dit de Plancy du nom de son village natal dans l'Aube, s'est visiblement inspiré de la *Légende d'or* (ou *dorée*, comme on disait autrefois à tort) ; mais sa citation est inexacte, car il renvoie au chapitre 130, tandis que le fait miraculeux est rapporté au chapitre

1. *Œuvres complètes*, VII, 537. Un manuscrit du XI^e siècle, à la Bibliothèque Nationale, provenant de S.-Martial de Limoges, contient « *Miraculum Imaginis Beriti* ».

CXXXVII, qui a pour titre : *De exaltatione Sanctæ Crucis* ; il s'agit donc bien d'un crucifix.

Dans la ville de Berith, en Syrie, un chrétien avait placé auprès de son lit un crucifix, aux pieds duquel il faisait habituellement ses prières. Ayant été obligé de louer sa maison à un juif, il oublia d'emporter son crucifix.

Un soir que ce juif soupaît avec un de ses amis, ils observèrent la sainte image qu'ils n'avaient pas encore remarquée. Ils amenèrent le lendemain plusieurs de leurs parents, le crucifix fut foulé aux pieds, ils lui percèrent le flanc dont il sortit une si grande quantité de sang et d'eau qu'ils en emplirent un vase. On porta ce sang à la synagogue et les juifs malades s'en étant frottés furent guéris ; ce qui causa la conversion de tous les juifs de Bérith. L'évêque fit mettre le précieux sang dans des flacons, on en conserve un à Rome et un autre à Venise.

Il fit venir le chrétien à qui appartenait la maison et lui demanda de qui il tenait son crucifix miraculeux. Ce chrétien répondit : Mon crucifix fut fait par Nicodème, qui le donna en mourant à Gamaliel ; Gamaliel le légua à Zachée, Zachée à Jacques, Jacques à Simon. Après la ruine de Jérusalem, mes ancêtres en firent l'acquisition et il est resté jusqu'ici dans ma famille (*Leg. aur.*, leg. 130).

On doit trouver étrange que ce pieux chrétien, qui faisait tous les soirs la prière devant ce crucifix si précieux, l'eût ainsi oublié dans la maison qu'il quittait. Le miracle eut lieu en l'an 750 ; le crucifix miraculeux n'est sans doute pas perdu (*Collin de Plancy*, I, 213-214).

Lisons maintenant le trait historique dans le latin même de l'archevêque de Gênes :

Apud Syriam, in civitate Berich, quidam christianus sub annua pensione hospitium habens, imaginem Domini crucifixi contra lectuli faciem in pariete affixerat et ibi orationes suas continue faciebat. Post annum vero aliam domum locavit et imaginem ibidem ex oblivione reliquit; quidam autem Judæus prædictam domum conduxit et die quadam unum de suis contribulibus ad convivium invitavit. Inter epulas autem ille qui invitatus fuerat, casu circumspiciens, imaginem infixam parieti contuetur et in illum qui se invitaverat ira fremens cur imaginem Jesu Christi Nazarenti tenere audeat comminatur. Ille autem, cum adhuc prædictam imaginem non vidisset, sacramentis quibus poterat affirmabat quod illam de qua dicebat imaginem penitus ignorabat. Tunc ille placatum se simulans, valesfecit et principem suæ gentis adiens, Judæum illum de eo quod viderat accusavit. Judæi igitur congregati ad domum ejus conveniunt et, visa imagine, illum contumeliis duris afficiunt et extra synagogam semivivum projiciunt; imaginem vero conculcantes pedibus, cuncta in ea dominicæ passionis opprobria renovarunt. Cum vero latus lancea perforassent, ubertim sanguis et aqua exivit et suppositum vas implevit. Stupefacti

Judæi sanguinem illum ad synagogas detulerunt et omnes infirmi ex ipso inuncti protinus curabantur. Tunc Judæi episcopo terræ illius omnia per ordinem narraverunt et baptismum et fidem Christi unanimiter susceperunt. Episcopus autem sanguinem illum in ampullis crystallinis et vitreis conservavit, christianum etiam illum accersivit et quistam pulchram imaginem composuisset inquisivit. At ille dixit : Nicodemus illam composuit, quam moriens Gamalieli, Gamaliel Zachæo, Zachæus Jacobo, Jacobus Symon dereliquit, sicque in Jerusalem usque ad excidium urbis fuit, donec inde a fidelibus in regnum Agrippæ delata et inde ad patriam meam deducta, a parentibus meis ad me hereditario jure devenit. Factum est hoc anno Domini DCCL. Tunc omnes Judæi synagogas in ecclesias consecrarunt et extunc hic mos inolevit ut ecclesiæ consecrarentur, quia ante tantum altaria consecrabantur. Propter istud ordinavit Ecclesia v. cal. decembres memoriæ fieri Dominicæ Passionis, vel, ut alibi legitur, v idus novembres. Unde et Romæ consecrata ecclesia in honore Salvatoris, ubi ampulla cum illo sanguine reservatur et solemne festum agitur (*Leg. aur.*, édit. Græss, pp. 608-609).

2. Ce texte exige un commentaire pour dégager la vérité.

Le Martyrologe Romain inscrit ainsi cette fête au 9 novembre : « Beryti in Syria, Commemoratio imaginis Salvatoris, quæ a Judæis crucifixa, tam copiosum emisit sanguinem ut Orientales et Occidentales ecclesiæ ex eo ubertim acceperint ». Voilà, par le fait même, la constatation officielle du miracle, reconnu comme authentique. De plus, il est attesté que la récolte de sang fut si abondante que les églises d'Orient et d'Occident purent en recevoir pour satisfaire la dévotion générale.

L'image du Seigneur est un *crucifix*. Ce n'est pas absolument certain, quoique ce soit possible pour l'époque, les crucifix étant en vogue au VIII^e siècle. Ailleurs, on parle simplement d'*image*, ce qui fait supposer le Christ debout, type favori des Byzantins : on dit aussi qu'elle est *sculptée* et en bois ; elle devient alors statue. Je croirais plutôt à un tableau, peint ou en relief, deux systèmes pratiqués en Orient et d'autant plus volontiers qu'il était fixé à la muraille. Mais il devait être très petit, à la façon d'un *encolpium*, puisque le chrétien l'oublia dans son déménagement et il était si peu en évidence que le locataire qui le remplaça ne le vit pas.

Ce tableau ornait la paroi de la chambre à coucher, genre de dévotion qui s'est maintenu parmi nous jusqu'au siècle dernier. Placé en face du lit, le chrétien pouvait, le soir, avant de prendre

son repos, lui adresser sa prière et se placer sous sa protection immédiate pour toute la nuit ; au besoin, l'invoquer dans ses insomnies et chercher en lui une consolation dans ses souffrances.

La sainte image fut maltraitée par les juifs, qui, la détachant de la muraille, la foulèrent aux pieds et renouvelèrent sur elle les outrages de la passion, c'est-à-dire qu'ils la percèrent de clous et donnèrent un coup de lance dans le côté ¹. C'est ce crucifiement ultérieur qui a fait croire aux historiens qu'il s'agissait d'un crucifix ², tandis que c'est un acte de pure circonstance, qui ne doit pas être imputé à l'artiste.

Le sang mêlé d'eau, comme à la Passion, coula du côté en telle quantité qu'un vase, placé au-dessous, en fut immédiatement rempli ; plus tard, l'évêque de Béryte en emplit des ampoules de cristal et de verre.

Questionné sur la provenance du tableau miraculeux, le chrétien établit comment il était parvenu dans sa famille, le faisant remonter à Nicodème, qui fut contemporain du Christ. Cette attribution au 1^{er} siècle est singulièrement hardie s'il s'agissait réellement d'un crucifix. La haute antiquité de l'image n'est acceptable qu'autant qu'on admet, ce qui n'est peut-être qu'une légende, que Nicodème savait sculpter, sans être sculpteur de profession ; à preuve, on le reconnaît pour l'auteur du Saint Voult de Lucques.

Daniel Malloni a cité l'opinion de l'auteur de *Jesu Christi Crucifixi stigmata*, chap. II, où il est affirmé que « Nicodème conserva avec le plus grand soin les clous, la lance, les linges et les divers instruments de la passion de Notre Seigneur. Sur le modèle de l'image de Jésus-Christ, laissée sur le suaire du tombeau, il sculpta sur bois une image du Sauveur ; au milieu, il y renferma une fiole pleine du

1. La lance qui frappa l'image de Béryte serait celle conservée à Estchmiatzine, dont M. de Mély a fait l'historique et donné la reproduction (*Rev. de l'Art chrét.*, 1897, p. 125).

2. M. de Mély écrit dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1897, p. 250 : « A propos du Sang du Sauveur, une note de la page 250 (*l'Épopée byzantine*, par Schlumberger) sur l'image de Bérythe, me semble devoir être rectifiée. Ce n'était point un tableau représentant une crucifixion, que les Juifs percèrent d'un coup de lance et duquel coula du sang, mais bien un crucifix en relief dans le côté duquel ils enfoncèrent la lance, probablement enfouie plus tard à Antioche et peut-être celle que nous retrouvons aujourd'hui à Estchmiatzine. C'est du moins ce que S. Athanase (*De Passione imaginis J.-C.*, dans *Patrol. Græc.*, t. XXVIII, col. 810) nous apprend ».

sang de Notre Seigneur, avec quelques parties des instruments de la Passion ».

Les Juifs convertis changèrent leurs synagogues en églises. La fresque de S.-Pierre-ès-liens, à Rome, ne parle que d'une seule synagogue, celle de Béryte, ce qui est plus vraisemblable. A ce fait remonterait la dédicace des églises, jusque-là les autels seuls ayant été consacrés. Cette théorie est absolument fautive et Piazza y répond en ces termes dans son *Emerologio di Roma*, page 670, s'appuyant sur l'autorité du Bréviaire, du Martyrologe et des Annales du card. Baronio, à l'an 313 : « La dédicace ou consécration de la basilique du Sauveur, dite de Latran, fut faite à Rome pour la première fois publiquement, avec des rites solennels, par le pape S. Sylvestre; ce saint pontife institua le rite de consacrer solennellement les églises, bien que, dès le temps des apôtres, on ait dédié à Dieu les lieux saints où se réunissaient les fidèles...., mais on n'y érigeait aucun autel en titre ».

A Rome, par suite de ce miracle, une église fut consacrée, sous le vocable du Sauveur et on y déposa une ampoule du sang de Béryte. Quelle est cette église du Sauveur? Probablement, S.-Jean de Latran, qui a, en effet, ce titre et qui possède encore une relique du Saint Sang. Sans doute, elle avait été déjà consacrée sous l'empereur Constantin, mais deux incendies successifs avaient nécessité sa reconstruction et par conséquent entraîné une nouvelle consécration.

La tradition n'est pas fixée sur l'origine du sang conservé au Latran. Vient-il de la crucifixion? Avec S. Thomas d'Aquin, il serait peut-être plus prudent de n'y voir qu'un sang miraculeux : « Dicendum quod totus sanguis qui de corpore fluxit cum ad veritatem humanæ naturæ pertineat, in corpore Christi resurrexit. Sanguis autem ille qui in quibusdam ecclesiis pro reliquiis conservatur, non fluxit de latere Christi, sed miraculose dicitur effluxisse de quadam imagine percussa » (*Summa*, 3 p., q. 54, art. 2).

Qu'on remarque une coïncidence qui n'est assurément pas fortuite. La mémoire du miracle fut d'abord fixée au 27 novembre, jour anniversaire pour Béryte, mais la consécration de l'église du Sauveur, à Rome, exigea qu'on la reportât plus haut. Or c'est précisément le 9 novembre que l'Église entière célèbre la dédicace de S.-Jean de Latran.

Il y aurait un relevé à faire des reliques du Saint Sang de Béryte, qui ont existé ou existent encore. Collin cite Rome et Paris :

Il y a puis après le sang, duquel il y a eu grands combats. Car plusieurs ont voulu dire qu'il ne se trouvait point du sang de Jésus-Christ, sinon miraculeux. Néanmoins il s'en montre de naturel en plus de cent lieux. En un lieu quelques gouttes, comme à la Rochelle en Poitou, que recueillit Nicodème en son gant, comme ils disent. En d'autres lieux, des fioles pleines, comme à Mantoue et ailleurs. En d'autres à pleins gobelets, comme à Rome, à S.-Eustache. Même on ne s'est pas contenté d'avoir du sang simple, mais il a fallu en avoir mêlé avec l'eau, comme il saillait de son côté quand il fut percé en la croix. Cette marchandise se trouve en l'église de S.-Jean de Latran à Rome (Collin de Plancy, III, 264).

Les Bernardines de la rue de Vaugirard, à Paris, gardaient une fiole de sang sorti d'un crucifix de bois frappé par un juif. On avait partout des reliques semblables (Collin de Plancy, III, 6:).

J'ai à citer deux textes d'inventaires : « De Sanguine cujusdam Crucifixi per perfidos Judæos verberati ». (*Inv. de N.-D. d'Avignon*, XI^e s.) J'ajouterai l'église de Bajac, en Auvergne, car il est évident pour moi que *Berati* est pour *Beryti* : « Un petit paquet de toile, avec un escripteau, jointe à un aultre paquet plus grand de linge, dans lequel s'est trouvé du drap, avec un escripteau en ces mots : *Supra istum pannum cecidit gutta sanguinis Berati?* (sans doute pour Christi) » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. XIX, pp. 46-47).

Il y en a d'autres ailleurs assurément, mais je n'ai pas osé m'aventurer sur ce terrain, quand les étiquettes sur les inventaires se contentent d'inscrire *Sanguis Christi* ¹.

Jacques de Voragine mentionne la fête du Saint Sang ². D'après Piazza, p. 671, elle se célébrait à Rome seulement en deux églises desservies par les chanoines réguliers du S. Sauveur :

A S. Pietro in vincoli e a S. Lorenzo fuor delle mura, si celebra dalla nobile congregazione de' canonici del Salvatore la solenne memoria del miracoloso crucifisso, che in Berito di Siria percosso et oltraggiato da' Giudei, mandò tanta copia di sangue che se ne sparse e distribui per tutto l'Oriente et Occidente. Ind. plen.

On comprend, en complément de cette dévotion et pour la faire passer dans le public, que les chanoines réguliers aient demandé, en 1577, au florentin Jacques Coppi, de peindre, à la voûte de l'abside

1. Voir sur le S. Sang, (*Œuvres complètes*, VII, 524-537).

2. « L'ordre de la Merci en célèbre la fête » (*Lampara*, 1878, p. 72).

de leur église de S.-Pierre ès liens, l'histoire développée du miracle de Béryte (*Œuvres complètes*, VII, 538-539).

3. La liturgie s'est emparée du fait qu'elle a mis en vers. C'est cette poésie spéciale que j'emprunte aux *Analecta hymnica*.

Brev. ms. S. Trinitatis in Alpibus, anni 1455, à la Laurentienne de Florence (Dreves, XXIII, 40) :

Ad resp. et laud.

1. Apparuit benignitas
Omnipotentis Domini,
Noctis illustrans semitas
Et reddens cæcos lumini.
2. Pati dignatur iterum
Rex potens in certamine,
Ut credat genus miserum
Verbum Patris in homine.
3. Sanctum Christi persequitur
Nomen Judæa rabies,
Diris flagris afficitur
Ejus dulcis efligies.
4. Sacræ latus imaginis
Ferro confossum scinditur,
Aquæ rivos et sanguinis
Foris ubertim mittitur.
5. Sanat quoscumque languidos
Sanguis a ligno proditus,
In Christi laude fervidos
Reddit lux missa cælitus.
6. Stupens Judæa natio
Sanctum baptisma suscipit,
Rectorum generatio
Sic incrementum rapuit.
7. Laus tibi, Christe Domine,
Qui solvis nostra vincula,
Patri cum sancto Flamine
In sempiterna sæcula.

Ad nocturnum.

1. Regi superno psallite
Qui facit mirabilia
Et admirantes cernite
Salvatoris prodigia.
2. Dum Judæorum pessima
Beryti sævit concio,
Christi quondam durissima
Renovellatur passio.
3. Qui dudum crucifixerant
Æterni Patris Filium
Ejus iconam lacerant
Et ponunt in opprobrium.
4. Imago Christi cæditur
Septa corona spinea,
Ligno clavis affigitur
Et perforatur lancea.
5. O res valde mirabilis,
Magno tollenda nomine,
Species insensibilis
Aqua fluit et sanguine.
6. Hic cruor ægros liberat
A variis languoribus,
Christum Judæis reserat
Quas sacris jungit oribus.
7. Te, summa Deus Trinitas,
Collaudet omnis spiritus;
Quos per crucis mysterium
Salvas rege per sæcula.

Brev. ms. S. Gratiæ Pergamen., sæc. XV-XVI, à la bibl. Ambrosienne à Milan (Dreves, XIII, 39) :

Ad vespas

1. Berithi dum christicola
Urbis maneret incola,

Uni colenti idola

- Suam locavit cellulam.
2. In qua cum fit convivium,

Tunc unus discumbentium
Videns miratur nimium
Salvatoris imaginem.

3. Et commotus in furia
Dicit danti convivia :
Lege vivens hebraica,
Adoras Christi statuum ?
4. In Christi contumeliam
Illi facit injuriam
Et multam verecundiam,
Hunc accusans præsulibus.
5. Qui accusam recipiunt,
Concilium et faciunt
Et accusatum cupiunt
Propter iconam ledere.
6. Sit Salvatori gloria
Cujus iconæ Syria
Multa fecit opprobria,
Et nunc et in perpetuum.

Ad laudes

1. Imago Patris unice,
Tibi psallentes respice,
Tuo redemptos sanguine
Ab omni purga crimine.
2. In forma primo carnea
Idemque passus lignea,
Mundo salutis gaudia
Mandans per crucis præmia.
3. Ut quendam carne languidos

Ligni crnore validos
Fecisti, sic nos crimine
Sancto munda spiramine.

4. Tu esto nostrum gaudium,
Qui es futurus præmium ;
Sit nostra in te gloria
Per cuncta semper sæcula.

In 2 vesperis

1. Salvator mundi, Domine,
Patris nate de lumine,
Intende preces supplicum
Et solve nexus criminum.
2. Qui primum propter hominem
Carnis fudisti sanguinem,
De ligni quoque schemate
Sacrato rubes æmate.
3. Colaphis et opprobriis,
Flagris et pœnis variis
In ligno tunc pro miseris,
Ut quondam carne, tunderis.
4. Nunc, Christe, votis omnibus
Tibi grates referimus ;
Tu solita clementia
Nostra dele flagitia.
5. Sit, Christe, rex piissime,
Tibi Patrique gloria,
Una cum Sancto Spiritu
In sempiterna sæcula.

Le 2^e fascicule reproduit l'office en entier d'après le même bréviaire (Dreves, XXIV, 23-25) :

In 1 vesperis

Ad Magnificat

O Christo hæc plebs addita
Et ejus dono prædita
Jucunderis hodie,
Tota sis devota
Erumpens in jubilum
Depone mentis nubilum,
Tempus est lætitiæ,
Cura sit semota.

Omnes terræ populi
Laudent auctorem sæculi,
Per quem tanto gratiæ
Signo gloriantur.

Ad magnitudinum †

Invitatorium

Regi, qui regit omnia,
Christo confiteamur,
Sacra cujus insignia
Redempti veneramur.

1. Sic, pour spécifier des matines solennelles. Ce mot est inconnu à Du Gange.

In 1 nocturno.

Antiphonæ

1. Reges ut vasa figuli
In fine confringentur,
Qui summi Regis æmuli
Sanguinem non verentur.
2. Adversus Dei Filium
Plures insurrexerunt,
Nocentes in innoxium
Cruorem effuderunt.
3. Beati quorum oculi
Præsentes contemplantur
Quod tot terrarum populi
Absentes venerantur.

Responsoria

1. Redemit nos in brachio
Sancto suo Dominus,
Animas nostras redimens
De inferni manibus,
Cum ad ima inclinatus
Servi formam accepit.
- ŷ. Nostra ad summa unctio
Natura sumpta humana
Hæc est inclinatio.
2. In pace nostram animam
Redemisti, Domine,
Mortem sustinens acerbam
Maxima caritate
Qua nemo potest majorem
Nec similem habere.
- ŷ. Per hanc tuam passionem
Pacis salutis æternæ
Capaces nos fecisti.
3. Quæ plasmator non rapuit
Suo solvit sanguine,
Quo nos a peccatis lavit
Ut consortes gloriæ
Nos faceret in fine.
- ŷ. Animam suam pro grege
Pie dare voluit
Ut expertes miseræ.

In 2 nocturno

Antiphonæ

1. Sanguini, quem gens impia

Latere iudit Christi,
Devotum cum lætitia
Impendamus honorem.

2. In tua, Jesu, requie
Nos tecum gaudeamus,
Cujus sanguinem hodie
In terris honoramus.
3. Christi latere percusso
Sanguis fluxit salutaris,
Christicolis venerandus
Atque magnificandus.

Responsoria

1. Lux ecce fulget hodie
Magnæ solemnitalis,
Laudes exsolvantur piæ
Datori bonitalis,
Nec tanta dona gratiæ
Collata sint ingratis.
- ŷ. Læte psallat Ecclesia,
Laudans regem gloriæ
Pro bonis sibi datis.
2. In Phase quod præcipitur
Moyses immolare
Sub agni typo creditur
Lex Christum designare;
Hujus sanguis effunditur
In Phase salutare.
- ŷ. Hoc aspersus non læditur,
Nam ad eum non sinitur
Percussor penetrare.
3. Christus in Patris vinea
Pro nobis vapulavit,
Dum fructum gens erronea
Petitum denegavit,
Insontis latus lancea
Crudelis perforavit.
- ŷ. Felix cuspis est ferrea
Qua confessus a framea
Fideles liberavit.

In 3 nocturno

Antiphonæ

1. Nos tecum, iudex sæculi,
Fac demum gloriari
De tuo sacro sanguine

Quos inundas lætari.

2. Præclara post sanguine
Nos ditavit hodie,
Qui pedibus imaginis
Separatis effluxit ¹.
 3. Digne chorus fidellum
Sanguinem veneretur
Quæ redemptum a crimine
Se vere confitetur.
- Responsoria.*
1. Pii Dei clementia
Non ex suis operibus,
Sed ex misericordia
Impios justificavit
Eosque salvos effecit
Benignitate sua.
 2. Sic ipsos de interitu
Tollens misericorditer
Dedit cœli gaudia.
 2. Cruoris instet laudibus
Clerus, quem Christus sanguine
Effuso consecravit,
Quem effundens salubriter
Pro mundi se peccamine
Piaculum donavit.
 3. Sic pius se ab impiis
... sine crimine
Supplicium portavit.

In laudibus

Antiphonæ.

1. Dono præclaro præditi,
Thesauri nobis crediti
Veneremur actorem
Qui nobis arma contulit
Quibus humani perculit
Generis oppressorem.
2. Hæc lux cum lætitia

Celebris agatur
Et in Christi gloria
Prorsus impendatur.

3. Jesu, redemptor sæculi,
In tuis semper seduli
Præceptis vigilemus,
Ne segnes operarii
Frustremur spe denarii
Cujus pignus tenemus.
4. Sancta Dei dextera
Benedicant opera
Cuncta creatorem,
Qui dat nobis munera
Ad salvanda vulnera,
Crucem et cruorem.
5. Terræ reges et populi
Laudent omnes et singuli
Sedentem super thronum,
Quod immensa datio
In hoc de sacro loco
Sit lapsis remedium.

Ad Benedictus

Ortus ante sæcula,
Nos in servi formula
Christus visitavit,
Nobis dans signacula
Quibus dira vincula
Mortis dissipavit.

In 2 vesperis.

Ad Magnificat.

Pie Jesu, rex omnium,
Finis atque principium
Hujus solemnitatis,
Post festa temporalia
Nos perducas ad gaudia
Tuar perennitatis.

Le Bréviaire de Saragosse, imprimé dans cette ville en 1527, a un office propre, que le P. Dreves a reproduit dans ses *Analecta hymnica mediæ ævi*, XVII, 20-22.

1. Ce détail se réfère particulièrement au Crucifix de Quimper : Plus haut, au second nocturne, les détails indiquent l'image de Béryste et, ailleurs, on mentionne le Saint Sang comme vénéré par l'église qui le possède.

In I vesperis.

Ad Magnificat.

Ant. Omnes diligant ardentem
Opere et veritate
Jesum Christum creatorem,
Quem in mundum misit Pater
Larga tractus caritate,
Nostrum verum Salvatorem.

Ad Matutinum.

Invitatorium

Adoremus Deum Jesum,
Sanctæ Mariæ filium.

In I Nocturno. Antiphonæ.

1. Genitus a Deo Patre
Virgineque semper matre,
Factus est mundi salvator
Qui jam erat et creator.
2. Non est sub cœlo alius
A Christo redemptore,
Quo quis salvari valeat
Et cœli largitore.
3. Montem sanctum dicimus
Christum Salvatorem,
A Patre quem accepimus
Gratiæ datorem.

Responsoria

1. Salvator Christus Dominus,
Deus et homo verus,
Cupit homines salvari
Et ad agnitionem
Veræ fidei vocari,
Unde Jesus salutaris
Debet nominari.
- γ. Ipse siquidem populum
A peccatis salvans suum
Cœlo situavit.
2. Lapis de monte jam sancto
Sine manibus præcisus
Est Salvator noster Christus,
De Virgine jam natus,
Quo ut David Philistæum
Dæmonem convincimus.
- γ Factus est namque salvator
Christus angularis lapis.

3. Propter Dei Patris caritatem
Nimiam venit nobis
Ejus unigenitus
Virginisque natus
Sua passione
Jam quod perierat
Cupiens salvare.

γ. Dum imago Salvatoris
In Beryto percutitur,
Tunc sanguis pretiosus
Largiter effunditur.

In 2 Nocturno. Antiphonæ.

1. Salvatoris gratia
Evidenter patet
Dum in Beryto passio
Christi jam non latet.
2. Imago percutitur
Nostri Salvatoris,
Sic sanguis effunditur
Non parvi valoris.
3. Baptizantur gloria
Christi Salvatoris,
Sic undam venerantes
Tam sancti cruoris.

Responsoria

1. Dum imago Salvatoris
A Judæis est percussa,
Sanguinem effudit verum,
Velut olim aquam petra,
Quo sanantur languidi ;
Crescit fides vera
Et multi lætantur.
- γ. Salvatoris enim festum
Recte nunc indicitur,
Cum sanguis de imagine
Ejus jam effunditur.
2. Si opus adspicimus
Christi creatoris,
Merito ecclesiæ
Salvatoris nomine
Dedicantur multæ,
Mortis namque tempore
Et demum de imagine
Sanguinem effudit.

- γ. Per quem, victo dæmone,
Populum redemit.
3. Salvatorem nostrum Jesum
Christum agnoscamus,
Et ut sit propitius,
Mente recolamus
Ejus beneficia
Et omnia quæ fecerit
Nobis permagnifica.
̇. Redemit nos in sanguine suo,
Regnum et sacerdotes gratis fa-
ciens.

In 3 Nocturno. Antiphonæ.

1. A Salvatore Domino
Miracula patrantur
Et propter hoc ecclesie
In mundo consecrantur.
2. Per Jesum Christum Dominum
Nostrum Salvatorem
Vere salvari credimus,
Non per nostrum vigorem.
3. Clamaverunt patres justi
Ferventi amore
Et certe sunt salvati
Christo redemptore.

Responsoria.

1. Lux vera, Christus Dominus,
Salvator advenit,
Plus quam ignis per desertum
Populum secernit
Et quemlibet illuminans,
Docuit utilia,
Omnibus jam suis præstans
Multa beneficia.
̇. Qui Salvatorem sequitur
Habet vitam gratiam
Et lumen indeliciens.
2. Agnus sine macula
Salvator Jesus dicitur,
Qui solvens quod non tulit
Dæmonemque vincens
Populum redemit.
̇. Obediens Deo Patri
Virginique sponte matri,

- Mortem crucis pertulit.
3. Salvator Deus Christe,
Qui natus matre virgine
Mortem pertulisti
Et a mortuis resurgens,
Cœlos ascendisti,
Sanguinem in Beryto
Fundens de tua imagine
Tuo dotasti munere,
Digneris nos salvare
In tuis laudibus
Congregatos hodie.
̇. Christum Deum agnoscentes
Salvatoremque credentes
Invocamus conclamantes.

In laudibus. Antiphonæ.

1. Collaudemus pariter
Jesum Salvatorem
Et cœlestis gloriæ
Suis largitorem.
2. Digneris, Salvator Christe,
A malo nos salvare,
Ut per tuam pietatem
Colamus Trinitatem.
3. Auctor boni Dominus
Ipse est Salvator,
Sit nobis propitius
Vitæque donator.
4. Salvat Christus humiles
Qui eum sequuntur
Et bonis assidue
Ejus perfruuntur.
5. Justorum angustie
Multæ asseruntur,
Salvat illos Dominus
Qui Jesum sequuntur.

Ad Benedictus

A. Benedictus sit Dominus
Salvator noster Christus,
Qui genitus æterne
Conceptus est ex virgine,
Homo factus in tempore
Ut plebem suam salvaret
Et superis sociaret ;

Hinc et laus et gloria
Illi sunt in sæcula.

In 2 vesperis. Ad Magnificat.

Populus fidellum
Berynensis credidit
Jesum Christum creatorem

Et Salvatorem omnium,
Qui populo donavit
De sua imagine
Charismata
Ipsumque salvavit,
Ideo ejus nomini
Ecclesias sacravit.

Le P. Dreves, dans ses *Analecta hymnica medii ævi*, 12^e fasc., pp. 36-38, a cinq hymnes sur le sang miraculeux de N. S. Les deux premières sont extraites du *Breviarium Aberdonense*, imprimé à Edimbourg en 1510. Le fait est peu précis : on parle d'une *icone* (laquelle et où ?), crucifiée, conspuée et frappée par des *Juifs* au cœur, ayant répandu un *torrent d'eau et de sang*, dont on se servit pour opérer des *guérisons*.

*De icone Salvatoris
Ad vesperus.*

1. Jesu, solamen miseris,
Quem caritas de superis
Ad ima traxit et nostris
Immiscuit miseris.
2. Nunc Patris sedes a dextris,
Morte acta sub pedibus,
Cum vindicari poteris
De tuis adversariis ¹.
3. Qui velut canes rabidi
Pravorum patrum filii,
Conantur in imagine
Paterno frui scelere.
4. Quæ te vicit benignitas
Ut tam scelestos sufferas,
Ut non ad nihil redigas !
Sed et benigne revocas,
5. Qui non verentur cædere

- Et clavis crucifigere,
In faciem conspuere
Qua delectantur angeli.
6. Sed dum torrens a latere
Fluxit tuæ iconiæ,
Perfosso corde cuspide,
Aquæ mixtæ cum sanguine.
 7. Hujus tactu vivifico
Sanatur a contagio
Omnis morborum passio.
Claret Pater in Filio.
 8. Surgit a morte perfida
Judaica gens tremula
Et voce clamat querula
Ut detur Christo gloria.
 9. Laus Patri sit ingenito,
Laus ejus Unigenito,
Laus sit Sancto Spiritui
Qui nos vocavit vivere.

Ad Nocturnum

1. Tunc cælum horruit et stupet ratio
Et sol erubuit nec recto radio
Cernere potuit scelus in populo,
Jam terra tremuit.
2. Cum pœnas repetit propria natio
Quas præstinuit Christus, salvatio

1. *Adversariis* ne peut rimer avec *pedibus*.

Dum passus obiit crucis in medio,
Virtus elanguit.

3. Mortem non pateris surgens a mortuis,
Sedens a dexteris Patris et poteris,
Et tamen lateris foratu cuspidis
Virtus impeditur.
4. Non est iconia vitæ ut mortua,
Quæ cum inscinditur effundit flumina,
Cruor dispergitur per ægra corpora
Et salus redditur.
5. Horret gens perfida, viso prodigio ;
Jubet ut hydria subdatur liquido,
Probat gratia languentum numero
Qui restituitur.
6. Probat sanguinis et Christi veritas,
Dum ægris singulis reddatur sanitas,
Rumpitur ulceris cæca crudelitas,
Clamat gens perfida.
7. Patri cum Filio communis gloria,
Sancto Spiritui pia concordia
Unique Domino Lous sit et gratia
Per cuncta sæcula.

Le Bréviaire de Calahorrera, imprimé en 1543, a une hymne *De Passione imaginis Christi*, qui doit se référer à l'image de Béryte (Dreves, *Anal. hym.*, XVI, 38) :

Pange, lingua, gloriosi prælium certaminis,
Renovatum in figura jam sculptæ imaginis,
Quam affixit vir Judæus, turpis auctor criminis.
Sanguis fluxit de figura, cunctis cruor claruit
Neque Judæo sculptura virtutis et numinis
Quem nœcarat synagoga detestanda singulis.

4. La messe de la *Passion de l'image* de notre Sauveur se voit dans le Missel Romain imprimé à Venise en 1513 sous ce titre : *Missa in solemnitate Iconix Domini Salvatoris*. Les Grecs font mention, dans leur *Ménologe*, de deux différentes passions des images de notre Sauveur : la première, le 9^e jour d'août ; la deuxième, le 9 novembre.

La première arriva à Constantinople, lorsqu'une de ces Images, étant percée de coups de couteau par un juif, versa du sang et fut ensuite jetée dans un puits. Baronius en a vu l'histoire dans un ancien manuscrit, ainsi qu'il le témoigne dans les Notes sur le Martyrologe Romain, *ad diem 9 novemb.*

La deuxième arriva à Beryte en Syrie, du tems du jeune Constantin et

de sa femme Irène, lorsque d'autres juifs crucifièrent une autre image, d'où il sortit une si prodigieuse quantité de sang que les églises d'Orient et celles d'Occident en eurent en abondance.

La messe que nous examinons n'est pas de cette première image, puisqu'il n'y a que les Grecs qui fassent la fête de sa Passion ; mais de la seconde, dont il est parlé dans le Martyrologe Romain... Il en est aussi parlé dans l'Action quatrième du 2^e concile général de Nicée en 787 ; dans la chronique de Sigebert vers l'an 765 et dans les Additions du Martyrologe d'Usuard ; et nous avons dans Surius un discours qui porte le nom de S. Athanase, patriarche d'Alexandrie, mais qui est d'un autre S. Athanase, évêque de Syrie, où l'histoire de cette image miraculeuse est rapportée bien plus au long que dans la chronique de Sigebert.

Mais puisqu'on en fait une fête dans l'Église Latine comme dans l'Église Grecque, on en peut bien faire une messe. Celle qui est dans le Missel Romain de l'édition de Venise de 1513, outre qu'elle n'a nulle approbation, tend à établir un culte superflu. Car si on fait une messe de cette image, on en pourra faire aussi de toutes les images miraculeuses dont on raconte tant de pareilles histoires (J.-B. Thiers, *Traité des superstitions*, t. II, pp. 412-413),

Thiers n'a pas tout à fait tort. Le culte est ici essentiellement *local*, en ce sens qu'il se limite à Béryte même et aux églises qui possèdent du sang miraculeux. Partout ailleurs, une messe propre n'aurait pas sa raison d'être ; elle encombrerait le missel et son admission favoriserait l'insertion d'autres messes qui n'ont pas davantage un intérêt général.

XVIII. — CRUCIFIX DE QUIMPER

1. *Crucifix de Quimper-Coréentin*. Un marchand, en quittant Quimper, confie à son voisin une somme considérable, en le priant de la garder jusqu'à son retour. Il arrive, on nie le dépôt, il porte plainte devant les juges. On demande un serment ; le dépositaire infidèle, prêt à lever la main, remet la canne remplie d'or à l'homme qui réclamait son argent et jura alors qu'il le lui a rendu. Un crucifix, selon l'usage, présidait à ce tribunal. Indigné de cette affreuse infidélité, son bras se détache, son sang coule, sa canne se rompt et la fourberie se découvre. J'ai vu le sang exposé tant de siècles à la vénération des fidèles. La révolution, ennemie des miracles, a détruit ce grand monument de la piété de nos pères (M. Cambry, *Voyage dans le Finistère en 1794*, t. III, p. 17).

M. Cambry ajoute ensuite : « Quand Cervantès a placé ce fait dans l'île de Barataria, au tribunal de notre ami Sancho, il ignorait le vrai lieu de la scène ». Mais ce n'est pas sur la route de Quimper que Cervantès a

bâti la sage sentence de l'écuyer de Don Quichotte. Il en avait puisé l'idée dans une légende écrite par un espagnol du xiii^e siècle, comme on le verra à l'article S. Nicolas (Collin de Plancy, I, 223-224).

Ce renseignement me mettait sur la voie, sans pouvoir toutefois me suffire, d'autant plus qu'il est fautif en plusieurs endroits : ainsi, il ne s'agit pas d'un *marchand*, mais d'un croisé ; la canne, remplie d'or, est absolument légendaire et empruntée à un miracle de S. Nicolas ; le crucifix n'était point au *tribunal*, mais bien à la cathédrale ; le sang coula des pieds, non d'un *bras* détaché. Il y avait donc lieu de procéder à de nouvelles et plus sûres informations. Pour cela je me suis adressé à Quimper même, à M. Abgrall, aumônier de l'hospice, dont la compétence égale l'obligeance. Or, le docte chanoine voulut bien m'adresser immédiatement ces deux documents importants, la notice du chanoine Thomas et un extrait du Bréviaire diocésain.

2. En 1892, M. Alexandre Thomas publiait, dans une brochure intitulée *Visite de la cathédrale de Quimper* (Quimper, in-8), au chapitre *Chapelle des trois gouttes de sang* (pp. 3-8), une description complète de l'état de la question : le fait historique, le lieu du miracle, les reliques et leur culte. Je reproduis textuellement, malgré sa longueur, cet intéressant document, regrettant toutefois qu'il n'y ait pas eu un mot de discussion sur la date du prodige et du crucifix miraculeux.

La chapelle s'est appelée *Chapelle de S. Sauveur* de 1465 à 1581 et *Chapelle de la croix* en 1770. Aujourd'hui, elle est invariablement désignée sous le nom de *Chapelle des Trois gouttes de sang* ; d'après une tradition vraiment ancienne, le miracle qui lui a donné son nom y aurait eu précisément lieu. On peut admettre que le prodige fut opéré à cette place, mais non dans la chapelle actuelle, qui ne fut construite qu'après 1424 ; or, la fête de l'*Effusion du sang du crucifix* se célébrait dans la cathédrale au moins dès le siècle précédent. Pour exposer le miracle, nous ne pouvons mieux faire que de traduire ici le récit inséré au *Propre* du Bréviaire, c'est-à-dire le texte officiel dont se sert chaque année le clergé de la cathédrale, le mercredi après la Sexagésime.

« Ce qui a donné lieu à la solennité d'aujourd'hui, c'est un miracle éclatant, que la tradition dit s'être autrefois accompli dans l'église de Quimper. Un habitant de la ville, homme honnête et très riche, allant partir pour la Terre sainte, confia à un ami la garde de sa famille et l'administration de valeurs très considérables, et cela sans appeler personne en té-

moignage. Il consacra plusieurs années à ce pèlerinage, mais quand il fut enfin de retour, il réclama de son ami le dépôt qu'il lui avait confié; celui-ci déclara qu'il n'avait rien reçu. Le pèlerin frustré le traduisit en justice; mais ne pouvant, faute de témoins, prouver la culpabilité, il demanda que les deux intéressés fussent admis à prêter un serment solennel, devant le crucifix, admettant que cette épreuve terminerait l'affaire. — Ils se rendirent donc tous les deux à la cathédrale et là, au moment même où le dépositaire ajoutait le parjure à son premier crime, les pieds du crucifix de bois, attachés par un seul clou, se séparèrent et répandirent trois gouttes d'un sang miraculeux. La réalité du prodige ayant été bien établie, il fut réglé que, pour en perpétuer la mémoire, la fête de l'*Effusion du sang du crucifix* se célébrerait, chaque année, le mercredi avant les Cendres. Les trois gouttes de sang sont encore conservées très religieusement avec l'image du crucifix dans la cathédrale de Quimper ».

Voilà ce qu'il y a de vrai, de certain dans l'histoire des trois gouttes de sang. Les autres détails que l'on y ajoute, l'histoire de la canne brisée, empruntée aux aventures de Sancho Pança dans l'île de Barataria, sont simplement à écarter comme produit de l'imagination populaire...

On prétend que le pèlerin de Terre sainte appartenait à la famille Bougeant, d'où était issu le célèbre Guillaume Hyacinthe Bougeant, né à Quimper le 4 novembre 1690... La tradition dit encore que l'homme qui, après un passé tout d'honneur et de probité, se rendit coupable de spoliation et de parjure, était de la famille Furic, une des plus considérables et des plus justement estimées de Quimper...

Un beau vitrail représente le miracle des trois gouttes de sang...

Le souvenir d'un prodige si éclatant ne s'est pas conservé seulement par l'institution d'une fête particulière, mais aussi par la vénération qui a toujours entouré le crucifix miraculeux et surtout les Trois gouttes de sang. Il y avait autrefois deux autels dans le sanctuaire : l'un à peu près à la place qu'occupe le maître-autel actuel, l'autre entre les deux colonnes qui forment le fond du chœur. Celui-ci était dominé par le crucifix, tandis que l'autre était surmonté d'une colonne portant une châsse en vermeil; dans cette châsse, exécutée en 1219 par les soins de l'évêque Rainaud et que décoraient les figures des douze apôtres, étaient conservées les reliques de S. Ronan. A l'ouverture qui en fut faite le 22 avril 1687, on y reconnut quatorze ossements du saint émigré d'Irlande. Après l'examen détaillé de ces précieuses reliques, François de Coetlogon, évêque de Quimper et comte de Cornouaille, ajoute : « Dans l'autre bout du reliquaire estoit un grand paquet de linges, sur lequel nous avons trouvé un parchemin, cousu avec du fil blanc, où estoit escrit : *Hic est sanguis dominicus effusus in corporali et nappis altaris*. Dans lequel paquet nous avons trouvé trois nappes d'autel dont une est rayée aux deux bouts de trois filets bleus, dans lesquels estoient plusieurs linges, corporaux et autres de différentes grandeurs, les uns blancs et les autres plus ou moins salis; et un autre

pétit paquet entouré d'un parchemin sur lequel est écrit : *Hic cecidit stilla sanguinis Christi*, dans lequel il y a plusieurs linges, quelques morceaux de parchemin et quelques lambeaux de soye ».

Le 15 décembre de la même année, la nouvelle châsse reçut le double dépôt qu'avait contenu l'ancienne et Mgr de Plœuc l'y trouva intact, lors d'une nouvelle ouverture, le 26 mars 1711.

En raison même de l'événement qui donna lieu à l'effusion des trois gouttes de sang, c'est sur la châsse qui les contenait que se prêtaient les serments juridiques.

En 1790, l'argenterie des églises fut confisquée au profit de la nation..., le reliquaire de S. Ronan et des trois gouttes de sang subit le sort commun...; mais la relique fut sauvée par le menuisier Daniel Sergent... et restituée par le même Daniel Sergent, probablement à la fin de 1795. Il fit pour le sang du crucifix ce qu'il avait fait pour la relique du patron de la cathédrale, « une cassette de bois, colorée en gris, moulure et sculpture rouges et blancs ». Les deux cassettes restèrent exposées à l'entrée du chœur depuis lors jusqu'en 1825... En 1825, les trois gouttes de sang ont quitté leur place, à cause des travaux de restauration qui s'opèrent... Le 29 décembre 1829..., fut fait un nouveau reliquaire en forme d'édicule...

Le 13 décembre 1793, les profanateurs de la cathédrale s'étaient particulièrement acharnés sur le crucifix miraculeux..., des mains pieuses en avaient pu sauver la tête détachée à coups de hache. Lorsque le nouveau reliquaire prit sa place dans la chapelle où étaient les fonts baptismaux en 1829, on le posa sur une sorte de tabernacle vitré, dans lequel cette tête fut placée...

Le samedi 27 janvier 1883, Mgr Nouvel voulut vérifier la relique... Les trois nappes, enveloppées dans un linge, formaient un paquet assez volumineux, sur lequel était la première inscription; la seconde, en caractères bien nets du XIII^e siècle, se trouvait dans un paquet plus petit, dissimulé sous la même enveloppe; c'étaient des linges ressemblant à des corporaux, d'autres débris de tissus qui avaient servi à laver ou à purifier, car ils étaient usés par le frottement, enfin deux petites parcelles de toile portant les traces très visibles d'effusion sanglante. Ce petit paquet fut reconstitué dans son état antérieur...

Il n'y avait que deux gouttes de sang, au lieu de trois; cela s'expliquerait facilement, car des inventaires de 1273 et de 1361 signalent « du sang qui coula du Crucifix, dans un vase de cristal »... Je considère comme plus probable qu'une de ces gouttes de sang a été mise à part et enfermée dans le vase de cristal où on la voyait librement; ce reliquaire et son contenu ont disparu sans qu'on sache ce qu'ils ont pu devenir.

Le mercredi suivant, 31 janvier, fête de l'Effusion du sang du crucifix, Mgr Nouvel consacra l'autel des Trois gouttes de sang. Aussitôt que la cérémonie de la consécration fut terminée, le nouveau reliquaire fut ou-

vert. . . Les linges, dans leur enveloppe de soie blanche, sont placés entre les pieds d'une petite table servant de support à deux anges agenouillés. Rien de plus gracieux que ces deux anges soutenant, dans l'attitude de l'adoration, la tête du crucifix miraculeux... Le panneau mobile qui sert à fermer le reliquaire s'enlève le jour de la fête des Trois gouttes de sang, tous les vendredis de carême, à la fête du Précieux Sang de N. S. (1^{er} dimanche de juillet) et pour la fête des Saintes Reliques.

3. Voici, d'après le *Propre* de Quimper (1840), les leçons historiques qui figurent au second nocturne de la fête de l'Effusion du sang du Crucifix :

Feria IV post Dominicam Sexagesimæ. — In festo Effusionis Sanguinis ex imagine Crucifixi. In Cathedrali Corisopitensi Duplex majus. Extra Cathed. non fit hoc officium.

In II Nocturno. Lectio IV. — Hodiernæ solemnitati causam dedit insignemiraculum, quod alias in Ecclesia Corisopitensi (*de Quimper*) contigisse traditur. Civis quidam, vir honestus et prædives, cum professionem in Terram sanctam esset suscepturus, alteri sibi amico familiæ suæ curam, eique plurimum fidens suarum facultatum administrationem, nullo vel admissio arbitro, concedidit. Qui pluribus deinceps annis in peregrinatione transactis, domum tandem reversus, cum ab amico depositum repereret, negat ille se ab illo quidquam accepisse. Quare eo in iudicium vocato, alter, cum res testium fide, quod nulli tum essent, probari non posset, solemniter utriusque juramento coram Crucifixi imagine, litem dirimi postulavit.

Lectio V. — Cum ergo ambo in Ecclesiam Corisopitensem convenissent, isque, rogatus ab alio, negationem perjurio confirmaret, imago ipsa Crucifixi, de ligno confecta, disjunctis, qui antea clavo uno fixi erant, pedibus, tres sanguinis guttas mirabiliter effudit. Quo miraculo rei veritate comperta, institutum fuit, ut ad perpetuam memoriam celebris de effusione Sanguinis festività quotannis feria quarta ante cineres ageretur. Tres autem Sanguinis guttæ cum Crucifixi imagine usque in hodiernam diem in prædicta Ecclesia religiosissime asservantur.

Lectio G. — Sermo sancti Bernardi abbatis.

4. Je dois à l'obligeance de M. le chanoine Abgrall la copie des trois hymnes que contient actuellement le *Propre* du bréviaire de Quimper, propre qui a été composé vers 1840, sous l'épiscopat de Mgr Graveran : « mais elles doivent être plus anciennes, leur style indiquerait au moins le xvii^e siècle », me fait observer mon docte correspondant; je suis de son avis, mais je ferai observer qu'elles se tiennent dans les généralités et sont muettes sur le miracle local.

In I Vesperis.

1. Pange lingua pretiosi
Sanguinis diluvium,
Quo mortales maculosi,
Tersa labe sordium,
Dealbantur speciosi
Oculis cœlestium.
2. Fonte prius emanavit
Virginalis uteri ;
Inde rivum dilatavit
Lacte crescens uberi ;
Donec largus exundavit
Nostro torrens generi.
3. Prima cultri vix nascentem
Amnem plaga solverat,
Gutta fluxit ; hinc latentem
Intus vena foverat,
Unde major erumpentem
Amor cœrcuerat.
4. Mox ut plena plenorem
Ætas dedit gurgitem,
Primam quærit latiore,
Nullum passa limitem
Unda, fundens sacrum rorem.
Mundum facit sospitem.
5. O vos omnes sitientes,
Huc ad aquas currite :
Hinc haurite salientes
Recto rursum tramite ;
Fontes patent effluentes
Stilla nec supersite.
6. Summo Patri, Summo Nato,
Summa laus et gloria ;
Ab utroque par Spirato
Potestas, par gratia ;
Cui concentu sociato
Benedicant omnia. Amen.

Ad Matutinum.

1. Sacris mysteriis plena sint omnia,
Nec vaticiniis usquam inania
Quæ vetus tabula secla per omnia
Sacra refert oracula.
2. Adam viraginem ut fudit dormiens,
Sic Christus virginem in cruce moriens
Format Ecclesiam ; hinc proles exiens
Arenæ vincit copiam.
3. Immundam obruit vis terram fluminis,
Iram cum meruit facinus hominis :
O Dei bonitas ! copia sanguinis
Noxas tersit inolitas.
4. Quid tot legitima tradita patribus,
Quid sacris azyma comesta ritibus,
Quid sparsa nimis ara cruoribus
Signis adumbrat præviis ?
5. Hæc si quod pretium pietas habuit,
Crucis diluvium hoc illi meruit :
Figuræ desinant, umbra jam vanuit,
Nos veræ res illuminant.
6. Trino sit Domino laus pia jugiter
Qui sine termino beat fideliter,
Qua labe criminis lavit salubriter
Sui flumine sanguinis. Amen.

Ad Laudes

1. Verbum supernum prodiens
Æterno Patris semine,
Mortale corpus induens
Intacto matris germine.
2. Vix auras subit luminis
Cum statim, desiderio
Fundendi pressus sanguinis,
Legis paret imperio.
3. Hanc scintilla fortissimi
Amoris traxit guttulam,
Dum flamma perfectissimi
Totam haurirèt scatebram.
4. In cruce pendens fontium
Laxavit retinacula :
Hoc perenne diluvium
Cuncta mundavit secula.
5. O Amor, o immensitas,
Tu nostras sordes ablue :
O fontis urens largitas,
Ne nos mundatos respue.
6. Uni Deo sit gloria.
Patri, Nato cum Flamine,
Qui beandos in patria
Perenni rigat flumine. Amen.

5. Le Bréviaire de Quimper, imprimé en 1500, a trois hymnes pour l'effusion du sang *miraculeux*. Il proclame *bienheureux* ceux qui le *voient* et l'on affirme les *guérisons* qu'il opère sur ses *dévots*. C'est trop peu, on aimerait en savoir davantage et un mot d'histoire n'eût pas été déplacé là.

In effusione Sanguinis D. N.

1. Beatum nobis gaudium
Lux hæc solemnis attulit,
Christi pandens miraculum
Per quod injustum pertulit.
2. Cruce sanguinem profundens
Pependit auctor sæculi,
Se pro impiis exponens,
Spes, vita, salus populi.
3. Beati quorum oculi
Visione recreantur
Sanguinisque sanctissimi
Quo devoti liberantur.
4. Beata lux et celebris
Tanto clarens prodigio,
Quo sedenti in tenebris
Lux orta fuit impio.
5. Gloria tibi, Trinitas,
Hujus datrix miraculi ;
Laudes solventes debitas
Nos duc ad gaudia cœli.

Ad nocturnum.

1. Psallat chorus fidelium
Sedulo mentis studio,
Noctis frangat silentium
Nocturno plaudens júbilo.
2. Ut in laude Salvatoris
Concinat plebs mortalium,
Dum recolit Conditoris
Pergrande beneficium.
3. Siquidem gaudere decet
Subjectum Christo populum,
Dum ejus donum recenset,
Per quod detexit iniquum.
4. Gloria tibi, etc.

Ad laudes.

1. Psallat chorus psallentium ¹
Cum matutinis laudibus,
Christi canens præconium
Cordis et oris nisibus.
2. Hæc nobis arma tribuit
In amoris signaculum
Quibus nos victor eruit
A morte vincens æmulum.

1. « *Psallentium et psallentia*, cantus ecclesiasticus, laudum divinarum, psalmorum et hymnorum concentus alternativus » (Du Cange).

3. *Laudes et laudans ferveat
Redemptorum devotio,
Quos tanto dono recreat
Redemptoris dilectio.*

4. *Patri, Nato, Spiritui
Sit laus semper et gloria,
Qui nos det festis perfrui
Æternis post præsentia.*

6. Deux points restaient à éclaircir : l'époque du miracle et la date du crucifix sanglant. M. Abgrall, à ma demande, s'est chargé de fournir la réponse que voici :

D'après la croyance générale et le style, je crois que le crucifix remonte au XIII^e siècle. Il se trouvait au-dessus d'un autel, malgré ses proportions. Nous avons encore quelques Christs de grande dimension, en robe rouge et sans couronne d'épines ; plusieurs aussi portent la couronne royale. Ils surmontent des autels ou sont appliqués au mur au-dessus de l'autel.

La tête du Crucifix miraculeux est sculptée en bois et peinte en carnation brune, un peu rosée ; la chevelure et la barbe sont en noir foncé. Elle est de grandeur naturelle, de sorte qu'elle mesure 0^m20 de hauteur, sans compter que le sommet a disparu par la vermoulure. Les cheveux, divisés à la nazaréenne, descendent très bas sur le front, qui est peu développé, les oreilles sont entièrement apparentes, et les cheveux devaient tomber très peu sur les épaules. Le nez est long et droit, les yeux fermés et très grands, la barbe courte et en pointe. La figure austère, mais non décharnée, respire le repos et le calme et est empreinte d'une grande noblesse. Il n'y a pas de couronne d'épine ni aucune trace de plaie ou de sang...

Par respect et vénération pour ce sang miraculeux, on a dû réunir ensemble tout ce qui se trouvait sur l'autel, le corporal resté après la messe et les trois nappes. Des raisons de convenance obligeaient à garder ces linges.

Pour ce qui est de la date du miracle, il faut la rapporter au XIII^e siècle, époque du Crucifix, et avant 1273, puisqu'un inventaire à ce millésime inscrit cet article : « Un vase de cristal, contenant du sang qui coula du crucifix ».

Il est étonnant que la chronique locale n'ait aucun texte à offrir pour l'année précise du miracle.

XIX. — HOSTIES SAIGNANTES

1. Le sang versé miraculeusement par les hosties est un fait con-
signé dans l'histoire de l'Église : il eut pour but, évidemment, dans
les desseins de Dieu, d'affirmer la présence réelle, de confondre
l'hérésie et l'impiété, de démasquer principalement la perfidie des

Juifs et d'affermir la foi des prêtres et des fidèles. Ce prodige se répéta fréquemment et on le signale dans tous les pays de la chrétienté.

J'en ai fait le relevé d'après le baron de Sarachaga, qui a, avec beaucoup d'érudition, groupé tous les miracles eucharistiques dans une brochure intitulée : *Les collections d'histoire et d'art au Musée Eucharistique du Sacré-Cœur de paray-le-Monial* ; Lyon, 1886, in-4. Seulement, au lieu de les classer par nationalités, je les ai disposés selon l'ordre chronologique, me contentant de compléter la série et d'ajouter quelques observations ¹.

392. Désert (Scythie). S. Arsène, anachorète, doutant de la présence réelle, voit, à la 1^{re} messe, un ange couper un enfant, l'immoler et le mettre dans le calice; lorsque les autres s'avancèrent à la Table sainte, Arsène reçut seul la chair sanglante. Rosweide, *Arsenius précepteur du grand Théodose*; Surius, *vie d'Arsène*; Rosweide, liv. 5, ch. 18; Garet, Laghi, Corbin, 605, mir. XXX; Guitmundus, livr. 3 de *l'Eucharistie*; Leuchtius, Garet, Bollandist., 19 juillet, p. 610.

vii^e siècle. Lanciano (Italie). Un moine basilien célébrant, l'hostie se convertit en chair. Le précieux sang se coagule en 5 petits globes qui se gardent dans l'église de S. François, rebâtie en 1636. Voir les monographies.

1057. Amalfi (Italie). Un évêque d'Amalfi affirmait sous serment, devant le pape Étienne X, que, pendant le saint sacrifice, l'hostie se convertit en chair et que ses doigts en furent teints de sang. Ainsi S. Pierre Damien, Baronius, *Lampara*, 1874, p. 113.

1171. Ferrare (Italie). Le prêtre Pierre, célébrant le saint sacrifice, à la fraction de l'hostie, un jet de sang jaillit jusqu'à la voûte de la chapelle qui fut transformée en basilique. Voir monographies, gravures du pèlerinage.

1. Le *Dictionnaire critique des reliques* se contente de cette simple énumération :

« Il y a aussi le sang miraculeux qui est sailli de plusieurs hosties, comme à Paris en l'église de S.-Jean-en-Grève, à S.-Jean-d'Angeli, à Dijon et ailleurs, en tout plein de lieux. Et afin de faire le monceau plus gros, ils ont ajouté le saint Canivet, dont l'hostie de Paris fut piquée par un juif, lequel les pauvres fous parisiens ont en plus grande révérence que l'hostie même » (Collin de Plancy, III, 289).

Un concile provincial de Cologne contient ce canon, que toute hostie saignante doit être, selon le droit, renfermée et nullement montrée au public: « Si hostia transformetur in cruentam carnem seu sanguinem apparentem, occultetur penitus et omnino, juxta traditionem juris, nec populo quomodolibet publicetur seu ostendatur ». Précaution prise contre le doute et l'irrévérence, en attendant sans doute la sentence épiscopale qui prononce l'authenticité du miracle.

1181. Italie. Hosties converties en chair et sang. Continuateur de Sigebert.

1181. Orléans. Un prêtre, célébrant la sainte messe, voit l'hostie se couvrir de taches sanglantes. A la nouvelle de cette merveille, la ville entière s'empressa vers l'église. Le roi de France Philippe-Auguste s'y transporta en toute hâte pour témoigner de son profond respect au S. Sacrement. Guilo Bruto, *De gestis Philippi Francor. regis*, lib. I, *Collection des historiens de France*, tome XVII.

Le même chroniqueur ajoute que ce ne fut pas un fait isolé. Des miracles semblables eurent lieu dans le même temps en Bourgogne, à Rennes, à Vendôme, à Arras. *Idem* ; *Revue du P. Tesnières*, 15 nov. 1882, p. 559.

La revue allemande *Zeitschrift fur Christliche Kunst* (1897, pp. 193-206), a publié un article sur le *Sakrarium*, qui contient à Ausbourg le sang miraculeux, dont parlent les Annalistes à l'an 1199 :

Augustæ, mutatum est corpus Domini in carneam speciem, in cruentam carnem. Ad cujus rei novitatem non tam de propinquis regionibus quam et de longinquis partibus terre multitudo maxima confluit et multa ibi Dominum miracula in laudem nominis sui operatur.

Sur le reliquaire contemporain on voit un prêtre à l'autel, tenant dans ses doigts l'hostie transformée en chair. Complété en 1346, on y lit ces inscriptions :

Berchtoldus, prepositus Sancte Crucis indignus, sub quo facta est revelatio corporis et sanguinis Domini. — Anno milleno ter C XL quoque seno, hoc vas effecit Johan aurifaber ob honorem vivifice crucis, ut servet tis (tibi?) Criste cruorem.

1230. Breda (Hollande). Hostie trouvée dans une tourbière, à Niervaart. Lorsqu'on voulut prendre l'hostie, elle commença de saigner. Manuscrit du musée de Paray. Pèlerinage institué, confrérie dite du S. Sacrement de Niervaart, 5 vitraux à la cathédrale.

1240. Stain (Illyrie). Le prêtre Vorbernt célébrant le saint sacrifice, les saintes espèces se changèrent en chair et en sang; Berthold, patriarche d'Aquilée et Albert, prince de Goritz, allèrent voir ce miracle. Aventinus, livre 7 *Annales* ; *Tesnière*, n° 192, p. 836.

1247. La *Vera Roma*, 1897, n° 7, a raconté longuement le miracle de l'hostie conservée dans l'église de Saint-Etienne, à Santarem (Portugal). J'abrège son récit. Une femme du peuple, maltraitée par son mari, alla consulter une vieille juive, qui disait la bonne aventure, pour mettre fin à sa misère. Celle-ci lui affirma que, pour reconquérir les bonnes grâces de son mari, le seul remède était de lui apporter une hostie consacrée, qu'elle recevrait à la communion

et qui lui était indispensable pour détourner le mal. La femme fit ce qu'on lui demandait et, après avoir communié, elle cacha l'hostie dans sa mantille et courut aussitôt chez la juive. Mais, le long du chemin, l'hostie répandit tant de sang que ses vêtements en furent inondés, au point de la faire arrêter par les passants surpris, qui la croyaient blessée. Arrivée chez elle, elle déposa l'hostie dans un vieux coffre qui se trouvait dans sa chambre à coucher. La nuit, son mari fut réveillé par la lumière et le parfum qui sortaient du coffre. Il le dit à sa femme, qui lui raconta le fait. Au jour le mari informa le clergé, qui vint en pompe chercher l'hostie, encore enveloppée dans la mantille, pour la transporter à l'église. Ordre fut donné de purifier le coffre : on recueillit le sang qui le couvrait à l'aide de cire, dont on fit ensuite un ciboire pour garder l'hostie miraculeuse. Quelques années après, le curé de S.-Etienne voulant montrer l'hostie au peuple, s'aperçut qu'elle était dans une boule de cristal, d'un seul bloc, sans qu'on pût savoir comment elle y avait pénétré, sinon par miracle, comme un rayon de soleil traverse le cristal. La boule et le ciboire de cire sont actuellement dans un ostensor d'argent doré, haut de 0.45 c., qui sert à l'exposition faite chaque année. L'hostie est blanche, avec une partie brune pour « la chair » et une autre « rougeâtre » à l'endroit du sang.

Le fait suivant, dont on n'a pas la date exacte, doit être reporté au moyen âge, car l'auteur écrivait en 1222.

Le prêtre impudique dont parle Césaire d'Ilesterbach en 1222 (lib. 9, *Illustr. Miracul.*, c. 6), fit la même chose, prenant une hostie dans sa bouche en vue de débaucher une femme qu'il aimait. Mais Dieu ne permit pas qu'il vînt à bout de son exécration et il rompit ses mesures de la manière que cet auteur le raconte en ces termes : « Sed Dominus tali ordine maleficia ejus impedivit. Cum exire vellet de ostio ecclesiæ, sic sibi crescere videbatur ut laquear oratorii vertice pulsaret. Territus miser hostiam de ore suo extraxit et quia mentis inops erat, in angulo ecclesiæ eam sepelivit. Timens vero ultionem divinam super se venturam, sacerdoti cuidam sibi familiari confessus est sacrilegium; qui simul ad locum accedentes, rejecto pulvere, non repererunt speciem panis, sed formam, licet modicam, hominis in cruce pendentis; erat enim carnea et cruenta » (J.-B. Thiers, *Traité des superstitions*, II, 318).

1297. Gérone (Espagne). Hostie conservée dans l'église *extra muros* sous le nom du miracle de *Sunt Dupte*. A l'occasion du doute d'un prêtre célébrant la messe, cette hostie se convertit en chair et sang, d'après le

procès qui se fit en 1456. Gaspard Roig, *Resumen de las grandesas de Gerona*, ch. 88, p. 332; *Lampara*, 1872, p. 68. L'hostie se garde dans un reliquaire d'argent. Voir les indulgences et le parchemin qui l'accompagnent chargé des sceaux de six cardinaux.

1296. Roetingen (Allemagne). Des Juifs achètent des hosties consacrées et les distribuent à d'autres Juifs qui les piquent et pilent en des mortiers, d'où sort grande abondance de sang. Bzovius, Corbin, p. 339.

xiii^e s. Florefe, près Namur (Belgique) Une goutte de sang coule de la sainte hostie pendant la messe de S. Norbert 1.

xiii^e siècle. Assche (Belgique). Une hostie consacrée fut cachée dans le tronc d'un arbre (*aulne*), qui reverdit, ce qui attira un concours de peuple. Le propriétaire du champ fit abattre l'arbre. Les éclats tachés de sang retombent en forme de croix. — Voir les monographies. Image de dévotion, *ibidem*. — Procession annuelle, pèlerinage.

xiv^e siècle. Andorra (Aragon). Hosties conservées. Après l'incendie de l'église, on retrouva les hosties brunies, couleur de sang. Dormes, *Chronique d'Aragon*; Roque, Facy, Lanuza, *Hist. eccl. d'Aragon*, livr. 5, chap. 32; P. Thomas Ramon, dans son livre sur la *Dévotion au S. Sacrement*, livr. 2, méd. 34, Rome, 1510; *Lampara*, 1870, p. 359. Fête spéciale. — Les parcelles de l'hostie sont gardées dans un reliquaire en argent.

1330. Cracovie (Pologne). Les Juifs poignardent une hostie. Une voix gémissante se fit entendre. L'hostie se trouva ensanglantée. Bzovius.

1331. Blanot (Bourgogne). Le jour de Pâques, la nappe de communion fut tachée d'une goutte de sang d'une parcelle d'hostie tombée de la bouche d'une femme. Voir les *Procès-verbaux* dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie de Dijon*, juillet-août 1884, p. 50. L'hostie convertie en sang se garde encore.

1337. Deggendorf (Bavière). Hosties poignardées par des Juifs versant du sang. Nombreux miracles. Voir Ott, gravure Ott.

1338. Presbourg (Autriche). Des Juifs poignardent une hostie consacrée, d'où sort une grande abondance de sang. Benoît XII, pape, épîtres 49 et 294 au duc d'Autriche, lui mandant d'en tirer vengeance; Bzovius, Corbin, p. 345.

1350. Rome. Une hostie tombée à terre, à S.-Jean de Latran, imprime son image dans la pierre. Le même prodige eut lieu à Ste-Pudentienne. Les deux pierres se conservent dans ces deux églises 2.

1354. Gand (Belgique). Hosties ensanglantées, gardées chez les Augustins. Trouvées par des moutons agenouillés, elles furent l'objet d'une procession annuelle jusqu'en 1579, où les Gueux les détruisirent. Schoutens.

1369. Bruxelles. S. Sacrement de miracle, à l'église de Ste-Gudule. Des Juifs, s'étant procuré des hosties consacrées, les percent de leurs poi-

1. Il y a erreur de date, car S. Norbert vivait au xii^e siècle.

2. L'hostie y a laissé une teinte rougeâtre.

gnards. Aussitôt le sang jaillit, 44 autres miracles bien avérés s'en suivirent. Ydens, Bzovius ; voir les monographies. Chapelle du miracle; en réparation du sacrilège se fonda aussi l'*Œuvre des tabernacles*.

1383. Vilsnak (Brandebourg). Hosties ensanglantées pendant un incendie, détruites par un mauvais prêtre en 1553. Pèlerinage célèbre pour tout le nord. Guérisons innombrables. Voir les monographies. Les vitraux de l'église sur le miracle.

1384. Seefeld (Tyrol). Un noble orgueilleux ne voulant communier que d'une grande hostie de prêtre, le sol de la chapelle s'enfonça sous ses pieds, l'hostie devint sanglante et se garde encore ¹. *Der pilger durch Tyrol.*, 1856, t. II, p. 250. L'archiduc Ferdinand II y fit bâtir une belle chapelle, dite du Saint-Sang. Edit de l'Empereur.

Oswald Mulser, gentilhomme allemand, seigneur de Schlosperg, dans le comté de Tirol, vouloit communier d'une grande (hostie) pour se distinguer des autres laïques que l'on communioit que d'une petite. Mais Dieu l'en punit sur le champ et à l'heure même, car la terre de l'église paroissiale de Séveld s'étant entr'ouverte devant l'autel où il communiait, comme pour l'engloutir tout vivant, il y tomba jusqu'aux genoux et ayant voulu se prendre à l'autel pour se soutenir, l'autel s'amollit comme de la cire et ne lui laissa aucune prise; enfin il ne put jamais avaler la sainte hostie, ce qui obligea le curé qui la lui avait donnée de la retirer de sa bouche et de la mettre dans la sacristie de son église, où elle se voit encore aujourd'hui, teinte de sang et un peu rétrécie par la salive de sa bouche.

Tilman Brédenbach, docteur en théologie, qui rapporte cette histoire miraculeuse, arrivée en 1384 (*Lib. I, Collat. sacrar.*, c. 55), dit qu'il a été dans cette église et qu'il a vu cet autel, les traces des mains d'Oswald qui y sont imprimées, la fosse où il tomba qui est maintenant couverte d'une grille de fer et la grande hostie dont on le communia; qu'il a été dans le château de Schlosperg, où il demouroit et que, pour monument éternel, cette histoire est gravée sur une plaque d'airain dans l'église de Séveld.

Un fait si bien circonstancié mérite quelque créance et fait voir que Dieu n'approuve pas la superstition de ceux qui veulent communier d'une grande hostie par quelqu'une des vues dont nous venons de parler. Aussi a-t-elle été suffisamment condamnée par un décret de la Congrégation des cardinaux du Concile de Trenté; approuvée du pape Innocent XI le 12 jour de février 1679, où il est enjoint aux évêques, aux curés et aux confesseurs d'avertir les fidèles qu'on ne doit donner à qui que ce soit ou plusieurs hosties ni de grandes hosties, mais seulement des hosties ordinaires : « *Episcopi, parochi seu confessarii insuper admoneant nulli tradendas plures Eucharistiæ formas seu particulas, neque grandiores sed*

1. « Le seigneur du lieu ne se contentant pas d'une hostie de petite dimension, comme l'Eglise les distribue aux laïques, se permit de communier avec une hostie de la dimension de celle dont on se sert pour la messe. On sait que l'hostie devint sanglante » (*Instit. des fast. du S. C.*, 1892, p. 225).

consuetas (J. B. Thiers, *Traité des superstitions*, Paris, 1744, t. II, pp. 239-240).

1320. Cebroero (Gallice). Hostie consacrée pendant le saint sacrifice, un prêtre doutant de la présence réelle, l'hostie se convertit en chair et l'eau en sang. P. Yepès, *Cronica gl. de la Orden de S. Benito*, centuria 4. p. 64. Valladolid, 1613; *Lampara*. 1870, p. 150. L'hostie et le calice du miracle se portent à la procession de la Fête Dieu.

1399. Posen (Pologne-Russe). Des Juifs ayant obtenu des hosties d'une femme cupide, se retirèrent dans un souterrain et les percèrent à coups de couteau; le sang jaillit en grande quantité. Effrayés, ils les enterrèrent dans un pré, un pâtre vit des bœufs s'agenouiller. Le paysan en donne la nouvelle au magistrat, celui-ci au Sénat. Le paysan est mis en prison. La prison s'ouvre d'elle-même et le captif sort en liberté et presse le magistrat de remplir son devoir. L'évêque fait chercher les hosties. On élève une chapelle à l'endroit même. P. Balthazar, *Bollandistes*, Ms. franç. 259. — Chapelle, église, pèlerinage. Ladislas, roi de Pologne, fit lui-même construire une magnifique église, qui fut par ses soins consacrée en l'honneur du S. Sacrement et devint plus tard un pèlerinage où les fidèles reçurent quantité de bienfaits surnaturels.

1475. Aguaviva (Valence). Hosties conservées sous le nom de *santis-simo misterio*. Trois jours après l'incendie de l'église, on retrouva, à la place de l'autel, trois petites hosties et une grande hostie, rouges, couleur de sang. Blasco de Lanuza, *Historia de Aragon*, p. 508; *Lampara*, 1870. L'enquête se fit la même année par l'archevêque de Saragosse. On plaça les hosties dans un ciboire, avec cette légende : *Amor me lo faz far*, l'amour me l'a fait faire.

1491. Sternebach (Allemagne). Un prêtre ayant vendu des hosties à des Juifs, le sang les découvre et tous sont punis. Les hosties ensanglantées retrouvées furent élevées en triomphe et ont produit une infinité de miracles et guérisons. Nauclerus, *Bzovius*, Corbin, p. 366.

1532. Marseille le Petit, diocèse de Beauvais. Hostie tachée de sang¹.

1533. Asti (Italie). Un prêtre célébrant la messe dans l'église de Saint-Marc; à la fraction de l'hostie, les doigts du prêtre se couvrirent de sang.

1556. Sachazet (Pologne). Le roi Sigismond paraissait vouloir se ranger du parti des hérétiques et permettre la communion sous les deux espèces. Une hostie, portée à la synagogue, est poignardée. Il en sortit tant de sang que les Juifs le ramassaient avec des cuillers et le mettaient dans un

1. M. le chanoine Marsaux, questionné par moi à ce sujet, m'écrivait le 13 mars 1899 : « Le baron de Sarachaga fait erreur. A Marseille-le-Petit, il ne s'agit nullement d'hostie ensanglantée. Au surplus, je vous envoie ma brochure ». Cet opuscule, intitulé : *Chapelle et pèlerinage des Saintes-Hosties à Marseille-le-Petit*, Paris, 1894, in-8, établit le miracle d'après la chronique, la liturgie et l'archéologie.

vase de verre. Sigismond, roi de Pologne, averti, les fit punir rigoureusement. Louis Lipoman, évêque de Vérone et nonce du pape, qui se trouvait alors en Pologne, assura le fait, en prit une preuve authentique qu'il envoya au souverain pontife Paul IV. *Livres des Mystères*, P. Balthazar; Bollandistes, Ms. franç. 208. Ce miracle eut lieu pour éclairer le roi Sigismond, au moment où les impies novateurs demandaient qu'on accordât aux laïques la communion sous les deux espèces, donnant à croire que N. S. n'est pas tout entier sous chaque espèce.

1581. Naples. Un seigneur napolitain avait un démon familier, qui lui apparaissait sous la forme d'un homme ordinaire. Le seigneur voulait communier à Pâques; le démon lui dit qu'il n'y voyait rien de mal, pourvu que l'hostie fût jetée par terre. Pour cela il donna au seigneur un petit vase d'argent. Le seigneur ayant mis l'hostie dans cette boîte et l'ouvrant chez lui trouva que l'hostie avait répandu beaucoup de sang. Avouant sa faute au pénitencier, celui-ci ordonna que le vase lui fût apporté et le remit à Mgr Annibal de Capoue, archevêque de Naples. On vit ensuite le sang qui pendant plusieurs jours s'accrut de telle sorte qu'il couvrit entièrement l'hostie : Bollandistes, ms. fran. 224. — Hostie conservée sanglante. L'historien de ce fait assure qu'on conserve encore cette hostie dans le trésor des reliques de la chapelle épiscopale. Tableau au dôme de Milan, copie au musée de Paray.

1592. Escorial (Espagne). Hostie ensanglantée, conservée d'abord à Malines, puis transportée à Vienne et de là à l'Escorial. Le roi Philippe II la fit apporter de Gorkum (Hollande), où cette hostie, après avoir été maltraitée par les disciples de Zwingle, en avait converti plusieurs. *Lampara*, 1870, p. 11. — Splendide retable et tableau, représentant Charles II avec la cour en adoration devant l'hostie miraculeuse. Pour l'ostensoir donné par Philippe V, voir *la Lampara*, 1875, p. 72. Pour le retable et l'autel du miracle, au centre duquel Charles II fit placer *la Perle de Raphael*, aujourd'hui au musée du Prado, voir *Lampara*, 1877, p. 175¹.

xvi^e siècle. Italie. L'évêque Albert de Brussia raconte que, une femme, poussée par l'esprit infernal, ayant jeté une hostie aux pourceaux, ceux-ci l'adorèrent aussitôt en se prosternant à terre. Elle fixa l'hostie au bout d'une broche et l'approcha du feu, de toute part tombèrent des gouttes de sang. Elle enfouit la divine Eucharistie dans la terre, alors le sang coula en abondance. Frappée de remords, elle alla trouver l'évêque Albert de Brussia, qui ordonna de tirer l'hostie de terre et de la déposer avec révérence dans le tabernacle. *Pré spirituel*, Bollandistes, Ms. franç. 247.

1. *La Vera Roma*, 1898, n° 42, dit que la fête annuelle de l'Escorial attire à Madrid « des milliers de fidèles ». Elle établit ainsi le miracle : « Les Luthériens foulèrent aux pieds les saintes espèces. Les clous des souliers des profanateurs gravèrent dans le pavé trois trous circulaires, d'où jaillit le sang divin du Rédempteur ».

1600. Prague (Bohême). Adam Gothelff voit la Ste hostie rouge de sang. De l'illustre famille des Slavata, frère du prince Guillaume, tandis qu'il étudiait chez les Pères de la Compagnie de Jésus, pour le confirmer dans sa nouvelle croyance, il lui arriva un miracle. Un jour qu'il servait la messe, l'hostie lui apparut entièrement rouge et comme dégouttante de sang. Etant à Prague, il assura avec serment, en présence des seigneurs et princes qui le questionnaient sur ce point, que cela lui était arrivé, ayant les sens dans un état normal. Dieu sans doute par ce miracle voulut lui montrer très clairement que le sang de J.-C. est aussi contenu sous les espèces du pain. — *Histoire de la Compagnie de Jésus*, prov. de Bohême, page 7; Schmidt, S. J.; Bollandistes, ms franç. 223.

1623. Bohême. Voici un fait mémorable et appuyé sur un témoignage certain : Le P. Flaxius, travaillant en Bohême, avait porté le saint viatique à la femme d'un nouveau converti. Tandis que le prêtre tenait l'hostie élevée sur la patène, suivant l'usage, la femme aperçut l'hostie comme laissant tomber goutte à goutte du sang. La fille et le mari de la fille de cette femme, qui n'étaient pas entièrement convertis, le virent aussi. Croyant que c'était un artifice du prêtre, la fille entre à l'église pendant qu'il offre le saint sacrifice et, à l'élévation, voit de nouveau l'hostie distiller des gouttes d'un sang rouge, ce qui la convertit sur-le-champ. *Histoire de la Compagnie de Jésus*, p. 473; Bollandistes, ms. franç. 224. — Le bruit de ce miracle répandu dans la ville rendit plus dociles et attentifs aux instructions des Saints Pères les esprits d'un grand nombre d'hérétiques.

1640. Goltava (Ermeland). Miracle ressemblant à celui de Posen (voir 1399). Relaté dans une notice : *Una hostia mirabiliter a bove adorata*; imprimé à Oliva, 1604.

1650. Trani (Italie). Une femme incrédule, après avoir communié à Pâques, mit l'hostie dans une poêle pour la faire cuire, afin de savoir si c'était simplement du pain. L'hostie se changea en chair visible et il sortit de la poêle une si grande quantité de sang que le pavé en fut couvert. L'archevêque ordonna d'apporter l'hostie à l'église et de la conserver avec respect. L'hostie est déposée avec les autres reliques dans la sacristie. — Bolland., ms. franç. 243. — Hostie conservée. Toutes les années, on la montre, au dimanche des Rameaux et le prédicateur, ce jour-là, est tenu de faire le sermon sur le mystère du corps et du sang de N.-S.

2. Collin de Plancy, t. 1, pp. 398-409, a donné de plus amples développements sur les hosties sanglantes; il importe donc de le citer textuellement.

La Ste hostie de Dijon. — On croit, dans l'Eglise Romaine, que Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu; mais on croit aussi qu'il vient tous les jours sur la terre, par la consécration de l'Eucharistie; qu'il peut y être blessé et qu'il sort du sang de son corps immortel; témoin la célè-

bre hostie dont le pape Eugène 1^{er} fit présent à Philippe le bon, duc de Bourgogne où l'on remarque, nous disent les historiens, des coups de couteau dont un juif la perça, comme aussi des gouttes de sang qui sortirent de ces plaies. On la conservait à Dijon, avec beaucoup de dévotion et de zèle et l'on y venait de fort loin en pèlerinage. On dit que le roi Louis XII attribua la guérison d'une longue maladie au vœu qu'il avait fait de visiter cette hostie miraculeuse et qu'il s'acquitta de son vœu après sa convalescence... On gardait à Dijon, dans l'église de S. Jean, une petite fiole du sang qui était sortie de l'hostie miraculeuse. Calvin, *Traité des reliques* 2.

Hosties de Bruxelles. On allait visiter à Bruxelles, dans l'église de Ste Gudule, la fameuse chapelle du S. Sacrement des miracles. Un juif, nommé Jonathas, avait acheté d'un curé trois hosties consacrées qu'il destinait à un sacrilège. Ayant rassemblé quelques-uns de ses amis, il perça ces trois hosties de plusieurs coups de couteau et aussitôt elles jetèrent du sang. Le miracle fut découvert et les juifs brûlés sur la plus haute tour de la ville, de sorte qu'on voyait le feu de dix lieues. On mit les trois hosties dans un ciboire d'or, où elles conservèrent toujours les traces du sang qu'elles avaient répandu et les marques des coups de couteau. Misson, tome II, page 123; Bruzen de la Martinière, au mot Bruxelles; le P. Giry, 15 juillet etc.

Hostie de Bellitz. Micrelius raconte, dans son *Histoire de la Poméranie*, livre III, qu'en 1247, les juifs de Bellitz, dans la marche de Brandebourg, ayant engagé une fille chrétienne à leur procurer une hostie consacrée, se firent un plaisir de la frapper d'un couteau. Aussitôt, comme de juste, il

1. M. d'Arbaumont a publié p. 108-109, le texte de la lettre d'Eugène IV (1433). « Eugenius papa IIII. Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Singularis devotionis zelus quem ad fidem catholicam et sacramentum Passionis Domini Nostri Jesu Christi gerere te videmus, merito inducunt ut ea tibi concedamus que devotionem tuam et aliorum Xristi fidelium valeant augere. Tuis igitur in hac parte devotis supplicationibus annuentes, tibi hostiam quandam sub imagine Salvatoris in trono sedentis, mirabile sacramentum Dominici corporis, multis in locis a vesana cujusdam feritate gladii ictibus perforatam et ex eo sanguine respersam in locis prefatis, que in sacrario nostro erat recondita, tue pie devotioni concedimus et donamus, volentes et mandantes tibi ut eam in aliqua ecclesiarum quas possides aut in alio loco celebri cum eo honore et reverentia recondas futuris temporibus venerandam, prout tanti sacramenti majestas et magnitudo requirit.

« Datum Rome apud sanctum Laurentium in Damaso sub annulo nostro secreto, die XXVII mensis septembris, pontificatus nostri anno tertio.

« Dilecto filio Anclou, canonico Parisiensi et in Romana curia dilecti filii nobilis viri Philippi ducis Burgundie procuratori.

2. Le *Trésor de la Sainte-Chapelle de Dijon*, par Jules d'Arbaumont, reproduit l'hostie miraculeuse, qui représente le Christ, assis sur l'arc-en-ciel et montrant ses plaies, au jugement dernier. On y voit parfaitement la trace sanglante des coups de couteau; il y en a sept sur le champ et sept aussi sur la bordure. Pages 103 et 104, deux reproductions différentes portent l'une vingt-neuf blessures et l'autre, seulement vingt-six.

en jaillit des flots de sang. Une lumière miraculeuse qui sortit de la maison où se commettait le crime le fit connaître. Les juifs furent brûlés et l'hostie fut depuis l'objet d'un culte solennel.

Hostie des Augustins de Seefeld. L'anecdote qui suit a eu lieu dans le village de Seefeld, à quelque distance d'Innsbruck. Un gentilhomme, nommé Milser, qui demeurait au château de Schlosberg, à un quart de lieue de ce village et qui était fort redouté, crut dans son orgueil qu'il ne devait pas communier comme les paysans et eut la vanité de vouloir qu'on lui donnât la grande hostie qui est à l'usage des ecclésiastiques. On l'exhorta inutilement à ne point s'opiniâtrer dans cette fantaisie. Mais lorsqu'on lui eut mis l'hostie dans la bouche, cette hostie jeta, dit-on, un gros ruisseau de sang et en même temps les jambes du communiant s'enfoncèrent dans le pavé jusqu'au dessous des genoux. Il voulut s'appuyer sur l'autel, mais la pierre céda et s'amollit aussi sous sa main. Le malheureux allait être englouti tout vif, s'il ne se fût relevé par un prompt repentir. — Les augustins de Seefeld montrent cette prétendue hostie, chiffonnée et ensanglantée, dans un reliquaire de verre. On voit aussi comme l'empreinte d'une main sur une des pierres de l'autel et un creux dans le pavé de l'église comme de deux jambes qui se seraient enfoncées dans de la terre fort molle. On dit que cette hostie fait des miracles et l'on ne s'en trouve pas mal au couvent. Misson, tome I, page 131.

On vénère à Rome dans l'église de Ste Potentienne ou Pudentienne, une hostie qui tomba des mains d'un prêtre, pendant qu'après la consécration il doutait si le corps de Jésus-Christ descendait réellement dans l'Eucharistie. Au moment où l'hostie consacrée s'échappa de ses mains qu'elle ensanglanta, il tomba aussi sur l'autel quelques gouttes de sang, que l'on montre toujours sous une petite grille. *Voyage de France et d'Italie*, page 394; *Merveilles de Rome*, page 59.

L'hostie de S. Jean en Grève. Dans le xiii^e siècle, une pauvre femme du Marais, à Paris, avait mis en gage ses habits des dimanches chez un usurier juif, nommé Jonathas. Les fêtes de Pâques arrivèrent sans qu'elle put rendre les trente sous que le juif lui avait avancés; elle le supplia donc de vouloir bien lui prêter ses habits, seulement pour le jour de sa communion. Mais l'inflexible juif ne les lui rendit qu'à condition qu'elle lui apporterait l'hostie qu'elle devait recevoir à la sainte table, auquel cas il la tenait quitte des trente sous. La bonne femme le promit et elle tint sa promesse. Elle s'en alla à l'église de S. Merry, reçut la communion, mit son hostie dans un mouchoir et la porta à Jonathas. Celui-ci la perça de plusieurs coups de canif; on dit même qu'il la frappa d'une lance; il en ruissela une grande abondance de sang. Il la jeta dans le feu, elle voltigea au-dessus des flammes. Il la mit dans une chaudière d'eau bouillante, l'eau devint aussitôt rouge comme du sang. L'hostie s'éleva au-dessus de la chaudière et prit la forme de Jésus crucifié. Chaque impiété était suivie de miracles effrayants. Ce qui est inconcevable, c'est que

cet homme y fut insensible. — Son fils cependant, voyant les enfants de sa connaissance se rendre à l'église, leur conseilla de n'y plus aller, parce que son père, disait-il, avait fait mourir leur Dieu. Une bonne femme, entendant cela, court chez Jonathas, sous prétexte d'y aller chercher du feu.... La sainte hostie ayant vu cette femme, se remit à voltiger et alla se poser dans le vase qu'elle tenait à la main. La bonne femme la porta aussitôt au curé de S. Jean en Grève, qui la mit dans son église, où elle se conserva jusqu'à la révolution; elle faisait même, dit-on, des miracles, aussi bien que le sang qui en était sorti et que l'on gardait dans un vase précieux. — Le juif Jonathas fut brûlé vif. Sa femme et ses enfants furent obligés de recevoir le baptême, pour prouver qu'ils n'avaient point eu part à son crime.

Sa maison rasée fut remplacée par l'église des Carmes-Billetes, qui ser: maintenant de temple aux luthériens. On lisait cette inscription sur la porte d'une chapelle souterraine que l'on croyait être le lieu du miracle : *C'est ici que le juif fit bouillir la Sainte Hostie*. Voyage de Béranger dans Paris, après quarante cinq ans d'absence, 2^e édit., tome II, page 15. On y a joint quelques détails pris dans M. Dulaure, *Curiosités de Paris*, tome I, page 178; le P. Giry, 1^{er} juillet; Piganiol, tome III; Calvin etc.

3. Le miracle de la rue des Billetes, à Paris, eut un tel retentissement par toute la France, qu'il ne sera pas superflu de signaler ici les deux seuls monuments archéologiques qui le rappellent. Je les trouve ainsi décrits dans le *Catalogue du Musée d'antiquités de Rouen*, par l'abbé Cochet, Rouen, 1868, p. 31-33 :

Trois fenêtres contiennent, en six panneaux ou tableaux, l'*Histoire du Juif et de l'Hostie*, autrement dite du *miracle des Billetes*, en 1290.... Elle était expliquée au bas de chaque vitrail par des quatrains en français que nous reproduisons d'autant plus volontiers que plusieurs sont effacés depuis trente ans.

Première fenêtre

Comment la bourgeoise porta
Sa robe au juif pour mettre en gage,
Puis croyant au mauvais langage
Du Juif de sens se transporta.

Comment la bourgeoise séduite
Par le juif a Dieu maledict,
Luy accorda sans contredict
De livrer l'hostie sans conduite.

Deuxième fenêtre

Comment la bourgeoisesans crainte
La Ste hostie au Juif livra,
Qui puis après luy délivra

L'habit sans argent ni contrainte.

Comment la mist dessus la table
Et puis frappa l'hostie au sang
Et de sa daigue détestable
Troys foys en fist sortir du sang.

Troisième fenêtre

Comment la fame en la maison
Du Juif pénétra par surprise
Au temps qu'il dort outre raison
Et puis la Ste hostie a prise.

Comment la fame à droict plaignante
Contre le Juif, de sens rassis,
Porta l'hostie non plus saignante
Au Prévost dans sa chaire assis.

Ces précieus vitraux, qui remontent au xvi^e siècle, proviennent de l'église de S. Eloi de Rouen. Il est probable qu'un septième et un huitième panneau, représentant la condamnation et le supplice du Juif, en complétaient la suite; ils n'existent plus aujourd'hui. Hauteur de chaque panneau, bordure comprise, 1,53; hauteur, 1,50.

Cette histoire du Juif et de l'Hostie a laissé à Paris un monument parlant de son existence. C'est un « insigne processional en orfèvrerie de cuivre battu, fondu, ciselé et orné de pierreries fausses ». Il se voit aujourd'hui au musée des Thermes et de l'Hôtel Cluny, où il porte le n^o 3133. Avant la révolution, il décorait la chapelle des Billettes.... *Le Catalogue du Musée de Cluny* nous apprend qu'avant de lui appartenir, l'insigne se voyait dans la collection Solitkoff, où il portait le n^o 185. M. Paul Baudry, dans sa notice sur le *Musée départemental des Antiquités de Rouen*, p. 22-24, place l'histoire de Jonathas à Bruxelles, en 1369.

Il y a erreur, car les Miracles de Paris et de Bruxelles sont parfaitement distincts. *Le Catalogue du Musée de Cluny*, Paris, 1867, décrit cette pièce de la sorte :

L'insigne processional consiste en une sorte de monument en bronze, ciselé et doré, qui surmonte un long bâton de procession, incrusté de nacre et rehaussé d'ornements en cuivre repoussé. Le sujet principal, composé de trois figures, représente le miracle et la scène où le juif Jonathas, après avoir mis l'hostie dans une chaudière placée sur un brasier ardent, souffle et attise le feu, tandis que sa femme prend dans ses vêtements de nouveaux charbons qu'elle jette dans le foyer. De la chaudière en ébullition sort le Christ en croix dans une auréole de gloire. Le couronnement, dont la forme est celle d'une sorte de cheminée gothique, est supporté par deux montants que terminent des clochetons. Cet insigne processional, destiné à rappeler au xiv^e siècle le souvenir du miracle accompli, était porté en grande pompe dans les cérémonies de l'Église afin d'en perpétuer la mémoire. La hauteur du monument, non compris le bâton, est de 0,63 sur une largeur de 0,27.

XX. — CORPORAUX ENSANGLANTÉS.

1. — Le sang divin, en coulant de l'hostie, a souvent taché le corporal. Ces corporaux ont été gardés, en conséquence, avec un soin religieux et sont l'objet d'un culte particulier. Le plus célèbre est peut-être le saint corporal d'Orvieto, qui exige un mémoire à part.

Voici le relevé qu'en a fait M. le baron de Sarachaga dans son ou-

vrage sur le musée de Paray-le-Monial : je dispose les faits selon l'ordre chronologique.

595. Rome. S. Grégoire le Grand transperce un corporal consacré et le sang jaillit. Paul Diacre, Mgr Barbier de Montault. — Tableau d'André Sacchi, à S. Pierre de Rome, copie à Paray.

993. San Cugat del Vallès (Catalogne). Hostie conservée encore depuis le passage des Sarrasins. L'abbé Othon cacha cette hostie, enveloppée dans des corporaux qu'il retrouva ensanglantés. Les corporaux se gardent dans un reliquaire. P. Villanueva, *Viaje literario à las iglesias de España*, t. XIX, p. 24 (xviii^e siècle) ; *Lampara*, 1870, p. 307. — L'enquête fut faite en 1409 par l'abbé de Rejadell, qui brisa l'hostie en deux. Fête spéciale.

1010. Iborra, près Solsona (Espagne). Hostie connue sous le nom de *Santa-Duda*. Corporaux ensanglantés, à l'occasion d'un prêtre doutant de la transsubstantiation. Reconnus par la bulle de Serge IV, se conservent avec la copie de cette bulle. Décret de la S. C. des Rites, 1864, voir Gardellini. *Lampara*, juillet 1883. — Confrérie établie par ce miracle. Tableau à Iborra.

1218. Diocèse de Cologne. Un calice consacré tombe sur le corporal et le couvre de sang. Brovitz, Corbin, p. 314.

1238. Valence-Daroca (Espagne). Sarrasins. Six hosties consacrées se trouvent ensanglantées et attachées au corporal et sont transportées à Daroca où on les conserve. Corbin, p. 307 ; *Lampara*, 1877, p. 69. — Grand pèlerinage autrefois. — Fête spéciale. Tableau *ibid.*¹.

Une inscription de l'an 1263, placée, au dôme d'Orvieto, dans la chapelle du Saint-Corporal, raconte en ces termes le miracle de l'hostiesanglante arrivé à Bolsène, à cette même date : « Quidam sacerdos theutonicus... in fide hujus sacramenti plurimum dubitabat... Cum castrum Vulsinii, Urbevctanae diocesis... in hac præsentia ecclesia S. Christinae, virginis,... disposuit celebrare. Qui dum missam in hoc loco celebraret, et hostiam supra calicem teneret in manibus,... illico eadem hostia apparuit visibiliter vera caro et roseo cruore respersa, ea tantum particula dumtaxat exempta que ipsius digitis tegebatur... Insuper quædam benda de sindone, que ad obsequium purificationis calicis tenebatur, ex ipsa effusione sanguinis extitit madefacta. Quo viso miraculo,... ipsum corporali studuit operire, sed... singulæ guttæ sanguinis ex illa manantes

1. « On honore à Daroca, en Espagne, une autre hostie qui teignit de sang les linges du calice et la nappe de l'autel pour convaincre un prêtre qui ne croyait pas à la transsubstantiation. Ribadeneira, sur le *Saint-Sacrement* » (Colin de Plancy, I, 409).

quotquot ipsius maculas contigerunt, singulas figuras ibidem in similitudinem hominis impresserunt ».

Du *sang rose* qui coulait de l'hostie furent tachés le purificateur et le corporal : sur celui-ci les taches prenaient la forme d'un homme, pour indiquer la présence réelle, déjà constatée sur l'hostie même, transformée en *chair*, excepté à l'endroit que touchaient les doigts du prêtre.

1280. Boxtel (Hollande). Gilles Van der Acker, recteur de l'église de Esch, célébrant le saint sacrifice, renversa par mégarde le calice. Le corporal fut ensanglanté. L'eau du puits dans lequel le corporal fut plongé est célèbre par ses guérisons. Ms. de Hollande au Musée de Paray. Le corporal est gardé dans un reliquaire. Photographie au Musée de Paray.

xiii^e siècle. Hasselt (Belgique). Hostie touchée par des mains sacrilèges à Viversel et retrouvée adhérente au corporal par du sang coagulé. Schoutens.

1300. Aninon (Aragon). Corporaux ensanglantés et six hosties conservés à Valence. Les hosties et les corporaux ensanglantés furent retrouvés intacts après l'incendie de l'église. Comme on venait de tous côtés pour les voir, le roi Jean II les demanda pour le trésor de Valence. *Lampara*, 1870, p. 72. Enquête officielle de 1613.

13... Seo d'Urgel. Corporaux ensanglantés. Un prêtre ayant été assassiné au moment de la communion, l'hostie se convertit en chair et resta attachée aux corporaux. Villanueva, *Viaje* ; Siméon de Guinda, évêque d'Urgel ; *Lampara*, 1875, p. 396. Les documents aux archives jusqu'au xvi^e siècle disparurent dans un incendie. — Fête spéciale.

1330. Waldurn (Bavière).

1350. Valpolicella, diocèse de Vérone. Corporaux ensanglantés conservés dans l'église. Reconnus authentiques par la S. C. des Rites, décret 22 nov. 1827. Cités à propos de Sborra (Aragon) d'un autre décret ; *Lampara*, juillet 1883.

1380. Hoogstraeten (Belgique). Le recteur Eligius Acker renverse un calice consacré, qui rougit de sang le corporal à Boxtel. Transporté à Hoogstraeten, où il est porté actuellement en procession le jour de la Ste Trinité. Schoutens.

xiv^e siècle. Bruxelles. Un prêtre, doutant de la présence réelle, eut le malheur de renverser le calice après la consécration, le corporal fut taché de sang. Schoutens.

1400. Boxmeer (Hollande). Un prêtre doutant de la présence réelle, le sang se répandit sur le corporal. De nombreux pèlerins accoururent et obtinrent des guérisons miraculeuses. Ms. de Hollande, au musée de Paray. Voir *Lim. barysche Legenheden*, par Welters. Tableau de l'autel.

5 juin 1405. Bois Seigneur Isaac (Belgique). Le sang se répand d'une

parcelle d'hostie oubliée dans un corporal. Pierre d'Ailli, évêque de Cambrai, institue une procession le dimanche après la fête de Noël. Le cinquième jour avant la Fête Dieu fut le jour que ce miracle eut lieu. — Voir les monographies. — Gravure *ibid.*

1442. Bagno (Italie). Corporal teint de sang miraculeux que l'on porte jusqu'à présent à la procession qui se fait dans l'octave du *Corpus Domini*.

xv^e siècle. Kinroy-Maeseick. Corporal taché du sang découlant de l'hostie pendant la sainte messe. Schoutens.

1710. Tartanedo (Espagne). Un corporal, sur lequel s'imprimèrent les effigies de six hosties jetées à terre par des soldats hérétiques. *Lampara*, 1884, p. 74. Voir *ibidem* l'*Enquête des ordinaires*, signée par le notaire Miguel Rubin de Noriega.

1859. Vrigne aux Bois, près Sedan (France). Près du champ de bataille de Sedan, au moment où l'empereur Napoléon III se décida à attaquer la religion catholique: 1^o en retirant ses troupes de Rome, 2^o en se rendant aux menaces de la franc-maçonnerie, les hosties versèrent du sang. Voir les nombreux miracles de ce genre de 1830 à 1848, dans la Notice de Dom Piolin sur *N.-D. du chêne*. — Corporal ensanglanté.

2. Sœur Aloysia, des religieuses de Notre-Dame, à Namur, m'envoie une notice plus complète, que je m'empresse d'insérer ici :

L'an 1400, un prêtre, en célébrant les saints mystères, doutait de la présence réelle de Notre-Seigneur à la consécration. Après qu'il eut consacré le précieux sang, Notre Seigneur pour le convaincre permit qu'il s'en trouvât une telle abondance dans le calice qu'il débordait et que le corporal qui était sur l'autel en fut taché. Ce corporal est vénéré dans l'église de Boxmeer en Hollande, où s'est accompli ce miracle. Tous les ans, à différentes époques de l'année, il se fait des processions et d'autres dévotions en l'honneur du précieux sang, il s'y opère un grand nombre de guérisons. On y bénit de petits écheveaux de soie rouge que l'on a fait toucher au corporal vénéré, et que l'on distribue ensuite; les malades en portant quelques fils sur eux, sont ordinairement bientôt guéris.

Le Saint Sang de Miracle, à la chapelle du Bois-Seigneur-Isaac, non loin de Braine le Comte en Hainaut.

Le seigneur Isaac fut un des nobles preux qui suivirent Godefroid de Bouillon en Terre-Sainte. Il avait planté près de son château un petit bois auquel le peuple rattache son souvenir. Tout à côté du bois se trouvait une chapelle de la Vierge, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps. Un prodige éclatant venait de rendre très célèbre ce sanctuaire de Marie.

Voici, *en abrégé*, comment il est raconté dans l'histoire du saint sang de miracle, publiée en 1581, avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique: « C'était le vendredi avant la Pentecôte, le 5 juin de l'an 1405 ». Sire Pierre Ost, curé de Haut-Ittre, homme adonné à la dévotion, reposant de

nuit, ouït sur le matin une voix comme si l'ange du ciel eut parlé : Sire Pierre, lève toi et va incontinent célébrer la messe de la Sainte Croix en la chapelle du Bois-Seigneur-Isaac. A cette voix, étant éveillé et ayant bien considéré et ruminé cet avertissement, il se résout d'y obéir. Le seigneur Jean du Bois et plusieurs autres personnes arrivèrent au son de la cloche.

Le prêtre, revêtu des ornements sacrés, monte à l'autel ; ayant déplié son corporal tout du long, non pas du large, comme c'était alors la coutume, commença la messe de la Sainte-Croix avec beaucoup de révérence et de dévotion. Comme il voulut prendre le calice pour en faire oblation à Dieu, il aperçut sur le corporal une parcelle de la sainte hostie consacrée, environ la huitième partie, laquelle, par mission divine, le Sire Pierre Ost avait oubliée en la messe qu'il avait célébrée le mardi précédent. Il voulut la lever et la mettre à côté pour la consommer à la fin de la messe. Il ne la sut ôter, et comme il s'efforçait de l'ôter avec ses doigts, il aperçut quelques gouttes de sang sortir de la dite pièce d'hostie consacrée, lesquelles coulaient petit à petit et s'élargissaient sur le corporal.

A cette merveille, il croyait défaillir et tomber par terre d'appréhension. Son clerc assistant fit signe au seigneur Jean du Bois, lequel s'approcha de l'autel, ayant la mémoire encore fraîche des apparitions des trois nuits précédentes, reconnut que cette merveille venait de Dieu. Il lui dit pour l'encourager : hé ! Sire Pierre, ne vous épouvantez pas, ne redoutez rien, cette merveille vient du ciel ; courage, achevez la messe et nous verrons ce qu'il plaira à la divine sagesse d'en ordonner. — Aussitôt, prenant un autre corporal et remettant à côté celui sur lequel dégoûtait le sang de la Sainte Hostie, il acheva la messe avec beaucoup de révérence. La messe achevée, tous ceux qui y assistaient approchèrent de l'autel, le prêtre montra le corporal sur lequel le saint sang dé coulait peu à peu. — Les merveilles ne cessèrent de s'opérer depuis ce jour. La chapelle devint trop petite. Le seigneur Jean dut l'agrandir ; il y érigea un monastère, afin que le service divin y fut chanté nuit et jour. Les pèlerins y contribuèrent par leurs offrandes et plusieurs autres dévôts personnages, surtout après que par l'aveu de Mgr Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, ordinaire et diocésain du lieu et autres évêques de ces provinces, le dit miracle arrivé en cette chapelle et les merveilles que le Tout-Puissant y opérait furent publiés et divulgués partout.

Tiré de l'ouvrage intitulé *Saints et grands hommes du catholicisme en Belgique*, par le Père Smet, s. j.

Il est dit ailleurs que le seigneur du Bois avait vu en songe Notre Seigneur qui lui a commandé de faire célébrer dans cette chapelle.

3. La S. C. des Rites, par décret rendu pour Solsona (Espagne), le 27 juin 1868, déclare que le culte à rendre aux corporaux ensanglantés de cette ville doit être le même que celui dont on honore la vraie croix.

Celsonen. Rmus Dominus vicarius capitularis diœceseos *Celsonen.* S. R. C. hæc quæ sequuntur exposuit, nimirum :

I. In oppido Sanctæ Mariæ, cui nomen *Sborra*, hujusce diœceseos, reliquiam coli pretiosissimi sanguinis D. N. J. C. sequenti de causa : quum prælaudati oppidi parochus, Bernardus Oliver nomine, inter missæ celebrationem dubitasset utrum sub panis et vini speciebus esset realiter Christus in eucharistia, subito qui erat in calice celebrantis Sanguis Dominicus exuberavit, irrigans corporalia et altaris mappas, non jam vini sed veri sanguinis specie.

II. Hujus prodigii causa S. Sedem fuisse exoratum, ut id factum examinaret authenticumque, si ei placuisset, decerneret; quod ipsa effecit, servatis servandis, juxta bullam a Sergio IV anno secundo sui pontificatus expeditam, declaravitque factum illud inter vera miracula recensendum et propter illud fidelibus confraternitatis in eadem parochia erectæ in scriptis privilegia innumera concessit : cujus bullæ pontificiæ authenticum testimonium in archivio parochiali prædicti oppidi asservatur.

III. Corporalia illa exuberante sanguine imbibita etiam nunc in dicta parochia inter decentem thecam religiose conservari perfecte tincta rubenti sanguine permanentia.

IV. Hisce corporalibus ab immemorabili (et absque dubio deinceps ab epocha facti mirandi) patriæ cultum tributum esse.

V. Recenter vero a nonnullis dubitatum est de legitimitate prædicti cultus, sumpta occasione ex decreto a S. R. C. lato die 22 septembris anni 1827, pro casu qui accidit in ecclesia S. Ambrosii oppidi *Valpollicella*, diœcesis Veronen., cui hunc de quo exponitur partim similem dicunt, etsi in multis, quæ substantialia videntur, perdissimilem esse ultro confiteantur, attenta præsertim instructione ei decreto affixa in collectione Gardellini.

VI. Ne tamen hac in re leviter procederet exponens, cognito quod in huic conterminæ diœcesis Vicensis oppido, cui nomen *S. Joannes de las Abadesas*, existit casus nostro persimilis (ibi enim ab anno 1231 hostia asservatur consecrata) inquisivit; qualis ipsi cultus tribueretur? et comperiit cultum tribui latreuticum approbatum, promotumque ipsum esse a 70 et amplius prælatis, quos inter cardinales et archiepiscopi extant, et S. R. C. decreto 13 februarii 1666 indulsisse ut posset celebrari quotannis missa voliya de Ssmo Sacramento, die quo festum hujus miraculi, Ssmi Mysterii dicti, celebratur.

Quapropter quum pro reliquia pretiosissimi Sanguinis Redemptoris, quæ in memorato *Sborræ* oppido colitur, eadem, ut videtur, quam pro illa *S. Joannis de las Abadesas* rationes militent, hinc præfatus orator ab eadem S. C. humiliter exquisivit, ut declarare dignaretur præfatam reliquiam, sine labe superstitionis, patriæ cultu esse adorandam.

Sacra vero eadem C., referente secretario, omnibus mature libratils riteque perpensis, auditoque voto tum alterius ex apostolicarum cœremo-

niarum magistris, tum Rmi D. Laurentii advocati Salvati, ejusdem S. C. assessoris, rescribendum censuit, ad tramitem decreti in una Veronen., die 22 septembris 1827: In casu, de quo agitur, permittendæ tantummodo sunt illæ venerationis et cultus significationes, quæ conveniunt reliquiis de Cruce Domini Nostri Jesu Christi. Atque ita decrevit, et servari mandavit, die 27 junii 1868 (*Analecta jur. pont.*, 1879, col. 993) ¹.

XXI. — CORPORAL DE WALDURN ²

1. M. Luguet, professeur à l'Université de cette ville, a rencontré à Poitiers, chez M. Arnault, une image coloriée, du siècle dernier, qui m'intrigue à la fois par son exécution et sa représentation.

Large de treize centimètres et haute de seize, cette image sur papier me paraît mutilée : on a dû en couper les bords pour la faire entrer dans un cadre mouluré en bois noirci.

L'entourage reproduit les gracieuses découpures, qui se faisaient dans les communautés, sur vélin et à l'aide de la pointe d'un canif. Ici, toute cette dentelle, à végétation et fleurs, a été tracée au poncif, ce qui est beaucoup plus expéditif : le dessin ressort en blanc sur fond bleu et quelques teintes vertes ou rouges ont été ajoutées après coup pour colorier des feuillages et des roses au naturel. Les filets contournés, qui forment cadre, sont dorés. Une bordure plus étroite, semée de roses blanches, circonscrit le sujet, qui, au premier abord, paraît énigmatique.

On y voit tendu un linge blanc, qui en recouvre un autre, et, en haut et en bas, ainsi que sur le côté droit, est largement teinté en rouge.

A l'angle inférieur, du côté droit, un calice d'or est renversé. Il en sort des jets de sang, mêlés de gouttelettes rouges. Au milieu, le Christ est debout, couronné d'épines, les bras étendus comme s'il était sur la croix, le corps ensanglanté, avec un linge, aussi rougi par le sang et noué sur le côté : la figure est vivante et expressive.

Du calice sortent encore des filets rouges qui aboutissent à des têtes de Christ, nimbées de jaune et couronnées d'épines, aux che-

1. On ne trouve ni dans Gardellini ni dans ma collection le décret du 13 février 1666 mentionné ci-dessus.

2. *Le corporal sanglant de Waldurn*, dans la *Revue d'Archéologie Poitevine*, 1899, p. 65-70; tir. à part à 50 ex.

veux longs et blonds, dont les yeux sont largement ouverts et la physionomie parlante. Il y en a six à la droite du Christ et cinq à sa gauche.

Il s'agit évidemment ici d'un miracle eucharistique. Le Précieux Sang, en tombant sur un corporal, y a imprimé un crucifix et chaque gouttelette s'est transformée en une tête de Christ.

2. En consultant un catalogue fort précieux sur la matière, qu'a publié le baron de Sarachaga et qui est intitulé : *Les collections d'histoire et d'art au Musée eucharistique du Sacré-Cœur de Paray-le-Monial*, Lyon, 1886, in-4, je trouve les renseignements suivants, qui me permettent d'identifier sûrement le petit tableau poitevin :

Lieu du miracle : Waldurn (Bavière), 1^{er} rang (parmi les miracles eucharistiques). — *An* 1330. — *Personnage principal* : Un calice consacré renversé par mégarde. — *Nature du miracle opéré* : Ensanglante les corporaux et y forme la face de Jésus-Christ. — *Sources principales* : Corbin, p. 370 ; Ott. — *Monuments, institutions, résultats* : Ces corporaux découverts produisirent une infinité de miracles (p. 45).

Monographies sur les hosties de miracles : An 1330, Walldurn (Bade). *Pèlerinage sacré au précieux Sang, à Walldthur* (en allemand), par Jean Georges Vogler, S. J., 162..., sans lieu, 1 vol.. (cité par de Backer). (p. 74).

Les miracles sociaux et leurs monuments populaires. xiv^e siècle, n^o 2. *Le corporal miraculeux de Walldurn* (Bade), gravure extraite d'Ott. Envoyé à Rome l'an 1445, ce corporal fut reconnu par le pape Eugène IV (Ott, pp. 238 à 239). Il se montre encore à Walldurn (p. 7).

N'ayant pas sous la main les deux ouvrages cités, j'ai eu recours à l'obligeance de M. le baron de Sarachaga, directeur et fondateur du Musée eucharistique de Paray-le-Monial, qui a pris la peine de me transcrire ces deux longues et très intéressantes citations :

PANÉGYRIQUES DU TRÈS SAINT-SACREMENT de l'autel. *Contenans deux cens Panégyriques en toutes les excellences admirables du très-Auguste Sacrement, et près de huit cens Miracles bien avérez en toute la terre, et tous les siècles, et autres infinis. Plus le triomphe de Jésus-Christ au Très-Saint Sacrement de l'Autel, et l'Histoire miraculeuse de l'institution de sa Feste en un Poème héroïque : Avec la Vie de Sainte-Geneviève et autres pièces.* Par M.-J. CORBIN, Avocat en Parlement. A Paris, chez Siméon Piget, rue Saint-Jacques, à la Prudence, M. DC. LIX.

PAGE 370. MIRACLE DXCI. UN CALICE CONSACRÉ, RENVERSÉ PAR MESGARDE, ENSANGLANTE LES CORPORAUX, ET Y FORME LA FACE DE JÉSUS-CHRIST.

PANÉGYRIQUE CXIII. Sur ce que plusieurs estaient en cet erreur, qu'il

faillait communier le peuple sous les deux espèces, Dieu, pour détruire cet erreur, et montrer que sous l'une des espèces était tout le corps entier et le sang, permit cette négligence à un prêtre célébrant le très-saint sacrifice de la Messe, après la consécration, de faire par mégarde choir le Calice. Lors ce sang très précieux, pour montrer qu'il contenait aussi bien le corps que le sang, ensanglanta tous les Corporaux, et y fit plusieurs portraits de la face de Jésus-Christ, comme nous la voyons en la Véronique. Ce Prestre, pour cacher sa faute, plia tout doucement les Corporaux, et s'estant caché du peuple en l'action, arracha une pierre de l'Autel, sous laquelle il cacha ce précieux joyau. Et à sa mort, il le confessa, en fit pénitence, et ces Corporaux découverts produisirent une infinité de miracles. Je vous loue et adore ô Jésus-Christ, les merveilleux effets de votre Sapience. Loué soit le Très-Saint Sacrement de l'Autel.

Le texte de Georges Ott, fourni par l'*Eucharisticum* (2^e édit., Pustet, Regensburg, 1874, in-4 de 742 pages) étant en allemand, j'ai prié M. le professeur Luguet de vouloir bien en surveiller la traduction, qu'il a confiée à un de ses élèves. On y lit, page 238 :

Le miracle du corporal, à Waldurn, dans le grand duché de Bade. — C'était en 1330, sous le pontificat de Jean XXII, Wolfram de Jumboch étant évêque de Wurzburg, et l'empereur Louis de Bavière gouvernant le saint empire romain. Un prêtre nommé Henri Otto, de l'église de S. Georges, à Waldurn (appartenant alors à l'évêché de Wursbourg, aujourd'hui à celui de Fribourg), disait la messe, sans prévoir, plus qu'un autre, l'événement extraordinaire qui allait se passer. Le prêtre venait de finir la consécration, lorsque le Seigneur du ciel confirma par un miracle la vérité du plus profond mystère de la foi. — Voici ce qui arriva. Otto ayant eu le malheur de renverser le calice, le contenu se répandit sur le corporal. On conçoit l'émotion du prêtre ; elle s'accrut jusqu'à la frayeur, lorsqu'il vit apparaître sur le corporal des taches de sang, et, au milieu, la figure de J. C. crucifié, entouré de onze têtes couronnées d'épines. Dans son trouble, il ne pensa qu'à dissimuler l'accident. Il écarta furtivement le corporal, et, quand il fut seul, il souleva la pierre sacrée de l'autel, où il avait offert le saint sacrifice et cacha dessous le corporal avec un soin anxieux. De cette façon l'événement fut ignoré, et le serait peut-être encore si le Seigneur n'avait levé son bras pour faire connaître le secret. A quelque temps de là, en effet, le prêtre tomba malade. Couché sur son lit et silencieux, il sentait ses remords grandir à mesure qu'il croyait voir sa fin approcher. Il ne pouvait plus garder son secret. Il fit venir son confesseur et lui avoua ce qui s'était passé de miraculeux dans l'accident du calice renversé ; il lui indiqua l'endroit où il avait caché le corporal taché de sang, et ce ne fut qu'après s'être confessé, que le prêtre sentit son cœur se calmer, puis, avec tranquillité, il attendit la mort. On trouva le

corporal sous la pierre d'autel. On le porta en procession solennelle, pour l'exposer à la vénération des fidèles.

De tout côté, le peuple accourut pour offrir ses hommages au Sauveur. Dieu récompensa la foi et la confiance du peuple par de nombreux miracles. Des infirmes et des malades furent guéris devant l'autel, sans application de remèdes humains, et beaucoup de prières furent exaucées. Soixante-dix ans après, sous l'évêque Gebak de Wursbourg, le miracle du corporal taché de sang fut l'objet d'une enquête consciencieuse. Les actes en furent adressés, avec le corporal, au pape Eugène IV, à Rome, avec prière d'examiner et de sanctionner le miracle. Le saint Père fut tellement saisi à la vue du corporal miraculeux, qu'il ne sanctionna pas seulement le miracle, mais qu'il accorda des indulgences plénières à tous les fidèles qui visiteraient l'église de Waldürn et qui y recevraient humblement et avec foi le Saint-Sacrement, le jour de la Fête Dieu.

Cela se passait en 1445, dans la 15^e année de son pontificat. Lorsque le corporal, avec la bulle papale, fut de retour à Waldurn, un office solennel de réjouissance eut lieu. Le peuple accourut nombreux, décida de fêter chaque année cet heureux événement. Dès lors, de toutes les contrées voisines il y eut une telle affluence de pèlerins que la petite église ne put plus les contenir, surtout depuis que les pères capucins avaient fait construire un monastère près de l'église et s'étaient chargés du soin des âmes. C'est pourquoi on songea à bâtir une plus grande église, qui fut achevée entre 1716 et 1732. Cette église est surtout intéressante, parce qu'elle ressemble, à l'intérieur, à la cathédrale de S. Pierre de Rome.

Par un effet de la grâce de Dieu, il n'était pas rare que de grands pécheurs qui, pendant longtemps, avaient caché leurs péchés par une fausse honte et d'autres, qui avaient le cœur tout à fait endurci, confessaient là leurs fautes avec des larmes d'un sincère repentir, à l'aspect de la foi vivante et de la piété fervente du peuple accouru. Aujourd'hui encore, le peuple catholique s'assemble dans cette église, située agréablement sur un coteau, pour y confesser, devant l'autel privilégié, qu'il croit qu'en vertu de la parole toute puissante de J. C., parole que le prêtre prononce à la messe sur le pain et le vin, le pain est changé au corps véritable, le vin au sang véritable de notre Sauveur divin.

3. Ott ayant accompagné sa description d'une planche gravée, M. le baron de Sarachaga m'en a très obligeamment envoyé un calque, qui m'a permis de comparer entr'elles les deux reproductions, qui ne diffèrent que par quelques détails qu'il importe de consigner ici.

Sur l'original, le calice a une forme tout autre et plus ornée, de même que les jets de sang sont plus épais et sans aucune éclaboussure de gouttelettes. Le Christ est mort, la tête inclinée; la lumière

rayonne à l'intérieur de son nimbe, la draperie qui le couvre se noue au côté gauche, les bras sont plus tendus et les pieds ont une autre direction. Les têtes sont plus allongées, absolument mortes, plus longues et très barbues; à l'inverse, il y en a cinq à la droite du crucifix et six à sa gauche ¹. Enfin, le corporal est rectangulaire et unique.

Au fond, ces variantes n'ont pas grande importance, quant au sujet lui-même. Elles prouvent seulement que la copie d'Ott, prise sans doute sur l'original, a été, ailleurs, interprétée librement et que la préférence doit être donnée à la copie allemande sur la française.

Enfin, je conclus que le miracle a été connu à Poitiers par la voie des images, qu'on s'est empressé de miniaturer, sans doute dans quelque communauté de notre ville où les religieuses s'exerçaient à ces sortes de travaux, heureuses de faire connaître un événement historique aussi stupéfiant.

XXII. SANG DE LA VIERGE.

J'ai déjà signalé, au chapitre de l'*Eau*, la Vierge de Lucques qui répandit à la fois du sang et de l'eau. Voici des Vierges qui ont versé du sang, pour avoir été grossièrement frappées.

En 1322, eut lieu (à Cambron, en Belgique) l'attentat d'un juif Guillaume, prétendument converti, qui perça de cinq coups de javeline une image de la Vierge d'où le sang jaillit. Plainte fut portée devant le pape Jean XXII et le coupable, un instant libéré, fut enfin puni à Mons en 1326. L'histoire de ce sacrilège a fait, au xiv^e siècle, l'objet d'un poème français. En 1665, D. Quentin du Ray, bénédictin de S. Adrien de Grammont, fit représenter une tragédie latine sur ce fait miraculeux. Voir Th. Lejeune, *la Vierge miraculeuse de Cambron* (*Annales du Cercle archéol. de Mons*, VII, 67-95). En 1330, l'abbé de Cambron obtint du chapitre général de l'ordre (de Cîteaux) l'établissement d'une procession le troisième dimanche après Pâques, en souvenir du miracle opéré dans son monastère par la sainte

1. Le comm. Fumi, dans un opuscule sur le *Congresso Eucaristico di Orvieto* (Orvieto, 1897), s'exprime ainsi sur les gouttes de sang du S. Corporal de Bolsène, p. 4: « Il SS. Corporale rosseggiava del sangue prodigioso e ben venticinque volte vi si riproduceva, a scorno e confusione dei paterini, a conforto e letizia dei buoni, la pia imagine del Nazareno, divinamente sofferente sotto il peso dei flagelli e della corona di spine ». Les têtes couronnées d'épines ne seraient donc, à Waldurn, que la répétition du miracle de Bolsène.

Vierge : Martène, *Thes. anecd.*, IV, 1518 (*Monasticon Belge*, t. I, p. 319).

3 juillet. Notre-Dame de la Carolle, à Paris. Cette image, qui était au coin de la rue aux Ours, reçut un coup de couteau, l'an 1418, et rendit quantité de sang, qui se garde avec l'image à S. Martin-des-Champs. En mémoire de ce miracle, on fait tous les ans un feu d'artifice, où l'on brûle une figure qui représente le sacrilège qui donna le coup. Du Breuil, livre II (*Dict. des pèlerinages*, II, 1322).

Boucher d'Argis, dans ses *Variétés historiques*, Paris 1752, t. I, p. 152, rapporte ainsi l'inscription, peinte au-dessous du tableau que l'on exposait tous les ans à Paris, dans la rue aux Ours :

L'an 1418, le 9 juillet, veille de la Translation de S. Martin, un soldat, sortant d'une taverne qui était sur la rue aux Ours, désespéré d'avoir perdu tout son argent et ses habits au jeu, jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, frappa furieusement l'image de la sainte Vierge; Dieu permit qu'il en sortit du sang en abondance. Cette image était une statue de pierre ¹.

Dans les souterrains de S. Pierre au Vatican, existe une Vierge, qui forme retable à un autel et qui a été peinte au xiv^e siècle par Simon Memmi. Elle ornait l'ancien portique. Des individus qui jouaient sur la place S. Pierre lui lancèrent leurs boules au visage; le sang en coula et tomba sur cinq morceaux de marbre où elles ont laissé en creux leur empreinte. Ces marbres sont protégés par des grilles dorées. Cet événement a fait donner à la Vierge de Memmi le surnom populaire de la Madone des boules, *Madonna delle bocchie*.

6 mai. Notre-Dame des Miracles, dans l'église de Notre-Dame de la Paix à Rome. L'an 1483, un homme qui avait perdu son argent au jeu, après avoir vomi mille blasphèmes contre cette image, lui donna quatre coups de poignard; elle rendit une si grande abondance de sang que le miracle fut incontinent divulgué par toute la ville. L'image se conserve encore dans l'église de Notre-Dame de la Paix, autrefois de S. André, où elle se voit au maître-autel, enchassée dans le marbre. Gabriel Pennotus, *in Hist. Canon. regul.*, lib. III, c. 33, § 2 (*Dict. des pèler.*, II, 1295).

Au moyen-âge, il existait déjà, dans l'emplacement qu'occupe Ste-Marie de la Paix, à Rome, un sanctuaire, alors dédié à S. André et sous le porche duquel on vénérât une image de la mère de Dieu. Un jour, un impie ayant jeté une pierre contre cette image sainte, il en coula du sang en abondance. A la nouvelle de ce prodige, la ville tout entière s'émut et le pape Sixte IV (1471-1481), accompagné du clergé et du peuple, vint en proces-

1. Collin de Plancy, II, 323.

sion sur le lieu du miracle. Non content de cet acte solennel de réparation, il fit vœu de reconstruire l'église en l'honneur de la Vierge immaculée, si la paix, qui venait d'être troublée par la conjuration des Pazzi, à Florence (1478) se rétablissait en Italie (*La voix de S. Antoine*, 1896, p. 10)¹.

On vénère à Marseille, dans la vieille église de Notre-Dame-la-Majeure, une Notre-Dame peinte par un saint, laquelle saigna un jour, parcequ'un infidèle l'avait frappée d'un coup de poignard (Collin de Plancy, II, 354).

23 novembre. Notre-Dame-de-la-Voute, proche du bourg de Ste Anastasie, aux environs de Florence, en Italie. On rapporte que cette image rendit quantité de sang, après avoir été frappée d'un coup de billard à la joue gauche, par un méchant homme, en dépit de ce qu'il perdait au jeu. *Triple couronne*, n° 102 (*Dict. des pèlerin.*, II, 1302).

On vénérât à Bologne, une Notre-Dame miraculeuse, qui délivra autrefois la ville d'une grande peste. On dit qu'un scélérat, qui ne croyait pas aux prodiges opérés par cette sainte image, s'avisait un jour de la frapper d'un coup de couteau. Aussitôt la Notre-Dame répandit quelques gouttes de sang que l'on a conservées. Le scélérat fut pendu et l'image plus révérée que jamais. Misson, t. II, p. 349 : *Voyage de France et d'Italie*, p. 792 (Collin de Plancy, II, 239).

Un joueur ayant perdu tout son argent, à Trapano, vit deux images, l'une de la Vierge Marie, l'autre de S. Albert de Liège, à qui il avait demandé inutilement un peu de bonheur au jeu. Il mit l'épée à la main en disant : Je t'ai souvent réclamé, saint sans complaisance et tu ne m'as point aidé, je ne t'aimerai jamais. Et toi, Marie, surnommée mère de grâces, tu as été sourde à ma prière. Eh bien ! vous ne ferez plus de dupes. Aussitôt il se mit à frapper ces images, qui rendirent quantité de sang ; le tonnerre tomba sur le joueur et le tua incontinent. Et depuis, ces saintes images, aussi bien que les reliques de S. Albert de Liège, opérèrent d'éclatants prodiges (Collin de Plancy, I, 10)².

1. « On vénère à Rome, dans l'église de Sainte-Marie de la Paix, une Notre-Dame, qui fut peinte par S. Luc..., elle versa du sang, comme beaucoup d'autres, ayant été frappée par un insolent. Ses miracles sont nombreux, mais elle a surtout le talent de chasser les diables : Misson, t. III, p. 267 ; *Voyage de France et d'Italie*, p. 452 ». (Collin de Plancy, II, 228).

2. « On vénérât près des murs de Bourges, la célèbre Notre-Dame-du-Chou, ainsi nommée parce qu'elle fut trouvée miraculeusement sous un chou énorme. Un pigeon, blessé par un chasseur, vint se poser sur la tête de Notre-Dame-du-Chou. Quelques gouttes de sang coulèrent sur sa face et, une heure après, le pigeon étant parti, les fidèles qui vinrent à la messe crièrent miracle. On sonna les cloches. Voyez, disait-on, comme le monde est méchant, Notre-Dame pleure sang et eau. C'est présage de guerre et de déluge. Mais le lieutenant du roi ayant fait visiter la tête de l'image, on y trouva quelques plumes du pigeon qui était allé mourir à deux pas ; et le miracle fut perdu. Henri Estienne, ch. 39, *Histoire de l'Église de Bourges* » (Collin de Plancy, II, 232).

Le Bulletin de la conférence d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux, n° 3, p. 81, parlant du pèlerinage de N.-D. de Preuilly ou du Chêne, rapporte ceci :

Les registres de l'état civil de Donnemarie, au 12 germinal an II (avril 1793), contiennent une délibération, en vertu de laquelle la municipalité de cette ville et celle de Dontilly devaient se concerter à l'effet « d'arracher l'arbre de la superstition et du fanatisme encore existant dans la forêt de Preuilly, à l'invocation de la ci-devant vierge ». Mais, ce qui n'est pas mentionné à la suite de ce document, c'est le résultat de l'expédition. Tous les anciens l'affirment : aux premiers coups de pioche et de hache, une sève rougeâtre, comme un flot de sang, ayant jailli de l'arbre béni, nos jacobins se retirèrent terrifiés, sans que ni eux ni d'autres pussent reprendre leur sacrilège besogne.

L'archevêque de Novgorod, en 1200, vit, à Sainte-Sophie de Constantinople, la Vierge frappée par un juif et le sang qu'elle répandit :

Venerati sumus deosculantes, ... imaginem SS. Dei Genitricis Christum gestantis, qui cultello cujusdam Judæi Jerosolymis, in faucibus percussus sanguinem emiserat; quem sanguinem, ex dicta imagine lapsum, in sanctuario minori ipsimet vidimus exsiccatum (Riant, *Exuv.*, II, 218).

La liturgie Parisienne avait une hymne faisant mémoire, parmi les reliques de la Ste Chapelle, de ce sang miraculeux :

Lac et peplum Virginis
Et thesaurus sanguinis

Percusse Ymaginis
Nos ditarunt.

Les Archives du bibliophile, publiées par M. Claudin, dans le n° 340, 1899, p. 182, ont cette notice sur un sanctuaire du Dauphiné :

Relation des miracles de Notre-Dame de l'Ozier (par Pierre de Boissac ou Boissat). A Romans, chez Jean Guilhermet, marchand libraire et imprimeur proche St-Barnard 1663. (Achevé d'imprimer le 23 février 1662). Pet. in-8, 70 fr.

Livret rarissime. Cette impression de Romans est inconnue et a échappé aux recherches de M. Cypr. Pérossier, qui s'est occupé de l'histoire de l'imprimerie de Romans. — Un huguenot, du nom de Pierre Port-Combat, marié à une femme catholique, ayant voulu couper de l'osier le jour de Notre-Dame, malgré les supplications de sa femme Jeanne Pelionne, vit du sang sortir de l'arbre qu'il venait de tailler. Ceci se passait en 1649, au hameau des Taillées, près Vinay. L'évêque de Grenoble fit informer de ce miracle de l'osier sanglant. « Cet admirable événement, dit le livret, demeura presque dans le silence sept ans durant en la province même du Dauphiné, à la réserve de quelques personnes habitantes des villes voisines ». En 1656, Faïs, curé de Vinay, à la persuasion de Jeanne de la

Croix, de Chevrrières, fit dresser une croix près de l'osier miraculeux. Le premier miracle se manifesta la huitième année seulement et fut suivi d'autres. Le marquis de Lestang, sur les terres duquel s'était passé le miracle de l'osier sanglant, fit bâtir ensuite une chapelle qui prit le nom de N.-Dame de l'Osier. Suivent les relations des nombreux miracles qui s'opérèrent depuis avec les noms des gens qui en bénéficièrent, presque tous des Dauphinois. Au milieu de toutes ces relations on lit le récit de la conversion et de l'abjuration de Port-Combet, faite à la suite in *articulo mortis* par le curé de Poliénas. — Comme tous les livres populaires, ce livret qui tombait dans des mains peu conservatrices a dû être détruit et a ainsi disparu. Le haut de la marge des derniers feuillets qui était atteint d'une brûlure a été réparé, mais cet accident a entamé en partie la première ligne du texte de 6 ou 7 feuillets, auxquels il manque quelques mots ou lettres. Tel qu'il est, c'est néanmoins un document précieux, car on n'a pas le choix d'un autre exemplaire de cette édition. On ne connaissait jusqu'à présent qu'une autre de Lyon citée par Rochas, qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris.

XXII. — NOTRE-DAME DE CAMBRON

M. Th. Lejeune a publié, en 1863, dans la *Revue de l'Art chrétien*, une notice très intéressante, intitulée : *Notre-Dame de Cambron et sa légende* ; il en a été fait un tirage à part, Paris, Castermann, in-8° de 27 pages, avec une planche lithographiée. Je ne retiens de ce travail qu'une partie de la chronique, préférant donner tout au long les documents iconographiques.

1. Dans la partie septentrionale de la commune d'Estinnes-au-Mont, s'élève un oratoire consacré à la Mère de Dieu. On le désigne sous le nom de la *Chapelle de Notre-Dame de Cambron*. Cette chapelle doit son origine à un événement extraordinaire, qui se passa à l'abbaye de Cambron au commencement du xiv^e siècle.

En 1306 et en 1321, les Juifs, ayant été expulsés du royaume de France, se virent obligés de chercher ailleurs un asile et des moyens d'existence. Un certain nombre de familles vinrent se réfugier dans les villes de l'ancien comté de Hainaut. A Mons, le comte Guillaume d'Avesnes, dit *le Bon*, leur accorda l'hospitalité dans un quartier spécial, mais « à telle charge qu'en leur congrégation ils seroient contraints d'appeler quatre chrétiens pour y estre présents et voyeroient ce qui se passeroit. » Cette mesure produisit d'excellents résultats, puisque pendant plus de dix ans que ces

1. *Miracula quæ ad invocationem beatiss. Virginis Mariæ apud Tungros, Camberones, etc.*, Douai, 1606. — Lewaitte, *Historiæ Camberonensis*. Paris, 1672. — Carmoly, *Histoire admirable de Notre-Dame de Cambron*, Mons, 1760. — A. DINAUX. *Le Miracle de Cambron*, dans les *Archives du nord de la*

inspecteurs surveillèrent les Juifs, ils n'eurent à signaler aucun acte répréhensible.

Les Juifs établis à Mons se livraient paisiblement à l'exercice du culte hébraïque. Peu d'entre eux abjurèrent leur foi antique pour embrasser la religion chrétienne. L'histoire en mentionne un seul qui abandonna le judaïsme. Cette conversion, faite sans sincérité et par pur intérêt seulement, eut pour son auteur de terribles conséquences. Le récit plus ou moins détaillé de ces faits se trouve dans beaucoup d'ouvrages d'après lesquels nous allons en rapporter les principales particularités.

Un juif demanda à être chrétien. Il fut admis chez un prêtre catholique qui l'instruisit des mystères de la foi ; et, quand il eut acquis des connaissances suffisantes, on lui conféra la grâce du baptême. La cérémonie eut lieu dans l'église de Sainte-Waudru. Placé sur une estrade, le juif renonça librement à sa religion, fit une profession de foi chrétienne et déclara qu'il était prêt à la soutenir au péril même de sa vie. Alors, il fut vêtu de blanc et il s'avança vers les fonts baptismaux ; il y fut tenu par le comte Guillaume le Bon, lui-même, qui lui donna son nom.

Le sort du juif Guillaume avait toujours été des plus déplorables, sa conversion n'améliora pas sa condition ; bien plus, il se vit abandonné des siens et il tomba dans une extrême indigence. Dans sa détresse, il implora la protection de la comtesse Jeanne de Valois, épouse de Guillaume le Bon ; elle le prit à son service, et bientôt après, le comte de Hainaut, son parrain, le promut à la charge de sergent ou d'huissier de la cour de Mons.

Malheureusement, le sergent Guillaume ne tarda pas à fournir la preuve du peu de sincérité qu'il avait mise dans sa conversion au christianisme. Les devoirs de son office l'appelaient souvent à Ath ; et, comme il passait à Cambron pour se rendre dans cette ville, il avait pris l'habitude de s'arrêter à l'abbaye. Un jour de l'année 1322, qu'il allait remplir un devoir de sa charge à Hérimelz, il se reposa comme de coutume au monastère de Cambron, où on l'introduisit dans le quartier des étrangers. Dans une salle voisine, où il pénétra par curiosité, se trouvait une peinture représentant l'Adoration des Mages. A la vue de l'image de la sainte Vierge, ce misérable devint furieux et proféra contre elle les propos les plus injurieux. Bientôt il rentra dans sa chambre à coucher et se jeta sur son lit pour s'y reposer, mais il passa la nuit dans une grande agitation.

Le matin, sa rage redoubla et il résolut de tirer vengeance de ce que la Mère de Dieu, disait-il, avait interrompu son sommeil ; il proféra de nouveau mille injures, mille imprécations. Sa fureur allant toujours croissant, il saisit sa pique et perça le tableau de cinq coups dont trois à la face et deux à la gorge de l'image de la sainte Vierge. « A l'instant même,

dissent les auteurs de l'*Histoire de Notre-Dame de Cambron*, cette image vénérée donna du sang, ce qui effraya tellement le Juif, que, se trouvant hors de lui-même, à la vue de cette merveille, il fit du bruit à épouvanter tous les environs ». Un frère convers, Jean Mandidier¹, qui travaillait de l'état de charpentier dans la cour voisine, entendant les vociférations de ce forcené, accourut aussitôt, et il fut témoin de ce sacrilège². Armé de sa hache, il s'élança sur le Juif pour lui fendre la tête; mais un autre religieux, Mathieux de Lobbes, survient à l'instant, retient le bras de son frère, et lui représente qu'il vaut mieux instruire l'abbé de l'outrage fait à la Mère de Dieu, attendu que lui seul a droit de justice dans l'abbaye.

L'abbé Nicolas de Herchies et la plupart des religieux arrivèrent en toute hâte et prirent connaissance des faits. Pendant qu'ils délibéraient entre eux sur ce qu'ils devaient faire, le coupable parvint à s'échapper.

Alors, l'abbé de Cambron s'empessa d'informer le comte de Hainaut de cet événement; ce souverain refusa de requérir la justice seigneuriale, avant d'avoir obtenu l'avis du pape Jean XXII, qui résidait à Avignon. Les deux premiers témoins, le charpentier et son compagnon, furent députés vers le Souverain Pontife pour lui donner les détails du sacrilège. Ils rapportèrent à Guillaume le Bon les lettres du pape qui l'exhortaient à punir le coupable. A la demande de Nicolas de Herchies, celui-ci fut incarcéré. Interrogé par le grand bailli du Hainaut, le prévenu protesta de son innocence. On ordonna de l'appliquer à la question³. C'est inuti-

1. Ce nom varie; on l'écrit Manduyer, Mandidier, Mandierus.

2. Le sacrilège et le miracle de Cambron furent chantés par un trouvère contemporain, et au moment où ils se passaient, les faits furent recueillis par un chroniqueur en langue romane. Malheureusement, il ne nous est resté que des fragments de leurs œuvres. Voici comment le chroniqueur s'exprime au sujet de cet événement : « Premiers par li relation Joh. Manduvier qui vi que Wuillames li Juiwes feri V cops à l'osteil de Cambron le ymagine de le Vierge Marie, il dit por certain qu'il vi de l'un de cops yssir une goutte de sang ».

De son côté, le poète parle ainsi :

« Et dist que l'image pointe
Avoit li fauls Juifs sa pointe
De sa glaive si cruellement
Que sang en yssoit à présent. »

En 1792, un historien du Hainaut, l'abbé Hossart, écrivait : « Les coups qu'il (le Juif) porta à l'effigie de la Mère de Dieu, quoiqu'il y ait plus de quatre cent cinquante ans, paraissent aussi récents que s'ils venaient d'être faits, mais les traces de sang s'effacèrent à la longue. »

3. Une gravure du xvii^e siècle représentant les divers épisodes du sacrilège de Cambron, offre dans un médaillon la manière dont on a appliqué la question au Juif. Le patient a les mains liées par le moyen d'une corde passée dans une poulie fixée à la voûte d'une salle. Aux pieds on lui a attaché un poids assez lourd et les bourreaux l'enlèvent en tirant la corde qu'ils doivent lâcher ensuite pour que le torturé tombe tout à coup jusqu'à une faible distance du pavement.

lement qu'il fut torturé, car au milieu des douleurs, il persista à nier les faits qu'on lui imputait; et, comme l'accusation n'était soutenue que par un seul témoin, il n'y fut pas donné de suite, conformément à la loi criminelle qui exigeait l'aveu du prévenu pour compléter la preuve. Le juif fut donc relâché et rétabli dans ses fonctions.

Mais la justice divine ne devait pas laisser impuni l'outrage qu'avait reçu la sainte Vierge à l'abbaye de Cambron. En 1326, quatre ans après ces événements, le ciel suscita un vieillard octogénaire pour venger l'injure faite à la Mère du Christ. Sur les bords du ruisseau qui baigne le village des Estinnes, s'élevait, à l'extrémité d'un clos, une humble chaumière habitée par un maréchal-ferrant, nommé Jean Lefebvre, dit *Fland*. Cet homme était paralytique et gardait le lit depuis sept ans. Dieu lui envoya un ange, qui lui apparut deux fois pendant la nuit et lui ordonna d'aller à Cambron voir l'image de la sainte Vierge et de s'offrir ensuite à être le champion de Marie dans la lice. Le vieillard, croyant que tout cela n'était qu'un songe, ne se pressa nullement d'exécuter les ordres qu'il avait reçus. Néanmoins, il consulta son curé sur ce qu'il devait faire; celui-ci lui conseilla d'attendre un troisième commandement du ciel. Le paralytique ne tarda pas à le recevoir. La nuit suivante, la sainte Vierge elle-même se montra au vieillard, couverte de cinq plaies et aussi de sang. Elle lui dit : « Jean, mon amy, lève-toi, tu es guéry et sans délai va-t'en à l'abbaye de Cambron, et là voisras mon image cruellement navrée d'un fenéant Juif, comme présentement tu vois en moy, et de là tost après iras en la ville de Mons, où commanderas que le Juif soit recherché et le combat tenras, car il faut que par toy la justice divine soit accomplie ¹. » A ces paroles de Marie, Jean Lefebvre se leva avec transport; il avait oublié entièrement ses infirmités. Dès que le jour fut venu, le vieillard n'hésita pas à se mettre en route, au grand étonnement de ses voisins. Arrivé à l'abbaye de Cambron, il y fut accueilli avec bienveillance par l'abbé Nicolas de Hoves, successeur de Nicolas de Herchies. Son premier soin fut de remercier la sainte Vierge de la mission dont elle l'avait chargé; prosterné la face contre terre, il protesta qu'il était prêt à combattre le juif sacrilège et à faire le sacrifice de sa vie pour Celle dont la puissante protection lui avait évité une mort certaine dans son enfance, car, dit la chronique, ayant un jour été asphyxié dans l'eau, il échappa à ce péril par le secours de Marie que ses parents s'étaient empressés d'invoquer.

1. Le trouvère s'exprime ainsi :

« Au lit de cetti vint tout droit,
O il endormis se gisoit.
Notre-Dame si l'appella:
Bien amy Jehan ceur t'en va
A Cambron tost vir mon image,
Qui navrée est au visage »

De Cambron, le Flamand se rendit à Mons pour solliciter du comte de Hainaut la permission de combattre le Juif en champ clos....

Lorsque le vieillard des Estinnes arriva à Mons pour rechercher son adversaire, le comte Guillaume était dans ses États de Hollande; le grand bailli de Hainaut, Robert de Manchicourt, reçut Jean Lefebvre et prit connaissance de l'apparition. Une confrontation eut lieu entre le Juif et le champion de Marie, et malgré toutes les instances du grand bailli, le sergent Guillaume persista dans ses dénégations. Alors le Flamand lui dit : « O traître, viens çà; toi qui as eu l'infamie d'insulter l'image de la Mère de Dieu, viens dans la lice, et je ferai connaître ton sacrilège au peuple, comme un miroir le mettrait en lumière ». L'enfant d'Israël, qui avait une taille de géant et qui était doué d'une force extraordinaire, méprisa la provocation qui lui était faite. Aussitôt le vieillard, qui ne pouvait plus se contenir, jeta à terre son gant. Le juif le releva rapidement, et donna un soufflet à son provocateur; celui-ci endura cet affront avec patience.

Cependant le grand bailli, voulant comprimer l'ardeur du vieillard, lui dit : « Écoute, Jean, modère-toi; prends du sergent or et argent, j'y consens ». Le flamand repartit : « Dieu m'en garde! Monseigneur, je garderai ma foi; si d'or et d'argent, champ de bataille sans tarder ». Robert de Manchicourt, voyant qu'il ne parviendrait pas à vaincre l'opiniâtreté de Jean Lefebvre, assembla son conseil : une sentence de la haute justice du comté de Hainaut autorisa le recours au jugement de Dieu; néanmoins le duel judiciaire fut différé jusqu'au retour du souverain. Dans cet intervalle, le Juif fut incarcéré dans les prisons du château de Mons.

Lorsque le comte fut de retour, il désigna lui-même l'endroit du combat: c'était un pré contigu à son parc, sous le rempart de la porte de ce nom, à Mons. Les deux champions, avertis du jour de la lutte fixée au mardi 8 avril 1326, s'y préparèrent chacun de son côté d'une manière bien différente : le vieillard par la prière, qui est la plus forte de toutes les armes; et le juif par des onguents, dont il se frotta le corps pour se rendre plus agile.

A l'heure indiquée pour le combat, le comte de Hainaut parut avec toute la noblesse. Une foule immense, attirée par la nouveauté du spectacle, entourait l'arène, qui était fermée de tous côtés pour empêcher toute intervention entre les combattants, et pour rendre impossible la fuite de l'un et de l'autre. Bientôt les deux champions entrèrent en lice, armés chacun d'un bâton et d'un bouclier, les nobles pouvant seuls, à cette époque, se servir de l'épée. Le vieillard des Estinnes s'était revêtu d'un sayon blanc, parsemé de croix rouges; le juif s'était affublé du costume de ceux de sa nation, et avait garni son bouclier de clochettes pour se moquer de son adversaire.

Au moment où le juif entra dans l'arène, un chien noir le suivait; et faut croire que ce fut le diable, car, y arrivant, le vieillard, comme il se

fut signé de la croix, prenant eau bénite et priant dévotement, soudain le chien s'esvanouit et ne sceut ce qu'il devint.»

Au signal donné par le grand bailli, le combat commença. Le vieillard porta le premier coup si adroitement, qu'il fit sauter au loin le bâton des mains du Juif; un second coup déchargé avec violence le renversa, et sa mort paraissait inévitable quand le comte de Hainaut ordonna de sonner la retraite. La cause était décidée, le sacrilège avéré. On s'empara du coupable qui fut enfermé dans une étroite prison, jusqu'à ce qu'on eût statué sur son sort. Le souverain ordonna qu'on dressât une potence sur le rempart du parc, vis-à-vis le lieu du combat. Le juif y fut traîné à la queue d'un cheval; puis, il fut pendu par les pieds, et durant qu'un bûcher allumé sous son corps le consumait, deux chiens affamés déchirèrent ses entrailles.

Après le combat, le vieillard vint à la chapelle de Saint-Pierre, située près de l'église de Sainte-Waudru; il y fit son action de grâces, et fut ensuite reçu par le comte de Hainaut et par ses officiers.

Guillaume le Bon fit, nu-pieds, le pèlerinage de Cambron, où s'était aussi rendu Jean Lefebvre pour remercier la sainte Vierge de la victoire qu'il avait remportée sur le juif sacrilège. Il y laissa comme souvenir le bâton et le bouclier dont il s'était servi pour la lutte.

D'après la liturgie catholique, on fait amende honorable aux Saints dont les images ont été profanées. En vertu de cette règle, l'abbé de Cambron, Nicolas de Hoves, sûr la proposition du prieur de cette maison religieuse, nommé Ive, résolut d'ériger un autel à la Vierge du monastère. Il chargea ensuite le vieillard des Estinnes de se rendre à Avignon pour raconter au pape les circonstances du duel judiciaire et solliciter des indulgences pour les fidèles qui visiteraient Notre-Dame de Cambron. Jean Lefebvre s'acquitta de sa mission avec succès. A son retour aux Estinnes, les habitants le reçurent avec des transports de joie; il fut résolu que, chaque année, un pèlerinage aurait lieu, et qu'on se rendrait régulièrement à l'abbaye de Cambron, en passant par la chapelle érigée au lieu du champ clos à Mons, le troisième dimanche après Pâques, époque à laquelle les religieux faisaient une procession commémorative du combat judiciaire du 8 avril 1326. Les moines faisaient bon accueil aux villageois des Estinnes, et ils les hébergeaient. Ce voyage pieux eut lieu jusqu'à la Révolution française; les vieillards de l'endroit en ont conservé le souvenir. Les pèlerins se faisaient accompagner d'un valet ou bedeau, grotesquement costumé, qu'on nommait le *sot de Cambron*. Un autre personnage, vêtu d'habits blancs parsemés de croix rouges, figurait Jean Lefebvre, le vainqueur du juif sacrilège.

2. Le miracle de Cambron a servi de matière, pendant plus de cinq siècles, à la poésie et à la prose romanes, à la poésie latine, aux écrivains modernes, à l'architecture, à la gravure et à la peinture. Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs des fragments de la poésie du *Trouvère* et de

la prose de l'ancien chroniqueur, qui s'occupèrent du sacrilège commis par le juif Guillaume.

Des poètes latins s'occupèrent également du miracle de Cambron. En 1639, Philippe Brasseur, écrivain montois, le chanta en vers héroïques sous ce titre : *Diva Virgo Camberonensis*. Dans le même siècle, le père Quentin du Roy, bénédictin, en fit une tragédie en vers latins, qui fut représentée, en 1665, au collège de Grandmont, dans la Flandre.

Au commencement du siècle suivant, messire Claude-François Doyen, prêtre-curé de Tréwillers, au comté de Bourgogne, a raconté brièvement les faits du sacrilège dans un poème de sa composition, imprimé à Einsiedlen, en 1701, dans l'imprimerie particulière de la célèbre abbaye de Notre-Dame des Ermites.

Trois chapelles furent élevées en l'honneur de Notre-Dame de Cambron. En 1328, Ivo de Lessines, 15^e abbé de Cambron, fit construire une chapelle au lieu où était peinte l'image de la Mère de Dieu, profanée par le juif Guillaume, et l'on y conserva longtemps les armes du vieillard vainqueur. Jeanne de Valois, épouse du comte Guillaume le Bon, fonda, devant l'autel de cet oratoire, *une lampe ardente nuit et jour perpétuellement*, et y affecta des rentes à Ath.

Les habitants de Mons bâtirent sur le lieu même du combat, une chapelle qui fut consacrée à Notre-Dame de Cambron. Quelques années plus tard, ce sanctuaire de Marie fut agrandi au moyen des libéralités d'une noble dame; enfin, sous l'administration de Jean-Antoine, 29^e abbé de Cambron, cette abbaye pourvut aux dépenses de sa reconstruction. Ce prélat fit graver sur une pierre, placée au-dessus de la porte d'entrée, l'inscription suivante :

EN L'AN DE GRACE MCCCXXVI, AVINT LE COMBAT EN CE LIEU
DE JEAN LEFEVRE, SARTIER, RÉSIDENT LORS AUX ESTINNES
ET GUILLAUME LE JUIF POUR LEQUEL MIRACLE ET L'HONNEUR
DE DIEU ET DE LA VIERGE MARIE AT ESTÉ ÉRIGÉE CESTE
CHAPELLE L'AN 1550.

Le 26 mai 1554, le légat apostolique accorda des indulgences de sept années et d'autant de quarantaines, pour chacune des fêtes de la sainte Vierge.

La chapelle de Notre-Dame de Cambron, à Mons, fut visitée par de nombreux pèlerins qui y déposaient leurs offrandes. Un receveur particulier fut commis à cet autel, et il rendait compte au magistrat de la ville. Les bijoux et les pierrieres dont il s'enrichissait de plus en plus étaient d'une grande valeur. On en fit un reliquaire, qui fut enlevé par des voleurs, avec d'autres objets précieux, le dernier samedi de septembre 1559.

Le 1^{er} mai 1584, cet oratoire fut consacré à la sainte Vierge et à saint Louis par Louis de Berlaimont, archevêque de Cambrai. Ce prélat octroya des indulgences en faveur de cet autel. Six ans après, une messe y fut fondée pour le repos de l'âme de la veuve de Gilles Devergnies. En 1623,

l'archevêque Vanderbuch ajouta des faveurs nouvelles à celles qui avaient été accordées par son prédécesseur.

Une congrégation pieuse y avait été érigée à une époque très reculée ; le pape Innocent XII la confirma par bulle du 16 juillet 1691.

La chapelle de la porte du Parc était encore très fréquentée au siècle dernier. Elle était parfaitement entretenue, et possédait de bonnes orgues ; les membres de l'Académie de musique de la ville de Mons y chantaient une messe tous les samedis.

Lors de la suspension de l'exercice du culte catholique, à l'invasion des armées républicaines, ce modeste oratoire fut confisqué par les lois françaises. Il fut vendu en 1798, et fut bientôt démoli, après qu'on eut enlevé le bois, le fer et le plomb.

Un seul objet fut conservé, c'est la statue de la Vierge miraculeuse qui en décorait l'autel ; elle est aujourd'hui placée dans l'église de Sainte-Élisabeth, à Mons.

Indépendamment de ces deux sanctuaires dédiés à Notre Dame de Cambron, il existe encore à Estinnes-au-Mont une chapelle sous l'invocation de cette même Vierge. Selon la tradition, elle s'élève sur l'emplacement même qu'occupait jadis la maison de Jean Lefebvre, le vainqueur du juif Guillaume. Une inscription, grossièrement gravée sur un grès encastré dans le mur du vestibule de l'oratoire et que nous n'avons pu déchiffrer qu'en partie, nous fait connaître l'époque où l'on construisit cet édifice. Voici ce que nous avons relevé : CHEST CAPELLE FV BATI L'AN 1583...

3. A l'époque du miracle de Cambron, des fabriques de tapis tissés existaient déjà à Arras et dans plusieurs localités de la Flandre. Selon l'Histoire de l'abbaye de Cambron, par Antoine Lewaitte, ces manufactures s'emparèrent de ce sujet et exécutèrent des tapisseries représentant les diverses scènes du sacrilège commis dans le monastère et de la répression de ce crime.

Vers le même temps, la gravure commença également à reproduire la scène principale que les échevins des Estinnes et de Bray adoptèrent pour emblème distinctif de leur sceau commun. Ce sceau ayant été perdu ou détruit en 1572, lorsque les troupes du prince d'Orange livrèrent aux flammes et au pillage les églises et le greffe échevinal de ces villages, le grand bailli de Hainaut, par octroi du 27 février de l'année suivante, autorisa les échevins à en faire graver un autre, dans la forme du précédent, mais avec le millésime 1573. Nous avons retrouvé plusieurs empreintes de ce dernier sceau. L'une d'entre elles, en cire verte, est appendue à un acte passé devant les maieur et échevins des Estinnes et de Bray, le 13 novembre 1656. Malheureusement, elle a subi des brisures dans une partie de son pourtour ; et dans l'état où elle se trouve, nous ne pouvons reconstituer la légende qui s'y lisait. Du reste, on y voit parfaitement le juif Guillaume qui, transporté de rage à la vue de l'image de la sainte Vierge, lui porte à la face un coup de pique.

L'histoire de Notre-Dame de Cambron est perpétuée dans plusieurs gravures différentes et publiées à diverses époques. En 1594, parut la plus ancienne que nous connaissons. Elle a pour titre : *Histoire du miracle fait en l'image de Nostre-Dame de Cambron l'an 1326, le 8 avril*. Cette gravure est l'œuvre d'Adrien Collaert. Elle représente au centre, dans un grand médaillon, le sacrilège commis envers l'image de Notre-Dame de Cambron, et dans douze autres médaillons, les divers épisodes qui se rapportent à cette profanation. On y voit les armes des deux abbés de Cambron. Au bas se trouve l'explication de la gravure.

Au commencement du xvii^e siècle, un graveur d'Anvers, Théodore Galle, s'occupa également de ce sujet. Sur les indications du savant évêque Aubert Le Mire, il en dressa 14 estampes qui parurent sous le titre suivant : *Historia B. Virginis Camberonensis, iconibus illustrata, studio Aub. Miræi. Theodorus Gallæus excudit, Antverpiæ, 1667*.

Enfin l'histoire de l'abbaye de Cambron, publiée par Antoine Lewaitte, renferme une estampe à peu près analogue à celle d'Adrien Collaert. Les scènes n'y sont qu'au nombre de huit.

4. Quatre curieuses peintures furent exécutées pour représenter l'histoire de Notre-Dame de Cambron. Selon toute probabilité, la première date du milieu du xvii^e siècle ; elle décorait autrefois la chapelle de la porte du Parc, à Mons. Vinchant en parle en ces termes : « Outre ce, se voit en ladite chapelle, le *Mémorial* du susdit miracle arrivé en ce lieu, tant en peinture qu'en verses ». Ce *Mémorial* était partagé en seize compartimens offrant chacun un dessin ; au-dessous se trouvait une explication en vers que nous reproduisons textuellement :

Peuple endurey, en regardant
Arresté-vous chy ; voierez-las !
Comment Jésus le tout souffrant
Endure blasme sans compas.

Le convers de Dieu inspiré
Requy de Rome le voyaige
Qui fuit par l'abbé conféré
Pour au pape conter l'outraige.

Régénéré fut le méchant
Du Saint-Esprit, mais vomiture
Semblant le chien, n'abandonnant
Retire à soy viezenature.

A leur retour, vont présenter
Luy et le carpentier la lettre
Que le pape vut dispenser
Au comte de Haynaut leur maistre.

Pour plus au plain bien démonstrer
Que de Marie point de visalge
Il ne veut veoir ny honorer
De son derrière luy faithommaige.

En l'an mil ccc et vingt six
Advint cecy huictiesme d'apvril
Qui est le iour et l'an préfix
Que gens meschans font de péril.

Un carpentier laiant perchu
Veut prendre du traistre vengeance
Mais un convers l'a retenu
Puis vont dire à l'abbé l'offence.

Pour de son vice estre pugny
Qui commande l'appréhender
Car n'appartient d'estre impugny,
Sy doit soudain mort endurer.

Droit au bailly fut amené
Pour du commis dire raison
A quoi ne sieut ; exterminé
Par le combat fut le garson.

Hors la porte du Parcq
Fut le camp et spectacle
Où le juif fut exterminé
Et vaincu par divin miracle.

Pour le malade consoler
L'ange apparut, advertissant
Qu'il convenait sans plus doulter
De soy monstrier obéissant.

Jean Le Febvre tint à merchy
Le Juif qui cogneut son outrage
Mil ccc et vingt six aussy
Receist de son service gaige.

Par deux fois fut admonester
La Vierge un chartier aux Estinnes
Pour l'aller du Juif la vengier
Au nom des puissances divines.

Par le comte fut ordonné
Pour mieux recevoir son salaire
Qu'à gibet il serait trainé
Pour estre d'aultruy exemplaire.

Il se leva bien raidement
A Cambron alla veoir l'imaige
Puis vint à Mons, où franchement
Présenta au traistre son gaige.

Entre deux grands chiens affamés
Fut pendu en dessus la flamme,
Sa teste en bas, pieds eslevés ;
Ainsi morut le traistre infâme.

Dans son article sur le miracle de Cambron, M. Arthur Dinaux donne les détails suivants sur l'origine de deux autres peintures qui datent, l'une de 1587 et l'autre de 1620.

« En l'année 1587, Antoinette de Maulde, fille de noble homme Léon de Maulde, religieuse professe au couvent de Marquette, près Lille, était affectée d'une infirmité. Depuis sept ans la science s'était exercée vainement à lui rendre la santé ; son état paraissait être devenu chronique et désespéré. N'ayant plus d'espoir dans les ressources humaines, Antoinette implora les secours divins, et elle s'adressa à Notre-Dame de Cambron. Ce pèlerinage réussit ; elle guérit et elle recouvra une si parfaite santé que son abbesse, Marguerite de Bachimont, étant décédée le 11 mai 1596, elle fut élue à sa place le 4 août de la même année, et gouverna l'abbaye de Marquette jusqu'au 2 décembre 1609. Sa reconnaissance pour la Vierge de Cambron la porta à faire exécuter un tableau qu'elle fit suspendre à sa chapelle en forme d'*ex voto*, et il portait l'inscription suivante qui donne la description du sujet d'une manière assez peu poétique, quoiqu'en vers :

DAME ANTHOINETTE EN CE LIEU SURNOMMÉE
DE MAULDE, A FAIT CETTE VIERGE HONORÉE
TOUT AU PLUS PEINDRE ET REPRÉSENTER
COMME EN CAMBRON ; AFIN QU'IL SOIT MÉMOIRE
DU GRAND MIRACLE ET SOLENNELLE HISTOIRE
QUE VOUS OYREZ PRÉSENTEMENT RÉCITER.
LAQUELLE DAME ANTHOINETTE DITE CY DEVANT
SIX ANS DEUX MOIS DÉBILE ET IMPOTENTE

AVOIT ESTÉ CETTE DAME PRÉSENTE
SANS ESPÉRER AUCUN ALLÈGEMENT
MAIS L'HUMBLE VIERGE, EN SEPTEMBRE L'ONZIÈME
DE L'AN CINQ CENS, MIL QUATRE VINT SEPTIÈME
LA REGUÉRIT DU TOUT ENTIÈREMENT.

« Au siècle de Rubens, lorsque tous les grands faits religieux et traditionnels se perpétuaient par la peinture, on fit un tableau fidèle et poétique de cet épisode dramatique de l'histoire de Cambron. Une toile de six pieds carrés reçut les principales phases de ce mémorable événement. Au centre de la composition était représentée la madone vénérée de l'abbaye de Cambron, et tout autour l'artiste avait groupé une foule de petits médaillons, rappelant les scènes diverses du juif et de son antagoniste, retracées si vivement par le vieux trouvère. Dans un coin de la toile, on voyait un portrait d'une dame en costume religieux, peinte à la manière d'Holbein. On lisait au bas de la peinture ces mots écrits en lettres d'or : *Nostre Dame de Cambron. 1620.*

« Ce tableau historique resta vraisemblablement à l'abbaye de Cambron jusqu'à la première Révolution française, fatale à tous les cloîtres. Il fut, comme toutes les curiosités des abbayes, livré au pillage et à la friperie. Par respect pour tout ce qui se rattache au culte, respect qui ne fut jamais totalement perdu en Belgique, on le dépaysa ; il fut porté à Paris, où tout finit par aboutir ; là, il fut acquis en 1835 par M. P. Hédouin, de Boulogne, poète et compositeur, ami des arts surtout et amant passionné des objets curieux. La vue de ce tableau-légende lui inspira l'idée d'écrire une nouvelle sur ce sujet tant soit peu rajeuni. Sa riche imagination s'écarta légèrement de l'histoire, sans altérer toutefois la couleur locale, et il sortit de sa plume une jolie brochure intitulée : *Le Sacrilège, chronique de la Flandre au XIV^e siècle* ; Calais, E. Leleux, 1849, petit in-8 de 31 pages. »

5. La quatrième et dernière peinture, qui est sur bois, se conserve dans la chapelle de Notre-Dame de Cambron, à Estinnes-au-Mont. Elle remonte à coup sûr à la fin du xvi^e siècle. C'est un grand tableau, ayant 2 mètres 40 cent. de longueur sur 1 mètre 80 cent. de hauteur, et qui est partagé en douze compartiments. Dans chaque carré est représentée une des scènes du miracle de Cambron ; au-dessous se trouve écrite, en caractères gothiques, une légende de quatre vers pour chaque fait.

1. Le Juif Guillaume, transporté de rage à la vue d'une peinture représentant la sainte Vierge ¹, frappe de sa pique l'image de la Mère de Dieu. Le charpentier Jean Maudidier veut pourfendre le juif sacrilège ; le frère convers Mathieu de Lohbes l'en empêche :

1. Quelques notes me semblent indispensables pour compléter la description de M. Lejeune. Sur un autel, garni d'un parement d'étoffe, se dresse une statue de la Vierge, assise et abritée par un dais à dossier pendant.

Ung Juifs fut Guillamme avoit à non,
a la Mère de Jésus adversaire ;
parti de Mons pour allere à Cambron,
où y frapi la Vierge au visaige.

2. Jean et le religieux racontent à l'abbé Nicolas de Herchies ¹, accouru au bruit, l'outrage fait à Notre-Dame de Cambron :

Ung charpentier estant à son ouvraige,
et ung convier que lors estoit envoye,
furent à l'abé conterre le grant outrage
du Juifs et son cruel defroy.

3. Prosterné devant le pape Jean XXII ², à qui il a donné avec son compagnon les détails du sacrilège, il obtient du Saint-Père une lettre pour engager le comte de Hainaut à punir le coupable :

Le convier de Jésus inspiré
requéry grâce pour à Rome en allere
et de bon copure luy ofroy l'abé
pour le cas au Pape revellere.

4. L'abbé de Cambron ³, en compagnie du charpentier et du frère Mathieu de Lobes, présente au grand bailli de Hainaut ⁴, la lettre du Pape, qui demande la punition du Juif :

A son retoure alirent présentere
le convier, le carpentier san fault
la lettre quy deult de Rome raportere
a Mons au baillie de Hainault.

5. La sainte Vierge apparaît, pendant la nuit, à Jean Lefebvre, qui repose dans son lit ⁵, et lui dit d'aller venger l'outrage resté impuni :

La Vierge Mère saparut au Estine
a Jehan Le Febvre que lors estoit sartrier ;
Apiarus par puissance divine,
luy dit la Vierge pour me allere vengier.

6. L'ange du Seigneur lui renouvelle l'ordre du ciel. Prosterné devant son curé ⁶, le paralytique lui raconte la vision qu'il a eue :

1. L'abbé porte le costume cistercien, tunique blanche et scapulaire noir. Il a en main la crosse et est coiffé de la barrette.

2. Le pape, chapé et tiaré, tient la croix à triple croisillon. Il est accompagné de plusieurs cardinaux en *cappa* et chapeau ; l'un porte une croix double et un autre une croix simple.

3. Tête nue, crosse en main.

4. Vêtu d'une toge, fourrée d'hermine, avec le chapeau à bec.

5. Il s'est agenouillé pour écouter la Vierge.

6. Le curé, assis sur un fauteuil, coiffé de la barrette, en surplis et étole croisée sur la poitrine, l'écoute en confession, la main droite posée sur sa tête. Le Fèvre est agenouillé à sa droite et joint les mains.

Il se levi bien tost et radement,
et à Cambron ali veoirs l'image ;
puis s'en retourna à Mons joieusement
deffier Guillamme et luy jeter son gage.

7. Le comte de Hainaut ¹, les seigneurs de sa cour, les gens d'armes et le peuple entourent le champ clos à la porte du Parc ². Le vieillard et le Juif sont entrés en lice, armés chacun d'un bâton et d'un bouclier ³; le combat commence :

Hors de la port du parcqe le campe fut
pour monstrier ce miracle évident ;
où le meschant Juif fut vaincu
devant les nobles que lors estoient présent

8. Le champion de la Mère de Dieu ⁴, ayant terrassé son adversaire, s'apprête à l'assommer d'un violent coup de bâton. Le Souverain ⁵ ordonne de sonner la retraite :

Jehan Le Febvre tient Guillamme à merchi
et cognu son meffait et outrage
l'an mil iij^e xxvi le vilj^e en avri
fut le meschant bien paies de son gage.

9. Le Juif est traîné ⁶ au gibet que le comte de Hainaut a fait dresser sur le rempart du Parc. Les chiens qui doivent le dévorer sont menés en laisse. Le grand bailli ⁷ et ses officiers suivent ce lugubre cortège :

Le meschant fut au gibet traîné
comme réputé hors la ville de Mons
a celle fin que au peuple fut monstré
releplé par le maudit félons.

10. Il est pendu par les pieds et le feu consume lentement ses chairs, pendant que les chiens affamés lui déchirent les entrailles :

Pour punir son très cruel outrage,
entre deux chiens affamés
fut pendu pour vengier l'imaige,
les pieds en haut comme meschant aprouvé.

11. Le vieillard victorieux est ramené en triomphe aux Estinnes : il porte la bannière de la sainte Vierge, tandis que deux de ses compagnons

1. A cheval.

2. Le gant du défi est jeté à terre.

3. Le bouclier du vieillard porte une croix de gueules et, au milieu, l'image de la Vierge; celui du Juif a pour armoiries trois clochettes, 2 et 1.

4. Sa casaque est traversée d'une croix rouge, en avant et en arrière, pour attester sa confiance en Dieu.

5. Glaive en main, en qualité de justicier.

6. A la queue d'un cheval.

7. A cheval.

tiennent l'un le bouclier et l'autre le bâton qui ont servi au combat ; ils chantent les louanges de Marie :

Le champion quy en fit la vengeance,
fut au Estine menés triomphamment,
chantan en ordre et belle ordonnance,
remerchiant la Vierge dévôtement.

12. L'abbé de Cambron¹, Nicolas de Hoves, accompagné de ses religieux, fait une procession solennelle en action de grâces :

Alors a fait l'abé de Cambron
proucession très fort honorable,
où le peuple par grand dévotion
prioient la Vierge du miracle louable.

XXIII. — VIERGE DE RÉ²

1. Le tableau, peint sur panneau de sapin, que possède M^{lle} Louise Barbier de Montault, à Poitiers, a été acheté à Rome, en 1863, par son frère Charles, alors zouave pontifical, chez un brocanteur qui n'a pas su en dire la provenance.

Ce panneau mesure 0,40 de hauteur sur 0,31 de largeur. Il est fixé dans un cadre de dix centimètres de large, en bois de chêne mouluré.

Le fond est brun. La Vierge se présente de face, nimbée de jaune. Son manteau bleu, à passementerie jaune, remonte sur sa tête. Sa robe est rouge, ceinte à la taille. Sa figure est plutôt jeune et petite, avec de grands yeux ouverts qui regardent fixement. D'une plaie, au sommet du front, découlent trois jets de sang qui descendent jusqu'en bas. Sa main droite levée tient un bouquet de trois roses rouges sur une seule tige feuillue. Elle serre de la main gauche l'Enfant Jésus, au nimbe jaune, qui bénit de la main droite à trois doigts, tandis que la gauche est étendue sur un livre ouvert, dont la couverture est rouge³. L'enfant est déjà grand et sérieux ; ses cheveux blonds sont courts, mais fournis. Il est vêtu d'une petite robe

1. Mitré, crossé, chapé, accompagné de ses religieux en coule, suit une châsse, portée sur les épaules de deux diacres en dalmatique ; en tête du cortège, on voit deux bannières tenues par des laïques et la croix des processions, pattée et sans crucifix, portée par un clerc en surplis, l'aumusse au bras.

2. *La Vierge de Spolète*, dans la *Revue d'Archéologie Poitevine*, 1899, pp. 73, 77.

3. D'après le repeint, ce serait l'extrémité repliée de la banderole.

verdâtre, à col et poignets de passementerie, serrée à la taille par un ruban rouge, noué en avant. Il boit au sein droit de sa mère, qui sort par une échancrure de la robe, également galonnée ; mais il paraît distrait et plus occupé d'autre chose, sa physionomie est presque inquiète.

Au-dessous se développe une banderole blanche, sur laquelle on lit en majuscules noires, gauchement tracées :

IN GREMIO MATRIS SEDET
SAPIENTIA PATRIS

2. Nos investigations doivent porter sur deux points : la date de l'original et de la copie, puis l'identification du sujet.

Lorsque le cadre fut refait, en bois resté brut, on voulait honorer cette Vierge d'une manière plus digne. Les moulures sont celles du xvii^e siècle ; aussi j'attribuerais cette addition au style adopté par les bénédictins qui, à cette époque, dans la restauration de leurs églises, préférèrent le bois de chêne non peint, ce qui dénote, avec un sens esthétique particulier, de la sévérité dans la règle réformée, et de l'économie dans la gestion des biens.

En même temps, le tableau fut entièrement repeint, mais avec si peu de soin et sans tenir compte du style, qu'il a perdu à cette retouche maladroite une partie de son intérêt archéologique. C'est un vrai barbouillage, un empâtement grossier, qui, tout en respectant les contours, sacrifie impitoyablement les détails. La couleur devient crue, les ombres et les plis s'éloignent de la nature, les nimbes perdent leur contour ferme.

Malgré cela, la copie peut être reportée aux débuts du xvii^e siècle. Je le constate surtout aux galons, qui sont en relief et reproduisent une riche broderie, comme celle qui distingue la Vierge de Romay, à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire). Une bande horizontale, qui subsiste tout en haut, doit être le galon qui bordait la tenture de fond, disposée en dossier derrière l'image vénérée.

Si le tableau m'appartenait, je n'hésiterais pas à enlever la couche qui recouvre l'œuvre primitive. Je l'ai essayé une fois pour le tableau de Roiffé (Vienne) et j'y ai réussi au-delà de toute espérance.

3. Cette copie de la première Renaissance est la reproduction d'un tableau qui pouvait, d'après l'ensemble, remonter au xiii^e siècle

avancé. Qu'on remarque combien il est archaïque. Trois détails surtout me frappent ; l'attitude de la mère, assise très probablement et allaitant de la façon la plus chaste l'enfant divin ¹ ; en effet, la robe n'est que fendue, type qui se retrouve entr'autres au portail de Candes (Indre-et-Loire), sur une grande statue sculptée au XIII^e siècle. Ensuite j'observe l'attitude de l'enfant, qui bénit et est entièrement habillé. Enfin, les trois roses, épanouies sur une seule tige, proclament la maternité de Marie, tout en restant vierge ² ; les trois états de sa virginité sont ainsi exprimés sur un vitrail de S. Nicolas de Port en Lorraine : *Virgo ante partum, in partu, post partum* ³. Tout cela a une saveur médiévale. Marie n'est-elle pas

1. On attachait une signification particulière à ce mode de représentation. Le *Breviarium Voraviense*, ms. du XV^e siècle, dans l'office de *B. M. V.*, a ce répons (Dreves, *Anal. hymn.*, XXIV, 50) :

Præbe, mater, filio
Pectoris mamillas,
Vultu nos propitio
Gernat ut per illas.

Le *Breviarium Arosiense*, imprimé à Bâle en 1513, demande à Jésus la pureté par le lait virginal de sa mère (Dreves, XXIV, 116) :

Per lac Mariæ Virginis
Quod, Jesu rex, suxisti,
Dele flammam libidinis
In nostra carne tristi.

2. « Notre-Dame de la Rose à Lucques, en Italie. Trois roses furent trouvées au mois de janvier, entre les mains de cette image, selon une chronique latine. Caesar Franciot, in *Historia Lucensi* » (Migne, *Diet. des pèlerinages*, II, 1284).

Les roses, dans le symbolisme chrétien, ont la triple signification d'odeur céleste, de plénitude de la grâce et surtout de maternité divine :

Le *Breviarium monasticum* du XV^e siècle compare Marie à une fleur dont l'odeur lui vient du ciel (Dreves, XXIV, 84) :

Spirat odore bono,
Cœlesti prædita dono.

Une hymne, dans un bréviaire manuscrit de Prague, du XV^e siècle, dit que Marie a les mains pleines de roses pures, ce qui constitue une de ses joies :

Gaude, quæ mundis manibus
Plenis rosarum floribus.

Rien n'est plus fréquent, au moyen âge, que l'emploi de ces deux fleurs : le *lis*, pour exprimer la virginité et la rose, pour symboliser la maternité.

La première antienne des Laudes de l'office de la Vierge, dans le bréviaire de Westminter, est ainsi libellée : « Hæc est regina virginum, que genuit regem velut rosa decoris » (*Miss. Eccl. Wesim.*, III, 1324).

Un collectaire de Vienne (Autriche) du XV^e siècle, dit : « Tumba reperta rosis » (Dreves, XXXII, 42).

3. Le *Breviarium Cracoviense*, manuscrit du XV^e siècle, a ce verset au 2^e répons des matines, « In festo Mariæ nivis » (Dreves, *Anal. hymn.*, XXIV, 188) :

qualifiée par l'Eglise, non-seulement *Rosa mystica* ¹, mais aussi *Plantatio rosæ* ? ².

L'inscription, en hexamètre léonin, n'a pas été faite expressément pour ce tableau, car on la rencontre ailleurs ³; mais elle a une signification propre, qui concorde avec l'iconographie. Marie est le trône de la divinité ⁴, l'enfant s'assied sur son giron; plus tard, on le relèvera sur le bras. Qualifié *sagesse du Père* ⁵, il est, en effet, si occupé de sa mission, qu'il néglige presque de prendre la nourriture que lui offre le sein maternel, pour songer à la rédemption du genre humain à qui il envoie sa bénédiction.

4. Ce type de Vierge n'est pas commun, il n'y a donc pas lieu de

Albuit in vita, quia virgo tota pudica,
Casta gignante virgo post mansit et ante.

L'antienne des complies *Alma redemptoris*, qui est propre à l'Avent, exprime la même pensée, également en vers :

..... Tu quæ genuisti,
Natura mirante, tuum sanctum genitorem,
Virgo prius ac posterius.

1. Litanies de Lorette.

2. « Quasi plantatio rosæ in Jericho ». Ce texte du livre de la Sagesse figure dans l'épître de l'Assomption.

3. « A Beaucaire, la grande église, appelée Notre-Dame de Pomier, fut fondée en 856, par Bernard, comte de Narbonne, marquis de Gothie et duc de Septimanie : les Hongrois la pillèrent et Raymond, comte de Toulouse, en fut le restaurateur. Le portail est orné de figures relatives à la naissance du Christ; au milieu est la Vierge, qui tient entre ses bras le divin Rédempteur; on lit au-dessous en caractères gothiques :

IN GREMIO MATRIS RESIDET SAPIENTIA DEI

(Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. III, p. 434).

Le *Breviarium Vallumbrosanum*, de l'an 1476, contient, dans ce répons du 3^e nocturne de l'Office de la Visitation, une idée équivalente (Dreves, XXIV, 104) : « Continet in gremio cælum terramque regentem virgo Dei genitrix ».

Il n'y a aucune importance à attacher à l'opinion de Collin de Plancy (*Dict. critiq. des reliques et des images miraculeuses*, I, 74), qui reproduit celle d'un protestant : « On donne aussi le nom de *Jupiter bambino* à Jupiter enfant dans les bras de la déesse Vesta, qui, selon les païens, resta toujours vierge. D'Aubigné dit que c'est sur ce modèle que les chrétiens ont représenté la Vierge Marie avec le petit Jésus sur son sein. *Confession du sieur de Sancy*, chap. II ». Il est absolument faux que le prototype de cette iconographie soit païen; il nous vient en ligne droite des Byzantins.

4. Le *Codex Græcensis*, du xv^e siècle, dans l'office de *Gaudiis B. M. V.*, salue Marie du titre de trône du nouveau Salomon (Dreves, *Anal. hymn.*, XXIV, 171)

Gaude, vellus Gedeonis,
Throne novi Salomonis,
Qui elegit te in matrem,
Ivit lætus jam ad Patrem.

5. A S. Pierre de Louvain, dit le chanoine Marsaux, « dans le transept du côté de l'évangile, on voit, au-dessus de l'autel, une statue de la Ste Vierge,

le confondre avec d'autres. Mais sa caractéristique principale, pour la reconnaître, doit être la plaie du front et la miraculeuse effusion du sang.

Or on raconte que des individus jouaient, dans la rue, à Spolète, au-dessous d'une Madone peinte sur le mur. Un des joueurs, qui perdait s'en prit à la Vierge et lui lança une pierre au visage ; le

invoquée sous le nom de *Sedes sapientiæ*, Trône de la Sagesse. Elle est assise et a un air byzantin, quoique datant de 1440. Une confrérie a été érigée en son honneur en 1445 » (*Messenger de Saint-Joseph*, 1897, p. 313).

Un manuscrit de Londres, du XIII^e siècle, à propos des Joies de la Vierge dit (Dreves, XXXI, 192) :

Dei sapientia in te incarnata.

Le *Breviarium Franciscanum*, au XIV^e siècle, appelle le Père, dans l'antienne du *Magnificat*, à la fête de la Trinité : « O fons sapientiæ, de qua manat Filius ».

Dans l'office de la Vierge, au *Breviarium Voraviense*, ms. du XV^e siècle, la première antienne du second nocturne est ainsi formulée (Dreves, *Anal. hymn.*, XXI^v, 51) :

Dignitas Ecclesiæ
Claret in Maria,
Quam de throno gloriæ
Visitat sophia.

Le XV^e siècle a particulièrement affectionné cette pensée :

« Jesu, Patris o sophia », porte un manuscrit de Vienne en Autriche (Dreves, XXXI, 59).

Dans un ms. de 1477, on lit (Dreves, XXXII, 200) :

Plena fulges virtutum gratia,
Nam fit in te carnis substantia,
Verbum Patris et Sapientia,
Sine patre dum Patrem Filia
Peperisti.

Heures à l'usage de Rome, Paris, 1502 :

Patris Sapientia, veritas divina

Ms. italien (Dreves, XXX, 32) :

Patris Sapientia, veritas divina,
Deus homo.

Heures des Célestins, à Paris :

Domus Dei quam fundavit,
In qua thronum collocavit
Patris Sapientia.

On comprend pourquoi, au XV^e siècle, la Vierge est appelée « aula sophiæ » (Dreves, XXXII, 164) et trône de la sagesse, en 1477 (XXXII, 159) :

Thalamus munditiæ,
Thronus sapientiæ,
Eia, quo rex gloriæ
Christus sedet hodie.

sang jaillit aussitôt et se répandit sur toute la sainte image. Le peuple, témoin du miracle, fit enlever la fresque qui se conserve dans une église de la ville où je n'ai pu la voir, car elle est sous clef, gardée par le municipe, qui ne la montre qu'à certains jours. Ce renseignement m'avait été donné à Rome. Pour en contrôler l'exactitude, j'ai écrit à l'archevêque de Spolète ; mais ma lettre est restée sans réponse. J'abandonne donc cette piste, pour en suivre une autre qui me semble la seule sûre.

M. Mellerio raconte ainsi le miracle du « Sanctuaire de Ré (Italie) », dans les *Notes d'art et d'archéologie*, 1896, p. 150-151 :

La réputation miraculeuse du sanctuaire de Ré est répandue dans le Piémont, la Lombardie et le canton du Tessin (Suisse). De tous ces pays, depuis quatre siècles, de nombreux pèlerins se rendent à Ré, chaque année, vers la fin de juin, pour assister aux cérémonies religieuses que l'on célèbre avec grande pompe pour perpétuer le souvenir du miracle qui eut lieu dans ce petit village, situé à l'extrémité de la vallée de Vigizzo... dans la vallée alpestre de l'Ossola supérieure, province de Novare... Ré est un tout petit village... à une heure du canton du Tessin...

L'église de Ré, qui était très petite et dédiée à S. Maurice, avait sur sa façade une peinture à fresque, très grossièrement faite, représentant la Ste Vierge allaitant l'Enfant Jésus et au bas de la peinture était écrit *In gremio matris sedet sapientia Patris*. Le 29 avril 1494, un dimanche, vers la tombée du jour, des paysans jouaient aux boules, sur la petite place, devant l'église, lorsqu'un des joueurs, le nommé Zuccone, de Londrago, pays voisin, furieux de perdre toujours, se retourna vers la peinture de la Vierge en blasphémant et lui montrant le poing, il s'écria : C'est toi qui me fais perdre. Après avoir prononcé ces paroles, ce forcené ramassa une pierre et la lança avec violence contre l'image de la Ste Vierge qu'il atteignit au front. Au même instant, comme s'il se fût agi d'une personne vivante, le sang jaillit de la blessure faite au front, avec une telle abondance qu'il inonda le visage et le corsage de la Vierge, ainsi que la figure de l'Enfant Jésus et se répandit jusqu'à terre. A cette vue, Zuccone resta atterré ; il se jeta à genoux et implora miséricorde, en donnant les signes du plus profond repentir.

Les assistants, effrayés, se prosternèrent également devant l'image miraculeuse et se mirent en prières pour apaiser la colère divine qui se manifestait d'une façon aussi éclatante ; mais bientôt leur indignation éclata contre Zuccone, toujours prosterné la face contre terre ; ils le chassèrent du pays et il dut même s'enfuir en Suisse, pour éviter la fureur des habitants de la ville. Ce malheureux se retira dans un endroit désert, où il vécut comme un ermite et fit une mort exemplaire.

La nouvelle de cet événement extraordinaire se répandit rapidement

dans tous les pays environnants; les populations accoururent en foule pour voir le sang qui coulait toujours. Ce sang précieux coula pendant dix-huit jours, par intervalles, plus fort les trois premiers jours, plus faiblement les suivants, nuit et jour. Pendant ce temps, les cloches sonnaient sans relâche et l'église était entourée de cierges. . .

L'Ossola et la vallée de Vigezzo étaient, à cette époque, sous la dépendance des comtes Borromée, représentés dans la vallée par le podestat Daniele de Crispi, homme connu pour son incrédulité religieuse. Ce magistrat se transporta à Ré. . . , et commença une enquête des plus minutieuses. . . Le podestat, ainsi que sa suite, et tous les personnages présents, virent couler le sang et le touchèrent; il exhalait une odeur balsamique dont aucun baume terrestre ne peut donner l'idée.

La nuit après le 1^{er} mai, le sang coula plus abondamment jusqu'à terre; on alla aussitôt prévenir le recteur de l'église, don Giacomo, qui accourut avec des linges fins pour essuyer le visage de la Ste Vierge et recueillir le sang précieux dans un petit vase de cristal. Tout cela se fit en présence du podestat et des autorités religieuses. . . Le doute n'étant plus possible. . . , le podestat, tout troublé et convaincu, donna l'ordre de rédiger, séance tenante, un acte solennel, constatant la véracité des faits mentionnés ci-dessus. Cet acte officiel et public, fut dressé par le notaire Pietro Baleoni. . . L'original de ce parchemin est conservé précieusement dans les archives de l'église de Ré. . .

Voici quatre siècles que cet événement s'est produit; les linges, encore teints par le sang dont ils étaient imbibés, et le petit récipient contenant le sang, sont enfermés dans un ostensor en cristal, qui avait été scellé avec les cachets des autorités civiles et religieuses.

5. Etant à Domodossola, en 1867, je me trouvais bien près (à deux heures de distance) du sanctuaire vénéré; mais n'en ayant pas su l'existence, je passai outre, ce que je regrette beaucoup actuellement. Afin d'être renseigné à fond sur la question, je priai Mgr l'évêque de Novare de vouloir bien m'aider dans mes recherches. Ce digne prélat, dont je ne saurais trop louer la complaisance, me répondit immédiatement, heureux d'apprendre que sa madone miraculeuse attirait l'attention du monde savant en France. A sa lettre très gracieuse étaient jointes une notice, une photographie, une chromolithographie et une image populaire.

L'image en couleur reproduit, à peu près, l'image de Ré, avec son histoire et une prière enrichie d'une indulgence de 40 jours; mais surtout elle donne, au revers, la représentation du reliquaire plein de sang, qui a la forme d'une monstrance, soutenue par deux anges et placée dans une niche élégante.

La chromolithographie, de grand format et de bonne exécution, n'a aucune valeur archéologique; en effet, elle est absolument fantaisiste et tellement modernisée qu'on n'y reconnaît plus le style de l'original. Non seulement le fond est irradié et nuageux, mais, ce qui est plus grave, les têtes ont perdu le nimbe, le voile bleu est semé d'étoiles d'or à quatre ou cinq rais, la robe rouge est unie et si bien fermée qu'on n'y voit plus le sein maternel.

La photographie nous révèle l'état actuel de la fresque, qui n'est pas trop endommagée. Le fond semble un treillis à barreaux qui s'entrecoupent horizontalement et verticalement; on dirait aussi bien un fenestrage à vitres blanches.

Le nimbe de la Vierge est circulaire, gemmé sur l'orle et étoilé dans le champ. La peinture est fort médiocre et procède par teintes plates, où des traits noirs forment les linéaments du visage et des mains. Les yeux sont fendus en amande. Le voile, qui descend de la tête sur les épaules, est parsemé de gros fleurons crucifères, dont l'orbe s'épanouit en pétales. La robe présente la même ornementation. Le bras droit, levé et raide, tient la tige aux trois roses, en forme de boules. L'Enfant Jésus, assis sur le bras gauche de sa mère, boit au sein droit, qui sort à demi par une échancrure de la robe. Son nimbe est perlé au pourtour; sur l'orle se détache la croix pattée qui atteste sa divinité. Il bénit à trois doigts, à la manière latine.

L'inscription est presque effacée; cependant je constate qu'elle est écrite en gothique ronde et qu'on peut y suivre à peu près toutes les lettres.

L'ensemble atteste clairement le style du *xiv^e* siècle, plutôt avancé.

Il est regrettable que cette fresque, qui intéresse à la fois la piété et l'archéologie, soit, à la mode italienne, défigurée par des additions de bijoux, croix, chaînes, colliers, boucles d'oreilles, etc. Les couronnes sont particulièrement ridicules et du plus déplorable effet.

Le livret, qui justifie le culte rendu à cette Madone, est un petit in-8°, de 160 pages, imprimé à Parme en 1898 sous ce titre : *Il santuario di Re in val Vigizzo, brevi cenni del Sac(er)dote* Carlo M. Baratta. Les illustrations donnent une vue de Ré, de la façade et l'in-

térieur de l'église, la fresque exactement reproduite et sa situation à l'extérieur de l'ancienne chapelle, sous le *balai*.

J'ai lu très attentivement cet opuscule, plein de documents intéressants. J'y relève ces faits significatifs que j'indique sommairement : Le titre ordinaire de cette Madone est *Maria santissima del sangue*; ou *Sto Marie du sang*; en latin *S. Maria ad sanguinem* (p. 27). La première visite de l'évêque diocésain se fit en 1593; elle contient cet article en italien : « On fera un vase ou tabernacle décent pour conserver les linges teints du sang miraculeux de cette image, qui devra se garder, avec les autres reliques s'il y en a, dans une *fenestrella*, tapissée de soie, près de ladite image; les linges ne pourront pas être extraits du vase, mais seront seulement visibles à travers le cristal ».

Un autel fut construit devant la Sainte image; à la partie inférieure avait été pratiquée une ouverture laissant voir « les traces du sang au pied du mur » (p. 32).

Le 23 septembre 1773, le reliquaire fut solennellement déposé dans une niche richement décorée, où il est encore exposé.

« La confrérie de la Madone du sang fut érigée; Clément IX lui octroya des indulgences et, en 1739, la S. C. des Rites accorda la faculté de célébrer la fête de la Ste Vierge de Ré le 30 avril, avec office et messe du rit double majeur. Cette fête a été fixée pour le diocèse de Novare au 2^e dimanche après Pâques » (p. 37). Enfin, en 1824, le cardinal Morozzo, évêque de Novare, couronna solennellement l'image miraculeuse, à laquelle il offrit sa croix pectorale.

Un chapitre entier est consacré, p. 106 et suiv., aux « images et sanctuaires de la Madone de Ré, en dehors du diocèse de Novare ». Une copie se voit à Ghisolfa, village à quelques kilomètres de Milan et, à Milan même, en dehors de la maison Ramazzotti. Cette dernière, peinte à fresque, est accompagnée de cette double inscription : *Vero ritratto della S.S. Vergine di Osa (Ossola)*:

« *Vigetii me terra colit, furor impius ictu*

Percutit at miro vulnere crevit honos ».

« A Padoue, elle est vénérée dans l'église de S. Augustin et à Rast, dans le Tyrol méridional » (p. 109). Il s'en rencontre deux autres, à l'abbaye de Schlierbach (Autriche) et à Klattau, en Bohême. Page 112 est donnée une reproduction de cette dernière; en voici les

particularités : le voile est semé d'étoiles, alternées avec les initiales V. M (*Virgo Maria*) et les lettres A F liées, qui doivent être les initiales des donateurs, mari et femme, agenouillés au pied du tableau ; l'Enfant ne boit pas au sein de la mère et de la main gauche il tient la banderole sur laquelle est écrit le vers léonin. Au-dessous on lit :

RITRATO DELLA IMAGINE MIRACOLOSA
MADONNA DE RE IN VALLE DI VEGEZZO

« Sur cette image se répéta le prodige de Ré. Le 8 juillet 1685, du front de la Madone le sang commença à couler tout le long de l'image et les gouttes continuèrent à tomber quelque temps en présence de nombreux témoins qui étaient accourus. Le miracle fut examiné par deux commissaires envoyés à Klattau par l'archevêque de Prague et confirmé par la déposition sous serment des témoins oculaires : les actes authentiques en sont conservés aux archives consistoriales de Prague... Le culte s'étendit promptement, non seulement en Bohême, mais aussi en Bavière et dans l'Autriche supérieure... Klattau devint le but de nombreux pèlerinages et, dès 1686, on comptait plus de 4.000 pèlerins » (p. 113).

XXIV. — VIERGE D'EDELBACH.

M. Saunier, curé de Trondes (Meurthe et Moselle), a trouvé, chez une de ses paroissiennes, une prière imprimée qu'il m'a communiquée, sur la recommandation de M. le baron de Braux. Je les remercie tous les deux de cette attention, qui va me permettre d'ajouter une page curieuse à ce que j'ai déjà écrit sur les dévotions populaires.

Voici la copie exacte de l'imprimé :

Belle prière d'indulgence, touchant la merveilleuse Image miraculeuse à Marie d'Edelbach en Franconie près de Vitzbourg. Celui ou celle qui la récitera seulement une fois chaque semaine, obtiendra cinq cents ans d'Indulgence et rémission de ses péchés.

Je vous salue mille millions de fois, très glorieuse et très humble Mère de Jésus, qui suiez du sang. Epouse du Saint-Esprit, Reine des Anges, Princesse de Jérusalem et Marquise de Lorette. O miséricordieuse Mère de Jésus ! Je me prosterne aux pieds de votre grande miséricorde. O Marie ! que je suis faible et fatigué du poids de mes crimes et de mes

iniquités, je suis un abyme de tous les péchés, ma pauvre âme est entièrement étouffée dans la mer de souffre et dans l'étuve des flammes infernales. O miséricordieuse Mère de Jésus ! cherchez mon âme égarée, de même que vous avez cherché en grande douteur votre cher fils Jésus, jusqu'à ce que vous l'eûtes trouvé. O miséricordieuse Mère de Jésus, lorsque je comparaitrai dans la vallée de Josaphat, et que je devrai rendre compte de toutes mes actions depuis l'âge de sept ans jusqu'au dernier moment de ma vie, de toutes les paroles, œuvres et pensées, depuis les plus petites jusqu'aux plus grandes. O miséricordieuse Mère de Jésus ! montrez à votre cher enfant les sept glaives qui ont percé votre cœur virginal. O miséricordieuse Mère de Jésus ! lorsque je viendrai en la présence de votre cher Enfant, devant le terrible Tribunal de la justice divine : ô vous célestes élémens, vous toute la Cour céleste, venez à mon aide. O bon Jésus ! avec quels hurlemens nous viendrons entourer les Esprits infernaux comme des Lions rugissans, lorsque nous serons encore dans l'incertitude si nous serons placés du côté droit ou du côté gauche. O Jésus Crucifié, attachez-nous avec un cloux à la sainte croix, afin que nous soyons inébranlables à l'article de la mort. O saintes plaies sanglantes de Jésus, lavez et purifiez mon âme pécheresse. avec une seule goutte de votre sang vermeil. O très bénite playe de l'épaule de Jésus, cachez-y mon âme pécheresse. O Marie ! Reine du ciel, je vous salue de tout mon cœur ; je me jette à vos pieds et à ceux de votre très-cher Enfant Jésus : vous êtes certainement miraculeuse, vous mettez en liberté celui qui vous invoque. O Marie, charmante Mère de Jésus, permettez-moi que je vous adresse une prière, que j'espère que vous ne me refuserez pas, qui est, qu'à mon agonie, vous m'accorderez votre grâce ; je veux vous être fidèle jusqu'à l'extrémité, donnez-moi le Sacrement. O très-aimable Mère de Jésus, lorsque mes oreilles n'entendront plus, ô Marie, assistez-moi, lorsque la mort approchera, que mes yeux se rompront, que ma bouche ne pourra plus rien proférer, ô Marie, assistez-moi. O Pécheurs, courez, ne tardez pas de vous rendre dans ce lieu de grâce, où l'on trouve assistance en toutes choses : Elle sera même votre mère, et vous présentera à son fils Jésus. O Reine, je vous salue ; ô anges, approchez, assistez-moi à louer, honorer et glorifier Marie, Reine du Ciel. Sur cela je parts, et m'envais dans ce lieu de grâce. Jésus, Marie, Joseph, soient mes dernières paroles, ô très charmante Mère. Ainsi soit-il.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH.

Mon cher Enfant, prenez bon courage, je ne vous laisserai pas périr, votre affaire sera parfaitement bonne, si après cela vous venez à mourir ; si mon fils vous a racheté, moi je vous consolerais.

Il faut, pour obtenir cette Indulgence plénière, ne point quitter cette Prière, ni la confier à personne, quand même on la sauroit par cœur.

Cette prière est imprimée sur une feuille, pliée en deux, ce qui

donne quatre pages, numérotées et entourées d'une torsade. Haute de 0,15c. et large de 0,09, elle correspond au format in-18 et a été faite évidemment pour être conservée dans un livre d'église, où l'on aimait à accumuler des images et des dévotions de ce genre.

Elle devait se distribuer dans le sanctuaire même et était toute personnelle; aussi défend-on de « la confier à personne », ce qui ferait peut-être perdre son efficacité, laquelle consiste en deux choses : la porter exactement sur soi et « ne point la quitter », puis la réciter en la lisant, « quand même on la saurait par cœur ». On gagne à cette pratique essentielle une « indulgence plénière ». C'est vraiment bien commode, mais qui garantit l'authenticité de la concession ? Il n'y a ni nom de pape ni date, pas même le contrôle de l'Ordinaire : la réserve est telle que le nom de l'imprimeur et celui du lieu de l'impression font défaut.

Mais je constate une contradiction flagrante entre les rubriques initiale et finale. Si l'indulgence est réellement *plénière*, comme nous venons de le voir, comment se fait-il qu'au début on la dise seulement de 500 ans, c'est-à-dire *partielle*, ce qui n'est pas du tout la même chose pour le fidèle ? En tout cas, elle est qualifiée, en mauvais français, « prière d'indulgence », ce qui signifie qu'on gagne en la récitant, « seulement une fois chaque semaine », une indulgence spéciale, mais qui n'est certainement pas quotidienne, quoiqu'on puisse croire.

Que cette prière soit « belle », tout cela dépend des goûts. Pour ma part, je n'en suis pas enthousiasmé, quoique l'auteur s'exalte facilement en invocations et salutations. Elle tourne même au grotesque par les appellations de « princesse de Jérusalem et marquise de Lorette », attribuées à la Vierge. A cette exclamation on dirait un damné qui s'agite dans l'enfer, mais alors c'est par anticipation et quand on y est, on ne peut plus en sortir ¹. « Ma pauvre âme est entièrement étouffée dans la mer de souffre et dans l'étuve des flammes infernales ». L'inexactitude théologique n'est pas moins grande dans cet autre passage : « Avec quels hurlemens nous viendrons entourer les Esprits infernaux comme des lions rugissans, lorsque nous serons encore dans l'incertitude, si nous serons placés

1. X. B. de M., *Œuv. compl.*, t. II, p. 17.

du côté droit ou du côté gauche ». Cette incertitude ne s'explique pas, puisque le jugement particulier a déjà décidé du sort éternel, bon ou mauvais. On ne comprend pas davantage qu'elle pousse vers les démons, tandis qu'elle devrait, au contraire, exciter à chercher une protectrice dans la « miséricordieuse mère de Jésus ».

L' « image d'Edelbach » est « merveilleuse » à un double titre : d'abord, elle « sue du sang », puis elle est exposée dans un « lieu de grâce, où l'on trouve assistance en toutes choses ». Ce lieu est un but de pèlerinage et la grâce souvent se communique sous forme de miracle..

La prière qui se fait devant cette image embrasse plusieurs ordres d'idées : on y trouve, non seulement un « salut » à Marie, mais aussi des allusions aux dévotions alors en vogue ; comme les sept douleurs symbolisées par « sept glaives », qui transpercent le « cœur virginal » ¹. Les cinq plaies, dont le sang « lave et purifie l'âme pécheresse » ² ; la « plaie de l'épaule », formée lors du portement de croix ³ ; la sainte Famille, « Jésus, Marie, Joseph », spécialement invoqués pour la bonne mort ⁴. Il n'y manque que le Sacré Cœur, ce qui prouve que la prière est plus ancienne que le XVIII^e siècle, époque de son impression ou plutôt qu'elle a été composée hors de France.

XXV. — SANG DES SAINTS

Benoît XIV, comme d'habitude, a développé la question avec une grande érudition dans le chapitre intitulé : *De sanguine e cadaveribus manante*. Je lui emprunterai en majeure partie mes citations, tout en le complétant par mes recherches personnelles.

S. ALBERT DE LIÈGE. Voir à *Sang de la Vierge*.

B. AMBROISE DE SIENNE, religieux du XIII^e siècle. La vie de ce saint, publiée en Italie lorsque Grégoire XV le béatifica, assure qu'il a fait 180 miracles, tous authentiques, entre lesquels on trouve seize morts ressuscités. Il mourut d'une perte de sang. Comme la ruelle de son lit était inondée d'un sang noir et abondant, le frère infirmier prit une pelle à feu, répandit des cen-

1. *Œuv. compl.*, t. VIII, p. 257.

2. *Ibid.*, t. VII, p. 381.

3. *Ibid.*, t. VII, p. 413.

4. *Ibid.*, t. VIII.

dres, « enleva l'ordure et la jeta dans les latrines de la maison. Cependant le bon saint trépassé. On s'aperçoit que les rideaux et les draps, ensanglantés rendent une odeur très suave. On fait conscience de les laver et on appelle les religieux pour leur faire remarquer cette merveille. Le frère infirmier, sentant alors son irrévérence, descend promptement aux fosses immondes, trouve le bienheureux sang entier, vermeil, odorant, le recueille avec respect et le fait voir aux religieux et au peuple ». Voyez l'abrégé de sa vie compilée par quatre théologiens et le père Ribadénéira au 20 mars. Ce saint sang s'est conservé longtemps à Sienne, où l'on assure qu'il est encore. Il guérit les hémorroïdes et autres maladies de même nature (Collin de Plancy, I, 14).

S. AMAND. — L'Inventaire des reliques de l'abbaye de S. Amand en 1513 cite la chronique qui rapporte que, lors de son élévation en 810, environ cent ans après sa mort, le sang coula de ses cheveux et de ses dents : « Anno 810, apud cœnobium Elnonense, S. Amandus a Lothario, ejusdem ecclesiæ ædituo, elevatur, a depositione ejus anno circiter centesimo, cujus crines concisi et dentes forcipe extracti sanguinem emittunt qui adhuc servabatur tempore nostri scriptoris Guisiani » (*Rev. de l'art chrét.*, 1894, p. 322).

S. ANDRÉ AVELLIN. — Benoit XIV rapporte que, quatorze ans après sa mort, son sang était encore rouge et qu'il entra en ébullition à son anniversaire. Jean-Baptiste Pamphili, nonce à Naples et depuis pape sous le nom d'Innocent X, le trouva solide et non effervescent.

Cum tres Sacre Romanæ Auditores... in suam insererent relationem, sanguinem ejus post annos quatuordecim incorruptum ac rubicundum in ampulla permanere, quin et octavo post obitum die atque iterum triennio post, nempe die 10 novembris 1611 anniversario obitus et alias etiam liquescere et ebullire atque spumare visum fuisse..., negotium commiserunt Joanni Baptistæ Pamphilio, Neapoli tunc Sedis apostolicæ nuntio, et postea ad summum pontificatum evecto nomine Innocentii X, sanguinem custodiendi et an illo anno, recurrente obitus die rursus ebulliret observandi. Nuntius paruit et in epistola... dixit sanguinem ampulla contentum esse verum sanguinem, odorem habere et colorem sanguinis, durum tamen persistere, ut ipse eum tangens ferro aculeato deprehenderat; addidit se ampullam sub clavi fideliter custodivisse... nec ullam die anniversario beati in sanguine mutationem vidisse.

S. ANTONIN. — Dans le *Breviarium Placentinum* du XIV^e siècle (Dreves, XXII, 40) :

Urceolum cum sanguine,
Caput abscissum corpore,

Savinus, doctus somnio,
Ivenit in puteolo.

Dum ducitur ad tumulum,
Conspicitur miraculum,
Gutta profluxit sanguinis
Ut daret fidem populis.

S. BALDÉRIC. — « Flodoard raconte le miracle de sa translation dans son *Histoire de l'Église de Reims* : Lorsque les Normands commencent à ravager le royaume, les chanoines, effrayés à leur approche, tirèrent le corps de leur patron du tombeau et le déposèrent sur l'autel de S. Laurent. En ce moment, il tomba de sa tête trois gouttes de sang, aussi chaudes et aussi vermeilles que si elles fussent sorties d'un corps vivant » (Pagnon, *Hist. de Montfaucon d'Argonne*, p. 36).

S. BARTHÉLEMY, apôtre. — Le trait suivant est extrait par Collin de Plancy, t. I, p. 81, des *Miracula Cesarii*, lib. VIII, cap. 40 :

Une recluse des environs d'Aix-la-Chapelle, au XII^e siècle, possédait une dent de S. Barthélemy et quelques autres reliques. Un prêtre, qui lui disait des messes, lui demanda cette dent qu'elle refusa. Eh bien ! dit le prêtre, si vous ne m'en donnez au moins la moitié, je ne viendrai plus vous voir. La recluse embarrassée hésita un moment entre cette menace et l'amour qu'elle portait à sa dent. Il paraît qu'elle n'aimait pas moins le prêtre, car elle finit par consentir à lui en donner la moitié. Mais le prêtre n'eut pas plutôt essayé de couper la dent avec son couteau qu'il en sortit du sang, comme si S. Barthélemy eût vécu encore dans sa dent. Le pauvre prêtre épouvanté laissa à la recluse son joyau entier et se contenta de le toucher quelquefois en venant lui dire la messe. Césaire de Cîteaux assure qu'il a vu de ses yeux cette miraculeuse dent du saint apôtre écorché.

S. BENOIT, abbé. — Les *Nouvelles fleurs des Vies de Saints* rapportent ce trait bien connu de la tentation vaincue par un acte héroïque :

Assuré de la vertu du ciel, il se déponilla et entra dans un champ plein d'épines et de chardons, il se jeta dessus et s'y roula jusqu'à ce qu'il eût tout le corps si meurtri et déchiré qu'il seignoit de tous côtés. Ainsi il éteignit le feu et l'ardeur que Satan avait allumé dans ses membres par la violence de la douleur excessive. Dieu eut ce sacrifice si agréable que depuis, comme il le dit à ses disciples, il ne sentit aucune tentation de cette sorte.

L'histoire est ainsi devenue légende. S. François étant au *Sacro*

Speco de Subiaco, cueillit une fleur de ces ronces, qui aussitôt se changèrent en rosiers, portant depuis lors des roses parsemées de tâches rougeâtres ¹.

S. BERTIN. — Sa prose, dans le *Missale Morinense*, du xvi^e siècle, parmi ses miracles, indique le sang qui coule de son vêtement (Dreves, X, 145) :

Surdum, mutum, claudum sanat
Et de veste sanguis manat.

STE CATHERINE DE BOLOGNE. — Voir à *Odeur*.

STE CLAIRE DE MONTEFALCO (*Œuvr. compl.*, IX, 312-320).

Après que Ste Claire fut morte, on voulut visiter son cœur, qui se trouva fendu en deux parties. On le montre ainsi fendu dans une petite châsse à Montefalco. D'abord il en sortit du sang très vermeil, que l'on conserve dans une fiole et que l'on vit bouillir à la naissance de l'hérésie de Calvin. Ensuite on trouva dans ce cœur une croix et tous les instruments de la passion, qui semblaient sculptés en chair et qui avaient été mis là par un miracle de Jésus-Christ (Collin de Plancy, I, 151).

S. COLMANN. Au commencement du xi^e siècle, une bande de pèlerins passant par l'Autriche pour se rendre à Jérusalem, l'un d'entre eux, nommé Colmann et qui se disait écossais, fut arrêté à cause de son extérieur sinistre. On soupçonna que ce pouvait être un agent des Esclavons, alors en guerre avec l'Empire et on le pendit comme un espion. Or c'était un saint. La potence où il était pendu prit racine et poussa de la verdure. La corde qui l'étranglait se couvrit de feuillages. Cependant les chrétiens allemands furent assez endurcis pour laisser le saint au gibet pendant dix-huit mois. Ses ongles et son poil poussaient, comme s'il eût été vivant et il rendait du sang quand on le saignait (Collin de Plancy, I, 165).

B. DIEGO JOSEPH DE CADIX, capucin, mort en 1801.

Lors de la reconnaissance juridique de ses ossements, en 1838, c'est-à-dire 37 ans après sa mort, un sang frais et vermeil jaillit tout à coup de ses os et mouilla plusieurs linges. — Il y a trois ans le même miracle se renouvela à Rome en présence de médecins, de professeurs et d'ecclésiastiques, et fit évanouir tous les doutes (*Semaine du fidèle*).

S. ELOI, évêque de Noyon. La reine Ste Bathilde baisait son corps, en plein hiver, quand il sortit du nez une grande quantité de sang qui fut recueillie avec des linges.

1. « Tout auprès de la crypte, sur un terre-plein bien restreint, S. Benoit cultivait ces roses aux pétales blanches tachetées de rouge, dont on retrouve encore sur place quelques échantillons et qui ont conservé son nom » (Clausse, *Les marbriers romains*, p. 457).

Detecto ejus vultu, cum multis lacrymis osculata est eum, itemque pectus et manus; hæc autem dum sic palpat sacrum corpus, tametsi erat hi-vernium tempus et jamdiu illud fuisset exanime prorsusque frigidum, copiosus sanguis ex ejus naribus manavit. Id ubi viderunt episcopi et regina christianissima, confestim admovent lintea, summo studio sanguinem colligentes, eum pro magno munere in reliquiis servandum reposituri (Surius, *Vit. S. Eligii*, t. VI, p. 26).

Ste Bathilde voulut transporter son corps à Paris; mais à peine eut-on ouvert son tombeau qu'il se mit à saigner du nez. La reine fit recueillir ces sang dans des mouchoirs et laissa le corps du saint à Noyon, où il resta jusq'en 1792 (Collin de Plancy, I, 274).

S. ETIENNE, diacre. Lors de son Invention, le corps fut lavé avec de l'eau qui se changea en sang. Ce fait, qui ne se trouve pas dans la *Légende d'or*, est reproduit deux fois par la liturgie, dans cette strophe d'une prose, qui existe dans un missel des frères prêcheurs de Toulouse, du XIV^e siècle et dans un Bréviaire de Toulouse, imprimé à Paris en 1553 :

Abbas fundit fontis rorem,
Corpus vero contra morem

Infudenti dat cruorem
Rubescente spongia.

Il sortit, dit-on, de ce dernier bras (à Besançon) une chopine de sang vermeil, quoique ce bras fut très sec, lorsque Chélidoine, évêque de Besançon, le cassa, ayant eu l'imprudence ou la malice de le laisser tomber à terre, devant une grande multitude de fidèles. On conserve précieusement ce sang saint qui fit beaucoup de miracles. On montre aussi à Besançon une fiole pleine du sang que versa S. Etienne lorsqu'on le lapida. — On a des bouteilles pleines du même sang dans beaucoup d'églises et principalement à Naples dans l'église de S. Gaudiose. Gaudiose l'apporta lui-même d'Afrique, ne sachant pas plus que les autres où il l'avait pris et ce sang, qui est congelé toute l'année, se liquéfie et devient frais pendant la messe que l'on célèbre le jour de l'invention du corps de S. Etienne. Mais ce miracle n'est pas rare à Naples, où le sang de S. Janvier fait mieux encore. — On voit aussi à Besançon la tunique que portait S. Etienne le jour qu'il fut lapidé; elle est déchirée et sanglante. Il est malheureux que cette même tunique soit à Rome dans le *Saint des Saints* de S. Jean de Latran; elle est pareillement rompue par les cailloux et tigrée de taches de sang ¹ (Collin de Plancy, I, 288-289).

STE EUPHÉMIE, vierge et martyre de Calcédoine, au IV^e siècle. Son tombeau se mit à suer continuellement des gouttes de sang incorruptible et d'une odeur si agréable que toute l'église en était embaumée. L'empereur

1. Cette relique n'est pas mentionnée dans les catalogues de reliques du Latran que j'ai publiés au tome I.

Maurice, qui doutait que ce sang fut naturel, voulut le voir de près et se mit en mesure pour n'être pas trompé. Il soupçonnait donc qu'il pouvait l'être. On ajoute qu'il avoua que ce sang était un grand miracle. Mais les critiques prétendent qu'il vit mal ou qu'il ne prit que des précautions insuffisantes, car s'il est évident qu'on a trompé neuf fois dans ces sortes de choses, il est clair qu'on peut encore tromper une dixième fois. — Quand le très impie Constantin Copronyme se fut méchamment résolu à abolir le culte des reliques et des images, il témoigna le dessein de faire anéantir le corps de Ste Euphémie, que les fidèles adoraient avec plus de zèle qu'ils n'en montraient pour Dieu même. On lui objecta le saint sang qui sortait du tombeau; et comme il n'en tenait compte, le corps de la sainte jeta incontinent une huile de parfum, qui guérissait les malades et chassait les démons. Copronyme n'en eut pas moins la sacrilège audace de faire jeter le corps d'Euphémie dans la mer (Collin de Plancy, I, 296-297).

Voir Du Cange. Cahier.

Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, raconte la manière dont on retirait du tombeau de Ste Euphémie, pour l'offrir aux fidèles, le sang qui y coulait :

Dans l'église de Ste Euphémie, près de Calcédoine, était le tombeau de cette sainte. Quelquefois l'évêque de Constantinople y venait avec l'empereur, les magistrats et le peuple. Alors l'évêque entrait dans le sanctuaire et par une petite ouverture qui était au côté gauche du sépulcre, il y faisait entrer une baguette de fer avec une éponge qu'il retirait pleine de sang et le distribuait aux fidèles; en sorte que l'on en portait des gouttes par tout le monde (t. VI, livr. 28, p. 273).

Ce trait expliquerait peut-être un tableau, peint sur bois à fond d'or et de style italien du xv^e siècle, qui est au musée de Cluny, à Paris et que l'on a interprété dans le sens de la récolte de la manne de S. Nicolas : voir plus haut p. 73.

S. FRANÇOIS D'ASSISE et le miracle des roses.

En traversant la sacristie de la basilique (de la Portioncule), puis une galerie couverte, on se rend au jardin des roses. Ce jardin occupe l'emplacement des buissons de ronces, où S. François se roula, durant une nuit d'hiver. On connaît le gracieux miracle et l'on sait que, maintenant encore, les rosiers, conservés religieusement en ce lieu, n'ont plus d'épines et que leurs feuilles sont tachetées de sang (*La voir de S. Antoine*, t. II, p. 316).

Les rosiers de la Portioncule ont des feuilles qui, à chaque printemps, poussent encore teintes du sang du bienheureux. Les feuilles de ces rosiers en avaient été imprégnées un jour où le saint, en se roulant sur elles,

demandait à leurs épines de chasser une tentation (*Bull. de la Soc. arch. de Tarn et Garonne*, 1899, p. 77).

S. FRANÇOIS DE PAULE. — « On le voit en présence du roi de Naples, Ferdinand I, auquel il reproche ses exactions. Ce prince ayant voulu faire accepter une grosse somme d'argent au serviteur de Dieu, le saint prit une des pièces d'or qu'on lui présentait, la brisa et fit voir qu'il en coulait du sang, le sang des pauvres. Act. SS. April., t. I, pp. 204, 218 » (*Cahier, Caract.*, p. 709).

Ce fait a été représenté deux fois à Rome dans les cloîtres des Minimes au XVII^e siècle, par des peintures à fresque, ainsi expliquées par des inscriptions. A S. André *delle fratte* se lit ce distique :

« Corda hominum latro fere semper sustulit aurum,
Francisci et manibus sanguine reddit ea »

A la Trinité du Mont: « Glorificavit eum in conspectu regum. Eccles. 95 »¹.

S. FRANÇOIS XAVIER. — Une pieuse femme, voulant avoir de ses liques, seize mois après sa mort, mordit un de ses doigts de pied et aussitôt il en sortit du sang, comme le raconte sa bulle de canonisation :

Cum mulier quædam, affectu devotionis incitata, specie osculantis pedis, digitum ut illum abscinderet morsu apprehendisset, statim sanguis effluerat. Sed Altissimi benignitas non his modo mirabilibus Sanctum suum in conspectu omnium populorum mirificaverat, sed omni tempore ingentia præstabat beneficia his qui ejus intercessionem fideliter implorabant.

S. GEORGES. — La *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 210, rapporte, d'après Pachymère, II, 82, 6, qu'à Constantinople, au XII^e siècle, « de nouveau le sang jaillissait abondamment de l'image de S. Georges dans la porte de Charisius ».

Un manuscrit du siècle dernier, publié par la *Revue Poitevine*, 1896, p. 275, et relatif à la ville de Chinon, raconte d'après « une tradition locale » un fait « attribué à l'an 1200, ce qui est une erreur

1. S. Antoine de Padoue disait d'une façon analogue: « O quot induuntur hodie panno intincto sudore et sanguine pauperis, quia induuntur rapina, furto, usura, illicito lucro » (*Serm. pro fer. V Dom. II Quadrages.*). — « Violenta prædatio erit cum tumultu, scilicet poenæ et vestimentum mixtum sanguine erit cum sanguine in combustionem et cibus ignis » (*Ibid.*).

puisqu'à cette époque le château de Chinon appartenait encore aux Anglais qui l'ont gardé jusqu'en 1205 ».

Du temps de Philippe second, roy de France, il y eust un anglois, qui, en haine de ce que les francois faisoient la garde du chasteau de Chinon, donna un coup de couteau ou d'espée contre l'image de Saint Georges, parce que, disoit-il, qu'il estoit de la nation des Anglois et qu'il les laissoit sans defences; duquel coup il sortist du sang, dont plusieurs furent estonnez.

S. GRAT, évêque d'Aoste. — En 1390, la princesse Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, obtint de l'évêque d'Aoste une dent de S. Grat. La leçon du Bréviaire, au 27 mars, relate que le sang coula de la mâchoire; le peuple jugea que S. Grat exprimait ainsi qu'il était « outragé » : « Ex cujus videlicet dentis, ut qui ibi tunc aderant multi fide digni et viderant testati sunt, excerptione, nonnullæ processerunt sanguinis guttæ ».

GUY DE LARUN. Geoffroy du Vigcois, p. 289, rapporte que Guy de Larun, évêque de Limoges, étant mort, il fut enterré au monastère de S.-Etienne par les chanoines, « cum in illa urbe nullius cadaver defuncti jacuerit ». L'abbé de S.-Augustin, appuyé par le comte de Poitou Guillaume IX, l'enleva peu après pour le transporter dans son église, « apud S. Augustinum recondit »; mais une pierre ayant été lancée par un des spectateurs, elle atteignit la tête du cadavre, d'où sortit du sang, au grand étonnement de tous : « Unus tamen de turba, lapide jacto, caput sacerdotis mortui percussit, unde sanguis non sine admiratione multorum exivit ».

S. GRÉGOIRE. — M. Wickham Legg, dans un opuscule anglais sur le Pallium (*The blessing of the episcopal ornament called the pall*, p. 134) rapporte la formule usitée à Rome, au xvii^e siècle, pour la bénédiction des palliums. On y lit :

Secutis deinde temporibus Sanctorum Patrum, te, Domine, inspirante, antiquissimæ mos transmissa vel tradita..... plenitudinem pontificalis tribuerent potestatis ac pro consecrationibus altarum basilicarumque per universum orbem terrarum pro devotione fidelium mitterentur. Cumque supra hoc a quibusdam minus credulis fuisset aliquando dubitatum, Sanctissimi, tibi Domino Deo nostri (nostro?) grati, pontifices Leo atque Gregorius, hujus sacræ Apostolicæ summæque Sedis a te directi pastores, coram universo populo qui adstabat pannos hujus modi pupugerunt, ex quibus vivus protinus sanguis, singulari duplicato merito, te, Domine, operante, profluit.

Le P. de Bralion, qui rapporte ce texte dans son *Pallium archiepiscopale*, Paris, 1648, ajoute en marge :

Omissa sunt hic quædam verba, quibus, ut conjicio, notatur in originali antiqua missio palliorum, simul et pannorum sive velorum quorundam quæ summi pontifices contactu primum sacrarum reliquiarum aliquomodo sanctificata mittere solebant loco ipsarum fidelibus qui ab ipsis aliquas reliquias petebant, de qua consuetudine mentio fit in vita S. Leonis Magni et in vita S. Gregorii etiam magni dicti.

Le mot qui manque dans l'original ne peut être que *brandea*, ou peut-être, en raison du culte, *pignora* et *patrocinia*, comme l'attestent les plus anciens documents. Mais l'oratorien fait ici erreur, car il confond dans la même destination les *pallia* et les *brandea*. Ceux-là étaient réservés comme insignes, tandis que ceux-ci se distribuèrent aux fidèles et aux évêques qui, les considérant comme reliques, les employaient à la consécration des autels.

Leur sanctification venait du contact indirect avec le corps de S. Pierre dans sa confession du Vatican ; en preuve, il en jaillit du sang quand les papes les percèrent. On ne l'a jamais dit des palliums.

Le miracle se serait reproduit deux fois sous S. Léon et S. Grégoire, quoiqu'on ne mentionne généralement que ce dernier. Mais, à S.-Pierre du Vatican, où le fait se serait passé, on croyait à un double miracle, comme en témoigne Grimaldi, qui, dans le manuscrit de l'*Ambrosiana* de Milan, pp. 257, 258, a deux chapitres ainsi intitulés : « Brandeum ad corpus B. Petri positum a S. Leone papa primo incisum, ex ipsa incisione sanguis effluxit. — S. Gregorius brandei particulam, super altare S. Petri positam, cultello pupugit; de cujus punctione sanguis protinus emanavit » (Muntz, *les Sources de l'archéologie chrétienne*, p. 53).

S. Grégoire le Grand raconte, dans sa lettre à Constantin, que S. Léon le Grand donna de semblables souvenirs (linges, *brandea*, de la confession de S.-Pierre) à un seigneur grec, qui se montra peu satisfait, parce qu'il n'avait pu obtenir des reliques plus insignes ; alors le souverain pontife les découpa avec des ciseaux et il en sortit du sang rouge. *Epist.* 30, *lib.* IV. « Romanis consuetudo non est, quando sanctorum reliquias dant, ut quidquam tangere præsumant de corpore, sed tantummodo in pyxide *brandeum* mittitur atque ad sacratissima corpora sanctorum ponitur ¹. Quod

1. Je crois plutôt qu'il s'agit de corporaux, considérés alors comme reliques, à l'instar de ceux envoyés par le même pape à la reine Théodelinde.

levatum in ecclesia quæ est dedicanda debita cum veneratione reconditur et tantæ per hæc ibidem virtutes fiunt ac si illuc specialiter eorum corpora deferantur. Unde contigit ut beatæ recordationis Leonis papæ temporibus, sicut a majoribus traditur, dum quidam græci de talibus reliquis dubitarent, prædictus pontifex hoc ipsum brandeum allatis forficibus inciderit et ex ipsa incisione sanguis effluerit ».

Chose semblable arriva pour S. Grégoire, selon ce que dit Jean Diacre, son historien. Dans une autre occasion, il avait donné à certains ambassadeurs du nord une cassette de reliques scellée; ceux-ci, en s'en retournant, voulurent l'ouvrir et n'y trouvant que ces pallium revinrent à Rome pour obtenir d'autres reliques. Ils se présentent au pape qui célébrait la messe; en les apercevant, il leur demanda la cause de leur retour; il se fait apporter la cassette de l'autel, en tire les reliques, les déchire avec un couteau et montre au peuple le sang qui en découlait. Ce fait est le sujet du tableau d'André Sacchi, qui est reproduit en mosaïque sur l'autel dédié à S. Grégoire dans la basilique Vaticane ¹ (*Anal. juris pont.*, 1896, col. 500-501).

S. HONORÉ. — Marchand de bœufs, il fut assassiné par ses domestiques et canonisé par Eugène IV, en 1444.

« Près Thénézay (Deux-Sèvres), Honoré, ayant soif, entra chez une paysanne solliciter un verre d'eau; mais la bonne femme, occupée à pétrir sa pâte, venait de verser sa dernière provision et ne put, en s'excusant, qu'indiquer une fontaine proche où le saint se rendit, suivi de ses serviteurs. Pendant qu'il se désaltérait, ceux-ci, trouvant le lieu désert et l'heure propice, lui tranchèrent la tête... Au moment où s'accomplissait le crime, la paysanne vit tout à coup sa pâte devenir sanglante. Effrayée de ce prodige, elle se précipita au dehors en jetant des cris. Au loin, un cortège en larmes s'approchait. C'étaient des cultivateurs qui venaient de trouver et de reconnaître le corps de leur bienfaiteur et le transportaient à l'église de Thénézay » (*Le Pays Poitevin*, 1899, p. 54).

S. JANVIER. — Le miracle de S. Janvier est trop connu pour que je m'y arrête autrement que par cette citation de Benoît XIV, qui réfute longuement toutes les objections soulevées par les incrédules à ce sujet :

De sanguine S. Januarii, qui liquefit et ebullit cum ad caput ejus admo-
netur. Ingens et verum miraculum est illud quod non unum aut alterum

1. Voir aussi Collin de Plancy, I, 375, parlant ici des « linges qui avaient touché les corps saints ».

testem habet, sed totam Italiam et (ut ita dicamus) totum christianum orbem, sanguinis S. Januarii martyris. Sub Diocletiano principe, Puteolis in Campania, S. Januarius, civitatis Beneventanæ episcopus, martyrium passus est; ejusque corpore Neapolim deinde delato atque honorifice in Ecclesia tumultato, sanguis repositus est in ampulla vitrea in qua adhuc servatur idemque adhuc manet concretus ac durus; sed cum primum ad caput martyris admoveretur, quasi exoptet eo recurrere unde fluxit illudque iterum animare festinet, veluti moræ resurrectionis impatiens, protinus liquefieri, mox fluere et ebullire maxima omnium admiratione conspicitur 1.

S. JEAN-BAPTISTE. — Benoît XIV affirme l'exactitude du fait (*De serv. Dei beatif.*, lib. IV, p. I, I, 31) :

Licetus, *De secundo quæsitis per epistolas*, cap. 46, miraculo adscribit quod in eadem urbe (Neapoli) sanguis concretus S. Joannis Baptistæ, qui in templo montialium quæ vulgo *Donne Romite* dicuntur, asservatur, liquefiat si super altare exponatur et in eo missa celebretur in honorem prædicti S. Joannis Baptistæ.

On expose à Naples une fiole pleine de sang de S. Jean-Baptiste. Ce sang est dur toute l'année; mais le 29 d'auguste, jour de la fête de la décollation du saint, son sang est liquide par toute la messe. Le miracle s'opère par le procédé qui fait bouillonner le sang de S. Janvier (*Collin de Plancy*, II, 19).

S. JEAN DE LA CROIX, réformateur des Carmes Déchaussés, mort en 1591. Un an après qu'il fut enterré, on trouva son corps sans corruption, on le porta à Ségovie, où il doit être encore et où il se signala par des prodiges surprenants, que l'on appelait à Rome le miracle des miracles. On voyait par intervalles le corps de S. Jean tacheté de sang ou stigmatisé de diverses figures qui variaient aux yeux des spectateurs. Les uns voyaient ou croyaient voir sur sa peau des crucifix, des colombes, des anges, des images de la Vierge, des portraits de saints; et pendant que les uns voyaient tout cela, les autres ne voyaient rien. Les mêmes personnes ne voyaient plus les mêmes choses lorsqu'elles retournaient au corps du saint. Ce miracle cessa lorsqu'on voulut l'examiner de près (*Collin de Plancy*, II, 39).

SS. MARCELLIN ET PIERRE. — Eginhard a raconté la translation de leurs corps en Allemagne, à Michelstadt.

Voulant faire fabriquer une châsse plus digne de telles reliques, il or-

1. Joann. Stillingus, *Acta SS. Januarii episcopi, Sosii, Festi et Proculi diaconorum, Desiderii lect., Eutychis vel Eutychetis et Auctii martyrum, Puteolis in Campania Felice commentario et notationibus illustrata*, Antuerpiæ, 1757. — *Teorica de' Miracoli esposta con metodo dimostrativa, seguita da un discorso apologetico sul miracolo di S. Gennaro*; Napoli, 1839, in-4.

donna à l'un des sacristains d'en prendre les mesures avec une baguette. Quelle fut sa surprise, lorsqu'on souleva le poêle qui couvrait le coffre de le trouver comme baigné d'une sueur de sang! (Rohault de Fleury, *les Saints de la Messe*, IV, 38).

MARTYRS DE NÉPI. — A Népi, on fête le 17 juillet, les SS. trente-huit martyrs. La 6^e leçon de leur office dit de leur translation (*Anal. eccles.*, 1896, p. 170) :

Horum triginta et octo martyrum corpora Sabinilla, pia matrona, aromatibus condienda et in crypta prope muros urbis sepelienda curavit ; quo in loco templo superextracto, mille et fere quingentis annis quieverunt. Contigit autem, Paulo III pontifice maximo, ut Sabinillæ crypta seu cœmeterium, cum diu latuisset, in lucem prodiret ; ibique eadem sacra corpora juxta sepulcra SS. Ptolomei et Romani reperta sunt, quædam adhuc incorrupta et vulneribus recentis sanguine madentibus. Eo prodigio motus, pontifex magnificentius templum intra Nepetam extrui jussit in honorem S. Ptolomei, ac postea, Pauli V auctoritate, una cum sancti episcopi exuviis, triginta et octo martyrum corpora solemniter translata sunt et sub ara principe condita, ubi ad nostra usque tempora pia fidelium veneratione honorantur.

S. MAURICE et ses compagnons. — Voir tome XIII, pp. 360 et suiv.

S. MODOALD, évêque de Trèves. — Son corps ayant été volé, les habitants de cette ville retrouvèrent les voleurs à la trace du sang que les ossements avaient répandu sur le sol :

Simul enim cum illius extractis artubus, mirum dictu, sanguis copiosus erupit. Qui dum abunde tamquam de patenti vulnere proflueret... Cum plebs ad orandum cepisset ex more concurrere, animadverterunt ecclesiæ pavementum largo perfusum sanguine... nec visus est labor difficilis fugitivos insequi, cum sanguis a direptis emanans ossibus nusquam locorum reos suos deseret (*Bollandist.*, t. III maii, p. 60).

MOÏSE. — La première des plaies d'Égypte est l'eau changée en sang et cessant d'être potable pendant sept jours :

Feceruntque Moyses et Aaron sicut præceperat Dominus et elevans virgam, percussit aquam fluminis coram Pharaone et servis ejus, quæ versa est in sanguinem. Et pisces qui erant in flumine mortui sunt ; computruitque fluvius et non poterant Ægyptii bibere aquam fluminis et fuit sanguis in tota terra Ægypti. Feceruntque similiter malefici Ægyptiorum incantationibus suis ; et induratum est cor Pharaonis... Impletique sunt septem dies, postquam percussit Dominus fluvium (*Exod.*, VII, 20-25).

S. NICOLAS DE TOLENTIN. — Voir plus haut, pp. 256, 266.

S. PANCRACE. — Le Missel d'Utrecht, imprimé à Anvers, en 1540,

contient cette strophe (Dreves, *Sequent. inedit.*, p. 198), relativement au chef de S. Pancrace, qui répandit du sang pendant l'incendie de la basilique de Latran, à Rome (*Œuvres complètes*, t. I, p. 415, n° 12); Collin de Plancy n'est pas exact sur la cause du prodige ¹.

Per tres dies in ardore
Stillat caput cum cruore,
Mirandum spectaculum,

Templum Romæ Lateranum
Dum crematur per profanum
Barbarorum populum.

S. PANTALÉON. — Son sang, qu'on expose à Rome, à la *Chiesa nuova*, pour sa fête, est encore liquide et vermeil, comme je l'ai constaté plusieurs fois.

Les légendaires racontent divers miracles qui eurent lieu au martyre de S. Pantaléon. On ne put le faire mourir qu'en lui coupant la tête et l'olivier auquel il était lié se chargea de fleurs et de fruits, aussitôt que le chef du saint tomba à terre, jetant du lait au lieu de sang. Néanmoins, il faut bien que ce saint ait saigné ailleurs, puisqu'on garde à Ravenne une fiole de son sang, qui est figé toute l'année, mais qui se liquéfie régulièrement le 27 de juillet, jour de la S. Pantaléon. On porte cette fiole en procession pour avoir la pluie, le beau temps et autres grâces. Ribadèneira, 27 juillet (Collin de Plancy, II, 370).

Ste PATRICE. — *Offic. ms. S. Patritiæ, sæc. XV*, à Naples (Dreves, XXIV, 250, 251) :

¶. De sicco cujus corpore
Vir Romanus intrepidus
Dentem traxit cum robore,
Manavit sanguis limpидus;
Quod vidit ut vir nobilis
Cadit ad terram propere
Ut lapis insensibilis
Suo punitus scelere.
Integritati pristinae
Vir semivivus redditur,
Pro contrectata virgine
Dolores mortis patitur.

¶. Dum psallit chorus canticum,
Clarum effudit oleum,
Quod, est dictu mirificum,
Durum saxum marmoreum
Eduxit instar rivuli,
Cum clarus liquor funditur,
Secus structuram tumuli,
Cum sacer hymnus canitur.

S. PIERRE REGALATI. — Benoît XIV relate, d'après sa cause de canonisation, l'incorruption de son corps, sa bonne odeur et l'effusion du sang :

1. « Celle des têtes de S. Pancrace que l'on montre dans l'église de S.-Jean de Latran saigna trois jours de suite, dans un temps où les hérétiques faisaient de grands maux à la religion (Collin de Plancy, II, 369).

Incorruptionis dotem odorisque fragrantiam excedit sanguinis quasi recentis ex eodem Regalati corpore effusio, post tam diuturni temporis intervallum.

S. QUENTIN. — On montrait à S. Quentin, dans un reliquaire de grand prix, une grosse dent que l'on disait la principale de celles qu'Eloi tira du chef de notre saint. La mâchoire jeta un sang frais et vermeil, que l'on a conservé, et la dent répandit à l'instant une si grande clarté que toute l'église en fut éclairée, quoique ce fût au milieu de la nuit... L'église de S. Quentin célèbre toujours ce prodige et tâche de suppléer au miracle qui ne s'est fait qu'une fois, par une immense quantité de cierges. Cette cérémonie, qui s'appelle l'allumerie, a lieu le 2 de janvier (Collin de Plancy, II, 469) 1.

S. RIEULE, premier évêque et patron de Senlis. — On ignore absolument son histoire, mais Ribadénéira le fait vivre au 1^{er} siècle. Il raconte que des cerfs honoraient tous les ans son tombeau. Il ajoute que lorsqu'on visita son corps, en 502, le roi Clovis voulut avoir une de ses dents ; qu'on arracha cette dent avec des tenailles ; que les os desséchés du saint jetèrent beaucoup de sang ; qu'on mit ce sang dans une fiole d'argent, qui se baisait tous les ans avec dévotion le 23 d'avril... On visita en 1793, la fiole qui contenait son sang miraculeux, on n'y trouva rien (Collin de Plancy, III, 31).

S. RÉVÉREND. — M. Bousrez, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1898, p. 39, signale ce fait de la dévotion populaire en Touraine : « Une fontaine, dont la source est dans le bourg même de Nouâtre, forme un dépôt rouge que la tradition prétend être le sang de S. Révérend, vénéré dans la paroisse, où on l'invoque pour la guérison de la folie ».

S. SYRE. — *De S. Syro Januensi*, hymne des laudes (Dreves, XXII, 264) :

Dum corpus ad basilicam
Gestatur apostolicam...

Stillans Syri de naribus
Sanguis, quem tersit nauclerus

1. Lorsque S. Eloi rechercha le corps de S. Quentin, les ouvriers avaient fouillé l'église sans rien trouver. « Alors Eloi quitta son marteau et s'étant armé d'un pic, il se mit à la clarté des lampes et des cierges à creuser la terre de ses propres mains... Il ne tarda pas à mettre à nu la paroi latérale d'un sarcophage antique. Rempli de joie, il perça la pierre et, ayant fait une ouverture à la paroi, il s'en exhala un parfum si exquis que toute l'église en fut embaumée et il en jaillit une lumière si resplendissante qu'Eloi pouvait à peine en soutenir l'éclat... Eloi baisa, en versant des larmes de joie, le corps sacré qu'il venait de retrouver, il mit à part quelques reliques qu'il se réservait. Il ôta des dents de la mâchoire et, en les tirant, il en vit sortir une goutte de sang » (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XLVI, p. 30).

Quidam devote linteo,
Id servans magno studio.

Ratem portantem linteum
Rubratum sacro sanguine
Tempus reduxit prosperum
Ad terræ litus propriæ...

Navis accedit propius.
Clamabat turba promptius :
Syrus mundabit protinus,
Malum nos artans nequius.

Nauta produxit linteum,
Cujus languentem populum
Tactu sanavit, inclita
Declarans Syri merita.

B. THÉOPHILE DE CORTE, mineur observantin, mourut en 1740 : deux jours après la mort, le sang sortit, vermeil et limpide, d'une saignée qu'on lui fit au bras (*Anal. jur. pont.*, 1896, col. 406).

Ste THÉRÈSE. — Les Carmélites de San Mateo in Aratri, sur une des collines qui entourent Florence, hors la Porte-Romaine, possèdent une ampoule de sang de leur séraphique Mère sainte Thérèse, toujours liquide et sans corruption (*Sem. relig. de Poitiers*).

S. THOMAS, apôtre. — Saint Thomas laissa aux Indiens une croix blanche, qui a beaucoup de vertus. Chaque année, le jour de sa fête, elle changeait quatre fois de couleur, devenant jaune, puis noire, puis azurée, puis reprenant sa couleur blanche à la fin de la messe. A chaque couleur nouvelle que prenait cette croix, qui ne fait plus de si grandes choses, il en tombait des gouttes de sang que l'on avait soin de recueillir. Les années où ces miracles manquaient étaient très malheureuses pour le pays (Collin de Plancy, III, 157).

XXVI. — STIGMATISATION.

1. Comme le nom l'indique, la stigmatisation imprime sur les membres, aux pieds, aux mains et au côté, la trace des cinq plaies du Sauveur en croix. Le premier que Dieu honora ainsi, en mémoire de la Passion, fut S. François d'Assise, en 1224, sur le mont Alverne. Benoît XI en fixa la fête au 17 septembre et Paul V l'étendit à toute l'Église. Elle se fait sous le rite double et est intitulée *Impressio stigmatum S. Francisci confessoris*. L'office est propre et les trois leçons du second nocturne racontent le fait historique par

la plume de S. Bonaventure, qui affirme que la seule plaie du côté était saignante : « *Dextrum quoque latus, quasi lanceæ transfixum, rubra cicatrice obductum erat; quod sæpe sanguinem sacrum effundens, tunicam et femoralia respergebat* ».

Ce sang a été recueilli et on le conserve, à Rome, dans la basilique Vaticane, à Ste-Marie au Transtévère, à Ste-Cécile, aux SS.-Apôtres, à la Conception des Capucins, à Ste-Marie *in ara cæli*, aux Stigmates et à Castel Gandolfo (*Œuvres*, VII, 582).

A Assise, à la Portioncule, on conserve la « corde à trois nœuds » de S. François. « On y distingue aisément des taches de sang, provenant apparemment de ses stigmates » (*Voix de S. Antoine*, t. II, p. 316).

Benoît XIV atteste, par le témoignage de plusieurs papes, que les plaies étaient encore saignantes après sa mort (*De serv. Dei beatif.*, t. IV, p. 224).

S. Francisci de Assisio corpus diu post obitum integrum inventum est, stans illæsum, oculis apertis et vulneribus recenti sanguine manantibus, uti habetur apud Wadingum, ad ann. 1230, n. 4. Sancti corpus plures Romani Pontifices aspexerunt, Gregorius videlicet IX, Innocentius IV, Alexander IV, Clemens IV, Nicolaus IV et Nicolaus V. At, evecto ad summum pontificatum Sixto IV, cum ipse Assisium se contulisset ann. 1476, hortante S. Jacobo de Marchia, jussit cuniculum, per quem ad ædiculam subterraneam in qua Sancti corpus est, patebat accessus et scalam per quam erat descensus, denso aggere ex lapidibus et cæmentis compacto repleri; atque ita unicuique interdictum fuit prædictum sanctum corpus videre, quemadmodum fuisse habetur in *Historia Conventus Assisiensis*, scripta a fr. Francisco Maria Angelo a Rivotorto, tit. 42.

2. Le Dr Imbert-Goubeyre, dans *les Stigmatisés*, a ajouté à la fin du tome II, pp. 263-309, la « liste historique des stigmatisés »¹. C'est la liste la plus complète qui existe et elle compte 145 sujets, qui se répartissent ainsi : « 20 hommes et 125 femmes » ; 60 dominicains, 14 franciscains, 7 augustins, 7 carmélites, 5 cisterciennes, 2 théatins, 2 visitandines, 2 sœurs d'hôpital, une bénédictine, une béguine, une servite et un prémontré.

L'Italie, à elle seule, compte 74 stigmatisés et les plus célèbres ; l'Es-

1. La stigmatisation ne se produit pas toujours de la même façon : elle est perpétuelle ou temporaire, visible ou invisible, externe ou interne, saignante ou simplement couleur de sang.

pagne, 19; la France, 16; l'Allemagne, 10; le Portugal, 8; la Belgique, 7; la Sicile et la Suisse, 4; Naples en a eu 7 ou 8; Valence en Espagne, 4; Florence, Foligno, Mantoue, 3, et Paris 2. Il y a eu 12 stigmatisés qui ont vécu en état de mariage, sur lesquels un seul homme, le B. Robert de Malateste... 35 stigmatisés ont été élevés aux honneurs des autels; en outre, la plupart sont morts en odeur de sainteté; la cause d'un grand nombre a été introduite à Rome pour la béatification ou se poursuit encore pp. 313-315) 1.

L'autour, dans un zèle pieux, a composé en latin les « Litanies des stigmatisés », pp. 316-317, oubliant ces deux grands principes, que cette forme de prière, tant qu'elle n'a pas reçu une approbation explicite, est condamnée par l'Eglise et que l'on ne peut mêler ensemble, dans une commune invocation, les *Saints*, les *bienheureux* et les *vénérables*, puisque les saints seuls ont droit au culte universel.

J'aimerais reproduire ici le travail si consciencieux du Dr Imbert; sa longueur me force à n'en citer que de très courts extraits, supprimant les preuves et références, pour me contenter d'une simple nomenclature selon l'ordre chronologique.

1. S. François d'Assise, 1224.
2. B. Dodon de Hascha, prémontré, † 1231.
3. Bse. Elisabeth de Spalbeck, cistercienne, XIII^e siècle.
4. Ste Lutgarde, cistercienne, † 1246.
5. Béatrix de Nazareth, cistercienne, XIII^e siècle.
6. Walther dominicain, † 1264.
7. Bse Catherine, cistercienne.
8. Bse Marguerite de Hongrie, tertiaire dominicaine :

Beata Margarita, Hungariæ regina, sacra stigmata in corpore recepit, ex quibus sanguis fluebat. De qua re cum dubitatum fuisset, post aliquod tempus ab ejus morte, jussu Innocentii IV, exhumatum fuit sacrum ejus corpus, in ipsaque adhuc visebantur sacra stigmata vivida et rubicunda ac si adhuc viveret (Thiepolus).

9. Hélène de Hongrie, dominicaine, † 1270.
10. Bse Emilie Bicchieri, dominicaine, † 1278.

1. « Il existe, à cette heure (1873), à ma connaissance, huit stigmatisées vivantes: Louise Lateau, Palma, sœur Xavier de Requista (p. 314). J'ai raconté au tome V des *Œuvres*, p. 197, ce que m'a dit Pie IX de Palma: il ne croyait pas à sa sainteté et m'a affirmé, sur le témoignage du S. Office, que ses œuvres étaient diaboliques.

11. Marguerite Colonna, clarisse de Rome, † 1284.
12. Hélène Brumsin, dominicaine, † 1285.
13. Bse Benvenuta, dominicaine, † 1292.
14. Ste Marguerite de Cortone, tertiaire franciscaine, † 1297.
15. Bse Ida de Louvain, cistercienne, † 1300.
16. Bse Jeanne d'Orvieto, tertiaire dominicaine, † 1306.
17. Bse Claire de Montefalco, augustine, † 1309.
18. Bse Angèle de Foligno, franciscaine, † 1309.
19. Bse Christine de Stumbele, dominicaine, † 1312.
20. Bse Marguerite de Tiferne, tertiaire domin., † 1320.
21. Ste Gertrude, bénédictine. † 1334.
22. Marguerite Ebnerin, dominic., † 1351.
23. Vén. Gertrude de Oosten, « morte en 1358, reçut les stigmates le jeudi saint 1340, obtint du Seigneur d'en être délivrée. L'écoulement du sang disparut, mais les cicatrices restèrent jusqu'à la fin de sa vie ».
24. Philippe de Aqueriis, franciscain, † 1369.
25. Ste Catharine de Sienne, dominicaine, morte à Rome en 1380. « Benoît XIII a accordé, le 18 juin 1727 à l'ordre de S. Dominique de faire un office propre en l'honneur de l'impression des stigmates de Ste Catherine ».
26. Brigitte de Hollande, domin., † 1390.
27. Nicolas de Ravenne, domin., † 1398.
28. Archangèle d'Assise, tert. franc.
29. Elisabeth de Reith, tert. franc., † 1420.
30. B. Robert de Malateste, francisc., † 1432.
31. Ste Lidwine, tert. francisc., † 1433.
32. Lucida, tert. francisc., † 1440.
33. Ste Colète, francisc., † 1447.
34. Marie de Massa, francisc., vers 1440.
35. Isabelle Rodriguez, dominicaine, xv^e s.
36. Isabelle de Marays, dominic., xv^e s.
37. Marie de Lisbonne, xv^e s.
38. Stieva de Hamm, xv^e s.
39. Jeanne de Verceil, dominic., xv^e s.
40. Bse Rite de Cascia, augustine, † 1456. « Fut seulement stig-

matinée à la tête. Elle obtint que ce stigmatte disparût pendant un pèlerinage qu'elle fit à Rome ».

41. Bse Marguerite de Savoie, dominicaine, † 1464.
42. B. Mathieu Carreri de Mantoue, dominicain, † 1470.
43. Christine, xv^e s.
44. Gabrielle Pizzoli, clarisse, † 1472.
45. Pierone, tert. francisc., † 1472. « Erant autem stigmata illa grisea et seminigra... nec tamen penetrabant ad modum vulnerum Christi aut sanguinem emanabant ».
46. Bse Madeleine de Panateriis, dominic., † 1503.
47. Jeanne Rodriguez de Tolède, francisc., † 1505.
48. Bse Osanne de Mantoue, tert. domin., † 1505.
49. Marie de Tolède, clarisse, † 1507.
50. Ste Catherine de Gênes, tert. franc., † 1510.
51. Elisabeth de S. Jacques, francisc., † 1510.
52. Claire de Bugny, tert. francisc., † 1514. « Eut le stigmatte du côté qui répandait du sang et une odeur merveilleuse ».
53. Vincentia Ferreria, tert. dom., † 1515.
54. Anne de Vargas, dominic., xvi^e s.
55. Mechtilde de Stantz, xvi^e s.
56. Marie de Sarmiento, xvi^e s.
57. Marguerite Bruch, xvi^e s.
58. Marie de S. Dominique, dominic., † 1515.
59. Columba Trocasani, tert. dom., † 1517.
60. Bse Stéphane de Quinzanis de Soncino, domin., † 1530.
61. Jeanne de la Croix, francisc., « reçut les cinq plaies un vendredi saint, à l'âge de 40 ans; les stigmates se reformèrent les vendredis et samedis de chaque semaine jusqu'à l'Ascension, ils exhalaient l'odeur la plus suave » †, 1534.
62. Bse Lucie de Norcia, en Ombrie, tert. franc., † 1530.
63. Bse Christine d'Aquila, augustine, † 1543.
64. Bse Lucie de Narni, dominic., † 1544. « Benoît XIII a permis de célébrer dans un office la mémoire de ses stigmates ».
65. Bse Catherine de Racconigi, dominic., † 1547.
66. Philippe de Gueldre, clarisse, xvi^e s.
67. Dominique du Paradis, dominicaine, † 1533.
68. Apollonie Pighinesia, clarisse, † 1563.

69. Marie de la Couronne, dominicaine. « Obtint, quelque temps avant de mourir, d'être stigmatisée aux pieds. Le sang coula encore après sa mort, arrivée le 13 janvier 1564 ».

70. Marie de Mendoza, dominic., † 1575.

71. Guiomaro de Sosa, dominicaine, † 1578.

72. Jean Gray, francisc., † 1579.

73. Madeleine Angélique de Lorca, tertiaire franc., † 1580.

74. Ste Thérèse, carmélite, † 1582.

75. B. Nicolas Factor, franciscain, † 1586.

76. Jérôme de Carvaglio, tert. dominicaine. « Il y eut une plaie réelle au côté qui versait du sang plus abondamment chaque vendredi, avec augmentation des douleurs. Les stigmates persistèrent jusqu'à sa mort, arrivée le 3 octobre 1585 ».

77. Catherine de Jésus, carmélite, † 1586.

78. Ste Catherine de Ricci, tert. franc., † 1589. « Les stigmates exhalaient l'odeur la plus suave ».

79. Luc, franciscain, vers 1590.

80. Vén. Ange de Pas, francisc., mort à Rome en 1596.

81. Raggi de Chio, tert. dominic., mort à Rome en 1600 et enterré à la Minerve.

82. Françoise de Serrone, tert. franc., † 1600.

Fut stigmatisée au côté gauche vers l'âge de 14 ans. Il en sortait chaque vendredi une quantité considérable de sang qui exhalait l'odeur la plus suave. Ce sang était si abondant qu'il sortait aussi par la bouche, avec une chaleur à briser les vases qui le recevaient. Quand on jetait ce sang par la fenêtre, il poussait des fleurs à l'endroit où il était répandu. Elle passait des années entières sans manger. Pendant ses extases, des odeurs célestes émanaient de son corps.

83. Marguerite Agullona, francisc., † 1600.

84. Benoit de Rhegio, capucin, † 1602.

85. Ste Madeleine de Pazzi, carmél., † 1607.

86. Isabelle Barilis, théatine, xvii^e s.

87. Agolini de Milan. « A l'élévation de son corps, cinquante ans après sa mort, on le trouva incorrompu avec ses vêtements. Il y avait sur le côté de la poitrine une plaie ouverte qui répandait du sang ».

88. Jacques Etienne, xvii^e s.

89, 90, 91. Ugolin de Mantoue, Chérubin d'Aviliana et Melchior d'Arazil.

B. Ugolini de Mantua cum, septuaginta a prima sepelitione annis, corpus translatum exhumarent, invenerunt vestibus et corpore incorruptis ; in pectoris vulnere vulnus apertum, recentem stillans sanguinem, et lilium ex carne in testimonium admirabilis ejus puritatis (*De los Rios*).

92. Ursule Aguir, tert. domin., † 1608.

93. Archangèle Tardera de Piazza, tert. franc., † 1603.

94. Madeleine Caraffa, dominic., † 1615.

95. Passidia Crogi, francisc. † 1617. « Sacra Christi stigmata in suo corpore et spineæ coronæ plagas in capite portavit, copioso sanguine hisce fontibus non raro profluente ».

96. Anna Faulhaberin, tert. francisc., † 1617.

97. Bse Marie de l'Incarnation, carmél., † 1618.

98. Catherine Ciaulina, tert. franc., † 1619.

99. Matrone de Perne, tert. franc., † 1627.

100. Catherine Gentile, dominic., † 1620.

101. Prudence Rasconi, dominic., † 1620.

102. Lonardo de Lettere, dominic., † 1621.

103. Hippolyte de Jésus, dominic., † 1624.

104. Louise de Jésus, carmélite, † 1628.

105. Marine d'Escobar, † 1633. « Elle eut une véritable plaie extérieure sur le côté qui donnait du sang et de l'eau ».

106. Sr. Paul de S. Thomas, tertiaire dominicaine, † 1634. « La nuit, ses stigmates étaient lumineux ».

107. Agnès de Jésus, dominic., † 1634.

108. Martine des Anges, dominic., † 1635.

109. Delicia di Giovannis, dominic., † 1642. « Douleurs de la flagellation, avec écoulement de sang ».

110. Catherine Paluzzi, dominicaine, à Morlupo, près Rome, † 1645.

111. Marguerite du S. Sacrement, carmélite, † 1648.

112. Lucie Gonzalès, tert. dominic., † 1648.

113. Catherine de S. Pierre, dominic., † 1648.

114. Jeanne de Jésus Marie, clarisse, † 1650.

115. Cécile de Nobili, clarisse, † 1655.

- 116. Raymond Rocco, domin., † 1655.
- 117. Paule de Ste Thérèse, domin., † 1657.
- 118. Marie Bénigne Pepe, dom., † 1658.
- 119. Marie Marguerite des Anges, carmélite, † 1658.
- 120. Marie Victoire Angelini, tert. servite, † 1659.
- 121. Angèle de la Paix, dominic., † 1662.

Fut d'abord stigmatisée aux quatre membres à l'âge de 9 ans par S. François; plus tard elle fut stigmatisée au côté droit par l'enfant Jésus, le Jeudi saint 1634. Il sortait de cette plaie une grande quantité de sang et aussi de l'eau bouillante. Cette plaie resta ouverte plusieurs années, mais, comme elle l'épuisait, son confesseur, le P. Cornélius, lui ordonna en vertu de l'obéissance de la fermer. Dieu obéit à l'homme et la plaie se ferma immédiatement, ce qui dura trois années jusqu'à la mort de Cornélius. Elle commença alors à se rouvrir et à donner du sang, mais moins abondamment et non continuellement, seulement chaque vendredi, surtout en mars et à certaines solennités. Elle se referma de nouveau sur l'ordre de son confesseur et resta fermée jusqu'à la fin de sa vie.

- 122. Charles de Sezze, francisc., mort à Rome en 1670.
- 123. Bse Jeanne Marie Bonomo, bénédictine, † en 1670. Le Dr Imbert ne la cite pas: « Elle fut favorisée des stigmates, qui paraissaient tantôt sanglants, tantôt resplendissants de gloire », écrit Dom Piolin, d'après sa vie publiée à Rome en 1883.
- 124. Marie Villani, dominic., † 1670.
- 125. Françoise Marie Fuvia, tert. domin., † 1670.
- 126. Philippe de S. Thomas, dominicaine, † 1670.
- 127. Jeanne Marie de la Croix, tert. franc, † 1673.
- 128. Jeanne Bénigne Gojos, visitandine, † 1692.
- 129. Marcelline Pauper, † 1708.
- 130. Ste Véronique Giuliani, capucine, † 1727.
- 131. Anne-Madeleine Rémusat, visitandine, † 1730.
- 132. Colombe Schaolt, dominic., † 1787.
- 133. Madeleine Morice, xviii^e s.
- 134. Ste Marie Françoise des cinq plaies, tert. francisc., † 1791.
- 135. Madeleine Lorger, dominic., † 1806.
- 136. Marie-Louise Biagini, tert. franc., † 1811.
- 137. Marie-Josèphe Kumi, dominic., † 1817.
- 138. Anne-Catherine-Emmeric, augustine, † 1824.
- 139. Sr Bernard de la Croix, religieuse, † 1847.

140. Marie-Dominique Lazzari, † 1848. « Ses stigmates versent surtout du sang le vendredi ».
141. Marie-Rose Andriani, tert. franc., † 1848.
142. Bertine Boquillon, religieuse, † 1850.
143. Marie de Moerl, tert. franc., † 1863.
144. Crescenzia Niesklutsch, stigmatisée en 1835.
145. Dorothee Wisser. stigm. en 1843.
146. Marie-Chérubine-Claire de S. François, née à Rome en 1823 et morte clarisse à Assise en 1871.

XXVII. — SUEUR.

1. La sueur est définie par Furetière, dans son *Dictionnaire universel* :

Humidité, eau, sérosité, qui sort par les pores des animaux par trop de chaleur, ou d'exercice, ou de faiblesse. Elle est aussi excitée par des remèdes particuliers qu'on appelle, à cause de leur effet, *sudorifiques*... La punition du péché d'Adam fut qu'il serait tenu de gagner son pain à la sueur de son visage... Cicéron, *de la Divination*, fait mention de la sueur qu'on voyait quelquefois sur les statues et remarque qu'un vent du sud, qui est humide en Italie, faisoit bien suer le plâtre des murailles.

La sueur est donc une sécrétion aqueuse, naturelle à l'homme vivant, mais extra-naturelle quand elle se produit sur des cadavres. La pierre n'en est pas exempte, de là les suintements qu'on remarque en certains lieux : l'eau alors, sans être miraculeuse, jouit de la vertu que lui procurent l'intercession du saint et la confiance des fidèles. Le marbre a particulièrement cette tendance, dès l'antiquité : « S'il faut en croire Plutarque, des présages funestes, avant-coureurs de la défaite pour Antoine, se manifestèrent dès que la guerre fut déclarée entre l'amant de Cléopâtre et Auguste. Une des statues d'Antoine, érigée près d'Albe, fut, durant plusieurs jours, inondée d'une sueur qu'on essayait en vain sans pouvoir l'arrêter et ce prodige était d'autant plus singulier que la statue était en marbre » (*Journ. de l'Ouest*, n° du 28 janv. 1899). *Singulier*, non absolument. Les hymnes de S. Nicolas constatent le même phénomène pour son tombeau, dont elles disent « Marmor sudando ».

La sudation est une des formes habituelles du myroblysme, quelle que soit la matière, chair, bois ou pierre ; à l'ordinaire, c'est une

humidité qui couvre la surface et, selon son plus ou moins d'intensité, devient gouttelette qu'on peut recueillir dans un vase.

Extraordinairement, elle est *sang* ou *baume* : j'en ai parlé à ces deux mots.

2. La sueur a été constatée sur le Christ, la Vierge et les Saints, comme vont le démontrer les textes suivants ; pour le Fils de Dieu et sa mère, je renvoie en outre au chapitre *Larmes*.

Le Crucifix de Burgos, qui fut sculpté par Nicodème et qui sue le vendredi, est devenu célèbre en France depuis que les pèlerins de Compostelle, qui ne manquaient pas de le visiter, en ont chanté les louanges.

Les pèlerins de S.-Jacques de Compostelle de Mamers, au diocèse du Mans, dont on a les statuts datés de 1686 et le manuel de la confrérie imprimé en 1711, se rendaient à Burgos, aux « Augustines, hors la ville, où l'on voit le crucifix qui sue tous les vendredis à 7 heures ; c'est le même que Nicodème prit sur l'effigie de Notre Seigneur lorsqu'il l'alla trouver de nuit » (*La Province du Maine*, 1897, p. 51).

Les Chansons des pèlerins de S.-Jacques, Troyes, 1718, contiennent ce couplet, relatif au crucifix de Burgos qui *suait* :

Quand nous fîmes à Burges en Espagne,
Hélas ! mon Dieu,
Nous entrâmes dans l'Eglise
Pour prier Dieu.
Les Augustins nous ont montré
Un grand miracle,
De voir le Christ suer ;
C'est chose véritable (p. 6).

Quand à Burges fîmes arrivés,
De grande dévotion portés,
Avons été à l'Eglise,
Priant Notre Sauveur très digne,
Le suppliant qu'il nous conduise
Et par voie nous préserve.
Nous avons vu un grand miracle
Le crucifix suer (p. 13).

La *Société archéologique de Bordeaux*, XXI, 75, 84, cite ces vers avec de légères variantes, d'après une gravure du siècle dernier, qui

était un souvenir du pèlerinage de S.-Jacques. La première strophe finit ainsi :

De voir le Crucifix suer,
Rien de plus véritable.

3. Il est souvent question de sueur dans les miracles de la Ste Vierge ¹.

12 mai. Notre Dame des Vertus, à Aubervilliers, près de Paris. Cette image fut trouvée tout en sueur, au mois de mai 1336 et depuis il s'est fait tant de miracles dans cette église qu'on la nomme *Notre Dame des Vertus*, quoiqu'elle soit dédiée à S. Christophe. Du Breuil, *Antiq. de Paris*, liv. IV (Migne, *Dict. des pèl.*, II, 1296).

Voir aussi Maxc-Werly, *Examen archéologique d'une miniature exécutée au XVI^e siècle*, p. 25.

Dans l'office de Notre Dame de l'Humilité, à Pistoie, approuvé par la Congrégation des Rites, on lit :

Vetus enim apud nos et constans fama percrebuit, anno salutis 1490, cum intestinis civium odiis universæ patriæ clades immineret, ex eadem imagine sudorem quemdam purissimum, cujus adhuc apparent vestigia, promanasse.

21 mai. Notre Dame de Sueur, à Salerne, dans le royaume de Naples, laquelle sua sang et eau, l'an 1611, en présence d'un grand incendie qui arriva le lendemain. P. Spinelli, *Tract. de exempl. et miracul.*, cap. ultimo (Migne, *Dict. des pèlerinages*, II, 1297).

Grandet, dans *Notre Dame Angevine* (édit. Lemarchand, p. 399), écrivait, au commencement du siècle dernier, à propos de Notre-Dame du chêne, près Sablé (Mayenne), d'après un opuscule de 1625 : « Ils (plusieurs bergers) m'assuraient aussi que souvent on avait vu sur l'image et que la sueur couloit sur sa face à grosses gouttes. »

En 1664, on avait découvert dans le château des Places (paroisse de Crozant, Creuse), sous le pavé, une statue en pierre de N. D. de Pitié. Bientôt le bruit se répandit que la statue se recouvrait continuellement d'une sueur abondante et l'on crut à un miracle. Dans le principe, l'affluence des pèlerins à la chapelle, pour toutes les fêtes de la Vierge, fut si considérable qu'il fallut y attacher un chapelain spécial... On fit graver sur cuivre une image, au bas de laquelle se lit cette naïve légende : *Le portrait de la Vierge trouvée dans le château des Places, le 17 août 1664, de laquelle le visage sue toujours et fait de grands miracles* (Bull. de la soc. arch. du Limousin, t. XLIII, p. 85).

1. Voir à *Baume et à Huile*.

Cette gravure est reproduite en tête des *Notes historiques sur le culte de la Ste Vierge dans le diocèse de Limoges*, par Roy Pierrefite.

Monastère des clarisses de Lorette. . . Ce monastère s'ouvrit le 26 décembre 1816. La Madone opéra plusieurs prodiges en faveur de ses filles, elle leur procura dans un moment critique une bonne somme d'argent, elle fit jaillir miraculeusement une source d'eau; la glace qui encadre une de ses images se mouille constamment, on l'essuie et aussitôt l'eau reparait (Ricard, *Ste Claire d'Assise*, p. 262).

Le *Rosier de Marie*, 1897, p. 790, a raconté en ces termes « le prodige de Novella » :

Depuis quelques mois un nombre incalculable de fidèles visitent l'église paroissiale de Novella, en Corse. Cette église, qui est de construction récente, possède un tableau représentant la Vierge Mère, entourée d'anges et de saints. Depuis le 5 juillet dernier, ce tableau se couvre d'une sueur mystérieuse, que des milliers de pèlerins, de tout âge et de toute condition, ont pu voir, toucher et recueillir à diverses reprises. Cette transpiration étrange est intermittente: parfois, c'est pendant de longues heures qu'on peut voir des larmes ou des globules d'eau claire et limpide perler à la surface de la toile et couler jusqu'au bord du cadre en bois. La plupart du temps, cette exsudation ne dure que quelques minutes. La photographie elle-même serait impuissante à reproduire dans son insaisissable réalité ce merveilleux phénomène.

Déjà il y a 150 ans, on avait pu constater un suintement inexplicable sur un petit tableau représentant la Vierge du Rosaire. Ce tableau, qui existe toujours, est exposé sur l'autel in *cornu Evangelii* de l'église paroissiale. C'est une estampe probablement du xvii^e siècle, noir et couleur, gravée sur papier fort, de fabrication italienne. Cette gravure à moitié abîmée par l'humidité — d'aucuns croient y voir la trace de l'exsudation — est en partie déchirée. Le fait de la transpiration a été constaté par procès-verbal de l'autorité religieuse et par des documents authentiques de l'époque.

4. Voici, par ordre alphabétique, la liste des saints qui ont sué :

STE AGNÈS DE MONTEPULCIANO. De l'ordre de S. Dominique, elle mourut en 1317. Le *Conseiller des familles* en a parlé en 1870, p. LXXIV. Le *Pèlerin* mentionne le fait dans ses *Vies des Saints* :

Une odeur suave se répandit dans le monastère et les lieux environnants. Les sœurs envoyèrent aussitôt chercher à Gênes des aromates, pour embaumer le corps de leur mère et fondatrice. Mais Dieu voulut montrer que les parfums de la terre sont inutiles à ceux qu'il oint des parfums de sa grâce. Les mains, le visage de la sainte commencèrent à se couvrir d'une sueur odoriférante, en telle abondance que ses habits en

étaient imprégnés. On recueillit, dans des vases de cristal, une grande quantité de ce baume céleste que le saint corps continua à distiller pendant plusieurs années.

B. BÉATRIX ATESTINA, bénédictine à Padoue, morte en 1226 :

Quotiescumque arca illius exsudat humorem quemdam (qui collectus delatusque ad infirmos plurimis salutem affert), publicum aliquod incommodum immineat civitati aut monasterio. Atque ita sanctimoniales narrant, grassante pestilentia annis MDCXXX et XXXI continuo arcam illam sudore maduisse (Bolland., t. XIV, p. 602, 10 mai).

S. BENOIT, abbé ¹. — Une très intéressante narration de la production de la manne de S. Benoit a été insérée dans le *Messenger des fidèles*, 1884, pp. 384-390, 469-479, par dom Bérengier, à qui je vais faire de larges emprunts :

A Roiate, village des Apennins, situé au-dessus de Subiaco, on voit, dans une chapelle, une fosse profonde dans la roche, présentant la forme du corps humain couché de toute sa longueur, un peu sur le côté... Il est évident qu'un homme de grande taille s'est couché là, un peu sur le flanc et que la roche vive a cédé, par la permission du ciel, sous son poids... Le prodige se renouvelle chaque année, le 21 mars, fête du saint. Je vois couler la sueur de S. Benoît. Toute la cavité de la tête est imprégnée de gouttelettes d'un liquide brillant, qui suinte de cette pierre dure, comme les gouttes de la sueur sur la peau... La manne, après être sortie si miraculeusement de la partie du rocher qui a supporté la tête de S. Benoît, se réunit à l'endroit du cou et forme un petit ruisselet limpide qui, descendant par le milieu de la sainte empreinte, va remplir le trou du talon... Cette sueur bénie tient le milieu entre la fluidité de l'huile et la limpidité de l'eau... J'en remplis un flacon de cristal, apporté dans cette intention et destiné au trésor des reliques de l'abbaye de Solesmes... J'avance la tête sous l'autel pour mieux considérer l'empreinte et il m'est facile de reconnaître que les plis du vêtement que portait S. Benoît sont parfaitement reconnaissables, surtout aux coudes, où ses larges manches se sont profondément imprimées dans la pierre. On voit à l'œil nula trame de la rude étoffe de ce vêtement... L'empreinte a 2 m. 11 de longueur, 0 m. 52 de largeur aux épaules, 0,33 seulement aux genoux, placés probablement l'un sur l'autre. La profondeur de cette empreinte est de 0,27 c.,

1. *Le Pèlerin* (1880, n° 165), racontant le départ de S. Benoît pour Subiaco, dit : « A deux heures de Subiaco, on montre la pierre où reposa le saint à sa première halte; la pierre s'amollit au contact du cœur brûlant d'amour et quand il reprit le bâton de pèlerin, l'empreinte de son corps était gravée sur le rocher. A certaines époques et ordinairement le 21 mars, depuis quatorze siècles, ce rocher laisse suinter de l'eau et les religieux prient alors leur patron avec plus de ferveur ».

ce qui indique que le corps du saint se trouvait enfoncé tout entier dans la pierre qui lui servait de lit.

Une lettre du chapelain attaché à cette chapelle donne d'autres détails, consignés dans le rapport du bénédictin français :

Dans certaines années, elle (la sueur) s'est étendue sur toute la tête, dans d'autres jusqu'à la moitié du corps, dans d'autres enfin sur toute l'empreinte du rocher... Elle n'apparaît pas toujours dans la vigile, aux premières vêpres ; mais, dans quelques années, elle a commencé le jour même de la fête, quoique ce soit le plus souvent aux premières vêpres. La sueur de S. Benoit, qui va se réunir dans la petite fosse formée par le talon, a toujours été recueillie et conservée durant plusieurs années avec le plus grand soin dans des vases de cristal. Cette *manne*, comme l'appellent les personnes pieuses, versée à petites gouttes sur les malades, les a délivrés de leurs infirmités et rendus à leur santé première.

On cite des écrivains des xvi^e et xvii^e siècles, qui ont parlé de ce prodige, d'après des auteurs fort anciens.

La pierre S. Benoit (Manche), nommée aussi la *pierre qui pleure*, semble n'être qu'un polissoir de l'époque celtique :

Ce bloc est l'objet, dans le pays, d'une légende très populaire. S. Benoit, fort vénéré dans la paroisse, se serait couché sur la pierre et y aurait laissé les empreintes de sa tête et de ses côtes ; la première répondrait aux dépressions en forme de cuvettes, dont la courbure implique toutefois des dimensions de beaucoup supérieures à celles d'une tête ordinaire. Les habitants du voisinage attribuent à l'eau qui séjourne dans les rayures certaines vertus : ils croient qu'elle guérit la fièvre, les maux d'yeux, plusieurs maladies de l'enfance, etc. D'après eux, cette eau revient toujours dans les cavités de la pierre, quelques efforts qu'on fasse pour l'enlever. Si on cherche à l'épuiser le soir, elle reparait le lendemain matin (*Congrès archéolog.*, XLV^e session, p. 508).

Ste CATHERINE DE BOLOGNE. Voir à *Odeur*.

CISTERCIENS. — On lit dans *l'Ami du clergé paroissial*, 1899, p. 337 :

Quand les Pères de l'Ordre de Cîteaux rentraient leurs gerbes dans leurs granges au temps de la moisson et qu'ils étaient couverts d'eau et de poussière, la sainte Vierge apparut à l'un d'eux : « Qui êtes-vous ? » lui dit celui-ci, en voyant cette rayonnante apparition. — « Je suis Marie, répondit-elle, Marie à qui tu appartiens, toi, cette maison et tous ses habitants. J'ai visité aujourd'hui mes moines dans leurs champs, et j'ai recueilli pour moi leurs sueurs dans ce vase. C'est là un doux parfum pour moi, parfum qui doit être dignement récompensé par mon Fils en son temps ». Et elle lui montra un vase d'or où perlaient de chaudes gouttes

de sueur. D'autres fois elle s'approchait des plus laborieux et leur essayait elle-même le visage.

S. ERNEST. Voir à *Huile*.

Ste EUPHÉMIE. Voir à *Sang*.

S. FRANCHARD, solitaire, qui se sanctifia autrefois dans la forêt de Fontainebleau. Nous n'avons pas découvert sa légende. On vénère sous son nom, aux lieux qu'il habita, une roche qu'on appelle aussi *la roche qui pleure*. C'est une grande pierre de laquelle il découle continuellement une goutte d'eau et l'on assure que le saint fit cela par tendresse pour les gens du pays. Tous les ans, le jour de S. Franchard, qu'on fête d'un culte mobile, le lendemain de la Pentecôte, les bonnes femmes recueillent l'eau de sa roche dans de petits vases, avec la persuasion que c'est un remède infailible pour les convulsions des enfants (Collin de Plancy, III, 228).

STE LUCIE, d'après l'ouvrage de M. Aug. Beaugrand, *Ste Lucie, vierge et martyre de Syracuse*, pp. 189-190.

Dans les catacombes de Syracuse, à l'endroit où avait reposé le corps de Ste Lucie, jusqu'au jour de son enlèvement par Faroald, on avait placé une magnifique statue en marbre blanc de la sainte. Lorsque, en 1734 et 1735, Syracuse, alors dépendant de la Toscane, fut attaquée par Charles VI, d'Espagne, et subit toutes les horreurs du blocus le plus rigoureux, cette statue se trouva miraculeusement couverte d'une sueur abondante, tandis que le socle de la statue et tous les parements de marbre de même qualité qui l'entouraient restaient absolument secs. Ce prodige fut constaté trois jours de suite par le gouverneur de la ville, par ses principaux officiers, par différents ingénieurs et par les pères jésuites, qui, en raison de leurs services éminents, avaient seuls, parmi les réguliers, obtenu l'autorisation de partager avec leurs compatriotes les fatigues et les émotions du siège. Toutes les personnes qui furent témoins de ce prodige, après avoir pieusement essuyé avec les linges les plus fins, la statue de la chaste vierge, ne peuvent douter un instant de la réalité de ce miracle, qui nous dévoile un bienfait nouveau de la sainte; en effet, Ste Lucie témoignait ainsi de l'amour ardent qu'elle portait à ses compatriotes et remplissait, une fois de plus, la promesse qu'elle avait faite, en mourant, de protéger les habitants de Syracuse. Tant que dura le blocus, cette sueur ne cessa de couler en abondance. Mais, aussitôt que la paix fut conclue, les autorités religieuses et civiles constatèrent que le marbre avait repris sa siccité habituelle. Frappés d'admiration, remplis de reconnaissance, les Syracusains obtinrent de Mgr D. Ignazius Reggio e Saladino, vicaire général, dont le courage avait égalé la bonté pendant ces moments d'angoisse, de perpétuer le souvenir d'un prodige aussi éclatant. Se rendant à des prières si touchantes, le vertueux prélat délivra l'attestation suivante: « Jesus. Stante Theologorum voto, declaratur, prout nos declaramus, sudorem

infrascriptum simulacri marmorei Divæ Luciae, V. et M., siti in ejus sepulchro extra moenia hujus civitatis, fuisse verum, realem et miraculosum et præsentem cum voto præfato stent penes acta. 20 januar. 1736. D. Ignatius Reggio, vicarius generalis. S. T. D. D. Dominicus Maria Spinaccia, parochus S. Petri, protonotarius apostolicus »

VÉN. MARIANO DA ROCCA CASALE, mineur observantin ; il fut 50 ans portier au couvent de Civitella et mourut en 1806. Il est dit dans son procès :

On porta le cadavre à l'église et plusieurs fois, en présence de nombre de personnes, il ouvre les yeux, son front se couvre de sueur, ses mains, ses bras sont flexibles (*Anal. juris pont.*, 1896, p. 861).

S. MICHEL. Henri Estienne parle d'un moine, qui se vantait d'avoir honoré, à Jérusalem, une fiole pleine de la sueur qui sortit du corps de S. Michel, lorsqu'il se battit avec le diable. *Apologie pour Hérodote*, chap. 33 (*Collin de Plancy*, II, 202).

Cette sueur prétendue ne serait-elle pas plutôt le suintement de la grotte du Mont Gargan, dont l'eau est recueillie dans une « petite fontaine » et qui est bue « comme un excellent remède pour toutes les maladies » ? (*Œuvres complètes*, XI, 134).

STE PHILOMÈNE.— On lit dans une brochure intitulée : *Ste Philomène, thaumaturge du XIX^e siècle*, Abbeville, Paillart, p. 20 :

Le 10 août 1823..., selon l'usage, on promenait processionnellement dans les rues de la ville (à Mugnano, roy. de Naples), une statue en bois de Ste Philomène, don déjà ancien de l'archevêque de Naples. Tout à coup les hommes qui la portent sentent son poids augmenter d'une façon extraordinaire ; ils en font la remarque, on vient à leur aide, mais impossible d'aller plus loin, il faut rentrer la statue à grand'peine. Naturellement on se presse pour la regarder et, au même instant, tout le monde, même les petits enfants, voient son visage se couvrir d'une vive rougeur. Cette transfiguration n'était qu'un prélude, car le lendemain la statue prit un éclat encore plus beau ; les yeux brillants donnaient l'illusion de la vie, la bouche gracieuse semblait prête à sourire et, chose merveilleuse, une sueur abondante se mit à baigner ce visage radieux. Aux cris de la foule, don François de Lucia, le vieil ami de la sainte, le curé de la ville, d'autres personnages accoururent. Sur leur ordre, la statue est descendue de sa place, déposée au milieu de l'église, examinée longuement. Impossible de douter : la sueur coule, abondante, embaumée ; en l'église elle se renouvelle et trois jours entiers dure le prodige. Des milliers de personnes purent défiler à l'aise, toutes constatèrent la même merveille. Un procès-verbal fut dressé aussitôt ; un volume entier, qu'on peut voir encore à

Mugnano, se remplit de signatures, parmi lesquels sont des noms d'incrédules notoires, convaincus et convertis.

S. PIERRE DE CHAVANON, chanoine régulier, à Pebrac en Auvergne, mort vers l'an 1080 :

Inter tot miracula unum erat celebre et continuum, quod ad sanctissimi corporis tumulum fons assidui redundans sudoris in tantum continuatum sumeret augmentum, ut rivus utriusque circumfusa aquæ abundantia madida quasi lacuna redderet. Ad hoc undique auditum prodigium copiosa defluens multitudo languentium, manibus suis sancto liquore madefactis tangentes, a quacumque debilitate tenerentur, sospites frequentissime regrediuntur (Bolland., t. XLII, p. 478, 9 sept.).

S. SABIN, évêque de Canosa au vi^e siècle. Lors de sa translation, « ex marmoribus, quemadmodum balsami stillare solent guttulæ, inenarrabili odore liquor emanabat » (Bolland., t. V, p. 329, 9 févr.).

S. SAMSON. Cahier. — Métaphraste, dans la vie de S. Sampson l'hospitalier, rapporte qu'à l'occasion de sa fête, chaque année, le 27 juin, à Constantinople, son tombeau suinte :

Paucis diebus ante festum thaumaturgi quidam veluti humor apparet, qui deinde paulatim augetur, et remanet post festum, sic scaturiens donec aliquot dies præterierint, deinde cessat. Atque hoc modo, ut opinor, majori est in honore et admiratione quam si perpetuo flueret (Bolland., *in vita*, p. 277).

SYLVESTRE II. — Le tombeau de Sylvestre II, à St-Jean-de-Latran, même par le plus beau temps et quoiqu'il ne fût pas en un lieu humide, émettait des gouttes d'eau, au rapport de Jean Diacre, qui écrivait au XIII^e siècle :

In eodem porticu jacet Gerbertus, Remorum archiepiscopus, qui papa Sylvester est appellatus, cujus sæpe sepulchrum, etiam in serenissimo aëre, cum non sit in humido loco, aquarum guttas (quod satis est hominibus admirandum), visibiles emanat (Rohault de Fleury, *le Latran au moyen âge*, p. 472).

Plus anciennement, en 1150, le juif Benjamin de Tudèle constatait le même phénomène, mais à un autre endroit de la basilique :

Il y a deux colonnes d'airain de l'ouvrage du roi Salomon... Les juifs de Rome m'ont raconté que tous les ans, le neuvième du mois d'Ab, anniversaire de la destruction du temple, les colonnes suent à grosses gouttes (*Ibid.*, p. 457).

A S.-Jean de Maurienne, les chanoines m'ont raconté la même

chose d'un tombeau vénéré à la cathédrale, près la sacristie.

VÉN. THÉOPHILE DA CORTE. Mineur observantin, il mourut en 1740. On lit dans le procès de sa béatification, à propos d'un miracle opéré par son intercession sur une jeune fille, qui l'invoqua pour sa guérison, en priant devant son image, ainsi que sa sœur Ida et une voisine :

La mère, tenant pendant ce temps, devant l'image du vénérable, l'enfant malade, lui faisait réciter le *Pater noster* et l'*Ave Maria*.. Elles dirent voir comme des gouttes d'eau ou de sueur qui couraient sur le visage du vénérable et ce visage apparaissait comme couvert de taches. Astrea Mannini me dit : O Louise, vois comme il est tout taché. Dans trois jours ou la petite meurt ou il te la fait guérir. *Communis fama est in eo pago (à Ficiobio, diocèse de S. Miniato), his signis in venerabilis vultu sæpe apparentibus futuræ prodigiosæ sanationis indicium exhiberi (Anal. jur. pont., 1895, p. 800).*

XXVIII. — NOTRE-DAME DE CLÉRY.

Une brochure, intitulée *Miracle des larmes, arrivé à l'image de Notre-Dame de Cléry, le lundy de la Pentecôte, 26 mai 1670*, Orléans, Herluison, 1893, in-8, reproduit textuellement l'enquête faite par le chapitre à cette occasion. J'en détache les dépositions suivantes, faites par des témoins de tout âge, de tout sexe et de tout rang, relativement à la statue de la Vierge qui y est vénérée.

... Dit avoir vu..., de cinq à six heures, le visage de la Sainte Vierge suant, principalement au-dessus de l'œil droit.. et, un quart d'heure après, devenue un peu plus pasle et pleine de sueur sur les joues, laquelle s'estendait jusques au menton.

...Elle vit l'image de la Ste Vierge... toute baignée de sueur, environ l'espace d'une heure.

...Dit avoir vu l'image de la Ste Vierge... ayant le visage tout en sueur et ayant une grosse goutte d'eau sur l'œil gauche qu'elle a vue découler jusques au menton.

...Remarqua que du visage de la Ste Vierge elle vit couler larme ou sueur dont elle vit tomber une goutte et que ladite sueur était plus abondante du costé gauche.

... Ensuite lui vint une sueur des deux costés des joues et tombant du front, particulièrement du costé gauche.

...Vit l'image de la Ste Vierge... baignée de sueur tant sur le front, joues et que le menton... Du même côté (gauche) il vit... tomber deux larmes de l'œil gauche de la Ste Vierge.

... Vit et aperçut l'image de la Vierge toute en sueur.

... Aperçut le visage de la Ste Vierge tout paslé et plein de sueur.

... Aperçut... une sueur décollant sur le visage et particulièrement au costé droit.

... Aperçut le visage de la Ste Vierge paslé et en sueur.

... Aperçut... une grande sueur par tout le visage.

... Ils aperçurent... une sueur répandue par tout le visage, particulièrement du costé droit et sur la lèvre trois gouttes d'eau.

... Aperçut... une sueur par tout le visage de la Vierge, qui coulait au dessus du sourcil de ladite image en petite louppe claire comme de l'eau et particulièrement aperçut trois larmes tomber de dessous l'œil du costé dextre, s'arrêter un peu et puis couler sur la fraissette du petit Jésus; vit encore une larme qui ne tomba pas, de mesmes des sucurs qui étaient aux joues et gorge de la Ste Vierge... Sur le doute qu'elle eut que ce fusteau qu'elle eut au visage ou autre chose claire, elle attendit quelque temps et vit couler ladite eau le long de la joue de la Ste Vierge.

... Aperçut... le visage de la Vierge tout en sueur et la gorge, ensemble le petit Jésus.

... Nous remarquons, depuis que nous sommes icy, que l'image de la Vierge change de couleur de temps en temps et qu'elle sûe... Il la vit tout en sueur, d'une manière à pouvoir discerner que c'estoit effectivement de l'eau qui lui coulait sur le visage... lui firent remarquer une goutte d'eau, grosse et longue comme le bout du petit doigt, qui était sur la joue droite de l'image du petit Jésus.

... Aperçut le visage de la Vierge, plein de sueur.

... Aperçut la gorge de la Vierge toute mouillée de sueur et particulièrement sur la paupière de l'œil droit une grosse goutte de sueur.

... Vit le visage de la Vierge... tout rempli de sueur... observa particulièrement une grosse goutte d'eau, comme de larme, au-dessous de la joue du costé droit.

... Il vit couler de la sueur du front, qui coulait à la descente des yeux sur les joues et vit une parcelle sueur à l'image du petit Jésus.

... Il aperçut le visage de l'image de la Vierge fort vermeil et suant comme une personne en chaleur et que le visage du petit Jésus était en sueur.

... Vit le visage de la Ste Vierge paslé et défait et tomba une goutte de sueur des tempes, tombant sur la joue.

... Elle vit le visage de la Ste Vierge changer par trois fois de couleur et une sueur coulant du front jusque sur les joues et à la gorge.

Sur le visage de la Ste Vierge, deux gouttes d'eau des deux costés des lèvres et sous le menton du petit Jésus une goutte d'eau et le visage de la Ste Vierge tout mouillé de sueur, principalement le long des tempes.

.. Dit avoir vu le visage de la Ste Vierge extraordinairement changé... toute baignée de sueur, principalement du costé gauche.

... Vit le visage de la Ste Vierge plus pasle qu'à l'ordinaire, qu'elle avait une goutte de sueur, laquelle leur estoit tombée du front jusques au menton.

... Elle vit le visage de la Ste Vierge changer par trois fois..., mouillé au front de sueur et ladite sueur couler de la bouche jusques au menton.

... Elle vit une grosse larme, de la grosseur d'un pois, au menton du petit Jésus preste à tomber.

... Elle vit le visage de la Vierge en sueur et le petit Jésus pareillement.

Michel Perdoux, maistre chirurgien à Cléry... dit avoir vu la Ste Vierge et le petit Jésus en sueur, par le visage et leur visage blanc comme papier.

... Sur le visage de la Vierge il remarqua particulièrement une goutte d'eau sur l'œil droit... trois gouttes d'eau sur les joues du petit Jésus et l'une d'icelles la vit tomber sur la fraisse et de plus, à l'égard de la Vierge, encore ou la lèvre de dessus la bouche toute mouillée de sueur.

..... vit plusieurs petites gouttes d'eau couler le long de la joue droite sur la lèvre... dans le mesme temps sur la joue du petit Jésus il vit couler une grosse goutte d'eau, comme une larme, tomber du dessous de l'œil sur la joue droite et y demeurer longtemps; toutes lesquelles choses dit avoir vues l'espace de trois quarts d'heure.

..... aperçut le visage de la Vierge tout en sueur... et remarqua particulièrement une goutte d'eau, comme une larme, de la grosseur d'un pois, tomber de dessus l'œil du petit Jésus sur la joue droite.

..... aperçut sur le visage du petit Jésus trois gouttes d'eau, comme des larmes, couler de dessus l'œil droit le long de la joue et même les aperçut étant tombées sur la fraissette du petit Jésus, toutes trois rangées proche l'une de l'autre.

..... a vu l'image de la Sainte Vierge d'une couleur extrêmement pasle et remplie de sueur, à la façon d'une personne mourante.

..... elle aperçut une larme tomber de l'œil droit de la dite image, qui coula le long de la joue en bas.

..... elle l'aperçut tout en suer, mesme qu'elle vit tomber de l'œil droit de la Sainte Vierge quatre larmes, ce qui dura dans le temps qu'elle y fut présente une demy heure et plus.

XXIX. — VIN

1. Le Christ, deux fois, produisit le miracle de l'eau changée en vin, aux noces de Cana et du vin transsubstantié en son sang, à la dernière Cène, comme en fait foi l'évangile :

Nuptiæ factæ sunt in Cana Galileæ: et erat mater Jesu ibi. Vocatus

est autem et Jesus et discipuli ejus ad nuptias. Et deficiente vino, dicit mater Jesu ad eum : Vinum non habent... Dicit mater ejus ministris : Quodcumque dixerit vobis facite... Dicit eis Jesus : Implete hydrias aqua. Et impleverunt eas usque ad summum. Et dicit eis Jesus : Haurite nunc et ferte architriclino. Et tulerunt. Ut autem gustavit architriclinus aquam vinum factum (S. Joan., II, 1-9).

Paraverunt Pascha. Et cum facta esset hora, discubuit et duodecim apostoli cum eo... Et accepto calice, gratias egit et dixit : Accipite et dividite inter vos... Et accepto pane, gratias egit et fregit et dedit eis, dicens : Hoc est corpus meum quod pro vobis datur, hoc facite in meam commemorationem. Similiter et calicem, postquam cœnavit, dicens : Hic est calix novum testamentum in sanguine meo, qui pro vobis fundetur (S. Luc., XXII, 13-20). — Et accepto calice, gratias agens dedit eis et biberunt ex illo omnes. Et ait illis : Hic est sanguis meus novi testamenti qui pro multis effundetur (S. Marc., XIV, 23-24). — Et accipiens calicem, gratias egit et dedit illis dicens : Bibite ex hoc omnes. Hic est enim sanguis meus novi testamenti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum (S. Matth., XXVI, 27-28).

Ces paroles sont ainsi passées dans le canon de la messe à la consécration du calice :

Simili modo, posquam cœnatum est, accipiens et hunc præclarum calicem in sanctas ac venerabiles manus suas, item tibi gratias agens, benedixit deditque discipulis suis, dicens : Accipite et bibite ex eo omnes : Hic est enim calix sanguinis mei, novi et æterni testamenti (mysterium fidei), qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Hæc quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis.

2. Le prêtre, sur l'ordre du Sauveur, transmute le vin en son sang, comme chante l'Église à la Fête-Dieu, dans le *Pange lingua*, de S. Thomas d'Aquin : « Fitque sanguis Christi merum ». Et le vin est si bien devenu du sang que c'est lui qui tache les corporaux ensanglantés, ainsi que j'en ai cité des exemples au chapitre XX, en preuve de la présence réelle ¹.

1. Le trait suivant rentre dans la catégorie des faits similaires :

« La plus ancienne superstition que j'ai observée en ce genre est celle d'un indigne magicien, nommé Marc, lequel, affectant d'imiter ce que le Fils de Dieu a fait le jour de la sainte Cène et voulant vérifier à la lettre ce qui est dit des chrétiens, qu'ils boivent le sang de Jésus-Christ, faisait paraître, par la force de la magie et des enchantements, le vin du calice qu'il consacrait, comme si c'eût été son propre sang, ainsi que le témoigne S. Irénée (Lib. I advers. hæres., cap. 9) par ces paroles : « Pro calice vino mixto sanguis gratias agere et in multum extendens sermonem invocationis, purpureum et rubicundum apparere facit ut putetur ex gratia ab iis que sunt super omnia, suum sanguinem stillare in illius calicem per invocationem ejus (J.-B. Thiers, *Traité des superstitions*, t. II, p. 254).

3. Le baron de Sarachaga a noté ces deux faits historiques, auxquels Collin de Plancy en ajoute un troisième :

1189. Chartres. S. Hugues, évêque de Chartres. Un prêtre doutant, l'hostie se change en chair et le vin en sang, devant S. Hugues. Dans la vie de S. Hugues, *Specul.*, exemple du 9^e chap., 189; Laghi.

1170. Jouy (Seine-et-Marne). Un prêtre incrédule est puni : l'hostie se change en chair ensanglantée dans la patène. Cette hostie jetée dans le calice, le vin consacré prend l'aspect du sang. S. Hugues, évêque de Lincoln; *Patrol. lat.*, tome 153, col. 1036; *Revue du P. Tesnières*, 1^{er} févr. 1883, p. 565.

On croyait posséder à Billom, en Auvergne, un flacon du sang de N. S., que l'on promenait tous les ans en procession, le troisième jour de mai... Le prêtre qui portait à Billom la divine relique du précieux sang, se tournait sans cesse de tous côtés pour la montrer aux dévots et renversait à tout instant le cristal pour faire voir que la liqueur conservait sa fluidité. On ajoute qu'autrefois, quand le prêtre déposait sa fiole sur l'autel qui était le but de la procession, les spectateurs voyaient aussitôt une belle étoile qui se montrait en plein midi et qui ne se montre plus depuis longtemps. On croit, au reste, que le sang de Billom n'était que le vin consacré à la messe. M. Dulaure, *Description de l'Auvergne* (Collin de Plancy, II, 450).

4. Ces deux traits rappellent le miracle de Cana :

vi^e siècle. Leicester (Ecosse). S. Colomb change l'eau en vin faisant défaut pendant la messe. *Lampara*, 1877, p. 188 (de Sarachaga, *Collect. du mus. chrét. de Paray-le-Monial*, p. 60).

S. Homobon. Un baril sous le bras ou sur l'épaule. Comme il était à la campagne, des mendiants lui demandèrent à boire, parce qu'ils le voyaient porter un baril. Mais le saint, ayant vidé son vase pour les ouvriers qu'il employait, craignit les gronderies de sa femme s'il retournait chez lui pour le remplir de nouveau. Il versa donc de l'eau et ceux qui en burent trouvèrent que c'était un excellent vin. Surius, 13 novembre (Cahier, p. 123).

5. M. Favé, dans sa notice sur le *Culte de S. Eloi en Basse-Bretagne* (*Congr. arch. de Morlaix*, 1898, p. 244), parle en ces termes de la légende de la fontaine du village de Créachergué :

C'était au fort de la moisson, le soleil dardait ses rayons ; la sueur perlait au front des batteurs au fléau et la soif se faisait sentir intense au gosier des travailleurs. Ils n'étaient pas qu'à moitié de mauvaise humeur, lorsque, entrés dans la ferme, ils eurent à vérifier que la cruche placée sur la fenêtre était vide et sèche. La servante en entendit de toutes couleurs, jurons, quolibets et propos désagréables à l'adresse de la fille ou-

blieuse. La pauvre créature prend son pot de grès et descend à la fontaine de S. Eloi ; elle y arrive et plonge avec empressement le vase dans l'eau vive de la source et s'en retourne à Créachergué, sans perdre de temps. Les assoiffés goûtent au breuvage et s'aperçoivent que le contenu de la cruche était un beau et gentil petit vin. Pas une hésitation : voilà toute la maisonnée de se servir de tous les vases et ustensiles disponibles et de dégringoler la montagne pour se rendre à la fontaine. Leur déception fut amère, ils n'y trouvèrent qu'une eau claire... Le miracle de Cana se renouvelait chaque année à la fontaine de S. Eloi, mais seulement une heure par an : cette heure changeait annuellement et, comme l'heure de la mort, nul ne pouvait la connaître à coup sûr. Puis, comme il y a 365 jours dans l'an et 24 heures dans le jour, il était difficile d'arriver à point nommé. La servante de Créachergué joua la chance, elle était tombée juste à l'heure, tandis que, lorsque survinrent les autres, l'heure était passée.

6. La multiplication du vin n'est pas un fait inconnu en hagiographie¹, mais le trait suivant est plus rare, car il s'agit d'une véritable création, opérée par S. Bertin. Le *Missale Morinense* du xvi^e siècle, de la bibliothèque de Saint-Omer, dans la prose *Uni simul*, lui fait remplir de vin une cruche vide (Dreves, X, 145) :

Per Bertinum
Fundit vinum

Sicca prorsus hydria.

1. Voir les *Caractéristiques des Saints* du P. Cahier, qui cite, pp. 122-123, S. Rupert, S. Willbrord, S. Calais, S. Herblain, S. Berchaire, S. Félix de Cantalice et Ste Monégonde.

S. VINCENT FERRIER

I. — CULTE

S. Vincent Ferrier, dominicain espagnol, mort à Vannes en 1418, fut canonisé par Calixte III en 1455 (*Œuvres*, t. X, p. 140, n° 106¹).

Le 5 avril, sa fête se fait avec solennité à la Minerve, où, au rapport de Panciroli, on conserve un genou et une bible annotée de sa main ; il y a indulgence plénière ; dans une chapelle, son tableau, peint avec talent par le génois Bernard Castelli, le représente prêchant devant le pape et l'empereur. A la basilique de S.-Pierre, on vénère partie de son bras. Ce saint avait prédit à Calixte III, qui le canonisa, qu'il serait pape² (*Emerologio di Roma*, p. 229).

Le *Congrès archéologique de Vannes*, p. 187, donne la description détaillée de son tombeau, qui est à la cathédrale de Vannes et qui, « renferme une vertèbre du saint, avec les restes de ses vêtements, de ses viscères et de son cercueil ».

Il y a de ses reliques à Ste-Marie Majeure, S.-Pierre au Vatican, Ste-Marie au Transtévère, S.-Roch, SS.-Cyr et Julitte, SS.-Jean et Paul ; de sa chape, à Ste-Marie *in Ara celi* ; de ses vêtements, à la collégiale de Marino, à Monte Cavi ; de son manteau, à l'Arricia ; de ses reliques, à Frascati (*Œuvres*, VII, 582)³.

L'ambassadeur d'Espagne ayant présenté au pape la supplique de la reine, Clément IX, par décret de la S. C. des Rites, accorda l'insertion de l'office de S. Vincent Ferrier dans le bréviaire romain sous le rite semi-double, mais avec récitation facultative.

1. Teoli, ord. Præd. *Storia della vita e del culto di S. Vincenzo Ferrerio Ord. Præd.* ; Napoli, 1735, avec portrait, in-4.

2. « Habuit donum prophetiæ. Cum enim prædicaret Valentia, avunculus papæ Calixti, dictus Ferrandus, eduxit parvum Calixtum ad eum, ut vir Dei sibi suam daret benedictionem. Cui S. Vincentius ait : Mittamus hunc puerum ad scholas, quia magnus adhuc erit ; in Ecclesia videlicet erit papa qui me honorabit. Quia ipse fuit qui eum postmodum canonisavit » (*Ley. aur.*, p. 946).

3. Mgr Chaillot a publié, à Rome, en 1866, dans les *Analeccta juris pontificii*, t. VIII, col. 2033-2039, d'après un manuscrit, les *Notes de S. Vincent Ferrier sur la Somme de S. Thomas*.

Urbis et Orbis. Remissa a SSmo D. N. Clemente IX S. R. C. supplici libello sibi porrecto nomine Serenissimæ Hispaniarum reginæ ab Exmo D. marchione de Astorga, catholicæ majestatis oratore, quo supplicabatur pro facultate apponendi in breviario Romano officium S. Vincentii Ferrerii, ordinis Prædicatorum, eadem S. C., re mature perpensa, sub die 19 novembris censuit, si SSmo visum fuerit, apponi posse sub ritu semiduplici, ad libitum recitandum ab omnibus qui ad horas canonicas tenentur, tum sæcularibus tum regularibus utriusque sexus. De qua facta per me secretarium SSmo relatione, Sanctitas Sua benigne annuit et prædictum decretum promulgari concessit. Hac die 19 novembris 1667 (*Anal. jur. pont.*, t. VIII, col. 1149, n. 1820).

Son office est du rite double, avec oraison propre et trois leçons historiques au second nocturne.

Sa fête se célèbre dans tout l'ordre dominicain, mais plus particulièrement à la Minerve, où on la renvoie au dimanche suivant.

On l'invoque spécialement pour les vignes et en général pour les biens de la terre (*Œuvres*, V, 54).

Il est le patron de Valence, sa ville natale, ainsi que des couvreurs et plombiers (X, 153), des briquetiers et tuiliers, « probablement, dit le P. Cahier, à cause de bon nombre de morts qu'il ressuscita ou d'un architecte qu'il rendit sain et sauf après une chute mortelle. Pour le même motif probablement, les tuiliers et plombiers se recommandent du même saint en divers lieux » (p. 646).

II. — ICONOGRAPHIE

Le P. Cahier lui assigne treize attributs : « Ailes, Ange, Nom de Jésus, Banderole, Chaire, Chapeau de cardinal, Colombe, Drapeau, Enfant, Feu, Jugement dernier, Lis, Trompette. »

A Rome, son iconographie se déduit d'un tableau de Benoit XIII, à S. Sixte-le-Vieux et d'un vitrail moderne, qui est dans l'abside de Ste-Marie sur Minerve. Tous deux se ressemblent beaucoup, toutefois la peinture sur toile ajoute la résurrection de l'enfant que sa mère avait embroché et fait rôtir ¹. La peinture sur verre lui donne également le *costume dominicain*, tunique et scapulaire blancs, chape noir ; mais comme il se désigna lui-même l'un des anges de l'Apo-

1. « Tolosæ, cum mulier lunatica filium peperisset, divisit eum et coxit, vir autem ejus cum lacrymis portavit ipsum ad sanctum Dei. Ad cujus preces filium suscitavit, reservatis insigniis in corpore usque ad mortem in signum miraculi ». (*Leg. aur.*, p. 946).

calypse et qu'il ressuscita un mort en témoignage de son affirmation, ses épaules sont munies d'ailes. Il tient une *trompette*, à cause de ses prédications dont le sujet était d'ordinaire le Jugement ¹. La *bouche ouverte*, il parle avec véhémence pour convertir les pécheurs ². On lui met aussi une *flamme* au front, pour exprimer l'inspiration prophétique dont il fut doué fréquemment. Le *lis* atteste sa chasteté ³.

L'*Archivio storico dell'arte*, 1896, p. 18, a reproduit en phototypie l'Apothéose de S. Vincent, peinte à fresque au xvi^e siècle, dans l'église S.-Dominique, à Recanati (Etat pontifical). Porté sur les nuages que soulèvent des angelots, il montre de l'index de la droite les anges qui, au ciel, sonnent de la trompette pour réveiller les morts et les faire comparaître au jugement. Vêtu en dominicain, tunique et scapulaire blancs, chape noire, il tient de la gauche un livre où est écrit :

TIMETE	QVIA VEN
DEVM. ET	NIT. HO
DATE. IL	RA IVDI
LI HONO	CI. EIVS
REM	

La même revue, 1896, p. 434, signale, au maître-autel de l'église S.-Dominique, à Cingoli (Italie), un retable peint par Lorenzo Lotto et daté de 1539 : *L. Lotus. 1539. S. Vincent Ferrier y est représenté derrière S. Dominique, à côté du trône de la Madone.*

A Pisc, S. Vincent est agenouillé devant le crucifix, à la suite de

1. « Apud Avenionem ei gravissimis febribus occupato D. J. C., mira quadam claritate coruscans, apparuit, mittens eum ad se evangelizandum per universas occidentis regiones, maxime ut nuntiaret iudicii diem temporibus nostris esse propinquum et post multa quibus Christus consolatus est et instruxit, extendens manum, maxillam ejus leviter tetigit in signum singularis familiaritatis. Quo discedente ab eo, ex lectulo surrexit sanus » (*Leg. aur.*, p. 946).

2. « Il convertit grand nombre d'infidèles et de pécheurs, c'est-à-dire plus de 125.000 juifs et 8.000 sarrasins. Ce qu'il y avait d'admirable, c'est qu'il était entendu de tous et dans toutes les langues » (Piazza, p. 228).

3. « Jeune homme, il fut tenté d'impureté, mais la Ste Vierge, en le visitant, lui fit découvrir la fourberie du démon et l'anima à la résistance; aussi chassa-t-il de sa cellule une courtisane que lui avaient envoyée plusieurs luxurieux » (*Ibid.*).

S. Thomas d'Aquin (son nom est inscrit sur son nimbe); il porte sa main droite à sa figure, en signe de douleur. La fresque, peinte par Benozzo Gozzoli dans le réfectoire du couvent de S. Dominique, est reproduite dans l'*Archivio*, 1894, p. 243 ¹.

III. — NEUVAINES.

Sa fête est précédée d'une neuvaine. J'en traduis le texte d'après un opuscule italien, imprimé à Rome, chez Aureli, en 1859.

Antiphona. Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende, qui per diversitatem linguarum multarum gentes in unitate fidei congregasti. Alleluia.

Ÿ. Emitte Spiritum tuum et creabuntur.

Ŗ. Et renovabis faciem terræ.

OREMUS. — Deus, qui corda fidelium S. Spiritus illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere. Per Dominum, etc.

I. Glorieux S. Vincent, qui, trompette sonore de l'Esprit Saint, avez réveillé dans le peuple la vraie sainteté, non moins par votre parole que par vos exemples, demandez pour nous les sept dons de l'Esprit Saint, qui nous serviront comme d'échelle pour arriver à la perfection, être agréables au Très Haut et vous imiter, en commençant par la sainte crainte de Dieu, que vous avez si fortement inculquée au monde, par vos paroles accoutumées : « Craignez Dieu et rendez-lui honneur, parce qu'approche l'heure du jugement ». Nous vous prions donc de solliciter cette sainte crainte, afin que nous ne nous perdions pas dans le bûcher de nos vices et les flammes perpétuelles de l'enfer.

Pater, Ave, Gloria.

San Vincenzo, questo fate	} Saint Vincent, faites que la grâce du Seigneur	
Che la gracia del Signore		} Soit toujours dans mon cœur.
Sempre sia nel mio cuore		

II, Compatissant S. Vincent qui, vivant dans le monde, ne vous êtes jamais lassé, tant vos entrailles étaient miséricordieuses, de suivre la trace des pécheurs, pour les ramener de la voie de l'iniquité au sentier de la piété; obtenez-nous, nous vous en prions, un rayon de lumière céleste pour nous faire connaître notre grande misère et nos péchés graves et innombrables, pour les détester et abhorrer, nous consolant par l'espérance du pardon et nous excitant à l'amendement, afin que nous restions fermes dans la piété et que nous marchions dans la voie de la perfection. —

Pater, etc.

1. Voir dans les *Notes d'art et d'archéologie*, 1889, p. 231, un utile renseignement de M. Gruyer sur deux fausses attributions à Saint Vincent Ferrier, d'un S. Dominique, à Londres, et d'un S. Hyacinthe, au Vatican.

III. S. Vincent, illuminé par Dieu et doté de tant de science que vous en avez répandu par le monde entier l'abondante lumière, en révélant les trésors cachés de la mortification, de l'abnégation de nous-mêmes et de la croix, que Jésus-Christ a si chaudement recommandés ; nous vous en prions, éclairez les ténèbres de nos âmes, afin que nous sachions combien ces trésors sont précieux et riches, en sorte que la croix soit l'étoile qui nous dirige sur la mer périlleuse de ce monde et que la sainte haine de nous-mêmes nous fasse devenir vertueux. Alors possédant la science des Saints, nous saurons pratiquer ce que tant de fois vous nous avez si efficacement enseigné. — *Pater*, etc.

IV. Invincible S. Vincent, dont le nom signifie victoire et qui dès l'enfance avez adopté, en prières continuelles, jeûnes et pénitences, un genre de vie si rigoureux, que vous avez vaincu avec une force irrésistible le démon, le monde et la chair ; obtenez pour nous, qui avons tous vécu jusqu'ici sans frein et sans règle, le saint don de la force, afin de résister aux assauts de nos passions et à la violence de nos ennemis, persévérant constamment dans la vertu et souffrant patiemment les contrariétés de manière à nous sauver. — *Pater*, etc.

V. S. Vincent, miroir brillant et soleil resplendissant, qui, aidé de votre lumière admirable, avez su si exactement désarmer les embûches du tentateur et faire connaître clairement aux âmes ce qui est bien et ce qui est mal, avec l'indication des moyens pour faire l'un et fuir l'autre ; obtenez-nous le don très saint de conseil pour connaître les trames de Satan, qui tant de fois se change en ange de lumière pour nous tromper, afin que, prenant le moyen d'éviter le mal et de pratiquer le bien, nous tendions par le droit chemin à la possession du salut. — *Pater*, etc.

VI. S. Vincent, apôtre fidèle et zélé du Christ, qui, embrasé du feu de l'amour pour la sainte foi, ne vous êtes pas contenté de vous enivrer seul de la douceur des divins mystères, mais qui en avez répandu la lumière et la suavité sur une infinité de peuples, remportant pour la gloire de la foi d'immenses triomphes et goûtant les divines douceurs de l'éternité ; demandez pour nous le don de l'intelligence, afin que nous voyions la beauté des divins mystères qui nous réjouissent et que nous mettions en eux toutes nos délices ; qu'alors s'allume en nous le feu d'un salut et fervent désir d'exalter notre sainte foi et de faire en sorte que par son ardeur nous procurions toujours que notre Dieu soit connu, craint, honoré et aimé. — *Pater*, etc.

VII. Sublime et humble S. Vincent, qui, naviguant sur la mer de la divine sagesse, avez atteint le comble de la perfection et de la gloire des Saints, et qui, malgré une si grande élévation, avez si bien conservé la connaissance de votre bassesse, humilité et néant, rapportant à Dieu tout ce qui est grand ; demandez pour nous cette divine sagesse, qui nous fasse reconnaître que nous ne sommes rien et ne pouvons rien, attendant tout de Dieu et nous adressant à Dieu pour pouvoir, avec sagesse et fermeté,

élever dans notre cœur l'édifice de la perfection que vous nous avez si bien enseignée; de la sorte, étant vos imitateurs, nous pourrons espérer d'être toujours protégés par vous et aidés dans toutes les nécessités, infirmités et misères de cette vie. — *Pater*, etc.

Antiphona. Adsit nobis propitius in hujus vitæ vespere, ad Christum nos Vincentius tuto ferens itinere. Alleluia.

ÿ. Ora pro nobis, S. Vincenti, Alleluia.

Û. Ut digni efficiamur promissionibus Christi, Alleluia.

Oremus. Deus, qui gentium multitudinem mira B. Vincentii, confessoris tui, prædicatione ad agnitionem tui nominis venire tribuisti, præsta, quæsumus, ut quem venturum judicem nuntiavit in terris, præmiatorem habere mereamur in cœlis. Per Christum Dominum nostrum. Û. Amen.

Tantum ergo Sacramentum etc. 1.

IV. — AUTRE FORMULE POUR LA NEUVAINÉ.

J'emprunte cette seconde formule à un livret qui provient du cardinal Piccolomini 2 et est intitulé : *Esercizio di praticarsi né nove giorni e né nove venerdì che precedono la festa del glorioso S. Vincenzo Ferreri, composto dal Rev. P. maestro F. Pier Tommaso Campana, dell'ordine de Predicatori; Roma, Aureli, 1856, in-16 de 30 pages.*

Exercice en l'honneur de S. Vincent Ferrier.

Premier jour. Humilité de S. Vincent.

Considérez que jamais il ne laissa entrer dans son âme l'esprit d'orgueil et de vanité; que jamais il ne se gonfla des louanges et applaudissements qu'on lui prodiguait; qu'il refusa plusieurs fois l'épiscopat et même la pourpre; qu'il méprisa les honneurs et les grandeurs, s'humiliant avec tous, imitant Jésus-Christ qui, lors de sa naissance dans l'étable, s'abassa même jusqu'aux pieds des bêtes et qui prit la fuite quand on voulut le faire roi.

La conclusion sera de demander une vraie humilité de cœur par les mérites et l'intercession de S. Vincent, en récitant l'oraison suivante :

Oraison. O très aimé S. Vincent, fleur odorante d'humilité, j'ai recours à vous pour que votre intervention m'obtienne de la divine Majesté que je connaisse clairement mon néant dans le but de m'humilier aux pieds

1. A Rome, les neuvaines se font de cette façon : le prêtre, en surplis et étole, expose le S. Sacrement, s'agenouille au pied de l'autel, récite les prières, auxquelles le peuple répond; puis prend la chape et donne la bénédiction du S. Sacrement en la forme accoutumée.

2. C'est pour cela qu'il est relié en peau rouge, gaufrée d'or. Le cardinal, protecteur de l'ordre, l'avait donné au R. P. Bernard de Bainville, restaurateur des Olivétains en France, de qui je le tiens.

de tous, de vaincre l'orgueil et la hauteur qui prédominent en moi, afin que, servant le Seigneur avec un esprit humble, je puisse recevoir la récompense promise aux humbles.

Vous récitez sept Pater, sept Ave et sept Gloria Patri, ajoutant, pour obtenir de Dieu une sainte mort, l'oraison qui est tirée des Psaumes et que récitait chaque jour S. Vincent à cette même fin :

Miséricorde, mon Dieu ; prêtez une attention compatissante à ma prière .

Miséricorde, Seigneur ; mon âme est infirme et les vertus qui devraient la soutenir sont trop débiles et comme anéanties .

Miséricorde, Seigneur ; regardez celui qui est humilié et abattu, car je me vois tel à cause de mes ennemis .

Miséricorde, Seigneur ; je me vois dans l'angoisse, parce que j'ai provoqué contre moi votre justice ; j'en suis tout confus et mon corps languit de douleur .

Miséricorde, mon Dieu ; qu'elle se mesure sur votre grande clémence .

Miséricorde, mon Dieu, parce que, tous les jours, j'ai à subir les assauts du démon, qui me combat et moleste .

Miséricorde, mon Dieu, miséricorde ; mon âme a confiance en vous .

Miséricorde, Seigneur ; chaque jour, je crie vers vous ; réjouissez l'âme de votre serviteur, lorsqu'il vous offre son cœur et s'adresse à votre pitié .

Miséricorde, Seigneur ; miséricorde pour moi, qui suis de toutes parts méprisé .

Gloria Patri, etc.

Deuxième jour. Pauvreté de S. Vincent.

Etant encore dans le siècle, S. Vincent renonça, en faveur des pauvres, à tout ce qui lui revenait de l'héritage paternel. Religieux, il ne voulut qu'un vêtement pauvre et unique ; son lit fut le sol nu, ou une planche ou un fagot de sarments ; une grosse pierre lui servait d'oreiller. Depuis la mort du grand patriarche S. Dominique, on n'avait pas vu de religieux plus pauvre, imitant en cela la pauvreté de Jésus-Christ qui, pendant sa vie, n'eut même pas où reposer sa tête. A sa mort, on lui donna par charité un linceul pour l'ensevelir et un sépulcre pour l'inhumer.

On demandera par les mérites de S. Vincent une sainte pauvreté d'esprit, en récitant cette oraison :

Oraison. Très glorieux S. Vincent, vous qui d'un cœur généreux avez élevé vos pensées jusqu'au ciel où sont les vrais trésors, méprisant la caducité des biens de la terre, ayez pitié de moi, car je leur suis très attaché, comme le démontrent pleinement le peu de compassion que j'ai pour les pauvres et la difficulté que j'éprouve à payer ou à restituer ce que je dois. Je vous prie donc, ô mon puissant avocat, de demander à Dieu un cœur compatissant aux nécessités du prochain, afin qu'exerçant sur lui la miséricorde, j'obtienne une sainte pauvreté d'esprit, le pardon des fautes que j'ai commises et le royaume des cieux promis aux pauvres en esprit.

Vous récitez les sept Pater, sept Ave et sept Gloria, avec l'oraison Miséricorde, pour obtenir une sainte mort.

Troisième jour. Chasteté virginale de S. Vincent.

Ce grand serviteur de Dieu s'efforça de plaire par une pureté angélique à la très sainte Trinité, que les Pères appellent *la première vierge*. C'est ce que nous apprennent ses rudes pénitences, la garde de ses sens, surtout des yeux, qu'il ne fixa jamais sur aucune partie de son corps virginal ni sur un autre sexe. Une fois, pour vaincre la tentation que lui offrait une femme débauchée, il s'étendit sur des charbons ardents. Sa chasteté virginale arriva à un tel point que son corps répandait une odeur extraordinaire qu'il communiquait avec les mains aux personnes qu'il touchait.

On demandera à Dieu par les mérites de S. Vincent la vertu de chasteté, en récitant l'oraison suivante :

Lis chéri et pur de la chasteté, dont, par l'assistance de la grâce divine, vous avez conservé la candeur et le parfum pour plaire à Jésus-Christ, source de toute pureté; ah ! obtenez-moi une mortification parfaite de mes passions désordonnées, afin que, soumettant la chair à l'esprit, je vive chastement et qu'à mon âme soit accordée, par votre entremise, la sainte pureté après laquelle elle soupire.

Quatrième jour. Obéissance de S. Vincent.

S. Vincent pratiqua très exactement cette vertu, qui surpasse tous les sacrifices de l'Ancienne Loi, obéissant sans réplique ni discussion à ses supérieurs, mais à l'aveugle, même dans les choses contraires à son sentiment et les plus pénibles : en cela, il imita Jésus-Christ, qui fut obéissant au Père Eternel jusqu'à la mort, la mort de la croix.

On demandera par l'oraison suivante un vrai esprit d'obéissance pour se soumettre entièrement à nos supérieurs et ceux qui nous dirigent :

Oraison. O victime de l'obéissance, modèle de la soumission parfaite, très glorieux S. Vincent, qui avez dit que cette voie était la voie royale, qui conduit l'âme au sommet de l'échelle, sur laquelle on voit le Seigneur appuyé; ah ! obtenez-moi cette sainte vertu dans toute sa perfection, afin qu'après l'avoir pratiquée sur cette terre, je puisse arriver à jouir de la récompense au ciel.

Vous récitez les sept Pater, etc., avec l'oraison Miséricorde.

Cinquième jour. Tempérance de S. Vincent.

Son abstinence fut telle qu'il ne mangea jamais de viande pendant toute sa vie, même malade. Il ne prenait d'autre nourriture que celle qui se présentait devant lui et parfois il l'assaisonnait de quelque chose d'amer. Il ne buvait que de l'eau pure ou à peine colorée de vin. On peut dire qu'il jeûna toujours, car il ne mangea jamais le soir. En somme, il imita parfaitement le Rédempteur, qui souffrit la faim et la soif pendant sa vie et à sa mort.

On demandera, par l'intercession du saint, la vertu de tempérance, en récitant l'oraison suivante :

Oraison. Mon puissant avocat, S. Vincent, vous qui avez crucifié vos appétits sur la croix du Sauveur par des jeûnes assidus et une parfaite abstinence ; ah ! clouez mes sens sur cette même croix par une mortification entière et l'abstinence de toute superfluité dans la nourriture ; modérez en moi l'appétit et qu'il soit toujours réglé par une si digne vertu. Ah ! excitez en moi une faim et soif continuelles des aliments célestes, afin que je sois compté parmi ceux qui *esuriunt et sitiunt justitiam*, pour pouvoir avec eux, après cette vie, posséder le royaume du ciel.

Vous récitez les sept Pater et l'oraison Miséricorde.

Sixième jour. Mansuétude de S. Vincent.

Il fit connaître combien il aimait cette vertu, à ses rivaux, détracteurs et persécuteurs, qui le faisaient passer pour un hypocrite, un faux prophète, un prédicateur d'inepties, un vagabond ; qui le jetaient à terre pour le fouler aux pieds, usant à son égard de mille mépris et insolences. Il se souvenait alors de l'enseignement que donna le Sauveur à ses disciples : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur ».

On demandera à Dieu par l'intercession de S. Vincent et l'oraison suivante une sainte mansuétude :

Oraison. Rose de patience et modèle de résignation, glorieux S. Vincent, qui avez souffert avec tant de mansuétude, les injures, les mépris, les calomnies et les faux témoignages, même de ceux qui en raison des bienfaits reçus vous devaient respect et reconnaissance ; demandez à Dieu pour moi cette belle vertu, qu'à l'extérieur je montre une sérénité inaltérable et qu'à l'intérieur je jouisse d'une paix véritable et imperturbable, afin que je puisse sûrement obtenir de Dieu le pardon de m'être mis autrefois en colère, comme je pardonne à ceux qui l'ont provoquée.

Vous récitez sept Pater, etc., avec l'oraison Miséricorde.

Septième jour. Esprit d'oraison de S. Vincent.

Il eut à un très haut degré l'esprit d'oraison et il y employait tout le temps qui lui restait après ses travaux apostoliques ; tantôt il faisait des prières vocales et tantôt il contemplait les divins mystères. Il ne perdit jamais le recueillement interne, même dans ses plus grandes occupations ; bien plus, il était tellement absorbé en Dieu que sa prière était continuelle, selon ce qu'a commandé le Christ de toujours prier.

On demandera à Dieu l'esprit d'oraison par les mérites de S. Vincent, en récitant cette prière :

O glorieux S. Vincent, dont l'esprit était si uni à Dieu que parfois il entraînait le corps qui restait élevé de plusieurs pieds au-dessus de terre, surtout pendant le sacrifice de la messe, que vous appelez l'œuvre majeure de la contemplation ; alors il sortait de votre visage des rayons de lumière, qui vous faisaient ressembler à un ange du paradis ou à Moïse lorsqu'il descendit du Sinaï. Ah ! obtenez-moi quelque parcelle de votre

esprit, afin que je puisse imiter votre recueillement et vaincre toute tentation en priant bien.

Vous récitez sept Pater, etc., avec l'oraison Miséricorde.

Huitième jour. Amour de S. Vincent pour Dieu.

On peut mesurer la flamme d'amour qui brûlait en ce grand serviteur de Dieu par le zèle qu'il mettait à prêcher ses gloires; l'aimable et continue présence de Dieu fondait son âme dans les ardeurs d'un si grand bien et lui faisait souvenir des bienfaits qu'il en avait reçus. Son amour s'accrut à un tel point qu'il ne savait parler que de Dieu ou pour Dieu; aussi tous ses sens étaient si pleins de Dieu qu'il ne les occupait jamais qu'en lui.

Demander par l'intercession de S. Vincent un saint amour envers Dieu, en récitant l'oraison suivante :

Oraison. Mon protecteur vénéré, vous aviez le cœur si plein de l'amour de Dieu, que, même pendant votre sommeil, la charité brûlait en vous, comme se révélait, à l'heure de votre repos, le rayonnement de votre visage qui éclairait votre chambre. Daignez m'obtenir quelque étincelle de ce saint amour, afin que je détache mon cœur de cette terre et que je ne pense plus qu'à Dieu, que je n'aime plus que Dieu, que je ne parle que de Dieu et pour Dieu.

Vous récitez sept Pater, etc., et l'oraison Miséricorde.

Neuvième et dernier jour. Amour de S. Vincent pour le prochain.

L'amour du prochain ne se trouve jamais séparé de l'amour de Dieu, parce que tous les deux procèdent de la même habitude de charité; aussi si notre Saint aimait tant Dieu, il fut nécessaire qu'il aimât aussi le prochain. Il fut donc tout charité pour les âmes, vers qui se dirigeait son apostolat et pour qui il fit des voyages pénibles, n'épargnant pas les fatigues corporelles. On le voit par ses grandes conversions de pécheurs, juifs et musulmans et par tant d'âmes qu'il mit dans la voie de la perfection évangélique. Il fut également tout charité pour les misères du corps: non seulement il guérissait les infirmes, habillait ceux qui étaient nus, nourrissait les affamés et consolait les affligés, mais aussi il ressuscitait les morts.

On demandera un saint amour envers le prochain par la prière suivante :

Oraison. Grand thaumaturge, qui vous êtes employé jusqu'aux miracles à secourir les nécessités de votre prochain, tant était intense l'amour que vous lui portiez; ah! obtenez, pour ce cœur si froid, les flammes d'une sainte charité, afin d'avoir compassion du prochain et de lui venir en aide, non seulement par de bons conseils et par l'exemple, mais aussi par l'assistance de son indigence temporelle, par des aumônes et autres secours indispensables dans les calamités présentes, ayant toujours à l'esprit cette parole du Christ qu'il considérera comme fait à lui-même ce qui aura été fait au plus petit d'entr'eux.

Vous récitez sept Pater, etc., avec l'oraison Miséricorde.

On avertit les dévots de S. Vincent que, chaque vendredi de l'année, le vendredi lui étant consacré, ils peuvent gagner une indulgence de sept ans et sept quarantaines, en se confessant, communiant et visitant une église de Dominicains. En outre, il y a indulgence plénière, un de ces mêmes vendredis, au choix, une fois l'an, pourvu qu'on se soit confessé, qu'on ait communié et visité une église dominicaine, en priant Dieu pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de la Sainte Eglise. Ces indulgences ont été accordées par Clément XII, le 27 janvier 1740, dixième année de son pontificat.

V. — PRIÈRE INDULGENCIÉE

Par indult du 17 septembre 1887, Léon XIII, heureusement régnant, a accordé une indulgence de deux cents jours, une fois le jour, aux fidèles qui récitent la « prière en l'honneur de S. Vincent Ferrier, apôtre et thaumaturge, ange de l'Apocalypse ».

Oratio. O gloriose apostole et thaumaturge, S. Vincenti Ferrerii, alter Apocalypsis angele, protector noster amabilis, humiles suscipe nostras preces et fac ut super nos descendat divinarum largitionum copia. Per illam charitatem qua exarsit cor tuum, impetra nobis a Patre misericordiarum omnium peccatorum nostrorum veniam, fortitudinem in fide, perseverantiam in bonis operibus, ita ut christianam et fervidam ducentes vitam, digni efficiamur valido patrocinio tuo. Hoc etiam extende patrocinium ad corpora nosque ab infirmitatibus libera. Agros protege nostros a damnis tempestatis et grandinis, et omne infortunium a nobis longe repelle. Sic tuo aucti favore in bonis animæ et corporis, semper tibi devotam agemus voluntatem ut tandem cælum potiti, una tecum laudes per cuncta secula concinamus Deo. Amen.

SS. D. N. Leo pp. XIII, in audientia habita die 17 septembris 1887 ab infrascripto Secretario S. C. Indulgentiis sacrisque Reliquiis præpositæ, omnibus utriusque sexus christifidelibus corde saltem contrito ac supra propositam orationem devote recitantibus, indulgentiam bis centum dierum, defunctis quoque applicabilem, semel in die lucrandam, benigne concessit. Præsenti in perpetuum valituro absque ulla brevis expeditione. Contrariis quibuscumque non obstantibus. Datum Romæ, ex Secretaria ejusdem S. C., die 17 septembris 1887. Fr. Thomas Maria card. Zigliara præfectus. L. † S. — Alexander, episcopus Oensis, secretarius (*Anal. jur. pont.*, t. XXVII, col. 797).

VI. — PRIÈRES DIVERSES.

Ces prières sont traduites de l'opuscule du P. Campana, pp. 20 et suiv.

1. *Prière à réciter lorsqu'il arrive quelque nécessité spirituelle.*

Glorieux S. Vincent Ferrier, voici qu'un de vos vrais dévots s'abaisse à vos pieds pour obtenir dans la circonstance présente ce qu'il vous demande instamment (*On peut mentionner ici la grâce spirituelle qu'on implore*). Tout le monde catholique sait combien était profitable aux hommes votre intervention pour obtenir, en temps opportun, des grâces et des faveurs spirituelles, pendant que vous étiez vivant sur terre et même encore après votre glorieux passage à la patrie céleste, en sorte que quiconque, avec une vraie humilité, implorait votre protection, demeurerait en tout temps consolé et satisfait. Maintenant, ô glorieux Saint, voici le moment venu de consoler votre affligé dévot, en l'assistant dans ses supplications. Les conversions innombrables de tant d'infidèles, juifs, hérétiques, que vous avez faites ; la contrition que tant de pécheurs ont obtenue par votre moyen ; la ferveur rendue par votre intervention à tant d'âmes dans la tiédeur ; la tranquillité de conscience procurée par vous à ceux qui étaient dans l'affliction et l'angoisse ; enfin tant de consolations célestes dispensées par vous en tout temps à vos dévots ; tout cela me fait espérer une semblable grâce spirituelle, que je vous demande maintenant avec toute la ferveur dont je suis capable. De grâce, glorieux Saint, ne trompez pas mon espoir : il vous appartient de m'octroyer ce que je vous demande et je vous assure que je ne manquerai pas de correspondre à la faveur qui me viendra de vous. Cette correspondance consistera à faire en sorte que je n'offense pas et que j'aime toujours le Seigneur, Dieu éternel, dont vous jouissez là-haut au ciel et qui vous a fait et vous fait encore le bienfaiteur si généreux de vos dévots, parmi lesquels je suis actuellement. Aussi je sollicite votre assistance efficace dans la circonstance présente de mon besoin spirituel.

2. *Prière à réciter à l'occasion de quelque besoin temporel.*

Glorieux S. Vincent, qui, parmi vos dévots, a hésité jamais, dans les besoins temporels pressants, à recourir à votre assistance efficace ? Je me trouve actuellement dans cette nécessité et je vous demande instamment une faveur temporelle (*On peut exprimer ici la grâce qu'on sollicite*). En tout temps et en tout lieu, vous avez généreusement distribué les faveurs temporelles ; vous avez opéré tant de miracles en ressuscitant les morts, en guérissant instantanément les moribonds, en soulageant de leur misère tant d'infortunés, en délivrant par prodige de leurs défauts naturels tant de gens qui se trouvaient dans l'embarras ; tout cela m'encourage puissamment à recourir humblement à votre protection, afin que vous m'accordiez présentement la faveur que je vous demande en toute liberté. Si pour me rendre digne d'obtenir cette grâce, il faut que je recherche en moi un bon et juste motif de la demander, en sorte que le défaut dans la requête ne m'enlève pas le mérite pour l'obtenir ; je vous assure, grand Saint, que je vous présente ma demande avec la sincère intention que

l'obtention de cette grâce ne nuise en rien aux avantages spirituels de mon âme, autrement, je ne me hasarderais pas à vous présenter ma requête instante.

Si tant de personnes qui dans un bon motif vous ont prié et chaque jour vous ont prié, ont été pleinement exaucés, je ne veux pas croire, ô puissant avocat, que vous me refuserez le secours de votre protection pour obtenir ce que je demande en ce moment. J'espère, et j'ai grande confiance que vous m'accorderez ce que je sollicite ; avec votre généreuse bienfaisance, vous consolerez un de vos dévots qui a recours à vous et qui vous assure qu'il ne cessera jamais de vous reconnaître pour son véritable protecteur et avocat, dont il espère assistance en toute autre occurrence temporelle. Travaillez donc à mon profit, ô grand Saint et obtenez-moi du Père de toutes les grâces, en présence de qui vous êtes toujours, la grâce temporelle spéciale dont j'ai besoin actuellement.

A la fin de chacune de ces deux prières on récite l'antienne Adsit nobis, avec le verset et l'oraison (p. 533).

3. Prière pour obtenir la protection du glorieux apôtre de l'Espagne, S. Vincent Ferrier.

Apôtre de l'Espagne, soleil glorieux du monde, S. Vincent Ferrier, qui, pendant votre vie, avez répandu de toutes parts et maintenant au ciel ne cessez de répandre les splendeurs de vos grâces et de vos merveilles, voici que mon âme se prosterne devant votre clémence et implore humblement votre patronage efficace, car je sais que vous êtes un avocat puissant auprès du Christ, souverain juge. Il vous envoya, ange de l'Apocalypse, annoncer à tous les peuples et nations l'approche du jugement, que vous avez prêché avec tant de fruit que vous avez converti à la foi plus de 80,000 mahométans, plus de vingt-cinq mille juifs et que vous avez ramené à la pénitence plus de cent mille pécheurs, touchés par la grâce que leur avaient obtenue vos prières, pleins de componction à la suite de vos prédications et convaincus par vos nombreux miracles. En outre, on vous conduisait les malades, qui recouvraient subitement la santé à l'attouchement de vos mains ; les sourds accouraient à vous et vous leur rendiez l'ouïe ; aux muets vous donniez la parole et pour faire sortir le démon des corps des possédés, un signe de vous suffisait ; enfin vous avez rendu la vie aux morts, en commençant à les ressusciter depuis l'âge le plus tendre, vers dix ans.

Ah ! grand avocat, obtenez-moi, je vous en supplie, la crainte de Dieu, afin de régler tellement ma vie que je mérite, lors du redoutable jugement, d'entendre la sentence réservée aux bons. Je sais bien que je mérite, à cause de mes péchés, d'être condamné par le souverain juge, mais je vous prie de tout mon cœur pour en obtenir le pardon, car je me repens profondément d'avoir si gravement offensé la divine Majesté et je suis résolu de changer de mœurs et de persévérer dans le bien jusqu'à ma mort. Et afin que les sollicitudes du monde n'empêchent pas mes désirs,

je m'abandonne entre vos mains paternelles, ô thaumaturge, mon protecteur, espérant que vous me protégerez et que vous m'aidez dans toutes les nécessités, infirmités et misères de cette vie, puisque vous êtes le père des pauvres, le consolateur des affligés, le salut des infirmes et le refuge des malheureux, comme l'attestent pleinement les miracles éclatants et continuels, que vous opérez dans les parties de l'univers où vous êtes connu et invoqué. Agissez en faveur de vos heureux et fortunés dévots, au nombre desquels je vous prie de me recevoir, afin qu'avec eux, pour votre plus grande gloire et à l'avantage de mon âme, je vous vénère de loin sur cette terre et qu'il me soit accordé de vous honorer de plus près au ciel et dans l'éternité. Ainsi soit-il.

Hymnus

Alme Vincenti, veneranda cujus
Hæc dies totum colitur per orbem,
Quas tibi cantat chorus hic fidelis
Accipe laudes.

Rite mox annis teneris peractis,
Prædicatorum sitiens adisti
Ordinem, servans documenta patrum
Mente pudica.

Summa sit Christo salus et perennis
Gloria Patri pariterque Sancto
Flamini, quorum sine fine virtus
Regnat in orbe.

Antienne Adsit nobis, avec l'oraison Deus, qui gentium.
Laus Deo et B. Mariæ Virgini ac S. Vincentio Ferrerio.

4. *Prière de saint Vincent Ferrer pour demander à Dieu la grâce de bien mourir* ¹.

Mon Dieu, mon Sauveur Jésus-Christ, qui avez tant souffert pour sauver le monde, et qui ne voulez pas que personne périsse; vous qu'on ne prie jamais avec confiance sans ressentir les effets de votre grâce et de votre miséricorde, qui avez dit tant de fois: *Vous obtiendrez de mon Père tout ce que vous lui demanderez en mon nom*; je vous supplie très humblement par ce même Nom et par ces admirables paroles, de me conserver à l'article de la mort un bon sens et la parole libre; surtout, mon Dieu, que j'aye dans ce moment un sensible regret de vous avoir offensé, une véritable contrition de mes péchés, une foi vive, une espérance assurée, une charité parfaite et une humilité profonde, afin de pouvoir vous dire, en m'adressant à vous d'un cœur pur et plein de confiance: *Je remets mon âme entre vos mains, ô mon Dieu, qui êtes béni dans tous les siècles. Ainsi soit-il.*

1. Elle est extraite de l'*Exercice spirituel*, Paris, 1762.

VII.— HYMNES

Les trois hymnes suivantes, publiées par le P. Dreves (XVI, 275-276), sont extraites du *Breviarium Dertusense*¹, imprimé à Lyon en 1547.

Ad vesperas

1. Alma parens Ecclesia,
Sacrum lauda Vincentium,
Quem protulit Valentia
Præclarum lumen gentium.
2. Hic omni labe caruit
Cultor vitæ sanctissimæ
Et instituta tenuit
Religionis optimæ.
3. Sub autore Dominico,
Qui toti mundo profuit,
In viro apostolico
Nostro ævo reffloruit.
4. Paterno fulgens sidere,
Orbem lustrat exiguum
Et prædicandi munere
Nomen refert perpetuum.
5. Cælestis regni thesauros
Dum ore dulci personat,
Hebræos simul et Mauros
In puro fonte renovat.
6. Hinc illi nos alacriter
Juge demus præconium,
Qui possidet feliciter
Æternæ vitæ præmium.
7. Patri, Nato et Flamini
Sit laus et benedictio,
Qui nos sanctorum agmini
Adscribat cum Vincentio.

Ad nocturnum

1. Lætare nunc, religio

1. Tortose, en Espagne.

2. Léon Palustre me consulta un jour sur le mot *virgo*, qu'il avait trouvé appliqué à un moine, à l'abbaye de Fontgombaudo, sur une épitaphe romane. Cette expression le choquait, croyant qu'il ne s'appliquait qu'à la femme, tandis que toute la tradition est beaucoup plus large.

Dans le *Breviarium Albense*, du xv^e siècle, il est dit, dans une antienne, de S. Emery (Dreves, V, 167) :

« In virtute Domini
Emmericus lætatur,
Quia virgo virgini
Christo sociatur ».

Prædicatorum inclita,
De qua cœli collegio
Serena lux est addita.

2. Atras errorum nebulas
Novis pellit fulgoribus
Et veritatis regulas
Sanctis ornat operibus.
3. Virorem pudicitiae
Casto conservat corpore,
Exemplar pœnitentiae
Se præbet suo tempore.
4. Digna voce prophetica
Arcana pandit plurima,
Doctrina evangelica
Floret illustris anima.
5. Flagrantis vis obsequii,
Terras fecit et maria ;
Palmam tenens eloquii,
Alta prodit mysteria.
6. Occasum mundi nesciens,
Amorem cœli suggerit ;
Spem a terrenis auferens,
Superna nobis iugerit.
7. Patri, Nato etc.

Ad laudes

1. Deferamus devotius
Laudes datori munerum,
Cujus ope Vincentius
Sanctorum auxit numerum.
2. Nite: virgo purissimus²
Inter piorum agmina ;

- Prædicatorum maximus,
Corona pollet gemina.
3. Dum alta petit ætheris,
Plausu lætus angelico,
Ossa pudici corporis
Liquit orbe Britannico.
4. Ubi signis ingentibus
Ampla virtus ostenditur,
Cum sanitas languentibus,
Defunctis vita redditur.
5. Ad prisæ laudis cumulum
Nunc Venetensis patria
Ob tanti patris tumulum
Majori splendet gloria.
6. Qui stupendis prodigiis
Totum decoras sæculum,
Tuis serva præsidis
Quem decorasti populum.
7. Patri, Nato, etc.

VIII. — OFFICE RYTHMÉ

Cet office, imprimé par le P. Dreves (V, 248-251), est extrait de quatre bréviaires manuscrits de l'ordre des frères prêcheurs, qui se trouvent à Vienne, Constance et Munich, ainsi que du même bréviaire imprimé à Venise en 1514. Il y manque les trois de vêpres *Mente jucunda jubilent*, de matines *Lumen in terris* et de laudes *Magne Vincenti*, qu'il eût été bon de ne pas renvoyer à un autre fascicule pour avoir l'office complet.

In I vesperis.

Super psalmos antiphona
Diem novæ laudis et gloriæ
Lætum ducat cœtus fidelium,
Quo sublime decus Hesperiaë,
Gratulante turba cœlestium,
A principe supremæ curiæ
Binæ sumpsit coronæ præmium ¹.

Ad Magnificat.

Qui prophetico fretus lumine,
Mira de mundi fine docuit,
In occiduo terræ cardine

Ut sol Vincentius occubuit
Et septus angelorum agmine,
Lucidas coeli sedes tenuit.

Ad Matutinum.

Invitatorium

Veneremur Christi vultum, quem
Vincentius
Prædicavit judicem esse venturum.

In I Nocturno. Antiphonæ

1. Attentam matrem reddidit
Latrans in ventre catulus,

Le *Breviarium S. Trinitatis in Alpibus*, de l'an 1455, qualifie vierge S. Jean l'évangéliste : « Joannes virgo » (Dreves, XXII, 141).

L'épithape du B. Jacques de Cerqueto, de l'ordre des Augustins, au xiv^e siècle, portait : « A Deo electus, virgo in ævum permansit » (*Anal. jur. pont.*, 1895, pp. 1101, 1104).

S. Jérôme écrivait du pape Damase, au iv^e siècle : « Virgo Ecclesiæ virginis doctor » (*Epist. ad Pammachium* 50).

L'obituaire de S.-Martial de Limoges s'exprime ainsi : « Apud Aquitaniam provinciam Galliæ, civitate Lemovicæ, natalis beatissimi Marcialis, primi ejusdem civitatis episcopi; qui virgo a Salvatore electus et de glorioso illo discipulorum ejus collegio unus » (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, XLII, 306).

1. La double couronne se réfère à son double mérite de vierge et de prédicateur.

- Ut quæreret quem edidit
Qualis esset infantulus ?
2. Vincentii sublimitas
Quæ sit futuro tempore
Matris monstrat agilitas
Roburque datum corpori ¹.
3. Religionem inclitam
Postquam subiit Dominici,
Virtutem sibi præstitam
Laude monstrat multiplici.
- 1 *ñ*. Summus parens ac rector gen-
tium
In vespere labentis sæculi
Novum vatem misit Vincen-
tium,
Christiani magistrum populi;
Refert instare Dei iudicium
Quod spectabunt cunctorum
oculi.
- γ. Timete Deum, clamat sæpius,
Venit hora iudicii ejus.
- 2 *ñ*. In urbe nobili Valentia
Generosis ortus natalibus,
Sinceræ puer innocentia,
Ingenuis præpollet moribus,
Naturæ pariter et gratiæ
Opimis affluens muneribus.
- γ. Sub toga regulari candida.
Vita cœpit florere splendida.
- 3 *ñ*. Christi viam secutus arduam,
A terrenis procul illecebris,
Veritatem reddit conspicuam ;
- Profugatis errorum tenebris,
Oram illuminat occiduam,
Toto factus in orbe celebris.
- γ. Cujus doctrina sole gratior
Sermo erat flammis ardentior.
- In 2 Nocturno. Antiphonæ.*
1. Imitans exercitia
Ducis ejus mirifici,
Purgavit mundi vitia
Dono verbi salvifici.
2. Bellavit cum victoria,
Vincens mundana gaudia ;
Ilinc summa cœli curia
Eum cepit cum gloria.
3. Emittebat uberrimas
Sæpe plorando lacrimas,
Christi mortem considerans
Ejusque corpus consecrans.
- 1 *ñ*. Nocte sacris incumbens litteris,
Contemplatur vigili studio,
Mane pulchri ad instar sideris
Mire lucet doctrinæ radio,
Morbos omnes vesperi generis
Salutari pellens remedio.
- γ. Nullam præterit horam temporis
Quo non recti quid agat operis.
- 2 *ñ*. Verba perennis vitæ proferens,
Animos inflamat adstantium,
Pectoribus humanis inserens
Amorem donorum cœlestium ;
De virtutibus alta disserens,
Frænare docet omne vitium.

1. « Quantus et qualis futurus esset duplici indicio matri ostensum est. Primum fuit quod, cum mater ejus singulos filios quos genuerat non sine magna uteri molestia gestasset, Vincentio gravida oneris molestia carebat et tanta erat ei ventris agilitas et corporis robur ac si prægnans non fuisset. Alterum fuit quod, cum de eodem gravida foret, tanquam latrantis canis voces ex utero suo emitti sæpius audiebat. Cum autem a multis Dei servis et præsertim a Valentino episcopo peteret quid hujusmodi latratus significarent, responsum est ei nihil aliud fore nisi quod esset infantem paritura, qui suo tempore futurus esset verbi Dei prædicator, tam doctrinæ quam vitæ integritate ac famæ celebritate in toto terrarum orbe clarissimus » (*Leg. aur.*, p. 945).

On connaît le jeu de mots fait très anciennement sur les Dominicains, appelés *Domini canes*; en effet, à Sta Maria Novella, à Florence, ils ont été représentés sous la forme de chiens noirs et blancs, qui aboient après les hérétiques.

- γ. Illum avida turma sequitur,
Dum de ore divina loquitur.
- 3 n. Quatuor vecta rotis agitur
Mirabilis quadriga Domini.
Vincentius cum Christo jungitur
Trino prædicatorum cardini
Quorum virtute fides regitur,
Divino sit pia laus nomini.
- γ. Ducunt hi rhedam evangelii
Velut equi fortes et varii 1.

In 3 nocturno. Antiphonæ.

1. Laude digna Valentia
Ipsum mortalem edidit,
Sed felix hunc Britannia
Regno cœlorum reddidit.
2. Honores omnes renuit
Pro Christi sacro nomine;
Mentem constantem tenuit,
Sacro rigatus Flamine.
3. In Christum semper retulit
Quidquid fecit, dum viveret;
Se a terreno abstulit
Ut cœlum tandem scanderet.
- 1 n. Res agitur digna spectaculo
Ab ignotis quando vectoribus
Allatos panes tradit populo,
Degenti secum in nemoribus;
Qui sæpe stupet hausto poculo,
Non consumptis vini liquoribus.
- γ. Tunc exsultant virorum millia
Dum intuentur viri magnaia.
- 2 n. Vincentium, doctorem inclitum
Cum decore semper et gloria,
Sanctitate illustri præditum
Veneratur omnis Hesperia.

Cujus celsum monstratur meritum
In tumuli sacra memoria.

- γ. Hinc mirifica signa prodeunt,
Nam ad vitam defuncti redeunt.
- 3 n. Prædicator, o doctor maxime,
Quem angelorum cum ordinibus
Triumphantem felices animæ
Prosequuntur jucundis laudibus,
Te laureæ coronant plurimæ
Sublimem in regnis cœlestibus.
- γ. Tu Christi potens gratia,
Nos tuis fore precibus,
Quem ascripsit Ecclesia
Nuper sanctorum cœtibus 2.

Ad laudes. Antiphonæ.

1. Festiva vox psallentium
Collaudet regem gloriæ,
Qui cum sanctis Vincentium
Glorificavit hodie.
2. Erat vir evangelicus
Christi præco, cum prædicat;
Dux illius Dominicus
In terris ipsum visitat.
3. Candens virgo divinitus
Hostem pellit ab obsessis;
Cunctis vivens humanitus
Salutem reddit oppressis.
4. Infantulus laceratur
Mox matris per excidium,
Vitæ alter restauratur
Quem clausit præcipitium.
5. Tunc sub patenti specie
Angelorum exercitus,
Odor, portentum gratiæ

1. Cette strophe n'est pas très claire par elle-même. Elle s'éclaire quand on la rapproche du beau vitrail de Brou, qui date de la Renaissance, où le char du Christ est traîné par les quatre animaux symboliques, tandis que les quatre docteurs de l'Eglise poussent aux roues (*Annal. arch.*, XXIII, 283).

Il y est fait allusion aussi aux trois grands ordres mendiants : franciscains, dominicains et carmes. Les dominicains symbolisaient la foi dans l'ordre des vertus théologiques.

2. La date de la canonisation donne celle de la rédaction de l'office, comme il résulte de l'expression *nuper*.

Convenit hora transitus.

Ad Benedictus. Antiphona.

Cujus vitæ sincera puritas
Virginali candore nituit,
Salutaris doctrinæ veritas
Prædicando ubique claruit,
Illi summa geminam bonitas
Pro meritis coronam tribuit.

In 2 vesperis. Ad Magnificat ant.

Gloriose pater, o Vincenti,
Cui arcem polorum scandenti¹
Cum honore obvius ingenti
Plaudens venit chorus angelorum,

Canentes te duc laude frequenti

Ad amœna regna beatorum.

Per octavam. Ad Benedictus Ant.

Pervigil Christi nuntius,
Vocans ad lucis opera,
Ad fruenda Vincentius
Nos ducat vitæ munera.

Ad Magnificat ant.

Adsit nobis propitius
In hujus vitæ vespere²,
Ad Christum nos Vincentius
Tuto ferens itinere.

IX. — TAPISSERIE DE VANNES

M. Le Mené a publié, en 1882, dans le *Congrès archéologique de France*, 48^e session, p. 138 et suiv., un mémoire, lu au Congrès de Vannes et intitulé : *Tapissérie de S. Vincent Ferrier*. Je crois utile de le reproduire ici presque entièrement.

Mgr Jacques Martin de Belleassise, évêque de Vannes de 1600 à 1622, voulut enrichir sa cathédrale d'une tapisserie propre à ranimer le culte de Saint Vincent Ferrier, en faisant connaître davantage sa vie et ses

1. Cette locution correspond à l'iconographie, qui, au moyen âge, donnait au ciel l'aspect d'une forteresse, par exemple sur la mosaïque de l'arc triomphal de l'église Ste Praxède à Rome, au ix^e siècle. Elle a été fréquemment employée par les hymnologues.

S. Mauront, *Brev. Marchianen.*, XII^e s. (Dreves, XIII, 201) :

« Per pietatis opem cœli pervenit ad arcem ».

Christ, *Hymnar. Severianus*, XI^e s. (Dreves, XIV, 55) :

« qui regit perfulgidos
In arce Patris ordines angelicos ».

Ibidem (XIV, 63) :

« Ut frui tandem mereamur omnes
Arce polorum ».

Ibid. (XIV, 96) :

« Quatenus sanctis sociemur astris
Arce polorum ».

Ste Euphémie, *Ibid.* (XIV, 115) :

« Cætus in arce poli sociam te diligit almus ».

Ibid. (XIV, 124) :

« His in æterna sociamur arce ».

Christ, *Cod. Mellicen.*, xv^e s. (XV, 167) :

« Qui in cœli sedes arce ».

Épithaphe d'Elisabeth de Ventadour, 1278 (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, XI, 305) :

« Illorum precibus ponatur in arce beata ».

2. Le soir de la vie est appelé ici à cause de l'heure de *vêpres*.

miracles . Il fit donc broder ¹, en 1615, à Aubusson peut-être, deux grandes tapisseries, longues de 14 mètres chacune, larges de 1^m 90, et renfermant chacune sept tableaux, ce qui fait un total de quatorze tableaux sur une longueur de 28 mètres...

Il paraît que ces tapisseries furent assez malmenées au commencement, car dès 1626, il fallut leur faire des réparations. Nous lisons, en effet, dans les comptes de M. Audic, chanoine et procureur de la fabrique, ce passage significatif : « Poié à Jean Blouet, tapissier, pour avoir raccommodé et rehaussé de couleurs la grande et haute tapisserie du chœur, donnée à l'église par feu de bonne mémoire Monsieur de Martin, évêque de Vannes; et mesme pour avoir raccommodé la tapisserie des hautes chaires donnée par le mesme, où est représentée l'histoire de Saint Vincent Ferrier... suivant le marché du 11 décembre 1626 ».

L'inventaire du 30 juin 1646 mentionne ces tapisseries comme il suit « Six pièces de tapisserye qui se mettent à l'entour du grand autel, au dedans du cœur, données par feu M. de Belleassise, vivant évêque de Vannes... Item la tapisserye, où sont les miracles de Saint Vincent, qui se met au dedans du cœur ou sous les chaires, donnée par feu M. de Belleassise... »

Enfin l'inventaire dressé en 1790 cite « deux pièces de tapisserie, représentant l'histoire de saint Vincent Ferrier ». Ces tissus n'ont été ni détruits ni égarés pendant la Révolution; ils ont été exposés à la cathédrale, dans la chapelle de saint Vincent, à son jour de fête, jusque vers 1860, où leur état délabré les a fait mettre de côté. Depuis, ils ont figuré au Musée archéologique, dans la Tour du Connétable; mais l'humidité les en a fait retirer en 1880.

Maintenant que nous connaissons l'histoire de la tapisserie de saint Vincent Ferrier, voyons-en la description.

La première partie, malheureusement la plus endommagée, coupée aujourd'hui en trois morceaux, comprend sept tableaux, dont six sont tirés de la vie du saint.

Le premier tableau porte l'inscription suivante :

HONORÉ 3^e APPROUVANT L'ORDRE DES IACOBINS LEUR
DONNE SA BÉNÉDICTION, L'AN DE GRACE 1216 ²

On y voit le pape debout sur son trône, revêtu de la chape, couronné de la tiare, tenant à la main gauche une croix à trois branches et bénissant de la main droite; autour de lui sont des cardinaux et des évêques, et à ses pieds trois frères prêcheurs ou dominicains agenouillés. Cette approbation eut lieu cinq ans avant la mort de saint Dominique. .

Le second tableau porte la légende qui suit :

1. Lire *tisser*.

2. Ce tableau permet de restituer ce qui manque.

ST VINCENT, MANDÉ PAR LE DUC JEHAN V^e POVR LA
SAINCTETÉ DE SA VIE, LE VIENT TROVVER EN BRETAGNE.

On y voit le duc de Bretagne, assis sur son trône, entouré de gentils-hommes et de soldats, en costume de la fin du xvi^e siècle; un messager lui présente ou reçoit une lettre, et dans le lointain, à gauche, on aperçoit saint Vincent qui s'approche. L'illustre missionnaire arriva à Nantes le 8 février 1417 ou 1418, si l'on commence l'année au 1^{er} janvier.

Le troisième tableau a pour inscription :

LE S^T VENANT A VENNÉS EN 1417, L'ÉVESQUE AVEC
SON CLERGÉ VA AV DEVANT DE L'VY EN PROCESSION GÉNÉRALE.

La procession, dont la tête arrive à une porte de la ville, offre, au premier plan, des chanoines revêtus de chapes, puis l'évêque de Vannes, Amaury de la Motte, en chape, crosse et mitre; ensuite saint Vincent Ferrier, en robe blanche et cape noire, et enfin le duc, suivi de sa cour et du peuple. Cette réception eut lieu le samedi avant le quatrième dimanche de carême 1417, c'est-à-dire, suivant notre méthode actuelle de compter, le 5 mars 1418.

Le quatrième tableau a pour légende :

PRESCHANT, DEVX HOMMÉS MVRMURENT, SONT
PUNIS ET SOUBDAIN GVÉRIS A LA PRIÈRE DV SAINT.

On voit à droite saint Vincent debout dans une chaire et près de lui un dominicain; devant lui se trouve un nombreux auditoire composé d'hommes et de femmes, dont quelques unes sont assises; à l'extrémité gauche se remarquent deux hommes qui gesticulent et murmurent contre le saint. Il serait difficile d'assigner la date précise de ce fait; elle est toutefois antérieure à l'arrivée de saint Vincent dans notre pays.

Le cinquième tableau offre ce reste d'inscription :

LE ROY D'ARAGON ENTRANT EN SA CHAMBRE ET LE VOIANT
ENVIRONNÉ D'UNE GRANDE LUMIÈRE RE...¹

A gauche, au second plan, on voit saint Vincent agenouillé devant son crucifix et environné de lumière; en avant, au premier plan, un personnage en costume de la fin du xvi^e siècle, s'incline devant le roi d'Aragon, qui s'arrête. Ce fait, qui eut lieu en Espagne, est encore antérieur au voyage de saint Vincent en Bretagne. La légende de ce panneau a beaucoup souffert de l'humidité.

Le sixième tableau porte l'inscription suivante :

VNE PARALITIQUE TOUCHÉE PAR LE S^T EST GVÉRIE
MIRACVLEVSEMENT, LVI DISANT : ITE IN NOMINE IESV.

On voit à gauche, à l'arrière-plan, deux hommes conduisant une femme

1. Reste stupéfait?

paralysée ; en avant, la femme est debout devant saint Vincent, avec ses conducteurs, et le thaumaturge la touche en lui adressant ces paroles, écrites au dessus de sa tête : *Ite in nomine Jesu* ; derrière le saint et à côté, on aperçoit un dominicain et plusieurs gentilshommes. Il serait difficile d'assigner la date de ce fait, qui s'est reproduit plusieurs fois dans la vie du bienheureux.

Le septième tableau a pour légende :

IL REND L'AME A VENNES, 1419, AGÉ DE 70 ANS,
ET ENTERRÉ EN L'ÉGLISE CATHÉDRALE, PRÈS LE
GRAND AVTEL.

Saint Vincent, revenu à Vannes pour la seconde fois, et logé chez un nommé Dreulin, y mourut le mercredi avant les Rameaux, l'an 1418, ce qui correspond pour nous au 5 avril 1419. On voit le saint couché sur son lit et entouré de plusieurs frères de son ordre, les uns à genoux, les autres debout ; au second plan, les religieux portent le corps du saint à l'église cathédrale, dont on aperçoit l'autel : ce dernier détail n'est pas absolument historique, car ce fut malgré les compagnons de Vincent que son corps fut porté à saint-Pierre, et il y fut porté par des prêtres séculiers.

Tel est l'ensemble des tableaux formant la première partie de la tapisserie de saint Vincent Ferrier.

La seconde partie offre également sept tableaux, de même forme et de même grandeur que les premiers, et se rapporte aux miracles opérés après la mort du saint.

Le premier tableau de cette série a pour légende :

VN FRÉNÉTIQUE AMENÉ A LA TVMBE
DU SAINCT FEVT SOVDAIN GVÉRY.

On y voit un possédé, amené par deux hommes au tombeau de saint Vincent, et une femme à genoux, qui implore la protection du saint ; le tombeau, qui est une œuvre de fantaisie, porte l'image couchée du bienheureux ; en arrière, à gauche, on voit l'autel majeur, avec le Saint-Sacrement et des cierges. Ce tableau rappelle la guérison miraculeuse de Perrin Hervé ou Grasset, qui, en 1425, devint subitement fou furieux, et fut voué par sa femme et ses voisins à saint Vincent Ferrier.

Le deuxième tableau a pour inscription :

VN ENFANT TOMBÉ D'VN ARBRE ET TENV POVR
MORT EST REMIS EN SANTÉ VOVÉ AV SAINCT.

Un enfant, tombé d'un arbre, est couché par terre, sans aucun mouvement ; à gauche sont quatre moines à robe blanche et manteau noir, dont un se tient à genoux pour vouer l'enfant au saint Thaumaturge ; à droite et au milieu, sont plusieurs personnages témoins de l'accident. Il s'agit ici du jeune Jean Gôchahan, neveu de Yves de Manheis, abbé de Lanvaux, qui tomba d'un noyer l'an 1452.

Le troisième tableau est intitulé comme il suit :

VN AVLTRE AFFLIGÉ DV HAVT MAL
GVÉRI PVBLICQVEMENT VOVÉ AU SAINCT.

On y voit un malheureux épileptique, tenu par deux hommes, auprès du tombeau de saint Vincent, en présence de plusieurs personnes ; le tombeau a toujours la forme d'un sarcophage, avec la figure couchée du bienheureux ; en arrière se trouve l'autel de l'église, avec le Saint-Sacrement et des chandelliers. Cette peinture se rapporte à la guérison instantanée de Jean Maydo, de Vannes, qui, en 1420, fut, après plusieurs attaques d'épilepsie, voué à saint Vincent Ferrier.

Le quatrième tableau a pour légende :

VN ENFANT FRAPPÉ DE LA PESTE, RECOMMANDÉ
PAR SES PARENS AV SAINCT, EST GVÉRY.

La scène présente un enfant couché sur le sol, et une femme à genoux qui le voue à saint Vincent ; à droite, on voit un seigneur et une dame en costume de la fin du xv^e siècle, et à gauche, au fond, les murs et une porte de la ville de Vannes. Il serait difficile de donner des noms propres à ces personnages, car les guérisons de la peste, dues à l'intercession du saint, furent nombreuses, surtout en 1452 et 1453.

Le cinquième tableau a pour inscription :

VN AVLTRE TOMBÉ DANS VNE RIVIÈRE, AGÉ DE CINQ
ANS, EST RENDV A TERRE PAR LES PRIÈRES DV SAINCT.

Au fond du tableau, au milieu du paysage, on voit plusieurs hommes à larges braies, et une femme à genoux sur les bords d'une rivière ; plus en avant, et, à droite, la même personne tendant les bras pour retirer un enfant de l'eau ; enfin, à gauche, une femme, et probablement la mère, s'en retournant avec l'enfant. Toutes ces circonstances, sauf l'âge de l'enfant, s'appliquent parfaitement à Jean Guého, de Josselin, retiré de la rivière en 1452.

Le sixième tableau porte l'inscription suivante :

LE SAINCT, APRÈS VN GRAND NOMBRE DE MIRACLES,
EST CANONISÉ PAR CALIXTE 3^e, 1455, DV VIVANT
DE PIERRE 2, DVC DE BRETAGNE.

Le Souverain Pontife est sur son trône, entouré d'évêques et de prélats ; devant lui, sur les marches du trône, sont agenouillés un diacre, deux ecclésiastiques en chape et un moine, qui semblent lui demander la canonisation de saint Vincent Ferrier. Cet acte eut lieu le 25 juin 1455, à Rome dans l'église de Saint-Pierre du Vatican, et le Saint-Père en fit part au duc de Bretagne, Pierre II, par une bulle du 14 juillet suivant. Calixte III avait jadis connu le bienheureux Vincent, et celui-ci avait annoncé longtemps auparavant qu'il serait un jour pape et qu'il le canoniserait.

Le septième et dernier tableau a pour titre :

CESTE TAPISSE DONNÉE PAR RÉVÉREND PERE EN DIEV
MESSIRE IACQVES DE MARTIN EVESQVE DE VENNES,
CONSEILL^R AV CONSEIL D'ESTAT, L'AN 1615.

On y voit l'évêque de Vannes, agenouillé sur un prie-Dieu, revêtu du rochet et de la mosette; devant lui se trouve un autel où se remarque saint Vincent Ferrier entre les apôtres saint Pierre et saint Paul; la tête de l'évêque, au lieu d'être brodée en laine, comme les autres personnages de la tapisserie, est brodée en soie, et pourrait être le portrait du prélat. Sur le prie-Dieu, on distingue l'écusson de l'évêque : *D'or, au château maçonné de sable*, et pour accessoires une mitre et une crosse.

En terminant cette sommaire et aride nomenclature des tableaux de la tapisserie de saint Vincent Ferrier, j'ose exprimer le désir de les voir reproduits par le dessin, non en partie, mais en totalité; on y trouvera des détails curieux, qui n'ont pu prendre place dans la présente notice; et l'on conservera pour l'art et pour l'histoire, le souvenir d'une œuvre remarquable à plusieurs titres.

TABLE DES MATIÈRES

I. — AU LECTEUR.....	1
II. — EGLISE S. NICOLAS, A BARI.....	3
1. Bibliographie. — 2. Introduction. — 3. Eglise. — 4. Ciborium. — 5. Stalles. — 6. Siège de l'abbé. — 7. Crypte. — 8. Caisse de la translation. — 9. Maître-autel. — 10. Reliques de S. Nicolas. — 11. Leçons du bréviaire — 12. Récit d'un voyageur du xv ^e siècle. — 13. Manne de S. Nicolas. — 14. Ampoules. — 15. Récolte de la manne. — 16. Nature de la manne. — 17. Attestation de pèlerinage. — 18. Trésor. — 19. Bâton abbatial d'Hélie. — 20. Couronnes votives. — 21. Sceptre de Charles d'Anjou. — 22. Epine de la Sainte Couronne. — 23. Inventaire de Charles II d'Anjou. — 24. Croix de Charles d'Anjou. — 25. Ste Eponge. — 26. Dent de Ste Madelcine. — 27. Ostensor de Charles d'Anjou. — 28. Chandeliers de Charles d'Anjou. — 29. Clefs. — 30. Tableau de S. Nicolas. — 31. Chasse du cardinal Arnaud de Via. — 32. Bras-reliquaires. — 33. Hanap Flamand. — 34. Calices. — 35. Ostensor de la Renaissance. — 36. Cheveux de la Ste Vierge. — 37. Chefs et reliques des SS. Innocents. — 38. Reliquaire de S. Donat. — 39. Objets divers. — 40. Manuscrits. — 41. Prosaire. — 42. <i>Exultet</i> . — 43. Hymnaire. — 44. Archives. — 45. Propre de la collégiale. — 46. Office de la Ste Lance. — 47. Office de S. Emidius. — 48. Exemption du chapitre. — 49. Décrets récents de la S. C. des Rites. — 50. Séminaire de S. Nicolas.	
III. — S. NICOLAS DE TOLENTIN.....	248
1. Nom. — 2. Canonisation. — 3. Bulle d'Eugène IV. — 4. Culte. — 5. Reliques. — 6. Eglise. — 7. Pain bénit. — 8. Iconographie. — 9. Reliquaire du sang miraculeux. — 10. Conclusion.	
IV. — S. NICOLAS LE PÈLERIN.....	272
V. — B. NICOLAS FATTORE.....	274
1. Culte. — 2. Ordre franciscain. — 3. Triomphe de S. Jean évangéliste.	
VI. — B. NICOLAS DE FLUE.....	282
VII. — B. NICOLAS DE FORCA PALENA.....	287
VIII. — B. NICOLAS DES LOMBARDS.....	291
IX. — MYROBLITES.....	295
1. Etat de la question. — 2. Baume. — 3. Eau. — 4. Huile. — 5. Huile de Ste Catherine. — 6. Huile de Ste Walburge. — 7. Lait. — 8. Larmes. — 9. N. D. des larmes à Poitiers. — 10. Liquide. — 11. Manne. — 12. Miel. — 13. Odeur. — 14. Onguent. — 15. Poudre. — 16. Sang du Christ. — 17. Sang de Béryte. — 18. Crucifix de Quimper. — 19. Hosties saignantes. — 20. Corporaux ensanglantés. — 21. Corporal de Waldürn. — 22. Sang de la Vierge. — 23. N. D. de Cambron. — 24. Vierge de Ré. — 25. Vierge d'Edelbach. — 26. Sang des Saints. — 27. Stigmatisation. — 28. Sueur. — 29. N. D. de Cléry. — 30. Vin.	
X. — S. VINCENT FERRIER.....	528
1. Culte. — 2. Iconographie. — 3. Neuvaine. — 4. Autre formule pour la Neuvaine. — 5. Prière indulgenciée. — 6. Prières diverses. — 7. Hymnes. — 8. Office rythmé. — 9. Tapisserie de Vannes.	

TABLE ALPHABÉTIQUE

- Aarhuus**, 42.
Abbé, 12, 19, 23, 24, 42, 44, 45, 82, 176, 214, 214, 303, 319, 339, 343, 468, 469, 472, 477, 479.
Abbesse, 277, 303, 352, 355, 475.
Abbrescia, 17.
Abeilles, 191.
Abnégation, 280.
Abraham, 97.
Abside, 13.
Abstinence, 535, 536; de S. Nic. de Tol., 252.
Académie : pontificale d'archéologie, 17; de musique, 473.
Acaja, 312.
Accolade, 161.
Accoudoirs, 25.
Acolyte, 74.
Ad mentem, 215.
Adam, 97, 191, 202, 438.
Addolorata, 376.
Administrateur, 66.
Admodum reverendus, 277.
Adoration des mages, 176, 467.
Æ, 292.
Aer, 61.
Agate, 340.
Agaune, 93.
Age de la Vierge, 206.
Agenouillement, 42, 136, 150.
Agilité, 544.
Agneau : de Dieu, 43, 176; pascal, 427.
Agonie, 489; du Christ, 412.
Aigle, 92, 93, 112, 167; de S. Jean, 270, 279.
Aiguille, 110, 320, 355.
Ailes, 530.
Airain, 445, 521.
Ais, 373.
Aix-la-Chapelle, 86, 92, 340.
Albâtre, 132, 291, 339, 340.
Alcantarins, 275.
Allassac, 170.
Allaitement de la Vierge, 480, 486.
Alleluia, 116.
Allemagne, 444.
Allumerie, 504.
Alphabet, 186.
Altavaux, 64, 312, 310, 391.
Amalfi, 165, 318, 387, 441.
Ambassadeur, 529.
Ame, 19, 154; de bois, 164; du purgatoire, 538.
Amen, 195.
Amende honorable, 471.
Amict, 109, 110, 113; paré, 112.
Amiens, 43, 67.
Amour : de Dieu, 537; du prochain, 537.
Amphore, 69.
Amplitudo, 246.
Ampoule, 33, 126, 127, 180, 344, 379, 418, 421, 422; de manne, 68; de pélerinage, 347; de S. Mennas, 327, 328.
Ampoulettes, 50.
An de l'Incarnation, 12.
Anagni, 47, 108, 110, 111, 113, 165.
Ananas, 166.
Ancona, 39.
Ancre, 356.
Andria, 96, 105.
Ane, 181.
Ange, 19, 36, 42, 83, 90, 94, 95, 97, 123, 127, 133, 140, 150, 151, 152, 159, 169, 180, 187, 191, 207, 235, 242, 259, 292, 340, 399, 400, 407, 437, 441, 469, 475, 477, 485, 489, 501, 516, 543; de l'Apocalypse, 529, 540; musicien, 264, 266.
Angèle, 96.
Angelot, 357, 530.
Angers, 32, 82, 110, 115, 118, 124, 127, 363.
Angleterre, 64, 317, 320, 344.
Angoulême, 170.
Animaux, 191.
Anjou, 64.
Anneau, 42, 302; pontifical, 107, 117.
Annonciation, 96, 194.
Anses, 65, 329, 345, 348.
Antiennes rythmées, 425, 426, 428, 431.
Au ipape, 21, 83.
Antiphonaire, 115, 198.
Antiphonier, 115.
Anvers, 474.
Aoste, 66, 340, 498.
Apoplexie, 274.
Apostolicus, 29, 30.
Apothéose de S. Nicolas, 17.
Apôtres, 122, 123, 158.
Apparitions : du Christ, 530; de la Vierge, 469, 477, 518; de S. Nicolas, 62.
Arabe (style), 20.
Arbre, 109, 465; de vie, 91.
Arc, 104.

- Arcades, 14, 158.
 Arche, 382; d'alliance, 99.
 Archevêque de Bari, 2.
 Archidiaque, 191, 219.
 Architecte, 66, 257, 529.
 Architecture: normande, 7, 9, 10, 13;
 en orfèvrerie, 268.
 Archives, 4, 7, 207.
 Ardent, 108.
 Arête de poisson, 108.
 Arezzo, 180, 181, 402.
 Argent, 5, 35, 36, 40, 42, 43, 44, 49, 50,
 71, 75, 84, 94, 95, 110, 114, 117, 120,
 140, 142, 145, 162, 164, 166, 172, 174,
 178, 320, 339, 345, 359, 412, 444;
 blanc, 133; doré, 42, 45, 64, 65, 85,
 86, 96, 109, 114, 122, 127, 128, 129,
 131, 133, 140, 141, 142, 143, 148, 159,
 164, 166, 167, 179, 180, 352, 388.
 Arius, 149, 151.
 Armoire, 81, 339.
 Armoiries: d'Anjou, 11; du cardinal
 de Via, 160; sur bouclier, 478; sur
 calice, 167; sur chandelier, 141, 142;
 sur chasse, 159; sur ciborium, 21;
 sur croix, 52; sur fanons, 267; sur
 joyau, 354; sur ostensor, 54; sur
 reliquaire, 166, 180, 267; sur tapis-
 series, 551; sur tenture, 23.
 Armure, 80, 182.
 Arquebusiers, 382.
 Arras, 84, 382, 391, 442.
 Artistes, 18, 23.
 Arx, 19, 546.
Asagium, 164.
 Ascension, 31.
 Ascoli, 235, 239, 242.
 Asphyxie, 469.
 Assesseur, 458.
 Assise, 132.
 Assomption, 314, 385, 399.
 Athènes, 155.
 Attitude de S. Nic. de Tol., 259.
 Aube, 36, 74, 79, 113, 351, 382; parée,
 109, 110; de soie, 189.
 Aubusson, 547.
 Auch, 391.
 Auditeurs de Rote, 274, 396.
 Augsbourg, 316, 412.
 Augustins, 304, 506, 508, 512; dé-
 chaussés, 257.
 Aulne, 444.
 Aumônes, 272, 290, 537.
 Aumônier, 371.
 Aumusse, 265, 479.
 Auréole, 150, 259, 267, 452.
 Aurore, 202, 279.
 Autel, 9, 83, 85, 165, 191, 351, 357,
 374, 381, 391, 408, 435, 487, 499;
 consacré, 421, 423; par Urbain II,
 29; grand, 549; portatif, 44; privi-
 légié, 461; de S. Jean év., 388; de
 S. Nicolas, 105, 222; du trésor 81.
 Autorité, 110.
 Auvergne, 86.
 Auxerre, 165.
Ave Maria, 522, 534.
Ave maris stella, 375.
 Avent, 115.
 Avesnes, 43.
 Aveugles, 57, 176, 219, 251, 303, 307,
 324, 330, 333, 351, 376, 378.
 Avignon, 133, 160, 421.
 Avranches, 409.
 Avioth, 170.
 Aydat, 170.
 Azur, 112.
 Bague, 30, 141, 268, 269.
 Baguette, 496.
 Bailli, 470, 477.
 Baisement: de main, 31, 253, 279; de
 la relique de S. Nicolas, 31.
 Baisers, 316.
 Bauderole, 36.
 Bannière, 20, 478, 479.
 Baptême, 117, 155, 223, 234, 238, 240,
 241, 421, 429, 467.
 Barbe de S. Nicolas, 150, 152.
 Bari, 1, 2, 9, 392; église S. Nicolas, 3.
 Baril, 5, 6, 8, 30, 31, 526.
 Baron, 25.
 Barres, 112.
 Barrette, 265, 477.
Basilica, 29.
 Basilique, 243, 244.
 Bassin, 75, 141.
 Bâte, 158.
 Bâton, 114, 290, 470, 471, 478, 479;
 abbatial, 81; pometé, 90; rompu,
 349.
 Baudequin, 108.
 Baugé, 170.
 Baume, 60, 358, 398, 405; des myro-
 blites, 297, 379, 387, 521.
 Bavière, 441.
Beata: memoriæ, 289; *recordation is*,
 500.
 Béatification, 293.
Beatissimus papa, 192.
 Béatitude, 130.
 Beaucaire, 482.
 Beaulieu, 171.
 Beaune, 171.
 Beauvais, 44.
 Bedeau, 471.
 Bégards, 137.
 Béguines, 137.
 Belgique, 66, 71, 85, 93, 123, 126, 128,
 147, 182, 258, 444, 454, 462, 466,
 507.
 Béliet, 99.
 Bélière, 353.
 Bellitz, 449.
 Bénédiction, 2, 42, 162, 169, 506, 508;
 avec la croix, 218; a trois doigts,

- 479, 485; grecque, 149, 190; latine, 91, 354; de l'eau, 303; de la mer, 31; des palliums, 498; du Saint-Sacrement, 256, 533.
Bénédictins, 517.
Beneficia, 384.
Bénévent, 42, 163, 501.
Bénitier, 266.
Berceau, 179.
Berger, 272, 515.
Béryte, 419.
Besoins temporels, 539.
Bétail, 258.
Bêtes, 261.
Besançon, 174, 495.
Bible de S. Vincent Ferrier, 528.
Bibliographie, 3.
Bienheureuses : Agnès de Montepulciano, 298; Angèle de Foligno, 508; Béatrix, 517; Béatrix d'Este, 377; *Benvenuta*, 508; Catherine, 507; C. Raconizzi, 509; Christine, 508; C. d'Aquila, 509; Elisabeth, 507; Emilie, 507; Ida, 508; Jeanne-Marie, 512; Jeanne de Toulouse, 406; Lucie de Narni, 407, 509; L. de Norcia, 509; Madeleine, 509; Marguerite, 507; M. des Anges, 325, 408; M. de Tiferne, 508; M. de Savoie, 509; Marie de l'Incarnation, 408, 514; Osanne, 509; Rite de Cascia, 508; Stéphane, 509.
Bienheureux : du nom de Nicolas, 248; Ambroise de Sienna, 399, 491; Augustin Casotti, 301; Ayrold, 318; Diego de Cadix, 494; Dodon, 507; Ernest, 322; Idesbald, 303; Mathieu, 509; card. Tomasi, 324; Jean Sarcander, 406; Louis de Monts, 371; Nicolas Fattore, 271, 510; N. de Flue, 282; N. de Forca Palena, 286; N. des Lombards, 291; Pierre Gonzalez, 330; P. de Pise, 237, 258; Regnauld, 380; Robert, 508; Théophile de Corte, 507.
Biens de la terre, 529.
Bijoux, 486.
Billom, 526.
Blanc, 112, 113, 114, 140, 304, 399, 467, 470.
Bleu, 20, 109, 110, 112, 114, 140, 193, 356, 479.
Bobèche, 441.
Boca, 166.
Bocaux, 75.
Bœuf, 46, 47, 48, 406, 446.
Bohème, 448.
Bois, 172, 174, 175, 314, 455; ferré, 44.
Boîte, 41, 127, 175, 311, 417.
Boiteux, 57, 261, 351, 378.
Bolinum, 141.
Bologne, 123, 176, 451.
Bolsène, 453, 462.
Bon larron, 97, 220.
Bonne : main, 47, 49; mort, 491, 511.
Bonnets de S. Martin, 141.
Bordure de table, 151.
Bossé, 143, 166.
Bosselle, 166.
Bouche, 530.
Bouchon, 28, 69, 347.
Bouclier, 470, 471, 478, 479.
Boudin, 36.
Bougie, 75.
Bouillons, 166.
Boulangers, 182.
Boules, 132, 393, 463, 484; de S. Nicolas, 210; d'or, 36.
Bourcette, 171.
Bourdon : de S. Jacques, 163; de S. Nicolas, 42; cloche, 13.
Bourgeois, 140.
Bourges, 73, 464.
Bourguenil, 32.
Bourreau, 366.
Bourse, 175.
Bouteille, 65, 304.
Bouton, 109, 167.
Boxmeer, 454, 455.
Brageac, 171.
Brancard, 140.
Branche d'arbre, 36.
Brandeia, 499, 500.
Brantôme, 171.
Bras, 256; de S. Etienne, 495; de S. Laurent, 218; de Ste Madeleine, 127, 128; de S. Nicolas, 41, 42, 43, 45, 66; de S. Urbain, 218; de S. Vincent, 217; de l'enfant Jésus, 416; en croix, 191; reliquaires, 42, 45, 65, 162.
Brèche rouge, 18, 26, 48, 49.
Bretagne, 548.
Bréviaire, 115, 110, 186, 187, 188, 198; demi, 115; enchainé, 115.
Brioude, 103.
Briquetiers, 529.
Brocart, 112.
Broderie, 106, 110, 111, 113, 144.
Bronze, 83; doré, 378.
Brou, 257, 545.
Brûlure, 318.
Bruxelles, 449.
Bûcher, 301, 471.
Buisson ardent, 339.
Bulle, 208, 209, 214, 244, 245, 457; de canonisation de S. Nic. de Tol., 252; d'or, 89.
Burettes, 141.
Burin, 353.
Bussula, 127.
Buste, 174; de S. Nicolas, 36.
Byzantin, 119, 142, 148, 181, 314.
C, 168; pour S, 20.
Cabochon, 83, 123, 158, 355.

Cadeaux de reliques, 66.
 Cadre de bois, 480.
 Cahier, 116.
 Caisse, 68, 172; de la translation de
 S. Nicolas, 30, 393.
 Calabre, 291.
 Calendrier 115, 116.
 Calice, 84, 135, 144, 167, 181, 453, 454,
 456, 457, 458, 459, 460.
 Calotte à oreilles, 267.
 Caloyer, 339.
 Calvaire, 97, 161.
 Camaïeu, 143.
 Cambron, 462.
 Camée, 107, 117, 118.
Camera, 75.
 Camérier, 34, 393.
Camisia, 109, 144.
Camisus, *Camizus*, 109.
Campanile, 13.
 Candélabre, 40.
 Candes, 481.
 Canif, 450, 458.
 Cane, 433, 434.
 Cannelure, 21.
 Canonisation : de S. Nic. de Tol.,
 250; de S. Vinc. Ferr., 550.
 Canosa, 9.
 Cantiques, 306.
Capsa, 84, 118, 178, 303, 381.
 Capse, 344.
Capsella, 32.
Capsula, 64.
 Capsule, 126.
 Capucins, 62, 378, 406, 461, 494, 510,
 512.
 Caque, 156.
 Cardinal, 267, 477; Bartolini, 17; de
 Via, 157; bibliothécaire, 245; dia-
 cre, 160; vicaire, 274, 288.
 Carême, 377.
 Carmélites, 325, 326, 406, 510, 511,
 512.
 Carmes, 331, 506.
 Carré, 342.
 Carnation byzantine, 47.
 Cartulaire, 8.
 Casque, 268.
 Cassette, 352, 436, 500.
 Cassidoine, 92.
Castello, 240.
 Castille, 113, 132.
Castoncellus, 158.
 Catacombes de Ste Agnès, 182.
 Catapan, 10, 46, 244.
 Caveau, 16.
Cava, 120.
 Cèdre, 8, 31, 314.
 Ceinture . de la Vierge, 149; de Ste
 Madeleine, 128; de cuir, 265.
 Cendal, 175.
 Cendres de S. Nicolas, 42.
 Cène, 525.

Cercueil de plomb, 304.
 Cerf, 504.
 Chaines, 75, 370; de S. Pierre, 146;
 de suspension, 64; de fer, 260.
 Chair du Christ, 441, 442, 443, 448, 454,
 526.
 Chaire, 547.
 Chalcedoine, 144.
 Chambéry, 172.
 Chambre du B. Nic. des Lomb., 292.
 Chameau, 328, 329.
 Champ, 538; clos, 470, 478.
 Chancel, 14.
 Chancelier, 12.
 Chandeliers, 14, 36, 39, 119, 141.
 Changeant, 111.
 Chanoines, 25; custodes, 74, 79, 392,
 393; réguliers, 265, 424, 521.
 Chant syllabique, 194.
 Chants de la Sainte Chapelle, 193.
 Chantres, 109.
 Chape, 30, 106, 108, 109, 116, 172, 187,
 533; de S. Raymond, 411.
 Chapeau, 477.
 Chapelain, 44, 81, 515.
 Chapelot, 2, 259, 265, 275.
 Chapelle, 472, 473; de l'abbé, 178;
 royale, 106; des trois gouttes de
 sang, 434; de la Vierge, 455; blan-
 che, 110.
 Chapellenie, 174.
 Chapitre de S. Nicolas de Bari, 23.
 Chapiteaux, 27.
 Char, 11, 47, 278; du Christ, 545.
 Charbons, 535.
 Charçons, 110.
 Charité, 56, 274; de S. Vinc. Ferr.,
 537.
 Charlemagne, 84, 86, 147, 171.
 Charles Martel, 145, 146.
 Charles II d'Anjou, 3, 4, 5, 7, 17, 23,
 80, 93, 105, 106, 122, 124, 126, 129,
 141, 145, 184, 185, 188, 209, 211, 214,
 215, 217, 218.
 Charnières, 85, 132, 353.
 Charpente apparente, 13.
 Charpentier, 468, 476, 477.
 Charroux, 125, 129.
 Charte, 209.
 Chartres, 44, 418, 526.
 Chartreux, 318.
 Châsse, 8, 31, 32, 42, 157, 170, 174,
 175, 178, 321, 339, 357, 435, 479.
 Chastoté, 62, 364, 390, 400, 408, 530,
 535.
 Chasuble, 20, 30, 43, 108, 109, 110,
 112, 114, 187, 265, 354; relevée, à
 l'élévation, 136.
 Château, 9.
 Chaton, 141.
 Chaudière, 302, 450, 482.
 Chef, 344; des SS. Innocents, 169;
 d'argent, 45; de bois doré, 341.

- Chemise, 298; de la Vierge, 126; de S. Nicolas, 43; du B. Nic. des Lomb., 292.
- Cheval, 11, 278, 478; blanc, 104.
- Chevalet, 44.
- Chevalier, 25, 80.
- Cheveux, 492; en couronne, 275; du Christ, 126; de la Vierge, 169, 174, 184, 217, 359; de S. Nicolas, 41, 44, 126; de S. Jean év. 391.
- Chèvre, 191.
- Chevron, 349.
- Chien, 80, 191, 431, 470, 471, 475, 478, 543, 544; enragé, 332.
- Chinon, 497.
- Chirographe, 12, 46, 244.
- Chlamyde, 329.
- Chlorure de sodium, 78.
- Chœur, 48, 547.
- Chopinette, 72.
- Choux, 161.
- Chrismarium*, 323, 315.
- Christ, 149, 150, 193, 204, 205, 210, 269, 376; en majesté, 190, 191; montre ses plaies, 443.
- Çiboire, 114, 443, 446.
- Ciborium, 5, 191; d'Anagni, 18; de Bari, 18; de Grandmont, 21; de Rome, 18; clocheton, 132.
- Ciel, 275; dais, 112.
- Cierge, 84, 159, 161, 374, 409, 485, 549; pascal, 191, 193.
- Cilice, 408.
- Cimetière, 16, 74.
- Cimier, 268.
- Cire, 126, 167, 406, 443; verte, 473; à cacheter, 68, 69, 393.
- Cisterciens, 303, 325, 477, 506, 507, 508, 518.
- Cîteaux, 499, 500.
- Clairvaux, 42, 316, 319.
- Classement du trésor de S. Nicolas, 81.
- Clef, 143, 145, 159, 208, 356; de voûte, 28.
- Clerc, 36, 245, 343.
- Clermont, 140, 174, 181.
- Cloches, 13, 26, 27, 416, 456, 464, 485.
- Clocher, 13, 16.
- Clocheton, 64, 134, 132, 159.
- Clochette, 175, 470, 478.
- Cloître de Latran, 15.
- Clous de souliers, 447.
- Clous (saints), 225, 422.
- Clovis, 174, 504.
- Cluny, 84, 298, 317.
- Codex Hilariensis*, 201.
- Cœur, 357, 376; de S. Démétrius, 320; de S. Franç. de Sales, 323; de S. Joseph de Léonisse, 406; de Ste Claire de Montef., 494.
- Coffre, 91, 443.
- Coffret, 68, 73.
- Colère, 536.
- Collectaire, 198.
- Collecte, 247.
- Collégiale, 72; de Bari, 11.
- Cologne, 131, 134, 138.
- Colombe, 84, 520; divine, 193; Christ, 279; sur sceptre, 92.
- Colombin, 172.
- Colonne, 189, 435, 521; monolithe, 13; miraculeuse, 26; du ciborium, 18, 21; commémorative, 313.
- Colonnnettes, 20.
- Commandements de Dieu, 356.
- Commémoration des saints pontifes romains, 223.
- Commérages, 15.
- Comminges, 82.
- Communion, 538; sous les deux espèces, 460; des fidèles, 445.
- Compas, 112.
- Complies, 206, 408.
- Componction, 52.
- Comtes, 24.
- Concerts historiques, 194.
- Concha*, 345, 351.
- Concile de Bari, 24, 30; de Melfi, 27; de Nicée, 10, 156; de Vienne, 139.
- Concordia*, 380.
- Condamnation de S. Nicolas, 151.
- Cona*, 39.
- Conetta*, 39.
- Confès, 4, 8.
- Confesseur, 252, 460, 512.
- Confession : à la messe, 22; de S.-Pierre au Vatican, 146, 147; de S.-Lazare, 176; de S.-Nicolas, 393 sacramentelle, 477.
- Confrérie, 175, 176, 457, 483, 487; de S. Nic. de Tol., 259; du Saint-Sacrement, 239.
- Congrégation, 473.
- Consécration du calice à la messe, 525.
- Conseil, 532.
- Consistoire, 251.
- Consolation, 82.
- Constance, 282, 283.
- Constantin, 93, 122, 240.
- Constantinople, 41, 83, 89, 93, 94, 120, 124, 141, 149, 309, 319, 365, 387, 392, 415, 432, 497, 521; Ste Marie, 217.
- Contreforts, 132, 158, 159.
- Convive, 36.
- Convulsion des enfants, 519.
- Copie du tableau de S. Nicolas, 148.
- Coq, 205.
- Corail, 39, 142.
- Corbie, 41, 42, 115, 126.
- Corde de S. Franç. d'Assise, 506.
- Cordelettes, 110.
- Corne : de licorne, 82; en feuille, 65.
- Corporal, 381, 435, 436, 499; de Waldurn, 458; ensanglanté, 452.

- Corps : saints, 15 ; lavés, 409 ; du Christ, 104 ; de S. Nicolas, 50 ; du B. Nic. de Forca Palena, 290 ; du B. Nic. des Lomb., 291.
Corpus : *Domini*, 130 ; *Christi*, 133.
 Corréze, 346.
Cortina, 109, 112, 144.
 Costume : bénédictin, 357, 358 ; dominicain, 529, 530 ; militaire, 328 ; de S. Nic. de Tol., 260.
 Coton, 339.
 Coulanges, 172.
 Coule, 355, 479.
 Couleurs diverses, 106.
 Coupable, 90.
 Coupe, 131, 144, 166, 259 ; couverte, 114 ; eucharistique, 44.
 Coupole, 125, 169.
 Couronne, 14, 84, 91, 151, 169, 192, 269, 292, 355, 486 ; double, 513, 546 ; d'épines, 3, 7, 79, 86, 93, 123, 126, 128, 211, 356, 425, 440, 458, 460, 511 ; de fer, 83 ; fleurdelisée, 393 ; de marquis, 86 ; d'or, 101, 357, 358 ; de roses, 356 ; suspendue, 83, 87 ; symbolique, 277 ; des vierges, 349 ; votive, 83.
 Couronnement : de la Vierge, 487 ; des rois, 21, 85.
 Courtine, 14.
 Courtisane, 307, 530.
 Coussin, 192.
 Couteau, 147, 446, 449, 463, 464, 465, 481, 493, 500.
 Couvercle, 114, 131, 144, 166.
 Couverture : d'autel, 106, 111 ; de lutrin, 110.
 Couvreurs, 529.
 Crainte de Dieu, 531.
 Crâne, 260.
 Création du monde, 96.
 Crénelage, 159.
 Cristal, 43, 44, 65, 71, 72, 85, 95, 119, 122, 126, 127, 129, 131, 142, 144, 172, 180, 320, 342, 345, 352, 359, 378, 388, 421, 443, 485, 517 ; de Bohême, 33, 76 ; de roche, 141, 192.
 Crochets, 132, 158, 161.
 Croisé, 431.
 Croissant, 123 ; de l'hostie, 132.
 Croix, 65, 76, 114, 142, 143, 148, 150, 171, 262, 264, 272, 273, 292, 329, 356, 386, 391, 466, 470, 478, 505 ; de N. S., 174 ; de S. Eloi, 84 ; de Charles d'Anjou, 119 ; archiépiscopale, 394 ; d'autel, 141 ; de consécration, 12 ; double, 71, 85, 119, 191, 273, 477 ; triple, 183, 477, 547 ; pectorale, 487 ; de procession, 106, 114, 479 ; reliquaire, 95 ; d'or, 85 ; à châsse, 159 ; à chasuble, 265 ; à ciborium, 20 ; à ostensor, 131, 140, 169 ; à pallium, 149 ; à reliquaire, 72, 180 ; à sceau, 79 ; à sceptre, 90 ; à la main de l'empereur, 209 ; deux croix, 84.
 Crosse, 20, 79, 82, 188, 217, 302, 354, 355, 357, 358, 477 ; de suspension, 128.
 Crucifix, 49, 67, 71, 84, 91, 122, 134, 260, 261, 268, 293, 406, 417, 421, 433, 443, 450, 452, 460, 501, 548 ; du B. Nic. des Lomb., 292 ; de Burgos, 514 ; de Quimper, 433 ; indulgencié, 368 ; sur vase, 114.
 Crucifixion, 187, 269, 356.
 Crypte, 4, 10, 26, 47, 48, 244, 301, 379, 409, 502.
 Cuiller, 74.
 Cuir, 65, 114, 115, 116, 117, 164 ; gaufré, 188.
 Cuirasse, 356.
 Cuivre, 83, 86, 125, 140, 267, 315, 452 ; doré, 22, 43, 87, 96, 122, 131, 168.
 Culte : inimmémorial, 288 ; de S. Nic. de Tol., 255 ; de S. Vinc. Ferr., 528 ; des corporaux ensanglantés, 456.
 Curés, 469.
 Custode, 30, 43, 132, 133 ; pyxide, 114, 125, 127 ; rideau, 112.
 Cuve, 64.
 Cypre, 166.
 Dais, 159.
 Dalmatique, 36, 79, 108, 109, 112, 148, 165, 192, 210, 267, 479.
 Damas, 175.
 Danse, 277.
 Dante, 93.
 Dalle tumulaire du B. Nic. de Forca Palena, 289.
 Date de l'autel de S. Nic. à Bari, 36.
 David, 429.
De profundis, 74.
Decernimus, 244.
 Déchaussé, 275.
 Décollation, 306.
 Découpage, 353, 458.
 Décrets de la C. : du Conc. 245 ; des Rites, 67, 68, 219, 242, 273, 282, 283, 287, 288, 312, 457 ; *Urbis et Orbis*, 222.
 Dédicace : de l'église S.-Nic. à Bari, 27 ; de S.-Jean de Latran, 423.
 Défense d'églises assiégées, 16.
 Définitoire, 275.
 Déluge, 438, 439.
 Démon, 15, 56, 191, 206, 260, 263, 329, 356, 371, 430, 447, 496 ; voir *Diable*.
 Démoniaque, 254, 330.
 Denier, 428.
 Dent, 492, 493, 498, 504 ; de Ste Madeleine, 125 ; de S. Nic., 41, 43, 126 ; de morse, 82.
 Déols, 415.
 Dépôt de la croix, 370.

Député de fabrique, 13.
 Derrière, 474.
 Descente aux limbes, 191.
 Désespérés, 307.
 Devise, 446; des rois de France, 92.
 Diable, 202, 204, 205, 417, 464, 470;
 enchaîné, 264; bat S. Nic. de Tol.,
 261.
 Diaconie, 288.
 Diacre, 172, 189, 191, 192.
 Dialogue, 195.
 Diamant, 119, 277.
 Diapré, 140.
 Dignités, 214.
 Dijon, 448.
Dilectus filius, 254.
 Dimanche, 344.
 Diner du couronnement, 85.
 Diplôme, 81, 105, 209; d'authenticité,
 343; de la manne de S. Nicolas,
 392.
 Directoire, 117.
 Discipline, 370.
 Disque d'argent, 38.
 Distillation de la manne de S. Nico-
 las, 295.
Divus, 12, 61, 289.
 Docteurs : de l'Eglise, 269, 277, 545;
 en théologie, 259.
 Doigt, 325; de S. Nicolas, 41, 42, 43,
 65; de Ste Thérèse, 331; voir *Béné-
 diction*.
 Dôme, 23.
Dominatio, 279.
 Dominicains, 93, 330, 402, 411, 506,
 507, 508, 509, 510, 511, 512, 516, 528,
 547.
Dominus, 268.
Domna, 131.
Domnus, 29, 44.
 Donateurs, 150, 153, 156, 167, 342, 488,
 551.
 Donchéry, 172.
 Dons de l'Esprit-Saint, 531.
Dorsale, 108.
 Dossier, 25, 110, 112, 476, 480.
 Douai, 64, 320.
 Double, 255, 270, 505; de 1^{re} classe,
 215; de 2^e cl., 220, 224; majeur,
 226, 221, 223, 225, 437, 487; mineur,
 221, 222, 223, 238, 241, 242, 243;
 voir *Croix*, *Duplex*.
 Doublet, 143.
 Douille, 82.
 Douleurs, 56, 323; de S. Jean év.,
 276; sept. 280.
 Doyen, 209
 Dragon, 109, 143, 144, 159, 181, 182,
 261, 264, 279, 312.
 Drap : de l'enfance de N. S., 96;
 d'or, 109, 112; de damas, 110.
 Droite, 89.
 Droiture, 90.

Duc : Roger, 10, 12, 17, 20, 21, 27,
 46; de Bretagne, 548, 550.
Duplex, 143.
 Dydinie, 311.
 Dysenterie, 300.
 Eau, 182; du côté de N. S., 308;
 bénite, 471; miraculeuse, 15, 235,
 239, 240; des myrobrites, 299, 367,
 408, 511; de S. Nicolas, 50, 51, 59,
 63, 70, 71; de Ste Walburge, 351.
 Eblouissement de lumière, 277.
 Eboulement, 27.
 Ebullition du sang de S. Janvier,
 501.
Ecce Homo, 257.
 Ecosse, 341.
 Ecriteau, 65, 171, 311.
 Ecu, 191; en losange, 122, 354.
 Effusion du sang du crucifix de Quim-
 per, 434.
 Eglise : édifice, 149, 269, 290; consa-
 crée, 421; fondée, 416; société, 438.
 Eglises de Rome : S.-Franç. de
 Paule *aimonti*, 291; S.-Jean de La-
 tran, 124, 125, 342, 359, 391, 423,
 424, 444, 503, 521; Ste Marie de la
 paix, 463; Ste M. au Transtévère,
 310; S.-Nicolas des Lorrains, 1;
 S. Nic. de Tol., 257; S.-Onuphre, 286,
 288; S.-Pierre au Vatican, 174, 368,
 463, 499; Ste-Pudentienne, 450;
 S. Sauveur, 429, 430, 431; S.-Vital,
 174.
 Eichstadt, 351.
 Elévation : au-dessus de terre, 294,
 536; à la messe, 135.
 Elus, 150.
 Email, 131, 142, 144, 150, 167, 171;
 byzantin, 123; champlevé, 20, 83,
 159, 161; de Limoges, 20; translu-
 cide, 158.
 Emeraude, 86, 118, 119, 122, 128, 140,
 143.
 Emboîtement, 353.
 Eminence Révérendissime, 246.
 Eminentissime et Révérendissime,
 160, 222.
 Emotion, 413.
 Empereur, 84, 92, 149, 192; de Con-
 stantinople, 209; de Roumanie,
 209.
 Empreinte : miraculeuse, 450, 463;
 du corps de S. Benoit, 517, 518;
 des pieds de Ste Agathe, 377.
 Encens, 84, 189, 191, 398, 402.
 Encensoir, 84, 141, 159.
 Energumène, 15.
 Enfant, 36, 272, 378, 412, 441, 518, 549,
 550; Jésus, 137, 265, 294, 358, 375,
 416, 479, 486, 512, 523; de chœur,
 323; à la coupe, 153, 165; malade,

87; noyé, 385; ressuscité par S. Nicolas, 43, 64, 72, 153; rôti, 529.
 Enfer, 91, 427, 490.
 Enluminure, 115.
 Enquête, 372.
 Enseigne, 36.
 Enseignement primaire, 186.
 Ensevelissement de Ste Catherine, 340.
 Enterrement de S. Vinc. Ferrier, 549.
 Entrée: des évêques, 25; des reliques, 19.
 Entrelacs, 162.
 Epée, 84, 143, 159, 498.
 Epices, 398.
 Epilepsie, 56.
 Epileptique, 550.
 Epines, 493; voir *Couronne*.
 Epistolier, 107, 115, 116, 187.
 Epitaphe, 19, 29, 289.
 Eponge, 75, 370, 495, 496; sainte, 124.
 Ermitage, 284, 313.
 Ermite, 282, 289, 290, 307, 380.
 Ermites de S. Augustin, 249, 252, 264, 265; voir *Augustins*.
 Escalier, 26, 48, 293.
 Esculape, 235, 240.
 Espagne, 443, 446, 447, 453, 454, 455, 456, 506.
 Esprit d'oraison, 536.
 Esprit-Saint, 30, 193, 204, 251, 267, 531; voir *Dons*.
 Estampe, 516.
 Estapleau, 49.
 Estrade, 467.
 Etal de charcutier, 36.
 Etendard, 84, 146, 147.
 Etiquette, 68, 69, 208, 350.
 Etoffe siculo-arabe, 209.
 Etoile, 144, 150, 169, 257, 261, 263, 265, 266, 348, 486, 526.
 Etrole, 67, 74, 106, 110, 113, 144, 477, 533.
 Etui, 71; de croix, 120, 121, 122; de livre, 188.
 Eucharistie, 97.
 Eulogie, 328.
 Evangénaire, 84, 107, 115, 156, 187.
 Evangélisation, 530.
 Evangélistes, 148, 150, 191, 384, 545.
 Evangile, 152; de S. Jean, 290.
 Evangilestier, 116.
 Eve, 191, 202.
 Evêque, 24, 25, 30, 82, 89, 140, 146, 163, 191, 192, 242, 354, 421; grec, 188; de S. Dié, 392.
 Evreux, 405.
Ex-voto, 36, 43, 357, 374, 475.
 Examen des clercs, 245.
 Excellentissime, 529.
 Excommunication, 21, 117.

Exemption: de juridiction, 10, 12; de l'ordinaire, 46; du chapitre de S. Nicolas de Bari, 243.
 Exercices spirituels, 533, 541.
 Exil à Patmos, 277.
 Exposition du S. Sacrement, 134, 549, 550.
 Extase, 274, 291, 418.
 Extrême-Onction, 67.
Exultet, 189.
 Ezéchias, 93.
 Face, 101; sainte, 122.
 Famille (Ste), 491.
 Famine, 383.
 Fanon, 110; de la tiare, 267.
 Farine, 100, 386; des myrobrites, 389.
 Fautueil, 477.
 Fécamp, 82.
Felicitis: *memoriæ*, 84; *recordationis*, 252.
 Femmes en couches, 301.
 Fémur de S. Nicolas, 40.
Fenestrella, 487.
 Fenêtre, 14, 42, 132, 158, 161, 168.
 Fer, 83, 122.
 Fermail, 119.
 Fermeoir, 150.
 Ferrare, 441.
 Fertilité, 387.
 Férule, 183.
 Festin, 164.
 Fête: Dieu, 114, 130, 134, 137, 138, 186; du S. Rédempteur, 221; du S. Sang, 424; de S. Nicolas, 52, 246; des Stes Reliques, 224.
 Feu, 447; du samedi saint, 310; d'artifice, 463.
 Feuillages, 167, 184, 319.
 Feuilles, 112, 141, 325, 353; vertes, 277.
 Feuillette, 325.
 Fidélité, 91.
 Fièvre, 254, 258, 307, 408, 411, 518, 530.
 Figs, 103.
Figura, 112.
 Figure, 144; miraculeuse, 454.
 Filigrane, 33, 129, 130, 143, 144, 320.
 Filles de la charité, 407.
Fimbria, 109, 110, 112, 144.
 Fin du monde, 97.
 Fiole, 50, 64, 68, 71, 75, 299, 313, 325, 326, 340, 344, 352, 355, 360.
 Fiolette, 315.
 Flacon, 76, 164, 312.
 Flagellation, 101, 511; de Ste Catherine, 363, 364.
 Flamme, 417, 530.
 Flèche, 266, 417; clocher, 157.
 Fleur, 101, 132, 191, 400, 510; de lis, 113, 119, 122, 123, 125, 159, 191, 393;

- au sceptre, 31; en soie, 355; sur tombe, 349.
 Fleuron, 85, 162, 486.
 Fleuves du paradis terrestre, 176.
 Florence, 286, 425, 464, 544.
 Foire, 172, 382.
 Folie, 504.
 Fondation : de messe, 472; d'ordre, 270.
 Fontaine, 163, 500, 504; miraculeuse, 301, 306, 307, 385, 400; d'huile, 311; de Ste Catherine, 341; de S. Eloi, 527.
 Fontainebleau, 519.
Fonte Avellana, 64.
 Fontevrault, 45, 414.
 Force, 317, 532.
 Forêt, 272.
 Forteresse, 19.
 Fosse, 388, 390, 445.
 Fossor, 29.
 Foudre, 182, 183.
 Franciscains, 404, 506, 508, 509, 510, 512, 513, 520, 526.
Fraternitas, 95.
Frati, 186.
 Fresque, 132, 257, 288, 294, 484, 497, 530, 531.
 Frères : convers, 468, 477; mineurs, 275, 312.
Frisatus, 109.
 Frise, 169.
 Froment, 102.
 Front de la Vierge, 484.
 Frontal, 111.
 Frontier, 110.

 Gain illicite, 67.
 Galerie, 14.
 Galon, 148, 480.
 Gamaliel, 420, 421.
Gambitta, 188.
Gamma, 148.
 Gand, 71.
 Gants, 140, 424, 470, 478.
 Gargouille, 159.
 Garnement, 109.
 Gembloux, 41.
 Gemmes, 84, 118, 120, 123, 127, 141, 142, 143, 144, 150, 158, 162, 171, 192, 269, 277, 400.
Gena, 127.
 Gènes, 144, 299.
 Genoux, 326, 385; voir *Agenuillement*.
 Gentilshommes, 172.
 Gibet, 475, 478.
 Gibelins, 123.
 Glaive, 181, 182, 361, 415, 468, 478; de douleur, 279; les sept de la Vierge, 489, 491.
 Gland, 132.
 Globe, 84, 90; du monde, 20, 92, 192.
- Gloria Patri*, 534.
 Glose, 200.
 Gobelet, 143.
 Godrons, 184.
 Gomme, 70, 77, 314.
 Gorze, 64, 173.
 Goulot, 348.
 Gourde, 329.
 Goutte, 45, 254.
 Graduel, 106, 107, 115, 116.
 Grâce, 481.
Gramita, 109.
 Grand Prieur, 2, 13, 42, 45, 113, 160, 161, 183, 214, 242, 245, 216.
 Grand S. Bernard, 66.
 Grandmont, 21, 341.
 Grandselve, 173.
 Graveurs, 263, 292, 474.
 Gravure, 263, 264, 474; du tableau de S. Nicolas, 153.
 Grèel, 116.
 Grêle, 182, 538.
 Grenat, 118, 111, 142, 144.
 Grenoble, 204.
 Gril, 164.
 Grillage, 14, 49.
 Grille, 26, 48, 445, 450, 463.
 Gros, 145.
 Grotte, 173, 240.
 Guelfes, 123.
 Guéret, 341.
 Guérisons miraculeuses, 373, 386, 408, 416, 421, 431, 454, 455, 461, 496.
 Guerre, 41.
 Guerrier, 25.
 Guet, 382.
 Guimpe, 355, 357, 401.
Guturamanum, 341.

 Hache, 468.
 Hachures, 72.
 Halberstadt, 41.
 Hampe : de croix, 122; de crosse, 82.
 Hanap, 164.
 Hélie, 17, 19, 24, 29, 81.
 Hémorragie, 412.
 Hémorroïdes, 492.
 Hennepier, 164.
 Hérétiques, 137, 204, 539.
 Hermine, 477.
 Hernie, 301, 341.
 Heures de N.-D., 385.
 Hexagone, 131.
Hieromartyr, 330.
 Hiéronymites, 286, 287, 290.
 Hildesheim, 301.
 Hippopotame, 11, 46.
 Hollande, 442, 454, 455.
 Hommage au S. Siège, 84.
 Hongrie, 150.
 Hôpital, 310, 371.
 Hospice des pèlerins, 70.
 Hosties, 135, 263, 526; miraculeuses,

- 265; saignantes, 440; de S. François de Paule, 38.
 Housse, 111.
 Huile, 69, 76, 77, 100; des myroblites, 295, 301, 309, 406; de Ste Catherine, 348, 332; de S. Nicolas, 50, 52, 53, 56, 61; de Ste Walburge, 350.
 Huiliers, 529.
 Huis, 48.
 Huit, 130.
 Humilité, 22, 62, 87, 532, 533.
 Hyacinthe, 117.
 Hydropisie, 55, 254.
 Hymnaire, 196, 198; glosé, 201.
 Hymnes, 6, 8, 99, 103, 225, 226, 230, 232, 237, 239, 431, 438, 439; auteurs, 199; du Bréviaire Romain, 201; de S. Vincent F., 541, 542.

Icona, 39.
Iconia, 431, 432.
 Iconographie, 276; de S. Nicolas, 79; de S. Nic. de Tol., 259; de S. Vinc. Fer., 529.
 Idoles, 223.
 Ignorance, 22.
 Ile du Tibre, 235, 240.
 Illustrissime, 176, 303; et Révérendissime, 214.
 Illyrie, 442.
 Image, 106, 108, 110, 139, 292; miraculeuse, 488; du Christ, 415; de S. Nicolas, 38, 45; coloriée, 458.
Imago media, 110, 112.
 Immaculée Conception, 215, 216, 322, 464.
 Imola, 312.
 Incendie, 182, 258, 318, 377, 384, 445, 446, 454, 503.
 Index, 530.
 Indulgences, 382, 444, 471, 472, 487, 488, 489; partielles, 254, 485, 538; plénières, 461, 489, 528, 538.
 Infirmes, 73, 409, 517.
 Infirmiès, 315, 323, 326, 377.
 Influence française, 124.
 Initiales, 268, 488.
 Innocents délivrés par S. Nicolas, 154.
 Inquisition, 275.
 Incriptions, 8, 19, 20, 22, 33, 36, 37, 38, 40, 66, 80, 82, 83, 86, 93, 121, 126, 127, 128, 130, 131, 139, 160, 167, 170, 257, 262, 267, 281, 292, 293, 311, 347, 387, 391, 394, 405, 442, 451, 453, 463, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 480, 482, 487, 488, 497, 547, 548, 549, 550, 554; commémorative, 268; de dédicace, 12; grecques, 321, 328, 329; en vers latins, 9, 18, 19, 22, 24, 29, 92, 173, 177.
 Insigne professionnel, 452.
 Instruments de la Passion, 167, 422, 4.
 Intelligence, 532.
 Intermittence, 308.
 Intonations, 117.
 Introduction, 9.
 Introït, 187.
 Inventaire, 132, 141, 208; de Charles II d'Anjou, 3, 105.
 Investiture, 21, 91.
Inviolata, 203.
 Iris, 398, 407.
 Isaac, 96, 97.
 Italie, 441, 442, 448, 455, 506.
 Ivoire, 73, 81, 132, 141, 161, 280.

 Jacobins, 547.
 Jahel, 228.
 Janicule, 288.
 Jaspe, 122, 142, 398.
 Jaune, 112, 356.
 Javarzay, 173.
 Javeline, 462.
 Jérusalem, 81, 173, 312; S. Sépulture, 162, 310.
 Jésuites, 298, 519.
 Jésus, Marie, Joseph, 489.
 Jeu de dés, 415.
 Jeux, 50.
 Jeûne, 266, 272, 284, 535, 536.
 Joie, 191.
 Jones, 101.
 Jour, 115; personnifié, 11.
 Jouy, 526.
 Joyau d'abbesse, 352.
 Jubé, 257.
 Judas, 277, 279.
 Jugement dernier, 95, 97, 449, 530, 540, 544.
 Juifs, 301, 414, 415, 420, 432, 433, 434, 441, 442, 444, 445, 449, 450, 451, 462, 465, 466, 530, 537, 539, 540.
 Julien l'apostat, 181.
 Jupiter, 240.
 Juste, 91.
 Justice, 93.
 Justiciers, 93.
 Justinien, 321.

Kavola, 118.
Kyriale, 186, 187.
Kyrie, 116, 117, 272; farci, 186.

 La Rochelle, 421.
 Lacrymatoire, 318.
Lagena, 379.
Lagenula, 321.
 Laine, 63, 69, 382, 383.
 Lait, 207; des myroblites, 316, 332, 333, 359; de la Vierge, 174, 186, 359, 465; de Ste Catherine, 343, 360; de S. Pantaléon, 503.
 Laiton, 49.
 Lambert, 123, 149, 210, 393.
 Lames d'argent, 341.

- Lampe, 40, 73, 261, 263, 302, 326, 329, 378, 379, 472; du S. Sacrement, 41, 325.
- Lance, 212, 420; Sainte, 223, 422.
- Langes de l'Enfant Jésus, 128.
- Langoureux, 333.
- Langue, 158.
- Langueurs, 379.
- Lanterne, 67.
- Lanternino*, 67, 169, 268.
- Laon, 42, 65, 111, 417.
- Lapidation, 414, 416, 417.
- Lapis-lazzuli, 292.
- Larmes, 504, 522, 523, 524, 544; du Christ, 368; de sang, 413.
- Latrie, 457.
- Latrines, 492.
- Laurier, 182.
- Le Mans, 61, 165, 191, 196.
- Le Puy, 173, 209.
- Leçons : historiques, 437; du bréviaire, 45; de S. Emidius, 239.
- Lectionnaire, 416, 498.
- Lectoure, 173.
- Légat apostolique, 84.
- Légendaire, 107, 117.
- Légendes, 293.
- Légion fulminante, 182.
- Lépreux, 330, 333.
- Lettre : de Pie IX, 34; bonne, 113; grosse, 115, 116, 117; d'or, 209.
- Lichfield, 173.
- Liège, 126, 127, 137.
- Lieutenant, 8, 35, 197; du roi, 214.
- Ligatura*, 345.
- Limoges, 65, 341, 498; voir *Email*.
- Limousin, 346.
- Lin, 109, 112, 114.
- Linge, 485, 487, 499; de N. S., 96; du lavement des pieds, 1-8; pour malades, 300.
- Lionceau, 411.
- Lions, 25, 64, 134, 158, 316, 354, 490.
- Liquéfaction du sang de S. Etienne, 495.
- Liquide, 77; des myrobrites, 376, 403.
- Liqueur : des myrobrites, 339; de S. Nicolas, 56, 57, 58, 59, 65; de Ste Walburge, 351.
- Lis, 92, 110, 257, 261, 264, 268, 278, 357, 358, 360, 338, 481, 511, 530, 535; voir *Fleur*.
- Lista*, 111, 145.
- Lit, 262, 420, 421, 534.
- Litanies, 274, 507; de la Vierge, 246.
- Liturgie, 4; monastique, 1; des Trappistes, 1; parisienne, 211, 214.
- Livre, 36, 74, 150, 183, 262, 264, 268, 269, 335, 358, 479, 493, 530; liturgique, 198; de prières, 131; diptyque, 353.
- Lobes, 167.
- Location de maison, 420.
- Loco, 320.
- Lodi, 136.
- Lombards, 147.
- Lorette, 291, 516.
- Lorraine, 1, 5, 6, 36, 42, 65, 72.
- Losange, 113, 118, 129.
- Loudun, 65, 298, 313.
- Loué soit le T. S. de l'autel, 460.
- Louis XII, 449.
- Lucera, 80.
- Lucidissimus*, 192.
- Lucifer, 205.
- Lucques, 369, 381.
- Lumière, 97, 323, 331, 370, 388, 390, 401, 402, 406, 409, 443, 450, 504, 511, 512, 518.
- Lune, 11, 133, 187, 191, 356.
- Lutrin, 116.
- Mâchoire de Ste Madeleine, 128.
- Maçons, 15.
- Madone : de S. Luc, 148; de la Clémence, 148.
- Maestricht, 66.
- Magasin, 310.
- Magie, 525.
- Magister*, 38, 39.
- Magnificus*, 36, 37, 268.
- Magnilatumum*, 426.
- Maieur, 473.
- Main : de Dieu, 91, 203; baisée, 402; bénissante, 162, 163; coupée, 151; jointe, 80; de justice, 91; d'un S. Innocent, 179.
- Mairy, 173.
- Maison, 242; de la Vierge, 385.
- Maitre : autel, 35, 463; des comptes, 107; tissier, 44.
- Majesté, 19, 89, 209.
- Mal : d'estomac, 254; de tête, 311; voir *Maux*.
- Malades, 34, 330, 381, 518, 521; guéris, 51, 52, 53, 54, 55.
- Maladies, 258, 289, 291, 310, 323.
- Mamelles, 312, 314; de la Vierge, 359, 481; de Ste Catherine, 363, 364; de Ste Christine, 365; de Ste Foi, 365.
- Manches, 109, 112, 162; parées, 110; de S. Martin, 111.
- Mandement, 372.
- Manipule, 106, 113, 114, 354.
- Manne, 41, 50, 77, 209, 295; analyse, 77; distribution, 73, 74; évaporation, 78; nature, 76; récolte, 73; d'Arias, 3-2; du désert, 60, 61, 331; des myrobrites, 339, 379, 380, 384; de S. Benoit, 518; de Ste Catherine, 341, 342; de Ste Walburge, 352.
- Mansuétude, 536.
- Manteau, 151, 375, 386, 408, 418, 479; du pape, 267.
- Mantille, 413.

- Mantoue, 65, 94, 312.
Manuscrits, 8, 81, 184.
Marbre, 18, 24, 48, 75, 176, 294, 323, 339, 370, 377, 379, 444, 513, 519.
Marchand, 433.
Maréchal-ferrant, 469.
Margelle de puits, 15.
Mariage du B. Nic. de Fluc, 284.
Marins, 74, 316.
Marqueterie, 24.
Marquise de Lorette, 488.
Marronnier, 131.
Marteau, 367.
Martyrs, 15, 277, 326, 367; des catacombes, 66; de Nèpi, 502.
Mars, 96, 512; dieu de la guerre, 97.
Marseille, 174, 176, 464.
Massacre des Innocents, 176.
Masse, 184.
Massier, 184.
Mastic, 47.
Matelas, 266.
Maternité, 484; de la Vierge, 223.
Mauriac, 174.
Mausolée, 9, 55.
Maux d'yeux, 319, 320, 518.
Médaille papale, 251, 267.
Médailleurs, 122, 151, 168, 355, 476.
Médecin, 63, 407, 413.
Médiateur, 89.
Méditation, 262.
Melchisédech, 97.
Mémoire de S. Donat, 180, 181.
Mer, 165; rouge, 97.
Mercure, 109.
Mère de S. Vincent Ferrier, 544.
Messager, 548.
Messe, 105, 186, 377, 382, 432, 536; de S. Nicolas, 152; du S. Sacrement, 457.
Metz, 174, 179.
Midi, 89.
Miel, 60, 191; des myroblites, 394.
Milan, 24, 71, 111, 130, 487.
Miniature, 129, 130, 143, 190, 356.
Miniaturiste, 187.
Minimes, 291.
Miracles, 147, 274, 291, 413, 466; eucharistiques, 441, 451, 459; sociaux, 459; de la manne, 62; de S. Emidius, 235, 240; de S. Nicolas, 27; de S. N. de Tolentin, 251, 253, 266; de S. Vincent Ferrier, 539, 540, 545, 547.
Mirebeau, 375.
Miséricorde, 61, 384, 534.
Missel, 106, 115, 187.
Mission, 374, 376.
Mitre, 45, 86, 106, 113, 114, 135, 140, 152, 191, 193, 217, 267, 269, 355.
Moine, 264.
Mois, 97.
Moïse, 427, 502.
Moissons, 306.
Monastère, 316, 456.
Monogramme du Christ, 348.
Monstrance, 94, 131, 184, 485.
Mont : Cassin, 391; Olivet majeur, 24; Ventoux, 288.
Montagne, 316.
Montpezat, 342.
Monumentum, 342.
Monza, 94, 348.
Moriennne, 47.
Mort, 534; du Christ, 96, 167, 277; de la Vierge, 122; de S. Jean év., 388; de S. Nicol. de Tol., 262; du B. N. des Lombards, 294.
Mortier, 444.
Mosaïque, 19, 66, 153, 501.
Mosaïste, 66.
Mosette, 551.
Mouchoir, 405.
Moulin, 266.
Mourants, 307.
Moustache, 150.
Moustier, 25.
Muets, 57, 330.
Murs transversaux, 14.
Musc, 69, 393.
Muscade, 230.
Musée : de Cluny, 73; Nicolaïte, 6.
Myroblites, 295, 296.
Myron, 392.
Myroulite, 60.
Mystère, 72, 174, 382.
Nacre, 452.
Naples, 286, 400, 447, 492, 495, 501, 503, 507.
Nappe, 145; d'autel, 435, 457; de communion, 444.
Napum, 164.
Narbonne, 41, 67, 175, 340.
Natte, 259, 262, 373.
Naufrage, 258.
Navire, 266.
Nécessité spirituelle, 539.
Nectar des myroblites, 345.
Nefs, 14, 26.
Neige, 357, 386.
Neuvaine, 255, 533; de S. Nicolas, 247; de S. Vincent F., 531.
Nevers, 94, 175.
Nez, 495, 504.
Niche, 485.
Nicolas de Perillo, 200.
Nimbe, 150, 192, 479, 486; gaufré, 183; rayonnant, 72.
Noblesse, 273.
Noces de Cana, 524.
Nocturne, 203.
Noé, 229.
Noël, 206.
Nœud, 122; du bois de la croix, 310; de calico, 167, 168; d'ostensoir, 130;

- de reliquaire, 268 ; de sceptre, 88, 89.
 Noir, 112, 114, 175, 191, 357, 470.
 Noirmoutiers, 418.
 Noix, 385.
 Nom : de Jésus, 366 ; de Jésus et de Christ, 149 ; des Saints, 249.
 Nonce, 216, 447, 492.
 Norcia, 375.
 Normands, 25.
 Notaire, 485 ; du Sacré Palais, 245.
 Notation, 115, 116.
 Notre-Dame : des Ardilliers, 315 ; des boules, 463 ; de la Carolle, 463 ; de Cambron, 466 ; du chène, 515 ; du chou, 464 ; de Cléry, 522 ; de Damas, 298 ; de l'humilité, 515 ; des larmes, 369, 370 ; des miracles, 463 ; de l'osier, 465 ; de la paix, 463 ; de pitié, 515 ; de sueur, 515 ; des vertus, 515 ; de la voûte, 464.
 Novare, 378.
 Novella, 516.
 Nuages, 149, 530.
 Nudité, 162.
 Nuit, 145.
- Obéissance, 535.
 Objets divers, 183.
 Observantins, 275.
 Octave, 382 ; de la Fête-Dieu, 139.
 Octogone, 20.
 Odeur : céleste, 481 ; des saints, 395, 398, 399, 492 ; de la manne, 51, 62, 63, 77 ; des myroblites, 377, 379, 386, 411, 495, 503, 504, 510, 516, 535.
 Œuvre : des tabernacles, 445 ; de Venise, 142.
 Office : de la Ste Couronne d'épines, 98 ; de S. Emidius, 232 ; de la Ste Lance et des Ss. Clons, 225 ; de S. Nicolas, 6 ; de la Passion, 220 ; de S. Vincent F., 513 ; rythmé, 98, 543.
 Official, 372.
 Officialité, 372.
 Oiseau, 112, 158, 207.
 Oliphant, 159.
 Olive, 54.
 Olivier, 365, 503.
 Onction, 89 ; de la manne, 67.
 Ondé, 112.
 Ongles, 494.
 Onguent, 60, 77, 470 ; des myroblites, 331, 335, 410.
 Onoma, 29.
 Opus : figuratum, 114 ; fli, 141 ; planum, 131 ; anglicanum, 144 ; Cyprense, 108, 109, 112 ; Januense, 144 ; romanum, 112, 144 ; theotonicum, 113 ; Venetum, 106, 112, 113.
- Or, 84, 86, 88, 108, 111, 112, 144, 162, 164 ; bruni, 65.
 Orage, 182.
 Orante, 328.
 Oratoire, 173, 178, 316, 372, 373.
 Orange, 175.
 Oranger, 398.
 Ordinaire, 35, 46 ; livre liturgique, 107, 117.
 Ordinations, 245.
 Ordo, 117 ; de S. Nicolas, 213.
 Ordre : franciscain, 275 ; de la Jarretière, 23.
 Ordres mendiants, 545.
 Oreiller, 80, 534 ; du B. N. des Lombards, 292.
 Oreilles, 101, 183, 184.
 Orfèvrerie, 81, 148.
 Orfèvres, 46, 86, 87, 442 ; Napolitains, 38 ; Siciliens, 157.
 Orfroi, 109, 110, 113, 114, 354 ; d'amict, 112 ; de chasuble, 354.
 Orgue, 473.
 Orgueil, 22.
 Orient, 206, 405.
 Orléans, 175, 442.
 Ornaments assortis, 108.
 Orthographe, 168.
 Orvieto, 453.
 Osier, 465.
 Osma, 417.
 Ostade, 113.
 Ostensoir, 128, 139, 168, 443, 447 ; de Malines, 31 ; du Vatican, 131.
 Ossements, 172, 409, 411 ; de S. Nicolas, 42, 44.
 Ours, 384.
 Ovale, 174.
- Padoue, 175, 418.
 Paquette, 257.
 Paille, 262.
 Paillette, 75.
 Paillon, 86.
 Pain, 10, 258, 261, 445 ; des anges, 103 ; de S. Nic. de Tol., 218, 255, 256, 257, 262, 266.
 Paix, 134 ; instrument de, 64.
 Palé, 112.
 Pâleur, 523, 524.
 Pallium, 20, 30, 36, 79, 112, 149, 150, 210, 393, 498 ; remis à S. Nicolas, 151, 152.
 Palma, 507.
 Palme, 11, 182, 242 ; de S. Nicolas, 63.
 Palmier, 191.
 Pâmé, 264.
 Pamoison de la Vierge, 277, 280.
 Panégyrique du S. Sacrement, 459.
 Panniculus, 112.
 Pans, 81 ; coupés, 131.
 Papes, 132, 258 ; Alexandre II, 192 ;

IV, 506; VI, 407; Anicet, 256; Benoît XI, 39, 505; XII, 444; XIII, 398, 509, 509; XIV, 54, 78, 94, 224, 250, 256, 260, 273, 297, 303, 378, 395, 413; Boniface VIII, 108, 127; Calixte I, 222; III, 382, 528, 550; Célestin III, 12, 27, 391; Clément IV, 506; V, 137, 138, 308; VI, 382; VIII, 255, 257, 397; IX, 283, 487, 528; X, 255, 397; XII, 538; XIV, 221, 286, 288; Damase, 543; Etienne, 10, 441; Eugène IV, 251, 252, 267, 286, 287, 288, 449, 461, 500; Gélase, 181; Grégoire I, 110, 183, 199, 200, 203, 217, 218, 453, 498, 499, 500; III, 116; IX, 506; XII, 40, 268; XIII, 379; XV, 397; XVI, 223; Honorius III, 547; Innocent II, 21, 84; III, 148, 308; IV, 506, 507; VI, 225, 228; VII, 267; X, 282, 284, 492; XI, 445; XII, 473; Jules I, 181; Jean XXII, 136, 160, 252, 397, 468; Léon I, 498, 499, 500; X, 288; XII, 250; XIII, 46, 242, 247, 275, 276, 538; Lin, 256, 367; Marcel I, 235; Martin V, 23; Nicolas II, 208; IV, 39, 87, 506; V, 506; Pascal II, 12, 29, 46, 244, 244; Paul III, 502; IV, 447; V, 1, 397, 502, 505; Pie IV, 111; V, 185, 215; VI, 216, 219, 222, 223, 225, 232, 238, 241, 274, 275, 291, 293, 370; VII, 214, 222; IX, 2, 33, 215, 216, 217, 220, 285, 289, 507; Serge IV, 453, 457; Sixte I, 164; IV, 463, 506; V, 177, 255, 288; Sylvestre I, 423; II, 521; Symmaque, 174; Urbain I, 212, 218, 256; II, 5, 24, 27, 29, 30, 38, 41, 222, 242, 272, 273; IV, 130, 137, 138, 186; V, 323; VIII, 251, 260, 274, 397; Victor III, 109, 244.

Paradis, 19, 91, 202, 293, 294, 319.
Paralytic, 26, 301.
Paralytique, 254, 319, 376, 469, 548.
Paratura, 110.
Parchemin, 68, 69, 127, 136, 173, 356, 435, 436; peint, 129, 130.
Pardons, 332.
Parement : d'amict, 106, 412; d'aube, 109, 113; d'autel, 106, 108, 476.
Parfum miraculeux, 443.
Paris, 93, 105, 121, 342, 421, 441, 450, 463; Ste Chapelle, 94.
Parme, 175.
Particule, 66.
Parvis, 11.
Passementerie, 480.
Passion de N. S., 368.
Pâte sanglante, 500.
Patène, 84, 418.
Patenôtre, 39.
Pater, 522, 534; *frater*, 287, 288.
Pâtre, 166.

Patras, 387.
Patriarche, 321, 411.
Patron, 75, 218, 354.
Patronage : de S. Nicolas, 220; de S. Vincent F., 529.
Paul Diacre, 200.
Pauvres, 263.
Pauvreté, 534.
Pavage, 28; en mosaïque, 35.
Pavonace, 112.
Pavonazetto, 18.
Pêché, 204; mortel, 49; véniel, 13.
Pêcheurs, 19, 205, 540.
Pectoral, 109, 110, 111.
Peintres, 8, 110, 111, 175, 242, 257, 288, 463, 528.
Peinture, 474; sur bois, 476.
Pèlerinage, 273, 291, 373, 446, 471, 488; attestation, 79.
Pèlerins, 15, 31, 329; de S. Jacques, 514; bâton, 71; chapeau, 71; communion, 79.
Pelle, 491.
Pendaïson, 464; voir *Gibet*.
Pénitence, 117.
Pénitents, 374.
Perdrix, 266.
Père éternel, 36, 143, 269.
Perles, 86, 110, 112, 114, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 128, 142, 143, 138, 277, 355.
Pérouse, 401.
Perroquet, 112.
Pers, 113.
Persécution, 210.
Persévérance, 11.
Personnification : de la lune, 191; du soleil, 191; de la terre, 191.
Peste, 383, 464, 550.
Phiala, 65, 525.
Philippe le bon, 449.
Philologie, 109.
Phiolette, 65.
Phylactère, 44, 331, 342.
Pic, 501.
Pièces d'or, 497.
Pied : de chandelier, 141, 142; de croix, 122; de reliquaire, 96, 125, 267; d'ostensoir, 168; de Ste Thérèse, 331; de Ste Walburge, 352.
Pieds, 497, 510; du Christ, 437; chaussés, 148; nus, 172, 374, 471; foulés aux, 420.
Pierre, 388; de l'agonie du Christ, 412; du Calvaire, 161; de la lapidation de S. Etienne, 161; de S. Benoît, 518; angulaire, 429; gravée, 43; sacrée, 460; de la montagne, 429.
Pierre l'Ermite, 70.
Piergeries, 45, 71, 86, 127.
Pierres précieuses, 85, 104, 118, 130, 132, 377; fausses, 43.

- Piété, 363, 531.
 Pignon, 132.
Pignora, 52.
Pila, 126.
 Pilastres, 130.
 Piliers, 133.
 Pique, 91, 417, 467, 476.
 Pise, 24, 266, 403.
Pitacum, 405.
 Placard, 132.
 Plafond, 13, 36.
 Plaie, 62, 63; de l'épaule du Christ, 489, 491; du front de la Vierge, 483.
 Plaies, 407; les cinq de N.-S., 491; d'Égypte, 502.
 Plaisance, 303, 326.
 Plasme d'émeraude, 158.
 Plateau, 184.
 Platines, 22.
Plebs, 273.
 Plomb, 39, 304, 345, 347, 348, 378.
 Plombiers, 529.
 Pluie, 182, 365, 382; de laine, 383.
 Pluvial, 112, 114, 115.
 Podestat, 485.
 Poêle, 448, 472, 502.
 Poids, 402, 403, 409, 468.
Poignalia, 110.
 Poignard, 444, 463.
 Poignée de clef, 91.
 Poignets, 106, 110, 111, 149.
 Point de Hongrie, 108.
 Pointe pour cierge, 141.
 Poison, 219.
 Poisson, 502.
 Poitiers, 110, 179, 342, 352, 370, 458.
 Poitou, 394.
Polenta, 100.
 Polissoir, 518.
 Pologne, 369, 400, 444, 446.
 Pomme, 272, 329; de bâton, 81; de chandelier, 112.
 Pommeau, 142.
 Pommel, 92.
 Pompe funébre, 86.
Pomum, 126.
 Poncif, 458.
 Pontifical, 88, 117, 186, 187.
 Pontificaux, 79, 269.
 Porc, 191, 447.
 Porche, 11.
 Portail, 416; de S. Nicolas de Bari, 46.
 Porte, 11, 25; de bronze, 7.
 Portioncule, 496.
 Portique, 463.
 Portrait, 79, 159, 176; de S. Nicolas, 153; du B. Nic. des Lombards, 292, 294.
 Portugal, 223, 442, 507.
 Possédé, 272, 510, 519.
 Poste, 63.
 Postulateur, 285, 287, 288.
 Pot, 368.
 Potence, 82, 471, 494.
 Pouce de S. Nicolas, 43.
 Poudre, 323; des myrobrites, 349, 394, 411.
 Pouille, 216.
 Poulic, 468.
 Pourpre, 109, 409.
 Pouvoir, 146.
Præconium paschale, 189; voir *Exultet*.
 Prê, 470.
 Prédicateur, 203, 513.
 Prédication, 159, 262, 275; de S. Vincent F., 528, 540, 545, 548.
 Préface, 216.
 Prélat domestique, 31, 214.
 Prémontrés, 506, 507.
 Présage, 386.
 Présentation de la Vierge, 224.
 Présents, 146.
 Prêtres, 382.
 Prévôt, 259, 451.
 Prie-Dieu, 551.
 Prière, 262, 536; du soir, 420, 421; à la Vierge, 488; à S. Emidius, 241; à S. Vincent F., 538; de S. Vincent F., 534, 541.
 Prieur, 258.
 Prieure, 131.
 Prime, 279.
 Prison, 151, 406, 408, 470, 471.
 Prisonnier, 254, 259, 263, 432.
 Procession, 31, 105, 153, 172, 370, 374, 377, 382, 445, 452, 454, 455, 461, 462, 463, 471, 479, 526, 518; de l'Ascension, 381; du S. Sacrement, 134, 138, 139.
 Procureur, 197, 449; du chapitre, 8; de fabrique, 547.
 Profession de foi, 467.
 Promoteur de la foi, 222, 227, 288, 395.
 Prophétie, 274, 291, 528; de S. Nicolas, 10.
 Propre : diocésain, 216; de S. Nicolas de Bari, 52, 210; des Saints, 115; du temps, 115.
 Prosaire, 107, 116, 186, 187, 193.
 Prose, 184.
 Prostration, 22, 138.
 Protection de S. Vincent F., 540.
 Protonotaire, 107, 214, 259.
 Provincial, 259.
Prudence (le poète), 199, 203.
Psallentium, 439.
 Psautier, 107, 117, 186, 198.
 Puanteur, 404.
 Pudeur, 403.
 Puissance, 151.
 Puits, 14, 15, 326, 401, 415, 454, 493; baptismal, 16.
 Pureté, 511; de la Vierge, 223.

- Purgatoire, 265.
 Purificatoire, 454.
 Pyxide, 128, 328, 412.

 Quarruro, 96.
 Question, 468.
 Queue, 109.
 Quimper, 433.
 Quotidion, 114.

 Rage, 417; voir *Chien*.
 Raisonnable, 15.
 Rayonnement : du nimbe, 356, 357; du visage, 537.
 Rayures, 111.
 Rè, 484.
 Recluse, 493.
 Récollets, 275.
 Réforme liturgique, 270.
 Réformés, 275.
 Règle, 357, 358; de S. Augustin, 287.
Regnum, 83.
 Reims, 86, 166, 177, 409.
 Reine, 151; de France, 86; de Naples, 36; de Pologne, 24; de Sicile, 80.
 Reliquaire, 36, 37, 43, 65, 96, 106, 114, 126, 127, 133, 166, 266, 299, 320, 341, 342, 345, 384, 388, 444, 472; bras, 162; jambe, 218.
 Reliques, 15, 16, 114, 377, 391; de S. Donat, 179; de S. Emidius, 241; de S. Nicolas, 40; de S. Nic. de Tolentin, 256; de l'église S. Augustin à Rome, 256; du trésor de Bari, 217; de Terre Ste, 68.
 Rennes, 131.
 Renoncement, 280.
Repositorium, 108.
 Répons à vêpres, 98.
 Repoussé, 123, 158, 452.
 Réserve eucharistique, 31, 32.
Resina, 105.
 Responsorial, 198.
 Résurrection, 529, 530; des corps, 395.
 Retable, 39, 147, 294, 447, 463, 530.
 Révérence, 401.
 Révérend, 8, 9; et Illustre, 259; Père, 259.
 Révérendissime, 29, 214, 219, 221, 242, 457, 458.
 Revêtement de tableau, 148.
 Rideaux du ciborium, 136.
 Rincoaux, 83, 149, 150, 151, 166, 191.
 Rit : parisien, 185, 188, 215; romain, 185; voir *Double*, *Semi-double*.
 Rituel, 117.
 Rivière, 550.
 Robe, 191, 357, 375, 479.
 Roc, 176.
Rocca, 113.
 Roche qui pleure, 519.
 Rochet, 265, 551.

 Rodez, 172, 177, 412.
 Roger (duc), 83, 84, 183, 192, 244.
 Roi, 151, 342, 415, 416; des anges, 100; d'Angleterre, 22; de France, 86, 90; de Sicile, 21, 66; chanoine, 23; catholique, 215.
Roma aurea, 209.
 Rome, 26, 41, 47, 66, 67, 87, 94, 153, 177, 342, 369, 391, 421.
 Ronces, 496.
 Rose : couleur, 120, 175; fleur, 22, 112, 129, 142, 263, 277, 292, 345, 354, 356, 360, 397, 454, 479, 481, 482, 494, 496, 536; en architecture, 23, 158; des vents, 191.
 Roseau de l'éponge de la Passion, 125.
 Rosiers, 494.
 Roue, 110, 348, 545; symbolique, 278.
 Rouen, 343, 452.
 Rouleau, 189, 190.
 Rouge, 108, 112, 113, 115, 123, 140, 175, 182, 187, 479, 533; lie de vin, 111.
 Ruban, 393.
 Rubis, 86, 118, 121, 128, 143, 158; balai, 118, 119, 128; spinelle, 110.
 Rubriques, 193.
 Rudiment, 186.
 Rue, 48.
 Russes, 8, 10, 51.
 Ruth, 100.

S. m., sa. me., 283, 284, 288.
 Sable des myroblites, 389.
 Sac de cuir, 330.
 Sachet, 172, 175.
 Sacre, 86, 87.
 Sacré Cœur, 221.
 Sacristain, 417.
 Sacriste du pape, 255.
 Sacriste, 79.
 Sacrosaint, 223, 224.
 Sagesse du Père, 483.
 Saignée, 505.
 Saint-Amand, 65.
 Saint-Denis, 85, 86, 125, 177.
 Saint-Gildas, 178.
 Saint-Maximin, 178.
 Saint-Omer, 65, 317, 412.
 Sainte-Vierge, 20, 72, 122, 149, 150, 152, 159, 169, 174, 183, 193, 195, 258, 259, 262, 263, 266, 294, 298, 311, 322, 324, 358, 384, 399, 415, 462, 501, 530; voir *Notre Dame*.
 Saintes : Agathe, 317, 377; Agnès, 175, 359; Agnès de Montepulciano, 388, 516; Agrippine, 399; Anathème, 181; Anne, 358; Apolline, 220; Aurée, 175; Basillisse, 406; Bathilde, 494; Brigitte, 62, 217; Cantianilla, 360; Catherine d'Alexandrie, 174, 306, 329, 332, 360, 384; C. de Bologne, 401; C. de Gènes, 509; C. de

Ricci, 398, 418, 510; C. de Sienne, 508; Christine, 365; Claire, 132, 384; C. de Montefalco, 242, 494, 508; Colette, 508; Crescence, 170; Edigne, 321; Elisabeth de Hongrie, 321, 403; E. de Portugal, 396; Eulalie, 403; Euphémie, 179, 495; Foi, 365; Franca, 303; Françoise romaine, 397; Geneviève, 185, 459; Gertrude, 508; Glodesinde, 378; Glycérie, 411; Grate, 405; Grimonic, 405; Hedwige, 324, 378; Hélène, 122; Julitte, 305; Lidwine, 407, 508; Lucie, 519; Ludmille, 407; Lutgarde, 325, 507; Madeleine, 52, 55, 125, 162, 176, 187, 384, 407, 411; M. de Pazzi, 96, 299, 326, 378, 510; Marcelle, 176; Marguerite, 384; M. de Cortone, 418, 508; Marie Françoise des 5 plaies, 512; M. Jacobé, 177; M. Salomé, 177; Marthe, 177; Martine, 408; Maure, 408; Maxime, 256; Monique, 256, 257, 262; Pratrice, 503; Philomène, 520; Prisque, 408; Pulisie, 241; Quiterie, 305; Radegonde, 355; Reine, 306; Rolende, 330; Rose de Lima, 397; R. de Viterbe, 394; Sigolène, 334, 409; Théodora, 381; Thérèse, 222, 331, 381, 397, 410, 505, 510; Ursule, 168, 218, 384; Véronique, 97; Walburge, 350, 358; Zite, 299, 381.

Sainteté, 400.

Saints, 112, 151, 192; Abdon, 299; Abondantius, 181; Adrien, 256; Agape, 180; Albert, 164; Alexis, 399; Amand, 492; Ambroise, 34, 199, 200, 204, 206, 300, 318; André, 123, 141, 165, 257, 318, 386; A. Avelin, 492; Ange, 301; Ansano, 399; Anselme, 30; Anthes, 403; Antipas, 318, 410; Antoine, 86, 257, 400; A. de Padoue, 250; Antonin, 49; Aquilin, 181; Arsène, 141; A. Lamase, 400; Augustin, 262, 268, 269; Ausbert, 400; Babolein, 319; Baldéric, 493; Barthélemy, 277, 384, 493; Benoît, 178, 242, 277, 319, 493, 517; B. Labre, 242; Berchaire, 377; Bernard, 21, 359; Bernardin de Sienne, 400; Bernward, 301; Bertin, 491, 527; Blaise, 217, 319; Brice, 179; Caius, 403; Cantianus, 360; Cantius, 360; Cartier, 301; Casimir, 400; Cataldo, 302; Celse, 406; Christophe, 384, 515; Chrysanthé, 401; Colomb, 526; Colmann, 494; Constance, 401; Cyrille, 371; Damien, 384; Démétrius, 319, 392, 410; Denis, 185, 321, 384; Didier, 302, 321; Diego, 396; Dominique, 359, 402, 530, 542; Donat, 179, 180, 181, 182, 213, 401; Edme, 384;

Edonard, 397; Eleuthère, 321; Elie, 221; Eloi, 84, 299, 302, 308, 322, 377, 396, 403, 494, 504, 526; Emery, 542; Emidius, 232; Etienne, 126, 161, 178, 320, 349, 384, 397, 495; E. de Hongrie, 312, 323, 403; Eugène, 178; Euthymius, 378; Eutrope, 177; Facond, 364; Faustin, 323; Félix de Cantalice, 378; F. de Nole, 323, 378; Fondateurs des Servites, 220; Fortunat, 388, 403; Franchard, 519; François d'Assise, 404, 496, 512; F. Borgia, 241, 418; F. de Paule, 397, 497; F. de Sales, 323; F. de Solano, 241; F. Xavier, 396, 397, 418, 497; Fulbert, 359; Gabriel, 195, 207; Gaétan, 398; Gaud, 405; Geminus, 181; Georges, 384, 497; Gervais, 54, 300; Géry, 384; Girard, 178; Grat, 498; Grégoire, 84; Guillaume, 256, 323; Guy, 170, 332; Héraud, 319; Hilaire, 153, 256; Homobon, 526; Honoré, 500; Hugues, 324, 526; Innocents, 4, 169, 365; Isidore, 176, 396; Jacques maj., 163; J. min., 34, 163; J. de la Marche, 397, 506; Janvier, 500; Jean Baptiste, 193, 205, 392, 501; J. B. de Rossi, 242; Jean évang., 122, 142, 183, 276, 277, 280, 388, 543; J. l'Aumônier, 251, 324, 411; J. de Beverley, 324; J. Chrysostome, 250, 327; J. de Dieu, 406; J. de la Croix, 501; J. Gualbert, 250; Jérôme, 177, 188; Joseph, 298, 358; J. de Léonisse, 406; Julien év., 406; Julien m., 406; Juste, 171; Juvénal, 378; Lambert, 305; Laurent d., 164, 218, 384; Laurent pr., 378; L. de Brindisi, 242; Lazare, 176; Léon, 181; Levien, 402; Longin, 164, 217, 256; Louis, 85, 86, 90, 93, 94, 105, 119, 120, 122, 123, 125, 127, 472; L. Bertrand, 274, 275, 396; Loup, 162; Luc, 118, 256; L. le jeune, 379; Marcel, 185; Magne, 181; Mammès, 325; Marcellin, 501; Marius, 44; Martial, 513; Martin, 166; Mathieu, 379; Maurice, 177, 202; Maximin, 176; Médard, 185, 380; Memer, 327; Mennas, 320, 327; Michel, 97, 99, 209, 230, 256, 371, 520; Miroclès, 210; Modeste, 170; Modoald, 502; Nicéphore, 181; Nicétas, 305; Nicodème, 420, 422, 424, 514; Nicolas, 20, 26, 38, 47, 71, 118, 165, 183, 209, 210, 214, 248, 265, 297, 305, 392, 393, 434; N. le pèlerin, 272; N. de Tolentin, 40, 148, 237, 264, 265, 268; Norbert, 444; Omer, 329; Onuphre, 289; Panerace, 502; Pantaléon, 365, 503; Paphnuce, 329; Pascal Baylon, 275, 396; Paul,

- 159, 277, 366, 384, 551; Paul év., 330; Paulin, 357; Perpète, 330; Pétrone, 176; Philippe, 34; Philothée, 380; Piat, 384; Pierre, 91, 97, 145, 159, 170, 172, 174, 208, 277, 384, 551; P. d'Alcantara, 397; P. d'Alexandrie, 329; P. Célestin, 251; P. de Chavanon, 521; P. Claver, 408; P. Chrysologue, 250; P. martyr, 501; P. Nolasque, 250; P. Regalati, 503; P. thaumaturge, 380; P. Tomasi, 380; Placide, 240; Primitif, 365; Procope, 409; Protas, 34, 300; Ptolomée, 502; Quentin, 398, 504; Quirin, 380; Raphaël, 356; Raymond, 396, 397, 411; Remy, 409; Révèrend, 504; Ricale, 504; Rigobert, 409; Romule, 481, 182; Ronan, 435; Rufin, 394; Sabbin, 2, 9, 180, 218, 306, 521; Samson, 521; Satyre, 130; Savin, 183; Savinien, 380; Sébastien, 127; Secondien, 181; Sennen, 299; Servais, 145; Sever, 409; Sévère, 306; Sicaire, 171, 172; Sidoine, 170, 176; Siérius, 306; Siméon, 344; Sylvain, 182; Symphorien, 179; Syre, 504; Thadée, 412; Théodose, 381; Thérapon, 311; Thilo, 178, 381; Thomas ap., 162, 163, 172, 505; T. d'Aquin, 397, 410, 528, 534; T. de Cantorbéry, 331, 347; Tillon, 331; Trévère, 398; Valentin, 240; Vémiste, 182; Venerius, 307, 381; Véran, 307; Vincent, 162, 217; V. Ferrier, 528; Vit, 332; Waast, 384; Wenceslas, 394; Willibald, 358; Wulsin, 410; Yves, 307.
- Salerne, 379, 403, 515.
 Salière, 49.
 Saloir, 36.
 Salomon, 29, 98, 227, 521.
 Salonique, 320.
Samatum, 114.
 Samedi, 415, 474, 509; saint, 162, 189.
 Samit, 113, 187.
Sanctæ memoriæ, 213.
 Sang, 96; du Christ, 126, 127, 412, 423; de la Vierge, 462; de Béryte, 419; de S. Nic. de Tol., 251, 275, 256, 270; des Saints, 491; des pauvres, 497.
 Santé, 410.
 Saphir, 26, 89, 118, 119, 142, 143, 144, 158; oriental, 128.
 Saragosse, 428.
 Sarcophage, 163, 176, 301, 304, 315, 389, 404; ferré, 403.
 Sardesai, 313, 359.
 Sartier, 472.
 Satan, 97.
 Satin : blanc, 355; rouge, 353, 355.
- Saumur, 313.
 Saveur de la manne, 59.
 Savoie, 68, 70, 306, 317.
 Scau, 89, 90, 209, 343, 473; pendant, 107; de l'archevêque de Bari, 394; de la collegiale de Bari, 79, 210, 393.
 Seefeld, 445, 450.
 Sceptre, 3, 84, 91, 192; de roscau, 98; de Charles d'Anjou, 87.
 Schisme, 21, 39.
 Science, 222, 532.
Scrinarium, 245.
 Sculpteur, 422.
Scyphus, 165.
 Sécheresse, 382, 383.
 Sedan, 455.
 Sédulius, 199, 206.
 Seigneurie, 176.
 Semi double, 175, 221, 271, 528.
 Séminaire de S. N. de Bari, 215.
 Sénateur, 87.
 Sens, 43, 94, 380; ville, 111, 166, 178.
 Sept, 267.
 Sépulture, 395.
 Séquence, 52, 116.
 Sérénissime, 80, 215, 224, 529.
 Serment, 433, 434, 436, 441, 448.
 Sermon, 165, 256, 448.
 Serpents, 204.
 Sérum, 70, 77.
 Serviettes, 263.
 Servites, 286, 506, 511, 512.
 Setani, 114.
 Sibylle, 99, 101.
 Sidoine, 314.
 Siège : abbatial, 24; d'église, 75; de ville, 417.
 Signature d'artiste, 242.
 Signe de croix, 26, 67, 167, 219, 235, 253, 313, 471.
Signum, 91.
Simplex, 144.
 Sinai, 327, 332, 336, 339, 344, 361, 364.
Sindo, 453; *Syndo*, 109, 112.
 Sindon, 110.
 Sion, 26.
 Sisara, 228.
 Six, 267.
 Soie, 108, 112, 126, 144, 172, 487; rouge, 455.
 Soir, 546.
 Soissons, 41, 320, 392.
 Soldat, 417, 455, 463, 548.
 Soleil : astre, 11, 92, 110, 133, 166, 169, 187, 191, 263, 268, 356; levant, 204; ostensor, 149, 184.
 Solignac, 178, 344.
 Solitaire, 381.
 Sommeil, 204, 409.
 Sosopoli, 311.
 Sot de Cambron, 311.

- Soubassement**, 45.
Soufflet, 470; donné à Arius, 149, 151.
Souper, 420.
Source miraculeuse, 176, 302.
Sourds, 57, 207, 230, 371, 373.
Sous : chantre, 79, 109; diacre, 116.
Souterrain, 146.
Spolète, 376, 483.
Stalles, 23, 40.
Stafigo, 244.
Station, 31.
Statue, 257, 298, 375, 463, 476, 513, 519, 520; d'argent, 44, 256; de S. Nicolas, 11, 36, 44; de la Vierge, 313.
Statuette, 64, 268.
Stérilité, 382.
Stigmates de S. François, 505.
Stigmatisation, 417, 418, 505.
Stola, 20.
Stria, 21.
Stuc, 27, 176.
Suaire, 158, 409; de N. S., 96, 422.
Subiaco, 517.
Sueur, 513; de sang, 413, 488; de la tombe de S. Nicolas, 56; des myrobolites, 315, 368, 370, 401.
Suisse, 282.
Supplication, 22.
Surdité, 62; voir *Sourds*.
Surhuméral, 354, 355.
Surplis, 67, 74, 479, 533.
Symbolisme, 100, 269; faux, 136; de la crosse, 82; du sceptre, 89.
Symphonie, 195.
Synagogue, 420.
Synode, 117.
Syracuse, 519.

Taberna meritoria, 310.
Tabernacle, 36, 347, 436, 447.
Table, 357.
Tableau, 143, 414, 421; de S. Nicolas, 39, 47; byzantin, 20.
Tabu'a, 89; *tignea*, 316.
Tache, 408.
Taffetas, 111, 171.
Tailloir, 27.
Talc, 356.
Tanné, 401.
Tantum ergo, 533.
Tapis, 30, 357.
Tapiserie, 373, 473; de S. Vincent F., 546.
Tapissier, 547.
Tarascon, 179.
Tartaire, 109, 110.
Tasse, 270, 379.
Tasso (Torquato), 289.
Tau, 82.
Taureau d'airain, 318.
Te Deum, 72, 294.
Tempérance, 525, 536.

Tempête, 182, 316, 538.
Tempiello, 168.
Temps beau, 365.
Tenailles, 504.
Ténèbres, 12, 97.
Tentation, 323; de S. Benoit, 493; de S. François, 496.
Tentures, 30.
Terébinthe, 51.
Terre, 191; vernissée, 270.
Tertiaires : dominicains, 507, 508, 509, 510, 511, 512; franciscains, 508, 509, 510, 511, 512, 513.
Tête, 101, 329; du Christ, 458; de S. Emidius, 233, 236, 240, 242.
Thaumaturge, 538.
Théatins, 506, 510.
Theca, 65, 114, 457.
Thèque, 33, 180, 269.
Thon, 156.
Tiare, 183, 217, 236, 267.
Tige : de Jessé, 91; de chandelier, 141; d'ostensoir, 129.
Tilleul, 321.
Tisseurs, 44.
Titre, 169; de la croix, 123; cardinalice, 223; presbytéral, 288.
Titulaire, 45.
Tobaeolus, 144.
Toge, 477.
Toile, 47, 108, 371, 375; de Cambrai, 110.
Toison, 384.
Toit : de chässe, 159; d'église, 261; d'ostensoir, 130.
Tolède, 93.
Tolentino, 249.
Tombe de marbre, 50, 53, 54, 56.
Tombeau, 73, 87, 300, 304, 318; de S. André, 386; de S. Eloi, 377; de Ste Euphémie, 496; de la Vierge, 399; de S. Vincent F., 528, 530; de reine de Pologne, 24.
Tonarius, 117, 186, 198.
Tonneau, 302.
Tonnerre, 182, 461.
Tonsure de S. Pierre, 159.
Topaze, 417.
Torche, 136.
Torsade, 318, 349.
Totila, 218.
Touaille, 110.
Toulouse, 108.
Tour, 13, 357.
Tourelle, 268.
Tournai, 66, 71.
Tournelle, 43.
Tours, 111, 179.
Trabes, 14.
Traditions, 128.
Tragédie, 472.
Trait, 116, 444.
Trajan, 93.

- Trani, 272.
 Transept, 13.
 Transfiguration, 277.
 Transfixion de la Vierge, 277, 280.
 Translation : de la Ste Epine, 105 ;
 de S. Nicolas, 10.
 Trappistes, 1.
 Travail, 109.
 Travertin, 257.
 Trèfles, 83.
 Treillis, 486.
 Tremblement : nerveux, 254 ; de terre,
 13, 14, 219, 233, 236, 240, 241.
 Très : illustrissime et Révérendissime,
 176 ; Révérend, 277.
 Trésor, 10, 79, 84 ; caché, 15 ; de Bari,
 8, 106.
 Trésorier, 41, 106, 107, 224.
 Trèves, 173, 178, 179, 235, 240, 344,
 352, 417, 502.
 Triangle, 275.
 Tribunal, 30.
 Trinité, 91, 275, 278, 281, 293, 294,
 535.
 Triomphe, 280 ; du S. Sacrement, 459 ;
 de S. Jean év., 276.
 Trompette, 191, 530, 531.
 Tropaire, 116.
 Trophée, 240.
 Trône, 89, 190, 281, 483, 518 ; de Sa-
 lomon, 25, 482 ; de S. Nicolas, 26.
 Trou, 49 ; des sarcophages, 307.
 Troupeaux, 15, 16, 63, 302, 345, 468.
 Tube, 74, 411.
 Tunicelle, 354.
 Tunique, 20, 109, 112 ; de N. S., 417 ;
 de S. Etienne, 495.
 Turin, 110, 179.
 Turquoise, 142.

Unguentum, 51.
 Uniformisation de style, 28.
Urbis et orbis, 255, 529.
Urceum, 129, 131.
Urna, 51, 52.
 Urne, 291 ; de la manne, 385.
 Urose, 39, 40, 153, 156.

 Valence, 528, 529, 542, 544, 545.
 Valenciennes, 343.
 Valpolicella, 454.
 Vannes, 158, 543, 546, 548, 549.
Vasculum, 128, 162, 345, 359, 378, 387.
 Vase, 114, 166, 180, 340, 357, 400, 420,
 487.
 Vasque, 73, 74.
 Vassaux, 25.
 Végétation, 75.
 Vélin bleu, 209.
 Velours, 110, 112, 144.
 Vence, 307.
 Vendanges, 306.

 Vendredi, 418, 509, 510, 512, 513, 514,
 538 ; de carême, 437 ; Saint, 96, 414,
 418.
 Vénérable, 12, 29, 192, 219, 244, 254 ;
 Ange de Pas, 510 ; François de Na-
 ples, 404 ; Gertrude, 508 ; Jeanne
 Guillien, 304 ; Louise Le Gras, 407 ;
 Mariano, 520 ; Théophile, 522.
 Venise, 11, 42, 93, 94, 95, 143, 420,
 432.
 Vèpres, 49, 172, 199, 546.
 Verge, 339.
 Vermeil, 72, 110, 127, 140, 320, 435 ;
 rouge, 113.
 Véronique, 122.
 Verre, 63, 68, 69, 70, 71, 140, 172, 181,
 313, 325, 330, 331, 341, 342, 344, 345,
 368, 387, 411, 501 ; de couleur, 81 ;
 peint, 129 ; de Venise, 71.
 Verrière de S. Nicolas, 44.
 Vers, 63 ; français, 451, 474, 475, 477 ;
 grecs, 120, 121 ; latins, 188, 289, 311,
 487, 497.
 Verset alléluatique, 52.
 Vert, 108, 109, 110, 112, 114, 122, 123,
 181, 182, 349.
 Vertus, 204 ; cardinales, 278 ; théolo-
 gales, 94, 278 ; personnifiées, 24.
 Vêtement : de pourpre de N. S., 96 ;
 de la Vierge, 359 ; impérial, 84.
 Veuve, 381.
Vexilla regis, 187.
 Viande de carême, 153.
 Viatique, 114, 448.
 Vicaire : du chapitre, 66 ; général, 519
 Vicairie, 174.
 Vidrecome, 166.
 Vierge : d'Edelbach, 488 ; de Ré, 479 ;
 du Rosaire, 516 ; de Sardesai, 359.
 Vie : de S. Nicolas, 36 ; de S. Vincent
 F., 547.
 Vif argent, 405.
 Vigilance, 25.
 Vigile de l'Immaculée Conception, 215.
 Vigne, 112, 158, 529.
 Vin, 103, 385, 524 ; d'honneur, 164.
 Vinaigre, 100, 101, 212.
 Violet, 112, 113.
 Violette, 398, 407.
 Violon, 264.
Virgatus, 111.
 Virginité, 277, 361, 362, 363, 366, 481 ;
 voir *Viru*.
Virgo, 278, 542, 545.
 Virole, 92.
 Visitandines, 506, 512.
 Visite : d'église, 13 ; de paroisse, 117.
 Vitrail, 73, 165, 312, 435, 451, 529, 545.
 Vitrines, 81.
Vitta de la Vierge, 149.
 Vœu, 165, 249, 253 ; de virginité, 406,
 449.
 Voile, 299, 355, 357, 374, 386 ; de la

- | | |
|--|--|
| Vierge, 186, 312, 465; de tombeau, 377. | Waldürn, 458. |
| Voix céleste, 400, 456. | Worms, 65. |
| Vol sacrilège, 379. | Wurtsbourg, 417. |
| Volet, 49, 163. | |
| Volute de crosse, 354, 355. | Yeux, 101; maladie, 63; v. <i>Aveugles</i> . |
| Voué, 549, 550. | |
| Voûte, 13, 21, 27, 36. | |
| Voyageur flamand, 46. | <i>Zannatum</i> , 114. |
| Vraie croix, 94, 95, 96, 122, 126, 128, 218, 260, 309, 414, 458. | <i>Zennatum</i> , 112. |
-

APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE

SUR LES

ŒUVRES COMPLÈTES DE M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

(Voir tomes III, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII et XIII)

XXXIV. Dom Besse, bénédictin de Ligugé, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1898, t. VIII, pp. 177-179 :

Voilà de longues années que Mgr Barbier de Montault consacre son intelligence et son activité à l'étude de la liturgie, du droit canon et de l'archéologie sacrée. Les circonstances, il faut le dire, l'ont admirablement servi. Il a vu à Rome, dans plusieurs villes d'Italie, en France, et ailleurs encore, s'ouvrir devant lui des portes, derrière lesquelles se cachaient des richesses à peine soupçonnées du public. Il y a puisé à pleines mains. Son impatience de communiquer aux autres ce qu'il voyait ou même découvrait, ne lui a pas permis de s'astreindre au labeur que nécessite la composition d'un livre de longue haleine. L'opuscule et surtout l'article de revue répondaient mieux aux élans de son enthousiasme d'artiste.

Comment retrouver ces travaux, fruits de cette activité peu commune, dans les volumineux recueils où le hasard les avait fait jeter ? La plupart d'entre eux couraient grand risque d'y rester dans l'oubli. C'est pour obvier à cet inconvénient que Mgr B. de M. a entrepris la publication du recueil de ses œuvres complètes. Douze volumes ont déjà paru. Leur sous-titre ferait croire qu'il y est question seulement de Rome et des choses romaines. Mais il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur les tables pour s'assurer que l'auteur traite d'une foule de choses au sujet de la Ville Éternelle.

L'amateur de liturgie et d'archéologie sacrée trouve dans cette collection une foule de documents et de renseignements curieux, qu'on chercherait vainement ailleurs. Je demande au lecteur la permission de faire passer sous ses yeux quelques-unes de ces richesses, ce sera le meilleur moyen de lui faire apprécier le recueil que j'ai l'honneur de lui présenter.

Sans insister sur les inventaires contenus dans le tome premier, je passe au volume suivant. Il y est question du Vatican. L'auteur commence par décrire le palais apostolique ; puis il fait connaître les trésors artistiques et littéraires que renferment les musées, la Bibliothèque et la Basilique de Saint-Pierre. Il parle des indulgences attachées à la visite de cette église et des deux grandes cérémonies qui se sont déroulées sous ses voûtes dans le courant de ce siècle : la définition de l'Immaculée Conception et le concile du Vatican. Le tome troisième traite de ce qui se rap-

porte à la personne du Souverain-Pontife, de son élection, du conclave, de son costume, son habitation privée, ses armoiries, ses médailles, ses statues, des indulgences qu'il accorde personnellement, et des cérémonies qui s'accomplissent à sa mort et pendant ses funérailles.

Dans les deux volumes suivants, consacrés au droit papal, on lit des travaux intéressants et pratiques sur l'acquiescement des messes, l'autel privilégié, la visite pastorale. Les trois, qui viennent ensuite, s'occupent des dévotions populaires : sainte communion, exposition du Saint-Sacrement, sainte messe, objets divers qui servent à sa célébration, culte de saint Joseph et pratiques qu'il a inspirées aux âmes pieuses, iconographie du chemin de la croix, reliques de la Passion et des Saints, souvenirs de pèlerinages, etc. Le culte des Saints fait l'objet des derniers volumes.

L'auteur ne se perd pas dans les dissertations historiques ou autres. Il expose simplement ce qu'il a rencontré, ce qu'il sait, avec une surabondance de détails, dont les hommes d'étude ne se plaindront certainement pas.

Ceux qui seront à même de mettre à profit ce précieux recueil feront des vœux, je n'en doute pas, pour que Mgr B. de M. puisse mener à bonne fin son entreprise et ne pas nous faire trop attendre les volumes qui n'ont pas encore vu le jour. Il est à désirer qu'il intercale dans ce recueil, sous une forme ou sous une autre, ce qu'il y a de plus important dans ses notes inédites et dans celles que lui a léguées son ami Léon Palustre.

XXXV. B. D., dans la *Revue bénédictine*, 1897, p. 142 :

Je ne sais à quel volume s'arrêteront les œuvres complètes de Mgr Barbier de Montault, car ses recherches sont loin d'être épuisées et ses travaux se multiplient avec une rapidité étonnante. Il y a encore tant de choses à voir et à décrire, à mettre en lumière et à faire estimer à leur juste valeur ! L'auteur n'a assurément pas la prétention de dire le dernier mot à propos de tous les sujets qu'il traite, mais on ne pourra lui refuser d'avoir attiré l'attention sur une foule de particularités archéologiques et liturgiques. Quelques opinions, admises sans assez de discussion, soulèveront certainement des objections, notamment pour ce qui est du domaine de l'hagiographie ancienne. Signalons dans ce volume (t. X, 1895) les articles sur les phylactères, les reliquaires profanes, le *pitacium* et, ce qui l'occupe presque en entier, le patronage et le culte des saints. Nous citerons plus particulièrement S. Adelphe, les Saints et Bienheureux du nom d'André, S. Bruno, S. Charlemagne, S. Hubert, S. Jean Baptiste. Quiconque s'intéresse au culte local des Saints, aux particularités de ce culte, trouvera largement, je ne puis pas dire de quoi épuiser la matière, mais où largement glaner. L'auteur a beaucoup lu et beaucoup compilé, maint renseignement donné par lui se retrouverait difficilement ailleurs. La table alphabétique des matières, minutieuse-

ment dressée, permet de se retrouver aisément dans cette multitude de noms de personnes, de lieux et de choses, qui se rencontrent au cours du volume.

XXXVI. Dans la *Revue bénédictine*, Marodsous, 1899, p. 192 :

Il n'est pas toujours aisé de se retrouver dans la forêt touffue de détails où nous conduit le savant auteur. Des poteaux indicateurs signalent bien les allées et les chemins, mais on ne va pas tout droit au but. En chemin l'on fait force trouvailles, anciennes et nouvelles et celles-ci en rappellent d'autres. Puis il y a des passants qui vous arrêtent et vous mettent au courant de leurs travaux ; bref, on ne marche pas vite. Il faut avouer que l'on voit beaucoup de choses intéressantes, qu'on a aussi envie de s'arrêter à son tour et d'examiner de plus près, de continuer certaines études commencées par l'auteur en suivant les pistes qu'il vous donne. Le présent volume (tome XIII) s'occupe de S. Martin, de S. Maurice et de S. Nicolas, trois saints populaires, s'il en fut et au sujet desquels on court risque de ne pas tout dire. Telle n'a pas été, sans doute, la prétention du docte archéologue poitevin. Toujours est-il qu'il fournit beaucoup de renseignements, de particularités archéologiques et liturgiques et qu'avec les tables détaillées qui terminent ses volumes, on est amené à rencontrer dans ses œuvres bien des noms, bien des faits, bien des usages et des rapprochements auxquels on ne s'attendait pas.

XXXVII. M. le vic. de Poli, dans l'*Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1899, p. 349 : et la *Revue des questions héraldiques, archéologiques et historiques*, 1899, p. 166 :

Ce tome XIII de l'œuvre monumentale de l'éminent prélat a pour sous-titre : *Rome. Hagiographie* (5^e partie). La science profonde, comme dans ses douze aînés, y abonde à chaque page et la table alphabétique qui le termine (42 colonnes), modèle de l'espèce, permet de se renseigner rapidement sur les innombrables sujets traités par l'auteur avec une incomparable compétence.

XXXVIII. Dans le *Bulletin de S. Martin*, Ligugé, 1899, p. 322 :

Mgr Barbier de Montault vient de publier le tome XIII de ses *Œuvres complètes*. Il est, pour la plus grande partie, consacré à S. Martin. C'est un recueil des plus précieux pour l'étude de son culte. Nous nous bornons aujourd'hui à signaler son apparition à nos lecteurs, nous réservant d'en parler plus longuement quand nos articles sur l'apostolat de S. Martin seront terminés. Cet ouvrage rendra de vrais services à ceux qui s'occupent de restaurer ou de propager le culte du grand thaumaturge.